



PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

***RECUEIL***

***DES***

***ACTES ADMINISTRATIFS***

***N° 16***

**DU 16 AU 31 AOUT 2017**



**PREFET DU VAL-DE-MARNE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° 16**

**Du 16 au 31 août 2017**

**SOMMAIRE**

**SERVICES DE LA PREFECTURE**

**CABINET**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>INTITULÉ</b>	<b>Page</b>
		<b><u>Portant attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à :</u></b>	
<b>2017/1921</b>	<b>16/05/2017</b>	- l'association Willy Promotion pour une action intitulée « Combattre le harcèlement par le poing ».	<b>11</b>
<b>2017/2016</b>	<b>22/05/2017</b>	- l'association Femmes Relais Médiatrices Interculturelles de Champigny-sur-Marne pour une action intitulée « Groupe de parole et accompagnement des femmes victimes de violences : Femmes à part...entière ! ».	<b>15</b>
<b>2017/2017</b>	<b>22/05/2017</b>	- l'association Point Accueil Ecoute Champigny pour une action intitulée « Prévention des violences intrafamiliales».	<b>19</b>
<b>2017/2018</b>	<b>22/05/2017</b>	- la commune de Champigny-sur-Marne pour une action intitulée « Actions de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes ».	<b>23</b>
<b>2017/2019</b>	<b>22/05/2017</b>	- l'association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale (APCARS) pour une action intitulée « Expérimentation de stages de responsabilisation d'auteurs de violences conjugales ».	<b>27</b>
<b>2017/2020</b>	<b>22/05/2017</b>	- l'association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale (APCARS) pour une action intitulée « Permanences au service de consultations médico-psychologiques du CHIC de Créteil »	<b>31</b>
<b>2017/2021</b>	<b>22/05/2017</b>	- l'association Tremplin 94 SOS Femmes pour une action intitulée « Actions de sensibilisation auprès des fonctionnaires de police ».	<b>35</b>
<b>2017/2022</b>	<b>22/05/2017</b>	- l'association Tremplin 94 SOS Femmes pour une action intitulée «Référént départemental violences au sein du couple ».	<b>39</b>
<b>2017/2023</b>	<b>22/05/2017</b>	- l'association Tremplin 94 SOS Femmes pour une action intitulée « Dispositif Femmes Grand Danger (TGD) ».	<b>43</b>
<b>2017/2024</b>	<b>22/05/2017</b>	- l'association Tremplin 94 SOS Femmes pour une action intitulée « Soutien à la parentalité – mères et enfants victimes de violences conjugales».	<b>47</b>
<b>2017/2025</b>	<b>22/05/2017</b>	- l'association Tremplin 94 SOS Femmes pour une action intitulée « Permanence d'aide aux victimes du Schéma départemental d'aide aux victimes du Val-de-Marne».	<b>51</b>
<b>2017/2026</b>	<b>22/05/2017</b>	- l'association Tremplin 94 SOS Femmes pour une action intitulée « Dispositif d'hébergement d'urgence spécialisé dédié aux femmes victimes de violences conjugales et à leurs enfants à Chennevières-sur-Marne ».	<b>55</b>

**CABINET (suite)**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>INTITULÉ</b>	<b>Page</b>
		<b><u>Portant attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à :</u></b>	
<b>2017/2027</b>	<b>22/05/2017</b>	- l'association de Lutte Contre les Violences (ALCV) pour une action intitulée « Prise en charge des auteurs de violences conjugales et familiales dans le cadre d'obligations par la Justice : stages de responsabilisation et alternatives aux poursuites ».	<b>59</b>
<b>2017/2028</b>	<b>22/05/2017</b>	- l'association Centre d'Etudes et d'Action Formation en Sociologie (CEAFS) pour une action intitulée « Prise en charge des auteurs de violences conjugales en milieu ouvert ».	<b>63</b>
<b>2017/2029</b>	<b>22/05/2017</b>	- l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Val-de-Marne (CIDFF) pour une action intitulée « Service d'aide aux victimes – Schéma départemental d'aide aux victimes».	<b>67</b>
<b>2017/2030</b>	<b>22/05/2017</b>	- l'association Pour le Couple et l'Enfant en Val-de-Marne (APCE) pour une action intitulée « Aide aux victimes, et notamment de violences conjugales et intrafamiliales ».	<b>71</b>
<b>2017/2031</b>	<b>22/05/2017</b>	- l'association Pour le Couple et l'Enfant en Val-de-Marne (APCE) pour une action intitulée « Prévention de la récidive et de la radicalisation en milieu carcéral».	<b>75</b>
<b>2017/2032</b>	<b>22/05/2017</b>	- l'association Centre du Théâtre de l'Opprimé – Augusto Boal pour une action intitulée « Ateliers de théâtre forum avec les détenus du QPA».	<b>79</b>
<b>2017/2033</b>	<b>22/05/2017</b>	- la commune de Bonneuil-sur-Marne pour une action intitulée « Correspondants Justice Ville ».	<b>83</b>
<b>2017/2034</b>	<b>22/05/2017</b>	- la commune de Chevilly-Larue pour une action intitulée « Dispositif d'écoute, de soutien et d'orientation ( permanence d'accueil et de suivi) au bénéfice de victimes de violences conjugales ou intrafamiliales ».	<b>87</b>
<b>2017/2035</b>	<b>22/05/2017</b>	- la commune de Choisy-le-Roi pour une action intitulée « Dispositif d'accueil et d'hébergement des femmes victimes de violences conjugales ».	<b>91</b>
<b>2017/2036</b>	<b>22/05/2017</b>	- la commune de Valenton pour une action intitulée « Egalité filles-garçons ».	<b>95</b>
<b>2017/2149</b>	<b>02/06/2017</b>	- la commune de Bonneuil-sur-Marne pour une action intitulée « Correspondants de nuit ».	<b>99</b>
<b>2017/2150</b>	<b>02/06/2017</b>	- la commune de Champigny-sur-Marne pour une action intitulée « Marches exploratoires pour les femmes – extension de l'expérience sur un autre quartier et lien avec le centre-ville ».	<b>103</b>
<b>2017/2151</b>	<b>02/06/2017</b>	- la commune de Champigny-sur-Marne pour une action intitulée «Guide de sensibilisation et d'accompagnement à l'intention des commerces/débits de boissons sur les questions de tranquillité publique ».	<b>107</b>
<b>2017/2152</b>	<b>02/06/2017</b>	- la commune d'Ivry-sur-Seine pour une action intitulée « Des actions de médiation pour plus de cohésion ! »	<b>111</b>
<b>2017/2153</b>	<b>02/06/2017</b>	- la commune de Valenton pour une action intitulée « Tranquillité publique – médiateur de proximité ».	<b>115</b>
<b>2017/2296</b>	<b>14/06/2017</b>	- l'association Le Théâtre à Sornettes pour une action intitulée « Prise de parole en public, les bons gestes font les bons mots, souvenirs d'école, drôle de métier ».	<b>119</b>
<b>2017/2297</b>	<b>14/06/2017</b>	- Centre communal d'action sociale d'Orly pour une action intitulée « Dispositif d'accueil des femmes victimes de violences conjugales ».	<b>123</b>

**CABINET (suite)**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>INTITULÉ</b>	<b>Page</b>
		<b><u>Portant attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à :</u></b>	
<b>2017/2298</b>	<b>14/06/2017</b>	- la commune de Fontenay-sous-Bois pour une action intitulée « Marches exploratoires de sur les quartiers éligibles au NPNRU ».	<b>127</b>
<b>2017/2299</b>	<b>14/06/2017</b>	- la commune d'Orly pour une action intitulée « Création d'un poste de médiation sociale en amont d'éventuelles procédures judiciaires au sein du point d'accès au Droit ».	<b>131</b>
<b>2017/2417</b>	<b>26/06/2017</b>	- l'association de la Croix Rouge Française – Délégation Territoriale du Val-de-Marne pour une action intitulée « déploiement du projet de Cadets de la Sécurité-Civile au sein d'établissements scolaires du second cycle au cours de l'année scolaire 2017-2018 ».	<b>135</b>
<b>2017/2606</b>	<b>13/07/2017</b>	Accordant la médaille d'honneur du Travail à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2017.	<b>139</b>
<b>2017/2607</b>	<b>13/07/2017</b>	Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2017.	<b>344</b>
<b>2017/2608</b>	<b>13/07/2017</b>	Accordant la médaille d'honneur agricole à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2017.	<b>419</b>
<b>2017/2953</b>	<b>18/08/2017</b>	Portant modification de l'arrêté préfectoral n°2013/3588 du 9 décembre 2013 modifié portant renouvellement d'agrément de la société ACTI ROUTE 9 rue du Docteur Chevallereau BP51 85201 Fontenay-le-Comte	<b>425</b>
<b>2017/3019</b>	<b>18/08/2017</b>	Conférant l'honorariat de Maire à Monsieur Michel HERBILLON.	<b>427</b>
<b>2017/3074</b>	<b>29/08/2017</b>	Portant modification de l'arrêté n°2016-1579 du 20 mai 2016 relatif aux mesures de sûreté applicables sur l'Aéroport Paris-Orly.	<b>428</b>

**DIRECTION DES MIGRATIONS ET DE  
L'INTEGRATION**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>INTITULÉ</b>	<b>Page</b>
<b>2017/2977</b>	<b>22/08/2017</b>	Relatif à la composition de la Commission du Titre de Séjour des Etrangers.	<b>432</b>

**DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA  
LEGALITE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>INTITULÉ</b>	<b>Page</b>
<b>Inter- préfectoral 75/2017/08/18 /1</b>	<b>18/08/2017</b>	Portant adhésion au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) des communes de Bry-sur-Marne (94) et de Chennevières-sur-Marne (94) au titre des compétences « service extérieur des pompes funèbres » et « crématoriums et sites cinéraires », voir annexe.	<b>434</b>

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES  
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI  
TERRITORIAL**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>INTITULÉ</b>	<b>Page</b>
<b>2017/2972</b>	<b>21/08/2017</b>	Portant enregistrement au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – Demande d'enregistrement souscrite par la société VIRTUO INDUSTRIAL PROPERTY à Bonneuil-sur-Marne, Lot 1, Parcelle 13, Quai du Raincy.	<b>455</b>
<b>2017/3006</b>	<b>22/08/2017</b>	Autorisant l'aménagement de la ZAC « GARE ARDOINES » sur la commune de Vitry-sur-Seine dans le département du Val-de-Marne (94), voir annexe.	<b>462</b>
<b>2017/3083</b>	<b>30/08/2017</b>	Réseau de transport public du Grand Paris Ligne 15 sud – tronçon Pont de Sèvres/Noisy-Champs : - enquête parcellaire relative aux parcelles de surface complémentaires, ouvrages annexes et tréfonds sur le territoire des communes de Champigny-sur-Marne, Créteil, Villiers-sur-Marne, Villejuif et Vitry-sur-Seine.	<b>485</b>
<b>Ordre du jour</b>	<b>30/08/2017</b>	Commission Départementale d'Aménagement Commercial, réunion du mercredi 20 septembre 2017 : - dossier changement d'activité et extension d'un local commercial situé 12, avenue Salengro à Champigny-sur-Marne.	<b>493</b>

**AUTRES SERVICES DE L'ETAT**

**AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE DE FRANCE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>INTITULÉ</b>	<b>Page</b>
<b>2017-DD94-63</b>	<b>25/08/2017</b>	Portant modification de la composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges Lucie et Raymond AUBRAC.	<b>494</b>

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION  
SOCIALE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>INTITULÉ</b>	<b>Page</b>
<b>2017/2949</b>	<b>18/08/2017</b>	Fixant la composition de la Commission des Enfants du Spectacle.	<b>497</b>

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU VAL DE MARNE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>INTITULÉ</b>	<b>Page</b>
		<b><u>Portant délégation de signature en matière de contentieux de gracieux fiscal et de recouvrement du comptable, responsable du service des impôts des particuliers de :</u></b>	
	<b>29/08/2017</b>	- Champigny-sur-Marne.	<b>499</b>
	<b>29/08/2017</b>	- l'Haÿ-les-Roses.	<b>502</b>
<b>Décision 2017/16</b>	<b>29/08/2017</b>	Portant délégations de signature en matière contentieux et de gracieux fiscal.	<b>505</b>
<b>Décision 2017/17</b>	<b>29/08/2017</b>	Portant délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique.	<b>508</b>
<b>Décision 2017/18</b>	<b>29/08/2017</b>	Portant délégations spéciales de signature pour les missions rattachées.	<b>513</b>
<b>Décision 2017/19</b>	<b>29/08/2017</b>	Portant délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale.	<b>516</b>
<b>Décision 2017/22</b>	<b>29/08/2017</b>	Portant délégations spéciales de signature pour le Pôle Pilotage et Ressources.	<b>522</b>
<b>Décision 2017/23</b>	<b>25/08/2017</b>	Portant décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.	<b>528</b>
<b>2017/20</b>	<b>29/08/2017</b>	Modifiant l'arrêté n°2017-6 du 23 mars 2017 portant décision de subdélégation de signature en matière domaniale.	<b>530</b>
<b>2017/21</b>	<b>29/08/2017</b>	Modifiant l'arrêté n°2017-7 du 23 mars 2017 portant décision de délégation de signature en matière d'assiette et de recouvrement de produits domaniaux, d'évaluations domaniales et de fonctions de commissaire du Gouvernement.	<b>532</b>

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU  
TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ILE DE FRANCE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>INTITULÉ</b>	<b>Page</b>
<b>2918/2017</b>	<b>22/08/2017</b>	Relatif à l'octroi de l'agrément entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) à l'association CREATIONS OMNIVORES à Choisy-le-Roi.	<b>534</b>
<b>2017/3007</b>	<b>22/08/2017</b>	Relatif à l'organisation de l'inspection du travail dans le département du Val-de-Marne, portant nomination des responsables d'unités de contrôle, affectation des agents de contrôle, gestion des intérimaires dans les unités de contrôle départementales.	<b>535</b>

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE  
DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
<b>IdF 2017/1290</b>	<b>21/08/2017</b>	Portant réglementation temporaire des conditions de circulation, de stationnement des véhicules de toutes catégories et de circulation des piétons et des cyclistes sur une section de l'avenue de Boissy (RD 19), au droit du n°47-49, sens de circulation province / Paris, sur la commune de Bonneuil-sur-Marne.	<b>539</b>
		<b><u>Portant modification des conditions de circulation des véhicules de toutes catégories sur :</u></b>	
<b>IdF 2017/1295</b>	<b>21/08/2017</b>	- l'avenue Victor Hugo (RD86), entre la rue d'Alsace Lorraine et la rue Noël, dans le sens Versailles/Créteil, commune de Choisy-le-Roi.	<b>543</b>
<b>IdF 2017/1313</b>	<b>23/08/2017</b>	- la file de droite au droit du n°74 boulevard de Strasbourg (RD 86) à Nogent-sur-Marne.	<b>547</b>
<b>IdF 2017/1322</b>	<b>24/08/2017</b>	- la file droite au droit du n°67 bis avenue de Paris (RD 120) à Saint-Mandé.	<b>551</b>
		<b><u>Portant réglementation temporaire de la circulation sur certaines bretelles de l'autoroute A4 et sur la RN486, sur les territoires des communes de Nogent-sur-Marne et de Champigny-sur-Marne, dans le cadre de la première phase des travaux d'aménagement du pont de Nogent :</u></b>	
<b>IdF 2017/1300</b>	<b>22/08/2017</b>	- du 28/08 au 12/09/2017 et du 15/08 au 05/09/2017	<b>555</b>
<b>IdF 2017/1348</b>	<b>31/08/2017</b>	- pour les travaux du 04 au 05/09 du 05 au 06/09 et du 06 au 07/09/2017	<b>559</b>
		<b><u>Réglementant provisoirement la circulation des véhicules de toutes catégories :</u></b>	
<b>IdF 2017/1301</b>	<b>22/08/2017</b>	- sur les quais Auguste Deshaies (RD152) et Jean Compagnon Haut (RD152) et Bas (RD19A), entre les rues Moïse et Jules Vanzuppe, dans les deux sens de circulation, sur la commune d'Ivry-sur-Seine.	<b>564</b>
<b>IdF 2017/1316</b>	<b>23/08/2017</b>	- et des piétons sur la voie d'insertion du quai Jean Compagnon (RD 19) au boulevard Paul Vaillant Couturier (RD 19B), dans les deux sens de circulation, sur la commune d'Ivry-sur-Seine.	<b>568</b>
<b>IdF 2017/1340</b>	<b>30/08/2017</b>	- et des piétons dans les deux sens de circulation, sur le quai Henri Pourchasse (RD 152) et le quai Auguste Deshaies (RD152A), entre la rue Jean Mazet et le n°76 quai Deshaies, sur la commune d'Ivry-sur-Seine.	<b>572</b>
<b>Inter Préfectoral 2017/08/23/ 015</b>	<b>23/08/2017</b>	Prescrivant l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de révision du <b>plan de protection de l'atmosphère</b> sur l'ensemble du territoire de la région d'Île-de-France.	<b>576</b>
<b>IdF 2017/1333</b>	<b>28/08/2017</b>	Modifiant l'arrêté DRIEA IdF n°2017-932 du 28 juin 2017, portant réglementation temporaire de la circulation sur la RN 6, entre les PR 17+950, avenue Carnot et 18+570, Pont de Villeneuve-le-Roi, dans les 2 sens de circulation, pour les travaux d'aménagement de la RN 6 et de la place Sémard, sur le territoire de la commune de Villeneuve-Saint-Georges.	<b>587</b>
<b>IdF 2017/1334</b>	<b>28/08/2017</b>	Règlementant temporairement la circulation sur l'autoroute A4 dans le département du Val-de-Marne.	<b>593</b>
<b>IdF 2017/1335</b>	<b>29/08/2017</b>	Modification de l'arrêté DRIEA n° 2017-826 du 09 juin 2017 et portant modification des conditions de circulation des véhicules de toutes catégories au droit du 68 avenue de la République (RD148), dans les deux sens de circulation, sur la commune de Maisons-Alfort.	<b>597</b>
<b>2017/51</b>	<b>29/08/2017</b>	Portant l'agrément d'exploitation d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière (1 2 3 PERMIS à Champigny-sur-Marne)	<b>602</b>



**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE  
DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT (suite)**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
<b>IdF 2017/1341</b>	<b>30/08/2017</b>	Prorogation de l'arrêté DRIEA-IdF-2017-922 du 27 juin 2017 et portant modification des conditions de circulation des véhicules de toutes catégories sur la rue des Fusillés (voie communale classée à grande circulation) entre la rue Charles Heller et la rue Léon Geffroy (RD274), dans les deux sens de circulation, commune de Vitry-sur-Seine.	<b>603</b>
<b>IdF 2017/1349</b>	<b>31/08/2017</b>	Prorogeant l'arrêté DRIEA IdF 2017-1061 du 12 juillet 2017 et portant réglementation temporaire des conditions de circulation et de stationnement des véhicules de toutes catégories sur une section de l'avenue de Paris (RD120), dans les deux sens de circulation, entre le n°22 et le n°40, sur la commune de Vincennes.	<b>607</b>

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
<b>Inter-préfectoral 2017/DRIEE/ SPE/57</b>	<b>13/06/2017</b>	Actant le franchissement du seuil de vigilance sur Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne et instaurant des mesures provisoires de sensibilisation aux usages de l'eau et de surveillance sur la Marne, la Seine et leurs nappes d'accompagnement.	<b>611</b>
		<b>Attribuant un plan de chasse individuel :</b>	
<b>2017/DRIEE/ 82</b>	<b>27/06/2017</b>	- dans la forêt régionale de Gros Bois Campagne 2017-2018	<b>614</b>
<b>2017/DRIEE/ 83</b>	<b>27/06/2017</b>	- sur les communes de Valenton et Limeil-Brévannes Campagne 2017-2018	<b>616</b>
<b>2017/DRIEE/ 84</b>	<b>27/06/2017</b>	- sur la commune de Santeny Campagne 2017-2018	<b>618</b>
<b>2017/DRIEE/ 103</b>	<b>27/06/2017</b>	Fixant un plan de chasse individuel au grand gibier dans le bois Saint-Martin Campagne de chasse 2017-2018	<b>620</b>

**PREFECTURE DE POLICE**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
		<b>Accordant délégation de la signature préfectorale :</b>	
<b>2017/878</b>	<b>21/08/2017</b>	- au sein du cabinet du préfet de police, voir liste.	<b>623</b>
<b>2017/879</b>	<b>21/08/2017</b>	- aux membres du cabinet du préfet de police qui assurent le service de permanence, voir liste.	<b>625</b>
<b>2017/889</b>	<b>28/08/2017</b>	Portant renouvellement de l'agrément de l'Unité de développement des premiers secours du Val-de-Marne (UDPS 94), pour les formations aux premiers secours.	<b>627</b>
<b>2017/890</b>	<b>28/08/2017</b>	Portant renouvellement de l'agrément de la Délégation du Val-de-Marne de la Fédération française des secouristes et formateurs policiers, pour les formations aux premiers secours.	<b>629</b>

**ACTES DIVERS**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>INTITULÉ</b>	<b>Page</b>
		<b><u>Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Ile de France et Outre Mer</u></b>	
<b>2017/2912</b>	<b>10/08/2017</b>	Portant tarification du Service de réparation pénale (SRP) de l'association OLGA SPITZER à Créteil.	<b>631</b>
<b>2017/2937</b>	<b>10/08/2017</b>	Portant tarification du Service d'Investigation Educative (SIE) de l'association OLGA SPITZER à Créteil.	<b>634</b>
		<b><u>Direction de l'Administration Pénitentiaire</u></b> <b><u>Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Paris</u></b> <b><u>Centre Pénitentiaire de Fresnes</u></b>	
<b>CPF 2017/4</b>	<b>18/08/2017</b>	Portant délégation de signature, voir liste et annexe.	<b>637</b>
		<b><u>Hôpitaux de Saint Maurice</u></b> <b><u>Direction des Ressources Humaines</u></b>	
<b>Note d'Information</b>	<b>28/08/2017</b>	Commission de recrutement sans concours d'adjoint administratif et d'agent d'entretien qualifié, dossier à remettre au plus tard le 28 septembre 2017, le cachet de la poste faisant foi.	<b>646</b>
		<b><u>Assistance Publique Hôpitaux de Paris</u></b> <b><u>Recrutement au sein des hôpitaux Universitaires Henri Mondor de :</u></b>	
<b>Avis de Recrutement</b>	<b>28/08/2017</b>	- 3 postes d'agent d'entretien qualifié au titre de 2017, date limite de candidature 28/10/2017 le cachet de la poste faisant foi.	<b>648</b>
<b>Avis de Recrutement</b>	<b>28/08/2017</b>	- de 10 postes d'agent des services hospitaliers qualifiés de classe normale au titre de 2017, date limite de candidature le 28/10/2017 le cachet de la poste faisant foi.	<b>650</b>
		<b><u>Centre Hospitalier Intercommunal Créteil</u></b> <b><u>Direction des Ressources Humaines :</u></b>	
		<b><u>Avis de recrutement sans concours en vue de la mise en stage sur grade , dépôt de dossier avant le mercredi 20 septembre 2017 le cachet de la poste faisant fois :</u></b>	
<b>Note d'Information 67/2017</b>	<b>28/08/2017</b>	- Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe.	<b>652</b>
<b>Note d'Information 68/2017</b>	<b>28/08/2017</b>	- Agent d'entretien qualifié.	<b>653</b>



PREFET DU VAL-DE-MARNE

Cabinet du Préfet / Direction des Sécurités  
Bureau de l'ordre public et de la prévention  
de la délinquance  
01.49.56.60.79

### **ARRETE n° 2017/1921**

#### **Portant attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à l'association Willy Promotion pour une action intitulée « Combattre le harcèlement par le poing »**

**Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 44 ;

**Vu** le code de commerce, notamment son article L.612-4 ;

**Vu** la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945, notamment son article 112 ;

**Vu** la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 43-IV ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

**Vu** la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative au fonds interministériel de prévention de la délinquance, notamment son article 5 ;

**Vu** la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

**Vu** le décret-loi du 2 mai 1938 notamment son article 14 ;

**Vu** le décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées ;

**Vu** l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** l'arrêté n° 2017/789 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à M. Pierre MARCHAND-LACOUR, Sous préfet, Directeur de Cabinet ;

**Considérant** la demande de subvention du 21 mars 2017, présentée par l'association Willy Promotion ;

**Considérant** que le Préfet est chargé, dans le département, de mettre en œuvre les politiques publiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation et que le projet présenté y contribue ;

**Sur** proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne,

## **ARRETE**

**Article 1** : Il est attribué une subvention, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, à l'association Willy Promotion, dont le siège social est situé 32, square Dufourmantelle à Maisons-Alfort (94700), représentée par M. Thierno Wilfried KOUYATE, président, mandaté pour la mise en œuvre de l'action intitulée « Combattre le harcèlement par le poing ».

La subvention attribuée s'élève à **2 000€**, et correspond à 7,6% du montant des dépenses tel que détaillé dans la demande de subvention visée ci-dessus.

L'action doit être engagée le plus rapidement possible dans les 6 mois à compter de la notification du présent arrêté et le projet doit être achevé **au plus tard le 31/12 /2018**.

**Article 2** : La subvention fera l'objet d'un **versement unique** à la notification du présent arrêté.

**Article 3** : Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » de la manière suivante :

- UO : 0216-CIPD-DP94
- Centre de coût : PRFDCAB094
- Domaine fonctionnel : 0216-10-03
- Code activité : 0216081006A1

Le versement est effectué sur le compte de l'association bénéficiaire ci-dessus citée selon les procédures comptables en vigueur :

- Titulaire du compte : Willy Promotion
- Etablissement bancaire : Caisse d'Epargne Ile-de-France
- code banque : 17515
- code guichet : 90000
- Numéro de compte : 08000349731 - clé RIB : 17

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Val-de-Marne.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Directeur régional des finances publiques.

**Article 4 :** Avant toute nouvelle demande de subvention, et au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date d'achèvement du projet, l'association bénéficiaire devra fournir les documents ci après :

- le **compte-rendu financier** conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 (Cerfa n° 15059) ; ce document est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du projet. Ces documents sont signés par la personne habilitée à représenter l'association et, le cas échéant, par son expert comptable ou son commissaire aux comptes ;

- **les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes** prévus par l'article L.612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;

- le **rapport d'activité annuel**.

Ces documents sont transmis à la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par voie postale ou par voie dématérialisée.

**Article 5 :** Le bénéficiaire est tenu d'informer la préfecture du Val-de-Marne, sans délai, de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et de fournir la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire est tenu d'en informer, sans délai, la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Lorsque des dépenses de fonctionnement administratif courant (frais de siège et de secrétariat notamment) sont incluses dans le montant de la subvention sollicitée, ces dépenses devront être plafonnées et ne pas dépasser 10% de la subvention allouée dans la limite de 5 000€.

**Article 6 :** En cas de non présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le reversement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés aux articles 4 et 5 pourra entraîner la suppression de la subvention en application de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 et du décret-loi du 2 mai 1938.

**Article 7** : Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant à l'article 1, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le bénéficiaire facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle, conformément au décret du 25 juin 1934 visé ci-dessus. Le refus de communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 6 ci-dessus.

A l'issue du projet, lorsque le contrôle des coûts fait apparaître un taux de financement supérieur à celui qui figure à l'article 1 du présent arrêté, il pourra être exigé le remboursement proportionnel de la subvention. De même, lorsque ce contrôle met en lumière une structure de coût différente de celle qui figurait dans la demande de subvention, un remboursement partiel pourra être exigé.

**Article 8** : Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne et le Directeur régional des finances publiques, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Créteil le, 16 mai 2017.

**: Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,  
signé  
Pierre MARCHAND LACOUR**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-DE-MARNE

Cabinet du Préfet / Direction des Sécurités  
Bureau de l'ordre public et de la prévention  
de la délinquance  
01.49.56.60.79

### **ARRETE n° 2017/2016**

**Portant attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à l'association Femmes Relais Médiatrices Interculturelles de Champigny-sur-Marne pour une action intitulée « Groupe de parole et accompagnement des femmes victimes de violences : Femmes à part...entière ! »**

**Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 44 ;

**Vu** le code de commerce, notamment son article L.612-4 ;

**Vu** la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945, notamment son article 112 ;

**Vu** la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 43-IV ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

**Vu** la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative au fonds interministériel de prévention de la délinquance, notamment son article 5 ;

**Vu** la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

**Vu** le décret-loi du 2 mai 1938 notamment son article 14 ;

**Vu** le décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées ;

**Vu** l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** l'arrêté n° 2017/789 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à M. Pierre MARCHAND-LACOUR, Sous préfet, Directeur de Cabinet ;

**Considérant** la demande de subvention du 15 janvier 2017, présentée par l'association Femmes Relais Médiatrices Interculturelles de Champigny-sur-Marne ;

**Considérant** que le Préfet est chargé, dans le département, de mettre en œuvre les politiques publiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation et que le projet présenté y contribue ;

**Sur** proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne,

## **ARRETE**

**Article 1** : Il est attribué une subvention, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, à l'association Femmes Relais Médiatrices Interculturelles de Champigny-sur-Marne, dont le siège social est situé 5, mail Rodin à Champigny-sur-Marne (94500), représentée par Mme Aurelina DOS SANTOS, présidente, mandatée pour la mise en œuvre de l'action intitulée « Groupe de parole et accompagnement des femmes victimes de violences : Femmes à part...entière ! ».

La subvention attribuée s'élève à **2 000€**, et correspond à 17,3% du montant des dépenses tel que détaillé dans la demande de subvention visée ci-dessus.

L'action doit être engagée le plus rapidement possible dans les 6 mois à compter de la notification du présent arrêté et le projet doit être achevé **au plus tard le 31/12 /2018**.

**Article 2** : La subvention fera l'objet d'un **versement unique** à la notification du présent arrêté.

**Article 3** : Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » de la manière suivante :

- UO : 0216-CIPD-DP94
- Centre de coût : PRFDCAB094
- Domaine fonctionnel : 0216-10-02
- Code activité : 0216081002A6

Le versement est effectué sur le compte de l'association bénéficiaire ci-dessus citée selon les procédures comptables en vigueur :

- Titulaire du compte : Femmes Relais Médiatrices Interculturelles de Champigny
- Etablissement bancaire : Crédit Mutuel
- code banque : 10278
- code guichet : 06167
- Numéro de compte : 00028607041 - clé RIB : 16



L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Val-de-Marne.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Directeur régional des finances publiques.

**Article 4 :** Avant toute nouvelle demande de subvention, et au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date d'achèvement du projet, l'association bénéficiaire devra fournir les documents ci après :

- le **compte-rendu financier** conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 (Cerfa n° 15059) ; ce document est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du projet. Ces documents sont signés par la personne habilitée à représenter l'association et, le cas échéant, par son expert comptable ou son commissaire aux comptes ;

- **les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes** prévus par l'article L.612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;

- le **rapport d'activité annuel**.

Ces documents sont transmis à la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par voie postale ou par voie dématérialisée.

**Article 5 :** Le bénéficiaire est tenu d'informer la préfecture du Val-de-Marne, sans délai, de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et de fournir la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire est tenu d'en informer, sans délai, la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Lorsque des dépenses de fonctionnement administratif courant (frais de siège et de secrétariat notamment) sont incluses dans le montant de la subvention sollicitée, ces dépenses devront être plafonnées et ne pas dépasser 10% de la subvention allouée dans la limite de 5 000€.

**Article 6 :** En cas de non présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le reversement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés aux articles 4 et 5 pourra entraîner la suppression de la subvention en application de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 et du décret-loi du 2 mai 1938.

**Article 7 :** Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant à l'article 1, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le bénéficiaire facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle, conformément au décret du 25 juin 1934 visé ci-dessus. Le refus de communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 6 ci-dessus.

A l'issue du projet, lorsque le contrôle des coûts fait apparaître un taux de financement supérieur à celui qui figure à l'article 1 du présent arrêté, il pourra être exigé le remboursement proportionnel de la subvention. De même, lorsque ce contrôle met en lumière une structure de coût différente de celle qui figurait dans la demande de subvention, un remboursement partiel pourra être exigé.

**Article 8 :** Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne et le Directeur régional des finances publiques, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Créteil le, 22 mai 2017.

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,  
signé  
Pierre MARCHAND LACOUR**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-DE-MARNE

Cabinet du Préfet / Direction des Sécurités  
Bureau de l'ordre public et de la prévention  
de la délinquance  
01.49.56.60.79

### **ARRETE n° 2017/2017**

#### **Portant attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à l'association Point Accueil Ecoute Champigny pour une action intitulée « Prévention des violences intrafamiliales »**

**Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 44 ;

**Vu** le code de commerce, notamment son article L.612-4 ;

**Vu** la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945, notamment son article 112 ;

**Vu** la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 43-IV ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

**Vu** la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative au fonds interministériel de prévention de la délinquance, notamment son article 5 ;

**Vu** la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

**Vu** le décret-loi du 2 mai 1938 notamment son article 14 ;

**Vu** le décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées ;

**Vu** l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** l'arrêté n° 2017/789 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à M. Pierre MARCHAND-LACOUR, Sous préfet, Directeur de Cabinet ;

**Considérant** la demande de subvention du 24 février 2017, présentée par l'association Point Accueil Ecoute Champigny ;

**Considérant** que le Préfet est chargé, dans le département, de mettre en œuvre les politiques publiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation et que le projet présenté y contribue ;

**Sur** proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne,

## **ARRETE**

**Article 1** : Il est attribué une subvention, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, à l'association Point Accueil Ecoute Champigny, dont le siège social est situé 27, rue Albert Thomas à Champigny-sur-Marne (94500), représentée par Mme Geneviève VIDY, présidente, mandatée pour la mise en œuvre de l'action intitulée « Prévention des violences intrafamiliales ».

La subvention attribuée s'élève à **10 000€**, et correspond à 26,3% du montant des dépenses tel que détaillé dans la demande de subvention visée ci-dessus.

L'action doit être engagée le plus rapidement possible dans les 6 mois à compter de la notification du présent arrêté et le projet doit être achevé **au plus tard le 31/12 /2018**.

**Article 2** : La subvention fera l'objet d'un **versement unique** à la notification du présent arrêté.

**Article 3** : Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » de la manière suivante :

- UO : 0216-CIPD-DP94
- Centre de coût : PRFDCAB094
- Domaine fonctionnel : 0216-10-02
- Code activité : 0216081002A5

Le versement est effectué sur le compte de l'association bénéficiaire ci-dessus citée selon les procédures comptables en vigueur :

- Titulaire du compte : Point Ecoute Champigny
- Etablissement bancaire : Crédit Mutuel
- code banque : 10278
- code guichet : 06167
- Numéro de compte : 00026832641 - clé RIB : 50

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Val-de-Marne.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Directeur régional des finances publiques.

**Article 4 :** Avant toute nouvelle demande de subvention, et au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date d'achèvement du projet, l'association bénéficiaire devra fournir les documents ci après :

- le **compte-rendu financier** conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 (Cerfa n° 15059) ; ce document est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du projet. Ces documents sont signés par la personne habilitée à représenter l'association et, le cas échéant, par son expert comptable ou son commissaire aux comptes ;

- **les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes** prévus par l'article L.612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;

- le **rapport d'activité annuel**.

Ces documents sont transmis à la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par voie postale ou par voie dématérialisée.

**Article 5 :** Le bénéficiaire est tenu d'informer la préfecture du Val-de-Marne, sans délai, de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et de fournir la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire est tenu d'en informer, sans délai, la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Lorsque des dépenses de fonctionnement administratif courant (frais de siège et de secrétariat notamment) sont incluses dans le montant de la subvention sollicitée, ces dépenses devront être plafonnées et ne pas dépasser 10% de la subvention allouée dans la limite de 5 000€.

**Article 6 :** En cas de non présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le reversement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés aux articles 4 et 5 pourra entraîner la suppression de la subvention en application de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 et du décret-loi du 2 mai 1938.

**Article 7 :** Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant à l'article 1, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le bénéficiaire facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle, conformément au décret du 25 juin 1934 visé ci-dessus. Le refus de communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 6 ci-dessus.

A l'issue du projet, lorsque le contrôle des coûts fait apparaître un taux de financement supérieur à celui qui figure à l'article 1 du présent arrêté, il pourra être exigé le remboursement proportionnel de la subvention. De même, lorsque ce contrôle met en lumière une structure de coût différente de celle qui figurait dans la demande de subvention, un remboursement partiel pourra être exigé.

**Article 8 :** Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne et le Directeur régional des finances publiques, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Créteil le, 22 mai 2017.

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,  
signé  
Pierre MARCHAND LACOUR**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-DE-MARNE

Cabinet du Préfet / Direction des Sécurités  
Bureau de l'ordre public et de la prévention  
de la délinquance  
01.49.56.60.79

### **ARRETE n° 2017/2018**

**Portant attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à la commune de Champigny-sur-Marne pour une action intitulée « Actions de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes »**

**Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 44 ;

**Vu** la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945, notamment son article 112 ;

**Vu** la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 43-IV ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

**Vu** la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative au fonds interministériel de prévention de la délinquance, notamment son article 5 ;

**Vu** la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

**Vu** l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** l'arrêté n° 2017/789 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à M. Pierre MARCHAND-LACOUR, Sous préfet, Directeur de Cabinet ;

**Considérant** la demande de subvention du 21 février 2017, présentée par la commune de Champigny-sur-Marne ;

**Considérant** que le Préfet est chargé, dans le département, de mettre en œuvre les politiques publiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation et que le projet présenté y contribue ;

**Sur** proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne,

## **ARRETE**

**Article 1** : Il est attribué une subvention, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, à la commune de Champigny-sur-Marne sise Hôtel de Ville – 14, rue Louis Talamoni à Champigny-sur-Marne (94500), représentée par le maire, pour une action intitulée « Actions de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes ».

La subvention attribuée s'élève à **2 500 €** et correspond à 15,3% du montant des dépenses tel que détaillé dans la demande de subvention visée ci-dessus.

L'action doit être engagée le plus rapidement possible dans les 6 mois à compter de la notification du présent arrêté et le projet doit être achevé **au plus tard le 31/12 /2018**.

**Article 2** : La subvention fera l'objet d'un **versement unique** à la notification du présent arrêté.

**Article 3** : Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » de la manière suivante :

- UO : 0216-CIPD-DP94
- Centre de coût : PRFDCAB094
- Domaine fonctionnel : 0216-10-02
- Code activité : 0216081002A5

Le versement est effectué sur le compte de l'association bénéficiaire ci-dessus citée selon les procédures comptables en vigueur :

- Titulaire du compte : Trésorerie de Villiers-sur-Marne
- Etablissement bancaire : Banque de France
- code banque : 30001
- code guichet : 00945
- Numéro de compte : E9400000000 - clé RIB : 11

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Val-de-Marne.



Le comptable assignataire chargé des paiements est le Directeur régional des finances publiques.

**Article 4 :** Avant toute nouvelle demande de subvention, et au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date d'achèvement du projet, le bénéficiaire devra fournir les documents ci-après :

- le **compte-rendu financier** conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 (Cerfa n° 15059) ; ce document est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du projet. Ces documents sont signés par la personne habilitée à représenter le bénéficiaire et, le cas échéant, par son expert comptable ou son commissaire aux comptes.

Ces documents sont transmis à la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par voie postale ou par voie dématérialisée.

**Article 5 :** Le bénéficiaire est tenu d'informer la préfecture du Val-de-Marne, sans délai, de toute nouvelle domiciliation bancaire et de fournir un nouveau relevé d'identité bancaire (RIB).

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire est tenu d'en informer, sans délai, la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par lettre recommandée avec accusé de réception.

**Article 6 :** En cas de non présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le reversement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés aux articles 4 et 5 pourra entraîner la suppression de la subvention en application des textes en vigueur.

**Article 7 :** Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant à l'article 1, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le bénéficiaire facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle, conformément aux textes en vigueur. Le refus de communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 6 ci-dessus.

A l'issue du projet, lorsque le contrôle des coûts fait apparaître un taux de financement supérieur à celui qui figure à l'article 1 du présent arrêté, il pourra être exigé le remboursement proportionnel de la subvention. De même, lorsque ce contrôle met en lumière une structure de coût différente de celle qui figurait dans la demande de subvention, un remboursement partiel pourra être exigé.

**Article 8 :** Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne et le Directeur régional des finances publiques, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Créteil le, 22 mai 2017.

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,**

**Pierre MARCHAND LACOUR**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-DE-MARNE

Cabinet du Préfet / Direction des Sécurités  
Bureau de l'ordre public et de la prévention  
de la délinquance  
01.49.56.60.79

### **ARRETE n° 2017/2019**

**Portant attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à l'Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale (APCARS) pour une action intitulée « Expérimentation de stages de responsabilisation d'auteurs de violences conjugales »**

**Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 44 ;

**Vu** le code de commerce, notamment son article L.612-4 ;

**Vu** la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945, notamment son article 112 ;

**Vu** la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 43-IV ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

**Vu** la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative au fonds interministériel de prévention de la délinquance, notamment son article 5 ;

**Vu** la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

**Vu** le décret-loi du 2 mai 1938 notamment son article 14 ;

**Vu** le décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées ;

**Vu** l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** l'arrêté n° 2017/789 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à M. Pierre MARCHAND-LACOUR, Sous préfet, Directeur de Cabinet ;

**Considérant** la demande de subvention du 22 février 2017, présentée par l'Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale (APCARS) ;

**Considérant** que le Préfet est chargé, dans le département, de mettre en œuvre les politiques publiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation et que le projet présenté y contribue ;

**Sur** proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne,

## **ARRETE**

**Article 1** : Il est attribué une subvention, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, à l'Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale (APCARS), dont le siège social est situé 4, boulevard du Palais à Paris (75001), représentée par M. André ZERVUDACHI, président, mandaté pour la mise en œuvre de l'action intitulée « Expérimentation de stages de responsabilisation d'auteurs de violences conjugales ».

La subvention attribuée s'élève à **2 000€**, et correspond à 10% du montant des dépenses tel que détaillé dans la demande de subvention visée ci-dessus.

L'action doit être engagée le plus rapidement possible dans les 6 mois à compter de la notification du présent arrêté et le projet doit être achevé **au plus tard le 31/12 /2018**.

**Article 2** : La subvention fera l'objet d'un **versement unique** à la notification du présent arrêté.

**Article 3** : Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » de la manière suivante :

- UO : 0216-CIPD-DP94
- Centre de coût : PRFDCAB094
- Domaine fonctionnel : 0216-10-02
- Code activité : 0216081002A7

Le versement est effectué sur le compte de l'association bénéficiaire ci-dessus citée selon les procédures comptables en vigueur :

- Titulaire du compte : APCARS CHRS Pelleport
- Etablissement bancaire : BNP Paribas
- code banque : 30004
- code guichet : 02837
- Numéro de compte : 00010130191 - clé RIB : 94

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Val-de-Marne.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Directeur régional des finances publiques.

**Article 4 :** Avant toute nouvelle demande de subvention, et au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date d'achèvement du projet, l'association bénéficiaire devra fournir les documents ci après :

- le **compte-rendu financier** conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 (Cerfa n° 15059) ; ce document est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du projet. Ces documents sont signés par la personne habilitée à représenter l'association et, le cas échéant, par son expert comptable ou son commissaire aux comptes ;

- **les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes** prévus par l'article L.612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;

- le **rapport d'activité annuel**.

Ces documents sont transmis à la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par voie postale ou par voie dématérialisée.

**Article 5 :** Le bénéficiaire est tenu d'informer la préfecture du Val-de-Marne, sans délai, de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et de fournir la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire est tenu d'en informer, sans délai, la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Lorsque des dépenses de fonctionnement administratif courant (frais de siège et de secrétariat notamment) sont incluses dans le montant de la subvention sollicitée, ces dépenses devront être plafonnées et ne pas dépasser 10% de la subvention allouée dans la limite de 5 000€.

**Article 6 :** En cas de non présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le reversement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés aux articles 4 et 5 pourra entraîner la suppression de la subvention en application de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 et du décret-loi du 2 mai 1938.

**Article 7 :** Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant à l'article 1, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le bénéficiaire facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle, conformément au décret du 25 juin 1934 visé ci-dessus. Le refus de communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 6 ci-dessus.

A l'issue du projet, lorsque le contrôle des coûts fait apparaître un taux de financement supérieur à celui qui figure à l'article 1 du présent arrêté, il pourra être exigé le remboursement proportionnel de la subvention. De même, lorsque ce contrôle met en lumière une structure de coût différente de celle qui figurait dans la demande de subvention, un remboursement partiel pourra être exigé.

**Article 8 :** Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne et le Directeur régional des finances publiques, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Créteil le, 22 mai 2017.

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,  
signé  
Pierre MARCHAND LACOUR**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-DE-MARNE

Cabinet du Préfet / Direction des Sécurités  
Bureau de l'ordre public et de la prévention  
de la délinquance  
01.49.56.60.79

### **ARRETE n° 2017/2020**

**Portant attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à l'Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale (APCARS) pour une action intitulée « Permanences au service de consultations médico-psychologiques du CHIC de Créteil »**

**Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 44 ;

**Vu** le code de commerce, notamment son article L.612-4 ;

**Vu** la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945, notamment son article 112 ;

**Vu** la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 43-IV ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

**Vu** la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative au fonds interministériel de prévention de la délinquance, notamment son article 5 ;

**Vu** la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

**Vu** le décret-loi du 2 mai 1938 notamment son article 14 ;

**Vu** le décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées ;

**Vu** l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** l'arrêté n° 2017/789 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à M. Pierre MARCHAND-LACOUR, Sous préfet, Directeur de Cabinet ;

**Considérant** la demande de subvention du 22 février 2017, présentée par l'Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale (APCARS) ;

**Considérant** que le Préfet est chargé, dans le département, de mettre en œuvre les politiques publiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation et que le projet présenté y contribue ;

**Sur** proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne,

## **ARRETE**

**Article 1** : Il est attribué une subvention, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, à l'Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale (APCARS), dont le siège social est situé 4, boulevard du Palais à Paris (75001), représentée par M. André ZERVUDACHI, président, mandaté pour la mise en œuvre de l'action intitulée « Permanences au service de consultations médico-psychologiques du CHIC de Créteil ».

La subvention attribuée s'élève à **12 000€**, et correspond à 26,9% du montant des dépenses tel que détaillé dans la demande de subvention visée ci-dessus.

L'action doit être engagée le plus rapidement possible dans les 6 mois à compter de la notification du présent arrêté et le projet doit être achevé **au plus tard le 31/12 /2018**.

**Article 2** : La subvention fera l'objet d'un **versement unique** à la notification du présent arrêté.

**Article 3** : Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » de la manière suivante :

- UO : 0216-CIPD-DP94
- Centre de coût : PRFDCAB094
- Domaine fonctionnel : 0216-10-02
- Code activité : 0216081002A3

Le versement est effectué sur le compte de l'association bénéficiaire ci-dessus citée selon les procédures comptables en vigueur :

- Titulaire du compte : APCARS CHRS Pelleport
- Etablissement bancaire : BNP Paribas
- code banque : 30004
- code guichet : 02837
- Numéro de compte : 00010130191 - clé RIB : 94



L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Val-de-Marne.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Directeur régional des finances publiques.

**Article 4 :** Avant toute nouvelle demande de subvention, et au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date d'achèvement du projet, l'association bénéficiaire devra fournir les documents ci après :

- le **compte-rendu financier** conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 (Cerfa n° 15059) ; ce document est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du projet. Ces documents sont signés par la personne habilitée à représenter l'association et, le cas échéant, par son expert comptable ou son commissaire aux comptes ;

- **les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes** prévus par l'article L.612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;

- le **rapport d'activité annuel**.

Ces documents sont transmis à la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par voie postale ou par voie dématérialisée.

**Article 5 :** Le bénéficiaire est tenu d'informer la préfecture du Val-de-Marne, sans délai, de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et de fournir la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire est tenu d'en informer, sans délai, la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Lorsque des dépenses de fonctionnement administratif courant (frais de siège et de secrétariat notamment) sont incluses dans le montant de la subvention sollicitée, ces dépenses devront être plafonnées et ne pas dépasser 10% de la subvention allouée dans la limite de 5 000€.

**Article 6 :** En cas de non présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le reversement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés aux articles 4 et 5 pourra entraîner la suppression de la subvention en application de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 et du décret-loi du 2 mai 1938.

**Article 7 :** Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant à l'article 1, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le bénéficiaire facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle, conformément au décret du 25 juin 1934 visé ci-dessus. Le refus de communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 6 ci-dessus.

A l'issue du projet, lorsque le contrôle des coûts fait apparaître un taux de financement supérieur à celui qui figure à l'article 1 du présent arrêté, il pourra être exigé le remboursement proportionnel de la subvention. De même, lorsque ce contrôle met en lumière une structure de coût différente de celle qui figurait dans la demande de subvention, un remboursement partiel pourra être exigé.

**Article 8 :** Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne et le Directeur régional des finances publiques, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Créteil le, 22 mai 2017.

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,  
signé  
Pierre MARCHAND LACOUR**



PREFET DU VAL-DE-MARNE

Cabinet du Préfet / Direction des Sécurités  
Bureau de l'ordre public et de la prévention  
de la délinquance  
01.49.56.60.79

### **ARRETE n° 2017/2021**

**Portant attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à l'association Tremplin 94 SOS Femmes pour une action intitulée « Actions de sensibilisation auprès des fonctionnaires de police »**

**Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 44 ;

**Vu** le code de commerce, notamment son article L.612-4 ;

**Vu** la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945, notamment son article 112 ;

**Vu** la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 43-IV ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

**Vu** la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative au fonds interministériel de prévention de la délinquance, notamment son article 5 ;

**Vu** la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

**Vu** le décret-loi du 2 mai 1938 notamment son article 14 ;

**Vu** le décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées ;

**Vu** l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** l'arrêté n° 2017/789 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à M. Pierre MARCHAND-LACOUR, Sous préfet, Directeur de Cabinet ;

**Considérant** la demande de subvention du 8 février 2017, présentée par l'association Tremplin 94 SOS Femmes ;

**Considérant** que le Préfet est chargé, dans le département, de mettre en œuvre les politiques publiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation et que le projet présenté y contribue ;

**Sur** proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne,

## **ARRETE**

**Article 1** : Il est attribué une subvention, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, à l'association Tremplin 94 SOS Femmes, dont le siège social est situé 50, rue Carnot à Maisons-Alfort (94700), représentée par Mme Isabel ADNOT, présidente, mandatée pour la mise en œuvre de l'action intitulée « Actions de sensibilisation auprès des fonctionnaires de police ».

La subvention attribuée s'élève à **3 000€**, et correspond à 96,9% du montant des dépenses tel que détaillé dans la demande de subvention visée ci-dessus.

L'action doit être engagée le plus rapidement possible dans les 6 mois à compter de la notification du présent arrêté et le projet doit être achevé **au plus tard le 31/12 /2018**.

**Article 2** : La subvention fera l'objet d'un **versement unique** à la notification du présent arrêté.

**Article 3** : Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » de la manière suivante :

- UO : 0216-CIPD-DP94
- Centre de coût : PRFDCAB094
- Domaine fonctionnel : 0216-10-02
- Code activité : 0216081002A6

Le versement est effectué sur le compte de l'association bénéficiaire ci-dessus citée selon les procédures comptables en vigueur :

- Titulaire du compte : Tremplin 94
- Etablissement bancaire : CIC
- code banque : 30066
- code guichet : 10671
- Numéro de compte : 00010353301 - clé RIB : 32

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Val-de-Marne.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Directeur régional des finances publiques.

**Article 4 :** Avant toute nouvelle demande de subvention, et au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date d'achèvement du projet, l'association bénéficiaire devra fournir les documents ci après :

- le **compte-rendu financier** conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 (Cerfa n° 15059) ; ce document est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du projet. Ces documents sont signés par la personne habilitée à représenter l'association et, le cas échéant, par son expert comptable ou son commissaire aux comptes ;

- **les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes** prévus par l'article L.612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;

- le **rapport d'activité annuel**.

Ces documents sont transmis à la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par voie postale ou par voie dématérialisée.

**Article 5 :** Le bénéficiaire est tenu d'informer la préfecture du Val-de-Marne, sans délai, de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et de fournir la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire est tenu d'en informer, sans délai, la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Lorsque des dépenses de fonctionnement administratif courant (frais de siège et de secrétariat notamment) sont incluses dans le montant de la subvention sollicitée, ces dépenses devront être plafonnées et ne pas dépasser 10% de la subvention allouée dans la limite de 5 000€.

**Article 6 :** En cas de non présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le reversement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés aux articles 4 et 5 pourra entraîner la suppression de la subvention en application de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 et du décret-loi du 2 mai 1938.

**Article 7 :** Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant à l'article 1, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le bénéficiaire facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle, conformément au décret du 25 juin 1934 visé ci-dessus. Le refus de communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 6 ci-dessus.

A l'issue du projet, lorsque le contrôle des coûts fait apparaître un taux de financement supérieur à celui qui figure à l'article 1 du présent arrêté, il pourra être exigé le remboursement proportionnel de la subvention. De même, lorsque ce contrôle met en lumière une structure de coût différente de celle qui figurait dans la demande de subvention, un remboursement partiel pourra être exigé.

**Article 8 :** Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne et le Directeur régional des finances publiques, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Créteil le, 22 mai 2017.

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,  
signé  
Pierre MARCHAND LACOUR**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-DE-MARNE

Cabinet du Préfet / Direction des Sécurités  
Bureau de l'ordre public et de la prévention  
de la délinquance  
01.49.56.60.79

## **ARRETE n° 2017/2022**

### **Portant attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à l'association Tremplin 94 SOS Femmes pour une action intitulée « Référent départemental violences au sein du couple »**

**Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 44 ;

**Vu** le code de commerce, notamment son article L.612-4 ;

**Vu** la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945, notamment son article 112 ;

**Vu** la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 43-IV ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

**Vu** la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative au fonds interministériel de prévention de la délinquance, notamment son article 5 ;

**Vu** la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

**Vu** le décret-loi du 2 mai 1938 notamment son article 14 ;

**Vu** le décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées ;

**Vu** l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** l'arrêté n° 2017/789 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à M. Pierre MARCHAND-LACOUR, Sous préfet, Directeur de Cabinet ;

**Considérant** la demande de subvention du 8 février 2017, présentée par l'association Tremplin 94 SOS Femmes ;

**Considérant** que le Préfet est chargé, dans le département, de mettre en œuvre les politiques publiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation et que le projet présenté y contribue ;

**Sur** proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne,

## **ARRETE**

**Article 1** : Il est attribué une subvention, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, à l'association Tremplin 94 SOS Femmes, dont le siège social est situé 50, rue Carnot à Maisons-Alfort (94700), représentée par Mme Isabel ADNOT, présidente, mandatée pour la mise en œuvre de l'action intitulée « Référent départemental violences au sein du couple ».

La subvention attribuée s'élève à **10 000€**, et correspond à 23,8% du montant des dépenses tel que détaillé dans la demande de subvention visée ci-dessus.

L'action doit être engagée le plus rapidement possible dans les 6 mois à compter de la notification du présent arrêté et le projet doit être achevé **au plus tard le 31/12 /2018**.

**Article 2** : La subvention fera l'objet d'un **versement unique** à la notification du présent arrêté.

**Article 3** : Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » de la manière suivante :

- UO : 0216-CIPD-DP94
- Centre de coût : PRFDCAB094
- Domaine fonctionnel : 0216-10-02
- Code activité : 0216081002A4

Le versement est effectué sur le compte de l'association bénéficiaire ci-dessus citée selon les procédures comptables en vigueur :

- Titulaire du compte : Tremplin 94
- Etablissement bancaire : CIC
- code banque : 30066
- code guichet : 10671
- Numéro de compte : 00010353301 - clé RIB : 32



L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Val-de-Marne.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Directeur régional des finances publiques.

**Article 4 :** Avant toute nouvelle demande de subvention, et au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date d'achèvement du projet, l'association bénéficiaire devra fournir les documents ci après :

- le **compte-rendu financier** conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 (Cerfa n° 15059) ; ce document est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du projet. Ces documents sont signés par la personne habilitée à représenter l'association et, le cas échéant, par son expert comptable ou son commissaire aux comptes ;

- **les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes** prévus par l'article L.612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;

- le **rapport d'activité annuel**.

Ces documents sont transmis à la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par voie postale ou par voie dématérialisée.

**Article 5 :** Le bénéficiaire est tenu d'informer la préfecture du Val-de-Marne, sans délai, de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et de fournir la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire est tenu d'en informer, sans délai, la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Lorsque des dépenses de fonctionnement administratif courant (frais de siège et de secrétariat notamment) sont incluses dans le montant de la subvention sollicitée, ces dépenses devront être plafonnées et ne pas dépasser 10% de la subvention allouée dans la limite de 5 000€.

**Article 6 :** En cas de non présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le reversement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés aux articles 4 et 5 pourra entraîner la suppression de la subvention en application de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 et du décret-loi du 2 mai 1938.

**Article 7 :** Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant à l'article 1, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le bénéficiaire facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle, conformément au décret du 25 juin 1934 visé ci-dessus. Le refus de communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 6 ci-dessus.

A l'issue du projet, lorsque le contrôle des coûts fait apparaître un taux de financement supérieur à celui qui figure à l'article 1 du présent arrêté, il pourra être exigé le remboursement proportionnel de la subvention. De même, lorsque ce contrôle met en lumière une structure de coût différente de celle qui figurait dans la demande de subvention, un remboursement partiel pourra être exigé.

**Article 8 :** Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne et le Directeur régional des finances publiques, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Créteil le, 22 mai 2017.

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,  
signé  
Pierre MARCHAND LACOUR**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-DE-MARNE

Cabinet du Préfet / Direction des Sécurités  
Bureau de l'ordre public et de la prévention  
de la délinquance  
01.49.56.60.79

### **ARRETE n° 2017/2023**

#### **Portant attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à l'association Tremplin 94 SOS Femmes pour une action intitulée « Dispositif Femmes Grand Danger (TGD) »**

**Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 44 ;

**Vu** le code de commerce, notamment son article L.612-4 ;

**Vu** la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945, notamment son article 112 ;

**Vu** la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 43-IV ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

**Vu** la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative au fonds interministériel de prévention de la délinquance, notamment son article 5 ;

**Vu** la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

**Vu** le décret-loi du 2 mai 1938 notamment son article 14 ;

**Vu** le décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées ;

**Vu** l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** l'arrêté n° 2017/789 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à M. Pierre MARCHAND-LACOUR, Sous préfet, Directeur de Cabinet ;

**Considérant** la demande de subvention du 8 février 2017, présentée par l'association Tremplin 94 SOS Femmes ;

**Considérant** que le Préfet est chargé, dans le département, de mettre en œuvre les politiques publiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation et que le projet présenté y contribue ;

**Sur** proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne,

## **ARRETE**

**Article 1** : Il est attribué une subvention, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, à l'association Tremplin 94 SOS Femmes, dont le siège social est situé 50, rue Carnot à Maisons-Alfort (94700), représentée par Mme Isabel ADNOT, présidente, mandatée pour la mise en œuvre de l'action intitulée « Dispositif Femmes Grand Danger (TGD) ».

La subvention attribuée s'élève à **6 000€**, et correspond à 24,8% du montant des dépenses tel que détaillé dans la demande de subvention visée ci-dessus.

L'action doit être engagée le plus rapidement possible dans les 6 mois à compter de la notification du présent arrêté et le projet doit être achevé **au plus tard le 31/12 /2018**.

**Article 2** : La subvention fera l'objet d'un **versement unique** à la notification du présent arrêté.

**Article 3** : Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » de la manière suivante :

- UO : 0216-CIPD-DP94
- Centre de coût : PRFDCAB094
- Domaine fonctionnel : 0216-10-02
- Code activité : 0216081002A6

Le versement est effectué sur le compte de l'association bénéficiaire ci-dessus citée selon les procédures comptables en vigueur :

- Titulaire du compte : Tremplin 94
- Etablissement bancaire : CIC
- code banque : 30066
- code guichet : 10671
- Numéro de compte : 00010353301 - clé RIB : 32

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Val-de-Marne.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Directeur régional des finances publiques.

**Article 4 :** Avant toute nouvelle demande de subvention, et au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date d'achèvement du projet, l'association bénéficiaire devra fournir les documents ci après :

- le **compte-rendu financier** conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 (Cerfa n° 15059) ; ce document est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du projet. Ces documents sont signés par la personne habilitée à représenter l'association et, le cas échéant, par son expert comptable ou son commissaire aux comptes ;

- **les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes** prévus par l'article L.612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;

- le **rapport d'activité annuel**.

Ces documents sont transmis à la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par voie postale ou par voie dématérialisée.

**Article 5 :** Le bénéficiaire est tenu d'informer la préfecture du Val-de-Marne, sans délai, de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et de fournir la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire est tenu d'en informer, sans délai, la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Lorsque des dépenses de fonctionnement administratif courant (frais de siège et de secrétariat notamment) sont incluses dans le montant de la subvention sollicitée, ces dépenses devront être plafonnées et ne pas dépasser 10% de la subvention allouée dans la limite de 5 000€.

**Article 6 :** En cas de non présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le reversement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés aux articles 4 et 5 pourra entraîner la suppression de la subvention en application de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 et du décret-loi du 2 mai 1938.

**Article 7 :** Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant à l'article 1, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le bénéficiaire facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle, conformément au décret du 25 juin 1934 visé ci-dessus. Le refus de communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 6 ci-dessus.

A l'issue du projet, lorsque le contrôle des coûts fait apparaître un taux de financement supérieur à celui qui figure à l'article 1 du présent arrêté, il pourra être exigé le remboursement proportionnel de la subvention. De même, lorsque ce contrôle met en lumière une structure de coût différente de celle qui figurait dans la demande de subvention, un remboursement partiel pourra être exigé.

**Article 8 :** Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne et le Directeur régional des finances publiques, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Créteil le, 22 mai 2017.

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,  
signé  
Pierre MARCHAND LACOUR**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-DE-MARNE

Cabinet du Préfet / Direction des Sécurités  
Bureau de l'ordre public et de la prévention  
de la délinquance  
01.49.56.60.79

## **ARRETE n° 2017/2024**

### **Portant attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à l'association Tremplin 94 SOS Femmes pour une action intitulée « Soutien à la parentalité – mères et enfants victimes de violences conjugales »**

**Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 44 ;

**Vu** le code de commerce, notamment son article L.612-4 ;

**Vu** la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945, notamment son article 112 ;

**Vu** la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 43-IV ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

**Vu** la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative au fonds interministériel de prévention de la délinquance, notamment son article 5 ;

**Vu** la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

**Vu** le décret-loi du 2 mai 1938 notamment son article 14 ;

**Vu** le décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées ;

**Vu** l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** l'arrêté n° 2017/789 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à M. Pierre MARCHAND-LACOUR, Sous préfet, Directeur de Cabinet ;

**Considérant** la demande de subvention du 8 février 2017, présentée par l'association Tremplin 94 SOS Femmes ;

**Considérant** que le Préfet est chargé, dans le département, de mettre en œuvre les politiques publiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation et que le projet présenté y contribue ;

**Sur** proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne,

## **ARRETE**

**Article 1** : Il est attribué une subvention, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, à l'association Tremplin 94 SOS Femmes, dont le siège social est situé 50, rue Carnot à Maisons-Alfort (94700), représentée par Mme Isabel ADNOT, présidente, mandatée pour la mise en œuvre de l'action intitulée « Soutien à la parentalité – mères et enfants victimes de violences conjugales ».

La subvention attribuée s'élève à **15 000€**, et correspond à 49,3% du montant des dépenses tel que détaillé dans la demande de subvention visée ci-dessus.

L'action doit être engagée le plus rapidement possible dans les 6 mois à compter de la notification du présent arrêté et le projet doit être achevé **au plus tard le 31/12 /2018**.

**Article 2** : La subvention fera l'objet d'un **versement unique** à la notification du présent arrêté.

**Article 3** : Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » de la manière suivante :

- UO : 0216-CIPD-DP94
- Centre de coût : PRFDCAB094
- Domaine fonctionnel : 0216-10-02
- Code activité : 0216081002A5

Le versement est effectué sur le compte de l'association bénéficiaire ci-dessus citée selon les procédures comptables en vigueur :

- Titulaire du compte : Tremplin 94
- Etablissement bancaire : CIC
- code banque : 30066
- code guichet : 10671
- Numéro de compte : 00010353301 - clé RIB : 32



L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Val-de-Marne.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Directeur régional des finances publiques.

**Article 4 :** Avant toute nouvelle demande de subvention, et au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date d'achèvement du projet, l'association bénéficiaire devra fournir les documents ci après :

- le **compte-rendu financier** conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 (Cerfa n° 15059) ; ce document est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du projet. Ces documents sont signés par la personne habilitée à représenter l'association et, le cas échéant, par son expert comptable ou son commissaire aux comptes ;

- **les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes** prévus par l'article L.612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;

- le **rapport d'activité annuel**.

Ces documents sont transmis à la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par voie postale ou par voie dématérialisée.

**Article 5 :** Le bénéficiaire est tenu d'informer la préfecture du Val-de-Marne, sans délai, de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et de fournir la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire est tenu d'en informer, sans délai, la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Lorsque des dépenses de fonctionnement administratif courant (frais de siège et de secrétariat notamment) sont incluses dans le montant de la subvention sollicitée, ces dépenses devront être plafonnées et ne pas dépasser 10% de la subvention allouée dans la limite de 5 000€.

**Article 6 :** En cas de non présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le reversement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés aux articles 4 et 5 pourra entraîner la suppression de la subvention en application de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 et du décret-loi du 2 mai 1938.

**Article 7 :** Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant à l'article 1, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le bénéficiaire facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle, conformément au décret du 25 juin 1934 visé ci-dessus. Le refus de communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 6 ci-dessus.

A l'issue du projet, lorsque le contrôle des coûts fait apparaître un taux de financement supérieur à celui qui figure à l'article 1 du présent arrêté, il pourra être exigé le remboursement proportionnel de la subvention. De même, lorsque ce contrôle met en lumière une structure de coût différente de celle qui figurait dans la demande de subvention, un remboursement partiel pourra être exigé.

**Article 8 :** Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne et le Directeur régional des finances publiques, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Créteil le, 22 mai 2017.

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,  
signé  
Pierre MARCHAND LACOUR**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-DE-MARNE

Cabinet du Préfet / Direction des Sécurités  
Bureau de l'ordre public et de la prévention  
de la délinquance  
01.49.56.60.79

### **ARRETE n° 2017/2025**

**Portant attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à l'association Tremplin 94 SOS Femmes pour une action intitulée « Permanence d'aide aux victimes du Schéma départemental d'aide aux victimes du Val-de-Marne »**

**Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 44 ;

**Vu** le code de commerce, notamment son article L.612-4 ;

**Vu** la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945, notamment son article 112 ;

**Vu** la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 43-IV ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

**Vu** la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative au fonds interministériel de prévention de la délinquance, notamment son article 5 ;

**Vu** la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

**Vu** le décret-loi du 2 mai 1938 notamment son article 14 ;

**Vu** le décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées ;

**Vu** l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** l'arrêté n° 2017/789 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à M. Pierre MARCHAND-LACOUR, Sous préfet, Directeur de Cabinet ;

**Considérant** la demande de subvention du 8 février 2017, présentée par l'association Tremplin 94 SOS Femmes ;

**Considérant** que le Préfet est chargé, dans le département, de mettre en œuvre les politiques publiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation et que le projet présenté y contribue ;

**Sur** proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne,

## **ARRETE**

**Article 1** : Il est attribué une subvention, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, à l'association Tremplin 94 SOS Femmes, dont le siège social est situé 50, rue Carnot à Maisons-Alfort (94700), représentée par Mme Isabel ADNOT, présidente, mandatée pour la mise en œuvre de l'action intitulée « Permanence d'aide aux victimes du schéma départemental d'aide aux victimes du Val-de-Marne ».

La subvention attribuée s'élève à **12 000€**, et correspond à 73,9% du montant des dépenses tel que détaillé dans la demande de subvention visée ci-dessus.

L'action doit être engagée le plus rapidement possible dans les 6 mois à compter de la notification du présent arrêté et le projet doit être achevé **au plus tard le 31/12 /2018**.

**Article 2** : La subvention fera l'objet d'un **versement unique** à la notification du présent arrêté.

**Article 3** : Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » de la manière suivante :

- UO : 0216-CIPD-DP94
- Centre de coût : PRFDCAB094
- Domaine fonctionnel : 0216-10-02
- Code activité : 0216081002A3

Le versement est effectué sur le compte de l'association bénéficiaire ci-dessus citée selon les procédures comptables en vigueur :

- Titulaire du compte : Tremplin 94
- Etablissement bancaire : CIC
- code banque : 30066
- code guichet : 10671
- Numéro de compte : 00010353301 - clé RIB : 32

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Val-de-Marne.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Directeur régional des finances publiques.

**Article 4 :** Avant toute nouvelle demande de subvention, et au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date d'achèvement du projet, l'association bénéficiaire devra fournir les documents ci après :

- le **compte-rendu financier** conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 (Cerfa n° 15059) ; ce document est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du projet. Ces documents sont signés par la personne habilitée à représenter l'association et, le cas échéant, par son expert comptable ou son commissaire aux comptes ;

- **les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes** prévus par l'article L.612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;

- le **rapport d'activité annuel**.

Ces documents sont transmis à la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par voie postale ou par voie dématérialisée.

**Article 5 :** Le bénéficiaire est tenu d'informer la préfecture du Val-de-Marne, sans délai, de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et de fournir la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire est tenu d'en informer, sans délai, la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Lorsque des dépenses de fonctionnement administratif courant (frais de siège et de secrétariat notamment) sont incluses dans le montant de la subvention sollicitée, ces dépenses devront être plafonnées et ne pas dépasser 10% de la subvention allouée dans la limite de 5 000€.

**Article 6 :** En cas de non présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le reversement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés aux articles 4 et 5 pourra entraîner la suppression de la subvention en application de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 et du décret-loi du 2 mai 1938.

**Article 7 :** Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant à l'article 1, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le bénéficiaire facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle, conformément au décret du 25 juin 1934 visé ci-dessus. Le refus de communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 6 ci-dessus.

A l'issue du projet, lorsque le contrôle des coûts fait apparaître un taux de financement supérieur à celui qui figure à l'article 1 du présent arrêté, il pourra être exigé le remboursement proportionnel de la subvention. De même, lorsque ce contrôle met en lumière une structure de coût différente de celle qui figurait dans la demande de subvention, un remboursement partiel pourra être exigé.

**Article 8 :** Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne et le Directeur régional des finances publiques, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Créteil le, 22 mai 2017.

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,  
signé  
Pierre MARCHAND LACOUR**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-DE-MARNE

Cabinet du Préfet / Direction des Sécurités  
Bureau de l'ordre public et de la prévention  
de la délinquance  
01.49.56.60.79

### **ARRETE n° 2017/2026**

**Portant attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à l'association Tremplin 94 SOS Femmes pour une action intitulée « Dispositif d'hébergement d'urgence spécialisé dédié aux femmes victimes de violences conjugales et à leurs enfants à Chennevières-sur-Marne »**

**Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 44 ;

**Vu** le code de commerce, notamment son article L.612-4 ;

**Vu** la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945, notamment son article 112 ;

**Vu** la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 43-IV ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

**Vu** la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative au fonds interministériel de prévention de la délinquance, notamment son article 5 ;

**Vu** la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

**Vu** le décret-loi du 2 mai 1938 notamment son article 14 ;

**Vu** le décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées ;

**Vu** l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** l'arrêté n° 2017/789 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à M. Pierre MARCHAND-LACOUR, Sous préfet, Directeur de Cabinet ;

**Considérant** la demande de subvention du 8 février 2017, présentée par l'association Tremplin 94 SOS Femmes ;

**Considérant** que le Préfet est chargé, dans le département, de mettre en œuvre les politiques publiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation et que le projet présenté y contribue ;

**Sur** proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne,

## **ARRETE**

**Article 1** : Il est attribué une subvention, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, à l'association Tremplin 94 SOS Femmes, dont le siège social est situé 50, rue Carnot à Maisons-Alfort (94700), représentée par Mme Isabel ADNOT, présidente, mandatée pour la mise en œuvre de l'action intitulée « Dispositif d'hébergement d'urgence spécialisé dédié aux femmes victimes de violences conjugales et à leurs enfants à Chennevières-sur-Marne ».

La subvention attribuée s'élève à **15 000€**, et correspond à 28,8% du montant des dépenses tel que détaillé dans la demande de subvention visée ci-dessus.

L'action doit être engagée le plus rapidement possible dans les 6 mois à compter de la notification du présent arrêté et le projet doit être achevé **au plus tard le 31/12 /2018**.

**Article 2** : La subvention fera l'objet d'un **versement unique** à la notification du présent arrêté.

**Article 3** : Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » de la manière suivante :

- UO : 0216-CIPD-DP94
- Centre de coût : PRFDCAB094
- Domaine fonctionnel : 0216-10-02
- Code activité : 0216081002A6

Le versement est effectué sur le compte de l'association bénéficiaire ci-dessus citée selon les procédures comptables en vigueur :

- Titulaire du compte : Tremplin 94
- Etablissement bancaire : CIC
- code banque : 30066
- code guichet : 10671
- Numéro de compte : 00010353301 - clé RIB : 32



L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Val-de-Marne.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Directeur régional des finances publiques.

**Article 4 :** Avant toute nouvelle demande de subvention, et au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date d'achèvement du projet, l'association bénéficiaire devra fournir les documents ci après :

- le **compte-rendu financier** conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 (Cerfa n° 15059) ; ce document est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du projet. Ces documents sont signés par la personne habilitée à représenter l'association et, le cas échéant, par son expert comptable ou son commissaire aux comptes ;

- **les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes** prévus par l'article L.612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;

- le **rapport d'activité annuel**.

Ces documents sont transmis à la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par voie postale ou par voie dématérialisée.

**Article 5 :** Le bénéficiaire est tenu d'informer la préfecture du Val-de-Marne, sans délai, de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et de fournir la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire est tenu d'en informer, sans délai, la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Lorsque des dépenses de fonctionnement administratif courant (frais de siège et de secrétariat notamment) sont incluses dans le montant de la subvention sollicitée, ces dépenses devront être plafonnées et ne pas dépasser 10% de la subvention allouée dans la limite de 5 000€.

**Article 6 :** En cas de non présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le reversement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés aux articles 4 et 5 pourra entraîner la suppression de la subvention en application de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 et du décret-loi du 2 mai 1938.

**Article 7 :** Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant à l'article 1, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le bénéficiaire facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle, conformément au décret du 25 juin 1934 visé ci-dessus. Le refus de communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 6 ci-dessus.

A l'issue du projet, lorsque le contrôle des coûts fait apparaître un taux de financement supérieur à celui qui figure à l'article 1 du présent arrêté, il pourra être exigé le remboursement proportionnel de la subvention. De même, lorsque ce contrôle met en lumière une structure de coût différente de celle qui figurait dans la demande de subvention, un remboursement partiel pourra être exigé.

**Article 8 :** Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne et le Directeur régional des finances publiques, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Créteil le, 22 mai 2017.

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,  
signé  
Pierre MARCHAND LACOUR**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-DE-MARNE

Cabinet du Préfet / Direction des Sécurités  
Bureau de l'ordre public et de la prévention  
de la délinquance  
01.49.56.60.79

### **ARRETE n° 2017/2027**

**Portant attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à l'Association de Lutte Contre les Violences (ALCV) pour une action intitulée « Prise en charge des auteurs de violences conjugales et familiales dans le cadre d'obligations par la Justice : stages de responsabilisation et alternatives aux poursuites »**

**Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 44 ;

**Vu** le code de commerce, notamment son article L.612-4 ;

**Vu** la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945, notamment son article 112 ;

**Vu** la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 43-IV ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

**Vu** la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative au fonds interministériel de prévention de la délinquance, notamment son article 5 ;

**Vu** la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

**Vu** le décret-loi du 2 mai 1938 notamment son article 14 ;

**Vu** le décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées ;

**Vu** l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** l'arrêté n° 2017/789 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à M. Pierre MARCHAND-LACOUR, Sous préfet, Directeur de Cabinet ;

**Considérant** la demande de subvention du 12 mars 2017, présentée par l'Association de Lutte Contre les Violences (ALCV) ;

**Considérant** que le Préfet est chargé, dans le département, de mettre en œuvre les politiques publiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation et que le projet présenté y contribue ;

**Sur** proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne,

## **ARRETE**

**Article 1** : Il est attribué une subvention, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, à l'Association de Lutte Contre les Violences (ALCV), dont le siège social est situé 11, rue Taine à Paris (75012), représentée par Mme Vera ALBARET, présidente, mandatée pour la mise en œuvre de l'action intitulée « Prise en charge des auteurs de violences conjugales et familiales dans le cadre d'obligations par la Justice : stages de responsabilisation et alternatives aux poursuites ».

La subvention attribuée s'élève à **3 000€**, et correspond à 42,8% du montant des dépenses tel que détaillé dans la demande de subvention visée ci-dessus.

L'action doit être engagée le plus rapidement possible dans les 6 mois à compter de la notification du présent arrêté et le projet doit être achevé **au plus tard le 31/12 /2018**.

**Article 2** : La subvention fera l'objet d'un **versement unique** à la notification du présent arrêté.

**Article 3** : Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » de la manière suivante :

- UO : 0216-CIPD-DP94
- Centre de coût : PRFDCAB094
- Domaine fonctionnel : 0216-10-02
- Code activité : 0216081002A7

Le versement est effectué sur le compte de l'association bénéficiaire ci-dessus citée selon les procédures comptables en vigueur :

- Titulaire du compte : Association de Lutte Contre les Violences
- Etablissement bancaire : Caisse d'Epargne
- code banque : 17515
- code guichet : 00600
- Numéro de compte : 08934430429 - clé RIB : 16

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Val-de-Marne.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Directeur régional des finances publiques.

**Article 4 :** Avant toute nouvelle demande de subvention, et au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date d'achèvement du projet, l'association bénéficiaire devra fournir les documents ci après :

- le **compte-rendu financier** conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 (Cerfa n° 15059) ; ce document est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du projet. Ces documents sont signés par la personne habilitée à représenter l'association et, le cas échéant, par son expert comptable ou son commissaire aux comptes ;

- **les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes** prévus par l'article L.612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;

- le **rapport d'activité annuel**.

Ces documents sont transmis à la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par voie postale ou par voie dématérialisée.

**Article 5 :** Le bénéficiaire est tenu d'informer la préfecture du Val-de-Marne, sans délai, de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et de fournir la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire est tenu d'en informer, sans délai, la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Lorsque des dépenses de fonctionnement administratif courant (frais de siège et de secrétariat notamment) sont incluses dans le montant de la subvention sollicitée, ces dépenses devront être plafonnées et ne pas dépasser 10% de la subvention allouée dans la limite de 5 000€.

**Article 6 :** En cas de non présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le reversement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés aux articles 4 et 5 pourra entraîner la suppression de la subvention en application de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 et du décret-loi du 2 mai 1938.

**Article 7 :** Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant à l'article 1, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le bénéficiaire facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle, conformément au décret du 25 juin 1934 visé ci-dessus. Le refus de communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 6 ci-dessus.

A l'issue du projet, lorsque le contrôle des coûts fait apparaître un taux de financement supérieur à celui qui figure à l'article 1 du présent arrêté, il pourra être exigé le remboursement proportionnel de la subvention. De même, lorsque ce contrôle met en lumière une structure de coût différente de celle qui figurait dans la demande de subvention, un remboursement partiel pourra être exigé.

**Article 8 :** Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne et le Directeur régional des finances publiques, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Créteil le, 22 mai 2017.

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,  
signé  
Pierre MARCHAND LACOUR**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-DE-MARNE

Cabinet du Préfet / Direction des Sécurités  
Bureau de l'ordre public et de la prévention  
de la délinquance  
01.49.56.60.79

### **ARRETE n° 2017/2028**

**Portant attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à l'association Centre d'Etudes et d'Action Formation en Sociologie (CEAFS) pour une action intitulée « Prise en charge des auteurs de violences conjugales en milieu ouvert »**

**Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 44 ;

**Vu** le code de commerce, notamment son article L.612-4 ;

**Vu** la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945, notamment son article 112 ;

**Vu** la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 43-IV ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

**Vu** la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative au fonds interministériel de prévention de la délinquance, notamment son article 5 ;

**Vu** la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

**Vu** le décret-loi du 2 mai 1938 notamment son article 14 ;

**Vu** le décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées ;

**Vu** l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** l'arrêté n° 2017/789 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à M. Pierre MARCHAND-LACOUR, Sous préfet, Directeur de Cabinet ;

**Considérant** la demande de subvention du 23 février 2017, présentée par l'association Centre d'Etudes et d'Action Formation en Sociologie (CEAFS) ;

**Considérant** que le Préfet est chargé, dans le département, de mettre en œuvre les politiques publiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation et que le projet présenté y contribue ;

**Sur** proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne,

## **ARRETE**

**Article 1** : Il est attribué une subvention, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, à l'association Centre d'Etudes et d'Action Formation en Sociologie (CEAFS), dont le siège social est situé 11, rue des Récollets à Paris (75010), représentée par Mme Claire MICHARD, présidente, mandatée pour la mise en œuvre de l'action intitulée « Prise en charge des auteurs de violences conjugales en milieu ouvert ».

La subvention attribuée s'élève à **1 300€**, et correspond à 49% du montant des dépenses tel que détaillé dans la demande de subvention visée ci-dessus.

L'action doit être engagée le plus rapidement possible dans les 6 mois à compter de la notification du présent arrêté et le projet doit être achevé **au plus tard le 31/12 /2018**.

**Article 2** : La subvention fera l'objet d'un **versement unique** à la notification du présent arrêté.

**Article 3** : Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » de la manière suivante :

- UO : 0216-CIPD-DP94
- Centre de coût : PRFDCAB094
- Domaine fonctionnel : 0216-10-02
- Code activité : 0216081002A7

Le versement est effectué sur le compte de l'association bénéficiaire ci-dessus citée selon les procédures comptables en vigueur :

- Titulaire du compte : CEAFS
- Etablissement bancaire : Crédit Lyonnais
- code banque : 30002
- code guichet : 00417
- Numéro de compte : 0000009096V - clé RIB : 54



L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Val-de-Marne.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Directeur régional des finances publiques.

**Article 4 :** Avant toute nouvelle demande de subvention, et au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date d'achèvement du projet, l'association bénéficiaire devra fournir les documents ci après :

- le **compte-rendu financier** conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 (Cerfa n° 15059) ; ce document est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du projet. Ces documents sont signés par la personne habilitée à représenter l'association et, le cas échéant, par son expert comptable ou son commissaire aux comptes ;

- **les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes** prévus par l'article L.612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;

- le **rapport d'activité annuel**.

Ces documents sont transmis à la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par voie postale ou par voie dématérialisée.

**Article 5 :** Le bénéficiaire est tenu d'informer la préfecture du Val-de-Marne, sans délai, de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et de fournir la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire est tenu d'en informer, sans délai, la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Lorsque des dépenses de fonctionnement administratif courant (frais de siège et de secrétariat notamment) sont incluses dans le montant de la subvention sollicitée, ces dépenses devront être plafonnées et ne pas dépasser 10% de la subvention allouée dans la limite de 5 000€.

**Article 6 :** En cas de non présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le reversement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés aux articles 4 et 5 pourra entraîner la suppression de la subvention en application de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 et du décret-loi du 2 mai 1938.

**Article 7 :** Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant à l'article 1, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le bénéficiaire facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle, conformément au décret du 25 juin 1934 visé ci-dessus. Le refus de communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 6 ci-dessus.

A l'issue du projet, lorsque le contrôle des coûts fait apparaître un taux de financement supérieur à celui qui figure à l'article 1 du présent arrêté, il pourra être exigé le remboursement proportionnel de la subvention. De même, lorsque ce contrôle met en lumière une structure de coût différente de celle qui figurait dans la demande de subvention, un remboursement partiel pourra être exigé.

**Article 8 :** Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne et le Directeur régional des finances publiques, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Créteil le, 22 mai 2017.

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,  
signé  
Pierre MARCHAND LACOUR**



PREFET DU VAL-DE-MARNE

Cabinet du Préfet / Direction des Sécurités  
Bureau de l'ordre public et de la prévention  
de la délinquance  
01.49.56.60.79

### **ARRETE n° 2017/2029**

**Portant attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Val-de-Marne (CIDFF) pour une action intitulée « Service d'aide aux victimes – Schéma départemental d'aide aux victimes »**

**Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 44 ;

**Vu** le code de commerce, notamment son article L.612-4 ;

**Vu** la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945, notamment son article 112 ;

**Vu** la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 43-IV ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

**Vu** la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative au fonds interministériel de prévention de la délinquance, notamment son article 5 ;

**Vu** la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

**Vu** le décret-loi du 2 mai 1938 notamment son article 14 ;

**Vu** le décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées ;

**Vu** l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** l'arrêté n° 2017/789 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à M. Pierre MARCHAND-LACOUR, Sous préfet, Directeur de Cabinet ;

**Considérant** la demande de subvention du 8 février 2017, présentée par l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Val-de-Marne (CIDFF) ;

**Considérant** que le Préfet est chargé, dans le département, de mettre en œuvre les politiques publiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation et que le projet présenté y contribue ;

**Sur** proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne,

## **ARRETE**

**Article 1** : Il est attribué une subvention, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, à l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Val-de-Marne (CIDFF), dont le siège social est situé 12, avenue François Mitterrand à Créteil (94000), représentée par Mme Dominique PERIGORD, présidente, mandatée pour la mise en œuvre de l'action intitulée « Service d'aide aux victimes – Schéma départemental d'aide aux victimes ».

La subvention attribuée s'élève à **12 000€**, et correspond à 5,1% du montant des dépenses tel que détaillé dans la demande de subvention visée ci-dessus.

L'action doit être engagée le plus rapidement possible dans les 6 mois à compter de la notification du présent arrêté et le projet doit être achevé **au plus tard le 31/12 /2018**.

**Article 2** : La subvention fera l'objet d'un **versement unique** à la notification du présent arrêté.

**Article 3** : Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » de la manière suivante :

- UO : 0216-CIPD-DP94
- Centre de coût : PRFDCAB094
- Domaine fonctionnel : 0216-10-02
- Code activité : 0216081002A3

Le versement est effectué sur le compte de l'association bénéficiaire ci-dessus citée selon les procédures comptables en vigueur :

- Titulaire du compte : CIDFF Val-de-Marne
- Etablissement bancaire : Crédit Mutuel
- code banque : 10278
- code guichet : 06002
- Numéro de compte : 00022347941 - clé RIB : 09

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Val-de-Marne.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Directeur régional des finances publiques.

**Article 4 :** Avant toute nouvelle demande de subvention, et au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date d'achèvement du projet, l'association bénéficiaire devra fournir les documents ci après :

- le **compte-rendu financier** conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 (Cerfa n° 15059) ; ce document est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du projet. Ces documents sont signés par la personne habilitée à représenter l'association et, le cas échéant, par son expert comptable ou son commissaire aux comptes ;

- **les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes** prévus par l'article L.612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;

- le **rapport d'activité annuel**.

Ces documents sont transmis à la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par voie postale ou par voie dématérialisée.

**Article 5 :** Le bénéficiaire est tenu d'informer la préfecture du Val-de-Marne, sans délai, de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et de fournir la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire est tenu d'en informer, sans délai, la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Lorsque des dépenses de fonctionnement administratif courant (frais de siège et de secrétariat notamment) sont incluses dans le montant de la subvention sollicitée, ces dépenses devront être plafonnées et ne pas dépasser 10% de la subvention allouée dans la limite de 5 000€.

**Article 6 :** En cas de non présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le reversement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés aux articles 4 et 5 pourra entraîner la suppression de la subvention en application de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 et du décret-loi du 2 mai 1938.

**Article 7 :** Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant à l'article 1, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le bénéficiaire facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle, conformément au décret du 25 juin 1934 visé ci-dessus. Le refus de communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 6 ci-dessus.

A l'issue du projet, lorsque le contrôle des coûts fait apparaître un taux de financement supérieur à celui qui figure à l'article 1 du présent arrêté, il pourra être exigé le remboursement proportionnel de la subvention. De même, lorsque ce contrôle met en lumière une structure de coût différente de celle qui figurait dans la demande de subvention, un remboursement partiel pourra être exigé.

**Article 8 :** Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne et le Directeur régional des finances publiques, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Créteil le, 22 mai 2017.

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,  
signé  
Pierre MARCHAND LACOUR**



PREFET DU VAL-DE-MARNE

Cabinet du Préfet / Direction des Sécurités  
Bureau de l'ordre public et de la prévention  
de la délinquance  
01.49.56.60.79

### **ARRETE n° 2017/2030**

#### **Portant attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à l'Association Pour le Couple et l'Enfant en Val-de-Marne (APCE) pour une action intitulée « Aide aux victimes, et notamment de violences conjugales et intrafamiliales »**

**Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 44 ;

**Vu** le code de commerce, notamment son article L.612-4 ;

**Vu** la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945, notamment son article 112 ;

**Vu** la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 43-IV ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

**Vu** la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative au fonds interministériel de prévention de la délinquance, notamment son article 5 ;

**Vu** la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

**Vu** le décret-loi du 2 mai 1938 notamment son article 14 ;

**Vu** le décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées ;

**Vu** l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** l'arrêté n° 2017/789 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à M. Pierre MARCHAND-LACOUR, Sous préfet, Directeur de Cabinet ;

**Considérant** la demande de subvention du 15 février 2017, présentée par l'Association Pour le Couple et l'Enfant en Val-de-Marne (APCE) ;

**Considérant** que le Préfet est chargé, dans le département, de mettre en œuvre les politiques publiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation et que le projet présenté y contribue ;

**Sur** proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne,

## **ARRETE**

**Article 1** : Il est attribué une subvention, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, à l'Association Pour le Couple et l'Enfant en Val-de-Marne (APCE), dont le siège social est situé 8, allée Bourvil à Créteil (94000), représentée par M. Abdellah DAOUDI, président, mandaté pour la mise en œuvre de l'action intitulée « Aide aux victimes, et notamment de violences conjugales et intrafamiliales ».

La subvention attribuée s'élève à **12 000€**, et correspond à 49,7% du montant des dépenses tel que détaillé dans la demande de subvention visée ci-dessus.

L'action doit être engagée le plus rapidement possible dans les 6 mois à compter de la notification du présent arrêté et le projet doit être achevé **au plus tard le 31/12 /2018**.

**Article 2** : La subvention fera l'objet d'un **versement unique** à la notification du présent arrêté.

**Article 3** : Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » de la manière suivante :

- UO : 0216-CIPD-DP94
- Centre de coût : PRFDCAB094
- Domaine fonctionnel : 0216-10-02
- Code activité : 0216081002A3

Le versement est effectué sur le compte de l'association bénéficiaire ci-dessus citée selon les procédures comptables en vigueur :

- Titulaire du compte : Association Pour le Couple et l'Enfant
- Etablissement bancaire : Crédit Mutuel
- code banque : 10278
- code guichet : 06002
- Numéro de compte : 00020234901 - clé RIB : 82



L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Val-de-Marne.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Directeur régional des finances publiques.

**Article 4 :** Avant toute nouvelle demande de subvention, et au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date d'achèvement du projet, l'association bénéficiaire devra fournir les documents ci après :

- le **compte-rendu financier** conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 (Cerfa n° 15059) ; ce document est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du projet. Ces documents sont signés par la personne habilitée à représenter l'association et, le cas échéant, par son expert comptable ou son commissaire aux comptes ;

- **les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes** prévus par l'article L.612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;

- le **rapport d'activité annuel**.

Ces documents sont transmis à la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par voie postale ou par voie dématérialisée.

**Article 5 :** Le bénéficiaire est tenu d'informer la préfecture du Val-de-Marne, sans délai, de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et de fournir la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire est tenu d'en informer, sans délai, la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Lorsque des dépenses de fonctionnement administratif courant (frais de siège et de secrétariat notamment) sont incluses dans le montant de la subvention sollicitée, ces dépenses devront être plafonnées et ne pas dépasser 10% de la subvention allouée dans la limite de 5 000€.

**Article 6 :** En cas de non présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le reversement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés aux articles 4 et 5 pourra entraîner la suppression de la subvention en application de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 et du décret-loi du 2 mai 1938.

**Article 7 :** Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant à l'article 1, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le bénéficiaire facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle, conformément au décret du 25 juin 1934 visé ci-dessus. Le refus de communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 6 ci-dessus.

A l'issue du projet, lorsque le contrôle des coûts fait apparaître un taux de financement supérieur à celui qui figure à l'article 1 du présent arrêté, il pourra être exigé le remboursement proportionnel de la subvention. De même, lorsque ce contrôle met en lumière une structure de coût différente de celle qui figurait dans la demande de subvention, un remboursement partiel pourra être exigé.

**Article 8 :** Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne et le Directeur régional des finances publiques, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Créteil le, 22 mai 2017.

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,  
signé  
Pierre MARCHAND LACOUR**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-DE-MARNE

Cabinet du Préfet / Direction des Sécurités  
Bureau de l'ordre public et de la prévention  
de la délinquance  
01.49.56.60.79

### **ARRETE n° 2017/2031**

**Portant attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à l'Association Pour le Couple et l'Enfant en Val-de-Marne (APCE) pour une action intitulée « Prévention de la récidive et de la radicalisation en milieu carcéral »**

**Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 44 ;

**Vu** le code de commerce, notamment son article L.612-4 ;

**Vu** la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945, notamment son article 112 ;

**Vu** la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 43-IV ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

**Vu** la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative au fonds interministériel de prévention de la délinquance, notamment son article 5 ;

**Vu** la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

**Vu** le décret-loi du 2 mai 1938 notamment son article 14 ;

**Vu** le décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées ;

**Vu** l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** l'arrêté n° 2017/789 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à M. Pierre MARCHAND-LACOUR, Sous préfet, Directeur de Cabinet ;

**Considérant** la demande de subvention du 14 février 2017, présentée par l'Association Pour le Couple et l'Enfant en Val-de-Marne (APCE) ;

**Considérant** que le Préfet est chargé, dans le département, de mettre en œuvre les politiques publiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation et que le projet présenté y contribue ;

**Sur** proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne,

## **ARRETE**

**Article 1** : Il est attribué une subvention, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, à l'Association Pour le Couple et l'Enfant en Val-de-Marne (APCE), dont le siège social est situé 8, allée Bourvil à Créteil (94000), représentée par M. Abdellah DAOUDI, président, mandaté pour la mise en œuvre de l'action intitulée « Prévention de la récidive et de la radicalisation en milieu carcéral ».

La subvention attribuée s'élève à **3 000€**, et correspond à 17,1% du montant des dépenses tel que détaillé dans la demande de subvention visée ci-dessus.

L'action doit être engagée le plus rapidement possible dans les 6 mois à compter de la notification du présent arrêté et le projet doit être achevé **au plus tard le 31/12 /2018**.

**Article 2** : La subvention fera l'objet d'un **versement unique** à la notification du présent arrêté.

**Article 3** : Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » de la manière suivante :

- UO : 0216-CIPD-DP94
- Centre de coût : PRFDCAB094
- Domaine fonctionnel : 0216-10-02
- Code activité : 0216081002A7

Le versement est effectué sur le compte de l'association bénéficiaire ci-dessus citée selon les procédures comptables en vigueur :

- Titulaire du compte : Association Pour le Couple et l'Enfant
- Etablissement bancaire : Crédit Mutuel
- code banque : 10278
- code guichet : 06002
- Numéro de compte : 00020234901 - clé RIB : 82

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Val-de-Marne.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Directeur régional des finances publiques.

**Article 4 :** Avant toute nouvelle demande de subvention, et au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date d'achèvement du projet, l'association bénéficiaire devra fournir les documents ci après :

- le **compte-rendu financier** conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 (Cerfa n° 15059) ; ce document est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du projet. Ces documents sont signés par la personne habilitée à représenter l'association et, le cas échéant, par son expert comptable ou son commissaire aux comptes ;

- **les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes** prévus par l'article L.612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;

- le **rapport d'activité annuel**.

Ces documents sont transmis à la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par voie postale ou par voie dématérialisée.

**Article 5 :** Le bénéficiaire est tenu d'informer la préfecture du Val-de-Marne, sans délai, de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et de fournir la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire est tenu d'en informer, sans délai, la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Lorsque des dépenses de fonctionnement administratif courant (frais de siège et de secrétariat notamment) sont incluses dans le montant de la subvention sollicitée, ces dépenses devront être plafonnées et ne pas dépasser 10% de la subvention allouée dans la limite de 5 000€.

**Article 6 :** En cas de non présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le reversement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés aux articles 4 et 5 pourra entraîner la suppression de la subvention en application de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 et du décret-loi du 2 mai 1938.

**Article 7 :** Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant à l'article 1, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le bénéficiaire facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle, conformément au décret du 25 juin 1934 visé ci-dessus. Le refus de communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 6 ci-dessus.

A l'issue du projet, lorsque le contrôle des coûts fait apparaître un taux de financement supérieur à celui qui figure à l'article 1 du présent arrêté, il pourra être exigé le remboursement proportionnel de la subvention. De même, lorsque ce contrôle met en lumière une structure de coût différente de celle qui figurait dans la demande de subvention, un remboursement partiel pourra être exigé.

**Article 8 :** Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne et le Directeur régional des finances publiques, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Créteil le, 22 mai 2017.

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,  
signé  
Pierre MARCHAND LACOUR**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-DE-MARNE

Cabinet du Préfet / Direction des Sécurités  
Bureau de l'ordre public et de la prévention  
de la délinquance  
01.49.56.60.79

### **ARRETE n° 2017/2032**

**Portant attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à l'association Centre du Théâtre de l'Opprimé – Augusto Boal pour une action intitulée « Ateliers de théâtre forum avec les détenus du QPA »**

**Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 44 ;

**Vu** le code de commerce, notamment son article L.612-4 ;

**Vu** la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945, notamment son article 112 ;

**Vu** la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 43-IV ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

**Vu** la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative au fonds interministériel de prévention de la délinquance, notamment son article 5 ;

**Vu** la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

**Vu** le décret-loi du 2 mai 1938 notamment son article 14 ;

**Vu** le décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées ;

**Vu** l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** l'arrêté n° 2017/789 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à M. Pierre MARCHAND-LACOUR, Sous préfet, Directeur de Cabinet ;

**Considérant** la demande de subvention du 16 décembre 2016, présentée par l'association Centre du Théâtre de l'Opprimé – Augusto Boal ;

**Considérant** que le Préfet est chargé, dans le département, de mettre en œuvre les politiques publiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation et que le projet présenté y contribue ;

**Sur** proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne,

## **ARRETE**

**Article 1** : Il est attribué une subvention, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, à l'association Centre du Théâtre de l'Opprimé – Augusto Boal, dont le siège social est situé 78-80, rue du Charolais à Paris (75012), représentée par M. Luis Eduardo PEREIRA DE OLIVEIRA, président, mandaté pour la mise en œuvre de l'action intitulée « Ateliers de théâtre forum avec les détenus du QPA ».

La subvention attribuée s'élève à **5 000€**, et correspond à 23,6% du montant des dépenses tel que détaillé dans la demande de subvention visée ci-dessus.

L'action doit être engagée le plus rapidement possible dans les 6 mois à compter de la notification du présent arrêté et le projet doit être achevé **au plus tard le 31/12 /2018**.

**Article 2** : La subvention fera l'objet d'un **versement unique** à la notification du présent arrêté.

**Article 3** : Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » de la manière suivante :

- UO : 0216-CIPD-DP94
- Centre de coût : PRFDCAB094
- Domaine fonctionnel : 0216-10-02
- Code activité : 0216081002A7

Le versement est effectué sur le compte de l'association bénéficiaire ci-dessus citée selon les procédures comptables en vigueur :

- Titulaire du compte : Centre du Théâtre de l'Opprimé Augusto Boal association
- Etablissement bancaire : Banque Martin Maurel
- code banque : 13369
- code guichet : 00006
- Numéro de compte : 61401204014 - clé RIB : 93



L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Val-de-Marne.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Directeur régional des finances publiques.

**Article 4 :** Avant toute nouvelle demande de subvention, et au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date d'achèvement du projet, l'association bénéficiaire devra fournir les documents ci après :

- le **compte-rendu financier** conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 (Cerfa n° 15059) ; ce document est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du projet. Ces documents sont signés par la personne habilitée à représenter l'association et, le cas échéant, par son expert comptable ou son commissaire aux comptes ;

- **les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes** prévus par l'article L.612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;

- le **rapport d'activité annuel**.

Ces documents sont transmis à la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par voie postale ou par voie dématérialisée.

**Article 5 :** Le bénéficiaire est tenu d'informer la préfecture du Val-de-Marne, sans délai, de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et de fournir la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire est tenu d'en informer, sans délai, la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Lorsque des dépenses de fonctionnement administratif courant (frais de siège et de secrétariat notamment) sont incluses dans le montant de la subvention sollicitée, ces dépenses devront être plafonnées et ne pas dépasser 10% de la subvention allouée dans la limite de 5 000€.

**Article 6 :** En cas de non présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le reversement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés aux articles 4 et 5 pourra entraîner la suppression de la subvention en application de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 et du décret-loi du 2 mai 1938.

**Article 7 :** Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant à l'article 1, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le bénéficiaire facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle, conformément au décret du 25 juin 1934 visé ci-dessus. Le refus de communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 6 ci-dessus.

A l'issue du projet, lorsque le contrôle des coûts fait apparaître un taux de financement supérieur à celui qui figure à l'article 1 du présent arrêté, il pourra être exigé le remboursement proportionnel de la subvention. De même, lorsque ce contrôle met en lumière une structure de coût différente de celle qui figurait dans la demande de subvention, un remboursement partiel pourra être exigé.

**Article 8 :** Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne et le Directeur régional des finances publiques, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Créteil le, 22 mai 2017.

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,  
signé  
Pierre MARCHAND LACOUR**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-DE-MARNE

Cabinet du Préfet / Direction des Sécurités  
Bureau de l'ordre public et de la prévention  
de la délinquance  
01.49.56.60.79

### **ARRETE n° 2017/2033**

**Portant attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à la commune de Bonneuil-sur-Marne pour une action intitulée « Correspondant Justice Ville »**

**Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 44 ;

**Vu** la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945, notamment son article 112 ;

**Vu** la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 43-IV ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

**Vu** la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative au fonds interministériel de prévention de la délinquance, notamment son article 5 ;

**Vu** la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

**Vu** l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** l'arrêté n° 2017/789 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à M. Pierre MARCHAND-LACOUR, Sous préfet, Directeur de Cabinet ;

**Considérant** la demande de subvention du 17 février 2017, présentée par la commune de Bonneuil-sur-Marne ;

**Considérant** que le Préfet est chargé, dans le département, de mettre en œuvre les politiques publiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation et que le projet présenté y contribue ;

**Sur** proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne,

## **ARRETE**

**Article 1** : Il est attribué une subvention, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, à la commune de Bonneuil-sur-Marne sise Hôtel de Ville – 7, rue d'Estienne d'Orves à Bonneuil-sur-Marne (94380), représentée par le maire, pour une action intitulée « Correspondant Justice Ville ».

La subvention attribuée s'élève à **2 000 €** et correspond à 16,3% du montant des dépenses tel que détaillé dans la demande de subvention visée ci-dessus.

L'action doit être engagée le plus rapidement possible dans les 6 mois à compter de la notification du présent arrêté et le projet doit être achevé **au plus tard le 31/12 /2018**.

**Article 2** : La subvention fera l'objet d'un **versement unique** à la notification du présent arrêté.

**Article 3** : Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » de la manière suivante :

- UO : 0216-CIPD-DP94
- Centre de coût : PRFDCAB094
- Domaine fonctionnel : 0216-10-02
- Code activité : 0216081002A3

Le versement est effectué sur le compte de l'association bénéficiaire ci-dessus citée selon les procédures comptables en vigueur :

- Titulaire du compte : Trésorerie de Créteil municipale
- Etablissement bancaire : Banque de France
- code banque : 30001
- code guichet : 00907
- Numéro de compte : C9480000000 - clé RIB : 21

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Val-de-Marne.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Directeur régional des finances publiques.

**Article 4 :** Avant toute nouvelle demande de subvention, et au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date d'achèvement du projet, le bénéficiaire devra fournir les documents ci-après :

- le **compte-rendu financier** conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 (Cerfa n° 15059) ; ce document est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du projet. Ces documents sont signés par la personne habilitée à représenter le bénéficiaire et, le cas échéant, par son expert comptable ou son commissaire aux comptes.

Ces documents sont transmis à la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par voie postale ou par voie dématérialisée.

**Article 5 :** Le bénéficiaire est tenu d'informer la préfecture du Val-de-Marne, sans délai, de toute nouvelle domiciliation bancaire et de fournir un nouveau relevé d'identité bancaire (RIB).

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire est tenu d'en informer, sans délai, la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par lettre recommandée avec accusé de réception.

**Article 6 :** En cas de non présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le reversement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés aux articles 4 et 5 pourra entraîner la suppression de la subvention en application des textes en vigueur.

**Article 7 :** Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant à l'article 1, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le bénéficiaire facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle, conformément aux textes en vigueur. Le refus de communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 6 ci-dessus.

A l'issue du projet, lorsque le contrôle des coûts fait apparaître un taux de financement supérieur à celui qui figure à l'article 1 du présent arrêté, il pourra être exigé le remboursement proportionnel de la subvention. De même, lorsque ce contrôle met en lumière une structure de coût différente de celle qui figurait dans la demande de subvention, un remboursement partiel pourra être exigé.

**Article 8 :** Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne et le Directeur régional des finances publiques, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Créteil le, 22 mai 2017.

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,  
signé  
Pierre MARCHAND LACOUR**



PREFET DU VAL-DE-MARNE

Cabinet du Préfet / Direction des Sécurités  
Bureau de l'ordre public et de la prévention  
de la délinquance  
01.49.56.60.79

### **ARRETE n° 2017/2034**

**Portant attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à la commune de Chevilly-Larue pour une action intitulée « Dispositif d'écoute, de soutien et d'orientation (permanence d'accueil et de suivi) au bénéfice de victimes de violences conjugales ou intrafamiliales »**

**Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 44 ;

**Vu** la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945, notamment son article 112 ;

**Vu** la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 43-IV ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

**Vu** la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative au fonds interministériel de prévention de la délinquance, notamment son article 5 ;

**Vu** la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

**Vu** l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** l'arrêté n° 2017/789 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à M. Pierre MARCHAND-LACOUR, Sous préfet, Directeur de Cabinet ;

**Considérant** la demande de subvention du 15 février 2017, présentée par la commune de Chevilly-Larue ;

**Considérant** que le Préfet est chargé, dans le département, de mettre en œuvre les politiques publiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation et que le projet présenté y contribue ;

**Sur** proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne,

## **ARRETE**

**Article 1** : Il est attribué une subvention, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, à la commune de Chevilly-Larue sise Hôtel de Ville – 88, avenue du Général de Gaulle à Chevilly-Larue (94550), représentée par le maire, pour une action intitulée « Dispositif d'écoute, de soutien et d'orientation (permanence d'accueil et de suivi) au bénéfice de victimes de violences conjugales ou intrafamiliales ».

La subvention attribuée s'élève à **3 000 €** et correspond à 22,5% du montant des dépenses tel que détaillé dans la demande de subvention visée ci-dessus.

L'action doit être engagée le plus rapidement possible dans les 6 mois à compter de la notification du présent arrêté et le projet doit être achevé **au plus tard le 31/12 /2018**.

**Article 2** : La subvention fera l'objet d'un **versement unique** à la notification du présent arrêté.

**Article 3** : Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » de la manière suivante :

- UO : 0216-CIPD-DP94
- Centre de coût : PRFDCAB094
- Domaine fonctionnel : 0216-10-02
- Code activité : 0216081002A6

Le versement est effectué sur le compte de l'association bénéficiaire ci-dessus citée selon les procédures comptables en vigueur :

- Titulaire du compte : Trésorerie de Fresnes
- Etablissement bancaire : Banque de France
- code banque : 30001
- code guichet : 00916
- Numéro de compte : E9470000000 - clé RIB : 14

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Val-de-Marne.



Le comptable assignataire chargé des paiements est le Directeur régional des finances publiques.

**Article 4 :** Avant toute nouvelle demande de subvention, et au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date d'achèvement du projet, le bénéficiaire devra fournir les documents ci-après :

- le **compte-rendu financier** conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 (Cerfa n° 15059) ; ce document est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du projet. Ces documents sont signés par la personne habilitée à représenter le bénéficiaire et, le cas échéant, par son expert comptable ou son commissaire aux comptes.

Ces documents sont transmis à la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par voie postale ou par voie dématérialisée.

**Article 5 :** Le bénéficiaire est tenu d'informer la préfecture du Val-de-Marne, sans délai, de toute nouvelle domiciliation bancaire et de fournir un nouveau relevé d'identité bancaire (RIB).

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire est tenu d'en informer, sans délai, la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par lettre recommandée avec accusé de réception.

**Article 6 :** En cas de non présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le reversement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés aux articles 4 et 5 pourra entraîner la suppression de la subvention en application des textes en vigueur.

**Article 7 :** Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant à l'article 1, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le bénéficiaire facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle, conformément aux textes en vigueur. Le refus de communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 6 ci-dessus.

A l'issue du projet, lorsque le contrôle des coûts fait apparaître un taux de financement supérieur à celui qui figure à l'article 1 du présent arrêté, il pourra être exigé le remboursement proportionnel de la subvention. De même, lorsque ce contrôle met en lumière une structure de coût différente de celle qui figurait dans la demande de subvention, un remboursement partiel pourra être exigé.

**Article 8 :** Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne et le Directeur régional des finances publiques, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Créteil le, 22 mai 2017.

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,  
signé  
Pierre MARCHAND LACOUR**



PREFET DU VAL-DE-MARNE

Cabinet du Préfet / Direction des Sécurités  
Bureau de l'ordre public et de la prévention  
de la délinquance  
01.49.56.60.79

### **ARRETE n° 2017/2035**

**Portant attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à la commune de Choisy-le-Roi pour une action intitulée « Dispositif d'accueil et d'hébergement des femmes victimes de violences conjugales »**

**Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 44 ;

**Vu** la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945, notamment son article 112 ;

**Vu** la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 43-IV ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

**Vu** la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative au fonds interministériel de prévention de la délinquance, notamment son article 5 ;

**Vu** la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

**Vu** l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** l'arrêté n° 2017/789 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à M. Pierre MARCHAND-LACOUR, Sous préfet, Directeur de Cabinet ;

**Considérant** la demande de subvention du 23 février 2017, présentée par la commune de Choisy-le-Roi ;

**Considérant** que le Préfet est chargé, dans le département, de mettre en œuvre les politiques publiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation et que le projet présenté y contribue ;

**Sur** proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne,

## **ARRETE**

**Article 1** : Il est attribué une subvention, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, à la commune de Choisy-le-Roi sise Hôtel de Ville – place Gabriel Péri à Choisy-le-Roi (94600), représentée par le maire, pour une action intitulée « Dispositif d'accueil et d'hébergement des femmes victimes de violences conjugales ».

La subvention attribuée s'élève à **3 000 €** et correspond à 45,5% du montant des dépenses tel que détaillé dans la demande de subvention visée ci-dessus.

L'action doit être engagée le plus rapidement possible dans les 6 mois à compter de la notification du présent arrêté et le projet doit être achevé **au plus tard le 31/12 /2018**.

**Article 2** : La subvention fera l'objet d'un **versement unique** à la notification du présent arrêté.

**Article 3** : Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » de la manière suivante :

- UO : 0216-CIPD-DP94
- Centre de coût : PRFDCAB094
- Domaine fonctionnel : 0216-10-02
- Code activité : 0216081002A6

Le versement est effectué sur le compte de l'association bénéficiaire ci-dessus citée selon les procédures comptables en vigueur :

- Titulaire du compte : Trésorerie d'Orly
- Etablissement bancaire : Banque de France
- code banque : 30001
- code guichet : 00907
- Numéro de compte : E9480000000 - clé RIB : 18

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Val-de-Marne.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Directeur régional des finances publiques.

**Article 4 :** Avant toute nouvelle demande de subvention, et au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date d'achèvement du projet, le bénéficiaire devra fournir les documents ci-après :

- le **compte-rendu financier** conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 (Cerfa n° 15059) ; ce document est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du projet. Ces documents sont signés par la personne habilitée à représenter le bénéficiaire et, le cas échéant, par son expert comptable ou son commissaire aux comptes.

Ces documents sont transmis à la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par voie postale ou par voie dématérialisée.

**Article 5 :** Le bénéficiaire est tenu d'informer la préfecture du Val-de-Marne, sans délai, de toute nouvelle domiciliation bancaire et de fournir un nouveau relevé d'identité bancaire (RIB).

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire est tenu d'en informer, sans délai, la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par lettre recommandée avec accusé de réception.

**Article 6 :** En cas de non présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le reversement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés aux articles 4 et 5 pourra entraîner la suppression de la subvention en application des textes en vigueur.

**Article 7 :** Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant à l'article 1, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le bénéficiaire facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle, conformément aux textes en vigueur. Le refus de communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 6 ci-dessus.

A l'issue du projet, lorsque le contrôle des coûts fait apparaître un taux de financement supérieur à celui qui figure à l'article 1 du présent arrêté, il pourra être exigé le remboursement proportionnel de la subvention. De même, lorsque ce contrôle met en lumière une structure de coût différente de celle qui figurait dans la demande de subvention, un remboursement partiel pourra être exigé.

**Article 8 :** Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne et le Directeur régional des finances publiques, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Créteil le, 22 mai 2017.

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,  
signé  
Pierre MARCHAND LACOUR**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-DE-MARNE

Cabinet du Préfet / Direction des Sécurités  
Bureau de l'ordre public et de la prévention  
de la délinquance  
01.49.56.60.79

### **ARRETE n° 2017/2036**

## **Portant attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à la commune de Valenton pour une action intitulée « Egalité filles-garçons »**

**Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 44 ;

**Vu** la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945, notamment son article 112 ;

**Vu** la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 43-IV ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

**Vu** la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative au fonds interministériel de prévention de la délinquance, notamment son article 5 ;

**Vu** la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

**Vu** l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** l'arrêté n° 2017/789 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à M. Pierre MARCHAND-LACOUR, Sous préfet, Directeur de Cabinet ;

**Considérant** la demande de subvention du 27 février 2017, présentée par la commune de Valenton ;

**Considérant** que le Préfet est chargé, dans le département, de mettre en œuvre les politiques publiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation et que le projet présenté y contribue ;

**Sur** proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne,

## **ARRETE**

**Article 1** : Il est attribué une subvention, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, à la commune de Valenton sise Hôtel de Ville – 48, rue du Colonel Fabien à Valenton (94460), représentée par le maire, pour une action intitulée « Egalité filles-garçons ».

La subvention attribuée s'élève à **2 000 €** et correspond à 4,5% du montant des dépenses tel que détaillé dans la demande de subvention visée ci-dessus.

L'action doit être engagée le plus rapidement possible dans les 6 mois à compter de la notification du présent arrêté et le projet doit être achevé **au plus tard le 31/12 /2018**.

**Article 2** : La subvention fera l'objet d'un **versement unique** à la notification du présent arrêté.

**Article 3** : Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » de la manière suivante :

- UO : 0216-CIPD-DP94
- Centre de coût : PRFDCAB094
- Domaine fonctionnel : 0216-10-02
- Code activité : 0216081002A8

Le versement est effectué sur le compte de l'association bénéficiaire ci-dessus citée selon les procédures comptables en vigueur :

- Titulaire du compte : Trésorerie de Villeneuve-Saint-Georges
- Etablissement bancaire : Banque de France
- code banque : 30001
- code guichet : 00907
- Numéro de compte : E9460000000 - clé RIB : 86

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Val-de-Marne.



Le comptable assignataire chargé des paiements est le Directeur régional des finances publiques.

**Article 4 :** Avant toute nouvelle demande de subvention, et au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date d'achèvement du projet, le bénéficiaire devra fournir les documents ci-après :

- le **compte-rendu financier** conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 (Cerfa n° 15059) ; ce document est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du projet. Ces documents sont signés par la personne habilitée à représenter le bénéficiaire et, le cas échéant, par son expert comptable ou son commissaire aux comptes.

Ces documents sont transmis à la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par voie postale ou par voie dématérialisée.

**Article 5 :** Le bénéficiaire est tenu d'informer la préfecture du Val-de-Marne, sans délai, de toute nouvelle domiciliation bancaire et de fournir un nouveau relevé d'identité bancaire (RIB).

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire est tenu d'en informer, sans délai, la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par lettre recommandée avec accusé de réception.

**Article 6 :** En cas de non présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le reversement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés aux articles 4 et 5 pourra entraîner la suppression de la subvention en application des textes en vigueur.

**Article 7 :** Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant à l'article 1, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le bénéficiaire facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle, conformément aux textes en vigueur. Le refus de communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 6 ci-dessus.

A l'issue du projet, lorsque le contrôle des coûts fait apparaître un taux de financement supérieur à celui qui figure à l'article 1 du présent arrêté, il pourra être exigé le remboursement proportionnel de la subvention. De même, lorsque ce contrôle met en lumière une structure de coût différente de celle qui figurait dans la demande de subvention, un remboursement partiel pourra être exigé.

**Article 8 :** Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne et le Directeur régional des finances publiques, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Créteil le, 22 mai 2017.

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,  
signé  
Pierre MARCHAND LACOUR**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-DE-MARNE

Cabinet du Préfet / Direction des Sécurités  
Bureau de l'ordre public et de la prévention  
de la délinquance  
01.49.56.60.79

### **ARRETE n° 2017/2149**

**Portant attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à la commune de Bonneuil-sur-Marne pour une action intitulée « Correspondants de nuit »**

**Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 44 ;

**Vu** la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945, notamment son article 112 ;

**Vu** la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 43-IV ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

**Vu** la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative au fonds interministériel de prévention de la délinquance, notamment son article 5 ;

**Vu** la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

**Vu** l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** l'arrêté n° 2017/789 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à M. Pierre MARCHAND-LACOUR, Sous préfet, Directeur de Cabinet ;

**Considérant** la demande de subvention du 17 février 2017, présentée par la commune de Bonneuil-sur-Marne ;

**Considérant** que le Préfet est chargé, dans le département, de mettre en œuvre les politiques publiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation et que le projet présenté y contribue ;

**Sur** proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne,

## **ARRETE**

**Article 1** : Il est attribué une subvention, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, à la commune de Bonneuil-sur-Marne sise Hôtel de Ville – 7, rue d'Estienne d'Orves à Bonneuil-sur-Marne (94380), représentée par le maire, pour une action intitulée « Correspondants de nuit ».

La subvention attribuée s'élève à **20 000 €** et correspond à 25,4% du montant des dépenses tel que détaillé dans la demande de subvention visée ci-dessus.

L'action doit être engagée le plus rapidement possible dans les 6 mois à compter de la notification du présent arrêté et le projet doit être achevé **au plus tard le 31/12 /2018**.

**Article 2** : La subvention fera l'objet d'un **versement unique** à la notification du présent arrêté.

**Article 3** : Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » de la manière suivante :

- UO : 0216-CIPD-DP94
- Centre de coût : PRFDCAB094
- Domaine fonctionnel : 0216-10-01
- Code activité : 0216081001A6

Le versement est effectué sur le compte de l'association bénéficiaire ci-dessus citée selon les procédures comptables en vigueur :

- Titulaire du compte : Trésorerie de Créteil municipale
- Etablissement bancaire : Banque de France Créteil
- code banque : 30001
- code guichet : 00907
- Numéro de compte : C9480000000 - clé RIB : 21

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Val-de-Marne.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Directeur régional des finances publiques.

**Article 4 :** Avant toute nouvelle demande de subvention, et au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date d'achèvement du projet, le bénéficiaire devra fournir les documents ci-après :

- le **compte-rendu financier** conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 (Cerfa n° 15059) ; ce document est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du projet. Ces documents sont signés par la personne habilitée à représenter le bénéficiaire et, le cas échéant, par son expert comptable ou son commissaire aux comptes.

Ces documents sont transmis à la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par voie postale ou par voie dématérialisée.

**Article 5 :** Le bénéficiaire est tenu d'informer la préfecture du Val-de-Marne, sans délai, de toute nouvelle domiciliation bancaire et de fournir un nouveau relevé d'identité bancaire (RIB).

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire est tenu d'en informer, sans délai, la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par lettre recommandée avec accusé de réception.

**Article 6 :** En cas de non présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le reversement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés aux articles 4 et 5 pourra entraîner la suppression de la subvention en application des textes en vigueur.

**Article 7 :** Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant à l'article 1, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le bénéficiaire facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle, conformément aux textes en vigueur. Le refus de communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 6 ci-dessus.

A l'issue du projet, lorsque le contrôle des coûts fait apparaître un taux de financement supérieur à celui qui figure à l'article 1 du présent arrêté, il pourra être exigé le remboursement proportionnel de la subvention. De même, lorsque ce contrôle met en lumière une structure de coût différente de celle qui figurait dans la demande de subvention, un remboursement partiel pourra être exigé.

**Article 8 :** Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne et le Directeur régional des finances publiques, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Créteil le, 2 juin 2017.

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,  
signé  
Pierre MARCHAND LACOUR**



PREFET DU VAL-DE-MARNE

Cabinet du Préfet / Direction des Sécurités  
Bureau de l'ordre public et de la prévention  
de la délinquance  
01.49.56.60.79

### **ARRETE n° 2017/2150**

**Portant attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à la commune de Champigny-sur-Marne pour une action intitulée « Marches exploratoires pour les femmes – extension de l'expérience sur un autre quartier et lien avec le centre-ville »**

**Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 44 ;

**Vu** la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945, notamment son article 112 ;

**Vu** la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 43-IV ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

**Vu** la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative au fonds interministériel de prévention de la délinquance, notamment son article 5 ;

**Vu** la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

**Vu** l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** l'arrêté n° 2017/789 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à M. Pierre MARCHAND-LACOUR, Sous préfet, Directeur de Cabinet ;

**Considérant** la demande de subvention du 21 février 2017, présentée par la commune de Champigny-sur-Marne ;

**Considérant** que le Préfet est chargé, dans le département, de mettre en œuvre les politiques publiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation et que le projet présenté y contribue ;

**Sur** proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne,

## **ARRETE**

**Article 1** : Il est attribué une subvention, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, à la commune de Champigny-sur-Marne sise Hôtel de Ville – 14, rue Louis Talamoni à Champigny-sur-Marne (94500), représentée par le maire, pour une action intitulée « Marches exploratoires pour les femmes – extension de l'expérience sur un autre quartier et lien avec le centre-ville ».

La subvention attribuée s'élève à **4 000 €** et correspond à 25,3% du montant des dépenses tel que détaillé dans la demande de subvention visée ci-dessus.

L'action doit être engagée le plus rapidement possible dans les 6 mois à compter de la notification du présent arrêté et le projet doit être achevé **au plus tard le 31/12 /2018**.

**Article 2** : La subvention fera l'objet d'un **versement unique** à la notification du présent arrêté.

**Article 3** : Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » de la manière suivante :

- UO : 0216-CIPD-DP94
- Centre de coût : PRFDCAB094
- Domaine fonctionnel : 0216-10-03
- Code activité : 0216081003A1

Le versement est effectué sur le compte de l'association bénéficiaire ci-dessus citée selon les procédures comptables en vigueur :

- Titulaire du compte : Trésorerie de Villiers-sur-Marne
- Etablissement bancaire : Banque de France
- code banque : 30001
- code guichet : 00945
- Numéro de compte : E9400000000 - clé RIB : 11

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Val-de-Marne.



Le comptable assignataire chargé des paiements est le Directeur régional des finances publiques.

**Article 4 :** Avant toute nouvelle demande de subvention, et au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date d'achèvement du projet, le bénéficiaire devra fournir les documents ci-après :

- le **compte-rendu financier** conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 (Cerfa n° 15059) ; ce document est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du projet. Ces documents sont signés par la personne habilitée à représenter le bénéficiaire et, le cas échéant, par son expert comptable ou son commissaire aux comptes.

Ces documents sont transmis à la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par voie postale ou par voie dématérialisée.

**Article 5 :** Le bénéficiaire est tenu d'informer la préfecture du Val-de-Marne, sans délai, de toute nouvelle domiciliation bancaire et de fournir un nouveau relevé d'identité bancaire (RIB).

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire est tenu d'en informer, sans délai, la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par lettre recommandée avec accusé de réception.

**Article 6 :** En cas de non présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le reversement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés aux articles 4 et 5 pourra entraîner la suppression de la subvention en application des textes en vigueur.

**Article 7 :** Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant à l'article 1, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le bénéficiaire facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle, conformément aux textes en vigueur. Le refus de communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 6 ci-dessus.

A l'issue du projet, lorsque le contrôle des coûts fait apparaître un taux de financement supérieur à celui qui figure à l'article 1 du présent arrêté, il pourra être exigé le remboursement proportionnel de la subvention. De même, lorsque ce contrôle met en lumière une structure de coût différente de celle qui figurait dans la demande de subvention, un remboursement partiel pourra être exigé.

**Article 8 :** Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne et le Directeur régional des finances publiques, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Créteil le, 2 juin 2017.

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,  
signé  
Pierre MARCHAND LACOUR**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-DE-MARNE

Cabinet du Préfet / Direction des Sécurités  
Bureau de l'ordre public et de la prévention  
de la délinquance  
01.49.56.60.79

### **ARRETE n° 2017/2151**

**Portant attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à la commune de Champigny-sur-Marne pour une action intitulée « Guide de sensibilisation et d'accompagnement à l'intention des commerces/débits de boissons sur les questions de tranquillité publique »**

**Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 44 ;

**Vu** la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945, notamment son article 112 ;

**Vu** la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 43-IV ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

**Vu** la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative au fonds interministériel de prévention de la délinquance, notamment son article 5 ;

**Vu** la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

**Vu** l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** l'arrêté n° 2017/789 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à M. Pierre MARCHAND-LACOUR, Sous préfet, Directeur de Cabinet ;

**Considérant** la demande de subvention du 16 février 2017, présentée par la commune de Champigny-sur-Marne ;

**Considérant** que le Préfet est chargé, dans le département, de mettre en œuvre les politiques publiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation et que le projet présenté y contribue ;

**Sur** proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne,

## **ARRETE**

**Article 1** : Il est attribué une subvention, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, à la commune de Champigny-sur-Marne sise Hôtel de Ville – 14, rue Louis Talamoni à Champigny-sur-Marne (94500), représentée par le maire, pour une action intitulée « Guide de sensibilisation et d'accompagnement à l'intention des commerces/débits de boissons sur les questions de tranquillité publique ».

La subvention attribuée s'élève à **2 000 €** et correspond à 28,5% du montant des dépenses tel que détaillé dans la demande de subvention visée ci-dessus.

L'action doit être engagée le plus rapidement possible dans les 6 mois à compter de la notification du présent arrêté et le projet doit être achevé **au plus tard le 31/12 /2018**.

**Article 2** : La subvention fera l'objet d'un **versement unique** à la notification du présent arrêté.

**Article 3** : Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » de la manière suivante :

- UO : 0216-CIPD-DP94
- Centre de coût : PRFDCAB094
- Domaine fonctionnel : 0216-10-03
- Code activité : 0216081006A1

Le versement est effectué sur le compte de l'association bénéficiaire ci-dessus citée selon les procédures comptables en vigueur :

- Titulaire du compte : Trésorerie de Villiers-sur-Marne
- Etablissement bancaire : Banque de France
- code banque : 30001
- code guichet : 00945
- Numéro de compte : E9400000000 - clé RIB : 11

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Val-de-Marne.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Directeur régional des finances publiques.

**Article 4 :** Avant toute nouvelle demande de subvention, et au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date d'achèvement du projet, le bénéficiaire devra fournir les documents ci-après :

- le **compte-rendu financier** conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 (Cerfa n° 15059) ; ce document est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du projet. Ces documents sont signés par la personne habilitée à représenter le bénéficiaire et, le cas échéant, par son expert comptable ou son commissaire aux comptes.

Ces documents sont transmis à la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par voie postale ou par voie dématérialisée.

**Article 5 :** Le bénéficiaire est tenu d'informer la préfecture du Val-de-Marne, sans délai, de toute nouvelle domiciliation bancaire et de fournir un nouveau relevé d'identité bancaire (RIB).

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire est tenu d'en informer, sans délai, la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par lettre recommandée avec accusé de réception.

**Article 6 :** En cas de non présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le reversement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés aux articles 4 et 5 pourra entraîner la suppression de la subvention en application des textes en vigueur.

**Article 7 :** Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant à l'article 1, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le bénéficiaire facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle, conformément aux textes en vigueur. Le refus de communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 6 ci-dessus.

A l'issue du projet, lorsque le contrôle des coûts fait apparaître un taux de financement supérieur à celui qui figure à l'article 1 du présent arrêté, il pourra être exigé le remboursement proportionnel de la subvention. De même, lorsque ce contrôle met en lumière une structure de coût différente de celle qui figurait dans la demande de subvention, un remboursement partiel pourra être exigé.

**Article 8 :** Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne et le Directeur régional des finances publiques, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Créteil le, 2 juin 2017.

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,  
signé  
Pierre MARCHAND LACOUR**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-DE-MARNE

Cabinet du Préfet / Direction des Sécurités  
Bureau de l'ordre public et de la prévention  
de la délinquance  
01.49.56.60.79

### **ARRETE n° 2017/2152**

**Portant attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à la commune d'Ivry-sur-Seine pour une action intitulée « Des actions de médiation pour plus de cohésion ! »**

**Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 44 ;

**Vu** la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945, notamment son article 112 ;

**Vu** la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 43-IV ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

**Vu** la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative au fonds interministériel de prévention de la délinquance, notamment son article 5 ;

**Vu** la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

**Vu** l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** l'arrêté n° 2017/789 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à M. Pierre MARCHAND-LACOUR, Sous préfet, Directeur de Cabinet ;

**Considérant** la demande de subvention du 24 février 2017, présentée par la commune d'Ivry-sur-Seine ;

**Considérant** que le Préfet est chargé, dans le département, de mettre en œuvre les politiques publiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation et que le projet présenté y contribue ;

**Sur** proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne,

## **ARRETE**

**Article 1** : Il est attribué une subvention, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, à la commune d'Ivry-sur-Seine sise Hôtel de Ville – esplanade Georges Marrane à Ivry-sur-Seine (94200), représentée par le maire, pour une action intitulée « Des actions de médiation pour plus de cohésion ! ».

La subvention attribuée s'élève à **4 000 €** et correspond à 12,5% du montant des dépenses tel que détaillé dans la demande de subvention visée ci-dessus.

L'action doit être engagée le plus rapidement possible dans les 6 mois à compter de la notification du présent arrêté et le projet doit être achevé **au plus tard le 31/12 /2018**.

**Article 2** : La subvention fera l'objet d'un **versement unique** à la notification du présent arrêté.

**Article 3** : Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » de la manière suivante :

- UO : 0216-CIPD-DP94
- Centre de coût : PRFDCAB094
- Domaine fonctionnel : 0216-10-01
- Code activité : 0216081001A6

Le versement est effectué sur le compte de l'association bénéficiaire ci-dessus citée selon les procédures comptables en vigueur :

- Titulaire du compte : Trésorerie principale municipale
- Etablissement bancaire : Banque de France Ivry-sur-Seine
- code banque : 30001
- code guichet : 00916
- Numéro de compte : 0000S050014 - clé RIB : 16

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Val-de-Marne.



Le comptable assignataire chargé des paiements est le Directeur régional des finances publiques.

**Article 4 :** Avant toute nouvelle demande de subvention, et au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date d'achèvement du projet, le bénéficiaire devra fournir les documents ci-après :

- le **compte-rendu financier** conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 (Cerfa n° 15059) ; ce document est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du projet. Ces documents sont signés par la personne habilitée à représenter le bénéficiaire et, le cas échéant, par son expert comptable ou son commissaire aux comptes.

Ces documents sont transmis à la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par voie postale ou par voie dématérialisée.

**Article 5 :** Le bénéficiaire est tenu d'informer la préfecture du Val-de-Marne, sans délai, de toute nouvelle domiciliation bancaire et de fournir un nouveau relevé d'identité bancaire (RIB).

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire est tenu d'en informer, sans délai, la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par lettre recommandée avec accusé de réception.

**Article 6 :** En cas de non présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le reversement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés aux articles 4 et 5 pourra entraîner la suppression de la subvention en application des textes en vigueur.

**Article 7 :** Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant à l'article 1, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le bénéficiaire facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle, conformément aux textes en vigueur. Le refus de communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 6 ci-dessus.

A l'issue du projet, lorsque le contrôle des coûts fait apparaître un taux de financement supérieur à celui qui figure à l'article 1 du présent arrêté, il pourra être exigé le remboursement proportionnel de la subvention. De même, lorsque ce contrôle met en lumière une structure de coût différente de celle qui figurait dans la demande de subvention, un remboursement partiel pourra être exigé.

**Article 8 :** Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne et le Directeur régional des finances publiques, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Créteil le, 2 juin 2017.

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,  
signé  
Pierre MARCHAND LACOUR**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-DE-MARNE

Cabinet du Préfet / Direction des Sécurités  
Bureau de l'ordre public et de la prévention  
de la délinquance  
01.49.56.60.79

### **ARRETE n° 2017/2153**

**Portant attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à la commune de Valenton pour une action intitulée « Tranquillité publique – médiateur de proximité »**

**Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 44 ;

**Vu** la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945, notamment son article 112 ;

**Vu** la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 43-IV ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

**Vu** la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative au fonds interministériel de prévention de la délinquance, notamment son article 5 ;

**Vu** la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

**Vu** l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** l'arrêté n° 2017/789 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à M. Pierre MARCHAND-LACOUR, Sous préfet, Directeur de Cabinet ;

**Considérant** la demande de subvention du 27 février 2017, présentée par la commune de Valenton ;

**Considérant** que le Préfet est chargé, dans le département, de mettre en œuvre les politiques publiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation et que le projet présenté y contribue ;

**Sur** proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne,

## **ARRETE**

**Article 1** : Il est attribué une subvention, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, à la commune de Valenton sise Hôtel de Ville – 48, rue du Colonel Fabien à Valenton (94460), représentée par le maire, pour une action intitulée « Tranquillité publique – médiateur de proximité ».

La subvention attribuée s'élève à **12 000 €** et correspond à 5,1% du montant des dépenses tel que détaillé dans la demande de subvention visée ci-dessus.

L'action doit être engagée le plus rapidement possible dans les 6 mois à compter de la notification du présent arrêté et le projet doit être achevé **au plus tard le 31/12 /2018**.

**Article 2** : La subvention fera l'objet d'un **versement unique** à la notification du présent arrêté.

**Article 3** : Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » de la manière suivante :

- UO : 0216-CIPD-DP94
- Centre de coût : PRFDCAB094
- Domaine fonctionnel : 0216-10-01
- Code activité : 0216081001A6

Le versement est effectué sur le compte de l'association bénéficiaire ci-dessus citée selon les procédures comptables en vigueur :

- Titulaire du compte : Trésorerie de Villeneuve-Saint-Georges
- Etablissement bancaire : Banque de France
- code banque : 30001
- code guichet : 00907
- Numéro de compte : E9460000000 - clé RIB : 86

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Val-de-Marne.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Directeur régional des finances publiques.

**Article 4 :** Avant toute nouvelle demande de subvention, et au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date d'achèvement du projet, le bénéficiaire devra fournir les documents ci-après :

- le **compte-rendu financier** conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 (Cerfa n° 15059) ; ce document est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du projet. Ces documents sont signés par la personne habilitée à représenter le bénéficiaire et, le cas échéant, par son expert comptable ou son commissaire aux comptes.

Ces documents sont transmis à la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par voie postale ou par voie dématérialisée.

**Article 5 :** Le bénéficiaire est tenu d'informer la préfecture du Val-de-Marne, sans délai, de toute nouvelle domiciliation bancaire et de fournir un nouveau relevé d'identité bancaire (RIB).

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire est tenu d'en informer, sans délai, la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par lettre recommandée avec accusé de réception.

**Article 6 :** En cas de non présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le reversement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés aux articles 4 et 5 pourra entraîner la suppression de la subvention en application des textes en vigueur.

**Article 7 :** Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant à l'article 1, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le bénéficiaire facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle, conformément aux textes en vigueur. Le refus de communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 6 ci-dessus.

A l'issue du projet, lorsque le contrôle des coûts fait apparaître un taux de financement supérieur à celui qui figure à l'article 1 du présent arrêté, il pourra être exigé le remboursement proportionnel de la subvention. De même, lorsque ce contrôle met en lumière une structure de coût différente de celle qui figurait dans la demande de subvention, un remboursement partiel pourra être exigé.

**Article 8 :** Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne et le Directeur régional des finances publiques, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Créteil le, 2 juin 2017.

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,  
signé  
Pierre MARCHAND LACOUR**



PREFET DU VAL-DE-MARNE

Cabinet du Préfet / Direction des Sécurités  
Bureau de l'ordre public et de la prévention  
de la délinquance  
01.49.56.60.79

### **ARRETE n° 2017/2296**

**Portant attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à l'association Le Théâtre à Sornettes pour une action intitulée « Prise de parole en public, les bons gestes font les bons mots, souvenirs d'école, drôle de métier »**

**Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 44 ;

**Vu** le code de commerce, notamment son article L.612-4 ;

**Vu** la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945, notamment son article 112 ;

**Vu** la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 43-IV ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

**Vu** la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative au fonds interministériel de prévention de la délinquance, notamment son article 5 ;

**Vu** la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

**Vu** le décret-loi du 2 mai 1938 notamment son article 14 ;

**Vu** le décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées ;

**Vu** l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** l'arrêté n° 2017/789 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à M. Pierre MARCHAND-LACOUR, Sous préfet, Directeur de Cabinet ;

**Considérant** la demande de subvention du 23 janvier 2017, présentée par l'association Le Théâtre à Sornettes ;

**Considérant** que le Préfet est chargé, dans le département, de mettre en œuvre les politiques publiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation et que le projet présenté y contribue ;

**Sur** proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne,

## **ARRETE**

**Article 1** : Il est attribué une subvention, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, à l'association Le Théâtre à Sornettes, dont le siège social est situé 3, rue Devéria à Paris (75020), représentée par Mme Fanny ARNAUD, présidente, mandatée pour la mise en œuvre de l'action intitulée « Prise de parole en public, les bons gestes font les bons mots, souvenirs d'école, drôle de métier ».

La subvention attribuée s'élève à **3 000€**, et correspond à 50% du montant des dépenses tel que détaillé dans la demande de subvention visée ci-dessus.

L'action doit être engagée le plus rapidement possible dans les 6 mois à compter de la notification du présent arrêté et le projet doit être achevé **au plus tard le 31/12 /2018**.

**Article 2** : La subvention fera l'objet d'un **versement unique** à la notification du présent arrêté.

**Article 3** : Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » de la manière suivante :

- UO : 0216-CIPD-DP94
- Centre de coût : PRFDCAB094
- Domaine fonctionnel : 0216-10-01
- Code activité : 0216081001A8

Le versement est effectué sur le compte de l'association bénéficiaire ci-dessus citée selon les procédures comptables en vigueur :

- Titulaire du compte : Association Théâtre à Sornettes
- Etablissement bancaire : Crédit Mutuel
- code banque : 10278
- code guichet : 06050
- Numéro de compte : 00031706541 - clé RIB : 42



L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Val-de-Marne.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Directeur régional des finances publiques.

**Article 4 :** Avant toute nouvelle demande de subvention, et au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date d'achèvement du projet, l'association bénéficiaire devra fournir les documents ci après :

- le **compte-rendu financier** conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 (Cerfa n° 15059) ; ce document est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du projet. Ces documents sont signés par la personne habilitée à représenter l'association et, le cas échéant, par son expert comptable ou son commissaire aux comptes ;

- **les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes** prévus par l'article L.612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;

- le **rapport d'activité annuel**.

Ces documents sont transmis à la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par voie postale ou par voie dématérialisée.

**Article 5 :** Le bénéficiaire est tenu d'informer la préfecture du Val-de-Marne, sans délai, de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et de fournir la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire est tenu d'en informer, sans délai, la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Lorsque des dépenses de fonctionnement administratif courant (frais de siège et de secrétariat notamment) sont incluses dans le montant de la subvention sollicitée, ces dépenses devront être plafonnées et ne pas dépasser 10% de la subvention allouée dans la limite de 5 000€.

**Article 6 :** En cas de non présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le reversement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés aux articles 4 et 5 pourra entraîner la suppression de la subvention en application de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 et du décret-loi du 2 mai 1938.

**Article 7** : Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant à l'article 1, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le bénéficiaire facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle, conformément au décret du 25 juin 1934 visé ci-dessus. Le refus de communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 6 ci-dessus.

A l'issue du projet, lorsque le contrôle des coûts fait apparaître un taux de financement supérieur à celui qui figure à l'article 1 du présent arrêté, il pourra être exigé le remboursement proportionnel de la subvention. De même, lorsque ce contrôle met en lumière une structure de coût différente de celle qui figurait dans la demande de subvention, un remboursement partiel pourra être exigé.

**Article 8** : Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne et le Directeur régional des finances publiques, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Créteil le, 14 juin 2017.

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,  
signé  
Pierre MARCHAND LACOUR**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-DE-MARNE

Cabinet du Préfet / Direction des Sécurités  
Bureau de l'ordre public et de la prévention  
de la délinquance  
01.49.56.60.79

### **ARRETE n° 2017/2297**

**Portant attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) au Centre communal d'action sociale d'Orly pour une action intitulée « Dispositif d'accueil des femmes victimes de violences conjugales »**

**Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 44 ;

**Vu** la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945, notamment son article 112 ;

**Vu** la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 43-IV ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

**Vu** la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative au fonds interministériel de prévention de la délinquance, notamment son article 5 ;

**Vu** la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

**Vu** l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** l'arrêté n° 2017/789 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à M. Pierre MARCHAND-LACOUR, Sous préfet, Directeur de Cabinet ;

**Considérant** la demande de subvention du 20 février 2017, présentée par le Centre communal d'action sociale d'Orly ;

**Considérant** que le Préfet est chargé, dans le département, de mettre en œuvre les politiques publiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation et que le projet présenté y contribue ;

**Sur** proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne,

## **ARRETE**

**Article 1** : Il est attribué une subvention, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, au Centre communal d'action sociale d'Orly sis 7, avenue Adrien Raynal à Orly (94310), représenté par le maire, pour une action intitulée « Dispositif d'accueil des femmes victimes de violences conjugales ».

La subvention attribuée s'élève à **3 000 €** et correspond à 30% du montant des dépenses tel que détaillé dans la demande de subvention visée ci-dessus.

L'action doit être engagée le plus rapidement possible dans les 6 mois à compter de la notification du présent arrêté et le projet doit être achevé **au plus tard le 31/12 /2018**.

**Article 2** : La subvention fera l'objet d'un **versement unique** à la notification du présent arrêté.

**Article 3** : Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » de la manière suivante :

- UO : 0216-CIPD-DP94
- Centre de coût : PRFDCAB094
- Domaine fonctionnel : 0216-10-02
- Code activité : 0216081002A6

Le versement est effectué sur le compte de l'association bénéficiaire ci-dessus citée selon les procédures comptables en vigueur :

- Titulaire du compte : Trésorerie d'Orly
- Etablissement bancaire : Banque de France
- code banque : 30001
- code guichet : 00907
- Numéro de compte : E9480000000 - clé RIB : 18

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Val-de-Marne.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Directeur régional des finances publiques.

**Article 4 :** Avant toute nouvelle demande de subvention, et au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date d'achèvement du projet, le bénéficiaire devra fournir les documents ci-après :

- le **compte-rendu financier** conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 (Cerfa n° 15059) ; ce document est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du projet. Ces documents sont signés par la personne habilitée à représenter le bénéficiaire et, le cas échéant, par son expert comptable ou son commissaire aux comptes.

Ces documents sont transmis à la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par voie postale ou par voie dématérialisée.

**Article 5 :** Le bénéficiaire est tenu d'informer la préfecture du Val-de-Marne, sans délai, de toute nouvelle domiciliation bancaire et de fournir un nouveau relevé d'identité bancaire (RIB).

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire est tenu d'en informer, sans délai, la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par lettre recommandée avec accusé de réception.

**Article 6 :** En cas de non présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le reversement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés aux articles 4 et 5 pourra entraîner la suppression de la subvention en application des textes en vigueur.

**Article 7 :** Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant à l'article 1, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le bénéficiaire facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle, conformément aux textes en vigueur. Le refus de communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 6 ci-dessus.

A l'issue du projet, lorsque le contrôle des coûts fait apparaître un taux de financement supérieur à celui qui figure à l'article 1 du présent arrêté, il pourra être exigé le remboursement proportionnel de la subvention. De même, lorsque ce contrôle met en lumière une structure de coût différente de celle qui figurait dans la demande de subvention, un remboursement partiel pourra être exigé.

**Article 8 :** Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne et le Directeur régional des finances publiques, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Créteil le, 14 juin 2017.

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,  
signé  
Pierre MARCHAND LACOUR**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-DE-MARNE

Cabinet du Préfet / Direction des Sécurités  
Bureau de l'ordre public et de la prévention  
de la délinquance  
01.49.56.60.79

### **ARRETE n° 2017/2298**

**Portant attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à la commune de Fontenay-sous-Bois pour une action intitulée « Marches exploratoires de femmes sur les quartiers éligibles au NPNRU »**

**Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 44 ;

**Vu** la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945, notamment son article 112 ;

**Vu** la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 43-IV ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

**Vu** la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative au fonds interministériel de prévention de la délinquance, notamment son article 5 ;

**Vu** la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

**Vu** l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** l'arrêté n° 2017/789 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à M. Pierre MARCHAND-LACOUR, Sous préfet, Directeur de Cabinet ;

**Considérant** la demande de subvention du 27 février 2017, présentée par la commune de Fontenay-sous-Bois ;

**Considérant** que le Préfet est chargé, dans le département, de mettre en œuvre les politiques publiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation et que le projet présenté y contribue ;

**Sur** proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne,

## **ARRETE**

**Article 1** : Il est attribué une subvention, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, à la commune de Fontenay-sous-Bois sise Hôtel de Ville – 4, esplanade Louis Bayeurtte à Fontenay-sous-Bois (94120), représentée par le maire, pour une action intitulée « Marches exploratoires de femmes sur les quartiers éligibles au NPNRU ».

La subvention attribuée s'élève à **4 000 €** et correspond à 18,2% du montant des dépenses tel que détaillé dans la demande de subvention visée ci-dessus.

L'action doit être engagée le plus rapidement possible dans les 6 mois à compter de la notification du présent arrêté et le projet doit être achevé **au plus tard le 31/12 /2018**.

**Article 2** : La subvention fera l'objet d'un **versement unique** à la notification du présent arrêté.

**Article 3** : Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » de la manière suivante :

- UO : 0216-CIPD-DP94
- Centre de coût : PRFDCAB094
- Domaine fonctionnel : 0216-10-03
- Code activité : 0216081003A1

Le versement est effectué sur le compte de l'association bénéficiaire ci-dessus citée selon les procédures comptables en vigueur :

- Titulaire du compte : Trésorerie du Nord Val-de-Marne
- Etablissement bancaire : Banque de France
- code banque : 30001
- code guichet : 00945
- Numéro de compte : D9480000000 - clé RIB : 80

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Val-de-Marne.



Le comptable assignataire chargé des paiements est le Directeur régional des finances publiques.

**Article 4 :** Avant toute nouvelle demande de subvention, et au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date d'achèvement du projet, le bénéficiaire devra fournir les documents ci-après :

- le **compte-rendu financier** conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 (Cerfa n° 15059) ; ce document est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du projet. Ces documents sont signés par la personne habilitée à représenter le bénéficiaire et, le cas échéant, par son expert comptable ou son commissaire aux comptes.

Ces documents sont transmis à la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par voie postale ou par voie dématérialisée.

**Article 5 :** Le bénéficiaire est tenu d'informer la préfecture du Val-de-Marne, sans délai, de toute nouvelle domiciliation bancaire et de fournir un nouveau relevé d'identité bancaire (RIB).

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire est tenu d'en informer, sans délai, la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par lettre recommandée avec accusé de réception.

**Article 6 :** En cas de non présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le reversement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés aux articles 4 et 5 pourra entraîner la suppression de la subvention en application des textes en vigueur.

**Article 7 :** Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant à l'article 1, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le bénéficiaire facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle, conformément aux textes en vigueur. Le refus de communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 6 ci-dessus.

A l'issue du projet, lorsque le contrôle des coûts fait apparaître un taux de financement supérieur à celui qui figure à l'article 1 du présent arrêté, il pourra être exigé le remboursement proportionnel de la subvention. De même, lorsque ce contrôle met en lumière une structure de coût différente de celle qui figurait dans la demande de subvention, un remboursement partiel pourra être exigé.

**Article 8 :** Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne et le Directeur régional des finances publiques, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Créteil le, 14 juin 2017.

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,  
signé  
Pierre MARCHAND LACOUR**



PREFET DU VAL-DE-MARNE

Cabinet du Préfet / Direction des Sécurités  
Bureau de l'ordre public et de la prévention  
de la délinquance  
01.49.56.60.79

### **ARRETE n° 2017/2299**

**Portant attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à la commune d'Orly pour une action intitulée « Création d'un poste de médiation sociale en amont d'éventuelles procédures judiciaires au sein du point d'Accès au Droit »**

**Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 44 ;

**Vu** la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945, notamment son article 112 ;

**Vu** la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 43-IV ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

**Vu** la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative au fonds interministériel de prévention de la délinquance, notamment son article 5 ;

**Vu** la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

**Vu** l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** l'arrêté n° 2017/789 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à M. Pierre MARCHAND-LACOUR, Sous préfet, Directeur de Cabinet ;

**Considérant** la demande de subvention du 10 février 2017, présentée par la commune d'Orly ;

**Considérant** que le Préfet est chargé, dans le département, de mettre en œuvre les politiques publiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation et que le projet présenté y contribue ;

**Sur** proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne,

## **ARRETE**

**Article 1** : Il est attribué une subvention, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, à la commune d'Orly sise Hôtel de Ville – 7, avenue Adrien Raynal à Orly (94310), représentée par le maire, pour une action intitulée « Création d'un poste de médiation sociale en amont d'éventuelles procédures judiciaires au sein du Point d'Accès au Droit ».

La subvention attribuée s'élève à **3 000 €** et correspond à 4,3% du montant des dépenses tel que détaillé dans la demande de subvention visée ci-dessus.

L'action doit être engagée le plus rapidement possible dans les 6 mois à compter de la notification du présent arrêté et le projet doit être achevé **au plus tard le 31/12 /2018**.

**Article 2** : La subvention fera l'objet d'un **versement unique** à la notification du présent arrêté.

**Article 3** : Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » de la manière suivante :

- UO : 0216-CIPD-DP94
- Centre de coût : PRFDCAB094
- Domaine fonctionnel : 0216-10-01
- Code activité : 0216081001A6

Le versement est effectué sur le compte de l'association bénéficiaire ci-dessus citée selon les procédures comptables en vigueur :

- Titulaire du compte : Trésorerie d'Orly
- Etablissement bancaire : Banque de France
- code banque : 30001
- code guichet : 00907
- Numéro de compte : E9480000000 - clé RIB : 18

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Val-de-Marne.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Directeur régional des finances publiques.

**Article 4 :** Avant toute nouvelle demande de subvention, et au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date d'achèvement du projet, le bénéficiaire devra fournir les documents ci-après :

- le **compte-rendu financier** conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 (Cerfa n° 15059) ; ce document est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du projet. Ces documents sont signés par la personne habilitée à représenter le bénéficiaire et, le cas échéant, par son expert comptable ou son commissaire aux comptes.

Ces documents sont transmis à la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par voie postale ou par voie dématérialisée.

**Article 5 :** Le bénéficiaire est tenu d'informer la préfecture du Val-de-Marne, sans délai, de toute nouvelle domiciliation bancaire et de fournir un nouveau relevé d'identité bancaire (RIB).

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire est tenu d'en informer, sans délai, la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par lettre recommandée avec accusé de réception.

**Article 6 :** En cas de non présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le reversement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés aux articles 4 et 5 pourra entraîner la suppression de la subvention en application des textes en vigueur.

**Article 7 :** Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant à l'article 1, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le bénéficiaire facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle, conformément aux textes en vigueur. Le refus de communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 6 ci-dessus.

A l'issue du projet, lorsque le contrôle des coûts fait apparaître un taux de financement supérieur à celui qui figure à l'article 1 du présent arrêté, il pourra être exigé le remboursement proportionnel de la subvention. De même, lorsque ce contrôle met en lumière une structure de coût différente de celle qui figurait dans la demande de subvention, un remboursement partiel pourra être exigé.

**Article 8 :** Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne et le Directeur régional des finances publiques, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Créteil le, 14 juin 2017.

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,  
signé  
Pierre MARCHAND LACOUR**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-DE-MARNE

Cabinet du Préfet / Direction des Sécurités  
Bureau de l'ordre public et de la prévention  
de la délinquance  
01.49.56.60.79

### **ARRETE n° 2017/2417**

**Portant attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à l'association de la Croix Rouge Française – Délégation Territoriale du Val-de-Marne pour une action intitulée « déploiement du projet de Cadets de la Sécurité-Civile au sein d'établissements scolaires du second cycle au cours de l'année scolaire 2017-2018 »**

**Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 44 ;

**Vu** le code de commerce, notamment son article L.612-4 ;

**Vu** la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945, notamment son article 112 ;

**Vu** la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 43-IV ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

**Vu** la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative au fonds interministériel de prévention de la délinquance, notamment son article 5 ;

**Vu** la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

**Vu** le décret-loi du 2 mai 1938 notamment son article 14 ;

**Vu** le décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées ;

**Vu** l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** l'arrêté n° 2017/789 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à M. Pierre MARCHAND-LACOUR, Sous préfet, Directeur de Cabinet ;

**Considérant** la demande de subvention du 14 juin 2017, présentée par l'Association de la Croix Rouge Française – Délégation Territoriale du Val-de-Marne ;

**Considérant** que le Préfet est chargé, dans le département, de mettre en œuvre les politiques publiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation et que le projet présenté y contribue ;

**Sur** proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne,

## **ARRETE**

**Article 1** : Il est attribué une subvention, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, à l'Association de la Croix Rouge Française – Délégation Territoriale du Val-de-Marne l'association, dont le siège social est situé 2, rue Albert Garry à Limeil-Brevannes (94450), représentée par M. Philippe GARCIA-MAROTTA, Président Territorial, mandaté pour la mise en œuvre de l'action intitulée «**déploiement du projet de Cadets de la Sécurité-Civile au sein d'établissements scolaires du second cycle au cours de l'année scolaire 2017-2018** ».

La subvention attribuée s'élève à **11 000€**, et correspond à 55% du montant des dépenses tel que détaillé dans la demande de subvention visée ci-dessus.

L'action doit être engagée le plus rapidement possible dans les 6 mois à compter de la notification du présent arrêté et le projet doit être achevé **au plus tard le 31/12 /2018**.

**Article 2** : La subvention fera l'objet d'un **versement unique** à la notification du présent arrêté.

**Article 3** : Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » de la manière suivante :

- UO : 0216-CIPD-DP94
- Centre de coût : PRFDCAB094
- Domaine fonctionnel : 0216-10-01
- Code activité : 0216081001A3



Le versement est effectué sur le compte de l'association bénéficiaire ci-dessus citée selon les procédures comptables en vigueur :

- Titulaire du compte : Croix Rouge Française, Délégation Territoriale du Val-de-Marne
- Etablissement bancaire : LCL
- code banque : 30002
- code guichet : 04154
- Numéro de compte : 0000060639K - clé RIB : 61

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Val-de-Marne.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Directeur régional des finances publiques.

**Article 4 :** Avant toute nouvelle demande de subvention, et au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date d'achèvement du projet, l'association bénéficiaire devra fournir les documents ci après :

- le **compte-rendu financier** conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 (Cerfa n° 15059) ; ce document est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du projet. Ces documents sont signés par la personne habilitée à représenter l'association et, le cas échéant, par son expert comptable ou son commissaire aux comptes ;

- **les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes** prévus par l'article L.612-4 du code du commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;

- le **rapport d'activité annuel**.

Ces documents sont transmis à la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par voie postale ou par voie dématérialisée.

**Article 5 :** Le bénéficiaire est tenu d'informer la préfecture du Val-de-Marne, sans délai, de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et de fournir la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire est tenu d'en informer, sans délai, la préfecture du Val-de-Marne (Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Lorsque des dépenses de fonctionnement administratif courant (frais de siège et de secrétariat notamment) sont incluses dans le montant de la subvention sollicitée, ces dépenses devront être plafonnées et ne pas dépasser 10% de la subvention allouée dans la limite de 5 000€.

**Article 6** : En cas de non présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le reversement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés aux articles 4 et 5 pourra entraîner la suppression de la subvention en application de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 et du décret-loi du 2 mai 1938.

**Article 7** : Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant à l'article 1, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le bénéficiaire facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle, conformément au décret du 25 juin 1934 visé ci-dessus. Le refus de communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 6 ci-dessus.

A l'issue du projet, lorsque le contrôle des coûts fait apparaître un taux de financement supérieur à celui qui figure à l'article 1 du présent arrêté, il pourra être exigé le remboursement proportionnel de la subvention. De même, lorsque ce contrôle met en lumière une structure de coût différente de celle qui figurait dans la demande de subvention, un remboursement partiel pourra être exigé.

**Article 8** : Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne et le Directeur régional des finances publiques, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Fait à Créteil, le 26 juin 2017

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,  
signé  
Pierre MARCHAND LACOUR**



PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

CABINET  
BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'ETAT

ARRETE N°2017 - 2606

Accordant la médaille d'honneur du Travail

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2017

Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Sur proposition du directeur de cabinet,

## A R R E T E

**Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :**

- **Madame ABAUZIT Cécile**  
Gestionnaire transactionnel matières premières, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame ABBACHE Nassima**  
agent qualifié de service, DERICHEBOURG, SAULX-LES-CHARTREUX.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Madame ABDENNADHER Samia**  
Adjoint technique territorial de 2ème classe, JOINVILLE-LE-PONT HABITAT - OPH, JOINVILLE-LE-PONT.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Monsieur ABOUAYADE Abderrahim**  
Agent de quai, STEF TRANSPORT PARIS RUNGIS, RUNGIS.  
demeurant à ORLY
- **Monsieur ACHOURI Christophe**  
Responsable d'agence, OPALY, ARCUEIL.  
demeurant à VILLEJUIF

- **Monsieur ACHY Jean-Luc**  
Agent de production qualifié, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame ACKER Isabelle**  
Responsable communication, JAULIN SA, CHILLY-MAZARIN.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur ADE Jean-François**  
conducteur receveur, CEA Transport, PONTAULT-COMBAULT.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur ADJIR Mohamed**  
Chef de Partie, SOGERES SAS, GUYANCOURT.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Madame AGLAS Sandrine**  
Directrice de clientèle, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Madame AICHOUNE Genevieve**  
CONSEILLIERE SECURITE, CARREFOUR, L'HAY-LES-ROSES.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame AKAZANE Marie-Christine**  
Cadre technique, CNAV, PARIS.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Madame AKEHURST Michèle**  
Comptable, CHIESI SA, COURBEVOIE.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame AKLOUF Taous**  
CONTROLEUR INTERNE, GIE AG2R REUNICA, PARIS.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Monsieur AL ABED Badreddine**  
CHEF AVION, AIR FRANCE, ROISSY SDG.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur ALBERICI Laurent**  
ouvrier polyvalent, LA PROTHESE GENERALE, YERRES.  
demeurant à VALENTON
- **Madame ALBESA Beatrice**  
Gestionnaire Administration du Personnel, CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL IDF, PARIS.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Madame ALEXANDRE Dominique**  
secrétaire de direction, VALOPHIS HABITAT, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur ALGÛL Ali**  
Animateur de Vente, CARREFOUR HYPERMARCHES, EVRY.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame ALLEGRE Delphine**  
Graphiste, BAYARD S.A., MONTROUGE.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame ALONSO Maria**  
Socio esthéticienne, RESIDENCE DE LA CITE VERTE, NOISEAU.  
demeurant à NOISEAU

- **Madame ALUZE Karine**  
chef de projet, BNP PARISBAS LEASE GROUP, PUTEAUX.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Monsieur AMARA Nordine**  
Electronicien Auto, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Monsieur AMIDI Hamid**  
Senior projets manager, EXCENT, RIS-ORANGIS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame AMIMER Fadila**  
Contrôleur dépositaire, CACEIS, PARIS 13EME.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame AMRAM Véronique**  
Employée de restauration collective, SOGERES, BOULOGNE BILLANCOURT.  
demeurant à THIAIS
- **Madame ANDRE Sylvie**  
Gestionnaire conseil allocataire expert, C.A.F. de PARIS, PARIS.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Monsieur ANDRUSION Roger Nicolas**  
Informaticien, STANLEY BLACK & DECKER FRANCE SERVICE, MORANGIS.  
demeurant à ORLY
- **Monsieur ANGLES Charles**  
cadre bancaire, BANQUE PATRIMOINE ET IMMOBILIER, PARIS.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Madame ANJARD Manuela**  
Hôtesse de l'air chef de cabine, AIR FRANCE, ROISSY-EN-FRANCE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur ANTONIO José**  
Maçon Carleur, S.G.T.I SARL, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame ANTREASSIAN Juliette**  
Monteuse de tubes, THALES ELECTRON DEVICES, VELIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Madame ARAB Leïla**  
Assistante commerciale, SUEZ SITA IDF, SURESNES.  
demeurant à ORLY
- **Monsieur ARBEZ Stephane**  
INFORMATICIEN, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur ARDOINO Paul**  
Technicien, THALES SERVICES SAS, VELIZY VILLACOUBLAY.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Monsieur ARROTEIA Carlos**  
chargé de mission hygiène / sécurité, TOTAL RAFINAGE FRANCE, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à VILLECRESNES

- **Madame ARTUS-COLIN Marie-Agnès**  
Assistante commerciale, NTN-SNR ROULEMENTS, ANNECY.  
demeurant à ARCUEIL
  
- **Monsieur ASDRUBAL Guy**  
Agent de production, CSM FRANCE SAS, BISCHHEIM.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
  
- **Monsieur ASINOT Patrice**  
chef de cuisine, SODEXO SPORTS ET LOISIRS, BOULOGNE-BILLANCOURT.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
  
- **Monsieur ASSEUM Alain**  
Adjoint de Direction, ACTISCE, PARIS.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
  
- **Monsieur ASSINE Oualid**  
PEINTRE, CRETE & LAURENT, VITRY-SUR-SEINE.  
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE
  
- **Madame ATLAN Solange**  
responsable d'achats, ALSTOM MANAGEMENT SA, BOULOGNE-BILLANCOURT.  
demeurant à CACHAN
  
- **Monsieur ATTAL Denis**  
Chef monteur vidéo, FRANCE TELEVISIONS, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAURICE
  
- **Monsieur ATTAL Franck**  
Employé de banque, LCL, NEUILLY-SUR-SEINE.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
  
- **Madame ATTIS Elisabeth**  
réfèrent charges locatives, SAIMV TOUR, PARIS.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
  
- **Monsieur AUBINEAU Alexandre**  
Juriste conseil, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
  
- **Madame AUBRY Sandrine**  
Assistante de Gestion, EDMOND DE ROTHSCHILD, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
  
- **Madame AUCHER Valérie**  
responsable point de vente, LES BOUTIQUES LONGCHAMP, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
  
- **Madame AUVRAY Sophie Paulette Ghislaine**  
Psychomotricienne, UGECAM IDF CAMSP, CHAMPIGNY-SUR-MARNE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
  
- **Madame AWATI Aziza**  
Agent de service, OPH DE BONEUIL, BONNEUIL-SUR-MARNE.  
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE
  
- **Madame BACCI Frédéric**  
Responsable transport patients, GROUPE HOSPITALIER PARIS SAINT JOSEPH, PARIS.  
demeurant à ALFORTVILLE

- **Monsieur BADIA Brahim**  
chef d'équipe, ISS HYGIENE ET PREVENTION, ORLEANS.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Madame BAGUENA Catherine**  
Chargée d'organisation métier, LA MUTUELLE GENERALE, PARIS.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Madame BAH Halimata**  
employée commercial, CSF - CARREFOUR MARKET, CHATILLON-SUR-CHALARONNE.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur BAILLET Philippe**  
ingénieur, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Monsieur BALAVOINE Dominique**  
technicien micro/Réseaux, DCS Easyware, ANGERS.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Madame BALDEWECK Thérèse Marie Jeanne**  
Ingenieur, L'OREAL, AULNAY SOUS BOIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame BALSEIRO Sylvia**  
chargée du risque de non conformité, BNP PARIBAS DEALING SERVICES, PARIS.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame BANDIN Olivia**  
medecin chef de service, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY-SUR-MARNE.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Monsieur BAUCHE Rafik**  
Responsable de ventes, Galeries Lafayette Maine Montparnasse, PARIS.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur BARADJI Makan**  
restauration de collectivites, ELIOR SERVICES P & S, CLICHY.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Monsieur BARAKAT Serge**  
responsable de magasin, TAPIS SAINT MACLOU SA, WATTRELOS.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Madame BARBILLON Catherine Lucie**  
assistante, ARTELIA Ville et Transport, CHOISY-LE-ROI.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Madame BARBRET Marion**  
Responsable juridique, SFL, PARIS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame BARD Margot**  
Cadre logistique, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame BARIT Evelyne Corinne Marie**  
Gestionnaire, GROUPE IRPAUTO, ANGOULEME.  
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur BARLOY Geoffrey**  
Agent de Maîtrise, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Madame BARQUIN Véronique**  
Responsable marketing, PAGES JAUNES, BOULOGNE-BILLANCOURT.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame BARRAUD-BRIENS Beatrice**  
ingénieur, BNP PARIBAS SECURITES SERVICES, PANTIN.  
demeurant à GENTILLY
- **Monsieur BARRIERE Nicolas**  
Ingénieur, SAFRAN LANDING SYSTEMS, MOLSHEIM.  
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE
- **Madame BARTHELAY Laurence**  
Hôtesse des caisses, ATAC SIMPLY MARKET, L'HAY-LES-ROSES.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Madame BARTHELEMY Maryse**  
Responsable administrative, GEFCO, COURBEVOIE.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Monsieur BATISTA Philippe**  
responsable du département experts, SAFRAN, ISSY-LES-MOULINEAUX.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame BAUDIER Caroline**  
employée, ING BANK, PARIS.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame BAUDRY Céline**  
Conseiller locataire, VALOPHIS HABITAT, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.  
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE
- **Madame BAUDRY DUVAL Hélène**  
Responsable comptable, ALLIANZ IARD, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Monsieur BAUVAIS Jacky**  
conseiller commercial, PRÉVOIR-VIE, PARIS.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame BAZIN Karine**  
Préparatrice de commande, H&M Logistics GBC, LE BOURGET.  
demeurant à GENTILLY
- **Madame BEAUSEJOUR Jovelyn**  
Chef Equipe Atelier / E 20, MERCEDES BENZ VI PARIS ILE DE FRANCE, WISSOUS.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame BECHTOLD Valérie**  
Chef de Projet, CHANTELLE, CACHAN.  
demeurant à FRESNES
- **Monsieur BEDIN Pierre**  
Manutentionnaire, ORLY GEL, ORLY.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Monsieur BEGON Guy-Marie Serge Charles**  
Informaticien, EUROCLEAR, PARIS.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE



- **Monsieur BELBEKHOUCHE Faouzi**  
 Chef de groupe entretien, SODEXO, LE HAILLAN.  
 demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur BELLANCOURT Eric**  
 Pilote de ligne, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
 demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Monsieur BELLANGER Philippe**  
 Documentaliste, CBRE AGENCY SAS, PARIS.  
 demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame BELOU Laurence**  
 Responsable du domaine informatique, CARREFOUR SYSTÈMES D'INFORMATION, MASSY.  
 demeurant à FRESNES
- **Monsieur BENAÏSSA Stéphane**  
 Ingénieur, APAVE PARISIENNE, PARIS.  
 demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur BENARD Michel**  
 Informaticien, STIME, MONTRouGE.  
 demeurant à FRESNES
- **Madame BENASQUAR Siham**  
 Agent d'Entretien, LASER PROPLETE ETABLISSEMENT VILLENEUVE, VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.  
 demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Monsieur BEN ATIA Nouredine**  
 Ouvrier chef d'équipe, LA PROVIDENCE, COURBEVOIE.  
 demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Madame BENETO Cynthia**  
 Responsable d'équipe, GROUPAMA BANQUE, MONTREUIL.  
 demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur BEN KEMOUN Stéphane**  
 Ingénieur - Chef de Projet, ATOS INTEGRATION, BEZONS.  
 demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame BEN LAKHDAR Mouna**  
 Chargée d'affaire, NATIXIS FACTOR, CHARENTON-LE-PONT.  
 demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame BENSALÉM Soraya**  
 Employée d'emballage, CHRISTIAN DIOR COUTURE, PARIS.  
 demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame BENSIMON Agnès**  
 Chargé d'un secteur comptable, GIE DU GROUPE AVIVA FRANCE, BOIS-COLOMBES.  
 demeurant à CRETEIL
- **Monsieur BERGERON Jean-Charles**  
 commercial, GEODIS IDF SERVICES, GENNEVILLIERS.  
 demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame BERGEROT Catherine**  
 secrétaire bilingue, CLIFFORD CHANCE EUROPE LLP, PARIS.  
 demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur BERNIER Jean-Jacques**  
responsable informatique, BNP PARIBAS SECURITES SERVICES, PARIS.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Madame BERRON PARIDAZIN**  
responsable social, PARIS HABITAT OPH, PARIS.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur BERROUS Stephane**  
trésorier, DELPHI FRANCE SAS, VILLEPINTE.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Monsieur BERTHELOT Patrick**  
technicien recherches études essais qualifié, RENAULT SAS, LE PLESSIS-ROBINSON.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Madame BERTHEREAU Marie-Eve**  
Responsable de secrétariat, CPAM DU VAL DE MARNE, CRETEIL.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur BERTHOIS Grégory**  
Chef gérant, SOGERES, BOULOGNE-BILLANCOURT.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Madame BERTON Catherine**  
Archiviste, ALLIANZ IARD, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame BERTRAND Mina**  
Comptable général, NOVARTIS PHARMA S.A.S., RUEIL-MALMAISON.  
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER
- **Monsieur BESNIARD Olivier**  
Administrateur réseau, VALOPHIS HABITAT, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.  
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER
- **Madame BESSON Sonia**  
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, CHAMPIGNY-SUR-MARNE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame BETREMIEUX Claire**  
Déléguée médicale, SERVIER FRANCE, SURESNES.  
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE
- **Madame BIAUJOUT Marie-Christine**  
Responsable de domaine informatique, BNP PARIBAS, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame BIDAULT Valérie**  
Chef de projet, NATIXIS FINANCEMENT, PARIS 13EME.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Monsieur BIGOT Eric**  
Informaticien-Coordinateur, ECONOCOM-OSIATIS FRANCE, LE PLESSIS-ROBINSON.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur BINKOWSKI Dariusz**  
agent d'exploitation ESP, TNT EXPRESS NATIONAL, ALFORTVILLE.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Monsieur BIONDI Pascal**  
Ingénieur, SODIS, LAGNY-SUR-MARNE.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Madame BIROT BOUCHET Caroline**  
cadre PPS, AIR FRANCE, BAIE-MAHAULT.  
demeurant à CACHAN
- **Madame BIRRER Acnes Beranger**  
Documentaliste, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame BISMUTH Elisebeth**  
Responsable services généraux, VCF OF REHABILITES IDF, PARIS.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Monsieur BLACHE Jean pierre joseph**  
Agent de l'état, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.  
demeurant à PERIGNY
- **Monsieur BLANC-GONNET Jérôme**  
Directeur Commercial Export, KIMO, MONTPON-MENESTEROL.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Madame BLANCHI-MANGER Nicole**  
Responsable Organisation et Qualité, EFIDIS, PARIS.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur BLANC Jean-Michel**  
Responsable commercial, VG EMBALLAGE, PARIS.  
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER
- **Madame BLIN LANDREAT Magali**  
Comptable, CENTURY 21, PARIS.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame BLOIS Katy**  
Comptable, DORMA France S.A.S., CRETEIL.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur BOCCIARELLI Joseph**  
Directeur, SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Madame BOCHEUR Vatherine Andrée gabrielle**  
Sous-directeur, CNAV, PARIS.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame BOCQUET Géraldine**  
Attachée de Direction, SOCIETE DADOUN, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Monsieur BOISSON Olivier**  
responsable preparation appro, ORLY GEL, ORLY.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame BOITEUX Nathalie**  
navigante, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur BOLLIA Claude**  
Pilote commandant de bord, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Monsieur BONDON Gilles**  
Concepteur, AVIVA VIE, BOIS-COLOMBES.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame BONI Anne-Christine**  
Hôtesse de l'aire, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur BONNEMAISON Laurent**  
Cadre dans les assurances, GMF, LIVRY-GARGAN.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame BONNEVIE Béatrice**  
Personnel navigant commercial, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame BONNOT Séverine**  
Caissière, SAS SLOTA, SAINT-DENIS.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Monsieur BONNY Bernard**  
Gestionnaire de Paye, SAINT LOUIS SUCRE, PARIS.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Monsieur BONTE Jean-Luc**  
Agent technique, CENEXI, FONTENAY-SOUS-BOIS.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Madame BOSCARI Nathalie**  
responsable congrès, SANOFI, PARIS.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur BOSCHARINC Franck**  
Responsable Laboratoire, HOLCIM BETONS (FRANCE), LEVALLOIS-PERRET.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame BOSCHET Carole**  
Responsable de gestion, NATIXIS FACTOR, CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame BOSMON Remise**  
Employée polyvalente de restauration, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur BOTTA Stéphane**  
acheteur de projet, VALEO COMFORT AND DRIVING ASSISTANCE, CRETEIL.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur BOUCHER Stéphane**  
Informaticien, MAIRIE D'ORMESSON-SUR-MARNE, .  
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE
- **Monsieur BOUDEAU Thierry**  
agent Air France, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à VILLECRESNES
- **Madame BOUDOUKHA Nadine**  
Secrétaire, SMABTP, PARIS.  
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE

- **Madame BOULAY Alexandra**  
Technicienne commerciale, AIR FRANCE, ORLY AEROGARE.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Monsieur BOULI NGOUMOU Gérard**  
Employé d'immeuble, SDC 106-122 avenue Félix Faure, PARIS.  
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER
- **Monsieur BOULMOT François**  
Responsable préparation, TRANSGOURMET ILE DE FRANCE, VALENTON.  
demeurant à ORLY
- **Madame BOULPICANTE Elisabeth**  
Assistant équipe pluridisciplinaire, APST BTP RP, BOURG-LA-REINE.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur BOUMENDJEL Abdelkrim**  
serrurier, VALOPHIS HABITAT, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.  
demeurant à ORLY
- **Monsieur BOUNTHONG Phanhgna**  
Chef Groupe Atelier, ERS, VILLEPARISIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame BOURASSET Flavie**  
comptable, BPCE, PARIS.  
demeurant à GENTILLY
- **Madame BOUR Corinne**  
Technico - commerciale sédentaire, CAMFIL S.A.S.U., LA GARENNE-COLOMBES.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur BOURE Christian**  
Informaticien, SOCIETE GENERALE, PARIS.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame BOURGEOIS Dominique**  
Responsable administrative du personnel, S V P, SAINT-OUEN.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame BOURGOIN Brigitte**  
Responsable paie et administration du personnel, CONSEIL SUPERIEUR DE L'ORDRE DES  
EXPERTS COMPTABLES, PARIS.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Madame BOUSQUET Géraldine**  
Gestionnaire de carrière, TOTAL SA, COURBEVOIE.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur BOUSSAT Nicolas**  
ingénieur, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY SAS, VELIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER
- **Monsieur BOUVARD Thierry**  
responsable, BPCE, PARIS.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur BOUZID Mouloud**  
Agent d'entretien, TRANS FRANCE SERVICES, CRETEIL.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame BOYER Hugnette**  
Serveuse, Comité d'entreprise du CIC, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
  
- **Madame BRETESCHE Séverine**  
Analyste Risque de Crédit - Cadre bancaire, SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL, ISSY-LES-  
MOULINEAUX.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
  
- **Madame BRETON Emmanuelle**  
Ingénieur informatique, SOCIETE GENERALE, PARIS.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
  
- **Monsieur BRIAUX Philippe**  
Ingénieur, ATOS INTEGRATION, BEZONS.  
demeurant à CACHAN
  
- **Madame BRIDAULT-LOUCHEZ Aurélie**  
Expert domaine, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL.  
demeurant à ARCUEIL
  
- **Monsieur BRIDOU Jean-Marc**  
juriste, LCL, NEUILLY-SUR-SEINE.  
demeurant à SAINT-MAURICE
  
- **Monsieur BRILLANCEAU Bruno**  
responsable politique commerciale, SANOFI, VITRY-SUR-SEINE.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
  
- **Madame BRILOT Valérie**  
Responsable de formation, GAN ASSURANCES, PUTEAUX.  
demeurant à ALFORTVILLE
  
- **Madame BRION Corinne**  
Préparatrice de commande, PHOENIX PHARMA, CRETEIL.  
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE
  
- **Madame BRIQUET Odile**  
comptable, SEITA GROUPE IMPERIAL TOBACCO, FLEURY-LES-AUBRAIS.  
demeurant à RUNGIS
  
- **Monsieur BRUCATO Olivier**  
Technicien logistique, SANOFI CHIMIE, VITRY-SUR-SEINE.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
  
- **Madame BRUISSETTE Anne**  
Cadre de banque, LCL CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
  
- **Monsieur BRULEY Jean-François**  
Ingénieur applications calculs optiques, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL.  
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER
  
- **Monsieur BRUNEL Patrick**  
Technicien supérieur, CEA, ARPAJON.  
demeurant à MANDRES-LES-ROSES
  
- **Monsieur BRUNEL Patrick Henri Fernand**  
Technicien Supérieur, CEA, ARPAJON.  
demeurant à MANDRES-LES-ROSES

- **Madame BRUNET Catherine Françoise Micheline**  
assistante médicale, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
  
- **Monsieur BRUN Philippe**  
Technicien de maintenance, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
  
- **Madame BRUT Monique**  
Assistante de direction, SOCIETE GENERALE, PARIS.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
  
- **Monsieur BUCARI Christian**  
Ingénieur, SARL PROSUM, NOISEAU.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
  
- **Monsieur BUCARI Christian**  
ingénieur, SARL PROSUM, NOISEAU.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
  
- **Madame BUISSETTE Anne**  
cadre de banque, LCL CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
  
- **Madame BUNTIC Monique**  
Chargée de communication, ARVAL, RUEIL-MALMAISON.  
demeurant à CRETEIL
  
- **Monsieur BURLON Eric**  
Expert comptable, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS 07 SP.  
demeurant à CRETEIL
  
- **Madame BUTRUILLE Nathalie**  
Assistante de Gestion, OPCAİM, PARIS.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
  
- **Madame BUYS Isabelle**  
Responsable Achats, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
  
- **Madame BUZENET Christine**  
sage femme, HÔPITAL FOCH, SURESNES.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
  
- **Madame CABRERA Valérie**  
Chargé d'études, CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE, PARIS CDX 13.  
demeurant à ORLY
  
- **Monsieur CAETTA Walter**  
Technicien Maintenance, ECONOM OSIATIS FRANCE, RUNGIS.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
  
- **Madame CAGNION Marie-Hélène**  
employé commercial confirmé, CASINO DU GOSIER, GOSIER.  
demeurant à FRESNES
  
- **Madame CAILLET Christiane**  
Comptable, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE, GIF-SUR-YVETTE.  
demeurant à FRESNES
  
- **Madame CALAMARI Laurence**  
Chargée services bancaires, CAISSE D'EPARGNE, PARIS.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame CALINE Valérie**  
infirmière diplômée d'état, MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE, BONNEUIL-SUR-MARNE.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur CAMARA Tombe**  
Plongeur, ELIOR ENTREPRISES, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur CAMPOUS Didier**  
gardien d'immeuble, ETABLISSEMENT SNI IDF, PARIS.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Monsieur CAPITAO Denis**  
Chauffeur livreur, LONG CHAUFFAGE, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Monsieur CARAYAN Richard**  
Responsable médical régional, ASTRAZENECA, COURBEVOIE.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame CARDINAUD Marie-Pierre**  
Acheteur, LEGRAND, LIMOGES.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur CARIOU Philippe**  
Préparateur de commandes, POMONA TERRE AZUR IDF, RUNGIS.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur CARLET Christophe**  
Cadre bancaire, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame CARMENT Maud**  
Assistante commerciale, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Monsieur CARMENT-STEVENSON Maud**  
Assistante ressources humaines, AIR FRANCE, MONTREUIL.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Madame CARNIATO Isabelle**  
Ingénieur informatique, ATOS INFOGERANCE, BEZONS.  
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Madame CARON Laurence**  
directeur des ressources humaines, LFB BIOMEDICAMENTS S.A., COURTABOEUF.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame CARON Véronique**  
Experte d'assistance médicale, INRS, PARIS.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Madame CARRACEDO Valerie**  
Employée administrative, GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame CARRAMA Cidalina**  
Mécanicienne modèle, LEONARD FASHION, PARIS 8EME.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE



- **Madame CARRE Laurence**  
responsable ressource humaines, DUPONT de NEMOURS / Etablissement de la Défense, PUTEAUX.  
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE
- **Madame CARRUETTE Carole**  
Auxiliaire puéricultrice, GROUPE HOSPITALIER PARIS SAINT JOSEPH, PARIS.  
demeurant à THIAIS
- **Madame CARTALLIER Caroline**  
directrice territoriale, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS 07 SP.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame CARTIER Dominique**  
Chargée de clientèle particulier, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Monsieur CARVOUNAS Denis**  
Cadre bancaire, GIE BNP PARIBAS CARDIF, NANTERRE.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Monsieur CASSINA Damien**  
Commercial Itinérant Senior, GIE AG2R REUNICA, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Madame CASTIN Nathalie**  
cadre, POLE EMPLOI, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur CASTRO Laurent**  
account manager, ARCELORMITTAL, LA PLAINE SAINT DENIS.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Monsieur CAUSHI Shkelqim**  
Monteur, CAHOUE, MONTREUIL.  
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER
- **Madame CAUYETTE Céline**  
Agent d'entretien, DERICHEBOURG PROPLETE, BOISSY-SAINT-LEGER.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Monsieur CAVAILLES Stephane**  
ingénieur financier, SOCIETE GENERALE, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur CAYLA Sylvain**  
Auditeur interne, LOXAM SA, PARIS.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Madame CAZIN Bernadette**  
chargée de projets, INRS, PARIS.  
demeurant à CACHAN
- **Madame CELLA Sabine**  
Assistante technique, R. I. V. P., PARIS.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame CHABANI Leïla**  
ASSISTANTE CAISSE, CARREFOUR, L'HAY-LES-ROSES.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame CHABAS Anne Cécile**  
Gestionnaire assurance vie, GROUPAMA GAN VIE, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame CHADEFaux Nathalie**  
responsable paie & ADP, IMERYS SA, PARIS.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur CHAGNEAU Bruno**  
Cadre responsable unité, VEOLIA ZONE GRAND-OUEST, NANTERRE.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur CHAMBON William**  
Ingénieur réseaux télécom, HSBC FRANCE, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame CHAMPION Karine**  
Cadre de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS 12EME.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Madame CHANG Chimene**  
responsable vente reseau, KWE France, ROISSY-EN-FRANCE.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Madame CHARDON Sophie Françoise Frederique**  
Expert-comptable, SARL FINANCIERE GAMMA, CAEN.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame CHARGUI Dalila**  
auxiliaire, LA MAISON DES BOUT'CHOU, PARIS.  
demeurant à GENTILLY
- **Madame CHARON Marie-Elisabeth**  
Responsable projets, MONOPRIX, CLICHY.  
demeurant à GENTILLY
- **Monsieur CHARTIER Philippe**  
Ingénieur, MBDA, LE PLESSIS ROBINSON.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Madame CHARTON Séverine**  
Experte Fonctionnelle Sécurité Système d'Information, SOCIETE GENERALE, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame CHASLOT-ROBINET Sylvie**  
Cadre Manager, CNAV, PARIS.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur CHATTE Dominique**  
Directeur régional, ASCOM FRANCE, NANTERRE.  
demeurant à VILLECRESNES
- **Monsieur CHELIM Alain**  
Brancardier, GROUPE HOSPITALIER PARIS SAINT JOSEPH, PARIS.  
demeurant à ORLY
- **Monsieur CHENEL Vincent**  
Responsable Technique et Formation, SAUNIER EAU CHAUDE CHAUFFAGE, FONTENAY-SOUS-BOIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame CHERAI Sabine**  
Libraire, FNAC SAINT-LAZARE, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame CHEVALIER Véronique**  
Ingénieur recherche, L'OREAL, CHEVILLY-LARUE.  
demeurant à VILLECRESNES
- **Madame CHEVIRON Anne**  
agent air france, AIR FRANCE, MONTREUIL.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur CHEVIRON Jean-Marc**  
agent air france, AIR FRANCE, VILLENEUVE-LE-ROI.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur CHIBANE Elyes**  
informaticien, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur CHOCQ Bernard**  
Technicien d'exploitation, DALKIA, COURBEVOIE.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Madame CHONGCHAREUN Christine**  
chargé de gestion juridique, AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame CHOSSON Patricia**  
Ingénieur Brevets, SAINT GOBAIN RECHERCHE, AUBERVILLIERS.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur CLAVREUL Bruno**  
chargé de mission, AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT, PARIS.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Madame CLERET Maria**  
conseillère service caisses, CARREFOUR, L'HAY-LES-ROSES.  
demeurant à THIAIS
- **Madame CLEVER Nathalie**  
Employée de banque, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame CLOVIS Laila**  
Aide Médico psychologique, Foyer ADEP, EVRY.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame COCHET Sandra**  
directeur de projet maîtrise d'ouvrage, CREDIT DU NORD - DRH, PARIS.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame COCHET Véronique**  
manager AIR FRANCE, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur CODJO Jacques**  
Correspondant Sécurité Logique, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame COHEN Florence**  
Déléguée médicale, SERVIER FRANCE, SURESNES.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur COHEN Marc**  
ingénieur principal, ATOS INTEGRATION, BEZONS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame COIFFIER Hervine**  
Cadre pharmaceutique, SANOFI-AVENTIS R&D, CHILLY-MAZARIN.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur COLIN Stephane**  
personnel navigant commercial, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.  
demeurant à PERIGNY
- **Madame COLLETTE Elisabeth**  
Assistante service entretien, SMET, PARIS.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Madame COLON Sylviane**  
Assistante confirmée, COGEED, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Madame COMPERAT Florence**  
Manipulatrice en radiologie médicale, INSTITUT CURIE, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur COMTE Alexandre**  
chauffeur ripeur, SARVAL SUD-EST S.A.S., ILLZACH.  
demeurant à THIAIS
- **Madame CONAN Jeanne Marie**  
infographiste, EPAMARNE, NOISIEL.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame CONDEZ Karine**  
gestionnaire spécialiste contentieux, HARMONIE MUTUELLE Région Centre Ile de France, PARIS.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Madame CONSIL Alexandra**  
Gestionnaire de produits, MONOPRIX, CLICHY.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur CONTAL Etienne**  
Ingénieur, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame CONTREMOULIN Michèle**  
Superviseur, CGMP, PARIS.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame COQUELIN Stéphanie**  
Chargée de Méthode-Organisation, MACSF ASSURANCES, LA DEFENSE.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame COQUERY Isabelle**  
Technicienne de laboratoire, SANOFI AVENTIS GROUPE, ANTONY.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur COQUIN Jean Marc**  
Responsable zone avion, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur CORDEVANT Jerome**  
responsable de projet informatique, CREDIT LYONNAIS S.A., LYON.  
demeurant à ALFORTVILLE

- **Monsieur CORMIER Jean-Pierre**  
Technicien PPS, AIR FRANCE, ORLY AEROGARE.  
demeurant à THIAIS
  
- **Monsieur CORNEN Stéphane**  
Chercheur, SANOFI AVENTIS R&D, CHILLY-MAZARIN.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
  
- **Monsieur CORREIA LEITE Albino**  
coiffeur, SICRA ILE DE FRANCE, NANTERRE.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
  
- **Monsieur CORTESI André**  
Responsable Trésorerie, SAINT-GOBAIN GLASS, LA DEFENSE.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
  
- **Madame COR Virginie**  
Assistante Facturation, PULLMAN PARIS MONTPARNASSE, PARIS.  
demeurant à ALFORTVILLE
  
- **Madame COULIBALY Adiaratou**  
technicien supérieur et spécialisés, SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO FRANCE,  
PARIS.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
  
- **Monsieur COULON Claude**  
cadre responsable, INTERCONTROLE AREVA, RUNGIS.  
demeurant à ORLY
  
- **Madame COUPEAU Isabelle**  
Infirmière, OMEG AGE GESTION, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
  
- **Monsieur COUPEL David**  
Gardien d'immeuble, SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE IDF, PARIS.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
  
- **Monsieur COURANT Bruno**  
Ingénieur informatique, PAREXGROUP, ISSY-LES-MOULINEAUX.  
demeurant à CRETEIL
  
- **Monsieur COURAULT René**  
conducteur, ORLY GEL, ORLY.  
demeurant à ORLY
  
- **Monsieur COURTIAL Amaury**  
Employé de banque, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
  
- **Madame COURTOIS Anne**  
responsable service évaluation, NESTLE FRANCE SAS, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
  
- **Monsieur COURTOIS Fabien**  
Responsable d'unité - Activités de Marché, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
  
- **Monsieur COUTELLER Roland**  
Chef projet technique - Informaticien, GEODIS INTERSERVICES, LEVALLOIS-PERRET.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame COVEMAEKER Florence**  
Responsable Middle-Office bancaire, NATIXIS PAYMENT SOLUTIONS, PARIS CDX 02.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur COZAR José Daniel**  
Opérateur polyvalent, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY.  
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Madame CREMOUX Christelle**  
gestionnaire de dossiers ressources humaines, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Madame CRICHI Stéphanie**  
Chargée d'affaires, AG2R LA MONDIALE REUNICA, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur CROUZILLAC Laurent**  
Chef opérateur du son, FRANCE TELEVISIONS, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur CULERRIER Stéphane**  
Chargé de solutions en indemnisations constat, ALLIANZ IARD, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame CUQ Marie**  
Contrôleur Financier, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS 07 SP.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame CUVIER Rose**  
Responsable Projets, NESTLE FRANCE SAS, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Madame DAHAN Sandrine**  
Analyste modèle opératoire, SOCIETE GENERALE, PUTEAUX.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur DAMAGNEZ Olivier**  
Vendeur, ADIDAS France, LANDERSHEIM.  
demeurant à GENTILLY
- **Madame DA MOTA Ana**  
Assistante direction, BNP PARIBAS, PARIS.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame DA PONTE Christine**  
responsable commercial confirmé, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Monsieur DARCY Pascal**  
Agent de sécurité, TRIGION SECURITE, SUCY-EN-BRIE.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Monsieur DA SILVA ANTUNES Dinis**  
Agent de maintenance, STARKEY FRANCE, CRETEIL.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur DA SILVA Ferreira**  
Maçon, COMET IDT, BRETIGNY-SUR-ORGE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur DA SILVA Jean Paul**  
ingénieur technique commercial, BURKERT CONTROMATIC, TRIEMBACH-AU-VAL.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Monsieur DA SILVA Serafim**  
chef d'équipe, CITEOS, VIRY-CHATILLON.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Madame DA SILVEIRA Solange**  
Vendeuse assistante, CELIO FRANCE, SAINT OUEN.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame DAUGERON Annabelle**  
manager d'équipe indemnisation, MMA IARD, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame DAUZET Valérie**  
Assistante commerciale, FRANCE EXPRESS PARIS, PARIS.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame DAVID Dalila**  
Ingénieur en système d'information, NESTLE FRANCE SAS, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame DAVID Danielle**  
Responsable d'opération, JTEKT HPI SAS, CHENNEVIERES-SUR-MARNE.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Monsieur DAVID Emmanuel**  
Cadre Bancaire, LCL, NEUILLY-SUR-SEINE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame DAVOUST Valérie**  
assureur, ALLIANZ, PARIS.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur DE ALMEIDA MARTINS Jorge**  
Conducteur d'engins poly, COLAS IDFN, SUCY-EN-BRIE.  
demeurant à SANTENY
- **Monsieur DE BISSCHOP Loïc**  
Contrôleur de gestion, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur DEBRIAT Stéphane**  
Chargé d'affaires, NATIXIS FACTOR, CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE
- **Monsieur DE BRITO Jorge**  
ramoneur technicien, LONG CHAUFFAGE, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur DE CONINCK Xavier**  
Directeur, KPMG SA, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur DECROITRE Vincent**  
conseiller en patrimonial, BANQUE CIC, PARIS 2EME.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame DEDEYAN Cecile**  
Assistante de direction, SANOFI-AVENTIS R&D, CHILLY-MAZARIN.  
demeurant à ALFORTVILLE

- **Madame DEFFORGE Michèle**  
Assistante commerciale, NTN-SNR ROULEMENTS, ANNECY.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Monsieur DE GERMAIN Herve**  
employé, SOGITEC INDUSTRIES, SURESNES.  
demeurant à FRESNES
- **Madame DEHARBE Valérie**  
Assistante de direction, GENERALI VIE, PARIS.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Madame DEJOUR Laurence**  
Responsable Service Coordination commercial, ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, PARIS.  
demeurant à THIAIS
- **Madame DE LA FAYE DE GUERRE Sabine**  
conseillère, MAAF ASSURANCES, NIORT.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Monsieur DELAIGUE Eric**  
agent administratif, CIG, ORMESSON-SUR-MARNE.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Monsieur DELBLOND Gérard**  
Chauffeur en métallurgie, DESCOURS ET CABAUD IDF, BONNEUIL-SUR-MARNE.  
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE
- **Madame DELEPORTE Christine**  
déléguée médical hospitalière, ASTRA ZENECA, COURBEVOIE.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Madame DELIRE Patricia**  
Assistante, ATOS INTEGRATION, BEZONS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur DELISLE Patrick**  
Directeur de clientèle, GRAS SAVOYE, PUTEAUX.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Madame DELMER Nadine**  
Gestionnaire de contrats, ENGIE COFELY, PUTEAUX.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame DELRIEU Marie-Christine**  
Chef de cuisine, ELIOR ENTREPRISES, PARIS-LA-DEFENSE.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur DENEFFLE Geoffroy**  
Comptable, KUONI GTS FRANCE SAS, SAINT-OUEN.  
demeurant à THIAIS
- **Madame DENIAU Virginie**  
Auxiliaire puéricultrice, HOPITAL PRIVE ARMAND BRILLARD, NOGENT-SUR-MARNE.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame DENIS Alexandra**  
Hôtesse de caisse, SUPERMARCHE CARREFOUR MARKET, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur DERRIER Pascal**  
technicien, DEB, CHOISY-LE-ROI.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI



- **Monsieur DESANGES Arnaud Tristan Henri**  
chef de produit, POMONA, ANTONY.  
demeurant à FRESNES
- **Madame DESCOINS Sylvie**  
assistant chargé d'administration, Direction de l'Information Légale et Administrative, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur DESESTRETS David**  
Ingénieur cadre, GRID Solutions SAS, LA DEFENSE.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Madame DE SOUSA Antonietta**  
Gestionnaire sinistres, PARIS HABITAT OPH, PARIS.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Madame DE SOUSA Maria**  
Chargée de mission, CFONB, PARIS.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame DE SOUZA Sophie**  
Technicien PPS, AIR FRANCE CENTRE DES SERVICES PARTAGES, ROISSY-CHARLES-DE-  
GAULLE.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame DESSAIN Virginie Jeanine Marguerite**  
Employée de Banque, BNP PARIBAS, PARIS.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Madame DEUTZER Virginie**  
gestionnaire prestations, GROUPE IRPAUTO, ANGOULEME.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Monsieur DEVILLERS Patrick**  
Responsable service pièces de rechange, GROUPE METIN, MONTEVRAIN.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Madame D'HERCLONVILLE Véronique**  
Gestionnaire d'achats, GIE AXA TECHNOLOGY SERVICES FRANCE, PARIS.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame DIALLO Valérie**  
Animatrice en langue des signes française, Novis Education & Co, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur DIARRA Alimasso**  
équipier de collecte, SUEZ, SURESNES.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur DIAS Sergio**  
responsable d'investissement, CAISSE DES DEPOTS, PARIS.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Monsieur DI CIACCA Daniel**  
Responsable administratif, SNC DARTY GRAND EST, LIMONEST.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame DIEUDONNE Celine**  
Gestionnaire marchés, JANSSEN CILAG, ISSY LES MOULINEAUX.  
demeurant à FRESNES

- **Madame DILLESEGER Carole**  
international key accounts manager, ANTALIS SNC, PARIS.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Madame DILLINGER Sylvie**  
Chargée d'assistance, MONDIAL ASSISTANCE-AWP France, SAINT-OUEN.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame DOMENECH CERESO Dolorès**  
Employée, TROPHY, MARNE-LA-VALLE.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame DOMINGUES Nadia**  
Responsable titres, MLP, PARIS.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Monsieur DOREAU Jean-Marc**  
routier, STEF TRANSPORT PARIS ATHIS, ATHIS-MONS.  
demeurant à FRESNES
- **Monsieur DOS ANJOS Manuel**  
Gardien, FONCIA GOBELINS, PARIS 11EME.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Madame DOS SANTOS GONCALVES Odette**  
Ingénieur, SANOFI-AVENTIS R&D, CHILLY-MAZARIN.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur DOUAI Mohamed**  
Chef de zone, FASHIONPARTNER NETWORK, MARNE -LA-VALLEE.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Madame DOUBLIER Marie-Helene**  
personnel navigant commercial - chef de cabine, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur DOUCOURE Mody**  
Equipier de collecte, SUEZ, SURESNES.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur DOUKHAN Daniel**  
maitre d'hotel, BOUILLON CHARTIER, PARIS.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Madame DREVILLON Agnès**  
Responsable Qualité Charges locatives, ICF HABITAT NORD EST SA D'HLM, PARIS.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur DUBOIS Emmanuel Pascal Christophe Bernard**  
directeur des projets spéciaux, ATOS INFOGERANCE, BEZONS.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur DUBOIS Lionel**  
Comptable fournisseurs, DOCAPOST CSP, CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur DUBUS Thierry**  
directeur de fabrication, FLEURUS ÉDITIONS, PARIS.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Monsieur DUCOMET Bernard**  
Ingénieur, CEA, ARPAJON.  
demeurant à SAINT-MANDE

- **Monsieur DUDERIJA Vladimir**  
Serrurier, MAIRIE DE BOIS-COLOMBES, BOIS-COLOMBES.  
demeurant à PERIGNY
- **Madame DUHAIL Sophie**  
assistante, SANOFI-AVENTIS GROUPE, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur DUMONS Emmanuel**  
Employé de librairie, FNAC ETOILE, PARIS 17EME.  
demeurant à CACHAN
- **Monsieur DUNAND Cyril**  
Carrossier - peintre, RENAULT RETAIL GROUP, CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Monsieur DUNAND Sebastien Maurice Jean-François**  
chef de partie pâtisserie, SNC LA CLOSERIE DES LILAS, PARIS.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Madame DUNEUFGERMAIN Pascale**  
Responsable de service, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur DUPLESSI Olivier**  
Polisseur de métaux, Etablissements GIZARD, MONTREUIL.  
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Madame DUPRE Sandrine**  
Technicien conseil PF, CAF DU VAL DE MARNE, CRETEIL.  
demeurant à NOISEAU
- **Monsieur DUPUY Jean**  
Agent de maîtrise, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Madame DURANO Laurence**  
responsable d'affaire, ALSTOM POWER SYSTEMS SA, MASSY.  
demeurant à CACHAN
- **Madame DURIOT Lucie**  
Directeur financier et directeur du contrôle de gestion, SAFT, NERSAC.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame DUVIVIER Sylvie**  
Hôtesse de caisse, SIMPLY MARKET, MONTROUGE.  
demeurant à ARCUEIL
- **Madame EDDEAIF Zahra**  
Commerciale sédentaire, ROCKWOOL FRANCE SAS, PARIS.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Madame EDWARDS Sophie**  
gestionnaire comptable et administratif, GRAS SAVOYE, PUTEAUX.  
demeurant à ARCUEIL
- **Monsieur EL ARBI Abdelaziz**  
Salarié, LE CIEM, PARIS.  
demeurant à ORLY

- **Monsieur ELHADJ BELKACEM Mohammed**  
agent de maîtrise, SOFLOG SOLUTIONS, VILLEURBANNE.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur ENG Sitha**  
Chargé d'études ressources humaines, LCL VILLEJUIF, VILLEJUIF.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame EON Sarah**  
secrétaire de direction, AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT, PARIS.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame ESTEVES Cristina**  
Ouvrière en conditionnement, ESAT LEOPOLD BELLAN, BRY-SUR-MARNE.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame ESTHER Yannick**  
Secrétaire comptable banque de France, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à GENTILLY
- **Monsieur EVANGELISTA GOMES Assis**  
Chef d'Equipe, SPIE SCGPM, ARCUEIL.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur FARGENT Sebastien**  
réfèrent métier roulage, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Monsieur FARGEOT Jean-Paul**  
chauffeur livreur, ORLY GEL, ORLY.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame FARHAT Gorety**  
responsable administratif, MONOPRIX ITALIE, PARIS 13EME.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Madame FARIA DOS REIS Sylvie**  
Comptable, F N P - Expertise et audit, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame FARIGOULLE Catherine**  
Responsable administratif, LAFARGE BETONS FRANCE, CLAMART.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Monsieur FARRET Pierre-Luc**  
commercial, INFORMEX, MONTROUGE.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame FAUNIERES Sylvia**  
assistante paye, ETF, LISSES.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Monsieur FAVRE Jacques Daniel**  
Maître chef équipe, BOUYGUES ENERGIES SERVICES, PLAISIR.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame FELIX Marie-Christine**  
secrétaire, EGIS INDUSTRIES, MONTREUIL.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Monsieur FELTUS José**  
employé exploitation, ORLY GEL, ORLY.  
demeurant à THIAIS

- **Monsieur FENDER Pierre**  
Directeur de la Direction de l'Audiv, du Contrôle Contentieux, Répression Fraudes, CNAMTS, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur FENIX Herve**  
Inspecteur Commercial Assurances vie, GAN ASSURANCES, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame FERAL Maria Alice**  
Gardiennne, BATIGERE D'ILE DE FRANCE, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame FERNANDEZ Isabelle**  
Cadre Bancaire, BANQUE PALATINE, PARIS.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur FERNANDEZ Stéphane**  
Infographiste, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Monsieur FERNANDEZ VEGA Xavier**  
Chef d' Equipe, STEF TRANSPORT PARIS RUNGIS, RUNGIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur FERRARI Laurent**  
Miroitier, RECROSIO, MONTREUIL.  
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE
- **Monsieur FERRARI Véro**  
agent technique du bureau d'études, HONEYWELL, ROISSY-EN-FRANCE.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame FERREIRA Ana**  
agent hôtelier, GROUPE HOSPITALIER PARIS SAINT JOSEPH, PARIS.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame FERREIRA Olimpia**  
animatrice de service, CARREFOUR, L'HAY-LES-ROSES.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur FERREIRA Stéphane**  
Ingénieur, BOSTIK SA, LA PLAINE SAINT-DENIS.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Monsieur FERREIRINHA Georges**  
Technicien, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur FIALLOON Philippe**  
Agent de sécurité, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE, GIF-SUR-YVETTE.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame FICHEPAIN Valérie**  
Contrôleur de gestion, CAF DE PARIS, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur FIDOL Charnel**  
Plombier, VALOPHIS HABITAT, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.  
demeurant à VILLEJUIF

- **Madame FILATRE Christiane**  
expert analytique parfums, LABORATOIRE DE BIOLOGIE VEGETALE YVES R, ISSY LES MOULINEAUX.  
demeurant à ARCUEIL
- **Madame FLAUBERT Lila**  
Agent de service, ESAT JEAN MOULIN, PARIS.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame FLECHE Emilie**  
Employée de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS 12EME.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame FLEURANT Rachel**  
Animatrice de formation Professionnelle, CPAM DE SEINE ET MARNE, RUBELLES.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Madame FLIPPES Renée**  
Assistante de direction, SCA BOTZARIS PEUGEOT, PARIS 10EME.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame FLORETTE Roseline**  
vendeuse, LE BHV/MARAIS, PARIS.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Monsieur FOFANA Moussa**  
agent d'entretien, TRANS FRANCE SERVICES, CRETEIL.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Madame FOIS Sabrina**  
directeur d'agence, LCL, NEUILLY-SUR-SEINE.  
demeurant à VILLECRESNES
- **Monsieur FONDIMARE Thomas**  
Responsable Opération marketing, BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, PARIS.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Monsieur FONTAINE Jean-François**  
Chirurgien-dentiste, CPAM 93, BOBIGNY.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame FOSSARD Nathalie Geneviève**  
Gestionnaire paie et administration du personnel, SPIE INFOSERVICES, MALAKOFF.  
demeurant à ARCUEIL
- **Monsieur FOUCHER Olivier**  
Responsable d'exploitation informatique, C.G.O.S. DES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS PUBLICS, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur FOUCHER Yvan**  
Pilote de ligne, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur FOUQUET Michael**  
vendeur, SARL CLAUPHIDAN, paris.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Monsieur FOURNIER Christophe**  
employé commercial libre service, MONOPRIX GOBELINS, PARIS.  
demeurant à ORLY

- **Monsieur FOVIAUX Luc**  
Economiste de la construction, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur FRAIM Dominique**  
Chef de projet informatique, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur FRANCK Pascal**  
Directeur Gestion Risques, NESTLE FRANCE SAS, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Monsieur FRAYSSE Arnaud**  
Employé de Banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Monsieur FREDERIC Jocelyn**  
Cuisinier, EVHREST, PARIS 14EME.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur FREITAS DE PASSOS Salvador**  
chef chantier, AXEL DUVAL, GRETZ-ARMAINVILLIERS.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame FREYSSAC Claude**  
Agent de service, FONDATION LEOPOLD BELLAN, BRY-SUR-MARNE.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur FRIAS Jorge Manuel**  
chef d'equipe, CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION, VELIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur FRIGOUT Thierry**  
Inspecteur, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame FRKA-PETESIC CHEMIN Tina**  
hôtesse de caisse, LE BHV/MARAIS, PARIS.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame FUENTES Cécile**  
Trésorière, SOFIAP, PARIS.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Madame FUNK Maria-Bernard**  
Ingénieur informatique, ATOS INTEGRATION, BEZONS.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Monsieur FUSARI Isacco**  
Journaliste, AGENCE FRANCE PRESSE, PARIS.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame GABRIEL Sophie**  
gérante de portefeuilles, NATIXIS ASSET MANAGEMENT, PARIS.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Madame GABRYSZEWSKI Anne-Marie**  
Assistante travaux, TEMPEOL, SAINT-DENIS.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Madame GAFFET Stephanie**  
responsable de service, CPAM DE PARIS, PARIS.  
demeurant à SAINT-MANDE

- **Madame GAGNE Sandrine**  
Assistante commerciale, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur GAILLOT Jean-Marie**  
Directeur achat activité, HUTCHINSON S.A., MONTARGIS CDX.  
demeurant à SANTENY
- **Monsieur GAILLOTTE Nicolas**  
directeur marketing, NATIXIS FINANCEMENT, PARIS.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Madame GAÏL Rosa-Christine**  
assistante, L'OREAL, CHEVILLY-LARUE.  
demeurant à FRESNES
- **Monsieur GALAN Jean-François**  
Comptable, RENAULT RETAIL GROUP, CLAMART.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Madame GALETAN Patricia**  
Chef de produits marketing, GROUPAMA GAN VIE, PUTEAUX.  
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE
- **Monsieur GALET Michel**  
Technicien aéronautique, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame GALLARD Nathalie**  
Chargée de clientèle, ELOGIE, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Monsieur GALLEN Yannick**  
Inspecteur divisionnaire, SEMMARIS, RUNGIS.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Madame GALLES Patricia**  
Ingénieur, NATEXIS PAYMENT SOLUTIONS, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Monsieur GALLI Ludovic**  
Gestionnaire de Back Office, HSBC, ORLEANS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Madame GALLIOT Nathalie**  
Technicienne, AIR FRANCE, ROISSY CDG.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame GALLUZZO Claire**  
infirmière diplômée d'état, MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE, BONNEUIL-SUR-MARNE.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Monsieur GALOIS Patrick**  
ingénieur de sécurité, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE, GIF-SUR-YVETTE.  
demeurant à FRESNES
- **Madame GAMEIRO Elisabeth**  
secrétaire comptable, SARL G CAVANNA, MONTREUIL.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE



- **Madame GANTIER Nadege**  
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame GAOUI Sandrine**  
Responsable ADV et Business Analyse, SOCIETE CARTIER, PARIS.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Madame GAUDE Anne-Valérie**  
attachée commerciale, LOCARE, PARIS.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur GAUDE Laurent**  
technicien des métier de la banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Monsieur GAUDISSION Thierry Roland**  
Employé de banque, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame GAULTRON Rachele**  
chargée de communication évènementiel, BPCE, PARIS.  
demeurant à ABLON-SUR-SEINE
- **Madame GAUME Laurence**  
Trésorier, SAINT-GOBAIN GLASS, LA DEFENSE.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Madame GAUTHEROT Marianne**  
Banquière, CIC EST, STRASBOURG.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame GAUTIER BHADYE Sandhyawtee**  
Auxiliaire de puériculture, GROUPE HOSPITALIER PARIS SAINT JOSEPH, PARIS.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame GAVOILLE Sandra**  
Gestionnaire de paie et Administration du personnel, ABN-AMRO INVESTMENT SOLUTIONS,  
PARIS.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur GAYEN Gérard Gabriel**  
Employé logistique, LEROY MERLIN, MARNE-LA-VALLEE.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame GAYET Corinne**  
Gestionnaire de paie, Direction de l'Information Légale et Administrative, PARIS.  
demeurant à FRESNES
- **Madame GEBELIN Vanessa**  
Gestionnaire assurances, NATIXIS LEASE, CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame GELIN Hélène**  
Ingénieur, ATOS WORLDGRID, BEZONS.  
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE
- **Monsieur GENRE Pascal**  
Conducteur P.L., GEFCO FRANCE SAS, COURBEVOIE.  
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur GEOFFRAY Olivier**  
Responsable du secteur séjours jeunes, COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE LE CREDIT LYONNAIS,  
VILLEJUIF.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur GEOFFROY Frédérique**  
responsable contrôle facturation, PARIS HABITAT OPH, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Monsieur GEORGES Philippe**  
Comptable, GSI, ANTHONY.  
demeurant à CACHAN
- **Monsieur GERARD Bernard**  
Formateur, CRPS -SUZANNE MASSON-, PARIS.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame GERARD-DJAKLIOU Isabelle**  
hôtesse, AIR FRANCE, ORLY AEROGARE.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Monsieur GERENTON Stephen**  
Agent sécurité incendie, OPERA NATIONAL DE PARIS, PARIS.  
demeurant à VILLECRESNES
- **Madame GERMANI Sylvie**  
Conseiller patrimonial, BNP PARIBAS, PARIS.  
demeurant à FRESNES
- **Monsieur GHANMI Abderrahmane**  
Peintre en bâtiment, CRETE & LAURENT, VITRY-SUR-SEINE.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Madame GHEDDOUCHE Malika**  
Caissière centrale, LEADER PRICE, BONNEUIL-SUR-MARNE.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame GIACHINI Valérie**  
Spécialiste contrôle de gestion, NESTLE FRANCE SAS, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE
- **Madame GIBERT Béatrice**  
Cadre bancaire, SOCIETE GENERALE, PARIS.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Madame GIL FERNANDES Yannick**  
Ingénieur d'études, ATOS INTEGRATION, BEZONS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Monsieur GILLET Thierry**  
opérateur assemblage, SOURIAU FRANCE, MAROLLES-EN-BRIE.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Madame GIMBRES Séverine**  
Cadre, BNP PARIBAS, PARIS.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Madame GIORGIANNI Delphine**  
Agent de maîtrise air france, AIR FRANCE, ORLY AEROGARE.  
demeurant à ORLY

- **Monsieur GIRARD Franck**  
Informaticien, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLÉE.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur GIRAUDY Jean-François**  
Responsable de ventes, LE BON MARCHÉ, PARIS.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Madame GIROD Waï**  
Chef de projet, Société Générale SGSS, COLOMBES.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur GIULIANI Alain**  
Agent de fret haute maîtrise, FEDEX EXPRESS FRANCE, TOURS.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame GODEL Genevieve**  
secrétaire de direction, AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur GOMES DA SILVA Helder**  
Eboueur / Chauffeur, OTUS VEOLIA, BONNEUIL-SUR-MARNE.  
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE
- **Monsieur GOMES MOREIRA Gracelindo**  
Assistant chef de chantier, SICRA ILE DE FRANCE, NANTERRE.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur GOMES PORTUGAL Agostinho**  
Maçon boiseur, PETIT, NANTERRE.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame GOMES Sandrine**  
Gestionnaire santé, HENNER, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur GONCALVES DE ASCENCAO Agostinho**  
Chef de Chantier confirmé, ENTREPRISE LEON GROSSE, VERSAILLES.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Monsieur GONDE Pascal**  
pilote de ligne, AIR FRANCE, ORLY AEROGARE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur GONZALES Jean-Michel**  
Responsable d'affaires, SAGEMCOM ENERGY ET TELECOM SAS, RUEIL-MALMAISON.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur GONZALEZ Alcina**  
agent courrier reprographie, UGAP, MARNE-LA-VALLEE.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Monsieur GONZALEZ José-Manuel**  
gestionnaire de back office banque, HSBC FRANCE, PARIS.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame GORGES Claude**  
Directrice des Partenariats et des Relations extérieures, POLE EMPLOI, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame GORGY Viviana**  
Conseillère de vente, C&A FRANCE, PARIS.  
demeurant à VILLEJUIF

- **Monsieur GORIT Thierry**  
Commis chargé d'affaire, CRETE & LAURENT, VITRY-SUR-SEINE.  
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER
- **Monsieur GOUSSANT Hervé**  
Ingénieur informatique, OBERTHUR TECHNOLOGIES, COLOMBES.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame GOUGE Mallaury**  
Technicienne chimiste, L'OREAL, CHEVILLY-LARUE.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur GRAINDORGE Gérard**  
Chauffagiste, LONG CHAUFFAGE, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.  
demeurant à VILLECRESNES
- **Monsieur GRANDIN Stephane**  
technicien sav, VELUX FRANCE, MORANGIS.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur GRANGE Patrick Serge**  
Ingénieur, ARTELIA, SAINT-DENIS.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Madame GRE Angélique**  
Agent de saisie, BIOMNIS, IVRY-SUR-SEINE.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Monsieur GREGOIRE-MARIALE Marie-France**  
Conseiller commercial, CAISSE D'EPARGNE, PARIS.  
demeurant à MANDRES-LES-ROSES
- **Monsieur GRIGNON Reynald**  
Magasinier, LISI AUTOMOTIVE RAPID S.A.S., PUISEUX-PONTOISE.  
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE
- **Madame GRISEL-SACHY Catherine**  
Agent commercial, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à CACHAN
- **Madame GUECHTAL Noria**  
Employée commerciale, CASINO DE CHOISY LE ROI, CHOISY-LE-ROI.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Monsieur GUENERON Regis**  
responsable coordinateur et méthodes, CNP ASSURANCES, PARIS.  
demeurant à THIAIS
- **Madame GUENTAS Martine**  
Assistante administrative comptable, CARREFOUR, L'HAY-LES-ROSES.  
demeurant à GENTILLY
- **Monsieur GUERCHONOVITCH Boris**  
Chef de projet informatique, CGI FRANCE, COURBEVOIE.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Madame GUERRINI Isabelle**  
Comptable, EIFFAGE INFRASTRUCTURES, VELIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur GUFFROY David**  
Attaché au déploiement Direction Production Qualité, GEODIS, Gennevilliers.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame GUILLON Stephanie**  
commerciale, L'OREAL Produits de Luxe France, LEVALLOIS-PERRET.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur GUILLOU Marc Pierre Ludovic**  
responsable des études de marché, PHARDEX, GENTILLY.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame GUIOT Solange**  
Secrétaire, Société commerciale CITROËN, PARIS.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur GUNDOGDU Abdulmecit**  
Chef d'équipe, SITA ILE DE FRANCE, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur GUYOT Laurent**  
Responsable de pôle financier, CNP ASSURANCES, PARIS.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Madame GUYOT Sylvie**  
technicienne supérieur en biologie, SANOFI AVENTIS R&D, CHILLY-MAZARIN.  
demeurant à THIAIS
- **Madame HABIBI Selmah**  
Responsable d'équipe en Ressources Humaines, BNP PARIBAS, PANTIN.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Madame HADJ MOHAMMED Rafika**  
responsable de service, PROBTP, CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE
- **Madame HAGEGE Nathalie**  
Analyste financier, BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, PARIS 9EME.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame HAMOU Farida**  
Hôtesse de l'air, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame HAMRICHE Nadia**  
Chargée de contrôle interne, CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, PARIS.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Monsieur HARLE David**  
Opérateur logistique, PRINTEMPS, PARIS.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur HARMAND Jean-Paul**  
technicien d'exploitation senior, ECONOM OSIATIS FRANCE, CHANTEPIE.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur HARROCH Paul**  
informaticien, AGFA HEALTHCARE FRANCE, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame HASSANI Samia**  
vendeuse et produit et service, AUCHAN LA DEFENSE, LA DEFENSE.  
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER

- **Monsieur HAUDRY Sébastien**  
Comptable, CACEIS FUND ADMINISTRATION, PARIS 13EME.  
demeurant à THIAIS
- **Madame HAUSLER Emmanuelle Claudine**  
Journaliste, AGENCE FRANCE PRESSE, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame HEERIBOUT Virginia**  
analyse financier, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Monsieur HÉLIÈS Alain**  
Plombier, VEOLIA EAU D' ILE DE FRANCE SNC, NANTERRE.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Madame HELLENIS Mariette**  
Auxiliaire de vie sociale, FONDATION MAISON DES CHAMPS, PARIS 19EME.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur HENRY Gaël**  
ingénieur d'étude confirmé, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Monsieur HENRY-HAYE Patrick**  
Chef de Cabine, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Monsieur HERAULT Christophe**  
Jardinier, ESAT DE ROSEBRIE, MANDRES-LES-ROSES.  
demeurant à MANDRES-LES-ROSES
- **Monsieur HIEBEL Pierre**  
Expert informaticien, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Madame HIGELE Fabienne**  
directrice d'hôtel, CITADINES, LEVALLOIS-PERRET.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur HIGELE François-Luc**  
responsable marketing, CITADINES, LEVALLOIS-PERRET.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur HINARD Frédéric**  
Technicien Bureautique Maintenance, RICOH FRANCE, RUNGIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame HIRTZ Vanessa**  
Hôtesse de l'air, AIR FRANCE, ROISSY SDG.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur HMADI Anisse**  
Chef de projet informatique, LCL, NEUILLY-SUR-SEINE.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Monsieur HORN Thierry**  
Commis de cuisine, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

- **Madame HOUFANI Nacera**  
Comptable, SCP THIBIERGE ET ASSOCIÉS, PARIS.  
demeurant à GENTILLY
- **Madame HUE Roseline**  
Travailleuse ESAT sur l'atelier espaces vert, ESAT LEOPOLD BELLAN, BRY-SUR-MARNE.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur HUET Thierry**  
Travailleur, ESAT LEOPOLD BELLAN, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame HUET Valérie**  
Employée, MONOPRIX, CLICHY.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Monsieur HUGONNEAUX Patrick**  
Ingénieur d'étude, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame HUMEAU Valérie**  
Chef de produits, EMC DISTRIBUTION, CROISSY-BEAUBOURG.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame HUYNH Thi Phuong Lan**  
Hôtesse de caisse, CARREFOUR, L'HAY-LES-ROSES.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Madame IAMRANEN Nadine**  
aide préparatrice, PHARMACIE Ivry Massena, PARIS.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Madame IBO Maud**  
technicienne de l'information médicale, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.  
demeurant à FRESNES
- **Madame INGRAND Valérie**  
Responsable de pôle, Véolia Recherche & Innovation, MAISONS-LAFFITTE.  
demeurant à CACHAN
- **Madame JACQUIER Isabelle Henriette Jeanne Marie**  
Responsable de laboratoire, L'OREAL, CHEVILLY-LARUE.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Monsieur JACQUOT Stéphane**  
Ingénieur électronique, COBHAM AVIONICS - TEAM, RUNGIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur JANELA José**  
chef de chantier, UNION TECHNIQUE DU BATIMENT, PANTIN.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Madame JANVIER Rose-Reine**  
Reprographe, AUDIENS, VANVES.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame JARDILLET Marie-Christine**  
Assistante Ressources Humaines, BNP PARIBAS, PANTIN.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Monsieur JEAN LOUIS Fabrice**  
Chef de cuisine, ARPÈGE, PARIS.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame JEAN-MARIE Nelly**  
Approvisionnement, PHOENIX PHARMA, CRETEIL.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur JEANNE William**  
Agent technique polyvalent services généraux, MEDIAS ET REGIES EUROPE, ISSY-LES-  
MOULINEAUX.  
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE
- **Madame JEZEQUEL Chantal**  
Chargée de voyages, GUNNEBO FRANCE, VELIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Monsieur JOLLIVET Serge**  
Technicien de Maintenance, ECONOM OSIATIS FRANCE, RUNGIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame JOSSE Anne-Sophie**  
directrice d'études, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS 07 SP.  
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Monsieur JOUGLA Franck**  
Directeur adjoint Travaux, BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE, SAINT QUENTIN EN  
YVELINES.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Monsieur JOUGLET Pascal**  
comptable, ETS.F.REBIFFE SARL, CRETEIL.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Monsieur JOURDAN Laurent**  
technicien etudes, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur JOUSSEIN Benoît**  
Responsable service client, CNP ASSURANCES, PARIS.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Madame JUSY Fanny**  
gestionnaire immobilier, DAUCHEZ Administrateurs de biens, Paris.  
demeurant à PERIGNY
- **Monsieur KAATTIYAVONG Chanked**  
Agent fabrication, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame KAMARA Sylvie**  
Responsable ressources humaines, SPRINGER VERIAG FRANCE, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame KASDALI Ramzia**  
Agent de comptabilité, VALOPHIS HABITAT, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Monsieur KELLA Ahmed**  
Chauffeur, Bati-Rénov, ORLY.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur KERAZAZI Nasr-Eddine**  
Sous Chef d'exploitation, FASHIONPARTNER NETWORK, MARNE -LA-VALLEE.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVILLE



- **Madame KERECKI Fanny**  
Responsable communication, BPCE, PARIS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Monsieur KERTECHIAN Razmig**  
Employé, CARTIER JOAILLERIE INTERNATIONALE, PARIS 8EME.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Monsieur KERZAZI Nasr-Eddine**  
Sous Chef d'exploitation, FASHIONPARTNER NETWORK, MARNE -LA-VALLEE.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Madame KETTOU Khokha**  
Gestionnaire adhérent individuel, MUTUELLE GENERALE (LA), LE KREMLIN-BICETRE.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame KHACHIKIAN Helene gaiane**  
Chimiste, L'OREAL, CHEVILLY-LARUE.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Monsieur KHAN Javed**  
conducteur, BIO SPRINGER, MAISONS-ALFORT.  
demeurant à VALENTON
- **Monsieur KHAYAT Philippe**  
comptable, SOCIETE GENERALE, PARIS.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur KHENG xxx**  
Ouvrier, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur KHENICH Boualem**  
Conducteur d'engins poly, COLAS, SUCY-EN-BRIE.  
demeurant à ORLY
- **Madame KHENOUNE Ghania**  
Cadre bancaire, CACEIS FUND ADMINISTRATION, PARIS 13EME.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur KINGUE DOOH Crépin**  
agent de maintenance, SITA ILE DE FRANCE, LIMEIL BREVANNES.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Monsieur KIRAN Mehmet**  
Injecteur, SEFI INTRAFOR, GRIGNY.  
demeurant à VALENTON
- **Monsieur KLESZCZ Johan**  
technicien de maintenance 2ème classe, Direction de l'Information Légale et Administrative, PARIS.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur KNEZEVIC Ante**  
Peintre en bâtiment niveau III, EM décor, MALAKOFF.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Madame KOCH Guillemette**  
Chercheur, CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES, PARIS.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur KOUAKOU Assamwa**  
Technicien Expertise, ENGIE COFELY, PUTEAUX.  
demeurant à VILLEJUIF

- **Madame KRAMCHA Lynda**  
Conseillère de vente, CARREFOUR, L'HAY-LES-ROSES.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur KROCHMALUK Michel**  
Contact Manager, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY SAS, VELIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à FRESNES
- **Madame LABBE-CERQUEIRA Sylvie**  
Technicienne Relation Service, CNAV, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Madame LABORDE Sabine**  
contrôleur interne, GIE AG2R REUNICA, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur LAC Bernard**  
Cadre supérieur, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame LACROIX Virginie**  
Chargée d'affaires, CREDIT DU NORD, LILLE.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur LAEVENES Jerome**  
Responsable développement commercial, MLP SAS, SAINT-QUENTIN-FALLAVIER.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame LAFOND Fabienne**  
Assistante direction, ATOS CONSULTING, BEZONS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Monsieur LAGRANGE Phillippe**  
Chauffeur, ELIS, CHOISY-LE-ROI.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur LAHMI Laurent**  
responsable d'ingénierie de projets techniques, SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION  
RADIO FRANCE, PARIS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame LAKHSASSI Rachida**  
Business analyst, EUROCLEAR, PARIS.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Madame LAMARQUE Corinne**  
Sous-directeur, CNAMTS, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame LAMBERDIERE Catherine**  
Commerciale assurances, GIE AG2R REUNICA, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Monsieur LAMBERT Arnand**  
directeur régional des ventes, L'OREAL, PARIS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame LAMERANT Valérie**  
conseillère administrative comptable, CARREFOUR, L'HAY-LES-ROSES.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Monsieur LAMISSE Anthony**  
Cadre bancaire, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Madame LANCIEN Jeanne**  
Violoniste à l'opéra national de paris, OPERA NATIONAL DE PARIS, PARIS.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur LANDRIER Marc**  
architecte technique, BNP PARIBAS, PARIS.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur LANGEVIN Joel**  
Monteur, CIRCOR INDUSTRIA SAS, LE PLESSIS-TREVISE.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Monsieur LA PORTE Renato**  
adjoint technique, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, VITRY-SUR-SEINE.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur LARGENT Jean Loup**  
Ingénieur, ATOS INFOGERANCE, BEZONS.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame LARGETEAU Olivia**  
Responsable Support Commercial International, UMICORE BUILDING PRODUCTS FRANCE,  
BAGNOLET.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur LARGEWT Jean Loup**  
ingénieur, ATOS INFOGERANCE, BEZONS.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Monsieur LAROCHE Eric**  
Trésorier, PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE, CHAMPS-SUR-MARNE.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Madame LASSEIGNE Fanny**  
chargée middle office prescription immobiliere, CAISSE EPARGNE ILE DE FRANCE, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur LATA Kesiano**  
Coordonnateur de sécurité, AUCHAN LA DEFENSE, LA DEFENSE.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame LATIF Zil Ehuma**  
Assistante achats, JTEKT HPI SAS, CHENNEVIERES-SUR-MARNE.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Madame LATUILLERIE Thi Nhung**  
Opérateur de production, MAJ ELIS VAL DE MARNE, BRY-SUR-MARNE.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Monsieur LAUBY Eric**  
Contrôleur de gestion, SOCIETE GENERAL, FONTENAY-SOUS-BOIS.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Monsieur LAUNAY Stéphane**  
chef de projet, BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, PARIS 9EME.  
demeurant à NOISEAU

- **Monsieur LAVIOLETTE Léon**  
Technicien de maintenance, ENGIE COFELY, PUTEAUX.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame LAY Maria**  
Technicien banque, CACEIS, PARIS 13EME.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Monsieur LEBALLEUR Christophe Bruno**  
Technicien qualité, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY.  
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Monsieur LE BARS Yann**  
ingénieur, THALES AIR SYSTEMS SAS, RUNGIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur LE BERRE Philippe**  
Manager informatique, GENERALI FRANCE ASSURANCES, PARIS.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Madame LEBOEUF Virginie**  
analyste, COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIE ET CAUTIONS, LA DEFENSE.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur LEBRETON Cédric**  
Cadre Manager, CNAV, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Madame LE BRIS Valérie**  
Responsable service juridique, CAMIEG, MONTREUIL.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Madame LE CADRE Soizic**  
Coordinatrice Fulfilment, PV-CP DISTRIBUTION, PARIS.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame LECLERC Karine**  
personnel navigant, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur LECLERC Laurence**  
Analyste crédit, NATIXIS LEASE, CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Monsieur LECLERC Serge**  
Conseiller technique référent, SAUNIER EAU CHAUDE CHAUFFAGE, FONTENAY-SOUS-BOIS.  
demeurant à NOISEAU
- **Monsieur LE CORFEC Patrick**  
acheteur, THALES AIR SYSTEMS SAS, RUNGIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Madame LEFEBVRE Edith**  
conseillère locataire, VALOPHIS HABITAT, SAINT-MAUR-DES-FOSES.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame LEFEBVRE François**  
chargée d'études, CIC IBERBANCO, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame LEFFET Denise**  
Responsable commercial, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à CRETEIL

- **Madame LE GALLIC Marilyne**  
Cadre bancaire, BNP PARIBAS, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame LE GUEN Nelly**  
gestionnaire bases de données, GIP IRDES, PARIS.  
demeurant à GENTILLY
- **Monsieur LEHALLE Bruno**  
Dessinateur études, INEO TERTIAIRE IDF GP, LA VARENNE SAINT HILAIRE.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame LE HELLO Karine**  
Employée, AUDIENS, VANVES.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur LELOIR Serge**  
Technicien d'exploitation, DALKIA, COURBEVOIE.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame LE LOREC Nicole**  
Assistante de direction, EDMOND DE ROTHSCHILD, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur LEMAN Romuald**  
Technico commercial, XEROX, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur LEMARCHAND Cyril**  
Consultant informatique, ATOS WORLDGRID, BEZONS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur LEMARQUIS Sébastien**  
chargé d'essais, COFELY AXIMA, MALAKOFF.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Madame LEMERCIER Stéphanie**  
directrice de secteur, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame LEMIRE Sandrine**  
Technicienne supérieure de gestion, SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO  
FRANCE, PARIS.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur LEMONNIER Laurent Lionel Fabrice**  
Technicien d'Exploitation, DALKIA, COURBEVOIE.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame LEMONNIER MAKHOTINE Brigitte**  
Assistante de direction, ASTRAZENECA, COURBEVOIE.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur LE MONNIER Stéphane**  
Formateur Anglais, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame LE NAGARD Séverine**  
Chef de projet, NESTLE FRANCE, NOISIEL.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame LENAIN Sonia**  
secrétaire administrative, SMABTP, PARIS.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Monsieur LEONARD Georges**  
Technicien PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame LEPLE Katia**  
Infirmière, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.  
demeurant à THIAIS
- **Madame LE ROUX Anne-Isabelle**  
Personnel navigant commercial, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur LE ROUX Jean-François**  
gestionnaire logistique, Groupama SA, Paris.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame LEROUX Valérie**  
Cadre, SOCIETE GENERALE, PARIS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame LE ROUX Virginie**  
Contrôleur de gestion, BPIFRANCE FINANCEMENT, MAISONS-ALFORT.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame LEROY Céline Jocelyne Paulette**  
comptable, OTV, SAINT-MAURICE.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame LEROY Sylvie Jacqueline Micheline**  
Chef de mission organisation, GROUPAMA GAN VIE, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur LESCAILLET Eric**  
DRH, NESTLE FRANCE, NOISIEL.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur LESELLIER Olivier**  
vendeur, FNAC, VELIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame LE Thi Thanh Thanh**  
Informaticienne, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame LE TROUHER Myriam**  
technicien de gestion, Mutuelle UMC, PARIS.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Madame LEVEQUE Sylvie**  
Caissière centrale, LEADER PRICE, SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur LEVILLAIN Jean-Michel**  
Cadre de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS 12EME.  
demeurant à MAROLLES-EN-BRIE
- **Madame LHERITIER-ROLLET Marie-Claude**  
Directrice des Relations Sociales, ALSTOM TRANSPORT SA, SAINT OUEN.  
demeurant à SAINT-MAURICE

- **Madame LHUISSIER Marie-Manuelle**  
conseillère emploi, POLE EMPLOI NIMES, NIMES.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur LIEGARD Marc**  
Employé commercial rayon à service boulangerie, MONOPRIX PLACE DES FETES, PARIS 19EME.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame LIGASSY Kadija**  
chef préparatrice, ELIOR ENTREPRISES, PARIS-LA-DEFENSE.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur LIGER Robert**  
Employé commercial, MONOPRIX DAMES, PARIS.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Monsieur LLORENS CABANES Ricardo**  
inspecteur souscript dommages aux biens, SMABTP, PARIS.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Madame LLUCH BOSCA Anne**  
Assistante administrative, comite d'entreprise dassault systèmes, VELIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur LOISEAU Philippe**  
Technicien expert, BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES, MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame LOISEAU Valérie**  
Personnel navigant commercial, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Madame LOPES Maria de fatima**  
Agent de Nettoyage, ISS PROPRETE, VENISSIEUX.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame LOPEZ Hélène**  
Responsable recrutement, MALAKOFF MEDERIC, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame LORIETTE-VEISSIERE Sylvie**  
chef de service, PARIS HABITAT OPH, PARIS.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Monsieur LO Seukhong**  
Responsable d'expédition, VENG HOUR SAS, NANTERRE.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur LOSSA Jean-Noël**  
Responsable Enlèvement-Arrivage, CALBERSON PARIS BERCY, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur LOUAGUEF Belkacem**  
Chargé de clientèle, HERTZ FRANCE SAS, MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur LOUISY Miguel**  
Agent administratif, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à ARCUEIL

- **Monsieur LOURENCO SIMOES José**  
Tourneur, SCI BARRE, BRIE-COMTE-ROBERT.  
demeurant à ALFORTVILLE
  
- **Madame LUCET Patrick**  
agent de production, SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, MAISONS-ALFORT.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
  
- **Monsieur LUMUENI NKOUNKOU Silvère**  
Pharmacien industriel, VLEG CHEM, VILLENEUVE-LA-GARENNE.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
  
- **Monsieur LUPO Antonio**  
assistant technique, SMAMIF, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
  
- **Madame LUZEAUX Nadia**  
Éditrice, INRS, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
  
- **Monsieur LUZEIN José**  
Inspecteur électrique, APAVE PARISIENNE, PARIS.  
demeurant à ORLY
  
- **Monsieur MABIALA Alphonse**  
Aide cuisine, HOTEL PLAZA ATHENEE, PARIS.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
  
- **Monsieur MACHET Arnaud**  
Pilote de ligne, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
  
- **Madame MAEDER Isabelle**  
gestionnaire d'achat / assistante technique, SMPA, CHOISY-LE-ROI.  
demeurant à ALFORTVILLE
  
- **Madame MAGGIO Sandrine**  
Chimiste, L'ORÉAL CENTRE C. ZVIAK, SAINT-OUEN.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
  
- **Monsieur MAGNAN Nicolas**  
Informaticien, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
  
- **Monsieur MAGNUS Michel**  
Technicien aéronautique, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER
  
- **Madame MAILLET Sylvie**  
Manager, URSSAF ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
  
- **Madame MAITRE Gladys**  
Employée, PHOENIX PHARMA, CRETEIL.  
demeurant à ABLON-SUR-SEINE
  
- **Madame MAJERI Marie**  
Promoteur qualité, FRANFINANCE, RUEIL MALMAISON.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
  
- **Monsieur MAKADJI Birahima**  
Homme d'entretien, FRANCE HABITATION, LEVALLOIS-PERRET.  
demeurant à VALENTON



- **Monsieur MALANDAIN Grégory**  
Chargé de clientèle Itinérant, GMF ASSURANCES, PARIS.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame MAMI Cherifa**  
assistante de direction, CARREFOUR SYSTÈMES D'INFORMATION, MASSY.  
demeurant à FRESNES
- **Monsieur MANDONNET Cyril**  
PNC, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur MANSUY Thierry**  
Acheteur, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Madame MANZIONE Catherine**  
Chargée de Contrôle, FACTOFRANCE, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Monsieur MARCASTEL Thierry**  
Ingénieur étude, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES SA, LA GARENNE-COLOMBES.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame MARCHAL Liliane**  
Technicien de banque, BARCLAYS BANK P.L.C., PARIS.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame MARGAROSSIAN Isabelle**  
Manager de projets, AIR FRANCE, VILLENEUVE-LE-ROI.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur MARGOT Romuald**  
Steward, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Madame MARIE Christine**  
Chef de fabrication, GMF VIE, ERMONT.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Madame MARSAULT Sylvie**  
Secrétaire, EMULITHE, VILLENEUVE-LE-ROI.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Madame MARSON Marie-Christine**  
Femme de Chambre, HOTEL PRINCE DE GALLES, PARIS.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Monsieur MARTIN Christophe**  
Ingénieur informaticien, BNP PARIBAS, PARIS 9EME.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Monsieur MARTIN Cyril**  
ingénieur, THALES AIR SYSTEMS SAS, RUNGIS.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Madame MARTIN Elisabeth**  
Hôtesse de l'air, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.  
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE

- **Monsieur MARTIN Gerard**  
technicien chimiste, S.V.S. LA MARTINICAISE, CHARENTON LE PONT.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame MARTIN Neoc Dung**  
Hôtesse de caisse, CARREFOUR, L'HAY-LES-ROSES.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Monsieur MARTIN Philippe**  
Technicien SAV, JUNGHEINRICH, VELIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Monsieur MARTINS Carlos**  
Employé de banque, CREDIT DU NORD - DRH, PARIS.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Monsieur MARTRES Jean-Luc**  
Cadre, ROUTIERE DE L EST PARISIEN, NANTERRE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur MARTY Pascal**  
Chef d'exploitation, DALKIA, COURBEVOIE.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur MARZIANO Yaël**  
Informaticienne, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur MAS Olivier**  
PNC Air France, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Monsieur MASSE Pierre**  
Coordinateur, ECONOCOM-OSIATIS FRANCE, LE PLESSIS-ROBINSON.  
demeurant à NOISEAU
- **Madame MATELOT Pascaline**  
Démonstratrice, DELSEY PARIS, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Monsieur MATEOS David**  
Employée de Banque, HSBC FRANCE, PARIS.  
demeurant à ORLY
- **Monsieur MATTA Joseph**  
aide conducteur de travaux, ETF, BEAUCHAMP.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur MAUCOLIN Rodolphe**  
Ingénieur, CHANEL PRODUCTION, VERNEUIL-EN-HALATTE.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame MAURIERES Anne-Marie**  
Infirmière diplômée d'état, HÔPITAL SUISSE DE PARIS, ISSY-LES-MOULINEAUX.  
demeurant à ARCUEIL
- **Monsieur MAZURIER Alain**  
Chauffeur Livreur, SAE DE SOCODIS S.A., PARIS 18EME.  
demeurant à VALENTON
- **Madame MAZURIER Gisèle**  
Manipulatrice radio, APAS-BTP, PARIS 13EME.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Monsieur MEDEIROS Manuel**  
Retraité, DESRUE IMMOBILIER, PARIS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame MEDEIROS Maria**  
gardienne d'immeuble, DESRUE IMMOBILIER, PARIS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Monsieur MEDINA Arnaud**  
informaticien, PÔLE EMPLOI, MONTREUIL.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame MEFTALI Véronique**  
Maître ouvrage, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Madame MELLANGER Marianne**  
Chef de projet digital, AUTOMOBILES PEUGEOT DVO, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur MELLOUK Nacer**  
conducteur routier, FRIGO transports, rungis.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame MENAD Wahiba**  
chargé de développement artisans, SMABTP, PARIS.  
demeurant à ORLY
- **Monsieur MENDES Daniel**  
chargé d'affaires, ENGIE COFELY, PUTEAUX.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Madame MENNA Marie-Ange**  
Conseillère de vente, FRANCE ARNO S.A.S., MONTREVAULT-SUR-EVRE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame MERCADIEL Claire**  
Responsable opérationnel sûreté, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Madame MERCIER Jacqueline**  
lère d'atelier tailleur haute couture, CHANEL SAS, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur MERCIER Marc**  
aromaticienne, BIO SPRINGER, MAISONS-ALFORT.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur MERGUI Isabelle**  
Employée de banque, CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Madame MERIGOT Celine**  
Agent de maîtrise, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Madame MERLET Elisabeth**  
Adjointe au Responsable du Service Clientèle, ABP VIE, PARIS 12EME.  
demeurant à ALFORTVILLE

- **Madame MERRIEN Valérie**  
juriste, GROUPE BERRI, PARIS.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Madame MESSAOUDI Fairouz**  
Agent de maîtrise d'encadrement, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame MESTRE Sandrine**  
Secrétaire, APAVE PARISIENNE, PARIS.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Madame MEYER Nathalie**  
Formatrice, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame MEYNIER Chirstiane**  
ingénieur, ATOS INTEGRATION, BEZONS.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur MEZHOUD Ramdane**  
Agent de production, COMTRA, ALFORTVILLE.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame MEZIANI Aïcha**  
Gestionnaire administrative, AXA FRANCE, NANTERRE.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Madame MEZITI Meriem**  
Chargée d'actions commerciales, MUTEX, CHATILLON.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Madame MICHARD Odile**  
Analyste performance, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Madame MICHAUD Sabine**  
Chargée de mission, URSSAF ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame MIDDELTON Mireille**  
Directrice de projet d'investissement, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS 07 SP.  
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Monsieur MIE Christophe**  
Educateur sportif, RACING CLUB DE FRANCE-GOLF DE LA BOULIE, VERSAILLES.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame MIGUEL Azadeh**  
Contrôleur de gestion, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Monsieur MIKROPOULOS Alexandros**  
Ingénieur chargé d'affaire, MAJENCIA SA, SAINT-CLOUD.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur MILET Gael**  
Chef de Services, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur MION Fabrice**  
Comptable, SODIAAL INTERNATIONAL, PARIS.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Monsieur MIRA DOS SANTOS HORTA Victor**  
gestionnaire de logistique, ECONOM OSIATIS FRANCE, RUNGIS.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur MIRALLES David**  
Cadre de banque, CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Monsieur MIZEL Thierry**  
Technicien, ECONOM OSIATIS FRANCE, LE PLESSIS-ROBINSON.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur MOBAREK Hassène**  
Voiturier, GRAND HOTEL INTERCONTINENTAL PARIS, PARIS.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur MOCCI Marcello**  
Chef de rang, PIZZA PINO, PARIS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame MOHAMAD Daniaz**  
Equipier de commerce, SIMPLY MARKET, CHILLY-MAZARIN.  
demeurant à CACHAN
- **Monsieur MOHAR Régis**  
Employé de laboratoire, CSM FRANCE SAS, BISCHHEIM.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame MONFORT Nathalie**  
directrice commercial adjointe, MERCIALYS, PARIS.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame MONGRENIER Laurence**  
Conseillère locataires, VALOPHIS HABITAT, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame MONIER Cécile**  
Secrétaire comptable, AFORPA, SAINT-MAURICE.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur MONROIG Laurent**  
Cadre bancaire, CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.  
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Madame MONTAGNE Adélaïne Denise Clémentine Pierrette**  
Assistante distribution, CITADINES, LEVALLOIS-PERRET.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame MONTAROU Christelle**  
préparatrice en pharmacie, Pharmacie F.Lafragette, PARIS 7EME.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur MONTAROU Jerome**  
projecteur, PANHARD GENERAL DEFENSE, MAROLLES-EN-HUREPOIX.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur MONTEIRO DE BRITO José**  
maçon, SOCIETE NOUVELLE PRADEAU MORIN, PUTEAUX.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Monsieur MORAGUES Pierre**  
 artiste musicien, OPERA NATIONAL DE PARIS, PARIS.  
 demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
  
- **Monsieur MORAN Marc**  
 Informaticien, ATOS INFOGERANCE, BEZONS.  
 demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
  
- **Monsieur MORDEFROY Patrick Lucien Alphonse**  
 Animateur Commercial, CAISSE D'EPARGNE IDF, PARIS.  
 demeurant à SUCY-EN-BRIE
  
- **Madame MOREIRA RODRIGUES Carla**  
 employée restauration collective, R2C - RESTAURATION COLLECTIVE CASINO, SAINT ETIENNE.  
 demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
  
- **Monsieur MORENO Frédéric Juan Louis**  
 Contrôleur de Gestion, TRANSGOURMET ILE DE FRANCE, VALENTON.  
 demeurant à VILLECRESNES
  
- **Monsieur MORIN Olivier**  
 Fondé de pouvoir, GROUPE BERRI, PARIS.  
 demeurant à VILLEJUIF
  
- **Madame MORONVALLE Nathalie**  
 Informaticien manager, BNP PARIBAS, PARIS.  
 demeurant à CHEVILLY-LARUE
  
- **Monsieur MORVAN Guy**  
 Responsable d'aménagement et architecte-urbaniste, EPAMARNE, NOISIEL.  
 demeurant à VITRY-SUR-SEINE
  
- **Monsieur MOSTACCI Gilles**  
 chef de projet, CREDIT DU NORD, PARIS.  
 demeurant à SAINT-MANDE
  
- **Monsieur MOTTIER DUPRE Nathalie**  
 Cadre technique, CNAV, PARIS.  
 demeurant à MAISONS-ALFORT
  
- **Madame MOUCHINSKAYA Valentina**  
 Aide soignante, CENTRE CARDIOLOGIE DU NORD, SAINT-DENIS.  
 demeurant à VILLECRESNES
  
- **Madame MOUGENOT Sophie**  
 imprimerie varitypiste polyvalent, ASSOCIATION VALENTIN HAUY, PARIS.  
 demeurant à LIMEIL-BREVANNES
  
- **Monsieur MOULOUD Hassan**  
 ingénieur, AMADEUS, ISSY-LES-MOULINEAUX.  
 demeurant à IVRY-SUR-SEINE
  
- **Monsieur MOURGUES Michel**  
 Caissier, PRODILAC SNC, RUNGIS.  
 demeurant à VITRY-SUR-SEINE
  
- **Monsieur MOUTON François-Xavier**  
 Comptable, LOGISTA FRANCE, VINCENNES.  
 demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
  
- **Madame MURPHY Caroline**  
 Assistante création, CHANTELLE, CACHAN.  
 demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES

- **Madame NABAIS Christelle**  
Assistante, EGIS, SAINT QUENTIN EN YVELINES.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur NATHAN Cyrille**  
informaticien, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Monsieur NAVANT Fabrice**  
Ingénieur, THALES AIR SYSTEMS SAS, RUNGIS.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame NAVARRETE Genevieve**  
Agent d'Escale Commercial, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur NDOMBELE Mpaka**  
Chef de Chantier électricité, SAS SIETRA PROVENCE, PIERRELATTE.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame NEGRONI Francesca**  
Hôtesse de l'air, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame NEMOUR Saleha**  
secrétaire générale de direction CADRE, CARDIF L'Assistance Respiratoire, PARIS.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Madame NGO Delphine**  
Conseillère ventes, CARREFOUR, TRANS-EN-PROVENCE.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Monsieur NGO Soung**  
Informaticien, GAN ASSURANCES, PUTEAUX.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur NGUYEN Huu**  
Cuisinier, CRÈCHE FIRMIN MARBEAU -IERFAS, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame NGUYEN Iriani**  
Gestionnaire programmes internationaux, GIE PRICEWATERHOUSECOOPERS SERVICES,  
NEUILLY-SUR-SEINE.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame NGUYEN Patricia**  
Adjoint à la direction de l'Urbanisme, MAIRIE DE VILLECRESNES, VILLECRESNES.  
demeurant à VILLECRESNES
- **Monsieur NGUYEN Thanh Nhan**  
ingénieur informatique, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame NIARD Véronique Claire Françoise**  
responsable opérationnel qualité, TRANSGOURMET OUEST, CARQUEFOU.  
demeurant à THIAIS
- **Madame NICKAES Muriel**  
Juriste de banque, BNP PARIBAS, PARIS.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Monsieur NICOLAS Jean-Michel**  
Comptable, VINAS SAS, RUNGIS.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Monsieur NICOLLET Laurent**  
Ingénieur, SODERN, LIMEIL BREVANNES.  
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER
- **Monsieur NOIROT Philippe**  
Ingénieur Réseau et sécurité, ATOS INFOGERANCE, BEZONS.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Madame NORDBERG Barbara**  
Responsable Communication, UMICORE BUILDING PRODUCTS FRANCE, BAGNOLET.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur NOUIOUA Nasser**  
Salarié, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame NOWAK Ingrid**  
conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame OBOU Josiane**  
Technicien PPS, AIR FRANCE, ORLY AEROGARE.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur OCCHIBELLI Jean-Pierre**  
chargé des obligations fiscales, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur OLIVEIRA DOS SANTOS Antonio Manuel**  
Joaillier, cartier joaillerie international, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur OLLITRAULT François**  
Chef de Projet, ALLIANZ IARD, COURBEVOIE.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame ORDONEZ Hermine**  
Assistante services généraux, VALEO VCDA, CRETEIL.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame OREFICE Karine**  
Assistante sociale, CAF DE PARIS, PARIS.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Madame ORLANDO Teresa**  
responsable indemnisation, COFACE, BOIS-COLOMBES.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur ORTUNO Stéphane**  
Cadre, SOCIETE GENERALE, PUTEAUX.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Monsieur OSMANAJ Ramadan**  
Equipier de collecte, OTUS VEOLIA, BONNEUIL-SUR-MARNE.  
demeurant à VALENTON
- **Madame OUDOT Malgorzata**  
Assistante de Direction, AREVA NC, PARIS LA DÉFENSE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES



- **Madame OUEDRAOGO Safiatou**  
Assistante Caisse, CARREFOUR, L'HAY-LES-ROSES.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame OUK Victorine**  
Employée à la FNAC, FNAC SAINT-LAZARE, PARIS.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur PACHECO Carlos**  
Manutentionnaire cariste, XP FRANCE, LA COURNEUVE.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Madame PADONOU Laure**  
Assistante de Direction, DLR, NOISY-LE-GRAND.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Madame PADRONI Jocelyne**  
Secrétaire Médicale, Centre médical et dentaire de Paris, PARIS 15EME.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Madame PAGES Delphine**  
expert comptable et commissaire aux comptes, SAS MANIGEST, SAINT-MAUR-DES-FOSES.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Monsieur PAGOT Laurent**  
employé de banque, CREDIT DU NORD, PARIS.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame PALUSSIÈRE Marie-Laure**  
Personnel navigant commercial, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur PAPA Daniel**  
Responsable client, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Monsieur PAPIN Thierry**  
ouvrier professionnel confirmé, CASINO FLANDRES, PARIS 19EME.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur PARISSÉ Olivier Francis Patrick**  
Responsable de Secteur, HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE, GARGES-LES-GONESSE.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Madame PARODI Corinne**  
Chef de projet, MUTEX, CHATILLON.  
demeurant à CACHAN
- **Madame PEDOUSSAUT Nathalie**  
Assistante administrative, PARIS HABITAT OPH, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Madame PENAUD Laetitia-Christiane**  
Coordinatrice ADV, NUTRIBIO, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Madame PENCIOLELLI Joëlle**  
Responsable administrative, 44 GALERIES LAFAYETTE, PARIS.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Monsieur PENNEQUIN Stéphane**  
Mécanicien aéronautique, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à FRESNES
- **Monsieur PEREIRA Alcino Dos Santos**  
Responsable de la Sécurité de système d'information, AGENCE FRANCE PRESSE, PARIS.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Monsieur PEREIRA Jean-Claude**  
Directeur de secteur, CAISSE D'EPARGNE, PARIS.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur PEREIRA Joao**  
Boiseur, PETIT, NANTERRE.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Madame PEREIRA Lydie**  
Responsable d'étude, BPE, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Madame PEREIRA Maria**  
employé administratif, FNAC LOGISTIQUE, MASSY.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Monsieur PÉRÉ Noël**  
Technicien, ECONOCOM-OSIATIS FRANCE, LE PLESSIS-ROBINSON.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Monsieur PERES François**  
chef de projet, BNP PARIBAS SECURITES SERVICES, PANTIN.  
demeurant à GENTILLY
- **Monsieur PERFETTA Jean**  
Attache de Direction, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur PERNET Philippe**  
Responsable unité opérationnelle, VEOLIA EAU D' ILE DE FRANCE SNC, NANTERRE.  
demeurant à RUNGIS
- **Madame PERRIN Yvette**  
chargée technico commerciale, CNP ASSURANCES, ANGERS.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur PERROLAZ Alain**  
Cadre financier, PAREF, PARIS.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Monsieur PERROT Jean-Luc**  
Technicien conseiller emploi, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame PERU Stéphanie**  
Infirmière puéricultrice, INSTITUT CURIE, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame PETIGNAUD Cécile**  
Ingénieur - Responsable d'études R&D, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur PETITHORY Dominique**  
Employé logistique, LEROY MERLIN, MONTIGNY-LES-CORMEILLES.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Monsieur PETITJEAN Alain**  
convoyeur de fond, LOOMIS, ARCUEIL.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame PETROVIC Monique**  
juriste négociateur, SMABTP, PARIS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame PETRY Clothilde**  
Technicien exploitation, S.A.C.I.J.O., PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur PHELIPPEAUX Franck**  
Agent de maîtrise, SANOFI CHIMIE, VITRY-SUR-SEINE.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Madame PHUNG Hing Mei**  
Technicien Conseil, GESAE, CRETEIL.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame PIANEZZI-MAURER Sabrina**  
chef de groupe, MARIE CLAIRE ALBUM, ISSY-LES-MOULINEAUX.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame PIERRE Maryline**  
Auxiliaire de vie sociale, FOSAD, PARIS.  
demeurant à CACHAN
- **Madame PIERRE Sabine**  
Hôtesse de l'air, AIR FRANCE, PARAY-VIEILLE-POSTE.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Madame PIPEROL Gilda**  
responsable adjoint, CACEIS FUND ADMINISTRATION, PARIS 13EME.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur PIQUIONNE Auguste**  
Chauffeur poids lourds, LA POSTE, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur PIRES DOS SANTOS Jorge**  
Chauffeur-livreur, SD CALBERSON, LIMEIL-BREVANNES.  
demeurant à VALENTON
- **Madame PLANCKE Sylvie**  
chargée de mission, CNAMTS, PARIS.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Madame PLAUT Michèle**  
Directrice de restaurant, ELIOT ENTREPRISES CRYSTAL PARK, NEUILLY-SUR-SEINE.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame PLEUVRY Ghislaine Claudette Camille**  
Chargée de numération, IMMOBILIERE 3F, PARIS.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur PLICHON Emmanuel**  
Ingénieur, THALES AIR SYSTEMS SAS, RUNGIS.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Madame PLOUVIER Audrey**  
Responsable Services Production Assurance Entreprise, ALLIANZ, PARIS.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame POIRIER Jeanine**  
Chef de groupe, SAS ACTIMAIL, TORCY.  
demeurant à PERIGNY
- **Madame POISSON Béatrice**  
Juriste, CAISSE D'EPARGNE, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame POKORSKI Barbara**  
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame POTICO Celine Judith**  
Gestionnaire adhésion, CIBTP ILE DE FRANCE, PARIS 15EME.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Madame POTIER Cathy**  
Aide soignante nuit, GROUPE HOSPITALIER PARIS SAINT JOSEPH, PARIS.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame POUDRÉ Isabelle**  
Responsable Ressources Humaines Adjointe, PLACOPLATRE GROUPE SAINT-GOBAIN,  
SURESNES.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur POUDRÉ Pascal**  
Responsable informatique, GIE CREPA, PARIS.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame POUILLARD Patricia**  
Assistante, SERVIER INTERNATIONAL, SURESNES.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur POUSSIN Patrick**  
Inspecteur de publicité, SMPA, ISSY-LES-MOULINEAUX.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur POUSTAY Christophe**  
Chauffeur PL, SUEZ RV ILE DE FRANCE, SURESNES.  
demeurant à VALENTON
- **Monsieur POYOTTE Germain**  
Professionnel confirmé de fonction informatique, PÔLE EMPLOI, MONTREUIL.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Monsieur PRIME Loïc**  
Cadre bancaire, BNP PARIBAS, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur PROFIT Alexandre**  
Chargé d'étude, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS 07 SP.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur PUCEL Stephane**  
responsable marketing-communication, SIL FALA, STRASBOURG.  
demeurant à MAROLLES-EN-BRIE

- **Madame PUCHEU Béatrice**  
Infirmière, HOPITAL PRIVE PAUL D'EGINE, CHAMPIGNY-SUR-MARNE.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Monsieur PUPIN Benoit Roger Marie**  
Gestionnaire, CARREFOUR SYSTÈMES D'INFORMATION, MASSY.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur PUPOLIER - MAIRE Christophe**  
Maître d'Hôtel, SODEXO, GUYANCOURT.  
demeurant à RUNGIS
- **Madame PY Sandrine**  
Assistante commerciale, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Monsieur QUEMENER Jérôme**  
Ingénieur qualité logiciel, ZODIAC AERO ELECTRIC, MONTREUIL.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur QUENTIN Stéphane**  
Employé, CAMECA, GENNEVILLIERS.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame QUINIOU-LAPORTE Muriel**  
Responsable du secrétariat, CFA AFORÄ, SAINT-MAURICE.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Monsieur QUINTANILLA Carlos**  
Chef service d'entretien, HOPITAL GOÛIN, CLICHY.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame RACHEDI Samira**  
gestionnaire back office, NATIXIS PAIEMENTS, CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Monsieur RADJOUH (À TITRE POSTHUME) Radouain**  
Employé (à titre posthume), MADAME GRAMANTIK DANIELLE, SAINT-DENIS.  
demeurant à ORLY
- **Monsieur RAFFI Jean-Jacques**  
directeur développement régional, LA MONDIALE GROUPE, MONS EN BAROEUL.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Monsieur RANDRIANARISON Arhys**  
Administrateur applicatif, THALES SERVICES SAS, VELIZY VILLACOUBLAY.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur RATEAU Lionel**  
Ingénieur, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE, GIF-SUR-YVETTE.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame RATSIMBAZAFY Sendraharisoa**  
technicien conseil, GESAE, CRETEIL.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame RAUV Caroline**  
Couturière, Initial Cleanroom, VILLEJUST.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame RAYNAUD Sylvie**  
Ingénieur commercial, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY, GENNEVILLIERS.  
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE

- **Madame RAY Sylvie**  
secrétaire, CFA AFORÄ, SAINT-MAURICE.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame REAU Marie**  
Technicienne de laboratoire, SANOFI, VITRY SUR SEINE.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Madame REAUME Alexandra**  
gérante, PARIS HABITAT OPH, PARIS.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Monsieur REBAL Jean Noël**  
conditionneur, ESAT DE ROSEBRIE, MANDRES-LES-ROSES.  
demeurant à MANDRES-LES-ROSES
- **Monsieur REBY Alexis**  
Chef de projet informatique, BNP PARIBAS, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur RECOULES Cyril**  
Ingénieur informaticien, SAFRAN AICRAFT ENGINES, COURCOURONNES.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Monsieur REGAD-PELLAGRU Thierry**  
Responsable d'activités, VEOLIA ZONE GRAND-OUEST, NANTERRE.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur REGENT Henri**  
technicien, DALKIA, COURBEVOIE.  
demeurant à RUNGIS
- **Monsieur REGOUBY Denis**  
Ingénieur système, ATOS INFOGERANCE, BEZONS.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Monsieur REJRAJI Abdelilah**  
Ingénieur, THALES SERVICES SAS, VELIZY VILLACOUBLAY.  
demeurant à RUNGIS
- **Monsieur REMTOULA Rizwana**  
Directeur d'agence, CAISSE D'EPARGNE, PARIS.  
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE
- **Monsieur REPLUMARD Philippe**  
Attaché services généraux, LAGARDERE Travel Retail, PARIS.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Madame RHODES Florence**  
Attachée de communication, DEXIA CREDIT LOCAL, LA DEFENSE.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur RIALLAND Eric**  
clerc significateur, BUREAU DE SIGNIFICATION DE PARIS, PARIS.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Monsieur RIBIERE Alain**  
Architecte automobile, ASSYSTEM FRANCE, MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT

- **Madame RICCO-FEYEU Carine**  
Assistante chef comptable, NESTLE FRANCE SAS, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Monsieur RICHARD Jean-Marc**  
Ingénieur de production, ATOS INFOGERANCE, BEZONS.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame RIDONELLI Chirstine Marie**  
Employée de restaurant, AGRAF Restaurant Chevaleret, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame RIOUX Chrystelle**  
EMPLOYEE DE BANQUE, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Madame RIPPE Marie-Line**  
Secrétaire Commerciale, DE BARROS Immobilier, MAISONS-ALFORT.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Monsieur ROBERT Eric**  
Responsable Comptabilité Analytique, PARIS HABITAT OPH, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame ROBERT Sylvie**  
Cadre de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Madame ROBICHON Nathalie**  
gestionnaire spécialiste RO RC prévoyance, HARMONIE MUTUELLE, PARIS.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Monsieur ROBINEAU Philippe**  
Ingénieur, ALCATEL LUCENT FRANCE, BOULOGNE-BILLANCOURT.  
demeurant à CACHAN
- **Madame ROCHA Maria**  
Hôtesse de caisse - Caissière principale, SOCIETE ATAC, JOUY EN JOSAS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame ROCHA Sylvie**  
Comptable, CENTURY 21 HORECA, PARIS.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Madame ROCHE Annelise**  
Adjoint technique territorial de 1ère classe, JOINVILLE-LE-PONT HABITAT - OPH, JOINVILLE-LE-PONT.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Monsieur RODRIGUES ALVES Alfredo**  
Chef d'Equipe, Chantiers modernes construction, CHEVILLY-LARUE.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Madame RODRIGUES Elisabeth**  
Comptable, GIE AG2R REUNICA, PARIS.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur RODRIGUEZ Eric**  
Responsable informatique, VEOLIA WATER SOLUTIONS ET TECHNOLOGIES, SAINT MAURICE.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES

- **Madame ROESER Muriel**  
Assistante commerciale, NESTLE FRANCE SAS, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Madame ROGER Nadia**  
Secrétaire administrative et comptable, CARREFOUR, L'HAY-LES-ROSES.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame ROMMELAERE Sandra**  
attachée de direction, CPAM DU VAL DE MARNE, CRETEIL.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame ROUART Catherine**  
Gestionnaire trésorerie ALM, NATIXIS LEASE, PARIS.  
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE
- **Madame ROUFFIAC Valérie**  
Ingénieur de recherche, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Monsieur ROURE Olivier**  
Technicien expérimenté, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur ROUSSEAU Dany**  
cadre navigant à air france, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame ROUSSEAU Stephanie**  
CHEF DE PROJET, CREDIT FONCIER, ORLEANS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur ROUSSELIERE Laurent**  
directeur de service travaux, UTB, PANTIN.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Monsieur ROUSTEAU Dominique**  
conducteur poids lourd, STEF TRANSPORT PARIS ATHIS, ATHIS-MONS.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Madame ROUXIN-KNOPF Nathalie Christiane**  
technicien logistique aérien, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Monsieur ROYBOZ Dominique**  
Directeur des enseignes GMS, CHANTELLE, CACHAN.  
demeurant à CACHAN
- **Madame ROY Corinne**  
Adjointe, OPCALIM, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame ROY-GLEIZER Nathalie**  
comptable, VEOLIA PROPRETÉ, SAINT-OUEN-L'AUMONE.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur RUISSEL Nicolas**  
Gérant de portefeuilles, BPE, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame RUSSO Sandrine**  
navigante air france, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.  
demeurant à CRETEIL



- **Madame SAAVEDRA Teresa**  
Assistante, LE BHV/MARAIS, PARIS.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame SABI Béatrice**  
Juriste, NATIXIS LEASE, CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame SACCO Valérie**  
Cadre de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.  
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES
- **Madame SACHETAT Annabelle**  
Chef de cabine, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Madame SADIK Brigitte**  
Assistante Commercial, INTERDESCO, GEVREY-CHAMBERTIN.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Monsieur SAÏB Azadine**  
Agent de maîtrise, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Madame SAINTESPRIT Elisabeth**  
Assistante de Direction, La Ligue contre le cancer, PARIS.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Madame SAINT MARTIN Christel**  
Détachée sociale, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Monsieur SAISON Andre**  
Convoyeurs de fonds, LOOMIS FRANCE, ARCUEIL.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur SAJKOWSKI Krzysztof**  
opérateur géotechnicien, Société GINGER CEBTP, ELANCOURT.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur SALLE Frédéric Guillaume**  
développeur de l'apprentissage, AFORPA, SAINT-MAURICE.  
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Madame SALME Nathalie**  
Secrétaire technique, SEMISE, VITRY-SUR-SEINE.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur SAMABAKECH Mamadou**  
Employé commercial, CSF, MONDEVILLE.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Monsieur SANCHEZ DOS SANTOS José**  
Chef d'équipe gros oeuvre, GROSSE, AIX LES BAINS.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur SANCHEZ Patrice**  
responsable direction gestion d'assurance, ALLIANZ IARD, COURBEVOIE.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame SAONIT Karima**  
Assistante commerciale, ASSOCIATION VALENTIN HAUY, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
  
- **Monsieur SARUBBI Carmela**  
cadre chercheur biologiste, SANOFI, PARIS 8EME.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
  
- **Madame SAUSSEAU Hélène**  
Hôtesse services clients, FNAC SAINT-LAZARE, PARIS.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
  
- **Madame SAUVAGE Sabine**  
Responsable Achat, SOCIETE GENERAL, PARIS 9EME.  
demeurant à VINCENNES
  
- **Monsieur SAUVERZAC Didier**  
Technicien, MBDA, LE PLESSIS-ROBINSON.  
demeurant à ARCUEIL
  
- **Madame SCHNEIDER Gwendoline**  
Responsable formation, LE BON MARCHE, PARIS.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
  
- **Madame SCHULIAR Sylvie**  
Médecin conseil, SMAMIF, PARIS.  
demeurant à MAROLLES-EN-BRIE
  
- **Monsieur SCHULLER Jean-Pierre**  
Responsable des ressources humaines, LOOMIS, AUBERVILLIERS.  
demeurant à VINCENNES
  
- **Monsieur SEGUIN-CAOICHE Samuel**  
chef d'équipe, STEF TRANSPORT PARIS ATHIS, ATHIS-MONS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
  
- **Madame SEILLER Coralie**  
assistante de direction, VEOLIA WATER TECHNOLOGIES OIL & GAS, ANTONY.  
demeurant à FRESNES
  
- **Madame SELLERON Brigitte**  
Analyste - concepteur informatique, HSBC FRANCE, PARIS.  
demeurant à CACHAN
  
- **Madame SENAL Arielle**  
Déléguée hospitalière, PFIZER, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
  
- **Monsieur SERRAT Luc**  
Gestionnaire prévoyance, APGIS, VINCENNES.  
demeurant à ALFORTVILLE
  
- **Monsieur SERRES Jean-Marc**  
Directeur des ressources humaines, SGD S.A, PUTEAUX.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
  
- **Madame SERRUYA Sandra**  
Comptable, FONCIERE DES REGIONS, METZ.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
  
- **Monsieur SIFAOUI Malik**  
Chef d'équipe, SMP PARIS, PARIS 12EME.  
demeurant à VALENTON

- **Madame SIFI Nathalie**  
ASSISTANTE CAISSE, CARREFOUR, L'HAY-LES-ROSES.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Monsieur SIGNORET Christophe**  
Technicien, JTEKT HPI SAS, CHENNEVIERES-SUR-MARNE.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Monsieur SIMOENS Pascal**  
technico-commercial sédentaire, SEFI, POITIERS.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame SIMOES NETO Isabelle**  
Responsable de communication, GIE AXA TECHNOLOGY SERVICES FRANCE, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame SIMONET Marianne**  
technicien vente, AIR FRANCE, MONTREUIL.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur SIMON Pierre-Emmanuel**  
Responsable de secteur opérations, CACEIS FUND ADMINISTRATION, PARIS 13EME.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Monsieur SIMON Sébastien**  
Responsable logistique, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur SINNATHURAI Sriskandarajah**  
Agent de propreté, Energie générale de nettoyage, PARIS.  
demeurant à FRESNES
- **Monsieur SISSOKO Moussa**  
Eboueur, SITA ILE DE FRANCE, BAGNEUX.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Monsieur SMADJA Jean-Luc**  
Directeur informatique, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame SMAIL Laldja**  
Assistante commerciale, SITA ILE DE FRANCE, SURESNES.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame SOARES Sylvia**  
technicien hautement qualifié, PÔLE EMPLOI IDF, BRETIGNY-SUR-ORGE.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Monsieur SOBRAL Max**  
Expert technique, V W R INTERNATIONAL, FONTENAY-SOUS-BOIS.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Madame SODANO Ninfa**  
adjointe relation client, BOIRON SA, IVRY-SUR-SEINE.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame SOLARET Zofia**  
Employée, CARREFOUR, L'HAY-LES-ROSES.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES

- **Madame SOLARSKA Malgorzata**  
Ingénieur études et développement, ALLIANZ INFORMATIQUE, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à CACHAN
- **Monsieur SOUDANI Karim**  
ingénieur, AIRBUS D & S, ELANCOURT.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame SOUFYANI Isabelle**  
ingénieur d'étude - Analyste, AG2R LA MONDIALE REUNICA, PARIS 14EME.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur SOUIL Richard**  
Cadre bancaire, BNPPARIBAS, FONTENAY-SOUS-BOIS.  
demeurant à MAROLLES-EN-BRIE
- **Monsieur SOUMARE Karamoko**  
chaffeur de car, AUTOCARS SUZANNE, VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Monsieur SOUMARE Silima**  
Plongeur, HOTEL PRINCE DE GALLES, PARIS.  
demeurant à VALENTON
- **Monsieur SOURICE Régis**  
responsable domaine, CARREFOUR SYSTÈMES D'INFORMATION, MASSY.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Monsieur SPAHIJA Sami**  
Informaticien, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Monsieur SREPANISHVILI Gocha**  
cadre, MUTUAIDE ASSISTANCE, BRY-SUR-MARNE.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur STARZAK-TOMON Daniel**  
technicien logistique, NATIXIS, PARIS 13EME.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame STELLA Christelle**  
Responsable produit, UNIVAR, FONTENAY-SOUS-BOIS.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Monsieur STEUB Pascal**  
Expert technique SAV CAC PAC VRF, SYSTEMAIR AC SAS, TILLIERES-SUR-AVRE.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur STISI Philippe**  
Responsable communication, SEMMARIS, RUNGIS.  
demeurant à RUNGIS
- **Madame STREET Cécile**  
Assistante de service social, CRPS -SUZANNE MASSON-, PARIS.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame SUIR Blandine**  
Régleur de sinistres, AXA FRANCE, NANTERRE.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- **Madame SUIRE Yolaine**  
chargée de support commercial, COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIE ET CAUTIONS, LA DEFENSE.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Madame SUNE Martine**  
secrétaire assistante, MONDIAL ASSISTANCE-AWP France, SAINT-OUEN.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Madame SURDI Christelle**  
Adm bases données commercial, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur SWIETLIK Michel**  
Employé de banque, HSBC FRANCE, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur SYLLA Dioncounda**  
Employé d'immeuble, FRANCE HABITATION, LEVALLOIS-PERRET.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur SYLLA Simbara**  
équipier de collecte, SUEZ, SURESNES.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Monsieur TABARD Jacques**  
Cadre position IIIB, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur TAKARIT ESSAID**  
responsable banque prive adjoint, CREDIT LYONNAIS SA (LCL), BOULOGNE-BILLANCOURT.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur TALLE Issa**  
Chef d'équipe, GROUPE 3S/SGB, ORLY AEROGARE.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Monsieur TAMARAT Atman**  
Gestionnaire paie, LABORATOIRES EXPANSCIENCE, COURBEVOIE.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur TAMIRO Rachid**  
peintre en bâtiment, CRETE & LAURENT, VITRY-SUR-SEINE.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur TANDONNET Bertrand**  
Ingénieur, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur TANKHAPANYA Jean-Yves**  
Technicien maintenance logistique, ECONOM OSIATIS FRANCE, RUNGIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame TANRE Isabelle**  
juriste, SCOR GLOBAL P&C SE, Paris.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame TARAVELLA Marie-Helene**  
Agent commerciale, AIR FRANCE, MONTREUIL.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Monsieur TARGOWSKI David**  
Responsable informatique du centre de production, SANOFI CHIMIE, VITRY-SUR-SEINE.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Monsieur TAVERNIER Dominique**  
Formateur, CRPS -SUZANNE MASSON-, PARIS.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Madame TEA Alexandra**  
Comptable chargée de reporting, CACEIS FUND ADMINISTRATION, PARIS 13EME.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Madame TEALDI Françoise**  
Assistante de direction, LE BHV/MARAIS, PARIS.  
demeurant à ORLY
- **Madame TEIXEIRA FIGUEIREDO Michèle**  
Agent de service, DERICHEBOURG PROPLETE, SAULX-LES-CHARTREUX.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Madame TELLUS Laurence**  
Gestionnaire de comptes clients, S.V.S. LA MARTINIQUEAISE, CHARENTON LE PONT.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame TEMIME Raquel**  
Assistante Dentaire, CENTRE DENTAIRE DUGOMMIER, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame TERCHAGUE Farida**  
FONCTIONNAIRE, MAIRIE D'ORLY, ORLY.  
demeurant à ORLY
- **Monsieur TERCHAGUE Lakhdar**  
Agent de location, AKTUEL, PALAISEAU.  
demeurant à ORLY
- **Monsieur TERRADE Jean-claude**  
contremaître, MERCEDES BENZ PARIS, LE PORT-MARLY.  
demeurant à VILLECRESNES
- **Madame TERRIER Florence**  
Agent de renfort Production, CAF DU VAL DE MARNE, CRETEIL.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame THERAUBE Frédérique**  
Responsable d'exploitation, RESIDENCE LUCIEN PAYE (CIUP), PARIS.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur THIEFFRY Loïc**  
Responsable Qualité, STARKEY FRANCE, CRETEIL.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Madame THILL Marie-Françoise**  
Manager Coordination et Qualité, ING BANK NV, PARIS.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Madame THOISY Séverina**  
crédit manager, EQIOM, LEVALLOIS-PERRET.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur TINEBINAL Jamal**  
chef d'équipe, SCH, CASTANET-TOLOSAN.  
demeurant à THIAIS

- **Monsieur TISSIER Franck**  
Responsable des services généraux, GEODIS INTERSERVICES, Levallois Perret.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame TIXIER Laurence**  
cadre bancaire, BNP PARIBAS, PANTIN.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame TIXIER Sophie**  
Juriste, CA INDOSUEZ WEALTH (Group), PARIS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame TORDJEMAN Corinne**  
Employée de bureau, ACIP, PARIS.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Monsieur TORRES Christian**  
Directeur de Magasin, MONOPRIX SAINT MAUR, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Madame TORTEROTO Aude**  
Assistante technique, CNAMTS, Paris.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame TOSTIVINT Isabelle**  
Chargé de développement commercial entreprises, CREDIT LYONNAIS S.A., LYON.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur TOUDIC David**  
Contrôleur des risques, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Monsieur TOURNEBIZE Didier**  
Responsable MOA applicatif, SOCIETE IMMOBILIERE DES CHEMINS DE FER-ICF, PARIS.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur TOUW Driss**  
Responsable d'équipe, SACEM, NEUILLY-SUR-SEINE.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur TRAN Quoc Cuong**  
Informatique, POMONA, ANTONY.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur TRAN Tuan**  
Informaticien, ATOS INFOGERANCE, BEZONS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame TRAORE Mariam**  
agent d'accueil, Armée du salut, PARIS.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Madame TRICOT Ghislaine**  
Responsable de groupe, MONDIAL ASSISTANCE-AWP France, SAINT-OUEN.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame TROUPE Jacqueline**  
Traductrice, VEOLIA WATER SOLUTIONS ET TECHNOLOGIES, SAINT MAURICE.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame TROUVE Ingrid Géraldine Marcelle**  
Assistante d'opération, AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE, NANTERRE.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Monsieur TRUONG My**  
Employé, CARREFOUR, L'HAY-LES-ROSES.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Monsieur TUSOLI Patrice**  
Assistant de gestion, LYOUEL ILE DE FRANCE, FRESNES.  
demeurant à FRESNES
- **Madame TUZI Karine**  
Hôtesse de l'air, AIR FRANCE, PARAY-VIEILLE-POSTE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame URBAIN Ingrid**  
Conseiller à l'emploi - Technicien expérimenté, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur VADANOVICI Victor**  
Adjoint Responsable d'Exploitation, SUEZ RV ENERGIE, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE
- **Madame VALA Maria De Fatima**  
Retoucheuse, BRICE SAS, ROUBAIX.  
demeurant à THIAIS
- **Madame VALENCIA Christel**  
Responsable ressources humaines, SANOFI AVENTIS GROUPE, ANTONY.  
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE
- **Madame VALLEJO DE LA GUARDIA Aurore**  
Pilote de ligne, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame VANDERCHRUCHE Linda**  
Gestionnaire de Back Office, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame VAN GOETHEM Valérie**  
support d'équipe technique cadre, AXA FRANCE, NANTERRE.  
demeurant à GENTILLY
- **Madame VARACHAUD Catherine**  
professeur de gym et éveil corporel, ACTISCE, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur VATHONNE Frank**  
Steward, AIR FRANCE CARGO, TREMBLAY-EN-FRANCE.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Monsieur VAUBOURDOLLE Jean-Luc**  
cadre commercial, MONOPRIX MONTPARNASSE, PARIS.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Madame VAYNE-TINO Carine**  
Chargée de clientèle Assurances, GMF- ASSURANCES, LEVALLOIS-PERRET.  
demeurant à MAISONS-ALFORT



- **Madame VAZ Graca**  
Employée d'immeuble, SYNERGIE, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur VENAT Didier Thierry**  
Chef de magasin, DHL SERVICES LOGISTIQUES, SAINT-DENIS.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Madame VERCOUTERE Laurence**  
communication projet manager, BIO SPRINGER, MAISONS-ALFORT.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Monsieur VERDUN Olivier**  
ingénieur cadre informatique, EVIDIAN SA, LES CLAYES-SOUS-BOIS.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame VERGNE Muriel**  
Responsable adjoint Prévoyance/Action sociale, MUTUELLE DU MINISTERE DE LA JUSTICE,  
PARIS.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur VERMESSE Christophe**  
Cadre banque, CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE, PARIS CDX 13.  
demeurant à FRESNES
- **Monsieur VICENTE Victor**  
magasinier, PMC, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Monsieur VICHARD André**  
Assistant de gestion, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.  
demeurant à ORLY
- **Madame VIEIRA DA COSTA Brigitte**  
Assistante commerciale, LINDT & SPRUNGLI, PARIS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Monsieur VIEIRA Gilles**  
Chef de projet, AG2R LA MONDIALE REUNICA, PARIS.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Madame VIENNOT-BRAUD Valérie**  
Employée d'assurance, GMF, LEVALLOIS-PERRET.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame VIERFOND Catherine**  
Juriste, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame VIGIER Sandrine**  
Assistante sociale spécialisée, CAF DU VAL DE MARNE, CRETEIL.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame VIGNAUD Sandra**  
Attaché de direction, FONDATION AUTEUIL MECS SAINT ESPRIT, ORLY.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Monsieur VIGNERON Fabrice**  
Directeur commercial, STARKEY FRANCE, CRETEIL.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE

- **Monsieur VIMARD Philippe**  
technicien de laboratoire, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à ARCUEIL
- **Monsieur VINAY Herve Gerard**  
Informaticien, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame VIVIEN Corine**  
Technicienne hautement qualifiée, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Monsieur VOISIN Jérôme**  
Artiste musicien, SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO FRANCE, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur VOLANT Pascal**  
cadre, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur VUILLEMIN Bernard**  
responsable de marché, LECLERC, IVRY-SUR-SEINE.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur WAGUE Mamadou**  
opérateur de quai, SD CALBERSON, LIMEIL-BREVANNES.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur WARTELLE Brice**  
administrateur réseaux et systèmes, UCANSS, PARIS.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur WATELLE Eric**  
Artiste musicien, OPERA NATIONAL DE PARIS, PARIS.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame WETCHEME Ghislaine**  
hôtesse de caisse, MONOPRIX SAINT ANTOINE, PARIS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame WINKLER Christine**  
Conseillère juridique, BNP PARIBAS, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame WOOD Nathalie**  
Hôtesse de l'Air, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur YAHYAOUI Kamel**  
chauffeur poids lourds, SUEZ, SURESNES.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Monsieur YAHYAOUI Mustapha**  
Technicien de laboratoire, SANOFI, VITRY-SUR-SEINE.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame YATAGHENE Nathalie**  
Vendeuse Fruits & Légumes, A LA BONNE MENAGERE, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame YOU Sandrine**  
Acheteur, SOURIAU FRANCE, MAROLLES-EN-BRIE.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Monsieur ZAID Tarik**  
Voiturier Bagagiste, HOTEL LUTETIA, PARIS.  
demeurant à ARCUEIL
- **Monsieur ZAKNOUN Samir**  
employé de banque, CREDIT MUTUEL, EPINAL.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur ZANOTTI Francis**  
technicien supérieur, AIR FRANCE, VILLENEUVE-LE-ROI.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame ZARD Aviva**  
Chargée de communication, AIR FRANCE, BAIE-MAHAULT.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur ZARHI Patrick**  
employée administratif, MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE, BONNEUIL-SUR-MARNE.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur ZERGUINI El Keir**  
Responsable technique, HEPPNER -9500 GONESSE, GONESSE.  
demeurant à THIAIS
- **Madame ZOURDANI Hayette**  
Responsable préparation, STE ELIOR ENTREPRISES, PARIS.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Monsieur ZUMBRUNNEN Marc**  
Auditeur, VALOPHIS HABITAT, SAINT-MAUR-DES-FOSES.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES

**Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :**

- **Monsieur ABASSINI Georges**  
archiviste, ULTEAM, PARIS.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame ABASSINI Isabelle**  
aide soignante, Fondation Gourlet Bontemps, LE PERREUX-SUR-MARNE.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame ABBATUCCI Patricia**  
Gestionnaire liquidateur retraité, ASSOCIATION DE MOYEN KLESIA, MONTREUIL.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Monsieur ABDUL Hameed**  
Contrôleur, TRANSGOURMET ILE DE FRANCE, VALENTON.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur ABEILLON Jean-Michel**  
Responsable projets, EUROCLEAR, PARIS.  
demeurant à MAROLLES-EN-BRIE
- **Monsieur ABELLEIRA Claude**  
Ingénieur, SNECMA, PARIS.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Monsieur ABID Haoussine**  
agent de liaison service frais généraux, NESPRESSO France, Paris.  
demeurant à VALENTON

- **Monsieur ADEN Bruno Thomas Michel**  
chef d'atelier, L'OREAL, CHEVILLY-LARUE.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur ADJIR Mohamed**  
Chef de Partie, SOGERES SAS, GUYANCOURT.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Monsieur ADOUANE MOHAMMED**  
Juriste, AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE, NANTERRE.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Madame AGOGUE Christine**  
assistante de direction, CPAM DE PARIS, PARIS.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Monsieur AIGRISSE Laurent**  
routeur brocheur niveau 3, Direction de l'Information Légale et Administrative, PARIS.  
demeurant à GENTILLY
- **Monsieur AILLOUD Bruno**  
Technicien, ASSYSTEM ENGINEERING AND OPERATION SERVICES, ISSY-LES-  
MOULINEAUX.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Madame AKEHURST Michèle**  
Comptable, CHIESI SA, COURBEVOIE.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame AKGUN Magali**  
Employée, ASSISTANTE PROTECTION JURIDIQUE, NOISY LE GRAND.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur ALBARELLO Emmanuel**  
conducteur de travaux, SETHA, BOBIGNY.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur ALLAIN Jean-Pierre**  
Technicien , AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Madame ALVARD Dominique**  
Secrétaire médicale, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY-SUR-MARNE.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Madame AMBLARD Florence**  
Assistante, FEDERATION BANCAIRE FRANCAISE, PARIS.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Madame ANDRIEU Isabelle**  
Technicien conseil, GESAE, CRETEIL.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Madame ANISTEN Odile**  
Gestionnaire contentieux, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.  
demeurant à RUNGIS
- **Madame ANTON Andree**  
employée de banque, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Monsieur ANTONIO José**  
Maçon Carleur, S.G.T.I SARL, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
  
- **Madame ARTERO Brigitte**  
Gestionnaire, GIE GES, ARCUEIL.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
  
- **Madame ASTRUC Corinne**  
Contrôleur de gestion, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, MASSY.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
  
- **Monsieur ATTAL Denis**  
Chef monteur vidéo, FRANCE TELEVISIONS, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAURICE
  
- **Monsieur AUBOURG Eric**  
Contrôleur interne, AXA FRANCE, NANTERRE.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
  
- **Madame AUDIN Diana**  
Employée, LES ATELIERS AGNES BOSSART-RAILLON, PARIS.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
  
- **Monsieur AUMOITTE Philippe**  
Chef de service transit, SDV LI PARIS PROJETS INDUSTRIELS, COLOMBES.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
  
- **Monsieur AUTHIER Henri**  
Expert développement stratégique, GENERALI VIE, PARIS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
  
- **Madame BADER Beatrice**  
Chef de Produits, BNP PARIBAS, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
  
- **Monsieur BADIA Brahim**  
chef d'équipe, ISS HYGIENE ET PREVENTION, ORLEANS.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
  
- **Monsieur BAILET Lorenzo**  
head of operations Atos digital, ATOS WORLDGRID, BEZONS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
  
- **Madame BALLIN Sylvie**  
employée administrative, SAMADA COURSON GROUPE MONO-PRIX, THIAIS.  
demeurant à CACHAN
  
- **Monsieur BALMETTE Didier**  
Ingénieur, VALEO VISION, BOBIGNY.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
  
- **Monsieur BANAL Jose**  
technicien gestion maîtrise, SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO FRANCE,  
PARIS.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
  
- **Madame BARANES Muriel**  
Analyste comptable confirmée, SILCA, GUYANCOURT.  
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur BARBIER Frédéric**  
VRP, Henri Julien, BETHUNE.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Madame BARBILLON Catherine Lucie**  
assistante, ARTELIA Ville et Transport, CHOISY-LE-ROI.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Monsieur BARD Jean-Michel**  
Ingénieur, THALES AIR SYSTEMS SAS, RUNGIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur BARON Claude Jacques**  
Ingénieur, TECHNIP FRANCE, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame BARRE Corinne Reine Marie-Louise**  
chargé gestion risques et conformité , GENERALI ASSURANCE, PARIS.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Madame BARTHEL Sylvie**  
Technicien qualifié, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame BASTE Marie**  
comptable, HACHETTE FILIPACCHI ASSOCIES, LEVALLOIS PERRET.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur BATEJAT Jean-Jacques**  
Adjoint de Direction, Association Hôpital Saint Jacques, paris.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Madame BATISTA Maria**  
seconde d'atelier, CHRISTIAN DIOR COUTURE, PARIS.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Monsieur BAUDIN Laurent**  
Employé assurance, ALLIANZ VIE, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur BAUDON Philippe**  
Bancaire, BANQUE NEUFLIZE OBC, PARIS.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Monsieur BEAUVAIS Jean-Michel**  
Responsable Systèmes et Réseaux, INGEROP, RUEIL-MALMAISON.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Madame BECOT Elizabeth**  
assistante spécialisée, IRSN Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire, FONTENAY-AUX-ROSES.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Monsieur BE DUC Louis**  
Directeur adjoint, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur BEGAT Franck**  
Responsable restauration, STE FRANCAISE DE RESTAURATION ET SERVICES, GUYANCOURT.  
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur BELLANGER Philippe**  
Documentaliste, CBRE AGENCY SAS, PARIS.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame BELLAVIA-KARST Concetta**  
cadre de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur BENACQUISTA Marc**  
Employé de banque, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame BENARD Catherine**  
Agent de saisie, BIOMNIS, IVRY-SUR-SEINE.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame BENAROCH Eva**  
Responsable gestion clients, FRANCE HABITATION, LEVALLOIS-PERRET.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame BENASIN Christine**  
maquilleuse, L'OREAL Produits de Luxe France, LEVALLOIS-PERRET.  
demeurant à nogent sur marne
- **Monsieur BEN ATIA Noureddine**  
Ouvrier chef d'équipe, LA PROVIDENCE, COURBEVOIE.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Monsieur BENTAJER Abdoullah**  
Placier chauffeur livreur, OCP, CRETEIL.  
demeurant à PERIGNY
- **Madame BENTEJAC Blandine**  
Agent de maîtrise, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Madame BERDAH Sylvia**  
Gestionnaire Service Client, DEXIA CREDIT LOCAL, LA DEFENSE.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame BERNARD-COLOMBAT Lola**  
Assistante planification et orientation, FONDS DE GARANTIE, VINCENNES.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame BERNARDET Nathalie**  
cadre Back Office, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur BERNARD Jean Michel Pierre**  
Agent maîtrise, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.  
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE
- **Monsieur BERNARDO Tédoro**  
Agent technico-commercial, ENDRESS+HAUSER S.A.S., HUNINGUE.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Madame BERNARD Sandrine**  
Secrétaire commerciale, ABCliv, PARIS.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame BERRIOT Djamila**  
Directrice de restaurant, ELIOR ENTREPRISES, PARIS-LA-DEFENSE.  
demeurant à SAINT-MAURICE

- **Madame BERROCAL Maria-Jésus**  
technicien administratif, EQIOM GRANULATS, THIONVILLE.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Madame BERSIER Catherine**  
Cadre bancaire, CREDIT COOPERATIF, NANTERRE.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur BERTHELOT Patrick**  
technicien recherches études essais qualifié, RENAULT SAS, LE PLESSIS-ROBINSON.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Madame BERTHON Françoise**  
responsable études comptables, CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE, PARIS CDX 13.  
demeurant à MANDRES-LES-ROSES
- **Monsieur BERTHON Laurent**  
responsable études comptables, CAISSE D'EPARGNE, PARIS.  
demeurant à MANDRES-LES-ROSES
- **Madame BERTRAND Elisabeth**  
Chargée de gestion, NATIXIS LEASE, CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame BESSAD Edwige**  
technicien des métiers de la banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Madame BETAILLE Nathallie**  
Chargée de communication, GENERALI VIE, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame BETREMIEUX Claire**  
Déléguée médicale, SERVIER FRANCE, SURESNES.  
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE
- **Madame BIAUDET Martine Lucienne Marie**  
Contrôleur des risques, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur BICAL Gilles**  
Commandant de bord, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Monsieur BIDAR Essadik**  
Coordinateur de transport, SAMADA BERCY, PARIS 12EME.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Madame BIENNE Micheline**  
Gestionnaire de contrat, LA MUTUELLE GENERALE, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame BIGER Christine**  
Ingénieur commercial, CMA CGM AGENCES FRANCE, MARSEILLE.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Madame BIGNOLAIS Véronique**  
Agent technique R&D, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE



- **Monsieur BIGOT Eric**  
Informaticien-Coordonateur, ECONOCOM-OSIATIS FRANCE, LE PLESSIS-ROBINSON.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur BIONDI Pascal**  
Ingénieur, SODIS, LAGNY-SUR-MARNE.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Monsieur BIROT Eric**  
ingénieur, PMC, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur BIRRA Antonio**  
Chef de chantier, COLAS, SUCY-EN-BRIE.  
demeurant à MANDRES-LES-ROSES
- **Madame BISLEAU Cecile**  
assistante comptable, KPMG SA, Paris La Défense.  
demeurant à ARCUEIL
- **Madame BITTON Eliane**  
ingénieur commercial, ATOS INTEGRATION, BEZONS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Monsieur BLACHE Jean pierre joseph**  
Agent de l'état, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.  
demeurant à PERIGNY
- **Monsieur BLANCHARD Bernard**  
gestionnaire généraux, CREDIT MUNICIPAL, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame BLANCHARD Lucia**  
vendeuse, ANDRE HOULES ET CIE, NOISY-SUR-ECOLE.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame BLEUX Valérie**  
Acheteuse, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame BOCCARA Martine**  
adjoint administratif, JOINVILLE-LE-PONT HABITAT - OPH, JOINVILLE-LE-PONT.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Madame BOCCI Anne Marie**  
Secrétaire, EIFFAGE, FERRIERES-EN-BRIE.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur BOCOS Pascal**  
Chauffeur Poids Lourd, PHOENIX PHARMA, CRETEIL.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur BOICHOT Jean-Patrice**  
Directeur achat adjoint, SAGEMCOM BROADBAND SAS, RUEIL-MALMAISON.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame BOILLOT Sophie**  
Monitrice principale, LES ATELIERS DE CHENNEVIERES, CHENNEVIERES-SUR-MARNE.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame BOMBARDI Catherine**  
Chargée d'affaires cash management, BNP PARIBAS, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Monsieur BONHEUR Claude**  
Cuisinier, ELIOR ENTREPRISES, PARIS-LA-DEFENSE.  
demeurant à NOISEAU
- **Madame BONNAUD Pascale**  
Juriste de banque, HSBC FRANCE, PARIS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame BONNET Maria**  
Assistante Maintenance au Retail Design, L'OREAL PRODUITS DE LUXE INTERNATIONAL, .  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Monsieur BONNY Bernard**  
Gestionnaire de Paye, SAINT LOUIS SUCRE, PARIS.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Monsieur BONTE Jean-Luc**  
Agent technique, CENEXI, FONTENAY-SOUS-BOIS.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Madame BONTON Catherine**  
Assistante, CLEAR CHANNEL FRANCE, BOULOGNE-BILLANCOURT.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame BOSELLI Sylvana**  
Employée de Banque, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame BOSSELMANN Helène Marie**  
Technicien Air France, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur BOTTELIER Jean-Paul**  
Responsable de Service, CREDIT AGRICOLE ASSURANCES, PARIS.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Monsieur BOUAZZA Abdelhakim**  
Agent d'Exploitation, JC DECAUX, VITRY-SUR-SEINE.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur BOUCHE Lyonel**  
Ingénieur technico-commercial, COMMERCIALE GEROSA GROUP, LYON.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Monsieur BOUDIS Mohamed**  
Informaticien, GROUPE HOSPITALIER PARIS SAINT JOSEPH, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur BOULAUD Didier**  
Electricien, INEO - UTS, MASSY.  
demeurant à ORLY
- **Monsieur BOULI NGOUMOU Gérard**  
Employé d'immeuble, SDC 106-122 avenue Félix Faure, PARIS.  
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER
- **Madame BOULLU Nathalie**  
directeur sinistres, ACS, NANTERRE.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE

- **Monsieur BOULOGNE Jacques**  
Préparateur, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, EVRY.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur BOUNTHONG Phanhnga**  
Chef Groupe Atelier, ERS, VILLEPARISIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame BOURDON Catherine**  
assistante de direction, GRAS SAVOYE, NOISY-LE-GRAND.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur BOUSSEL Lionel Laurent**  
technicien schéma électrique, ZODIAC AERO ELECTRIC, MONTREUIL.  
demeurant à CACHAN
- **Madame BOUTALOULA Houria**  
Agent de service, SAMSIC PROPRETE, CROISSY-BEAUBOURG.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame BOUTEILLER Sylvie**  
agent administratif, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY-SUR-MARNE.  
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE
- **Madame BOUTET Evelyne**  
Attaché Commerciale, HSBC FRANCE, PARIS.  
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER
- **Monsieur BOUTRUCHE Pascal**  
Cadre Bancaire, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur BRACONNIER Frédéric**  
Cadre bancaire, CREDIT AGRICOLE ILE DE FRANCE, PARIS.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Monsieur BRAJOUX Alain**  
Responsable technique, CASDEN BANQUE POPULAIRE, NOISIEL.  
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE
- **Monsieur BRAZIER Lionel**  
Chef Gérant Cuisine, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.  
demeurant à PERIGNY
- **Monsieur BRIDET Olivier**  
Ingénieur de maintenance, GE MEDICAL SYSTEMS S.C.S., BUC.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur BRODZIAK Denis-Joseph**  
Technicien comptable, UGAP, MARNE-LA-VALLEE.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Monsieur BROUCHOT Jean-Louis**  
Juriste, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame BROUDO Dominique**  
attachée commerciale, BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame BROUMAUULT Jacqueline**  
Assistante de gestion, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.  
demeurant à VILLEJUIF

- **Monsieur BRUANT Cyrille**  
Informaticien, CCR, PARIS.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame BRUNAU Sylvie Colette Andrée**  
assistante de direction, CHANEL SAS, PARIS.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur BRUNEL Patrick**  
Technicien supérieur, CEA, ARPAJON.  
demeurant à MANDRES-LES-ROSES
- **Monsieur BRUNEL Patrick Henri Fernand**  
Technicien Supérieur, CEA, ARPAJON.  
demeurant à MANDRES-LES-ROSES
- **Madame BRUNET Catherine Françoise Micheline**  
assistante médicale, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame BULLOT Isabelle**  
Cadre de banque, NATEXIS PAYMENT SOLUTIONS, PARIS.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame BURDZY Cesidia**  
Comptable expert, CNAV, PARIS.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Madame BUSSIÈRE Danielle**  
Responsable Service Comptabilité & PTP, Tetra Pak Service SNC, COLOMBES Cédex.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame CABRISSEAU Colette**  
Chef de Projet RH, BUSINESS FRANCE, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur CADENE Herve**  
Electricien sur avion, AIR FRANCE, ROISSY CDG.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur CADO Hervé**  
Ingénieur, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur CAETTA Walter**  
Technicien Maintenance, ECONOM OSIATIS FRANCE, RUNGIS.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame CAHEN Michèle**  
Employée de banque, Caisse Régionale de crédit agricole mutuel de Paris et d'IDF, Paris.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Monsieur CAILLE Jean-Claude**  
Technicien supérieur qualité, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, EVRY.  
demeurant à THIAIS
- **Madame CAILLOUX Marie-Françoise**  
Responsable de services administratifs, JANSSEN CILAG, ISSY LES MOULINEAUX.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE

- **Monsieur CAILLY Pascal**  
Directeur de Clientèle, SOGERES, BOULOGNE BILLANCOURT.  
demeurant à VILLECRESNES
- **Monsieur CALIBRE Laurent**  
cadre comptable, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS 07 SP.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur CALVET Henri**  
Gérant OPCVM, CM-CIC ASSET MANAGEMENT, PARIS 2EME.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur CALVET Jean-Luc**  
Gérant OPCVM, CM-CIC ASSET MANAGEMENT, PARIS 2EME.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame CAMOIN Frédérique**  
assistante de direction, VALOPHIS HABITAT, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Madame CANTACUZENE Brigitte**  
Employée, FRANCE TELEVISIONS, PARIS.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Madame CARON Véronique**  
Experte d'assistance médicale, INRS, PARIS.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Madame CARRAMAQ Cidalina**  
Mécanicienne modèle, LEONARD FASHION, PARIS 8EME.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Madame CARRE Laurence**  
responsable ressource humaines, DUPONT de NEMOURS / Etablissement de la Défense, PUTEAUX.  
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE
- **Monsieur CARRIERE Jean-Louis**  
Ingénieur process, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur CARVALHO FERNANDEZ José**  
Responsable équipe réseaux secs, BOUYGUES ENERGIES SERVICES, PLAISIR.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame CARVALHOS Florence**  
Cadre de banque, BNP PARIBAS, MELUN.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur CASTANIER Bernard**  
cadre, SOCIETE GÉNÉRALE, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur CASTEJON Jean-Marc**  
Directeur d'équipe, BOURSORAMA, BOULOGNE-BILLANCOURT.  
demeurant à RUNGIS
- **Madame CAZIN Bernadette**  
chargée de projets, INSTITUT NATIONAL - INPES, SAINT DENIS.  
demeurant à CACHAN
- **Madame CELLA Sabine**  
Assistante technique, R. I. V. P., PARIS.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Madame CETTE Marie**  
Directeur de Projets, IT-CE, PARIS.  
demeurant à GENTILLY
- **Madame CHAOUAT Sarah**  
Chef de projet en informatique, FRAIKIN, colombes.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame CHARLEMAGNE Denise**  
assistante chargée de documentation juridique, Direction de l'Information Légale et Administrative,  
PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur CHARLES ANGELE Jean-Paul**  
Cuisinier, SODEXO, GUYANCOURT.  
demeurant à FRESNES
- **Madame CHARLOT Anne-Valérie**  
Travailleur, LES ATELIERS AGNES BOSSART-RAILLON, PARIS.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur CHARLOT Laurent**  
spécialiste homologation, UTAC, MONTLHERY.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Madame CHARTIER Jocelyne**  
Employée d'immeuble, ICF HABITAT LA SABLIERE, PARIS.  
demeurant à villeneuve st georges
- **Monsieur CHATOUT Jean-Claude**  
agent administratif gestionnaire, CPAM DU VAL DE MARNE, CRETEIL.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame CHAUDESAYGUES Catherine**  
responsable risques / contrôle interne qualité, MUTUAIDE ASSISTANCE, BRY-SUR-MARNE.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur CHEANG David**  
Technicien production, GE MEDICAL SYSTEMS S.C.S., BUC.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Monsieur CHEIROUX Alain**  
Employé, SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO FRANCE, PARIS.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Madame CHEVAU Claudine**  
gestionnaire, SNCF OPTIM, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame CHEVET Corinne**  
Assistante, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame CHOSSON Patricia**  
Ingénieur Brevets, SAINT GOBAIN RECHERCHE, AUBERVILLIERS.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame CHOLETTE Pascale**  
Assistante ADV, DELSEY PARIS, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame CHRANUSKI Sylvie**  
Employée de Banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Madame CHRETIEN Nadine**  
Gardiennne Hautement Qualifiée, IMMOBILIERE 3F, PARIS.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Monsieur CISSE Ousmane**  
laveur de vitres, GOM PROPRETE, SUCY-EN-BRIE.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Monsieur CLAIRAMBAULT Christophe**  
chargé d'étude, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur CLAVEL Denis**  
Magasinier, Maeght Editeur, MONTROUGE.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur CLAVREUL Bruno**  
chargé de mission, AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT, PARIS.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Monsieur CLOCHEPIN Frederic**  
chauffeur de direction, CNP ASSURANCES, PARIS.  
demeurant à ARCUEIL
- **Madame COFFIGNAL Muriel Marthe Antoinette**  
Comptable, HSBC FRANCE, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Madame COHEN Florence**  
Déléguée médicale, SERVIER FRANCE, SURESNES.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur COHET Franck**  
Ingénieur, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur COIGNET Franck**  
Technicien essais, JTEKT HPI SAS, CHENNEVIERES-SUR-MARNE.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Madame COLIN Chrystel**  
cadre de proximité, CPAM DU VAL DE MARNE, CRETEIL.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Madame COLLETTE Corinne**  
Agent commercial, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Madame COLON Sylviane**  
Assistante confirmée, COGEED, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Monsieur COMBE Robert Henri**  
Directeur, mission locale, FONTENAY-SOUS-BOIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur CONDAMINA Thierry**  
cadre, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame COQUERY Isabelle**  
Technicienne de laboratoire, SANOFI AVENTIS GROUPE, ANTONY.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame CORDONNIER Béatrice**  
Gardiennne d'immeuble, FRANCE HABITATION, LEVALLOIS-PERRET.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur CORDONNIER Christian**  
Gardien d'immeuble, FRANCE HABITATION, LEVALLOIS-PERRET.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame COSTARD Joëlle**  
expert métier assurances, GRAS SAVOYE, NOISY-LE-GRAND.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur COSTES Pascal**  
Chimiste, L'ORÉAL CENTRE C. ZVIAK, SAINT-OUEN.  
demeurant à ABLON-SUR-SEINE
- **Madame COULIBALY Véronique**  
Gestionnaire de dossier, CAISSE RSI DES PROFESSIONS LIBERALES, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur COULON Claude**  
cadre responsable, INTERCONTROLE AREVA, RUNGIS.  
demeurant à ORLY
- **Madame COUVREUX Catherine**  
employée, CAISSE RSI DES PROFESSIONS LIBERALES, PARIS.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame CRETIER Annette**  
Responsable étude, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame CRIES Marie-Noëlle**  
Assistante de direction, HSBC FRANCE, PARIS.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame CUETO HUETE Beatriz**  
Secrétaire, SOLANO, PARIS.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame CUISSET Catherine Georgette Fernande**  
responsable commerciale, Arjowiggins Graphic, BOULOGNE-BILLANCOURT.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame CURIE Sylvie**  
Directrice des ressources humaines, KPMG SA, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur DA COSTA Domingos**  
Ouvrier qualifié, IMMOBILIERE 3F, PARIS 13EME.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur DANDOIS Christophe**  
master data clients, BRIDGESTONE FRANCE, MASSY.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE



- **Madame DARCY Catherine**  
Secrétaire, Commissariat à l'Energie Atomique, FONTENAY-AUX-ROSES.  
demeurant à THIAIS
- **Madame DARNAUDGUILHEM Dominique**  
Employée de banque, CREDIT AGRICOLE CIB, MONTROUGE.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur DARTY Thierry**  
Reprographe, MACSF épargne retraite, PUTEAUX.  
demeurant à THIAIS
- **Madame DA SILVA Agostinha**  
responsable de rayon, MONOPRIX SAINT MAUR, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.  
demeurant à la varenne
- **Monsieur DA SILVA Serafim**  
chef d'équipe, CITEOS, VIRY-CHATILLON.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Madame DAUTEL Yamina**  
Chargée de clientèle, CILGERE, PARIS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Monsieur DAUZET Florent**  
Opérateur de quai, SD CALBERSON, LIMEIL-BREVANNES.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame DAVID Hélène**  
Animateur paye, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Madame DAVID Laurence**  
Ingénieur, DASSAULT AVIATION, SAINT-CLOUD.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur DAVOUST Daniel**  
ingénieur, ENTREPOSE PROJETS, COLOMBES.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur DE BISSCHOP Loïc**  
Contrôleur de gestion, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame DEBUR Véronique Paulette Madelaine**  
Assistante approvisionnement, GALERIES LAFAYETTE, PARIS.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Madame DE CATHELINÉAU Brigitte**  
consultant planification, LA MUTUELLE GENERALE, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur DE COCK Pierre**  
ingénieur, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, MASSY.  
demeurant à THIAIS
- **Madame DEFFORGE Michèle**  
Assistante commerciale, NTN-SNR ROULEMENTS, ANNECY.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Monsieur DE FREITAS MARQUES José**  
Mineur, PARENAGE, ANTONY.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI

- **Monsieur DEGUERCY Jean-Marc**  
Responsable RH, NATIXIS FACTOR, CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame DEHARO Carmen**  
Gestionnaire du recouvrement, URSSAF ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame DE JONCKHEERE Nathalie**  
Laborantine, GROUPE HOSPITALIER PARIS SAINT JOSEPH, PARIS.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur DELCROS Denis**  
Chaudronnier - soudeur, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur DELIDAIS Claude**  
Chauffagiste, LA CHARBONNIERE, MAISONS-ALFORT.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame DELMER Nadine**  
Gestionnaire de contrats, ENGIE COFELY, PUTEAUX.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame DELMER Sylvie**  
Technicien, B2V, COURBEVOIE.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Madame DELMOLY Christine**  
Comptable, NATIXIS PAYMENT SOLUTIONS, PARIS CDX 02.  
demeurant à RUNGIS
- **Madame DELOISON Béatrice**  
assistante du responsable du centre dobel, CRE RATP, BAGNOLET.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame DELORME Claudine**  
assistante ADV, IMMUNODIAGNOSTICSYSTEMS, PARIS.  
demeurant à FRESNES
- **Madame DEMOCRITE Véronique**  
Chargé de gestion sinistres, GMF, LEVALLOIS-PERRET.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame DENAIS Pascale**  
Responsable patrimoine, AFPA, MONTREUIL.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame DENIS Ghislaine**  
Contrôleur Comptable, NATIXIS PAIEMENTS, CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur DEQUATRE Thierry**  
Cadre de Banque, LCL VILLEJUIF, VILLEJUIF.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Monsieur DERBOIS Michel**  
Cadre bancaire, BPCE, PARIS.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Madame DERCHE Houria**  
Technicienne étude R&D, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL.  
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE
- **Madame DERRAR Farouze**  
employée, MONOPRIX, PARIS.  
demeurant à ORLY
- **Monsieur DERRIER Pascal**  
technicien, DEB, CHOISY-LE-ROI.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Madame DEVAUX MOUTENOT Martine Jeanne Louise**  
Gestionnaire en assurance vie, GROUPAMA SA, Puteaux.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Monsieur DEVEZE Elie**  
Ingénieur, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS 07 SP.  
demeurant à MAROLLES-EN-BRIE
- **Monsieur DIATTA Arouna**  
Responsable Rayon, Franprix Distriparme, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame DIAZ Nathalie**  
secrétaire médicale, ACMS, SURESNES.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur DIEU André**  
Cadre hors classification, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame DIEUDONNE Celine**  
Gestionnaire marchés, JANSSEN CILAG, ISSY LES MOULINEAUX.  
demeurant à FRESNES
- **Monsieur DI MARTINO Jean-Claude**  
manager, POLE EMPLOI, PARIS.  
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE
- **Monsieur DIOT Germer**  
chargé d'affaires, CAISSE D'EPARGNE, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame DOIT Cécile**  
Gestionnaire, BANQUE NEUFLIZE OBC, PARIS.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur DORIDANT Gérard**  
Chef comptable, SOFIBEL, LEVALLOIS-PERRET.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame DORVAL Françoise**  
Chimiste, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL.  
demeurant à VILLECRESNES
- **Madame DOTTI Christine**  
attachée commercial, HENNER, PARIS.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Monsieur DOTTI Daniel**  
responsable service généraux, HENNER, PARIS.  
demeurant à SAINT-MANDE

- **Monsieur DOUCOURE Sambou**  
Boucher, BIGARD, RUNGIS.  
demeurant à THIAIS
- **Madame DUBARRY Sophie**  
ingénieur informatique, IT-CE Groupe BPCE, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame DUBOIS Valérie**  
Assistante paie, SA INEXTENSO, BOULOGNE-BILLANCOURT.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame DUBROVIN-JOURD'HUY Ludmila**  
Directrice de Programme, COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIE ET CAUTIONS, LA  
DEFENSE.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Monsieur DUCOMET Bernard**  
Ingénieur, CEA, ARPAJON.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Monsieur DUCOUDRAY Marcelin**  
Contrôleur Produit, SGD - S.A, SUCY-EN-BRIE.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Monsieur DUHEM Jean-Luc**  
Responsable de patrimoine, BNP PARIBAS LEASE GROUP, PUTEAUX.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Madame DULAC Catherine**  
Aide-Acheteur cosmétiques, CHANEL PARFUMS BEAUTE, NEUILLY-SUR-SEINE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame DUMEZ Nathalie**  
cadre comptable, PHOENIX PHARMA, CRETEIL.  
demeurant à ARCUEIL
- **Monsieur DUNEUFGERMAIN Pierre**  
Business Driver CTP Prinect, HEIDELBERG FRANCE SAS, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame DUPUIS Laurence**  
auxiliaire de puériculture, MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE, BONNEUIL-SUR-MARNE.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Monsieur DURAND Eric**  
responsable END, INTERCONTROLE AREVA, RUNGIS.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Monsieur DUTISSEUIL Jean-Marc**  
Ingénieur commercial Grand Compte Acheteur, STVA, LEVALLOIS-PERRET.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur EDOUARD Emile**  
Agent de service, ELIS, CHOISY-LE-ROI.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur ENOUF Jean-Yves**  
Sales trader, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Madame ESNARD Carmen**  
assistante de direction, UNEDIC, PARIS.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur ESTEVES VASCO José**  
tireur raclette, COLAS IDF, BONNEUIL-SUR-MARNE.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame ESTIVAL Catherine Anne**  
Ingénieur, ATOS INFOGERANCE, BEZONS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame ETCHEVERRY Marie Christine**  
Gestionnaire contenu multimédia, PAGES JAUNES, BOULOGNE-BILLANCOURT.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Madame EUNG My-Hue**  
Informaticienne, CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur EVEN Laurent**  
technico-commercial, NATIXIS, PARIS 13EME.  
demeurant à VILLECRESNES
- **Monsieur FAGANT Jean**  
technicien logistique, AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE, NANTERRE.  
demeurant à CACHAN
- **Madame FAGGIANELLI Brigitte**  
Hôtesse de l'air, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame FAURE Sylvie**  
Hôtesse navigante, AIR FRANCE, PARAY-VIEILLE-POSTE.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame FAUVARQUE Sylvie**  
Chargée de communication, BNP PARIBAS, PANTIN.  
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER
- **Madame FAVRO Michele**  
concepteur/réalisateur/analyste, INFORMATIQUE CDC, PARIS 7EME.  
demeurant à ARCUEIL
- **Monsieur FELGINES Didier**  
Responsable de service, KLESIA, PARIS 17EME.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur FENDER Pierre**  
Directeur de la Direction de l'Audiv, du Contrôle Contentieux, Répression Fraudes, CNAMTS, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame FERET Géraldine**  
Assistante commerciale, INVENTEC PERFORMANCE CHEMICALS, SAINT-PRIEST.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame FERNANDES Maria Clara**  
Secrétaire, INTERCONTROLE AREVA, RUNGIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame FERNANDO Jocelyne**  
Cadre administratif, CEA, ARPAJON.  
demeurant à VILLECRESNES

- **Monsieur FERRARI Véro**  
agent technique du bureau d'études, HONEYWELL, ROISSY-EN-FRANCE.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame FERREIRA Anne-Marie**  
Assistante technique en santé au travail CAST, ACMS, SURESNES.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Madame FERREIRA Sylvana**  
Technicien conseil AS Aides Financières et individuelles, CAF DU VAL DE MARNE, CRETEIL.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur FEUERSTEIN Jean-Marc**  
Chargé d'intervention sociale, KLESIA, PARIS 17EME.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Madame FEUERSTOSS Christine**  
Chargée des ressources humaines, LCIE, FONTENAY-AUX-ROSES.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame FEUILLAS Marie-Axelle Clémantine Georges**  
Juriste, ACOSS, MONTREUIL.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame FEVRE Isabelle**  
Encadrante qualifiée, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.  
demeurant à PERIGNY
- **Monsieur FEVRIER Hervé**  
Conseiller de vente senior, LE BON MARCHE, PARIS.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame FICHEPAIN Valérie**  
Contrôleur de gestion, CAF DE PARIS, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame FIDAA LI Reyhanabay**  
Architecte fonctionnel, PÔLE EMPLOI, MONTREUIL.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Madame FILATRE Christiane**  
expert analytique parfums, LABORATOIRE DE BIOLOGIE VEGETALE YVES R, ISSY LES  
MOULINEAUX.  
demeurant à ARCUEIL
- **Madame FILOGRANO Rita**  
Assistante Direction Technique, COBHAM AVIONICS - TEAM, RUNGIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur FIQUET Gilles**  
Agent des Services Généraux, SAGEMCOM BROADBAND SAS, RUEIL-MALMAISON.  
demeurant à ARCUEIL
- **Monsieur FIXOT Eric Claude**  
ingénieur sécurité des vols, SAFRAN SNECMA, KOUROU.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur FLEUROUX Philippe Pierre Henri**  
Directeur informatique, COFEPP, CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame FLIPPES Renée**  
Assistante de direction, SCA BOTZARIS PEUGEOT, PARIS 10EME.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame FLORETTE Roseline**  
vendeuse, LE BHV/MARAIS, PARIS.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Monsieur FOFANA Moussa**  
agent d'entretien, TRANS FRANCE SERVICES, CRETEIL.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Monsieur FOLLOPPE Pascal**  
Technicien logistique, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Madame FONTAINE Maud**  
cadre commercial et marketing, ATESS, CHAMPS-SUR-MARNE.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Madame FOUASSE Pilar**  
technicienne expérimentée, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur FOUCHARD Christophe**  
Barman, HOTEL PLAZA ATHENEE, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame FOURGNIER Patricia**  
Assistante de gestion, ATOS MANAGEMENT FRANCE, BEZONS.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Madame FRASCA Florence**  
Réfèrent études, MUTEX, CHATILLON.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Madame FREVA Emmanuelle**  
Gestionnaire de paie, NIPPON Express France, ROISSY-EN-FRANCE.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame FREYSSAC Claude**  
Agent de service, FONDATION LEOPOLD BELLAN, BRY-SUR-MARNE.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame FRIGO Nathalie**  
Organisateur Bancaire, BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, PARIS 9EME.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame FROCOURT-DEPOIVRE Yolène**  
assistante administrative, ROTHSCHILD & CIE BANQUE, PARIS.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur FROSIO Laurent**  
directeur d'agence de production et appui commercial, BNP PARIBAS, PARIS.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur FRYDE Eric**  
Responsable déploiement logiciel, ALCATEL LUCENT FRANCE, BOULOGNE-BILLANCOURT.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame FUNK Maria-Bernard**  
Ingénieur informatique, ATOS INTEGRATION, BEZONS.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Monsieur GABELICA Mirjane**  
Technicien des métiers de la banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur GAGOSZ Marc**  
responsable maintenance, EAU DE PARIS, JOINVILLE-LE-PONT.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Madame GAILLARD Catherine**  
Vendeuse employée de bureau responsable d'agence, FUNECAP IDF, SUCY-EN-BRIE.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Monsieur GAILLOT Jean-Marie**  
Directeur achat activité, HUTCHINSON S.A., MONTARGIS CDX.  
demeurant à SANTENY
- **Monsieur GALAN Jean-François**  
Comptable, RENAULT RETAIL GROUP, CLAMART.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Monsieur GALET Michel**  
Technicien aéronautique, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame GALLACCIO Sandrine**  
attaché commercial, HENNER, PARIS.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur GALLAND Stéphane**  
comptable, PARIS HABITAT OPH, PARIS.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur GALOIS Patrick**  
ingénieur de securite, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE, GIF-SUR-YVETTE.  
demeurant à FRESNES
- **Madame GANTIER Nadege**  
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame GARCIA Corinne**  
Cadre Administratif, HACHETTE FILIPACCHI ASSOCIES, LEVALLOIS PERRET.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur GARCIA Franck**  
technicien, MANULOC, GOUSSAINVILLE.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Monsieur GAROT Thierry**  
Directeur de Projet, SANOFI CHIMIE, GENTILLY.  
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE
- **Monsieur GARZON Louis**  
cadre financier, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Monsieur GAUDE Laurent**  
technicien des métiers de la banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE



- **Madame GAUDIN Sophie**  
Chargée de clientèle, FACTOFRANCE, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur GAUDISSION Thierry Roland**  
Employé de banque, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame GAULTRON Rachele**  
chargée de communication événementiel, BPCE, PARIS.  
demeurant à ABLON-SUR-SEINE
- **Monsieur GAUTHIER Guillaume**  
Hosting service manager, DELPHI CONNECTION SYSTEMS HOLDING FRANCE SAS,  
GUYANCOURT.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur GAUTRON Franck**  
Chef de Chantier Environnement et Réseau, VEOLIA EAU D' ILE DE FRANCE SNC, NANTERRE.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur GAYEN Gérard Gabriel**  
Employé logistique, LEROY MERLIN, MARNE-LA-VALLEE.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur GAYET Michel**  
Assistant Contrôle de Gestion, APAS-BTP, PARIS 13EME.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame GELIN Hélène**  
Ingénieur, ATOS WORLDGRID, BEZONS.  
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE
- **Monsieur GELLEE Didier**  
informaticien, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame GENET Ghislaine**  
Assistante SAV, SAS EQUIPEMENT DE LA MAISON, BONDOUFLE.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur GENEVOIS Alain**  
Magasinier, VITRY AUTOMOBILES, VITRY-SUR-SEINE.  
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE
- **Madame GENOUX Veronique**  
Chargée de contentieux, IMMOBILIERE 3F, PARIS.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame GERMAIN Christine**  
carte bancaire, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur GHIRAN Gilles**  
ingénieur, G P S A, PARIS.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur GHISLAIN Pascal**  
Ingénieur de production informatique, ATOS INFOGERANCE, BEZONS.  
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Monsieur GILIOLI Raphaël**  
Pilote de ligne, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame GILLES Felicianne**  
comptable, LACTALIS INTERNATIONAL, CHOISY-LE-ROI.  
demeurant à ORLY
- **Madame GLADIEUX Sophie**  
administratrice support et réseau, CHORUM MUTUELLE, MALAKOFF.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame GOAREGUER Monique**  
Secrétaire médicale, CENTRE CHIRURGICAL MARIE LANNELONGUE, LE PLESSIS-ROBINSON.  
demeurant à GENTILLY
- **Madame GOFFIN Evelyne**  
Agent administratif et commercial, ZF SERVICES FRANCE, ANTONY.  
demeurant à ARCUEIL
- **Monsieur GOHANY Suresh**  
Agent commercial - Air France, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur GONZALES Jean-Michel**  
Responsable d'affaires, SAGEMCOM ENERGY ET TELECOM SAS, RUEIL-MALMAISON.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur GONZALEZ Alcina**  
agent courrier reprographie, UGAP, MARNE-LA-VALLEE.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Monsieur GORECKI Pierre**  
Ingénieur, ALCATEL LUCENT ENTERPRISE, COLOMBES.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Madame GORGES Claude**  
Directrice des Partenariats et des Relations extérieures, POLE EMPLOI, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame GORLIER Corinne**  
Cadre de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.  
demeurant à ABLON-SUR-SEINE
- **Monsieur GOURDET Didier**  
chauffeur livreur, DEROCHE SA, VILLEJUIF.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Madame GRAIZEAU Yolande**  
Responsable SAV Bagages, GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN, PARIS.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Madame GRANDIDIER Pascale**  
Chargée de clientèle, SEINE EXPRESS - AGENCE DE FRANCE EXPRESS, LEVALLOIS-PERRET.  
demeurant à VILLECRESNES
- **Madame GRILLON Sophie**  
Chargée de clientèle, GMF ASSURANCES, LEVALLOIS-PERRET.  
demeurant à ABLON-SUR-SEINE
- **Madame GRISEL-SACHY Catherine**  
Agent commercial, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à CACHAN

- **Madame GUELODE Anne**  
Assistante dentaire, C D M Paris 13, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame GUERIN Anne-Marie**  
Assistante de direction, AREVA BUSINESS SUPPORT, COURBEVOIE.  
demeurant à FRESNES
- **Madame GUILLAUME Chantal**  
chargée de gestion locative, PARIS HABITAT OPH, PARIS.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Madame GUILLEMAIN Laurence**  
Réfèrent technique du recouvrement, URSSAF ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur GUILLON-COTTARD-BAZELAIRE Fabrice Bruno**  
Employé de Banque, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur GUYON Jean**  
Cadre Commercial Responsable Réseau, AIGLE INTERNATIONAL, CHATELLERAULT.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame HABIBI Selmah**  
Responsable d'équipe en Ressources Humaines, BNP PARIBAS, PANTIN.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Madame HABI Nadia**  
Chef de projet, MONOPRIX, CLICHY.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame HAMEL Isabelle**  
gestionnaire assistante d'assurance, GROUPAMA GAN VIE, PARIS.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur HAMIDOUCHE Djema**  
Boiseur CP2, BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE, SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame HAMILCARO Stellaire**  
Employée de Restauration Hautement Qualifiée, GIE GAM RESTAURANT, NANTERRE.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur HARDY Regine**  
Chargée de rayon alimentaire, MONOPRIX, CLICHY.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur HARSANT Philippe**  
cadre de banque, LCL, NEUILLY-SUR-SEINE.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Madame HATTORI Reiko**  
HOTESSE DE L'AIR, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Monsieur HAU Christophe**  
Chef de service communication, GRAND ORIENT DE FRANCE, PARIS 9EME.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Monsieur HEBERT Philippe**  
Responsable Grands Comptes Adjoint, SEFI, POITIERS.  
demeurant à ORLY
- **Monsieur HÉLIÈS Alain**  
Plombier, VEOLIA EAU D' ILE DE FRANCE SNC, NANTERRE.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Monsieur HENRIQUES RODRIGUES Luis**  
Responsable des opérations, SPIE ICS, MALAKOFF.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur HERMOUET Denis**  
directeur, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame HERVIER Isabelle**  
Informaticienne, CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur HOTTIN Arnaud**  
Acheteur, CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.  
demeurant à MANDRES-LES-ROSES
- **Madame HOYEK Françoise**  
Responsable Projets, CNP ASSURANCES, PARIS.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur HUCKEL Philippe**  
Commandant de bord, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame HUMBERT Monique**  
Contremaître de manutention, SARL VALTRANS, VALENTON.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Monsieur HUMILLY Gilles**  
Cadre, DASSAULT SYSTEMES, VELIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Madame HURON Valérie**  
Responsable logistique, SAGEMCOM ENERGY ET TELECOM SAS, RUEIL-MALMAISON.  
demeurant à ORLY
- **Monsieur HURSTEL Jean-Jacques**  
Architecte informatique, ATOS INTEGRATION, BEZONS.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur IAPICHINO Franck**  
Technicien aéronautique, AIR FRANCE, ROISSY CDG.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Madame IBARI Louisa**  
Technicienne SAV, STARKEY FRANCE, CRETEIL.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame ING Bich-Thuy**  
EMPLOYE COMMERCIAL CONFIRME, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, St ETIENNE.  
demeurant à CACHAN
- **Madame JABBAR Catherine**  
Employée de restauration, GIE GAM RESTAURANT, NANTERRE.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur JACQUEMET Thierry**  
Contrôleur continu, SGD - S.A, SUCY-EN-BRIE.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Monsieur JACQUET Jean-Pierre**  
chargé de projet, AXA FRANCE, NANTERRE.  
demeurant à CACHAN
- **Monsieur JANELA José**  
chef de chantier, UNION TECHNIQUE DU BATIMENT, PANTIN.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Monsieur JAOUEN René**  
Directeur commercial, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY SAS, VELIZY-  
VILLACOUBLAY.  
demeurant à FRESNES
- **Monsieur JAOUI Samuel**  
Directeur commercial, ATOS INTEGRATION, BEZONS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame JEAN Gloriette**  
technicien expert gestion des PS, CPAM DE PARIS, PARIS.  
demeurant à THIAIS
- **Madame JEAY Laurence**  
Employée de banque, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur JEGU Yves**  
Technicien Informatique, CAF DE SEINE SAINT DENIS, BOBIGNY.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame JEZEQUEL Chantal**  
Chargée de voyages, GUNNEBO FRANCE, VELIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Madame JOLLIN Sylvie**  
Technicien PPS, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.  
demeurant à VILLECRESNES
- **Madame JOLO Marie**  
agent administratif, C. S. F. CARREFOUR MARKET, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur JOUGLET Pascal**  
comptable, ETS.F.REBIFFE SARL, CRETEIL.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Madame JOURDHEUILLE Stéphanie**  
technicien d'accueil, MCV PAP, PARIS.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame JOURNOT Laurence**  
Responsable secteur comptabilité technique, MUTEX, CHATILLON.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame JOUSSELLIN Caroline**  
Ingénieur, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES

- **Madame JOUY Isabelle**  
chargée d'études, SMABTP, PARIS.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame JUGIE Nelly**  
conseillère en gestion vie, AXA ASSURANCES VIE MUTUELLE, NANTERRE.  
demeurant à VILLECRESNES
- **Monsieur JULIEN Eric**  
Gérant d'actifs, CM-CIC GESTION, PARIS 9EME.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur KAATTIYAVONG Chanked**  
Agent fabrication, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame KADDOURI Naima**  
Chef contrôleur de trafic, SOTRAV GROUPE STVA, VALENTON.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame KAMARA Sylvie**  
Responsable ressources humaines, SPRINGER VERIAG FRANCE, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame KAMEL Nadia**  
Assistante de Direction, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Madame KAROLCZAK Anna**  
cadre informatique, BNP PARIS BAS REALESTATE, ISSY-LES-MOULINEAUX.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur KECHIDI Rachid**  
Ingénieur d'affaires, BROTHER FRANCE S.A.S, ROISSY-EN-FRANCE.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame KETTOU Khokha**  
Gestionnaire adhérent individuel, MUTUELLE GENERALE (LA), LE KREMLIN-BICETRE.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur KHEYAR Mohamed**  
Employé de banque, BANQUE NEUFLIZE OBC, PARIS.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Madame KHIRAT Zahoua**  
Responsable d'atelier cuisine centrale, ELIOR ELRES, PARIS.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame KNORR Dagmar Sabine**  
infirmière diplômée d'état, MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE, BONNEUIL-SUR-MARNE.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur KROCHMALUK Michel**  
Contact Manager, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY SAS, VELIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à FRESNES
- **Madame KUIPERS Laurence**  
Employée de Banque, BANQUE PALATINE, FONTENAY SOUS BOIS.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur KUNTZ Pascal**  
Employé de banque, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAURICE

- **Monsieur LAC Bernard**  
Cadre supérieur, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame LAFOND Fabienne**  
Assistante direction, ATOS CONSULTING, BEZONS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Madame LALOY Isabelle**  
Directeur de Projet, SOCIETE GÉNÉRALE, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame LAMBERDIERE Catherine**  
Commerciale assurances, GIE AG2R REUNICA, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Madame LAMBERT Catherine Anne-Marie Marie-Madeleine**  
Chargée d'affaire, EDF, PARIS.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Madame LAMPE Solange**  
Réassortisseuse, MONOPRIX UNI-POTEAU, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur LANGLOIS Pascal**  
Technicien commercial, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Monsieur LANGS Bruno**  
conducteur de travaux principal enrobés, COLAS IDF, BONNEUIL-SUR-MARNE.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Madame LANTIER Sylviane**  
secrétaire de direction 2ème échelon, EIFFAGE ENERGIE ILE DE FRANCE, BRY-SUR-MARNE.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Monsieur LARCHER Thierry**  
Moniteur technique fruits et légumes, MONOPRIX, CLICHY.  
demeurant à FRESNES
- **Monsieur LARGENT Jean Loup**  
Ingénieur, ATOS INFOGERANCE, BEZONS.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame LARIVE Mariette**  
Gestionnaire Immobilier, FONCIERE DES REGIONS PROPERTY, METZ.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame LAROCHE Dominique**  
Cadre commercial, BULL SAS, LES CLAYES-SOUS-BOIS.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Monsieur LAROCHE Eric**  
Trésorier, PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE, CHAMPS-SUR-MARNE.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Monsieur LARRASQUET Didier**  
Cadre Banque de France, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Monsieur LARREDE Pierre**  
Chargé de mission 3ème échelon, Direction de l'Information Légale et Administrative, PARIS.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Madame LARROQUE Lydie**  
Chef d'équipe Paie et Administration du Personnel, CARREFOUR HYPERMARCHES, EVRY.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Monsieur LARUE Gilles**  
Responsable d'Agence, STAUBLI RACCORD FRANCE S.A.S., MASSY.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Madame LASFARGUES Pascale**  
Cadre bancaire, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame LAVALLEE Christiane**  
Technicien administratif, VINCI FACILITIES, CHOISY LE ROI.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur LAVRARD Olivier**  
cadre informaticien, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur LAWSON Ayelete**  
Assistant chef de département, MONOPRIX PORTE DE CHATILLON, MALAKOFF.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur LEBEL Jocelyn**  
Agent technique , CRPS -SUZANNE MASSON-, PARIS.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame LEBERRUYER Malika**  
RIDR, URSSAF ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame LEBLOND Antonella**  
Assistante notariale, CASTIGLIONE NOTAIRES, PARIS.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Madame LEBRETON Brigitte**  
employée commerciale, MONOPRIX LECOURBE, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur LEBRUMENT Stéphane**  
Directeur métier adjoint, LCL VILLEJUIF, VILLEJUIF.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur LE COGUIC François**  
Technicien chauffeur convoyeur avion, AIR FRANCE, CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame LECOMTE Valérie**  
Employée de banque, BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, PARIS.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur LE CUFF Bernard**  
Cadre bancaire, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Madame LEDAMOISEL-CHEVET Catherine**  
Vendeuse expo meuble, IKEA THIAIS, THIAIS.  
demeurant à THIAIS



- **Monsieur LEDARD Jean-Marc**  
 Chef d'Agence, O.G.F., PARIS.  
 demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
  
- **Madame LE DOARE Christine**  
 Juriste conseil, NATIXIS PAIEMENTS, CHARENTON-LE-PONT.  
 demeurant à VINCENNES
  
- **Monsieur LEDOUX François-Xavier**  
 Cadre commercial, L'OREAL Cosmétique Active Internationale, ASNIERES-SUR-SEINE.  
 demeurant à VINCENNES
  
- **Madame LEFEVRE Marie-Madeleine Odile Monique**  
 Assistante RH, UCANSS, PARIS.  
 demeurant à THIAIS
  
- **Madame LEFORT Caha**  
 Technicienne, LIVANOVA / SORIN CRM SAS, CLAMART.  
 demeurant à CRETEIL
  
- **Monsieur LE GALL Jean-Claude**  
 Ingénieur, ALSTOM Transport SA, SAINT-OUEN.  
 demeurant à SANTENY
  
- **Monsieur LE Georges**  
 Technicien bureautique, EUROCLEAR, PARIS 9EME.  
 demeurant à IVRY-SUR-SEINE
  
- **Madame LE GOFF Marie-Claire**  
 cadre bancaire, HSBC FRANCE, PARIS.  
 demeurant à SAINT-MANDE
  
- **Monsieur LE GUEN Jean-Luc**  
 Responsable qualité, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL.  
 demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
  
- **Madame LE GUILLOU Anne**  
 Ingénieur, DANONE RESEARCH, PALAISEAU.  
 demeurant à CHEVILLY-LARUE
  
- **Monsieur LE GUIQUET Armel**  
 répartition pharmaceutique, PHOENIX PHARMA, CRETEIL.  
 demeurant à IVRY-SUR-SEINE
  
- **Monsieur LELEPPE Thierry**  
 ingénieur d'études, PAGES JAUNES, SEVRES.  
 demeurant à RUNGIS
  
- **Madame LE LEVE Claire**  
 Assistante sociale - responsable de secteur, ACMS, SURESNES.  
 demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
  
- **Monsieur LE MEHAUTE Eric**  
 Ingénieur électronicien, MBDA, LE PLESSIS ROBINSON.  
 demeurant à MAISONS-ALFORT
  
- **Madame LEMOINE Nadine**  
 Responsable commerciale confirmée, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.  
 demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame LEMONNIER MAKHOTINE Brigitte**  
Assistante de direction, ASTRAZENECA, COURBEVOIE.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame LEONARD Régine**  
Assistant technique, SMAMIF, PARIS.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Madame LEONIDAS Lucie**  
Femme de chambre, PULLMAN PARIS MONTPARNASSE, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur LE PRIOL Bruno Marie Joseph Maurice**  
cadre technique, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, MASSY.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Monsieur LEQUEUX Thierry Robert Marcel**  
Cadre, MBDA, LE PLESSIS ROBINSON.  
demeurant à CACHAN
- **Monsieur LE ROCH Philippe**  
Pilote de flux, NESTLE FRANCE SAS, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur LE ROCH Phillippe**  
pilote de flux, NESTLE FRANCE, NOISIEL.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur LE ROUX Jean-François**  
gestionnaire logistique, Groupama SA, Paris.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur LE ROUX Jean-Yves**  
Employé, CA INDOSUEZ WEALTH FRANCE, PARIS 8EME.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur LE SOUFFACHE Claude**  
Cadre PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur LETEY Didier**  
Chef de projet, NESTLE FRANCE SAS, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame LETTERON Pascale**  
responsable commercial, RADIAL Paris, AUBERVILLIERS.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur LEVERD Thierry**  
expert centre de relation client, LCL, NEUILLY-SUR-SEINE.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur LEVILLAIN Jean-Michel**  
Cadre de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS 12EME.  
demeurant à MAROLLES-EN-BRIE
- **Monsieur LEVY Thierry**  
Trader dealer, SOCIETE GENERALE, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur LEZMI Armand**  
Informaticien, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT

- **Madame LHERITIER-ROLLET Marie-Claude**  
Directrice des Relations Sociales, ALSTOM TRANSPORT SA, SAINT OUEN.  
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Madame LHOSTE Alice**  
Coordinateur régional assurance qualité, BOIRON SA, IVRY-SUR-SEINE.  
demeurant à CACHAN
- **Monsieur LIBIOT Marcel**  
Employé, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Monsieur LIDONNE Jean-René**  
Directeur d'Etudes, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS 07 SP.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame LIEVENS Magali Henriette Madeleine**  
assistante, L'OREAL, CHEVILLY-LARUE.  
demeurant à RUNGIS
- **Madame LIMAM Founoun**  
Documentaliste en pharmacie, CERP ROUEN, LE PLESSIS-ROBINSON.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame LLUCH BOSCA Anne**  
Assistante administrative, comite d'entreprise dassault systèmes, VELIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur LOISEAU Philippe**  
Technicien expert, BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES, MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur LOIZEAU Eric**  
Peintre en Bâtiment, CRETE & LAURENT, VITRY-SUR-SEINE.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Monsieur LONG Frédéric**  
Commercial B, NESTLE FRANCE SAS, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame LOPES Rosa**  
Responsable Planning, CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS, PARIS.  
demeurant à GENTILLY
- **Monsieur LOPEZ Vincent**  
Dessinateur industriel, ASSYSTEM FRANCE SA, PARIS.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame LORENZI Annie**  
employée, SCP DESAGNEAUX, PARIS.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Madame LOT Simone**  
Cadre de banque, SOCIETE GÉNÉRALE, PARIS.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame LOUEMBA Thérèse**  
Assistante administrative vacances adultes, CRE RATP, BAGNOLET.  
demeurant à VALENTON

- **Monsieur LOURENCO SIMOES José**  
Tourneur, SCI BARRE, BRIE-COMTE-ROBERT.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Madame LOUSA Lurdes**  
Souscripteur, HANNOVER RÜCK SE, PARIS 17EME.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Madame LUGIERY Jacqueline**  
comptable, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES, POISSY.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame LUIGGI-GLAMPO Rose-Marie**  
Hôtesse de l'air, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur LUMUMBA Paul**  
Coordinateur logistique, GE MEDICAL SYSTEMS S.C.S., BUC.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame LUONG Christine**  
Assistante de direction, PARIS HABITAT OPH, PARIS.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame LUZEAUX Nadia**  
Éditrice, INRS, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame LYET Valérie Line Monique**  
directeur achats, S.V.S. LA MARTINIQUEAISE, CHARENTON LE PONT.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Monsieur LYPNYJ David**  
Infirmier, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame MACHADO Judith**  
Gestionnaire RH, ATOS MANAGEMENT FRANCE, BEZONS.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Monsieur MAGASSA Demba Wandé**  
ouvrier nettoyeur, ONET SERVICES, MACON.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame MAGAUD Isabelle**  
ASSISTANTE DE GESTION, ARCADE, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame MAGNAC Sylviane**  
Asset manager, ING BANK NV, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur MAHE Hervé Jean Alain**  
Ingénieur procédé, TECHNIP FRANCE, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à CACHAN
- **Madame MAILLAN Sophie**  
Conseillère relation clientèle, PHOENIX PHARMA, CRETEIL.  
demeurant à MANDRES-LES-ROSES
- **Madame MAILLER Annie**  
Cadre de banque, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame MAJERI Marie**  
Promoteur qualité, FRANFINANCE, RUEIL MALMAISON.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Monsieur MALARA Nicola**  
Cableur, GTIE INFI, CHATOU.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur MALCOIFFE Pascal**  
ingénieur, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY, GENNEVILLIERS.  
demeurant à VILLECRESNES
- **Monsieur MANCEAU Michael**  
informaticien, BNP PARISBAS LEASE GROUP, PUTEAUX.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame MANCINI Laurence**  
assistante confirmée, ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES IDF, PARIS.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur MANDIN Bernard**  
Responsable secteur office HLM, VALOPHIS HABITAT, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame MANEZ Maria**  
Téléphoniste, PULLMAN PARIS MONTPARNASSE, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Madame MANIJEAN Rosélie**  
Agent de restauration caisse, CRE RATP, BAGNOLET.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Monsieur MANOWARALY Khouzema**  
technicien, AIR FRANCE, ROISSY CDG.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Madame MANZIONE Catherine**  
Chargée de Contrôle, FACTOFRANCE, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Monsieur MARCELLINI Renaldo**  
Maître d'hôtel, ALTIMA, PARIS.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame MARCHAL Liliane**  
Technicien de banque, BARCLAYS BANK P.L.C., PARIS.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame MARCHI Christine**  
Cadre, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur MARCOTTE Jean-François**  
ingénieur developpement, RESINOPLAST, REIMS.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame MARGARIAN Catherine**  
Assistante de direction, MMA IARD, PARIS.  
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Monsieur MARGELIN Thierry**  
Electricien, Eiffage énergie, CHEVILLY-LARUE.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur MARION Hugues Emmanuel Pascal**  
chargé de mission principale, AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT, PARIS.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Madame MARQUES Murielle**  
Gestionnaire des budgets, CNAMTS, PARIS.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Madame MARSAULT Sylvie**  
Secrétaire, EMULITHE, VILLENEUVE-LE-ROI.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Madame MARTIN Maud**  
Ingénieur, BULL SAS, LES CLAYES-SOUS-BOIS.  
demeurant à VILLECRESNES
- **Madame MAS Sylvie Marie Christine**  
informaticienne, SANOFI-AVENTIS R&D, CHILLY-MAZARIN.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur MATHE Jean-Yves**  
Technicien, COMPAGNIE INDUSTRIELLE APPLICATIONS THERMIQUES, CULOZ.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame MATHIAS Corinne**  
Animatrice HSE, GUERBET, ROISSY-EN-FRANCE.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame MATHURIN-ROMAN Valérie**  
Hôtesse, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à THIAIS
- **Madame MAURIERES Anne-Marie**  
Infirmière diplômée d'état, HÔPITAL SUISSE DE PARIS, ISSY-LES-MOULINEAUX.  
demeurant à ARCUEIL
- **Monsieur MAZZIA Didier**  
employé de banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Monsieur MEBTOUL Rachid**  
Chef de secteur, SITA ILE DE FRANCE, BAGNEUX.  
demeurant à FRESNES
- **Monsieur MEDEIROS Manuel**  
Retraité, DESRUE IMMOBILIER, PARIS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame MEDEIROS Maria**  
gardienne d'immeuble, DESRUE IMMOBILIER, PARIS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame MELARAGNI Sandrina**  
Assistante de direction, NESTLE WATERS FRANCE, VELIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame MELLITI Kaïssa**  
Conductrice Doreuse, SAS Cartonnages Guillaume, PIERREFITTE.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Monsieur MENAGER Jean-Luc**  
Manutentionnaire, ESAT LEOPOLD BELLAN, BRY-SUR-MARNE.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur MENDES Antonio**  
Boiseur, ENTRPRISE GENERALE LEON GROSSE, BEZONS.  
demeurant à GENTILLY
- **Monsieur MENDES CARVALHAIS Victor**  
Maître compagnon, SPIE SCGPM, ARCUEIL.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Monsieur MENDES Domingos**  
Chef d Equipe, COLAS IDF, BONNEUIL-SUR-MARNE.  
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE
- **Monsieur MENDY Louis**  
Conducteur d'autocars, AUTOCARS SUZANNE, VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.  
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER
- **Monsieur MENDY Michel**  
Responsable relais, TNT Express National, CLAMART.  
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE
- **Madame MERIGEAU Sylvie**  
Emailleuse, MONNAIE DE PARIS, PARIS 6EME.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Monsieur MERRIEN Pierre**  
cadre, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur MESMIN Jean-Noël**  
Directeur Informatique, BPCE INFOGERANCE ET TECHNOLOGIES, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame MESNARD Valérie**  
secrétaire d'huissier, Groupement des huissiers, CRETEIL.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Madame MEULNOTTE Christine**  
Comptable, CCCA BTP, PARIS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame MEUNIER Agnès**  
Ingénieur, DANONE RESEARCH, PALAISEAU.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Monsieur MEUNIER Gérard**  
Administrateur Système, VEOLIA EAU D' ILE DE FRANCE SNC, NANTERRE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur MEYER Pascal**  
Cadre commercial, NESTLE FRANCE, NOISIEL.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame MEYNARD Filomena**  
Coordinatrice Marketing France, NTN-SNR ROULEMENTS, ANNECY.  
demeurant à CACHAN

- **Monsieur MEZHOUD Ramdane**  
Agent de production, COMTRA, ALFORTVILLE.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame MICHALON Sandrine**  
Cadre de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame MICHARD Odile**  
Analyste performance, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Madame MIGUEL Maria**  
Cadre de banque, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame MILLIAT Catherine**  
Gestionnaire Recours Administratif Confirmée, FONDS DE GARANTIE, VINCENNES.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame MISSIOUI Rachida**  
Comptable, SUEZ RV ILE DE FRANCE, SURESNES.  
demeurant à VALENTON
- **Monsieur MIZEL Thierry**  
Technicien, ECONOM OSIATIS FRANCE, LE PLESSIS-ROBINSON.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur MIZON Pierre**  
Employé de banque, CM-CIC GESTION, PARIS 9EME.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur MOCCI Marcello**  
Chef de rang, PIZZA PINO, PARIS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Monsieur MOINE Bernard**  
Ingénieur, CNP TECHNOLOGIE DE L'INFORMATIQUE, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur MOINET Didier**  
Employé de Banque, BANQUE TRANSATLANTIQUE, PARIS.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame MOINET Olivia**  
chef de groupe, NORD SUD CTI, ROUEN.  
demeurant à VILLECRESNES
- **Monsieur MOISAN Thierry**  
cadre technicien, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur MÔLE Frédéric**  
Négociateur, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Madame MOLINA CANO Célia**  
Assistante sociale spécialisée, CAF DU VAL DE MARNE, CRETEIL.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur MONDESIR Daniel**  
Chef de projet informatique, BNP PARIBAS, PARIS.  
demeurant à VILLEJUIF



- **Madame MONGE Isabelle**  
Rédactrice d'actes, SCP COCHET SUDRE ET MEUROT, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Monsieur MONNIER Daniel**  
Directeur, SAS LISI AUTOMOTIVE, BELFORT.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur MON Pascal**  
Technicien SAV, STARKEY FRANCE, CRETEIL.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur MONTIGNY Corinne**  
Attachée de clientèle, BANQUE PALATINE, PARIS 08.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur MORAGUES Pierre**  
artiste musicien, OPERA NATIONAL DE PARIS, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur MORAN Marc**  
Informaticien, ATOS INFOGERANCE, BEZONS.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Madame MORLAN Christine**  
acheteuse, POMONA, ANTONY.  
demeurant à FRESNES
- **Monsieur MOTTET Marc**  
Technicien aéronautique, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Monsieur MOUANDZA Gabriel**  
Vendeur, CONFORAMA ORMESSON, CHENNEVIERES.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Monsieur MOUASSEH Gilbert**  
Gardien Principal, DESRUE IMMOBILIER, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame MOULAI Corinne**  
Technicienne de laboratoire, BIOMNIS, IVRY-SUR-SEINE.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur MOUNTHANYVONG Bounpaseuth**  
Gestionnaire Contrôle et Reporting, AEW EUROPE, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur MUGNER Eric**  
cadre, SAFRAN, ISSY-LES-MOULINEAUX.  
demeurant à CACHAN
- **Madame MÜLLER Irmgard**  
Consultant en informatique, ATOS Consulting, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame MULLER Marie**  
Employée, AIR FRANCE CENTRE DES SERVICES PARTAGES, ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE.  
demeurant à VINCENNES

- **Madame MUSSON Valérie**  
cadre administratif, AGFA HEALTHCARE FRANCE, ARTIGUES-PRES-BORDEAUX.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame NARBONNE Annie**  
Chef de cabine (personnel navigant), AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame NEDEZ Véronique**  
Ingénieur, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à RUNGIS
- **Madame NGUYEN Barbara**  
Couturière, CHANEL SAS, PARIS.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Madame NGUYEN Stéphanie**  
Analyste MOA LCL, CREDIT LYONNAIS S.A., LYON.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur NGUYEN Tan**  
Agent technique, AXIMUM PRODUITS ELECTRONIQUES, VILLENAVE-D'ORNON.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur NGUYEN Van tung**  
Informaticien, PMC, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Monsieur NIBERT François-Xavier**  
Gestionnaire clients actifs, HUMANIS, MALAKOFF.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame NICOLLE Véronique**  
Hôtesse de l'air, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame NINIO Isabelle**  
assistante, SERVIER FRANCE, SURESNES.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur NIZARD Denis**  
Technicien expérimenté, PÔLE EMPLOI SERVICES, COLOMBES.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur NORET Frédéric**  
Responsable d'Agence Adjoint, SANITRA SERVICES, MONTGERON.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Monsieur NUNES Rogério**  
Opérateur polyvalent, SMAC, ANTONY.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Madame OLIVEIRA Isabelle**  
Gardiennne hautement qualifiée, FRANCE HABITATION, LEVALLOIS-PERRET.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Madame OZTAS Emine**  
Employée de production, JTEKT HPI SAS, CHENNEVIERES-SUR-MARNE.  
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER
- **Madame PADRONI Jocelyne**  
Secrétaire Médicale, Centre médical et dentaire de Paris, PARIS 15EME.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame PAIN Nathalie**  
employée de banque, LE CREDIT LYONNAIS, CERNAY.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur PAOLANTONACCI Richard**  
Employé de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Madame PARE Pascale**  
Chef de projet, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Madame PARIENTE Martine**  
chargé de clientèle, CNP ASSURANCES, PARIS.  
demeurant à ARCUEIL
- **Monsieur PASCAL Olivier**  
Chef de Projet, ATOS INFOGERANCE, BEZONS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame PASCUAL Catherine**  
Gestionnaire administrative Paie - Ressources Humaines, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame PECHARD Sylvia**  
Animateur ressources humaines, BANQUE DE FRANCE, MARNE-LA-VALLEE.  
demeurant à ARCUEIL
- **Monsieur PEDROSA DOS SANTOS CORREIA Manuel**  
Chef d'équipe URD, COLAS, SUCY-EN-BRIE.  
demeurant à VALENTON
- **Monsieur PEDROTTI Thierry**  
Cadre Commercial, AIRBUS HELICOPTERS, DUGNY.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur PELLEGRIN Marc**  
ingénieur, SOCIETE GENERAL, PARIS 9EME.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Monsieur PERDRIZET Nicolas**  
Superviseur Air France, AIR FRANCE, MONTREUIL.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Monsieur PEREIRA CARNEIRO Domingo**  
technicien de montage, QUONEX, AUBERVILLIERS.  
demeurant à RUNGIS
- **Monsieur PÉRE Noël**  
Technicien, ECONOCOM-OSIATIS FRANCE, LE PLESSIS-ROBINSON.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Monsieur PERFETTA Jean**  
Attache de Direction, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur PERNET Philippe**  
Responsable unité opérationnelle, VEOLIA EAU D' ILE DE FRANCE SNC, NANTERRE.  
demeurant à RUNGIS

- **Monsieur PEROT Philippe**  
Boucher, MONOPRIX PORTE DE CHATILLON, MALAKOFF.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame PERRET BOURIN Sylvie**  
Artiste musicienne, OPERA NATIONAL DE PARIS, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame PERRIER Nadine**  
technicien logistique, BOIRON SA, IVRY-SUR-SEINE.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Madame PETIOT Catherine**  
Employée administrative, C & A, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame PETIT Florence**  
Assistante de direction, FLEURUS ÉDITIONS, PARIS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame PFEND Manuelle**  
Responsable de gestion financière, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.  
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Monsieur PHILIPPE Dominique**  
responsable de domaine prestation, APRIA RSA, MONTREUIL.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Monsieur PHOTOPOULOS Christian**  
Brancardier, GROUPE HOSPITALIER PARIS SAINT JOSEPH, PARIS.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Monsieur PIANA Patrick**  
Employé banque, CREDIT COOPERATIF, NANTERRE.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Monsieur PIBRE Jean-Luc**  
Gardien d'immeuble, COOPERER POUR HABITER, VINCENNES.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Monsieur PINGAL Olivier**  
Commercial, AIR FRANCE, MONTREUIL.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Monsieur PIQUIONNE Auguste**  
Chauffeur poids lourd, LA POSTE, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame PLA Maria Del Carmen**  
Assistante, BNP PARIBAS, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame PLANCKE Sylvie**  
chargée de mission, CNAMTS, PARIS.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Madame PLAS Pascale**  
Chargée de Recherche, IPSEN INNOVATION, LES ULIS.  
demeurant à CACHAN
- **Monsieur PLICHON Emmanuel**  
Ingénieur, THALES AIR SYSTEMS SAS, RUNGIS.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Monsieur PLOCUS Alain**  
Chauffeur routier, SOTRAV GROUPE STVA, VALENTON.  
demeurant à VALENTON
- **Monsieur POIGNANT Bruno**  
Cadre bancaire, CREDIT DU NORD - DRH, PARIS.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Madame POIRET Liliane**  
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Monsieur POLITO Ferdinando**  
Professionnel co-produits, BIO SPRINGER, MAISONS-ALFORT.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur PORTELA Didier**  
Responsable Logistique, ZODIAC AERO ELECTRIC, MONTREUIL.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur PORTUGAIS Laurent**  
Conseiller financier, PRÉVOIR-VIE, PARIS.  
demeurant à GENTILLY
- **Madame POUDRÉ Isabelle**  
Responsable Ressources Humaines Adjointe, PLACOPLATRE GROUPE SAINT-GOBAIN,  
SURESNES.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur POUDRÉ Pascal**  
Responsable informatique, GIE CREPA, PARIS.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur POUILLOT Didier**  
technicien, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, MASSY.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur POUSSIN Charles-Eric**  
Directeur Marketing, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame PUCHEU Béatrice**  
Infirmière, HOPITAL PRIVE PAUL D'EGINE, CHAMPIGNY-SUR-MARNE.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Madame QUINIOU Marie-Pierre**  
Assistante de direction, XEROX, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur QUINTANILLA Carlos**  
Chef service d'entretien, HOPITAL GOÛIN, CLICHY.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Monsieur QUINTARD Manuel**  
Gardien d'immeuble, VALOPHIS HABITAT, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame RAFFIN Françoise**  
restauration collective, ESAT DE ROSEBRIE, MANDRES-LES-ROSES.  
demeurant à MANDRES-LES-ROSES

- **Madame RAMOS Marie Dolorès**  
Assistante relation clientèle, UGAP, MARNE-LA-VALLEE.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Monsieur RANTY Philippe**  
analyste, CESTIF, RUBELLES.  
demeurant à NOISEAU
- **Madame RATAUD Isabelle**  
chef de cabine principal, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Monsieur RATEAU Lionel**  
Ingénieur, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE, GIF-SUR-YVETTE.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame REBOUL Catherine**  
Assistante de direction, SELECTA, AUBERVILLIERS.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur REGAD-PELLAGRU Thierry**  
Responsable d'activités, VEOLIA ZONE GRAND-OUEST, NANTERRE.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur REGNIER Jean-Louis**  
informaticien, BNP PARIBAS, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame RENAULT Béatrice Gilberte Claude**  
Docteur en pharmacie, L'OREAL, CHEVILLY-LARUE.  
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Monsieur RENAULT Olivier Christian**  
Cadre exploitation Air France, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur RIBEIRO Domingos**  
Etalagiste décorateur, CHANEL SAS, NEUILLY-SUR-SEINE.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Madame RIBOUST Florence**  
Responsable logistique, LA FRANCAISE DES JEUX, BOULOGNE-BILLANCOURT.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur RICHARD Jean-Marc**  
Ingénieur de production, ATOS INFOGERANCE, BEZONS.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame RIDONELLI Chirstine Marie**  
Employée de restaurant, AGRAF Restaurant Chevaleret, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame RIVIERRE Muriel**  
chargée gestion administration paie, FRANCE TELEVISIONS, PARIS.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Madame ROBBI Elisabeth**  
Employée principale, PHOENIX PHARMA, CRETEIL.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur ROBERT Emmanuel**  
ingénieur cadre, SNECMA, PARIS.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE

- **Madame ROBERT Isabelle**  
Assistante de direction, BRED, PARIS 12EME.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame ROBERT Sylvie**  
Cadre de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Monsieur ROBINEAU Philippe**  
Ingénieur, ALCATEL LUCENT FRANCE, BOULOGNE-BILLANCOURT.  
demeurant à CACHAN
- **Madame ROCHA Lilia**  
Chargée d'approvisionnement, UNIVAR, FONTENAY-SOUS-BOIS.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Madame RODRIGUES Isabelle**  
Assistante contrôleur de gestion, JTEKT HPI SAS, CHENNEVIERES-SUR-MARNE.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Monsieur RODRIGUES Luis**  
responsable des opérations, SPIE COMMUNICATIONS, BRON.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur ROPPA Aldo**  
inspecteur collective, AXA FRANCE, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur ROSCILLO Mario**  
employé, PFIZER, PARIS.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur ROUGIER Paul**  
Ingénieur, BANQUE NEUFLIZE OBC, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame ROUSSEAU Christine**  
Responsable Département Administratif et Comptable, MG SERVICES, PARIS.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Monsieur ROUSSEAU Dany**  
cadre navigant à air france, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur ROUSSELIERE Laurent**  
directeur de service travaux, UTB, PANTIN.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Monsieur ROUSTEAU Dominique**  
conducteur poids lourd, STEF TRANSPORT PARIS ATHIS, ATHIS-MONS.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Monsieur ROUSVOAL Denis**  
Conducteur SPL, HEPNER RUNGIS, RUNGIS.  
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE
- **Madame ROUXEL Nathalie**  
Cadre administratif assurances, GENERALI VIE, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame ROUXIN-KNOPF Nathalie Christiane**  
technicien logistique aérien, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Madame ROZELLE Magali**  
Employée de banque, BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, PARIS 9EME.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame RUAUD Joëlle**  
Chef de projets formation, SANOFI AVENTIS GROUPE, GENTILLY.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame RUCHON Frederique**  
chargé de recherche, IRDES, PARIS 19EME.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Madame SABBIONI Marie-Françoise**  
Attachée de direction RH, STEF, PARIS.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame SADIK Brigitte**  
Assistante Commerciale, INTERDESCO, GEVREY-CHAMBERTIN.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Monsieur SAIGNAC Pascal**  
Monteux Câbleux, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, MASSY.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame SAINT-ANGE Monique**  
assistante de direction, CEA, GRENOBLE.  
demeurant à gentilly
- **Madame SAINZ-CAETANO Marie-Laure**  
Assistante sociale, SANOFI-AVENTIS R&D, CHILLY-MAZARIN.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Monsieur SALENBIER Régis**  
Responsable de Division, AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT, PARIS.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Monsieur SALFRANT Hervé**  
Ingénieur, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, EVRY.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame SALIOU Laurence**  
Responsable Marques, VEOLIA WATER SOLUTIONS ET TECHNOLOGIES, SAINT MAURICE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur SANTANDER Jean-Bruno**  
Informaticien, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à THIAIS
- **Madame SANTOS Paola**  
Employée de banque, BNP PARIBAS - AGENCE FINANCEMENTS ENTREPRISES, PARIS 18EME.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Madame SANY Anne**  
Hôtesse de l'air, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à FRESNES
- **Madame SARFATY Nathalie**  
Pédopsychiatre, UGECAM IDF CAMSP, CHAMPIGNY-SUR-MARNE.  
demeurant à VINCENNES



- **Monsieur SARUBBI Edoardo**  
cadre, SANOFI AVENTIS R&D, CHILLY-MAZARIN.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur SAUTERET Laurent**  
Responsable comptes clés, LOGISTA FRANCE, VINCENNES.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur SAUVERZAC Didier**  
Technicien, MBDA, LE PLESSIS-ROBINSON.  
demeurant à ARCUEIL
- **Madame SAVRE Corinne**  
Chef de projet, HUMANIS, MALAKOFF.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Madame SAYETTA Sylvie**  
comptable travaux, OUTAREX, ARCUEIL.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame SCHAMBERCIER Valérie**  
Gestionnaire GOP, MONOPRIX, CLICHY.  
demeurant à ORLY
- **Madame SCHNEIDER-DEMOULIN Brigitte**  
Employée administrative, ONERA IDF, CHATILLON.  
demeurant à CACHAN
- **Monsieur SCHULLER Jean-Pierre**  
Responsable des ressources humaines, LOOMIS, AUBERVILLIERS.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame SCIBERRAS Bénédicte**  
Dispatcher, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame SEGOT-CHICQ Evelyne Florence Bernadette**  
Pharmacien, L'OREAL, CHEVILLY-LARUE.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame SEILLER Coralie**  
assistante de direction, VEOLIA WATER TECHNOLOGIES OIL & GAS, ANTONY.  
demeurant à FRESNES
- **Madame SEMAH Shirley**  
Assistante commerciale, BANQUE NEUFLIZE OBC, PARIS.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Monsieur SENE Laurent**  
chef de projet, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur SENGMANY Charles**  
Chef d 'Equipe, FRANCE TP Services, PESSAC.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Monsieur SERGENT Pascal**  
Employé d'assurance, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.  
demeurant à ALFORTVILLE

- **Monsieur SERRES Jean-Marc**  
Directeur des ressources humaines, SGD S.A, PUTEAUX.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Monsieur SERVY Christophe**  
sous chef service impression, S.A.C.I.J.O., PARIS.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Madame SEURIN Valérie**  
assistante commerciale, GALERIES LAFAYETTE, PARIS.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Monsieur SEYCHELLES Charles**  
Agent hautement qualifié, GEODIS CALBERSON PARIS EUROPE, LEVALLOIS-PERRET.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Madame SIERRA Véronique**  
Technicienne de laboratoire, SANOFI AVENTIS R&D, CHILLY-MAZARIN.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur SIMOENS Pascal**  
technico-commercial sédentaire, SEFI, POITIERS.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame SIMON Christine**  
informatique, PÔLE EMPLOI, MONTREUIL.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur SIMONIN Franck**  
Magasinier qualifié, SOGARIS, RUNGIS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame SIMONOT Evelyne**  
Animatrice coordinatrice qualité, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur SIMON Sébastien**  
Responsable logistique, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur SINNATHURAI Sriskandarajah**  
Agent de propreté, Energie générale de nettoyage, PARIS.  
demeurant à FRESNES
- **Monsieur SKINAZI Hervé**  
Technicien, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur SLAOUTI Patrick**  
Contrôleur de gestion, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame SODANO Ninfa**  
adjointe relation client, BOIRON SA, IVRY-SUR-SEINE.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame SOPHA Sisouphalack**  
Employée, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE
- **Monsieur SOUCHET Guy pierre**  
Assistant chargée d'affaire, EIFFAGE ENERGIE SERVICE ILE DE FRANCE, BAGNOLET.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Monsieur SOUIL Richard**  
Cadre bancaire, BNPPARIBAS, FONTENAY-SOUS-BOIS.  
demeurant à MAROLLES-EN-BRIE
- **Madame SOUPPAYA Karine**  
opérateur de production, MAJ ELIS VAL DE MARNE, BRY-SUR-MARNE.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Madame SOUTIF Catherine**  
ouvrière sérigraphie polyvalente, CATU, BAGNEUX.  
demeurant à FRESNES
- **Madame STROBEL Nathalie**  
secrétaire médicale, APST BTP RP, BOURG-LA-REINE.  
demeurant à CACHAN
- **Monsieur SWIETLIK Michel**  
Employé de banque, HSBC FRANCE, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur TABARD Jacques**  
Cadre position IIIB, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur TALLE Issa**  
Chef d'équipe, GROUPE 3S/SGB, ORLY AEROGARE.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Monsieur TANDONNET Bertrand**  
Ingénieur, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur TANNAVONGSA Pierre**  
Développeur Web, SONOVISION, BAGNEUX.  
demeurant à ABLON-SUR-SEINE
- **Madame TAVARES Gracinda**  
gardienne d'immeuble retraitée, CLEMEN TOURON, PARIS.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur TAVERNIER Dominique**  
Formateur, CRPS -SUZANNE MASSON-, PARIS.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Madame TEALDI Françoise**  
Assistante de direction, LE BHV/MARAIS, PARIS.  
demeurant à ORLY
- **Madame TEBBICHE Fadile**  
chargée de gestion financière, GROUPAMA SA CENTRE DE SERVICES PARTAGES, PUTEAUX.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Monsieur TEBoulLE Henri**  
ingenieur, SAGEMCOM ENERGY ET TELECOM SAS, RUEIL-MALMAISON.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame TEILLAC Françoise**  
Secrétaire, AGENCE REGIONALE DE SANTE, PARIS 19EME.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Madame TENOR Rolande**  
Technicienne de Production, STARKEY FRANCE, CRETEIL.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur TERNOIS Jean-Pierre**  
Conducteur chantier, CLEMESSY SA, REIMS.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Monsieur TERRADE Jean-claude**  
contremaître, MERCEDES BENZ PARIS, LE PORT-MARLY.  
demeurant à VILLECRESNES
- **Monsieur TESTANIERE Marc**  
Corresp répartition, SACEM, NEUILLY-SUR-SEINE.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Madame TESTOUIN Isabelle**  
Manager magasin, FRANCE ARNO S.A.S., MONTREVAULT-SUR-EVRE.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame THANG Maud**  
Gestionnaire polyvalent, ALLIANZ, PARIS.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Monsieur THEOPHANIDES Stephane**  
Chef de projet informatique, ATOS INTEGRATION, BEZONS.  
demeurant à CACHAN
- **Madame THIBAUT Florence**  
employée de banque, BNP PARIBAS, PARIS.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Madame THIOUBOU Fatimata**  
Agent qualifié de service, TFN PROPLETE IDF, PARIS.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur THUEUX Thierry**  
Commercial, EUROSIT, NEVERS.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Monsieur TIBOUCHE Ahmed**  
gardien d'immeuble, JOINVILLE-LE-PONT HABITAT - OPH, JOINVILLE-LE-PONT.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Monsieur TISSIER Franck**  
Responsable des services généraux, GEODIS INTERSERVICES, Levallois Perret.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame TOGNARELLI Claire Simone Monique**  
Responsable service de production, AXA FRANCE, NANTERRE.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Monsieur TOLBOOM Martin**  
Cadre Bancaire, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur TOMMASI Michel**  
Responsable logistique, E.CF, GRIGNY.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur TONDELEIR Christian**  
Agent service hôtelier, CE AIR FRANCE, PARAY-VIEILLE-POSTE.  
demeurant à ORLY

- **Madame TORDJEMAN Corinne**  
Employée de bureau, ACIP, PARIS.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Monsieur TORQUATO Jean**  
Chef de service commercial, BOUYGUES BATIMENT IDF, MELUN.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Madame TOURNANT Patricia**  
Employée commerciale LS caisse, MONOPRIX MONTROUGE, MONTROUGE.  
demeurant à RUNGIS
- **Madame TOUROVEROFF Irina**  
Comptable, GGL SERVICES, PARIS.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Monsieur TOUZET Pierre**  
Technicien supérieur PPS, AIR FRANCE, CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Monsieur TRANCHAND Luc**  
Projeteur, SYCTOM AGENCE METROPOLITAINE DES DECHETS MENAGERS, PARIS.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur TRAN Tuan**  
Informaticien, ATOS INFOGERANCE, BEZONS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame TROUILLET Valérie**  
Employée de banque, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Madame TUPIN Dominique**  
Agent de maîtrise, Initial Cleanroom, VILLEJUST.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Madame TURGUT Filiz**  
Contrôleur produit, SGD - S.A, SUCY-EN-BRIE.  
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE
- **Monsieur UNG Ghislain**  
Coordinateur clients, XEROX TECHNOLOGY SERVICES, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Madame VANEY Gwenaelle**  
Cadre bancaire, Banque Thémis S.A., PARIS.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Madame VANHAESEBROUCKE Muriel**  
Assistante de formation, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur VANHAREN Laurent**  
Chef de Projets, NATIXIS PAIEMENTS, CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Madame VANHAREN Sabine**  
Chef de projet MOA, NATEXIS PAYMENT SOLUTIONS, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAURICE

- **Monsieur VANNIER Pascal**  
Cadre, AIRBUS DEFENCE & SPACE, ELANCOURT.  
demeurant à FRESNES
- **Monsieur VANVERTER Patrick**  
Afficheur de mobilier urbain, CLEAR CHANNEL FRANCE, BRIE-COMTE-ROBERT.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur VAQUINHAS Pedro**  
Chef d'équipe, JTEKT HPI SAS, CHENNEVIERES-SUR-MARNE.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Madame VARACHAUD Catherine**  
professeur de gym et éveil corporel, ACTISCE, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur VARLET Jean-Louis**  
Chef de bureau, BANQUE DE FRANCE, MARNE-LA-VALLEE.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur VAUCELLE Stephane**  
Magasinier, OCP REPARTITION, SAINT OUEN.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur VELLA Jean Marie Claude André Vincent**  
comptable, ACOREVISE, PARIS 11EME.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur VELUIRE Patrice**  
Employé banque de France, BANQUE DE FRANCE, MARNE-LA-VALLEE.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur VENAT Didier Thierry**  
Chef de magasin, DHL SERVICES LOGISTIQUES, SAINT-DENIS.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Madame VERNOIS Jacqueline**  
assistante de direction, COMITE DE GESTION DES OEUVRES SOCIALES, STRASBOURG.  
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Madame VERRECCHIA Marina**  
cadre de assurance, FEDERATION NATIO.GROUP.RETRAITE & PREV., PARIS Cédex 08.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur VICHARD André**  
Assistant de gestion, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.  
demeurant à ORLY
- **Monsieur VIEILLARD Marc**  
Chef électricien, BIO SPRINGER, MAISONS-ALFORT.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur VIGNERON Dominique**  
Responsable Réseaux et Animation, Monceau Assurances Dommages, VENDOME.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Madame VIGNIER Maryse**  
ATSEM, MAIRIE DE VILLECRESNES, VILLECRESNES.  
demeurant à VILLECRESNES
- **Madame VILDARY Laurence Helene**  
TECHNICIENNE, L'OREAL, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Madame VILLEDIEU Catherine**  
Cadre bancaire, CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame VILLENEUVE Liette**  
gestionnaire accueil et librairie, FRANCIS LEFEBVRE FORMATION, PARIS 17EME.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Monsieur VILMINT Daniel**  
Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY, GENNEVILLIERS.  
demeurant à NOISEAU
- **Monsieur VIMARD Philippe**  
technicien de laboratoire, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à ARCUEIL
- **Madame VINCENT Ingela**  
Cadre bancaire, CIC CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS 9EME.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur VIRGINET Christophe**  
Electricien, ASSYSTEM ENGINEERING AND OPERATION SERVICES, ISSY-LES-MOULINEAUX.  
demeurant à CACHAN
- **Monsieur VOLANT Pascal**  
cadre, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame VOLBERG Dominique**  
Chargée d'opération, BUSINESS FRANCE, PARIS.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Madame WILLEM Béatrice**  
Cadre, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à RUNGIS
- **Monsieur WILLY Alain**  
Ingénieur, THALES SYSTEMES AEROPORTES SAS, ELANCOURT.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Monsieur WOIRGARD Olivier Francis**  
responsable gestion electron devices SAS, THALES ELECTRON DEVICES, VELIZY-  
VILLACOUBLAY.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur WOLFELSPERGER Jean-Christophe**  
Chef de Marché, ARTHUS-BERTRAND, PALAISEAU.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame WRZESINSKI Sylvie**  
Gestionnaire paie, APRIA RSA, MONTREUIL.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Monsieur WURMSER Xavier**  
Informaticien, SGS MANAGEMENT SERVICES, ARCUEIL.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame XOUILLOT Anne-Marie**  
chargée de rémunération, DEXIA CREDIT LOCAL, LA DEFENSE.  
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur ZADIGUE Gilbert**  
boiseur, SPIE SCGPM, ARCUEIL.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur ZAIDI Ali**  
Cariste, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame ZENINARI Isabelle**  
employée de banque, BNP PARIBAS, PANTIN.  
demeurant à CACHAN
- **Monsieur ZERAFI Bernard**  
Agent planning, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame ZIANE Ghenima**  
Ouvrière de production en entreprise adaptée, LES ATELIERS DE CHENNEVIERES,  
CHENNEVIERES-SUR-MARNE.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE

**Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :**

- **Madame ABDENNEBI Lydie**  
Vendeuse, LE BHV/MARAIS, PARIS.  
demeurant à MAROLLES-EN-BRIE
- **Monsieur ABDOULAZIZE Idrissa**  
Ingénieur référent centres de tri, SYCTOM AGENCE METROPOLITAINE DES DECHETS  
MENAGERS, PARIS.  
demeurant à CACHAN
- **Madame ABTROUN Chantal**  
Assistante juridique, NATIXIS FACTOR, CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Madame ACCHIARDI Evelyne**  
Assistante relations presse, ORDRE NATIONAL DES MEDECINS, PARIS 8EME.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame ADJEMIAN Véronique**  
Gestionnaire parc automobile, ENGIE ENERGIE SERVICES / ENGIE COFELY, LA PLAINE ST  
DENIS.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Monsieur AFCHAIN Gerard**  
chef d'équipe, APEX TOOL GROUP SAS, OZOIR-LA-FERRIERE.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Monsieur AFRIAT Isaac**  
Business analyste market data, NATIXIS, PARIS 13EME.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame AGUIEIRAS VELOSO Maria da Conceicao**  
Employée commerciale, MONOPRIX LOSSERAND, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame AIME Micheline**  
gardienne immeuble, ICF HABITAT NORD EST SA D'HLM, PARIS.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE



- **Madame AKEHURST Michèle**  
Comptable, CHIESI SA, COURBEVOIE.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur ALBISSIER Philippe**  
Cadre, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Madame ALLAIRE Brigitte**  
Assistante technique, CNAMTS, Paris.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame ALLARD Pascale**  
gestionnaire conseil en action sociale, CAF DE SEINE SAINT DENIS, ROSNY-SOUS-BOIS.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur ALLIO Yvon**  
Maquettiste tolèrie, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES SA, LA GARENNE-COLOMBES.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame ALVAREZ Olga**  
Technicien de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.  
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Madame ANCIEN Sylvie**  
air france tech sup log., AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à MANDRES-LES-ROSES
- **Madame ANDRE Marie-Christine**  
Gestionnaire, SWISSLIFE ASSURANCE ET PATRIMOINE, LEVALLOIS-PERRET.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame ANDRE Marie-Christine**  
Gestionnaire, SWISSLIFE ASSURANCE ET PATRIMOINE, LEVALLOIS-PERRET.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Monsieur ANTONIO José**  
Maçon Carleur, S.G.T.I SARL, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur ANTUNES Manuel**  
Chef de chantier, COLAS IDF NORMANDIE, MONTLHERY.  
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE
- **Madame APOSTOLI Jeanne**  
technicienne informatique bureautique, PHARCOR, GENTILLY.  
demeurant à CACHAN
- **Monsieur ARHAB Amar**  
Régisseur d'immeuble, VALOPHIS HABITAT, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.  
demeurant à VALENTON
- **Madame ARTERO Brigitte**  
Gestionnaire, GIE GES, ARCUEIL.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame AZIZI Nora**  
Conseillère de clientèle, COMPAGNIE EUROPEENNE DE LA CHAUSSURE, PARIS 19EME.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur BACHELET Michel**  
Informaticien, MUTUAIDE ASSISTANCE, BRY-SUR-MARNE.  
demeurant à NOISEAU

- **Monsieur BACQUE Alain**  
technicien sup. aéronautique, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
  
- **Madame BADUEL Marylène**  
Comptable, FCN, PARIS.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
  
- **Monsieur BAILLY Didier**  
Cadre Commercial, C.S.F EVRY, EVRY.  
demeurant à PERIGNY
  
- **Monsieur BAKINDEN NGIBAYI Zahedi**  
Employé, LOISELET & DAIGREMONT, PARIS.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
  
- **Madame BAQUE Marie-José**  
Responsable gestion administrative, CNAMTS, Paris.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
  
- **Monsieur BARAIL Gilles**  
responsable, KUEHNE+ NAGEL, WISSOUS.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
  
- **Madame BARBIER Christine**  
Assistante, CAISSE D'EPARGNE, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
  
- **Madame BAROUK Muriel**  
Réfèrent technique, CPAM 93, BOBIGNY.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
  
- **Monsieur BARREAU Jean-Claude**  
Technicien supérieur PPS, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE
  
- **Monsieur BARTOUCHE Richard**  
analyste réseau, EUROCLER, PARIS 9EME.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
  
- **Madame BASTIEN Véronique**  
Attachée de direction, CAF DE YVELINES, SAINT QUENTIN EN YVELINES.  
demeurant à ALFORTVILLE
  
- **Monsieur BAUDON Philippe**  
Bancaire, BANQUE NEUFLIZE OBC, PARIS.  
demeurant à ALFORTVILLE
  
- **Monsieur BAYART Bertrand**  
PILOTE DE LIGNE, AIR FRANCE, ROISSY-EN-FRANCE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
  
- **Monsieur BEAUGRAND Didier**  
Employé, LCL, NEUILLY-SUR-SEINE.  
demeurant à VILLEJUIF
  
- **Monsieur BEAUPRES DE MONSALES Thierry**  
Brancardier, GROUPE HOSPITALIER PARIS SAINT JOSEPH, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur BELLANGER Philippe**  
Documentaliste, CBRE AGENCY SAS, PARIS.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame BELOTTI Rose-Dominique**  
Cadre technique, CNAV, PARIS.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Monsieur BEN ATIA Noureddine**  
Ouvrier chef d'équipe, LA PROVIDENCE, COURBEVOIE.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Monsieur BERGER Christian**  
Chargé d'affaires en télécommunication réseau informatique, INEO TERTIAIRE IDF, MARNE LA  
VALLÉE.  
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER
- **Monsieur BERGES Michel**  
technicien avion, AIR FRANCE, ROISSY CDG.  
demeurant à PERIGNY
- **Monsieur BERGIS Philippe**  
Ingénieur informatique, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, MASSY.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame BERKANE Ahmed**  
Chauffeur Livreur PL Manutentionnaire Encaisseur, SAE DE SOCODIS S.A., PARIS 18EME.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame BERNARD Jocelyne**  
Employée, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL.  
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE
- **Madame BERNHARD Nathalie**  
Contrôleur, ALLIANZ IARD, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Madame BERTHE Martine**  
Employée de banque, CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Madame BERTRAND Elisabeth**  
Chargée de gestion, NATIXIS LEASE, CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame BESCHE Isabelle**  
Conductrice de ligne, LABORATOIRES BESINS INTERNATIONAL, MONTROUGE.  
demeurant à ARCUEIL
- **Madame BESOMBES Laure**  
Secrétaire, THALES TRAINING & SIMULATION SAS, CERGY PONTOISE.  
demeurant à ARCUEIL
- **Madame BETITE Jocelyne**  
Serveuse, RESTAURANT DU C.E LCL, VILLEJUIF.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame BEZZA Catherine**  
chargée de commande de prestation, TECHNIP FRANCE, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à FRESNES

- **Monsieur BIGOT Eric**  
Informaticien-Coordonateur, ECONOCOM-OSIATIS FRANCE, LE PLESSIS-ROBINSON.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur BIGOT Jean Jacques**  
Conditionneur, ESAT DE ROSEBRIE, MANDRES-LES-ROSES.  
demeurant à MANDRES-LES-ROSES
- **Monsieur BIONDI Pascal**  
Ingénieur, SODIS, LAGNY-SUR-MARNE.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Monsieur BIRKEL Norbert**  
Ingénieur de développement, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY, GENNEVILLIERS.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur BLACHE Jean pierre joseph**  
Agent de l'état, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.  
demeurant à PERIGNY
- **Madame BLAISE Marie-Annick**  
Responsable gestion commerciale, CAISSE D'EPARGNE, PARIS.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Madame BLANCHARD Christiane**  
Technicien air france, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Madame BLET Monique**  
Technicien Administratif, TIMPAE, CRETEIL.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Monsieur BOISSAT Dominique**  
chauffeur, centre routier, L'HAY-LES-ROSES.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur BOISSEAU Michel**  
Responsable de projet, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY SAS, GENNEVILLIERS.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur BOISSEAU Pascal**  
Employé de banque, BANQUE DE FRANCE, NOISIEL.  
demeurant à VILLECRESNES
- **Madame BOISSONNADE Josselyne**  
cadre de banque, BNP PARIBAS, PANTIN.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Madame BONAVENTURE Nicole**  
Responsable de groupe en recherche avancée, L'OREAL, AULNAY SOUS BOIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame BONHOMME Nathalie**  
Cadre opérationnelle, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame BONNEVAL Ghislaine**  
enquêteur, GE FACTOFrance SAS, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Monsieur BONNY Bernard**  
Gestionnaire de Paye, SAINT LOUIS SUCRE, PARIS.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Monsieur BON Patrick**  
Ingénieur, AIRBUS DEFENCE & SPACE, ELANCOURT.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur BONTE Jean-Luc**  
Agent technique, CENEXI, FONTENAY-SOUS-BOIS.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Madame BORRUT Christine**  
secrétaire comptable, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur BOSELLI Patrick Jean-Rene**  
technicien Reach DSC, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, MASSY.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame BOUCHA Maria**  
Vendeuse, MONOPRIX ALFORTVILLE, ALFORTVILLE.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur BOUDEAU Philippe**  
technicien de laboratoire, SANOFI AVENTIS R&D, CHILLY-MAZARIN.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur BOULENGER Jean-Paul**  
employé de banque, HSBC FRANCE, PARIS.  
demeurant à RUNGIS
- **Madame BOULIET Catherine**  
Assistante de direction, GENERALI VIE, PARIS.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Monsieur BOULOGNE Jacques**  
Préparateur, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, EVRY.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur BOUNTHANH Parisac**  
Mechanical designer, GRID SOLUTIONS SAS, MASSY.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Monsieur BOUNTHONG Phanhgna**  
Chef Groupe Atelier, ERS, VILLEPARISIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame BOURREAU Chantal**  
Cadre responsable de département immobilier, GMF ASSURANCES, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Madame BOUSIOT Corine**  
contrôleur de gestion, VEOLIA WATER SOLUTIONS ET TECHNOLOGIES, SAINT MAURICE.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Madame BOUVART Emmanuèle**  
Référente réglementaire et applicative, POLE EMPLOI ILE DE FRANCE, CRETEIL.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur BOUYGE Jean Marc**  
Cadre bancaire, CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL IDF, PARIS.  
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur BOYER Jacques**  
Technicien d'exploitation, B2V, COURBEVOIE.  
demeurant à ARCUEIL
- **Madame BRAGANCE Sonia**  
Employée de restauration, GALFA RESTAURATION, PARIS.  
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE
- **Monsieur BRANDT Herve**  
Directeur commercial, FUJIFILM FRANCE, MARNE-LA-VALLEE.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Madame BRANELLEC Patricia**  
assistante, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur BRANZON-BOURGOGNE Jean-Jacques**  
logistique CCS immobilier sites centraux, CM-CIC SERVICES, CERGY-PONTOISE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Madame BRARD Françoise**  
responsable des rémunérations, SERVIER MONDE, SURESNES.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Madame BRIS Evelyne**  
Responsable de service, MCV PAP, BAGNOLET.  
demeurant à MAROLLES-EN-BRIE
- **Madame BROCHARD Véronique**  
Secrétaire de direction, AXA FRANCE, NANTERRE.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame BROSSEL Fabienne**  
Technicienne Métier de la Banque, BARCLAYS BANK PLC, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur BRUNEL Patrick**  
Technicien supérieur, CEA, ARPAJON.  
demeurant à MANDRES-LES-ROSES
- **Monsieur BRUNEL Patrick Henri Fernand**  
Technicien Supérieur, CEA, ARPAJON.  
demeurant à MANDRES-LES-ROSES
- **Madame BRUNET Catherine Françoise Micheline**  
assistante médicale, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame BRUNIER Pascale**  
cadre de banque, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Monsieur BUREAU Dominique**  
Réceptionnaire, TRANSGOURMET IDF WISSOUS, WISSOUS.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Monsieur CABOCHE Vincent**  
Comptable, AG2R LA MONDIALE REUNICA, PARIS 14EME.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur CADIC Michel**  
Intégrateur documentaire, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, MELUN.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame CADILHAC Sylvie**  
Correspondante d'approvisionnement, OCP REPARTITION, SAINT OUEN.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur CAILLE Jean-Claude**  
Technicien supérieur qualité, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, EVRY.  
demeurant à THIAIS
- **Madame CAILLEUX Sylvie**  
Assistant technique service médical, CNAMTS, Paris.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame CALLADO Chantal**  
Responsable du Département des Affaires Générales, CAF DE LA SEINE SAINT DENIS, BOBIGNY.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame CANTET Corinne Josiane**  
Assistante de direction, FINAGAZ, COURBEVOIE.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame CAPDEVILLE Michele**  
responsable cellule expertise, ENGIE INEO SA, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à ORLY
- **Madame CAPUANO Rose**  
Assistante mécénat, TOTAL SA, COURBEVOIE.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Madame CARAT Sylvie**  
directeur à la banque de france, BANQUE DE FRANCE, MARNE-LA-VALLEE.  
demeurant à CACHAN
- **Madame CARLES Corinne**  
responsable de service assurance de personnes, GROUPAMA GAN VIE, PARIS.  
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER
- **Madame CAROLLO Dominique**  
employée de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER
- **Monsieur CARPEZA Lionel**  
Directeur administratif, CE DASSAULT AVIATION, SURESNES.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame CARRAMAQ Cidalina**  
Mécanicienne modèle, LEONARD FASHION, PARIS 8EME.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Monsieur CARTIER Daniel**  
chef opérateur caissier, STE EXPL, PARIS.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Madame CASCARRA Brigitte**  
Aide -soignante, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame CASPAR Hélène**  
comptable expert, CPAM DE PARIS, PARIS.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Monsieur CASTANDET Laurent**  
Agent - Employé PPS, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Monsieur CHALBI Mohamed**  
Façonneur (Tôlier-Chaudronnier), ASTURIENNE, BOBIGNY.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Monsieur CHAMARANDE Philippe**  
coordonnateur, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES Ets de SODEXA, LA GARENNE-  
COLOMBES.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur CHAMFORT Patrick**  
Employé, URSSAF ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur CHAMPALET François**  
Directeur administratif, NESTLE FRANCE SAS, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur CHANQUOY Jean-Jacques**  
Cadre Assurances, ASSOCIATION DE MOYENS ASSURANCE, PARIS.  
demeurant à ARCUEIL
- **Madame CHANUT Sylvie**  
Assistante de direction, BRED, PARIS 12EME.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame CHAPELET Fabienne**  
assistante, BANQUE NEUFLIZE OBC, PARIS.  
demeurant à ORLY
- **Monsieur CHARDRON Hervé Henri Joseph**  
Technicien, L'OREAL, CHEVILLY-LARUE.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Madame CHARLET Christine**  
Gestionnaire du recouvrement, URSSAF ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Monsieur CHARTIER Fernand**  
Cadre d'Etudes, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, EVRY.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Monsieur CHATOUT Eric**  
Cadre bancaire, CREDIT DU NORD, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur CHEANG David**  
Technicien production, GE MEDICAL SYSTEMS S.C.S., BUC.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Monsieur CHEIROUX Alain**  
Employé, SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO FRANCE, PARIS.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Madame CHETTOUH Zahia**  
employée commercial, MONOPRIX ITALIE, PARIS 13EME.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES



- **Monsieur CHEVALIER Daniel**  
Analyste support informatique, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur CHEVALLIER Joel**  
Cuisinier, CRE RATP, BAGNOLET.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Madame CHEVAU Claudine**  
gestionnaire, SNCF OPTIM, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame CHICHEPORTICHE Sylvie**  
Gestionnaire administrative, GGL SERVICES, PARIS.  
demeurant à RUNGIS
- **Madame CHOICHILLON Catherine**  
Comptable, LE BON MARCHÉ, PARIS.  
demeurant à THIAIS
- **Madame CHOSSON Patricia**  
Ingénieur Brevets, SAINT GOBAIN RECHERCHE, AUBERVILLIERS.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame CHOUTEAU Sylvie Bernadette Danielle**  
Chargée de contentieux, BNP PARIBAS LEASE GROUP, PUTEAUX.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame CLAIR Marie-Line**  
Assistante spécialisée, CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.  
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE
- **Monsieur CLAIR Olivier**  
Directeur des ressources humaines, INTERFIMO, PARIS.  
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE
- **Madame CLAUDE Marylène**  
responsable de projets/ économique sociales, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS 07  
SP.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur CLAVEL Denis**  
Magasinier, Maeght Editeur, MONTROUGE.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur CLAVREUL Bruno**  
chargé de mission, AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT, PARIS.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Monsieur CLOS Marc**  
Manutentionnaire, SODIS, LAGNY-SUR-MARNE.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Madame COCHET Marie-Christine**  
Agent de l'escale commercial, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à RUNGIS
- **Madame CODRON Bernadette**  
Officier sécurité, THALES SERVICES SAS, VELIZY VILLACOUBLAY.  
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Madame COHU Edwige**  
gestionnaire d'affaires, BULL, TRELAZE.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame COLAFRANCESCO Louise**  
Gestionnaire conseil, CAF DES HAUTS DE SEINE, NANTERRE.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur COLIN Gérard**  
Maître d'hôtel, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Madame COLLANGEAT Christine**  
Agent de maîtrise exploitation, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame COLLIN Annick**  
Chargée d'études, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur COPIER Michel**  
Technicien supérieur support production, SAFRAN SNECMA, KOUROU.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur CORBRAN Jack**  
Expert Technique, RSI, LA PLAINE SAINT DENIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame CORNIER Marie-Laure**  
AMDE PPS, AIR FRANCE, ORLY AEROGARE.  
demeurant à GENTILLY
- **Monsieur COSTANZA Michel**  
Assistant de gestion, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Madame COSTA Suzanne**  
Assistante de Direction, USIRF, PARIS.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Monsieur COULON Claude**  
cadre responsable, INTERCONTROLE AREVA, RUNGIS.  
demeurant à ORLY
- **Madame COUNOUSSAMY Virginie**  
Employée, CENTRE CHIRURGICAL MARIE LANNELONGUE, LE PLESSIS-ROBINSON.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame COURCOL Martine**  
Cadre de recherche, SANOFI-AVENTIS R&D, CHILLY-MAZARIN.  
demeurant à THIAIS
- **Madame CRAFF Solange**  
technicien informatique, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à ORLY
- **Madame CRETIER Annette**  
Responsable étude, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Monsieur CREUNET Jean-Pierre**  
CHAUDRONNIER, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, EVRY.  
demeurant à PERIGNY

- **Monsieur CREUSOT Pascal**  
 Chef de groupe direction des évènements, RICARD, PARIS.  
 demeurant à MANDRES-LES-ROSES
- **Madame CUNIERE Murielle**  
 Employée d'assurances, ALLIANZ IARD, COURBEVOIE.  
 demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame CZAPKA-VIGNOT Catherine**  
 chargée service social, SAMADA COURSON GROUPE MONO-PRIX, THIAIS.  
 demeurant à THIAIS
- **Monsieur DABURON Errol**  
 Cadre bancaire, NATIXIS, PARIS.  
 demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame DA COSTA Lucia**  
 Manager de rayon adjoint directeur, SIMPLY MARKET, CROIX.  
 demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Monsieur DA COSTA SILVA Manuel José**  
 Directeur d'Agence, ISS PROPLETE, PARIS.  
 demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame DA FONSECA Natividade**  
 Vendeuse, CARREFOUR CRETEIL SOLEIL, CRETEIL.  
 demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur D'AGOSTINO Félice**  
 Technicien supérieur gestion production, SAFRAN TRANSMISSION SYSTEMS, COLOMBES.  
 demeurant à FRESNES
- **Madame DALL AGNOL Fabienne**  
 Employée de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.  
 demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame DAMAN Laurence**  
 Chargée de mission RH, POLE EMPLOI, PARIS.  
 demeurant à FRESNES
- **Madame DANIEL Eve Rosalie**  
 Assistante technique, L'OREAL, CHEVILLY-LARUE.  
 demeurant à ORLY
- **Monsieur DANRE Alain**  
 Ingénieur, FRANCE TELEVISIONS, PARIS.  
 demeurant à VINCENNES
- **Madame DARTY Marie-Claude**  
 Hôtesse d'accueil, MACSF ASSURANCES, LA DEFENSE.  
 demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Monsieur DARTY Thierry**  
 Reprographe, MACSF épargne retraite, PUTEAUX.  
 demeurant à THIAIS
- **Monsieur DA SILVA Serafim**  
 chef d'équipe, CITEOS, VIRY-CHATILLON.  
 demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Monsieur DAUTIN Patrice**  
Employé de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame DAVID Sylvie**  
Assistante médicale, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Madame DE BOEVER Maria**  
Cadre infirmier, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.  
demeurant à ORLY
- **Madame DE BOSSON Marianne**  
Second d'agence, CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE, PARIS CDX 13.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame DEBUR Véronique Paulette Madeline**  
Assistante approvisionnement, GALERIES LAFAYETTE, PARIS.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Madame DE CATHELINÉAU Brigitte**  
consultant planification, LA MUTUELLE GENERALE, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame DE CHERADE DE MONTBRON Marie-Agnès**  
Directeur adjoint de la formation, BANQUE DE FRANCE, MARNE-LA-VALLEE.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame DECOUST Laurence**  
blanchisseuse, ESAT DE ROSEBRIE, MANDRES-LES-ROSES.  
demeurant à MANDRES-LES-ROSES
- **Madame DEFFORGE Michèle**  
Assistante commerciale, NTN-SNR ROULEMENTS, ANNECY.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Madame DELAHAYE Sylvie**  
Hôtesse standard, GROUPE HOSPITALIER PARIS SAINT JOSEPH, PARIS.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame DELATTRE Françoise**  
Responsable comptable, THALES AIR SYSTEMS SAS, RUNGIS.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame DELAVACQUERIE Sylvie**  
chargé d'études, NEUFLIZE VIE, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame DELAVEAU Dominique**  
Employée de banque, CREDIT FONCIER DE FRANCE, PARIS.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur DELEGLISE Didier**  
Administrateur sécurité et messagerie, CREDIT FONCIER DE FRANCE, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame DELEHANT Brigitte**  
Chef comptable, FONDATION LEOPOLD BELLAN, BRY-SUR-MARNE.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur DELFOSSE Didier**  
Customer Service Manager, COMAU FRANCE, TRAPPES.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE

- **Madame DELOBEL Catherine**  
employée d'assurance allianz, ALLIANZ IARD, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur DELVAUX Luc**  
Chef de groupe commercial, EUROSYNTEC, VILLENEUVE-LE-ROI.  
demeurant à THIAIS
- **Madame DENECHERE Laurence**  
Cadre coordinatrice du pôle chirurgicale, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.  
demeurant à THIAIS
- **Madame DENIS Brigitte**  
Analyste SI métier, SOCIETE GÉNÉRALE, PARIS.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur DEROCHE Calivaradin**  
Opérateur entrepôt niveau 3, DAVIGEL SAS, DIEPPE.  
demeurant à VALENTON
- **Monsieur DERRIER Pascal**  
technicien, DEB, CHOISY-LE-ROI.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Madame DESFOSES Claude**  
Responsable de service, FONDS DE GARANTIE, VINCENNES.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur DESPATUREAUX Fabrice**  
maître d'hôtel, Royal Monceau, PARIS.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Madame DETTIN Francine**  
Formatrice, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame DHAUSSY Evelyne**  
agent administrative restauration, CER SNCF PARIS SUD EST, PARIS 12EME.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Monsieur DIALLO Amadou**  
Technicien, GUERBET, ROISSY-EN-FRANCE.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur DIAS Fernando**  
Animateur des ventes, DESCOURS ET CABAUD IDF, BONNEUIL-SUR-MARNE.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Madame DIBOBE NSEKE Nelly**  
Hôtesse de caisse, MONOPRIX PORTE DE CHATILLON, MALAKOFF.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame DICAMILLO Pascale**  
ASSISTANTE COMMERCIALE, COOKSON-CLAL, PARIS.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur DICAMOT Roland**  
Graisseur, AUTOCARS SUZANNE, VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.  
demeurant à VALENTON

- **Madame DI FUSCO Nadine**  
responsable achat, CHRISTIAN DIOR COUTURE, PARIS.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame DOLMEN Marie**  
Assistante sociale spécialisée, CAF DU VAL DE MARNE, CRETEIL.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame DOS SANTOS CARVALHO Maria**  
Chargée contentieux, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur DOS SANTOS Celestino**  
Auditeur interne, POLE EMPLOI ILE DE FRANCE, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur DOUSSOT Eric**  
chef de partie, Direction de l'Information Légale et Administrative, PARIS.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Madame DRAGHI Denise**  
Technicienne PPS, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur DREMIERE Eric**  
Ingénieur, MBDA, LE PLESSIS ROBINSON.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur DROIN Jean-Paul**  
Contremaître Manutention, SOGARIS, RUNGIS.  
demeurant à FRESNES
- **Monsieur DUARTE-HENRIQUES Eduardo**  
Technicien SAV, EMERSON PROCESS MANAGEMENT SAS, CERNAY.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Madame DUBOIS Caroline**  
Employée de banque, Banque de France ACPR, PARIS.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Monsieur DUCOMET Bernard**  
Ingénieur, CEA, ARPAJON.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Madame DUHAMEL Corinne**  
Secrétaire administrative, SMABTP, PARIS.  
demeurant à VILLECRESNES
- **Monsieur DUJARDIN Sylvain Jean Etienne**  
responsable commercial brand compte, TRESICAL SA, RUNGIS.  
demeurant à RUNGIS
- **Monsieur DUMOULIN Stéphane**  
Employé de banque, BARCLAYS BANK PLC, PARIS.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame DUPONT Valérie**  
gestionnaire de ressources humaines, CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL IDF, PARIS.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame DURUISSEAU Michèle**  
Manutentionnaire, GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN, PARIS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Monsieur DUSSART Marc**  
Cadre Bancaire, CREDIT DU NORD, PARIS.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Madame DUVAL Isabelle**  
Assistante commerciale, RENAULT RETAIL GROUP, MONTREUIL.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame DUVERNOY Valérie**  
Employée de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.  
demeurant à RUNGIS
- **Madame ELIE DIT COSAQUE Germaine**  
aide soignante, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame ESCRIVANO Valérie**  
assistante de directeur, GMF ASSURANCES, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame ESCUILLIE Isabelle**  
Gestionnaire Identification et Orientation, FONDS DE GARANTIE, VINCENNES.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Monsieur ESTIENNE Christophe**  
responsable gestion des équipements, MUTUAIDE ASSISTANCE, BRY-SUR-MARNE.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Madame EVIN Hélène**  
Responsable d'applications, CNAMTS, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur EXARE Lucien**  
Inspecteur, APAVE PARISIENNE, PARIS.  
demeurant à MAROLLES-EN-BRIE
- **Monsieur EYSSAUTIER Eric**  
Contrôleur de gestion, MBDA, LE PLESSIS ROBINSON.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Madame FABRE Nora**  
Assistante logistique, GMF ASSURANCES, Levallois-Perret.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur FAGANT Jean**  
technicien logistique, AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE, NANTERRE.  
demeurant à CACHAN
- **Madame FAGNI Sylvie**  
Attachée de gestion, THALES AIR SYSTEMS SAS, RUNGIS.  
demeurant à FRESNES
- **Monsieur FALQUE Jean-Christian**  
Responsable Applications, CNAMTS, PARIS.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Madame FANCHON Marie Christine Lucie**  
responsable infirmière, HOPITAL FORCILLES, FEROLLES-ATTILLY.  
demeurant à SANTENY

- **Monsieur FAURIAUX Samuel**  
Directeur commercial, UNICUM TP SAS, LA RICAMARIE.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Madame FAVRAUD Muguette**  
employée de banque, BRED, PARIS 12EME.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame FAVRO Michele**  
concepteur/réalisateur/analyste, INFORMATIQUE CDC, PARIS 7EME.  
demeurant à ARCUEIL
- **Madame FELLOUS Ouadiha**  
Comptable, CROIX-ROUGE FRANCAISE, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame FEMINIER Patricia**  
Employée de Banque, SOCIETE GENERALE, FONTENAY-SOUS-BOIS.  
demeurant à VALENTON
- **Madame FERNANDES Albertina**  
attacheuse/contrôleuse, PROCHROME, BRIE-COMTE-ROBERT.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur FERNANDEZ Didier**  
conducteur de travaux, ATELIER MERIGUET CARRERE, PARIS.  
demeurant à FRESNES
- **Monsieur FERNANDEZ Jesus**  
Technicien, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.  
demeurant à ORLY
- **Monsieur FERNANDEZ Pedro**  
T.S ETUDE, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, EVRY.  
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE
- **Madame FERNANDO Jocelyne**  
Cadre administratif, CEA, ARPAJON.  
demeurant à VILLECRESNES
- **Monsieur FERRARI Véro**  
agent technique du bureau d'études, HONEYWELL, ROISSY-EN-FRANCE.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur FERREIRA José**  
Afficheur, CLEAR CHANNEL FRANCE, BOULOGNE-BILLANCOURT.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Madame FICHEPAIN Valérie**  
Contrôleur, CAF DE PARIS, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame FILATRE Christiane**  
expert analytique parfums, LABORATOIRE DE BIOLOGIE VEGETALE YVES R, ISSY LES  
MOULINEAUX.  
demeurant à ARCUEIL
- **Monsieur FIQUET Gilles**  
Agent des Services Généraux, SAGEMCOM BROADBAND SAS, RUEIL-MALMAISON.  
demeurant à ARCUEIL



- **Madame FISCHER Pascale**  
chargée de mission services généraux, GIE PIERRE & VACANCES Center Parcs, PARIS 19.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Monsieur FIX François**  
Informaticien, Banque de France ACPR, PARIS.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Madame FLAD Heidemarie**  
directrice de projets, ATOS INTEGRATION, BEZONS.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame FLIPPES Renée**  
Assistante de direction, SCA BOTZARIS PEUGEOT, PARIS 10EME.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame FLORETTE Roseline**  
vendeuse, LE BHV/MARAIS, PARIS.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Monsieur FOFANA Moussa**  
manutentionnaire, TRANS FRANCE SERVICES, CRETEIL.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Monsieur FOFANA Moussa**  
agent d'entretien, TRANS FRANCE SERVICES, CRETEIL.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Madame FOING Patricia**  
Infirmière diplômée d'Etat, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame FONTAINE Christine**  
Consultant SI, LA MUTUELLE GENERALE, PARIS.  
demeurant à THIAIS
- **Madame FORMEY Brigitte**  
Technicienne d'Etudes, SMABTP, PARIS.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur FORNETRAN Jean-Michel**  
pilote atelier, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur FOSSATI Hervé**  
Mécanicien automobile, ETOILE DES NATIONS, FONTENAY-SOUS-BOIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur FOURCIN Hervé**  
Enquêteur URSSAF, URSSAF ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur FOURMAUX Antoine**  
Ingénieur, ONERA, PALAISEAU.  
demeurant à FRESNES
- **Monsieur FREYSZ Rene Daniel**  
Ingénieur, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, MASSY.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame FUNK Maria-Bernard**  
Ingénieur informatique, ATOS INTEGRATION, BEZONS.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Monsieur FURGEOT Claude**  
cuisinier / chef de partie, SCOLAREST SA, MARSEILLE.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur GABORET Patrick**  
Technicien logistique, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Madame GABRIEL Martine**  
expert technique, CPAM DU VAL DE MARNE, CRETEIL.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame GACHOT Marie-France**  
gestionnaire courrier support GE, KLESIA, PARIS 17EME.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame GAGNADOUX Fabienne**  
Agent administratif, MBDA, LE PLESSIS ROBINSON.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur GAGOSZ Marc**  
responsable maintenance, EAU DE PARIS, JOINVILLE-LE-PONT.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Monsieur GALET Michel**  
Technicien aéronautique, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur GALLO Gianni**  
Gestionnaire de Back Office, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur GALLON Michel**  
Agent de maîtrise ETUDES et TRAVAUX, ASSOCIATION DE MOYENS RETRAITE MALAKOFF  
MEDERIC, PARIS.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Monsieur GALOIS Patrick**  
ingénieur de securite, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE, GIF-SUR-YVETTE.  
demeurant à FRESNES
- **Madame GALOPET Annick**  
Gestionnaire services généraux, NESTLE FRANCE SAS, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur GARCIA Francisco**  
Directeur Informatique, BPCE INFOGERANCE ET TECHNOLOGIES, PARIS.  
demeurant à SANTENY
- **Madame GARCIA Marie-Ange**  
chargée développement artisans, SMABTP, PARIS.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur GAUDE Laurent**  
technicien des metier de la banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Monsieur GAUDRON Gilbert**  
Chef d'Exploitation, EUROSYNTEC, VILLENEUVE-LE-ROI.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES

- **Monsieur GAUTRON Franck**  
 Chef de Chantier Environnement et Réseau, VEOLIA EAU D' ILE DE FRANCE SNC, NANTERRE.  
 demeurant à THIAIS
- **Monsieur GAVIGNET Didier**  
 Employé de banque, CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE, PARIS 1ER.  
 demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Monsieur GENEVOIS Alain**  
 Magasinier, VITRY AUTOMOBILES, VITRY-SUR-SEINE.  
 demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE
- **Madame GEORGIN Véronique**  
 Manipulatrice en radiologie médicale HQ, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.  
 demeurant à VILLEJUIF
- **Madame GIGODOT Christine**  
 Chargée de marketing, GENERALI VIE, PARIS.  
 demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame GILBERT Catherine**  
 Responsable administrative, CAISSE D'EPARGNE, PARIS.  
 demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame GILBERT Nathalie**  
 secrétaire, comité d'entreprise SAFRAN, MAGNY-LES-HAMEAUX.  
 demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur GILBERT Patrick**  
 Informaticien, RSI, LA PLAINE SAINT DENIS.  
 demeurant à CACHAN
- **Madame GIRARD Christine**  
 Agent bancaire, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.  
 demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Monsieur GIRARD Philippe**  
 EMPLOYEE BANQUE DE FRANCE, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
 demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame GIRAUD Sylvie**  
 Assistante commerciale entreprise, HSBC, ORLEANS.  
 demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Madame GOBIN Michelle**  
 Responsable administrative, GIMAEX INTERNATIONAL, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.  
 demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Madame GODIN Régine**  
 Assistante de direction, RICARD, PARIS.  
 demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Monsieur GOMES Abel**  
 Conducteur engin, LES PAVEURS DE MONTROUGE, VILLEJUIF.  
 demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame GONTHARET Catherine**  
 Ingénieur, L'OREAL, AULNAY SOUS BOIS.  
 demeurant à VINCENNES
- **Madame GONTIER Fabienne**  
 Agent technique de lancement, ZODIAC AERO ELECTRIC, MONTREUIL.  
 demeurant à FRESNES

- **Monsieur GONZALES Jean-Michel**  
Responsable d'affaires, SAGEMCOM ENERGY ET TELECOM SAS, RUEIL-MALMAISON.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame GONZALEZ Dominique**  
Infirmière, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame GORGES Claude**  
Directrice des Partenariats et des Relations extérieures, POLE EMPLOI, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame GOUGEON Isabelle**  
Responsable Middle Office CBI, NATIXIS LEASE, CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur GRANTE Bruno**  
Cadre de banque, SOCIETE GÉNÉRALE, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame GRENIER Danielle**  
chargée d'étude, BNP PARIBAS LEASE GROUP, PUTEAUX.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Madame GRISEL-SACHY Catherine**  
Agent commercial, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à CACHAN
- **Madame GRUET Marie-Thérèse**  
Agent de maîtrise professionnel, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Monsieur GRULIER Michel**  
Cadre, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame GUELDRY Sylvie**  
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Madame GUERECHEAU DESVIGNES Annie**  
Responsable communication et méthodes, C.C.V.R.P, PARIS 20EME.  
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER
- **Madame GUERIN Anne-Marie**  
Assistante de direction, AREVA BUSINESS SUPPORT, COURBEVOIE.  
demeurant à FRESNES
- **Madame GUIDET Corinne**  
Employée de banque, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur GUILBERT Yvan**  
Magasinier qualifié, SOGARIS, RUNGIS.  
demeurant à FRESNES
- **Monsieur GUILLEMET Pierre Gerard**  
cadre de banque, Crédit agricole assurances, Paris.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

- **Madame GUITTON Véronique**  
Agent administratif, INTERCONTROLE PA SILIC, RUNGIS.  
demeurant à RUNGIS
- **Monsieur HABCHI Mohamed**  
Employé commercial confirmé, MONOPRIX, PARIS.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame HADSALI Dominique**  
Responsable commercial, CASINO RESTAURATION, SAINT-ETIENNE.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame HAGEN François**  
chargée de gestion / pôle études, BNP PARISBAS LEASE GROUP, PUTEAUX.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame HAMDI Faten**  
auxiliaire de puériculture, MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE, BONNEUIL-SUR-MARNE.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Madame HAMMOUDI Zouda**  
secrétaire, SELARL AY, PARIS.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Monsieur HANOUN Gilles**  
gestionnaire retraite / prestation retraite, A.M.R., RILLIEUX-LA-PAPE.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame HAUSHALTER Béatrice**  
Chargée d'affaires grands comptes nationaux, LYRECO FRANCE, VALENCIENNES.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur HAVRANEK Raphaël**  
Chef de projet, PÔLE EMPLOI, MONTREUIL.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Madame HELIN Dominique**  
Technicienne experte, RENAULT, FRESNES.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame HELLEGOUARCH Dominique**  
Employee de Banque, HSBC FRANCE, PARIS.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Madame HEMONNET Muriel**  
agent CPAM, CPAM DU VAL DE MARNE, CRETEIL.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur HERPE Pascal**  
Chargé d'études juridiques, URSSAF ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame HERVE-CHARPENTIER Marie-Lise**  
Assistante de direction, Véolia Recherche & Innovation, MAISONS-LAFFITTE.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Monsieur HIEGEL Richard**  
cadre après vente aéronautique, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, MELUN.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur HODEBERT François**  
Ergonome, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame HUBERT Annie**  
employée de banque, BNPPARIBAS, FONTENAY-SOUS-BOIS.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Madame HUET Anne-Marie**  
Attaché administrative, MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE, BONNEUIL-SUR-MARNE.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur HUGUET Pierre**  
Ingénieur, THALES AIR SYSTEMS SAS, RUNGIS.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Monsieur HURTES Thierry Georges Henri**  
Ingénieur, SAFRAN AICRAFT ENGINES, COURCOURONNES.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame HUYNH Brigitte**  
Ingénieur en informatique, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Madame IDOMENEE Jocelyne**  
Brigadier de manutention, SARL VALTRANS, VALENTON.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Monsieur INCAGNOLI André**  
Opérateur Piste, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame INCAGNOLI Marie-Dominique**  
Hôtesse de Caisse - A titre posthume, BHV MARAIS, PARIS 4EME.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Monsieur INIESTA Jean-pierre**  
Chef de Mission, Cabinet PLANCHENault, PARIS.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame IRAGNE Evelyne**  
aide soignante, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Monsieur JACQUET Jean-Luc**  
Cadre comptable, CREDIT FONCIER DE FRANCE, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame JACQUET Veronique**  
Assistante de direction, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.  
demeurant à CACHAN
- **Madame JAILLARD Nadine**  
cadre supérieur de gestion, SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO FRANCE, PARIS.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur JALBERT Christian**  
Agent banque de France, BANQUE DE FRANCE, LA ROCHE-SUR-YON.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur JANELA José**  
chef de chantier, UNION TECHNIQUE DU BATIMENT, PANTIN.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE

- **Monsieur JAOUEN Didier**  
Cadre technique, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur JARRY Nicolas**  
Réfèrent contrôle exploitation airbus, AIR FRANCE, ORLY AEROGARE.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur JEAY Laurent**  
Employé de banque, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur JEGU Yves**  
Technicien Informatique, CAF DE SEINE SAINT DENIS, BOBIGNY.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur JERAID Sazan**  
Brigadier de manutention, CALBERSON SEINE ET MARNE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame JEZEQUEL Chantal**  
Chargée de voyages, GUNNEBO FRANCE, VELIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Monsieur JONNEAUX Marc**  
Technicien informatique, COBHAM AVIONICS - TEAM, RUNGIS.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur JOUANNIC Eric**  
osc service clients, SELECTA, AUBERVILLIERS.  
demeurant à FRESNES
- **Monsieur JOUGLET Pascal**  
comptable, ETS.F.REBIFFE SARL, CRETEIL.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Madame JOUILLAT Marie-José**  
Secrétaire, GIM, NEUILLY-SUR-SEINE.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur JOUTEAU Jean-Denis**  
Ingénieur en Bureau d'Etudes, ONERA, PALAISEAU.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur JOYEUX Pierre-Renaud**  
assistant de redaction, AGENCE FRANCE PRESSE, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame JULIEN-DEGAAST Françoise**  
Cadre Manager, CNAV, PARIS.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Madame JUMELIN Chantal**  
Gardienne d'immeuble, IMMOBILIERE 3F, PARIS 13EME.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Madame JUTEAU Nicole**  
Employée d'assurances, AXA FRANCE ASSURANCE, NANTERRE.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame KAEB Florence**  
grade de banque, EDMOND DE ROTHSCHILD, PARIS.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- **Monsieur KARON Pascal**  
technicien méthodes, Smurfi Kappa France, ETAMPES.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame KARSENTI Aline**  
assistante technique en santé au travail, ACMS, SURESNES.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur KAWALA Patrick**  
cadre bancaire, CM-AC SERVICES, NANTES.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Monsieur KERROUCHE Cherif**  
Contrôleur de gestion, BAYER SAS, LA GARENNE-COLOMBES.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Madame KERYER Martine**  
Employée, ACMS, SURESNES.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame KETTOU Khokha**  
Gestionnaire adhérent individuel, MUTUELLE GENERALE (LA), LE KREMLIN-BICETRE.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur KOCHCHI Taïbi**  
chef d'équipe, SARL VALTRANS, VALENTON.  
demeurant à VALENTON
- **Madame LACASSAGNE Isabelle**  
toiliste modéliste, CHANEL COORDINATION, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur LAC Bernard**  
Cadre supérieur, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame LACOSTE Marie Paule**  
pharmacien, SANOFI WINTHROP INDUSTRIES, GENTILLY.  
demeurant à THIAIS
- **Madame LAFOND Fabienne**  
Assistante direction, ATOS CONSULTING, BEZONS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame LAHAYE Marie-Noëlle**  
TECHNICIEN DES METIERS DE LA BANQUE, SOCIETE GENERALE, RUEIL-MALMAISON.  
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE
- **Monsieur LAHAYE Thierry**  
conducteur, BIO SPRINGER, MAISONS-ALFORT.  
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE
- **Monsieur LAILLER Alain**  
conditionneur, ESAT DE ROSEBRIE, MANDRES-LES-ROSES.  
demeurant à MANDRES-LES-ROSES
- **Monsieur LAMISCARRE Jean-Pierre**  
trésorier de banque, CREDIT DU NORD, PARIS.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE



- **Monsieur LANDEL Gérard**  
Chef de cuisine, AGR, PARIS.  
demeurant à CACHAN
  
- **Madame LANGLOIS Elisabeth**  
Gestionnaire SARVI - Classe 4, FONDS DE GARANTIE, VINCENNES.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
  
- **Monsieur LANGLOIS Patrick**  
chargé d'études, CPAM DU VAL DE MARNE, CRETEIL.  
demeurant à SAINT-MANDE
  
- **Monsieur LANIESSE Thierry**  
Employé de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS 12EME.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
  
- **Madame LANTIER Sylviane**  
secrétaire de direction 2ème echelon, EIFFAGE ENERGIE ILE DE FRANCE, BRY-SUR-MARNE.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
  
- **Monsieur LAROCHE Jean**  
Cadre informatique, AIR FRANCE, PARAY-VIEILLE-POSTE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
  
- **Madame LAROUSSE Jacqueline**  
cadre banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à MAROLLES-EN-BRIE
  
- **Monsieur LASNIER Patrick**  
chargé de revue, LCIE, FONTENAY-AUX-ROSES.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
  
- **Madame LAURENCOT Marie-Claude**  
Employée de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS 12EME.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
  
- **Madame LAVAUD Catherine**  
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, SAINT-DENIS.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
  
- **Monsieur LAVAUT Pascal**  
Cadre bancaire, BANQUE NEUFLIZE OBC, PARIS.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
  
- **Monsieur LAVERDET Patrice**  
Cadre de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS 12EME.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
  
- **Madame LAVIGNE Christine**  
Contrôleur de gestion, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
  
- **Monsieur LEBEAU Jean-Jacques**  
directeur agence banque privée, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
  
- **Madame LEBENE Bertrande**  
Informaticienne, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
  
- **Madame LEBLOND Antonella**  
Assistante notariale, CASTIGLIONE NOTAIRES, PARIS.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Madame LEBLOND Murielle**  
gestionnaire du service paie, SARL VALTRANS, VALENTON.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Monsieur LEBON Fabrice**  
Informaticien, Crédit agricole S.A, Montrouge.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Monsieur LE BRUN Eric**  
Cadre Bancaire, CREDIT LYONNAIS S.A., LYON.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur LECAILLE Philippe**  
Constructeur en décors, FRANCE TELEVISIONS, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur LECLERE François**  
Cadre de banque, HSBC FRANCE, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur LE CUFF Bernard**  
Cadre bancaire, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Madame LEDAMOISEL-CHEVET Catherine**  
Vendeuse expo meuble, IKEA THIAIS, THIAIS.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur LEDARD Philippe**  
gestionnaire back office, HSBC FRANCE, PARIS.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Madame LEDOUX Valérie**  
chargée d'opérations, BUSINESS FRANCE, PARIS.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur LEFEBURE Daniel**  
Chargé d'étude, VEOLIA ZONE GRAND-OUEST, NANTERRE.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Monsieur LEGAY François**  
Responsable marketing technique, PPG AC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur LEGRAND Alain**  
Technicien, ALSTOM Transport SA, SAINT-OUEN.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur LEGRAND BENOIT**  
Serrurier métallier, SOS MUES-RIDEAUX, SUCY-EN-BRIE.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Madame LEGRUSLEY Martine**  
Gestionnaire conseil allocataire, CAF DE PARIS, PARIS.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur LE GUENNEC Olivier**  
cadre administratif, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame LELEUX Chantal**  
Chef de projet, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur LEPRIX Franck**  
Employé, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.  
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER
- **Madame LEPRIX Valérie**  
Employée de banque, CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.  
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER
- **Monsieur LERECLUS Patrick**  
magasinier, BIO SPRINGER, MAISONS-ALFORT.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur LE ROUX Jean-François**  
gestionnaire logistique, Groupama SA, Paris.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame LEROY Christine**  
comptable, ÉDITIONS GALLIMARD, PARIS.  
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER
- **Madame LESTRADE-CARBONNEL Christine Josiane**  
technicien retraite conseil, CNAV, PARIS.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Madame LE TROUHER Patricia**  
Employée de banque, BANQUE SOLFEA, PARIS.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame LEVALLARD Annie**  
responsable, AUCHAN LOGISTIQUE SERRIS, SERRIS.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Monsieur LEVASSEUR Denis**  
responsable service travaux, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur LEVEQUE Jean-Marc**  
Technicien Etudes, JC DECAUX, PLAISIR.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame LEVET Geneviève**  
Cadre de banque, HSBC, ORLEANS.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Monsieur LEVILLAIN Jean-Michel**  
Cadre de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS 12EME.  
demeurant à MAROLLES-EN-BRIE
- **Monsieur LIATARD Alain Pierre**  
cadre de banque, BANQUE DE FRANCE, PARIS.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Monsieur LINDOWNA Bruno**  
Directeur juridique, ACTION LOGEMENT GROUPE, SAINT OUEN.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame LLUCH BOSCA Anne**  
Assistante administrative, comite d'entreprise dassault systèmes, VELIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à THIAIS

- **Madame LOFARO Micheline**  
Cadre, URSSAF ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Madame LOHEZIC Christine**  
Experte Technique développement, CNAMTS, PARIS.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame LONGCHAMPS Ginette**  
Conseillère d'assurance maladie, CNAMTS, Paris.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur LOPES Francis**  
Technicien supérieure de laboratoire, SANOFI, PARIS.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur LORY Jacques**  
Technicien expert, CPAM DE PARIS, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur LOURENCO SIMOES José**  
Tourneur, SCI BARRE, BRIE-COMTE-ROBERT.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Madame LOZACH Patricia**  
Directeur d'études, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS 07 SP.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Madame LUCCHESE Murielle**  
assistante technique, CNAMTS, Paris.  
demeurant à MAROLLES-EN-BRIE
- **Madame LUSSATO Laurence**  
Employée, BANK OF AMERICA MERRILL LYNCH, PARIS 16.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame LUTYJ Véronique**  
technicienne de gestion, CLINIQUE DUPRE, SCEAUX.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame LUXIN Sonia**  
Assistante Caisse, CARREFOUR, L'HAY-LES-ROSES.  
demeurant à FRESNES
- **Madame LUZIER Carole**  
employée administrative, KLESIA, PARIS 17EME.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Madame MACE Corinne**  
Chargée de Middle office, ALLIANZ VIE, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Monsieur MAGNAVAL Bruno**  
Informaticien, BPCE INFOGERANCE ET TECHNOLOGIES, PARIS.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame MAGNO Annie**  
Tech Rel Cts & Empl Qual Log, BOIRON SA, IVRY-SUR-SEINE.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Monsieur MAHDADI Djamlel**  
expéditeur, SAMADA BERCY, PARIS 12EME.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame MAILLET Catherine**  
assistante de direction, ORANGINA SCHWEPPES FRANCE, NEUILLY-SUR-SEINE.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame MAJERI Marie**  
Promoteur qualité, FRANFINANCE, RUEIL MALMAISON.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Monsieur MALEFANT Christian**  
ingénieur, TOTAL LUBRIFIANTS - ECL NANTES, SAINT HERBLAIN.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur MALLERET Michel**  
Responsable des services généraux, DALKIA FRANCE, la defense.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame MALTAVERNE Sylvie**  
Cadre de banque, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Madame MAMODALY-QUENTIN Narguise**  
Responsable assurance qualité, THALES AIR SYSTEMS SAS, RUNGIS.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Madame MANCEAU Elisabeth**  
Employée de banque, CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Monsieur MANINI Jean-Luc**  
Directeur, EURO-INFORMATION, STRASBOURG.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur MARAIS Jacky**  
chargé de clientèle, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur MARCHAND Jean-Paul**  
Technicien d'étude, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL.  
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE
- **Monsieur MARCOTTE Jean-François**  
ingénieur développement, RESINOPLAST, REIMS.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur MARGELIN Thierry**  
Electricien, Eiffage énergie, CHEVILLY-LARUE.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur MARGOSES Guy**  
BANQUIER, LAZARD FRÈRES BANQUE, PARIS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Monsieur MARIE Eric**  
Cadre bancaire, CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame MARIE Patricia**  
Gestionnaire amiable, FONDS DE GARANTIE, VINCENNES.  
demeurant à VINCENNES

- **Monsieur MARION Hugues Emmanuel Pascal**  
chargé de mission principale, AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT, PARIS.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Monsieur MARSAIS Philippe**  
Cadre bancaire, BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL, STRASBOURG.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame MARTIN Elisabeth**  
Cadre bancaire, CREDIT AGRICOLE CIB, MONTROUGE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur MARTINEZ Jean**  
pilote de ligne, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à SAINT-AURICE
- **Monsieur MARTIN Serge**  
cadre informatique, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur MARTINS GOMES José**  
Boiseur, PETIT, NANTERRE.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Madame MARZIN Martine**  
Gestionnaire Allocataires, B2V, COURBEVOIE.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur MASSELIER Frédéric**  
Employé de banque de France, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur MASSIAS Gérard**  
Assistant responsable d'affaires, INEO DEFENSE, VELIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame MASSIF Christine**  
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur MATIAS José**  
Responsable clientèle, ISS PROPRETE, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame MAUBOUCHE Liliane**  
Cadre bancaire, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur MAUDUIT Philippe**  
Dessinateur industriel - Cadre PPS, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur MAURICE François**  
Inspecteur chargé de mission, FEDERATION NATIO.GROUP.RETRAITE & PREV., PARIS Cédex 08.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame MAURIERES Anne-Marie**  
Infirmière diplômée d'état, HÔPITAL SUISSE DE PARIS, ISSY-LES-MOULINEAUX.  
demeurant à ARCUEIL

- **Monsieur MAZZON Ludovic**  
Assistant chargé de documentation juridique, Direction de l'Information Légale et Administrative,  
PARIS.  
demeurant à ARCUEIL
- **Monsieur MEGEVAND Philippe**  
Gestionnaire de Back Office, NATIXIS, PARIS 13EME.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur MEKRI Barty**  
chef des missions, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.  
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE
- **Madame MENAGER Pascale**  
Employée de Banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur MENDES CARVALHAIS Victor**  
Maître compagnon, SPIE SCGPM, ARCUEIL.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Madame MENEZ Christine**  
secrétaire de direction, APOGEI 94, CRETEIL.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame MENIER Odile**  
Informaticienne, AIR FRANCE, PARAY-VIEILLE-POSTE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame MERAKCHI Dalila**  
Caissière, MONOPRIX PORTE DE CHATILLON, MALAKOFF.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur MERCADAL Serge**  
Responsable commercial informatique, AIR FRANCE, PARAY-VIEILLE-POSTE.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame MERLAUD Laurette**  
Acheteuse, REGULATEURS GEORGIN, CHATILLON.  
demeurant à ARCUEIL
- **Monsieur MERRIEN Pierre**  
cadre, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur MESLIN Dominique**  
Directeur relations professionnelles et techniques Europe, ESSILOR INTERNATIONAL,  
CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame MESSADI Aicha**  
caissière, ELIOR ENTREPRISES, PARIS-LA-DEFENSE.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur MEUNIER Gérard**  
Administrateur Système, VEOLIA EAU D' ILE DE FRANCE SNC, NANTERRE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame MEYNARD Filomena**  
Coordinatrice Marketing France, NTN-SNR ROULEMENTS, ANNECY.  
demeurant à CACHAN

- **Monsieur MICHEE Yke**  
brancardier, MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE, BONNEUIL-SUR-MARNE.  
demeurant à VALENTON
- **Madame MILHORNE Christiane**  
Réfèrent technique gestion du personnel, CNAMTS, MONTPELLIER.  
demeurant à FRESNES
- **Madame MILLET Sylvie**  
Assistante de direction, ING BANK NV, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame MILLI Sylviane**  
Cadre de banque, BARCLAYS BANK P.L.C., PARIS.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur MILLOX Didier**  
Cariste, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Madame MINERBA Silvana**  
caissière centrale, SIMPLY MARKET, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame MIRZAYAN Claudine**  
Assistante juridique, SODEMA CONSEILS S.A, PARIS.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Monsieur MISSINHOUN Alain**  
Informaticien, TOTAL GLOBAL INFORMATION TECHNOLOGY SERVICES, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame MOINEAU Dominique**  
Réfèrent technique du recouvrement, URSSAF ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL.  
demeurant à NOISEAU
- **Madame MOLENDI Yolaine Denise Jacqueline**  
directeur administratif et financier, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS 07 SP.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame MONCE Annie**  
Chef de département, PÔLE EMPLOI, MONTREUIL.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame MONIN Bénédicte**  
chef de projet, PÔLE EMPLOI, MONTREUIL.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur MONNIER Daniel**  
Directeur, SAS LISI AUTOMOTIVE, BELFORT.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame MONTAUZIER Danièle**  
Comptable, SANOFI CHIMIE, VITRY-SUR-SEINE.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame MONTEIRO Custodia**  
Employée d'immeuble qualifiée, BATIGERE D'ILE DE FRANCE, PARIS.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame MONTUREUX Cathérine Françoise Jeanne**  
Assistante, TOTAL SA, COURBEVOIE.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES



- **Monsieur MORAIN Claude**  
Technicien de production, SANOFI, PARIS.  
demeurant à VALENTON
- **Monsieur MORAN Marc**  
Informaticien, ATOS INFOGERANCE, BEZONS.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Monsieur MOREAU François**  
Support technique, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame MORELLE Anne-Carole**  
Documentaliste, ONERA, PALAISEAU.  
demeurant à ARCUEIL
- **Monsieur MORENO José-Alain**  
Agent de maîtrise, CNAV, PARIS.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Madame MORVAN Elise**  
Juriste, NATIXIS LEASE, CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Monsieur MOUSSEH Gilbert**  
Gardien Principal, DESRUE IMMOBILIER, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame MOUSSINET Josiane**  
assistante administrative, BIGARD, RUNGIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame MSIKA Hélène**  
Responsable de groupe, GMF ASSURANCES, LEVALLOIS-PERRET.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur MULLER Guillaume**  
ingénieur, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Madame NAQUIN Viviane**  
Déléguée régionale, LADOM, PARIS 07 SP.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame NAZARET Françoise**  
Cadre technique 1er, APAS-BTP, PARIS 13EME.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur NEDELEC Thierry**  
Directeur, APAVE PARISIENNE, PARIS.  
demeurant à RUNGIS
- **Madame NELSON-POLY Ghislaine**  
assistante, SARL VALTRANS, VALENTON.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Madame NESTORET Huguette**  
Agent technique de labo, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL.  
demeurant à CRETEIL

- **Madame NETO Maria**  
Aide médico-psychologique, IMP MARIE-UXILIATRICE, DRAVEIL.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Monsieur NGO-DINH Nam**  
Cadre d'assurances, COFACE, BOIS-COLOMBES.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur NGUYEN Chut**  
Préparateur Peintre Voiture, CITROEN PARIS EST, VINCENNES.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame NGUYEN Dominique**  
Hôtesse de caisse, SUPER MONOPRIX - NATION, PARIS 20EME.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur NGUYEN NICOLAS Marc**  
Réfèrent technique vérification, URSSAF ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame NGUYEN PHUQUI Pierrette**  
Analyste comptable, PARIS HABITAT OPH, PARIS.  
demeurant à GENTILLY
- **Monsieur NICODEME Jean-Marie**  
Agent administratif, MBDA, LE PLESSIS ROBINSON.  
demeurant à SANTENY
- **Monsieur NOEL Yvon**  
Ingénieur, ALLIANZ IARD, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame NUVOLI Marina**  
Cadre bancaire, CREDIT LYONNAIS - LCL, VILLEJUIF.  
demeurant à VILLECRESNES
- **Monsieur ODRY Jean**  
contrôleur de sécurité, CRAMIF, PARIS.  
demeurant à CACHAN
- **Madame OLIVEIRA Claudy**  
Employée de banque, LCL, VILLEJUIF.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame OLIVEIRA Teresa**  
Hôtesse de Caisse, SUPERMARCHE CARREFOUR MARKET, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.  
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE
- **Madame OLLIEN Anne**  
Agent hôtelier spécialisé, CLINIQUE DUPRE, SCEAUX.  
demeurant à CACHAN
- **Madame ORJEBIN Helene**  
directeur comptable, BNP PARIS BAS REALESTATE, ISSY-LES-MOULINEAUX.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame ORY Christine**  
Manager relations clients, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Monsieur OSETEK Christophe**  
conducteur routier, SOTRAV GROUPE STVA, VALENTON.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame OUASTI Yamina**  
Assistante, OSICA, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame OUAZIR Djamila**  
employée administrative, SAMADA SNC, THIAIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame PADRONI Jocelyne**  
Secrétaire Médicale, Centre médical et dentaire de Paris, PARIS 15EME.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur PAGES Pascal**  
Chef d'équipe, UNION TECHNIQUE DU BATIMENT, PANTIN.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame PANDION Brigitte**  
aide soignante diplômée, MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE, BONNEUIL-SUR-MARNE.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Madame PAPA Christiane**  
Assistante de direction, BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, PARIS 9EME.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Monsieur PAPA Daniel**  
Responsable client, AIR FRANCE, LE MESNIL-AMELOT.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Madame PARIENTE Martine**  
chargé de clientèle, CNP ASSURANCES, PARIS.  
demeurant à ARCUEIL
- **Madame PARISELLE Jeanne-de-Chantal**  
Chargée de Mission, POLE EMPLOI, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame PAROT Fabienne**  
Agent-maîtrise, AIR FRANCE CENTRE DES SERVICES PARTAGES, ROISSY-CHARLES-DE-  
GAULLE.  
demeurant à VALENTON
- **Madame PAULI Beatrice**  
Cadre bancaire, CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame PELEY Sylvie**  
Chef de projet traduction, SOLYSTIC, BAGNEUX.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Monsieur PELLOIE Serge**  
Agent administratif chauffeur de direction, WENDEL, PARIS.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur PENTIER Guy**  
Technicien sup méthode, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, EVRY.  
demeurant à MANDRES-LES-ROSES
- **Monsieur PERDRIZET Nicolas**  
Superviseur Air France, AIR FRANCE, MONTREUIL.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE

- **Monsieur PEREIRA VIEIRA Manuel**  
Conducteur d'engins, La Limousine, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur PERFETTA Jean**  
Attache de Direction, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame PERIN Chantal**  
Responsable charcuterie, DENALI MONOPRIX, NOGENT-SUR-MARNE.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Monsieur PERNET Philippe**  
Responsable unité opérationnelle, VEOLIA EAU D' ILE DE FRANCE SNC, NANTERRE.  
demeurant à RUNGIS
- **Monsieur PERONINO Dominique**  
Ingénieur/cadre informatique, BULL SAS, LES CLAYES-SOUS-BOIS.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Monsieur PERRIER Marc**  
Opticien, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Madame PETER Corinne**  
Contrôleur de gestion, BULL SAS, SAINT-OUEN.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur PETERMANN Philippe**  
Informaticien, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame PETESCH Teresa**  
secrétaire, COOPERATION ET FAMILLE, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame PETIT Catherine**  
dessinatrice cartographe, TOTAL SA, COURBEVOIE.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Madame PETIT Christine**  
Technicien d'assurance, GENERALI ASSURANCES, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame PETIT Isabelle**  
Professionnel confirmé - Expert applicatif régional, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.  
demeurant à NOISEAU
- **Madame PETIT Martine**  
inspecteur grands comptes grand courtage, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame PETRIER PEYRONDET Isabelle**  
Cadre principal, AIR FRANCE, MONTREUIL.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame PEUTAT Corinne**  
comptable, EUROVIA MANAGEMENT, RUEIL-MALMAISON.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE

- **Monsieur PEYRARD Philippe**  
Cadre caisse de sécurité sociale, RSI, LA PLAINE SAINT DENIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame PEZAC Sylvie**  
Gestionnaire paies, EFFICACE ENERGIE IDF, BRY-SUR-MARNE.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame PIERRON Concetta**  
Rédactrice assurances, MAE, ROUEN CDX.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame PIGNET Christine**  
Adjoint, BANQUE DE FRANCE, MARNE-LA-VALLEE.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame PILATE Maryse**  
Technicienne qualifiée, Hopital de chevilly-larue, CHEVILLY-LARUE.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame PINON Sylvie**  
cadre de banque, CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur PIQUIONNE Auguste**  
Chauffeur poid lourd, LA POSTE, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur PLA Carlos**  
Directeur de caisse, CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL IDF, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur PLAIN Pascal**  
TECHNICIEN SUPERIEUR QUALIFIE, SNECMA, PARIS.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Madame PLASSE Laurence**  
Assistante de direction, FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY BALL, CHOISY LE ROI.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Monsieur PLATON Gilbert**  
Chef pâtissier, SODEXO ENTREPRISES, VELIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Monsieur PLATTER Denis**  
ingénieur, CEA, PARIS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame PLUMASSEAU Rosite**  
Employée, AGOSPAP, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame POITIER Claudine**  
assistante réglemентаire, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur POL Philippe**  
cadre banque, BNP PARISBAS LEASE GROUP, PUTEAUX.  
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE
- **Monsieur POMIER Alain**  
Cadre Air France, AIR FRANCE, ROISSY CDG.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI

- **Monsieur PONS Eric**  
Développeur informatique, Société ALLIANCE VIE, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur PONS Erick**  
développeur informatique, ALLIANZ, PARIS 2EME.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur PORAS Jean - Yves**  
directeur adjoint, PARIS HABITAT OPH, PARIS.  
demeurant à NOISEAU
- **Monsieur POTILLON Jean-François**  
Réceptionnaire après vente PSA, SCA PEUGEOT LA DEFENSE, LA GARENNE-COLOMBES.  
demeurant à CACHAN
- **Madame POUDRÉ Isabelle**  
Responsable Ressources Humaines Adjointe, PLACOPLATRE GROUPE SAINT-GOBAIN,  
SURESNES.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur POUDRÉ Pascal**  
Responsable informatique, GIE CREPA, PARIS.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur POUJADES Gérard**  
cariste, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur POULAIN Olivier Patrick**  
Technique, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, MASSY.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame POULICET Odile**  
Secrétaire, CEA, ARPAJON.  
demeurant à VALENTON
- **Madame POULIER Anasthasie**  
employée, R.M.S, RUEIL-MALMAISON.  
demeurant à VALENTON
- **Madame POUSSE Fabienne**  
Démonstratrice, AG COM, PARIS 10EME.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Madame PRIE Sabine**  
MOA chef de projet, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS.  
demeurant à CACHAN
- **Madame PROM Isabelle**  
Comptable, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Monsieur QUARRE Michel**  
Cadre technique Air France, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à RUNGIS
- **Monsieur QUENTIN Pierre**  
Ingénieur, UMS, VILLEBON-SUR-YVETTE.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE

- **Madame QUEROL Chantal**  
technicienne qualité, INSTITUT PASTEUR, PARIS.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Monsieur RAGOT Serge**  
gérant de société, SIMPLON-BUREAU, VILLENEUVE-LE-ROI.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur RAMBIE Richard**  
Technicien logistique, ALLIANZ IARD, COURBEVOIE.  
demeurant à FRESNES
- **Madame RANGHEARD Véronique**  
Responsable Comptable Fournisseurs, ERIGERE, PARIS 2EME.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Monsieur RASMUSSEN Patrick**  
Employé de banque, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Monsieur RAVELEAU Bernard**  
Magasinier, Direction de l'Information Légale et Administrative, PARIS.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Monsieur RAVENEL Claude**  
Cadre administratif, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.  
demeurant à THIAIS
- **Madame RAYNAUD Sylvia**  
Chargée de clientèle export, L'OREAL PRODUITS DE LUXE INTERNATIONAL, .  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Monsieur RAZE Roger**  
Comptable, ITEP LE COTEAU, VITRY-SUR-SEINE.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame REDOULES Beatrice**  
Auditeur, CNP ASSURANCES, PARIS.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Monsieur REIS DE OLIVEIRA Antonio**  
Boucher, MONOPRIX PLACE DES FETES, PARIS 19EME.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame REKIS Nadia**  
conseillère commerciale téléphonique, DAVIGEL SAS, DIEPPE.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame RENARD Marie-Noelle**  
Cadre, GESAE, CRETEIL.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame RENAULT Danièle**  
Assistante commercial, IMMUNODIAGNOSTICSYSTEMS, PARIS.  
demeurant à CACHAN
- **Madame RENAY Maryse**  
Gestionnaire de comptes, URSSAF ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur RETMAN Claude**  
Employé de banque, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE

- **Madame RICARDO Isabelle**  
attachée de direction, CRIDON de Paris, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame RIDONELLI Chirstine Marie**  
Employée de restaurant, AGRAF Restaurant Chevaleret, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur RIGAULT Jean-Pierre**  
Responsable logistique, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame RIPOLL Ghislaine**  
Documentaliste iconographe, Groupama SA, Paris.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame RIVOLA Maryse**  
Attachée administrative, ALLIANZ IARD, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame RIZZETTO Isabelle**  
employée hautement qualifiée, SAMADA COURSON GROUPE MONO-PRIX, THIAIS.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame ROBERT Pascale**  
assistante service adherent, APST BTP RP, BOURG-LA-REINE.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame ROBERT Sylvie**  
Cadre de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Monsieur ROBIC Marc**  
Chauffeur/ Monteur de marché, CORDONNIER FRERES, LE PERREUX-SUR-MARNE.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur ROBINEAU Philippe**  
Ingénieur, ALCATEL LUCENT FRANCE, BOULOGNE-BILLANCOURT.  
demeurant à CACHAN
- **Monsieur ROBIN Emile**  
Coffreur, SOGEA TPI, CHEVILLY-LARUE.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Monsieur ROBIN Xavier**  
CHARGE D'AFFAIRE, ENDEL, NANTES.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame ROSINE Catherine**  
gestionnaire, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.  
demeurant à FRESNES
- **Madame ROSSIN Maryse**  
Technicienne, CNAV, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur ROUET Jean-Jacquet**  
analyste SI, SMABTP, PARIS.  
demeurant à VILLECRESNES



- **Madame ROUHAUD Florence**  
gestionnaire middle office, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame ROULIER Frédérique**  
Cadre assurance, ALLIANZ, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame ROUSSEL Myriam**  
Gestionnaire dommages, FONDS DE GARANTIE, VINCENNES.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur ROUSSILLON Frédéric**  
Horticulteur agent de production florale, MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS, FONTENAY-SOUS-BOIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur ROUSSOT Gérard**  
Analyste d'exploitation informatique, APRIA RSA, MONTREUIL.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Monsieur ROUX Philippe**  
Ingénieur, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY, GENNEVILLIERS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame ROUYER Laurence**  
Responsable d'études, CAISSE D'EPARGNE, PARIS.  
demeurant à MANDRES-LES-ROSES
- **Monsieur RUIZ Marcel**  
Contrôleur de Gestion, TRANSGOURMET MANAGEMENT GIE, VALENTON.  
demeurant à MAROLLES-EN-BRIE
- **Madame RUMAYOR Anny**  
Comptable, UNION DISTRIBUTION, CHEVILLY-LARUE.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Monsieur SABAN Alain**  
cariste préparateur, NICOLAS, THIAIS.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur SACHET Bruno**  
responsable marketing, SOCIETE GENERALE, PARIS.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Monsieur SAGET Jean-Luc**  
Cuisinier, Restaurant Compass Group France, VALOGNES.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Monsieur SAGORY Bernard**  
Responsable montage intégration, NEXTER SYSTEMS, VERSAILLES.  
demeurant à MAROLLES-EN-BRIE
- **Madame SAILLANT Agnès**  
Employée de banque, HSBC FRANCE, PARIS.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Monsieur SAINTEN Gulene**  
technicien expert, CPAM DE PARIS, PARIS.  
demeurant à ALFORTVILLE

- **Monsieur SALLE Thierry**  
employée de banque, LAZARD FRÈRES BANQUE, PARIS.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Monsieur SAONIT Patrick**  
Cadre de gestion, ASSOCIATION VALENTIN HAUY, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame SARGAT Annie**  
Cadre dans l'exploitation des opérations aériennes, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Madame SAUVAGE Laurence**  
cadre fonctionnel, CPAM DE PARIS, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur SAUVERZAC Didier**  
Technicien, MBDA, LE PLESSIS-ROBINSON.  
demeurant à ARCUEIL
- **Madame SAVELLI Laurence**  
assistante de direction, L'OREAL, CHEVILLY-LARUE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame SAVOYE Florence**  
GRH / Paies, FFJDA, PARIS 14EME.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame SCAGNELLI Anne**  
Responsable ressources humaines, DOCAPOST BPO, CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Madame SCAMPS Christine**  
chargée de prévention hygiène sécurité laboratoires, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.  
demeurant à RUNGIS
- **Monsieur SCAMPS Gilles**  
Cadre de santé, INSTITUT CURIE, PARIS.  
demeurant à RUNGIS
- **Madame SCANVION Sylvie Vincente**  
CHARGÉE D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL,  
PARIS.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Monsieur SCEMAMA Guy**  
ingénieur, INSTITUT FRANCAIS TEXTILE HABILLEMENT, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame SCHERRER Nadine**  
Chargée process compliance, PFIZER, PARIS.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur SEBBAH Bruno**  
superviseur production, EUROCLEAR, PARIS 9EME.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur SERRES Jean-Marc**  
Directeur des ressources humaines, SGD S.A, PUTEAUX.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Monsieur SETTI Arnaud**  
Technicien recherche matériaux, THALES ELECTRON DEVICES, VELIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur SIMOENS Pascal**  
technico-commercial sédentaire, SEFI, POITIERS.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Monsieur SIMON François**  
ingénieur, TECHNIP FRANCE, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame SIMON Martine**  
technicien expert, CPAM DE PARIS, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur SIMON Patrick**  
Chef de Projet, THALES AIR SYSTEM, LIMOURS.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur SKORUPKA Marc**  
Cadre supérieur, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame SOBERS Agatha**  
Housekeeping, PULLMAN PARIS MONTPARNASSE, PARIS.  
demeurant à ARCUEIL
- **Madame SOLTYS Martine**  
secrétaire, CRAMIF, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame SONIGO Valérie**  
Employée de bureau, CRAMIF, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame SOUCI Carole**  
TECHNICIEN QUALIFIE, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame SOULAS Gilliane**  
conseiller administration du personnel, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur SOULIER Philippe**  
conducteur LSA, BIO SPRINGER, MAISONS-ALFORT.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame SOUTIF Catherine**  
ouvrière sérigraphie polyvalente, CATU, BAGNEUX.  
demeurant à FRESNES
- **Monsieur STEENKISTE Laurent**  
Chargé de sécurité industrielle, MBDA, LE PLESSIS ROBINSON.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur SUTTER Charles**  
Cadre de direction, SOCIETE GENERALE, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur SY Demba**  
Ouvrier d'encadrement, USP NETTOYAGE, ARCUEIL.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE

- **Monsieur TABARD Jacques**  
Cadre position IIIB, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur TAHI Charles**  
Barman, PULLMAN PARIS MONTPARNASSE, PARIS.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur TAKOUCHE Neguib**  
Ingénieur, ALSTOM Transport SA, SAINT-OUEN.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur TALIBON Olivier**  
Technicien installation, SPIE ICS, MALAKOFF.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Monsieur TALLE Alain**  
Agent air france, AIR FRANCE, ROISSY CDG.  
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE
- **Monsieur TARAHI Abdellaziz**  
chef de quai, SOFRINO, CAEN.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Monsieur TARDY Patrick Julien**  
Responsable atelier, CLEMESSY SA, BRON.  
demeurant à RUNGIS
- **Madame TEALDI Françoise**  
Assistante de direction, LE BHV/MARAIS, PARIS.  
demeurant à ORLY
- **Monsieur TERRADE Jean-claude**  
contremaître, MERCEDES BENZ PARIS, LE PORT-MARLY.  
demeurant à VILLECRESNES
- **Madame TERRAGNOLO Sylvie**  
employée de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL IDF, PARIS.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Monsieur THENEVIN Claude**  
cadre supérieur, AIR FRANCE CENTRE DES SERVICES PARTAGES, ROISSY-CHARLES-DE-  
GAULLE.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Madame THERON Josyane**  
Responsable développement ressources humaines, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS,  
PARIS.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Madame THEUNISSEN Isabelle**  
comptable, PANHARD GENERAL DEFENSE, MAROLLES-EN-HUREPOIX.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame THEVENOT Evelyne**  
Assistante de direction, B2V, COURBEVOIE.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame THIL Christine**  
employée de banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.  
demeurant à THIAIS

- **Monsieur THIOU Alain**  
agent air france, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Monsieur THOMAS Benoit-Eric**  
Ingénieur commercial, PARKER HANNIFIN FRANCE SAS, CONTAMINE SUR ARVE.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Monsieur THOMAS Jean-Pierre**  
Technicien, BULL SAS, LES CLAYES-SOUS-BOIS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame THOUNE Marie**  
Agent d'identification de la Personne, CAF DU VAL DE MARNE, CRETEIL.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur TICHIT Gérard**  
Ingénieur système informatique, SPIE ICS, MALAKOFF.  
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE
- **Madame TORDJEMAN Corinne**  
Employée de bureau, ACIP, PARIS.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Madame TORRAS Sylviane**  
Employée de Bureau, LE BHV/MARAIS, PARIS.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Monsieur TOULZA Marc**  
Ingénieur, MBDA, LE PLESSIS ROBINSON.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur TOUZET Christian**  
Directeur achat adjoint, SAGEMCOM BROADBAND SAS, RUEIL-MALMAISON.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur TRAN Tuan**  
Informaticien, ATOS INFOGERANCE, BEZONS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur TRAN Tuan Khai**  
informaticien, ATOS INFOGERANCE, BEZONS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur TRAORE Sorisdjan**  
Ouvrier Pro URD, COLAS, SUCY-EN-BRIE.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame TRAVERT Muriel**  
Employée de banque, CREDIT LYONNAIS, CRETEIL.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame TRIGO Rose**  
Agent de maîtrise, TROPHY, MARNE-LA-VALLE.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur TRIKI Farhat**  
employé, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Monsieur TROTET Roland**  
Pilote de ligne - Commandant de bord, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- **Monsieur TURCO Patrick**  
Vendeur, PRODILAC SNC, RUNGIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur TZWANGUE Marc**  
Cadre, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.  
demeurant à ARCUEIL
- **Madame UERAUD-GUICHARD Christine**  
coordinatrice franchise, Lacoste, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Monsieur URODA Françoise**  
technicien de la banque, CREDIT AGRICOLE CIB, GUYANCOURT.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame USSE Patricia**  
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à ORLY
- **Monsieur VAESKEN Didier**  
Trésorier, EIFFAGE INFRASTRUCTURES, VELIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur VALENTE Bruno Julien**  
conseiller livraison automobile, RENAULT, FRESNES.  
demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER
- **Monsieur VALENTE GOMES José**  
Maître Bâtitteur, SICRA ILE DE FRANCE, NANTERRE.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Monsieur VALERIUS Jean-Joseph**  
Réceptionnaire, SIMPLY MARKET, PARIS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Monsieur VANGO Denis Casimir**  
Organisateur, CNAV, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame VARACHAUD Catherine**  
professeur de gym et éveil corporel, ACTISCE, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame VAURY Marie**  
Comptable, OGF, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Madame VAZ Maria**  
Conseillère ventes, CARREFOUR, L'HAY-LES-ROSES.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur VENAT Didier Thierry**  
Chef de magasin, DHL SERVICES LOGISTIQUES, SAINT-DENIS.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Madame VENNETILLI Danièle**  
ingénieur d'étude, AREVA NP Etablissement de Jeumont, JEUMONT.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Monsieur VERGNE Gérard**  
Technicien supérieur, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE, GIF-SUR-YVETTE.  
demeurant à RUNGIS
- **Monsieur VERNAUDON Jean-Luc**  
Chef de projets assurance, GMF ASSURANCES, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Madame VERNIER Patricia**  
Assistante technique, OSICA, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame VERNOIS Dominique**  
Gestionnaire, CPAM DU VAL DE MARNE, CRETEIL.  
demeurant à THIAIS
- **Madame VERNOIS Jacqueline**  
assistante de direction, COMITE DE GESTION DES OEUVRES SOCIALES, STRASBOURG.  
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Madame VEYRAT Manuelle Sarah**  
Infirmière coordinatrice, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur VEYRET Bernard**  
Ingénieur, THALES AVIONICS SAS, MERIGNAC.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur VICHARD André**  
Assistant de gestion, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF.  
demeurant à ORLY
- **Monsieur VIDAL Pascal**  
employé de banque, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Monsieur VIDJEARANGAN Mourty**  
Approvisionnement, MONOPRIX, BOURG-LA-REINE.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Monsieur VIGNEAU Hervé**  
Agent funéraire, OGF, PARIS.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Monsieur VIMARD Philippe**  
technicien de laboratoire, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à ARCUEIL
- **Monsieur WAHABI Lakhdar**  
Mécanicien, S. C. A. DARL'MAT, MALAKOFF.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame WATIEZ Patricia**  
vendeuse en parfumerie, MONOPRIX SAINT MAUR, SAINT-MAUR-DES-FOSES.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Monsieur WEBER Etienne**  
Agent traitement avion, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur WEBER Pascal**  
Agent de quai, ORLY GEL, ORLY.  
demeurant à ORLY

- **Madame WERNER Véronique**  
Cadre de banque, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Monsieur WILLAIME Marc**  
Ingénieur, P.M.C, PARIS.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Monsieur ZEJGMAN Patrick**  
Responsable de service, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS 07 SP.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Madame ZERAFÀ Marie-Pierre**  
Technicienne PPS, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame ZMUDZ Lori**  
secrétaire comptable, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Madame ZOÏS Elisa**  
secrétaire administrative médicale, ACMS, SURESNES.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame ZOUGGARI Elisabeth**  
Responsable d'équipe, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.  
demeurant à CRETEIL

**Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :**

- **Madame ADOUANE Liliane**  
chargée de mission financière, AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE, NANTERRE.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Madame ALLARD Claudie**  
expert comptable, CRAMIF, PARIS.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame AMARA Malika**  
assistante de caisse, CARREFOUR, MASSY.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame AMBROISE Sylvie**  
Cadre technique, CNAV, PARIS.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame ANDRE Marie-Christine**  
Gestionnaire, SWISSLIFE ASSURANCE ET PATRIMOINE, LEVALLOIS-PERRET.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame ANDRIAMPANANA Pierrette**  
gestionnaire d'activité, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL.  
demeurant à ARCUEIL
- **Madame ANGELE SANTA Jacqueline**  
Technicien du risque professionnel, CPAM DE PARIS, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame ANNET Marie-Christine**  
employée de banque de france, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE



- **Madame ARNAUD Christine**  
Attachée de direction, RSI, LA PLAINE SAINT DENIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Madame ARNOTT Christine**  
Secrétaire gestionnaire, G P S A, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Madame ARNOUX Régine**  
Chargée de recouvrement, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Monsieur ASSEGLI Mohamed**  
tourneur, CIRCOR INDUSTRIA SAS, LE PLESSIS-TREVISE.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Madame ATANASSIAN Brigitte**  
Employée de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur AUGUET Patrick**  
Responsable unité, LCIE, FONTENAY-AUX-ROSES.  
demeurant à ARCUEIL
- **Madame AURAY Anne-Marie**  
Secrétaire-Assistante, ALLILANZ IARD, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Monsieur BACCHIOCHI Pascal**  
Employé de banque, HSBC FRANCE, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Madame BADUEL Marylène**  
Comptable, FCN, PARIS.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Monsieur BAILLY Philippe**  
Employé de banque, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Madame BARET Sylvie**  
Chargée de Mission - Encadrante confirmée, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Monsieur BAROOT Marc Henri Raumont**  
Coloriste, BOLLIG ET KEMPER, FLEURY-MEROGIS.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Monsieur BAROUGIER Jean-François**  
Chef de travaux, DARRAS ET JOUANIN, VIRY-CHATILLON.  
demeurant à LA VARENNE ST HILAIRE
- **Madame BARRE Marie-Christine**  
Cadre de banque, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame BATAILLE Fabienne**  
Attachée de clientèle, BANQUE TRANSATLANTIQUE, PARIS.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI

- **Madame BATTISACCHI Nicole**  
Assistante de direction, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame BAUDE Marie-Luce**  
conseillère, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur BECQUE Michel**  
Chargé de documentation, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, MASSY.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame BENOIST Jocelyne**  
Cadre, URSSAF ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Madame BERGERON Corinne**  
Assistante en secrétariat, AREVA NP, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur BERGES Michel**  
technicien avion, AIR FRANCE, ROISSY CDG.  
demeurant à PERIGNY
- **Monsieur BERLEMONT Frédéric Charles Joseph**  
Cadre manager, CNAV, PARIS.  
demeurant à GENTILLY
- **Madame BERLEMONT Nathalie**  
Technicien conseil contrôle, CNAV, PARIS.  
demeurant à GENTILLY
- **Madame BERNARD Jocelyne**  
Employée, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL.  
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE
- **Madame BERNARD Patricia**  
Gestionnaire de Biens et Services, SMIRF ELSM, PARIS 15EME.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame BERNARD Sonia**  
Technicien du compte individuel, CNAV, PARIS.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame BERTRAND Elisabeth**  
Chargée de gestion, NATIXIS LEASE, CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame BESEGAI Evelyne**  
Gestionnaire traitements encaissements, GE FACTOFRANCE SAS, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Madame BETTERICH Michèle**  
Cadre d'assurances, MACSF ASSURANCES, LA DEFENSE.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Monsieur BEULQUE Pascal**  
Cadre, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, PARIS.  
demeurant à VILLECRESNES
- **Monsieur BEZIAT Yvon**  
Cadre technique, DASSAULT AVIATION, ARGENTEUIL.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT

- **Madame BICHON Solange**  
Technicien de prestations, CPAM DU VAL DE MARNE, CRETEIL.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur BIFFI Jean-Pierre**  
Chef de cuisine, POTEL & CHABOT, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur BIGARD Daniel**  
chef de projet, BARCLAYS BANK PLC, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame BISSON Patricia**  
chargée d'études, CPAM DU VAL DE MARNE, CRETEIL.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur BITAN Felix**  
Magasinier, INEO DIGITAL, CLICHY.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur BLACHE Jean pierre joseph**  
Agent de l'état, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.  
demeurant à PERIGNY
- **Madame BLOND Catherine**  
Assistante métier, SANOFI AVENTIS FRANCE, GENTILLY.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur BLOQUET Joël**  
Coordinateur Réparation, SECAN, GENNEVILLIERS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame BOCAGE Dominique**  
Assistante direction, MFP, PARIS.  
demeurant à ORLY
- **Madame BOISNARD Isabelle**  
chargé de mission, SMABTP, PARIS.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Monsieur BOISSERIE Jean-Paul**  
Inspecteur, APAVE PARISIENNE, PARIS.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Madame BOISSONNADE Josselyne**  
cadre de banque, BNP PARIBAS, PANTIN.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Madame BOIVIN Michelle**  
Employée de secrétariat, APAVE PARISIENNE, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur BONTE Jean-Luc**  
Agent technique, CENEXI, FONTENAY-SOUS-BOIS.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Madame BOOURDON Elisabeth**  
Secrétaire, GROUPE HOSPITALIER PARIS SAINT JOSEPH, PARIS.  
demeurant à CACHAN

- **Monsieur BORDEAU Marcel Michel Julien**  
cadre technicien, AIR FRANCE, ROISSY SDG.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame BOUCHEREAU Jeannine-Claude**  
Employée de bureau, CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur BOUCLY Christophe**  
employé de banque, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame BOUDET Andree**  
technicien conseil, GESAE, CRETEIL.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame BOUFFIER Martine**  
Cadre de banque, BRED BANQUE POPULAIRE JARRY, BAIE-MAHAULT.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame BOUJU Brigitte**  
Gestionnaire conseil allocataire, CAF DE PARIS, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame BOULANGER Françoise**  
Assistant technique, SMAMIF, PARIS.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Monsieur BOULIER Norbert**  
magasinier, SCHINDLER, VELIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à THIAIS
- **Madame BOURGEOIS Chantal**  
Responsable comptable, VEOLIA WATER SOLUTIONS ET TECHNOLOGIES, SAINT MAURICE.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame BOURGEOIS Joelle**  
secrétaire, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur BOUSSAID Ali**  
Etancheur, SMAC, ANTONY.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Madame BOUTZEN Laurence**  
Assistante spécialisée, GENERALI VIE, PARIS.  
demeurant à ARCUEIL
- **Madame BROSSE Isabelle**  
EMPLOEE DE BANQUE, BANQUE DE FRANCE, LA ROCHE-SUR-YON.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame BROUET Muriel**  
responsable marchés, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY-SUR-MARNE.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Monsieur BRUNEL Patrick**  
Technicien supérieur, CEA, ARPAJON.  
demeurant à MANDRES-LES-ROSES
- **Monsieur BUGUET Alain**  
Mécanique, CITROEN PARIS EST, VINCENNES.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame BUREAU-SOQUET Catherine**  
Assistante, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à THIAIS
- **Madame BUTEAU Jacqueline**  
comptable, IMMOBILIERE 3F, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame BUYCK Dominique**  
Cadre société d'assurances, ALLIANZ IARD, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à ARCUEIL
- **Madame CABLE Martine**  
employée de banque, HSBC FRANCE, PARIS.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur CAILLE Jean-Claude**  
Technicien supérieur qualité, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, EVRY.  
demeurant à THIAIS
- **Madame CALLAUD Brigitte**  
Secrétaire de coordination, GROUPE HOSPITALIER PARIS SAINT JOSEPH, PARIS.  
demeurant à THIAIS
- **Madame CANTAMESSI Colette**  
secrétaire médicale, ACMS, SURESNES.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame CARRAMAQ Cidalina**  
Mécanicienne modèle, LEONARD FASHION, PARIS 8EME.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Madame CAUDIU Hélène Paule**  
Technicienne, L'OREAL, CHEVILLY-LARUE.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Monsieur CAVIET Thierry**  
EMPLOYEE BANQUE, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS.  
demeurant à GENTILLY
- **Madame CENTELLES Dominique**  
Technicienne de Banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS 12EME.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame CESARINE Robert Claudie**  
technicien Retraite Conseil, CNAV, PARIS.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame CESPEDES Bernadette**  
Manager de service, CAF DE LA SEINE SAINT DENIS, BOBIGNY.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame CHAMPION Dominique**  
Assistante de Direction, STÉ DES PRODUITS MARNIER-LAPOSTOLLE, PARIS.  
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE
- **Madame CHANUT Sylvie**  
Assistante de direction, BRED, PARIS 12EME.  
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur CHAPPUIS Dominique**  
agent de site, THALES AIR SYSTEM, LIMOURS.  
demeurant à FRESNES
- **Monsieur CHARDIN Alain**  
Gestionnaire de souscription, ALLIANZ IARD, COURBEVOIE.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur CHARPENTIER Stéphan**  
Employé assurance, ALLIANZ VIE, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Madame CHEMIN Catherine**  
Comptable, ALLIANZ VIE, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame CHENU Sophia**  
Assistante de direction, MALAKOFF MEDERIC, PARIS.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Madame CHEVALIER Mireille**  
Conseillère, POLE EMPLOI IDF, PARIS.  
demeurant à ARCUEIL
- **Madame CHEVALLIER Chantal**  
attachée administratif, AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT, PARIS.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Monsieur CHEVALLIER Joel**  
Cuisinier, CRE RATP, BAGNOLET.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Monsieur CHEVRON Harold**  
Cadre maintenance aéronautique, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Madame CHIARADIA Marie-Claude**  
Assistante de direction, THALES, Paris la défense.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame CHIESA Liliane**  
Ingénieur commercial, PCM EUROPE SAS, LEVALLOIS-PERRET.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame CHOBLET Ghislaine**  
cadre, CPAM DU VAL DE MARNE, CRETEIL.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Monsieur CHOUCANE Charley**  
Responsable de service sinistres, GMF- ASSURANCES, LEVALLOIS-PERRET.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Madame CHRIST Claudine**  
Technicien MDP, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame CLAIR Marie-Line**  
Assistante spécialisée, CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.  
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE
- **Monsieur CLAVEL Denis**  
Magasinier, Maeght Editeur, MONTRouGE.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Monsieur COHEN Ernest**  
 Chef de projet informatique AMOA, PÔLE EMPLOI, MONTREUIL.  
 demeurant à VINCENNES
  
- **Madame COHIGNAC Nadine**  
 technicien logistique, MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE ASSURANCES, PARIS.  
 demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
  
- **Madame COHIN Liliane**  
 Assistante, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON-LE-PONT.  
 demeurant à CHARENTON-LE-PONT
  
- **Monsieur COMORETTO Yann**  
 Comptable, AG2R LA MONDIALE REUNICA, PARIS 14EME.  
 demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
  
- **Madame CONTINO Catherine**  
 Négociatrice, BNP PARISBAS LEASE GROUP, PUTEAUX.  
 demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
  
- **Madame COQUEL Christine**  
 Assistante logistique, SGD VG emballage, CHARENTON-LE-PONT.  
 demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
  
- **Madame CORDIER Sylvie**  
 Employée de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS 12EME.  
 demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
  
- **Monsieur COUILLOT Philippe**  
 Employé de banque, HSBC FRANCE, PARIS.  
 demeurant à VILLEJUIF
  
- **Monsieur COULPIER Didier**  
 Gestionnaire de stock, RENAULT RETAIL GROUP, CLAMART.  
 demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
  
- **Monsieur COUTANT Philippe**  
 Juriste négociateur, SMABTP, PARIS.  
 demeurant à L'HAY-LES-ROSES
  
- **Monsieur COUTURIER Jean-Luc**  
 Technicien en aéronautique, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, COLOMBES.  
 demeurant à NOISEAU
  
- **Monsieur COZIC Alain**  
 Technicien, AIR FRANCE, VILLENEUVE-LE-ROI.  
 demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
  
- **Monsieur CURIEN Michel**  
 Ingénieur Etudes et Projets, VEOLIA EAU D' ILE DE FRANCE SNC, NANTERRE.  
 demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
  
- **Monsieur CUVILLIER Bernard**  
 chargé d'operation assurance, GENERALI ASSURANCE, PARIS.  
 demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
  
- **Madame CUVILLON Danielle**  
 Employée de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS 12EME.  
 demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Madame CYPRIEN Martine**  
Employée à la Banque de France, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à CACHAN
- **Madame DACEUX Anne-Marie**  
Secrétaire, ALLIANZ REAL ESTATE FRANCE, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur DAGES Pascal**  
Chef de secteur caisses, AUCHAN Logistique, SAINT-PIERRE-DES-CORPS.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Monsieur D'AGOSTINO Félice**  
Technicien supérieur gestion production, SAFRAN TRANSMISSION SYSTEMS, COLOMBES.  
demeurant à FRESNES
- **Madame DAIREAUX Josiane**  
employée qualifié de restauration, ASPP, PARIS.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Madame D'ALESIO Françoise**  
Comptable, SIBELCO Europe, COURBEVOIE.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Monsieur DARRACQ Jean-Luc**  
employé de banque, CREDIT MUTUEL, PARIS.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Madame DARTY Marie-Claude**  
Hôtesse d'accueil, MACSF ASSURANCES, LA DEFENSE.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Monsieur DA SILVA Serafim**  
chef d'équipe, CITEOS, VIRY-CHATILLON.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Monsieur DAVAL Michel**  
Technicien assemblage, LISI AUTOMOTIVE RAPID S.A.S., PUISEUX-PONTOISE.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame DECALONGNE Francine**  
Analyste comptable, Société ALLIANCE VIE, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Monsieur DE CHERADE DE MONTBRON Antoine**  
Correspondant régional immobilier, BANQUE DE FRANCE, MARNE-LA-VALLEE.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame DEFOSSE Nelly**  
Secrétaire administrative, GROUPAMA SA, Puteaux.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Monsieur DEGENNE Pascal**  
Rédacteur technique, SOLYSTIC, BAGNEUX.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame DEGUINES Armelle**  
Analyste métier, KLESIA, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame DEGUINES Lysiane**  
technicien retraite conseil, CNAV, PARIS.  
demeurant à ALFORTVILLE



- **Madame DELALIEU Corinne**  
Conseiller Retraite, CNAV, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame DELAPORTE Jacqueline**  
Agent administratif, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame DELARUE Muriel**  
Employée de Banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Madame DELAUNAY Brigitte**  
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Monsieur DENES Daniel**  
technico-commercial, FUCHS LUBRIFIANT FRANCE, RUEIL-MALMAISON.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame DENIS Fabienne**  
conseiller relation client, CPAM DU VAL DE MARNE, CRETEIL.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Monsieur DERAZE François**  
instructeur avion, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur DERIEZ Christian**  
Attaché informatique, ALLIANZ INFORMATIQUE, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à VILLECRESNES
- **Monsieur DERRIER Pascal**  
technicien, DEB, CHOISY-LE-ROI.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Madame DESCHAMPS Christiane**  
Employée de Banque, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLÉE.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Monsieur DESMONS Jean-Pierre**  
technicien en électro mécanique, ALSTOM POWER SYSTEMS SA, MASSY.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame DESWAERTE Manuella**  
Gestionnaire de personnel, CREDIPAR, LEVALLOIS-PERRET.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Madame DEVIN Cecile**  
employé, PHOENIX PHARMA, LES MUREAUX.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur DIBOBE N'SEKE Salomon**  
Chef de site, HACHETTE FILIPACCHI ASSOCIES, LEVALLOIS PERRET.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame DIJOUX Maryse**  
Comptable, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE

- **Monsieur DONIN DE ROSIERE Joëll**  
Conducteur GR, EURO LIMO, GONESSE.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame DOSSO Mireille**  
Contrôleuse Produit, SGD - S.A, SUCY-EN-BRIE.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Madame DREYFUS Pascale**  
Employée banque de France, BANQUE DE FRANCE, VALENCIENNES.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Monsieur DUCOMET Bernard**  
Ingénieur, CEA, ARPAJON.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Monsieur DUDT Pascal**  
comptable, SAGEMCOM BROADBAND SAS, RUEIL-MALMAISON.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Madame DUFRESNE Patricia**  
Comptable, LE BON MARCHE, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur DUPERTHUIS Marc**  
Responsable informatique, HUTCHINSON SNC, MONTARGIS CDX.  
demeurant à VILLECRESNES
- **Madame DURAND Christine**  
Agent courrier, CRE RATP, BAGNOLET.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Madame DURUISSEAU Michèle**  
Manutentionnaire, GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN, PARIS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame ELHOUARI Dominique**  
Employée de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS 12EME.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame ERBISTI Marie-Christine**  
coordinatrice RH Développement des dirigeants, DANONE, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame ESCOFFIER Louissette**  
Assistante de gestion, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE, VELIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Madame ESCORNE Brigitte**  
Employée, EAU DE PARIS, PARIS.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Madame ESTORD Catherine**  
Secrétaire technique, GAN ASSURANCES - GROUPAMA SA, PARIS.  
demeurant à GENTILLY
- **Monsieur EVRARD Didier**  
Inspecteur Divisionnaire, SEMMARIS, RUNGIS.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Madame EYNAUD Claudine**  
responsable relation publiques, PERNOD S.A., CRETEIL.  
demeurant à CRETEIL

- **Madame FABRE MAILHOL Eva**  
Assistante brevets, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES SA, LA GARENNE-COLOMBES.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur FABRE Patrick**  
chargé de clientèle spécialisée, V W R INTERNATIONAL, FONTENAY-SOUS-BOIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame FALCOU Marie Christine**  
Data Manager, INSTITUT CURIE, PARIS.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame FALL Sylvie**  
Expert conseil assurance retraite, CNAV, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame FARET Martine**  
Infirmière D.E., AUDIENS, VANVES.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Madame FAUSSOT Marie-Noëlle**  
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Monsieur FEARD Christian**  
Carrossier, CITROEN NATION, PARIS.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Monsieur FELCE Michel-Jean**  
Cadre Banque, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Monsieur FERNANDES José**  
Mécanicien, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame FERNANDEZ Christiane**  
cadre général, AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT, PARIS.  
demeurant à GENTILLY
- **Monsieur FERNANDEZ José**  
Projeteur mécanique, COBHAM AVIONICS - TEAM, RUNGIS.  
demeurant à ORLY
- **Madame FERNANDEZ Martine**  
Employée administrative, PRO BTP, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame FERRAO Brigitte**  
Employée de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS 12EME.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Monsieur FERRARI Véro**  
agent technique du bureau d'études, HONEYWELL, ROISSY-EN-FRANCE.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame FICHEPAIN Valérie**  
Contrôleur de gesstion, CAF DE PARIS, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Monsieur FIGENWALD Alain**  
Comptable, SOGEA-SATOM, RUEIL-MALMAISON.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame FILATRE Christiane**  
expert analytique parfums, LABORATOIRE DE BIOLOGIE VEGETALE YVES R, ISSY LES  
MOULINEAUX.  
demeurant à ARCUEIL
- **Madame FISCHER Françoise**  
Secrétaire rédacteur, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à MANDRES-LES-ROSES
- **Madame FLAN Florence**  
Télévendeuse, TRANSGOURMET, VALENTON.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame FLIPPES Renée**  
Assistante de direction, SCA BOTZARIS PEUGEOT, PARIS 10EME.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur FOFANA Moussa**  
agent d'entretien, TRANS FRANCE SERVICES, CRETEIL.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Madame FOLLEY Annie**  
Assistante au service travaux et du directeur d'exploitation, SPIE SCGPM, ARCUEIL.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Monsieur FORTE Stelvio**  
Aide-soignant, UGECAM CMPP DELEPINE, PARIS.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Monsieur FORTIN Dominique**  
chef comptable, THÉÂTRE NATIONAL DE L'ODÉON, PARIS.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Monsieur FORTUGNO Carmelo**  
responsable vendeur, OVIMPEX, RUNGIS.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Monsieur FRANCE Jacky**  
Magasinier, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à CACHAN
- **Madame FREIJOO Brigitte**  
Cadre de banque, BRED, PARIS 12EME.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame FREMAUX Nadine**  
Administration des ventes, SAFRAN LANDING SYSTEMS, MOLSHHEIM.  
demeurant à ABLON-SUR-SEINE
- **Madame FROGER Annie**  
secrétaire comptable, RENAULT RETAIL GROUP, MONTREUIL.  
demeurant à MANDRES-LES-ROSES
- **Monsieur GAGOSZ Marc**  
responsable maintenance, EAU DE PARIS, JOINVILLE-LE-PONT.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT

- **Monsieur GALLOPIN Yves**  
Technicien aéronautique, AIR FRANCE, ORLY AEROGARE.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur GALOIS Patrick**  
ingénieur de sécurité, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE, GIF-SUR-YVETTE.  
demeurant à FRESNES
- **Madame GARANGER Christine**  
Souscripteur assurance, ALLIANZ IARD, Paris - La Défense.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame GAROT Catherine**  
Responsable équipe production, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur GASSAMA Djime**  
Cariste, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame GAULT Solange**  
Technicienne d'étude R&d PC, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame GILLY Brigitte**  
Secrétaire comptable, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Madame GINER Sylvie**  
Employée administrative, PRO BTP, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame GLOTIN Brigitte**  
Réfèrent technique du recouvrement, URSSAF ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Madame GOBIN Michelle**  
Responsable administrative, GIMAEX INTERNATIONAL, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Monsieur GOHIER Christian**  
CHARGE D'INFORMATIQUE, BNP PARIBAS, PARIS.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Madame GREGOIRE Evelyne**  
Employée de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame GREGORI Nicole**  
Chargée de recouvrement, INTERFIMO, PARIS.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Monsieur GREMY Didier**  
Agent Air France, AIR FRANCE, VILLENEUVE-LE-ROI.  
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE
- **Madame GRESSE Gisele**  
employée de banque, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Madame GREUZARD Catherine**  
employée de banque, LCL, NEUILLY-SUR-SEINE.  
demeurant à CACHAN

- **Madame GROMIL Réjane**  
agent administratif, CPAM DU VAL DE MARNE, CRETEIL.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame GUEDIONNI Zina**  
Vendeuse, MONOPRIX MOZART - AUTEUIL, PARIS.  
demeurant à VALENTON
- **Monsieur GUEMMI Mohammed**  
Magasinier, SOGARIS, RUNGIS.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Madame GUILLOMAUD Catherine**  
Cadre en assurances, AVIVA ASSURANCES, BOIS COLOMBES.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur GUIMERA Jean**  
master data manager, ZODIAC AERO ELECTRIC, MONTREUIL.  
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE
- **Madame GUISELIN Christine**  
responsable de programmation, FRANCE TELEVISIONS, PARIS.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Monsieur HAFSI Nouredine**  
chauffeur livreur, OCP, CRETEIL.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame HAUSHALTER Béatrice**  
Chargée d'affaires grands comptes nationaux, LYRECO FRANCE, VALENCIENNES.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur HEMANI Tahar**  
Magasinier, INEO INFRACOM, LIEUSAINTE.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame HOAREAU Marie**  
Cadre fonctionnel, CAF DU VAL DE MARNE, CRETEIL.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame HORVAN Corinne**  
employée traitement qualifiée, SAMADA BERCY, PARIS 12EME.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Madame HOULLIER Marileine**  
Agent d'identification de la Personne, CAF DU VAL DE MARNE, CRETEIL.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame HURTES Chantal**  
Responsable achats, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, MASSY.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur HURTES Thierry Georges Henri**  
Ingénieur, SAFRAN AICRAFT ENGINES, COURCOURONNES.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame HUSSON Veronique**  
Conseiller Retraite, CNAV, PARIS.  
demeurant à THIAIS

- **Monsieur IMBEAU Thierry**  
tapissier, SNC Hotel DABICAM, PARIS.  
demeurant à NOISEAU
- **Madame JACQUET-CRETIDES Myrienne**  
secrétaire de direction, RSI, LA PLAINE SAINT DENIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame JANOT Rita Virginie**  
assistante, CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur JARDRY Francis**  
Préparateur cariste, E.CF, GRIGNY.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Monsieur JOAQUIM DOS SANTOS Adelino**  
conducteur de travaux, ETF, BEAUCHAMP.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame JOLLANS Dominique**  
Cadre Fonctionnel, CPAM DE PARIS, PARIS.  
demeurant à MAROLLES-EN-BRIE
- **Madame JONIOT Josée**  
Technicienne de formation, APAS-BTP, PARIS 13EME.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur JOUVET ALAIN**  
Souscripteur Assurances Entreprises, ALLIANZ IARD, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Madame KERNER Françoise**  
agent de l'europe, ATOS INTEGRATION, BEZONS.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Monsieur KERROUCHE Cherif**  
Contrôleur de gestion, BAYER SAS, LA GARENNE-COLOMBES.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Madame KETTOU Khokha**  
Gestionnaire adhérent individuel, MUTUELLE GENERALE (LA), LE KREMLIN-BICETRE.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur KHOW Benoit**  
Opérateur Polyvalent Cariste Logistique, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame KOL Binhavy**  
Employée, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Monsieur LABRO Jean-Pierre**  
Directeur des engagements, INTERFIMO, PARIS.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame LACHAUSSEE Nadine**  
Gestionnaire technique, RSI IDF EST, DAMMARE LES LYS.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Monsieur LAGANOT Jérôme**  
responsable contrôle et chargement, NICOLAS, THIAIS.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

- **Monsieur LAHAYE Daniel André Maurice**  
peintre décorateur chef d'atelier, ATELIER MERIGUET CARRERE, PARIS.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur LAHAYE Gérard**  
Ingénieur, INERIS, VERNEUIL-EN-HALATTE.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Monsieur LALEU Pascal**  
Coordinateur de prestations, ALLIANZ IARD, PUTEAUX.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame LAMANT Françoise**  
Assistante commerciale, SIL FALA, STRASBOURG.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Madame LAMONNIER Brigitte**  
Rédactrice en assurance, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Monsieur LAMOUREUX Philippe**  
cadre de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame LANGEROME Chantal**  
Cadre de Proximité, CAF DU VAL DE MARNE, CRETEIL.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur LANZENBERG Olivier**  
Employé de banque, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLÉE.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
- **Madame LARDRY Anny**  
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à CACHAN
- **Madame LAROUSSE Jacqueline**  
cadre banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à MAROLLES-EN-BRIE
- **Madame LATREILLE Christine**  
Employée, MONOPRIX, CLICHY.  
demeurant à ORLY
- **Madame LAURENCOT Marie-Claude**  
Employé de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS 12EME.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Madame LAVALLART Véronique**  
Contrôleur de gestion, GIE AXA, PARIS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Monsieur LAVEGI Guy**  
Conseiller funéraire, O.G.F., PARIS.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Madame LAVIGNE Christine**  
Contrôleur de gestion, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS 07 SP.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE



- **Monsieur LAY Savannara**  
Electricien, LA PROTHESE GENERALE, YERRES.  
demeurant à VALENTON
  
- **Madame LAZZARA Emmanuelle**  
Banque, CREDIT AGRICOLE CIB, PARIS-LA-DEFENSE.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
  
- **Madame LEBENE Bertrande**  
Informaticienne, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
  
- **Madame LEBON Monique**  
Chargée de service caisse accueil, MONOPRIX MONTPARNASSE, PARIS.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
  
- **Monsieur LECAILLE Philippe**  
Constructeur en décors, FRANCE TELEVISIONS, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
  
- **Monsieur LE COCQ Philippe**  
technicien de maintenance en mécanique expérimentale, THALES DEVISE, VELIZY-  
VILLACOUBLAY.  
demeurant à CRETEIL
  
- **Monsieur LE CORGNE Armel**  
ingénieur, INEO ALPES SARL, DOMENE.  
demeurant à VILLECRESNES
  
- **Monsieur LE CRON Yves**  
Technicien d'étude, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
  
- **Madame LEDOUX Michelle**  
Gestionnaire de portefeuilles, FAPES DIFFUSION, PARIS.  
demeurant à ALFORTVILLE
  
- **Monsieur LE HEGARAT Jean-Pierre**  
Technicien, INSTITUT CURIE, PARIS.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
  
- **Madame LEMEE Patricia**  
Employée d'assurance, AXA FRANCE, NANTERRE.  
demeurant à VILLECRESNES
  
- **Monsieur LEMOINE André**  
Technicien d'exploitation, ALGECO SAS, BRIE-COMTE-ROBERT.  
demeurant à SANTENY
  
- **Madame LE MOUEL Patricia**  
Assistante médicale, INSTITUT CURIE, PARIS.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
  
- **Monsieur LE PENVEN Manuel Marcel**  
Electricien, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
  
- **Madame LE RAY Nadine**  
Employée de banque, LCL, NEUILLY-SUR-SEINE.  
demeurant à CRETEIL

- **Madame LESNE Michele**  
Analyste risque, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Madame LESPIAT Joëlle**  
Comptable, GECINA, PARIS.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Madame LESTERLIN Sophie**  
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame LEURIDAN Martine**  
Secrétaire Commerciale - Coordinatrice, Ets CITROEN BAGNEUX, BAGNEUX.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Madame LEVEEL Sylvie**  
Vendeuse, CHRISTIAN DIOR COUTURE, PARIS.  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Madame LEVEQUE Françoise Marcelle**  
Cadre, SOCIETE GÉNÉRALE, PARIS.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Madame LEVERRIER Agnes**  
respon rayon, CHRISTIAN DIOR COUTURE, PARIS.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame LIONIS Christine**  
Téléopérateur, URSSAF ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur LION Pascal**  
retraite, LTG, LA VERRIE.  
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE
- **Madame LLENSE Françoise**  
Délégué régional, C.G.O.S. DES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS PUBLICS, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame LLUCH BOSCA Anne**  
Assistante administrative, comite d'entreprise dassault systèmes, VELIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à THIAIS
- **Madame LOMBARDI Marisa**  
chef de service de comptabilité finance, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur LOQUIER Jean-Marc**  
Technicien compte adhérent, MCV PAP, PARIS.  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Monsieur LOUETTE Hugues**  
Technicien Audiovisuel, CRAMIF, PARIS.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Madame LOUIS-JOSEPH Gina**  
Technicienne PPS, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à ORLY
- **Monsieur LOURENCO SIMOES José**  
Tourneur, SCI BARRE, BRIE-COMTE-ROBERT.  
demeurant à ALFORTVILLE

- **Monsieur LUCE Roger Paul Henri**  
Contremaître, FRAIKIN FRANCE, CRETEIL.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur LY CUONG Marco**  
Informaticien, CREDIT AGRICOLE CIB, PARIS-LA-DEFENSE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Madame MABILLE Josette Lucette**  
Employée de banque, LCL, NOISY LE GRAND.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Madame MADELENAT Micheline**  
Employée, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Madame MAHIEUX Denise**  
technicien de traitement de l'informatique, CAF DE SEINE SAINT DENIS, ROSNY-SOUS-BOIS.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur MAHIEUX Serge**  
Technicien de Réseau - Chargé de Clientèle Terrain, VEOLIA EAU D' ILE DE FRANCE SNC,  
NANTERRE.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame MAIGNAN Dominique**  
Directrice d'agence bancaire, CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL IDF, PARIS.  
demeurant à MAROLLES-EN-BRIE
- **Madame MAILLIER Christine**  
Conseiller, CPAM DU VAL DE MARNE, CRETEIL.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Madame MAILLOT Sylvie**  
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur MALATERRE Philippe**  
conseiller clientèle, CA CONSUMER FINANCE, EVRY.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur MALLERET Michel**  
RESPONSABLE DES SERVICES GENERAUX, DALKIA FRANCE, la defense.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Madame MANCA Patricia**  
RESPONSABLE D'UNITE, CPAM DE PARIS, PARIS.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Madame MANIVEL Martine**  
cadre administrative, ÉDITIONS GALLIMARD, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Monsieur MANSAUD Bernard**  
TECHNICIEN ESSAI, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Madame MANTHE Corinne**  
Assistante matières sèches, PERNOD S.A., CRETEIL.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **Monsieur MARCHANO Dany**  
gardien hautement qualifié, IMMOBILIERE 3F, PARIS.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Madame MARCOT Marie-Dominique**  
Employée de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Monsieur MARECHAL Gérard**  
Clerc huissiers, bureau commun de signification du 94, MAISONS-ALFORT.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Madame MARLHIOD Monique**  
Employée à responsabilités, HACHETTE FILIPACCHI ASSOCIES, LEVALLOIS PERRET.  
demeurant à VALENTON
- **Madame MARQUER Françoise**  
Réfèrent technique du recouvrement, URSSAF ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Madame MARTIN Evelyne**  
cadre bancaire - directrice d'études, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS 07 SP.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Monsieur MARTINEZ Miguel**  
cadre de banque, CM-CIC FACTOR, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur MARTINO Antonio**  
ingénieur de mise en service, SOLAR TURBINES, SAINT-PIERRE-DU-PERRAY.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Monsieur MARTINS DA GRACA Rui José**  
Employé de banque, BANQUE BEP, PARIS.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame MATEUSIAK Brigitte**  
conseiller patrimonial, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Madame MAURIERES Anne-Marie**  
Infirmière diplômée d'état, HÔPITAL SUISSE DE PARIS, ISSY-LES-MOULINEAUX.  
demeurant à ARCUEIL
- **Madame MAZURIER Laura**  
Comptable, MCV PAP, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame MEBARKI Houria**  
comptable, TRANSGOURMET MANAGEMENT GIE, VALENTON.  
demeurant à ORLY
- **Madame MECHIN Marie-France**  
Employée banque, CREDIT DU NORD, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur MERRIEN Pierre**  
cadre, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur MEUNIER Gérard**  
Administrateur Système, VEOLIA EAU D' ILE DE FRANCE SNC, NANTERRE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES

- **Madame MEYNARD Filomena**  
 Coordinatrice Marketing France, NTN-SNR ROULEMENTS, ANNECY.  
 demeurant à CACHAN
- **Monsieur MICHEL Patrick**  
 Directeur commercial, CNP ASSURANCES, PARIS.  
 demeurant à SAINT-MAURICE
- **Madame MINELLA Martine**  
 responsable support technique informatique, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS 07  
 SP.  
 demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur MOFFRONT Marcel**  
 Ingénieur, Commissariat à l'Energie Atomique, FONTENAY-AUX-ROSES.  
 demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame MOGNO Filomène**  
 Employée, MCV PAP, BAGNOLET.  
 demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Madame MOISAN Martine**  
 Secrétaire de rédaction, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
 demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame MOKDAHI Aïcha**  
 Directeur exécutif vision for life, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON-LE-PONT.  
 demeurant à ALFORTVILLE
- **Madame MOLIN Christiane**  
 Assistante juridique, NATIXIS, PARIS.  
 demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Monsieur MONTET Nadine**  
 employée d'assurance, ALLIANZ, PARIS.  
 demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Monsieur MONTU Jean-Michel**  
 Administrateur Chef, SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO FRANCE, PARIS.  
 demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur MOREAU Sylvain**  
 Contrôleur de sécurité, CRAMIF, PARIS.  
 demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame MOSTACCI Patricia**  
 Conseillère référente/ technicienne expérimentée, POLE EMPLOI, PARIS.  
 demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur MOUSSEH Gilbert**  
 Gardien Principal, DESRUE IMMOBILIER, PARIS.  
 demeurant à CRETEIL
- **Madame MUCHARSKI Florence**  
 Référente image, URSSAF ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL.  
 demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Madame MULLER Brigitte**  
 Gestionnaire allocations retraite, ASSOCIATION DE MOYENS RETRAITE MALAKOFF MEDERIC,  
 PARIS.  
 demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Monsieur NAZE Philippe**  
chef de projet informatique catégorie secrétaire rédacteur, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à GENTILLY
- **Monsieur NGUY Jean Paul**  
technicien de gestion de production qualifié, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur NINET Christian**  
mécanicien révision aéronautique, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à VALENTON
- **Monsieur NOBILI Claude**  
Responsable produits, DESCOURS CABAUD PROLIANS, BONNEUIL-SUR-MARNE.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Madame NORMANDIE Daisy**  
Aide comptable, PANHARD GENERAL DEFENSE, MAROLLES-EN-HUREPOIX.  
demeurant à GENTILLY
- **Madame OLIVIER Marie-Ange**  
Agent d'Accueil, RSI IDF CENTRE, PARIS 17EME.  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Madame ONESTI Françoise**  
chef administration des ventes, BOSTIK SA, COUBERT.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame OUASTI Yamina**  
Assistante, OSICA, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur OUHADDI Mohammed**  
Réceptionniste, SOCIÉTÉ BIRAMBEAU, PARIS.  
demeurant à VILLECRESNES
- **Madame PADRONI Jocelyne**  
Secrétaire Médicale, Centre médical et dentaire de Paris, PARIS 15EME.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame PARISELLE Jeanne-de-Chantal**  
Chargée de Mission, POLE EMPLOI, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame PASCAL Brigitte**  
Gestionnaire service clients, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Monsieur PAULET Daniel**  
technicien d'étude, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur PEDRAZA Pédro**  
Expert impression sur tubes, ALBEA TUBES FRANCE, GENNEVILLIERS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame PELGAS Josette**  
Secrétaire APV, CITROEN PARIS EST, VINCENNES.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS

- **Madame PELGAS Josette**  
Secrétaire, PEUGEOT SABRIE FONTENAY SOUS BOIS, SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame PENTIER Jocelyne**  
Assistante brevets, SAFRAN SNECMA, KOUROU.  
demeurant à MANDRES-LES-ROSES
- **Monsieur PEREIRA Armindo**  
Chauffeur - chef d'équipe, CIG, ORMESSON-SUR-MARNE.  
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE
- **Monsieur PEREIRA VIEIRA Manuel**  
Conducteur d'engins, La Limousine, SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS
- **Monsieur PERFETTA Jean**  
Attache de Direction, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame PERIOT Ghislaine**  
Assistante polyvalente logistique, Crédit agricole assurances, Paris.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Madame PERNETTE Marie-Christine**  
chef de projet RH, CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame PERREVE Brigitte**  
cadre de proximité, CPAM DU VAL DE MARNE, CRETEIL.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Madame PETIT Brigitte**  
Gestionnaire prévoyance, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Madame PEZET Jeannine**  
Gardiennne-Concierge, ETABLISSEMENT SNI IDF, PARIS.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame PHILIPPON Ange-Marie**  
Employée de Banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS 12EME.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur PIGNIARD Alain**  
Agent technique logistique, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, MOISSY CRAMAYEL.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur PILON Michel**  
Employé banque, BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, PARIS.  
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE
- **Monsieur PIN Michel**  
Contrôleur de gestion, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur PIOCHE Roger**  
technicien de maintenance, GE MEDICAL SYSTEMS S.C.S., BUC.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur PIQUIONNE Auguste**  
Chauffeur poids lourd, LA POSTE, PARIS.  
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur PONS Erick**  
développeur informatique, ALLIANZ, PARIS 2EME.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame PONS POUCHELLE Hélène**  
technicienne information médicale, GROUPE HOSPITALIER PARIS SAINT JOSEPH, PARIS.  
demeurant à L'HAY-LES-ROSES
- **Monsieur PORTMANN Dominique**  
Cadre sécurité sociale, CRAMIF, PARIS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame POTTIEZ Sylvie**  
cadre fonctionnel, CPAM DE PARIS, PARIS.  
demeurant à VINCENNES
- **Madame POUJADE Francine**  
Secrétaire, INSTITUT TECHNOLOGIQUE FCBA, CHAMPS-SUR-MARNE.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame POUMEROULIE Anne-Carol**  
Cadre infirmier, CENTRE CHIRURGICAL MARIE LANNELONGUE, LE PLESSIS-ROBINSON.  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame PRABONNE Maryse**  
Assistante d'Exploitation, SITA ILE DE FRANCE, LIMEIL BREVANNES.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Madame PUECHAL Françoise**  
Assistante, CREDIT COOPERATIF, NANTERRE CDX.  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Madame QUATRESOUS Guylaine**  
Cadre Manager, CNAV, PARIS.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame QUEROY Isabelle**  
Documentaliste, BANQUE DE FRANCE, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Monsieur RAGOT Serge**  
gérant de société, SIMPLON-BUREAU, VILLENEUVE-LE-ROI.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur RAINAUD Thierry**  
gestionnaire magasinier, CPAM DU VAL DE MARNE, CRETEIL.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur RASERO Michel**  
cadre à la banque, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame RAYNAUD Claudie**  
Assistante Technique, AFPA, MONTREUIL.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur RAZE Roger**  
Comptable, ITEP LE COTEAU, VITRY-SUR-SEINE.  
demeurant à MAISONS-ALFORT



- **Madame REBEIX Patricia**  
Télévendeuse, SANDORGEL, SARTROUVILLE.  
demeurant à ORLY
- **Madame REJOUI Nicole**  
Contrôleuse, LIVANOVA, CLAMART.  
demeurant à THIAIS
- **Monsieur REKIS Rachid**  
Adjoint chef de dépôt, VIR TRANSPORT, CHAMPIGNY-SUR-MARNE.  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame RELMY Michèle Yvette Andrée Eugénie**  
secrétaire, HOPITAL PRIVE ARMAND BRILLARD, NOGENT-SUR-MARNE.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Madame RENOUX Patricia**  
employée de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE
- **Monsieur RIBEYRON Jacques**  
employé d'assurance, GAN ASSURANCES - GROUPAMA SA, PARIS.  
demeurant à FRESNES
- **Monsieur RICHER Philippe**  
ingénieur, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY, GENNEVILLIERS.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame RIFFLARD Claudie**  
Exploitant camionnage - Employée Groupe 9, SD CALBERSON, LIMEIL-BREVANNES.  
demeurant à VALENTON
- **Monsieur RIGAL Louis**  
Contremaître, SMP PARIS, PARIS 12EME.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame RIVAULT Mireille**  
Employée de banque, HSBC FRANCE, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Madame RIVIERE Nicole**  
Secrétaire - comptable, BANQUE DE FRANCE, MARNE-LA-VALLEE.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Monsieur RIVOLA Didier**  
Cadre, TECHNIP FRANCE, COURBEVOIE.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur ROALETY Bernard**  
Contrôleur qualité informatique, MFP SERVICES, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame ROCHER Fabienne**  
Chargée de mission, GIE ASTRIA, LEVALLOIS-PERRET.  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Monsieur ROCHET Dominique**  
Cadre principal entretien aéronautique, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à VILLECRESNES
- **Monsieur RODRIGUEZ Fernando**  
ajusteur fraiseur, CIRCOR INDUSTRIA SAS, LE PLESSIS-TREVISE.  
demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE

- **Madame ROGE Michèle**  
Contrôleur de gestion, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame ROJAS CARAVACA Josette**  
Employée commerciale libre service, SUPER MONOPRIX - NATION, PARIS 20EME.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame ROOS Christiane**  
expert technique, CPAM DU VAL DE MARNE, CRETEIL.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame ROSE-LEHUT Brigitte**  
technicien recouvrement amiable et judiciaire, GENERALI VIE, PARIS.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Madame ROSELLO Joëlle**  
responsable des relation presse banque de detail societe générale, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame ROSSIGNOL Isabelle**  
Cadre Informatique, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame ROULANO Brigitte**  
Cadre administratif, SAMADA COURSON GROUPE MONOPRIX, THIAIS.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Monsieur RUBAL Jean-Marie**  
institut pasteur, INSTITUT PASTEUR, PARIS.  
demeurant à ARCUEIL
- **Madame SAADOUN Regine-Chantal**  
Chargée d'affaire, CLESTRA HAUSERMAN, ILLKIRCH.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Madame SADRIN Sylvie**  
chargée de gestion, AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame SAGLIET Catherine**  
employee d'assurance, ALLIANZ VIE, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE
- **Madame SALIN Annick**  
Employée banque de France, BANQUE DE FRANCE, PARIS.  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Monsieur SANCHEZ MATEOS Didier**  
Technicien éditique, URSSAF ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Monsieur SANCHEZ Raymond**  
conseiller archives, CPAM DU VAL DE MARNE, CRETEIL.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur SASIA Jacques**  
Agent d'exploitation, GEODIS EUROMATIC, COMPANS.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

- **Madame SAVARESSE Brigitte**  
caissière, MONOPRIX SAINT MAUR, SAINT-MAUR-DES-FOSSES.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
  
- **Madame SAVELLI Laurence**  
assistante de direction, L'OREAL, CHEVILLY-LARUE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
  
- **Monsieur SAVIARD Thierry**  
employé courrier, AON, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
  
- **Madame SCHAUB Christine**  
Assistante de direction, ATOS MANAGEMENT FRANCE, BEZONS.  
demeurant à ABLON-SUR-SEINE
  
- **Monsieur SCHOEFFTER Philippe**  
cadre technique, CNAV, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
  
- **Madame SCHURMANS Marie-Ange**  
conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE, NOISY-LE-GRAND.  
demeurant à CRETEIL
  
- **Madame SEGUIN Rose-Marie**  
Juriste, SOCIETE IMMOBILIERE DES CHEMINS DE FER-ICF, PARIS.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
  
- **Monsieur SEGUIN Sylvain**  
Informaticien, IT-CE, PARIS.  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
  
- **Monsieur SEPHAR Marc**  
Gestionnaire contentieux, GIE GROUPE SOLENDI, SAINT-OUEN.  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
  
- **Madame SILVESTRE Lydie**  
expert technique, CPAM DU VAL DE MARNE, CRETEIL.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
  
- **Monsieur SIMOES MOREIRA DA CRUZ Valdemar**  
gestionnaire des moyens CADRE, SOCIETE GENERALE, PARIS.  
demeurant à LE KREMLIN-BICETRE
  
- **Monsieur SIMON Alain**  
T.S Etudes, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, MOISSY CRAMAYEL.  
demeurant à RUNGIS
  
- **Monsieur SINARONG Pakhong**  
Technicien professionnel d'essais, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.  
demeurant à FRESNES
  
- **Madame SINNASSAMY Marie-Christine**  
Technicienne, CNAV, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
  
- **Madame SONNETTE Arlette**  
Assistance de division, L'OREAL PRODUITS DE LUXE INTERNATIONAL, .  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
  
- **Monsieur SORRIAUX Jean-Luc**  
technicien avion en retraite, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à SUCY-EN-BRIE

- **Madame STEFANINI Mireille**  
Secrétaire-Rédactrice, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame STRUNK Marie-Claire**  
Gestionnaire téléphone et accueil, V W R INTERNATIONAL, FONTENAY-SOUS-BOIS.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Monsieur SURAT Christian**  
Technique maintenance niveau 5, MDS, BOISSY-SAINT-LEGER.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Monsieur TABARD Jacques**  
Cadre position IIIB, RENAULT SAS, BOULOGNE-BILLANCOURT.  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame TAIEB Tania**  
Comptable, GENERALI VIE, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame TARANCON Sylvie**  
rédactrice, SEMMARIS, RUNGIS.  
demeurant à RUNGIS
- **Monsieur TARDY Patrick Julien**  
Responsable atelier, CLEMESSY SA, BRON.  
demeurant à RUNGIS
- **Madame TEALDI Françoise**  
Assistante de direction, LE BHV/MARAIS, PARIS.  
demeurant à ORLY
- **Madame TECHEC Mathilde**  
technicien qualifié, CNAV, PARIS.  
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE
- **Monsieur TEIXEIRA Carlos**  
Gestionnaire parc voitures, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, PARIS 16EME.  
demeurant à MANDRES-LES-ROSES
- **Madame TEIXEIRA Maria**  
Employée, SUPER MONOPRIX - NATION, PARIS 20EME.  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Monsieur TERRADE Jean-claude**  
contremaître, MERCEDES BENZ PARIS, LE PORT-MARLY.  
demeurant à VILLECRESNES
- **Madame THEBAULT Béatrice**  
Responsable service administration du personnel, ESSILOR INTERNATIONAL, CHARENTON-LE-PONT.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame THEVENOT Léa**  
Cadre expert Conseil du SI, CAF DU VAL DE MARNE, CRETEIL.  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Madame THOMAS Christine**  
Cadre bancaire, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS 12EME.  
demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE

- **Monsieur THOMAS Jean-Marc**  
Cadre, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à ORLY
- **Madame THOMAS Jocelyne**  
comptable, SOCIETE IMMOBILIERE DES CHEMINS DE FER-ICF, PARIS.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame THOMINOT GALAT Annick**  
Assistante commerciale, GROUPAMA GAN VIE, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame THOUNE Marie**  
Agent d'identification de la Personne, CAF DU VAL DE MARNE, CRETEIL.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame TILLIER Marie-Françoise**  
Agent d'entretien, CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS, PARIS.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame TIMBOU Julienne**  
secrétaire assistante, SMABTP, PARIS.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur TOIRON Gérard**  
retraité, LA SALLE NOTRE DAME DE LA GARE, PARIS.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Madame TONNARD Patricia**  
Employée de Banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Madame TOREST Jacqueline**  
Gestionnaire santé, MFP SERVICES, PARIS.  
demeurant à FRESNES
- **Madame TOUDERT Monique**  
Comptable, FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT, PARIS.  
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Madame TRIBEAU Marie-Christine**  
Chargée d'études, HSBC FRANCE, PARIS.  
demeurant à VALENTON
- **Monsieur TU Tong Ban**  
Ouvrier polyvalent, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Madame VAILLEAU Catherine**  
Comptable, GROUPAMA GAN VIE, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à CRETEIL
- **Monsieur VALLEE Philippe**  
Responsable administratif et financier, AIR FRANCE SA, ROISSY CHARLES DE GAULLE.  
demeurant à CRETEIL
- **Madame VANDENAWEELE Catherine**  
Employée de bureau, B2V, COURBEVOIE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame VENAUT Brigitte**  
employée de banque, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à VILLECRESNES

- **Madame VERCELLIN Veronique**  
Agent administratif, HUMANIS, MALAKOFF.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Monsieur VERDIN Jacky**  
Acheteur senior, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur VERGNE Gérard**  
Technicien supérieur, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE, GIF-SUR-YVETTE.  
demeurant à RUNGIS
- **Madame VERNONIS Dominique**  
Gestionnaire, CPAM DU VAL DE MARNE, CRETEIL.  
demeurant à THIAIS
- **Madame VERVIN Anniick**  
comptable, CHRISTIAN DIOR COUTURE, PARIS.  
demeurant à VILLECRESNES
- **Monsieur VIGNERON Michel**  
employé assurance, GIE DU GROUPE AVIVA FRANCE, BOIS-COLOMBES.  
demeurant à ABLON-SUR-SEINE
- **Monsieur VIGOUROUX Marcel**  
cadre banque, LCL VILLEJUIF, VILLEJUIF.  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame VIGOUROUX Patricia**  
Employée de Banque, NATIXIS, PARIS.  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Madame VIGOUROUX Paulette**  
employée de banque, SOCIETE GENERALE, FONTENAY-SOUS-BOIS.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Monsieur VONGSA Khamkoun**  
dessinateur projecteur chef de groupe, OTV INTERNATIONAL, SAINT MAURICE.  
demeurant à ORLY
- **Madame WALMEE Evelyne**  
Employée de bureau, AG2R LA MONDIALE REUNICA, PARIS 14EME.  
demeurant à THIAIS
- **Madame WARNET Edwige**  
responsable des services généraux, CONSEIL NATIONAL DE L'ODRE DES VETERINAIRES, PARIS  
11EME.  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur WAWROWICZ Pascal**  
Maître d'hôtel, STE COMPASS GROUP FRANCE -, CHATILLON.  
demeurant à LIMEIL-BREVANNES
- **Madame WEISS Isabelle**  
Agent de restauration caisse, CRE RATP, BAGNOLET.  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame WINTER Sylvie**  
gestionnaire facturation client, CACEIS, PARIS 13EME.  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE

**- Monsieur WIRY Marc**

Contrôleur prix de revient, JTEKT HPI SAS, CHENNEVIERES-SUR-MARNE.  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES

**- Monsieur WOUTHY Vilaysouk**

Technicien professionnel réalisation prototypes, RENAULT, GUYANCOURT.  
demeurant à CRETEIL

**- Monsieur ZMUDZ Vincent**

Agent de sécurité confirmé, FMST, LA DEFENSE.  
demeurant à VILLEJUIF

**Article 5 :** Monsieur le secrétaire général et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Créteil, le 13 juillet 2017

Le Préfet

signé : Laurent PREVOST



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

CABINET  
BUREAU DE LA REPRESENTATION  
DE L'ETAT

## **A R R E T E N° 2017-2607**

**Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale  
à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2017**

Le Préfet du Val-de-Marne  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

### **A R R E T E :**

**Article 1** : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

**- Madame ABDOU Mariama**

Agent d'accueil et de surveillance 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA PREVENTION, DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

**- Madame ABERGEL Agnes**

Professeur d'enseignement artistique classe normale titulaire, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Madame ABI JABER Sylvie**

Attaché territorial, MAIRIE DE NOGENT SUR MARNE, demeurant à NOGENT-SUR-MARNE.

**- Madame ABOUDI Fabienne**

auxiliaire de puériculture et soins principal 2ème CL, MAIRIE DE PARIS DIRECTION DES FAMILLES ET PTE ENFANCE, demeurant à GENTILLY.

**- Madame ADELE Firmine**

Adjoint technique, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.



- **Monsieur ADELE Florent**  
adjoint technique territorial principal de 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER.
- **Madame AHANGAMA BADUCHE Amitha**  
Aide -soignante, HOPITAL EMILE ROUX, demeurant à ABLON-SUR-SEINE.
- **Madame ALISTE Massiel**  
Adjoint technique territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI.
- **Madame ALLARD-METIFIOT Sylvie**  
Aide soignante, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à CHEVILLY-LARUE.
- **Monsieur ALOE Constant**  
adjoint administratif, MAIRIE DE VINCENNES, demeurant à SAINT-MANDE.
- **Madame ALONSO Brigitte**  
adjoint administratif principal de 2eme classe, CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE CRETEIL, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Madame AL SID CHEIKH Halsa**  
adjoint animation, MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Monsieur ALVES Joel**  
Adj tech ter pl de 2e etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à SUCY-EN-BRIE.
- **Monsieur ALVES Philippe**  
agent de maîtrise, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Madame AMROUCHE Nathalie**  
auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Madame ANANI Zaia**  
Adjoint d'animation principal 1ère classe, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Madame ANEGLE Jeannette**  
I.D.E, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.
- **Madame ANFRAY Sophie**  
Educateur Principal de Jeunes Enfants, MAIRIE DE SUCY EN BRIE, demeurant à NOISEAU.
- **Madame ANGUE Denise**  
agent de maîtrise titulaire, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame ANTOINE Nadia**  
aide soignante, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à CHARENTON-LE-PONT.
- **Monsieur AQUAA Hocine**  
Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à CHOISY-LE-ROI.
- **Madame AROLES Christiane**  
Assistance médico-administrative, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER.
- **Madame ARTUR Delphine**  
Adjoint administratif territorial principal, MAIRIE DE GENTILLY, demeurant à GENTILLY.

- **Madame ARVIN-BEROD Laurianne**  
adjoint administratif, MAIRIE DE VINCENNES, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Monsieur AUBERT Marc**  
Adjoint cadre hospitalier, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.
- **Madame AUBRY Corinne**  
agent spécialisé principal, MAIRIE DE VINCENNES, demeurant à VINCENNES.
- **Madame AUGUSTIN Severine**  
sage femme 1er GRD, CHU BICÊTRE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Madame AUTOUR Valérie**  
Adjoint technique principal de 1ère Classe, MAIRIE DE LE PERREUX SUR MARNE, demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE.
- **Madame AYMON Sylvie**  
Assistant Socio-Educatif, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
- **Madame AZMANE Fatima**  
ADJOINT ADMINISTRATIF TITULAIRE, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame BACLE Véronique**  
attaché principal administration hospitalier, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Madame BADIN Brigitte**  
Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Madame BAILLY Virginie**  
adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à CACHAN.
- **Madame BALGUY Marie**  
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à CACHAN.
- **Madame BALLEREAU Claudine**  
Adjoint d'animation 1ère classe titulaire, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame BALME Sylvie**  
Adjoint technique, MAIRIE D'ORLY, demeurant à ORLY.
- **Monsieur BA Mohamed**  
Technicien principal 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA PREVENTION, DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION, demeurant à LE PLESSIS-TREVISE.
- **Monsieur BAPTISTA Jean-François**  
ADJOINT TECHNIQUE TITULAIRE, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à GENTILLY.
- **Monsieur BARBIER Jean**  
Agent d'exploitation supérieur, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.
- **Madame BARBOSA FORTES Ines**  
agent de restauration, CAISSE DES ECOLES DU 5 ÈME ARRONDISSEMENT, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

**- Madame BARES Manuella**

Technicienne de Laboratoire, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES.

**- Madame BARREAU Catherine**

cadre de santé, GROUPE HOSPITALIER LE RAINCY-MONTFERMEIL, demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE.

**- Madame BARREAU Estelle**

Attaché territorial, MAIRIE DE CHOISY LE ROI, demeurant à CHOISY-LE-ROI.

**- Madame BARTY Nathanaëlle**

ATSEM principal 2ème classe, MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE, demeurant à ALFORTVILLE.

**- Madame BASTIN Gisèle**

Aide-soignante de classe supérieure, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER.

**- Madame BATTISTON Corinne**

ouvrier principal de 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Madame BAZIN Christine**

Assistant socio-éducatif principal, EPS MAISON BLANCHE, demeurant à VILLEJUIF.

**- Madame BEAUCE Sandrine**

Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe, MAIRIE DE SAINT-MAURICE, demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE.

**- Madame BELLEROSE Sandrine**

Aide Soignante, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à MAISONS-ALFORT.

**- Madame BENASSAIA Laurence**

prépa pharm CS Par, ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS, demeurant à VINCENNES.

**- Monsieur BENETEAU Jean-Paul**

Adjoint technique, MAIRIE DE CHARENTON-LE-PONT, demeurant à LE KREMLIN-BICETRE.

**- Madame BENGHANEM Karima**

auxiliaire de puériculture et soins principal 2ème CL, MAIRIE DE PARIS DIRECTION DES FAMILLES ET PTE ENFANCE, demeurant à CHOISY-LE-ROI.

**- Madame BENIGNI Sandrine**

Infirmière diplômée d'Etat, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.

**- Madame BEN KHALI Nabila**

auxiliaire de puériculture et soins principal 2ème CL, MAIRIE DE PARIS DIRECTION DES FAMILLES ET PTE ENFANCE, demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER.

**- Monsieur BEN MILED Tarek**

Directeur territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Madame BENOIT Corinne**

Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à VILLEJUIF.

**- Monsieur BERGAULT Gérard**

adjoint technique, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Madame BERNA Ingrid**

Rédacteur principal 2ème classe, SIAAP, demeurant à BRY-SUR-MARNE.

- **Madame BERNARD Sylvie**  
adjoint tech ter principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à MANDRES-LES-ROSES.
- **Madame BERNOT Frederique**  
Infirmière, CHU BICÊTRE, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur BESSIERE Jean-François**  
Adjoint technique principal de 1 ère classe, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur BEZIOUEN Mohand**  
adjoint technique de 2ème classe, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur BIANCHINI BAUDOT Philippe**  
Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à NOGENT-SUR-MARNE.
- **Madame BIDAULT Maryse**  
adjoint administratif principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à CHOISY-LE-ROI.
- **Madame BIHAN Manuela**  
Aide soignante classe supérieure, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS DE SEINE, demeurant à FRESNES.
- **Madame BIJAULT Valérie**  
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à CHEVILLY-LARUE.
- **Madame BILLARD Muriel**  
adjoint technique territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur BLAISE Joel**  
adjoint technique principal, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame BOBY Marie-Noëlle**  
agent social, CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE DE PARIS, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame BOISSEAU Céline**  
Rédacteur, CONSEIL RÉGIONAL D' ILE- DE- FRANCE, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS.
- **Madame BONCH Martine**  
Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Madame BONMORT Anne**  
assistant d'enseignement artiste principal, MAIRIE DE VINCENNES, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS.
- **Monsieur BORRA Bruno**  
masseur kiné, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER.
- **Madame BOSCHET Daniela**  
Infirmière anesthésiste, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.
- **Madame BOSSON Anne Sophie**  
infirmière 1er garde ISGS, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER.

- **Madame BOUACHA Sandrine**  
aide soignante, HÔPITAL NECKER ENFANTS MALADES, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.
- **Madame BOUDET Isabelle**  
ATSEM principal 1ère classe titulaire, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame BOUEDEC Fabienne**  
Rédacteur territorial principal de 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Madame BOULAND Isabelle**  
Aide soignante, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.
- **Madame BOULEBNANE Bahmouna**  
Aide soignante, HOPITAUX UNIVERSITAIRE PARIS CENTRE SITE COCHIN, demeurant à LE KREMLIN-BICETRE.
- **Monsieur BOULONNE Karl**  
Eboueur, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à CHEVILLY-LARUE.
- **Madame BOURCET Christine**  
Assistante médico administratif, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.
- **Monsieur BOURCY Hervé**  
Aide-soignant, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.
- **Madame BOUTIE Catherine**  
adjoint administratif 1 CL titulaire, CCAS DE BAGNEUX, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.
- **Monsieur BOUTIN Jose**  
adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à ALFORTVILLE.
- **Monsieur BOUTON Niger**  
Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.
- **Monsieur BOUVEROT Pascal**  
Adjoint technique principal 2ème classe, OPH MAISONS ALFORT HABITAT, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Madame BOUVOT Jocelyne**  
agent social principal de 2me classe, MAIRIE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.
- **Monsieur BREON Guillaume**  
Technicien paramédical de classe normale, MAIRIE DE BAGNOLET, demeurant à VINCENNES.
- **Monsieur BRETON Sébastien**  
adjoint administratif, MAIRIE DE VINCENNES, demeurant à VINCENNES.
- **Madame BRILLANT Céline**  
Educatrice Jeunes Enfants, HOPITAL EMILE ROUX, demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER.
- **Madame BRIZE Nathalie**  
infirmière 1er grade ISGS, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI.
- **Monsieur BRUDEY Siméon-Fred**  
Adjoint technique, MAIRIE DE CHENNEVIERES SUR MARNE, demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE.

- **Madame BRUGNOOGE Nadine**  
manip radio, HÔPITAL SAINT-ANTOINE, demeurant à NOGENT-SUR-MARNE.
- **Madame BRULE Brigitte**  
Adjoint technique principal 1ère classe titulaire, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame BURIN RONGIER Emmanuelle**  
Attaché principal d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT, demeurant à ALFORTVILLE.
- **Monsieur BURLAUD Hervé**  
Agent de logistique générale principal de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur BURLON Didier**  
Adjoint technique principal, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Madame CADDEO-RISSELET Hélène**  
Chirurgien dentiste, MAIRIE DE MONTREUIL, demeurant à SAINT-MANDE.
- **Monsieur CALENDINI Dominique**  
Adjoint technique territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame CAMARD Hamidaby**  
Adjoint technique territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à VALENTON.
- **Madame CAMBRONE Elizabeth**  
adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE.
- **Madame CANDAT Véronique**  
adjoint animation, MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Monsieur CANILLAS Cristel**  
Adjoint animation de 2ème classe, MAIRIE DE CHÂTILLON, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur CAPILLO Patrick**  
ASHQ, HÔPITAL TENON, demeurant à CRETEIL.
- **Madame CARDON Martine**  
Adjoint administratif principal, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à NOISEAU.
- **Monsieur CAROL Bruno**  
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE SAINT-MAURICE, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
- **Madame CASSOU Sylvie**  
AMA, ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Monsieur CASTELNEAU Alberto**  
Adjoint technique principal, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Madame CASTEROT Valérie**  
adjoint administratif, MAIRIE DE VINCENNES, demeurant à VINCENNES.

- **Madame CATROU Mylène**  
Aide-soignante de classe supérieure, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur CAZOGIER Patrick**  
Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.
- **Madame CEGLIA Sylvie**  
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur CERTAIN Luc**  
responsable de la voirie et de l'éclairage public, MAIRIE DE JOINVILLE LE PONT, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
- **Madame CHABERT Huguette**  
aide soignante de classe exceptionnelle, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE.
- **Monsieur CHALI Ahmed**  
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE NOISY LE SEC, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.
- **Madame CHAMBIET Murielle**  
infirmière, HOPITAL EMILE ROUX, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Monsieur CHAREIL Lambert**  
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame CHARLEMAGNE Julie**  
attaché, MAIRIE DE VINCENNES, demeurant à VINCENNES.
- **Madame CHARLEROY Marie-Line**  
Agent social principal, CENTRE D'ACTION SOCIALE -VILLE DE PARIS, demeurant à CACHAN.
- **Madame CHARLERY Mirande**  
Adjoint technique titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur CHARLOT Jean-Louis**  
aide-soignante de classe exceptionnelle, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Madame CHARPENTIER Isabelle**  
aide soignante, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Madame CHARTON Véronique**  
infirmière, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Madame CHATEAU Monique**  
Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Monsieur CHATEGNIER David**  
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE SCEAUX, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.
- **Monsieur CHATRY Rodolphe**  
adj tech ter pl 1e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à BRY-SUR-MARNE.
- **Madame CHAUVIN Bénédicte**  
Infirmière de classe supérieure, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Madame CHAVEZ LEON BLANCHA Victoria**  
IDE CI Sup, CHU BICÊTRE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

- **Madame CHBRERA Lucienne**  
adjoint animation, MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Madame CHENEAU Nadine**  
adjoint d'animation, MAIRIE DE MAISONS-ALFORT, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Madame CHERET Chantal**  
Attaché principal, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur CHESNEAU Charles**  
Infirmier classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à ARCUEIL.
- **Monsieur CHOQUET David**  
Manipulateur Radio, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur CIATTI Eddy**  
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE D'ORLY, demeurant à ORLY.
- **Madame CIZEAU Florence**  
Technicienne de laboratoire, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Monsieur CLAUDE Marcellin**  
adjoint technique, MAIRIE DE MAISONS-ALFORT, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Madame CLAUDEON Viviane**  
adjoint technique, MAIRIE DE SUCY EN BRIE, demeurant à SUCY-EN-BRIE.
- **Monsieur COFFYN Claude**  
Technicien Sup. Hospitalier, HOPITAL EMILE ROUX, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
- **Madame COGIAGHEUSIAN Josiane**  
Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à NOGENT-SUR-MARNE.
- **Madame COLIN Karine**  
auxiliaire de puériculture, HÔPITAL NECKER ENFANTS MALADES, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur COLLEONI Cyril**  
agent de maîtrise, MAIRIE DE MAISONS-ALFORT, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Monsieur COMBEAU Dominique**  
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE CHENNEVIERES SUR MARNE, demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE.
- **Madame COMMERE Virginie**  
Technicien de laboratoire, HOPITAUX UNIVERSITAIRE PARIS CENTRE SITE COCHIN, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Monsieur CONTE Eric**  
éboueur principal, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
- **Madame COQUET Christine**  
Adjoint animation, MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Madame CORIAN Evelyne**  
Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à NOGENT-SUR-MARNE.
- **Monsieur COSTA Marc**  
Agent de Maîtrise, MAIRIE DE CHARENTON-LE-PONT, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.



**- Madame COURTIADÉ Sandrine**

Adjointe d'animation principale 2ème classe, MAIRIE DE CROSNE, demeurant à VALENTON.

**- Monsieur COURTIES Pierre**

Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE DE CHOISY LE ROI, demeurant à CHOISY-LE-ROI.

**- Monsieur COURTOIS Georges**

Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à CACHAN.

**- Monsieur COURTOIS Stéphane**

Adjoint Technique Principal de 2ème classe, SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION MUNICIPALE, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.

**- Monsieur COURTOUIS Sébastien**

Adjoint administratif, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à VILLEJUIF.

**- Madame COUTAULT Agnès**

Assistante Socio-Educative, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Madame CREUZEVAULT Dominique**

Educateur principal de jeunes enfants, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

**- Monsieur DA COSTA Frédéric**

adjoint technique territorial principal de 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

**- Monsieur DAHAN Noureddine**

Agent hospitalier qualifié, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.

**- Madame DAMBLADE Georgina**

Aide-soignante, HÔPITAL NECKER ENFANTS MALADES, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Madame DAMEY Nelly**

infirmière, HOPITAL EMILE ROUX, demeurant à NOGENT-SUR-MARNE.

**- Monsieur DAMOUR Patrick**

Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.

**- Madame DANAPPE Virginie**

Aide soignante, HOPITAUX UNIVERSITAIRE PARIS CENTRE SITE COCHIN, demeurant à FRESNES.

**- Madame DAOUD Malika**

Animateur, MAIRIE DE CHOISY LE ROI, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

**- Madame DARAUT Laurence**

Adjoint technique titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.

**- Madame D'ARGENTRE Aude-Astrid**

Adjoint administratif principal 2eme classe C2, CENTRE ACTION SOCIALE VILLE DE PARIS, demeurant à CHARENTON-LE-PONT.

**- Monsieur DARSOULANT Thierry**

Secrétaire administratif de classe supérieur d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à VILLEJUIF.

**- Madame DAUHER Célia**

adjoint animation, MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.

- **Madame DAVERAT Florence**  
Adjoint administratif, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame DAVOT Sylvie**  
Adjoint technique principal 1ère classe, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur DAVY-BOUCHENE Pascal**  
administration hors classe, MAIRIE DE PARIS, demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE.
- **Madame DEBUC Cecile**  
adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à GENTILLY.
- **Madame DE LAUNET Anne**  
Psychologue hors classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.
- **Madame DELEYROLLE Valérie**  
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame DELHAYE Françoise**  
Infirmière anesthésiste, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur DEMAILLE Thierry**  
Secrétaire administratif de classe supérieure, CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE DE PARIS, demeurant à THIAIS.
- **Monsieur DENIEL Marc**  
Educateur des activités physique et sportives de 1ère classe, MAIRIE DE LE PERREUX SUR MARNE, demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE.
- **Madame DESBONNES Juliette**  
ADJ TECH TER. PL de 2ème CL ETB ENS, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à FRESNES.
- **Madame DESBONNES Justine**  
adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame DESPRES Pierrette**  
aide soignante, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Madame DEVAUX Annick**  
Adjoint Technique Territorial, MAIRIE DE THIAIS, demeurant à ORLY.
- **Madame DIAGNE Thiane**  
adjoint administratif 2ème classe, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à CHOISY-LE-ROI.
- **Madame DIAS Franciane**  
Adjoint technique, MAIRIE DE SUCY EN BRIE, demeurant à NOISEAU.
- **Madame DIAS Lucinda**  
auxiliaire de puériculture cl, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à VILLECRESNES.
- **Monsieur DIAZ François-Xavier**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à CRETEIL.
- **Madame DIEDERICH Guylaine**  
Préparatrice en pharmacie, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.
- **Madame DISTIN Nadiège**  
infirmière, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à MAISONS-ALFORT.

**- Madame DJOUADA Habiba**

Adjoint d'animation principal 2ème classe, MAIRIE D'ORLY, demeurant à ORLY.

**- Madame DORVILLE Bernadette**

Assistante médico-éducatif, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.

**- Monsieur DOUMAS Georges**

Agent de maîtrise, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

**- Monsieur DRIS Tewfik**

Attaché, MAIRIE DE MONTREUIL, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.

**- Monsieur DROUET Stéphane**

adjoint technique territorial, MAIRIE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES, demeurant à VILLENEUVE-SAINTE-GEORGES.

**- Madame DROU Mireille**

Adjoint administratif territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à SUCY-EN-BRIE.

**- Madame DROY Christine**

attaché administratif de direction, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.

**- Madame DUARTE MARTINS ANTUNES Virginie**

Assistante médico-adm., HOPITAUX UNIVERSITAIRES ST-LOUIS-LARIBOISIERE-F.WIDAL, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

**- Madame DULAC Séverine**

Adjoint administratif principal, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

**- Monsieur DUMONT Michaël**

Attaché principal d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES.

**- Monsieur DUNA Franck**

adjoint administratif principal de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.

**- Madame DURAND Nathalie**

auxiliaire puér, HÔPITAL SAINT-ANTOINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Monsieur DURIEZ Thierry**

adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à CHOISY-LE-ROI.

**- Monsieur EBELY Franck**

éboueur principal, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à ORLY.

**- Madame EDARD DE LAPLANTE Véronique**

secrétaire médicale et social d'administration parisienne de classe supérieur, MAIRIE DE PARIS, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

**- Madame EL BOUCHTAOUI Esméralda**

Assistant spécialisé des bibli et des musées clas normale d'admi parisiennes, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION AFFAIRES CULTURELLES, demeurant à VINCENNES.

**- Monsieur ELMANOUNI Azzedine**

adjoint technique titulaire, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Madame ESCARGUEL Catherine**

aide soignante, HÔPITAL NECKER ENFANTS MALADES, demeurant à CRETEIL.

- **Madame FABRIOL Marie Louise**  
Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à CHOISY-LE-ROI.
- **Madame FAUCHEREAU-LEBLANC Sylvie**  
cadre de santé, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à CHOISY-LE-ROI.
- **Madame FAUCHER Marie-Françoise**  
Adjoint administratif principal 2 ème classe, MAIRIE DE JOINVILLE LE PONT, demeurant à JOINVILLE-LE-PONT.
- **Madame FELICIA Brigitte**  
Aide-soignante, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Monsieur FERMINE Gaël**  
adjoint animation principal, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame FERNANDES Corinne née SARRADE**  
Infirmière diplômée d'Etat, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à VILLECRESNES.
- **Monsieur FEUILLARD Antoine**  
Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à CRETEIL.
- **Madame FIADTOE Dédé**  
Aide soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL, demeurant à CRETEIL.
- **Madame FICHOT Virginie**  
éducateur des activités physiques et sportives principal, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur FLECK David**  
ingénieur, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à CHEVILLY-LARUE.
- **Monsieur FONTAINE Jean-Jacques**  
Adjoint technique principal de 2eme classe, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Madame FONTANA Isabelle**  
Infirmière de classe normale titulaire, MAISON DE RETRAITE INTERCOMMUNALE, demeurant à VINCENNES.
- **Madame FONTENY Sylvie**  
Professeur d'enseignement artistique Hors classe, MAIRIE DE SAINT-MAURICE, demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE.
- **Madame FORTEZ Nathalie**  
Adj adm, HÔPITAL TENON, demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE.
- **Madame FOSSARD Elisabeth**  
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE THIAIS, demeurant à THIAIS.
- **Madame FOURCADE Corinne**  
Infirmière diplômée d'Etat, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Madame FRAISSINET Florence**  
Adjoint administratif territorial, MAIRIE DE THIAIS, demeurant à RUNGIS.
- **Monsieur FRANCISQUE Pascal**  
Animateur d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS -, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

- **Madame FRATONI-HEMON Sandrine**  
Adjoint administratif territorial, CONSEIL RÉGIONAL D' ILE- DE- FRANCE, demeurant à CACHAN.
- **Monsieur FRIANT Pascal**  
Adjoint technique, MAIRIE DE SUCY EN BRIE, demeurant à SUCY-EN-BRIE.
- **Monsieur GABORY Leandre**  
A.S. Aide médico-psycho, CHU BICÊTRE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur GANTOIS Rosan Léonard**  
Adjoint technique, MAIRIE DE CHOISY LE ROI, demeurant à CHOISY-LE-ROI.
- **Monsieur GANTZ Philippe**  
Technicien Supérieur Hospitalier, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE.
- **Madame GARNIER Pascale**  
Agent territorial, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur GAT Frédéric**  
infirmier anesthésiste d'état supérieure, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Madame GAUTHIER Karine**  
assistante médico administrative, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Monsieur GENTI Marc**  
adjoint technicien principal, MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Madame GERERAL Marie-Louise**  
adjoint technique territorial principal de 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame GERME Séverine**  
agent de maîtrise, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à CRETEIL.
- **Madame GERVOIS Sabine**  
assistante médico administratif, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Madame GESLAIN Carole**  
animateur territorial principal de 1ère classe, MAIRIE DE LE PERREUX SUR MARNE, demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE.
- **Madame GIANNITRAPANI Latifa née NAIT-AKLI**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.
- **Madame GIARD Sylvie née LEGUY**  
Adjoint administratif principal 2ème classe, EPT PARIS EST MARNE ET BOIS, demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE.
- **Madame GIBUS Isabelle**  
A.C.H, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à LE PLESSIS-TREVISE.
- **Monsieur GINSBURGER-VOGEL Vincent**  
rédacteur, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame GIRAUDON Ghislaine**  
Infirmière, CHU BICÊTRE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

- **Madame GOBELET Maryline**  
Adjoint technique, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Monsieur GOBINET Frederic**  
éboueur principal, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER.
- **Madame GOU MIRI Nadia**  
IDE CLASSE SUPERIEUR, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame GOVINDOORAZOO Eliane**  
agent social principal 2ème classe C2, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à CACHAN.
- **Madame GRALL LEFEBVRE Florence**  
Technicien supérieur, MAIRIE DE PARIS / D.S.T.I, demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame GRANJEAN Angelique**  
Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à THIAIS.
- **Madame GRAVE Valerie**  
Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Madame GRIGORIAN Christine**  
Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE DE CHOISY LE ROI, demeurant à SAINT-MANDE.
- **Madame GRIS Valérie**  
auxiliaire de périculture, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à JOINVILLE-LE-PONT.
- **Madame GRIVELET Florence**  
I.D.E, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER.
- **Madame GUARNIERI Patricia**  
adjoint territorial d'animation titulaire, MAIRIE DE VINCENNES, demeurant à VINCENNES.
- **Madame GUERRA Maria Hélène**  
Aide soignante de cl. except., HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à SAINT-MAURICE.
- **Monsieur GUESDON Loïck**  
Ingénieur principal, SYAGE, demeurant à MANDRES-LES-ROSES.
- **Monsieur GUESSOUM Laïd**  
aide soignant, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame GUICHON Dominique**  
Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Madame HADJALI Djédjiga**  
Assistante familiale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.
- **Monsieur HAIRON Franck**  
adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à MANDRES-LES-ROSES.
- **Madame HANNIOUI Bouchera**  
infirmière 1er grade ISGS, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à THIAIS.
- **Madame HASCOET Edith**  
Assistante d'enseignement artistique principale 1ère classe, COMMUNAUTE PARIS-SACLAY, demeurant à FRESNES.

- **Madame HAYAT Sergine**  
Attaché, SIAAP, demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE.
  
- **Monsieur HEJOAKA Jean-Marc**  
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE.
  
- **Madame HENDRICK Cécile**  
Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE DE CHARENTON-LE-PONT, demeurant à MAISONS-ALFORT.
  
- **Madame HERENG Isabelle**  
Aide soignante, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à MANDRES-LES-ROSES.
  
- **Monsieur HERISSE Laurent**  
technicien titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.
  
- **Madame HERROU Emmanuelle**  
Animateur, MAIRIE DE CHARENTON-LE-PONT, demeurant à LE PLESSIS-TREVISE.
  
- **Monsieur HIERONIMY Nicolas**  
Adjoint patrimoine principal de 2ème Classe, MAIRIE DE LE PERREUX SUR MARNE, demeurant à ALFORTVILLE.
  
- **Madame HOARAU Marie Josee**  
Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à SUCY-EN-BRIE.
  
- **Madame HOCHEDÉZ Vanessa**  
assistant de conservation titulaire, MAIRIE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.
  
- **Madame HODGE Patricia**  
aide-soignante classe normale, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à VILLEJUIF.
  
- **Madame HODIMONT Marie Venante**  
Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI.
  
- **Madame HONORE Judith**  
Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à LE KREMLIN-BICETRE.
  
- **Monsieur HOT John**  
adjoint administratif territorial titulaire, MAIRIE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.
  
- **Madame HOYEZ Françoise**  
Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE DE BRY-SUR-MARNE, demeurant à BRY-SUR-MARNE.
  
- **Madame HUAULT Elisabeth**  
Aide soignante, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.
  
- **Monsieur IGUEDERZENE Boualem**  
Adjoint technique territorial, MAIRIE D'ARCUEIL, demeurant à ARCUEIL.
  
- **Madame IUSO Sandrine**  
Masseur kiné, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE.
  
- **Monsieur JACQUET Pascal**  
adjoint administratif de 2ème classe, MAIRIE DE CROISSY BEAUBOURG, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

**- Madame JAIN Cosette**

Agent social principal 2ème classe, CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.

**- Madame JALYS Dany**

Adjoint technique principal, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

**- Madame JAMBOU Carole**

Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2ème classe titulaire, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Madame JAVELLE Bénédicte**

Educateur principal de jeunes, MAIRIE DE JOINVILLE LE PONT, demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE.

**- Madame JEAN BAPTISTE Henriette**

Aide - soignante, CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE DE PARIS, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

**- Madame JEANNE Joel**

AS Cl.Sup, CHU BICÊTRE, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.

**- Monsieur JEBANE Jean-François**

Aide soignant de cl sup., HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

**- Monsieur JEEAWOCK Marcelino Jim**

aide soignant, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.

**- Monsieur JESIER Simon**

Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

**- Monsieur JOMINY Thierry**

adjoint technique, MAIRIE DE NOGENT SUR MARNE, demeurant à NOGENT-SUR-MARNE.

**- Monsieur JOSEPH Merry**

Cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCILIEN, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.

**- Madame JOSSET Marguerite**

adjoint administratif principal 2ème classe, OPALY, demeurant à ARCUEIL.

**- Madame JOURNET Alcina**

agent technique titulaire, CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.

**- Monsieur JULAN Marguerite victor**

Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à GENTILLY.

**- Monsieur KABINA Philippe**

secrétaire administratif de classe supérieure, CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE DE PARIS, demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE.

**- Madame KACI ABDALLAH Sylviane**

Employée de restauration échelon 6, CAISSE DES ECOLES DU 13EME, demeurant à VILLEJUIF.

**- Monsieur KAISER Francis**

Adjoint technique principal de 1 ere classe, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à ALFORTVILLE.



**- Madame KESSELER Martine**

assistant de conservation principal de 2ème classe, MAIRIE DE VINCENNES, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Monsieur KETERS Jean**

Infirmier classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE.

**- Madame KHALOUA Florence**

Attaché principal, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

**- Monsieur KLEBER Eric**

Adjoint technique, MAIRIE D'ORLY, demeurant à ORLY.

**- Monsieur KLOPP DEXANT-GAUTHIE Jacques**

direction des finances et des achats, MAIRIE DE PARIS, demeurant à SAINT-MAURICE.

**- Monsieur KOBON Yapi Patrice**

Technicien, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA PREVENTION, DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION, demeurant à GENTILLY.

**- Madame KREMER Sandrine**

adjoint administratif, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE.

**- Madame LAAMARI Sallouha**

Chef de cuisine, CAISSE DES ECOLES DU 15EME ARRONDISSEMENT, demeurant à CRETEIL.

**- Madame LADOUR Michèle**

Adjoint administratif principal 1ère classe titulaire, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

**- Monsieur LAFAYE Thibault**

Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE PARIS / D.S.T.I, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

**- Madame LAFON Françoise**

I.D.E., HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à MAROLLES-EN-BRIE.

**- Madame LAFONT Josiane**

assistante familiale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.

**- Madame LAGARDE Brigitte**

IDE 2ème grade ISGS, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à VILLEJUIF.

**- Monsieur LALLEMANT Pascal**

Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.

**- Madame LAMBIN Zohra**

agent technique de la petite enfance de 1ere cl, MAIRIE DE PARIS DIRECTION DES FAMILLES ET PTE ENFANCE, demeurant à VILLEJUIF.

**- Madame LAMI Marie Pierre**

Adj tech ter pl de 1e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à CRETEIL.

**- Monsieur LAMOTTE Alain**

Technicien Principal, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.

**- Madame LAMOTTE Rida**

Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI.

- **Madame LAMOUR Chantal**  
agent social titulaire, MAIRIE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES, demeurant à VILLENEUVE-SAINTE-GEORGES.
- **Madame LANCIAUX Sybille**  
Première adjointe au maire, MAIRIE DE SUCY EN BRIE, demeurant à SUCY-EN-BRIE.
- **Madame LANCLAS Katia**  
Ach, ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS, demeurant à CRETEIL.
- **Madame LANDRAGIN Roselyne**  
adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à NOGENT-SUR-MARNE.
- **Monsieur LANGE Jean Gaetan**  
Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à THIAIS.
- **Madame LAPLANCHE Alain**  
Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Monsieur LA PORTA Renato**  
adjoint technique, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur LARTIGUE Fabien**  
brigadier chef principal, MAIRIE DE VAIRES SUR MARNE, demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE.
- **Madame LARUE Jocelyce**  
rédacteur titulaire, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à CHOISY-LE-ROI.
- **Madame LASSALLE Nathalie née SALLES**  
Infirmière anesthésiste, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à VILLECRESNES.
- **Madame LAUNAY PIETTE Laurence**  
Psychomotricien de classe supérieure, EPS MAISON BLANCHE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Monsieur LAURENT Amedee**  
service technique, CHU BICÊTRE, demeurant à LE KREMLIN-BICETRE.
- **Monsieur LAVENU Patrice**  
Technicien hospitalier, HÔPITAL BICHAT, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.
- **Madame LEBON Hanaa**  
Aide soignante cl sup., HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.
- **Madame LE BRAS Christine**  
rédacteur principal, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame LE CARO Marie-Christine**  
Adjoint administratif principal de 2eme classe, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.
- **Madame LE CORRE Dominique**  
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle, MAIRIE DE PARIS -Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Madame LE CROLLER Jocelyne**  
Educateur principal, MAIRIE DE MAISONS-ALFORT, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame LEDIEU Anne-Christine**  
Manipulatrice Radio, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.

- **Madame LE FUR Laurence**  
Infirmière diplômée d'État, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur LEGENDRE Jacques**  
Ingénieur principal, MAIRIE DE JUVISY-SUR-ORGE, demeurant à VINCENNES.
- **Monsieur LEGENDRE Xavier**  
Agent supérieur d'exploitation, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE.
- **Madame LEJEUNE Chantal**  
adjoint administratif principal, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à LE KREMLIN-BICETRE.
- **Monsieur LELANDAIS Stéphane**  
adjoint technique, MAIRIE DE MAISONS-ALFORT, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Monsieur LE MOAL Emmanuel**  
MO, CHU BICÊTRE, demeurant à GENTILLY.
- **Madame LEMOINE Stéphanie**  
aide soignante, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CHOISY-LE-ROI.
- **Madame LE N'Y Brigitte**  
adjoint d'animation principal, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame LEONIDAS Lucette**  
Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Madame LE ROUX Brigitte**  
adjoint technique principal, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame LE ROUX Françoise**  
agent de services hospitaliers cl, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à ALFORTVILLE.
- **Monsieur LEROUX Jacques**  
Adjoint technique titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.
- **Madame LE ROY Magali**  
Aide soignante, HOPITAL EMILE ROUX, demeurant à NOGENT-SUR-MARNE.
- **Madame LESAGE Jocelyne**  
Educateur des activités physiques et sportives, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.
- **Madame LESCURE Christine**  
assistante médico administration, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Madame LESIRE Isabelle**  
animateur, MAIRIE DE CROISSY BEAUBOURG, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Monsieur LE SOURD Yann**  
Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à LE PLESSIS-TREVISE.
- **Madame LE TOHIC Amélia**  
Secrétaire administratif clas exceptionnelle d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION AFFAIRES CULTURELLES, demeurant à FRESNES.
- **Madame LEVEAU Vinciane**  
rédacteur principal 2e classe, MAIRIE DE PANTIN, demeurant à MAISONS-ALFORT.

**- Monsieur LIGEN Bernard**

Ingénieur Principal, MAIRIE DE ROSNY SOUS BOIS, demeurant à VINCENNES.

**- Madame LIORET Béatrice**

Technicien de Laboratoire, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE.

**- Madame LONGUET Nathalie**

adjoint technique principal de 1ère classe titulaire, CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.

**- Madame LONNOY Véronique**

aide soignante de cl sup, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à MAISONS-ALFORT.

**- Madame LORIOD Sylvie**

agent social titulaire, CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.

**- Monsieur LOTTIN Christophe**

adjoint technique territorial principal de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Monsieur LOUIS Hervé**

Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

**- Madame LOURENCO Florence**

Adjoint technique territorial, MAIRIE D'ARCUEIL, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.

**- Madame LUBERT Patricia**

ATSEM, MAIRIE DE MAISONS-ALFORT, demeurant à MAISONS-ALFORT.

**- Madame LUBETH VARENNES Catherine**

Agent spécialisé des écoles mater principal 2ème classe, MAIRIE DE PARIS -, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.

**- Madame LUCAS Elisabeth**

Adjoint technique principal de 1ère Classe, MAIRIE DE LE PERREUX SUR MARNE, demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE.

**- Madame LUCRY-SYLVESTRE Valérie**

adjoint adm ppal 1cl, MAIRIE DE PARIS-CAS, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

**- Monsieur LUDOSKY Jean-Claude**

adjoint technique territorial principal de 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER.

**- Madame MACAIRE Angèle**

adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à CRETEIL.

**- Madame MACE Gaëlle**

aide soignante, HOPITAL EMILE ROUX, demeurant à VILLECRESNES.

**- Madame MACE Lucrèce**

auxiliaire de puériculture et de soins de 1ère cl, MAIRIE DE PARIS DIRECTION DES FAMILLES ET PTE ENFANCE, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.

**- Monsieur MADA Farid**

animateur territorial titulaire, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

- **Madame MAGNAN Fabienne**  
assistant socio éducatif d'administrations parisiennes principal, MAIRIE DE PARIS, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.
- **Monsieur MA HE Yannick**  
Adjoint technique, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Monsieur MAISON Thierry**  
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame MAKHOUL Nathalie**  
infirmière, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à SAINT-MANDE.
- **Monsieur MALHI Abderahim**  
Adjoint technique territorial, MAIRIE D'ARCUEIL, demeurant à ARCUEIL.
- **Madame MANTECON Michelle**  
Aide Soignante, CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCILIEN, demeurant à PERIGNY.
- **Madame MARCHAND Claire**  
professeur d'enseignement artiste hors classe, MAIRIE DE VINCENNES, demeurant à VINCENNES.
- **Madame MARIE-SURELLY Marie Josee**  
Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à CHEVILLY-LARUE.
- **Monsieur MARRAPODI Francesco**  
adjoint technique principal, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur MARRAPODI Joseph**  
adjoint technique principal 1ème classe, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame MARTEL-LEPENANT Muriel**  
auxiliaire de puériculture principal, MAIRIE DE VINCENNES, demeurant à JOINVILLE-LE-PONT.
- **Madame MARTINEZ Lydie**  
Technicienne de laboratoire, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI.
- **Monsieur MARTINEZ Marcos**  
secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE.
- **Madame MARTIN Guillaume**  
attaché territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur MAUFFRE Olivier**  
Attaché, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
- **Monsieur MAUFFREY Bruno**  
infirmier de classe supérieur, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE.
- **Madame MEGHIREF Jocelyne**  
Aide -soignante classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.
- **Madame MEGUENNI Zarah**  
Agent technique des écoles de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS -, demeurant à SAINT-MAURICE.

**- Monsieur MEILHOC Bernard**

Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.

**- Monsieur MENAI Mhamed**

Agent d'accueil et de surveillance principal 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA PREVENTION, DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Madame MENGUY Marie-Claude**

ASSISTANTE MEDICO-ADMINISTRATIVE, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à MAISONS-ALFORT.

**- Monsieur MERCIER Didier**

Adjoint technique 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.

**- Madame MESLIEN Annick**

adjoint tech ter principal de 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à VILLEJUIF.

**- Monsieur MEZOUAGHI Abdelhakim**

Agent entretien qualifié, HOPITAL EMILE ROUX, demeurant à VALENTON.

**- Madame MICHAUD Christelle**

I.D.E, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.

**- Madame MICHELET Isabelle**

Adjointe administrative de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Monsieur MIGDULA Eric**

adjoint d'accueil, PARIS MUSÉES, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

**- Madame MIJATOVIC Svetlana**

Adj. adm. hospitalier 2 cl ech 3, CHU BICÊTRE, demeurant à ARCUEIL.

**- Madame MINAR Elisabeth**

IDE 1er garde ISGS, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à MAISONS-ALFORT.

**- Madame MINE Valérie**

I D E, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à THIAIS.

**- Madame MIRANDA MIGUEL Arminda**

Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE DE CHOISY LE ROI, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Madame MISERINE Caroline**

Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à NOGENT-SUR-MARNE.

**- Madame MOATTI Evelyne**

psychologue, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à VINCENNES.

**- Monsieur MOCH Benoît**

Attaché principal d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.

**- Monsieur MODESTIN Franck**

aide soignant, HOPITAL EMILE ROUX, demeurant à VALENTON.

**- Monsieur MOEC Patrick**

Fonction public territorial, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT - VILLEJUIF, demeurant à VILLEJUIF.

- **Madame MOGES Annie**  
Première adjointe au maire, CHU BICÊTRE, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur MOKRANI Djamel**  
aide soignant, HOPITAL EMILE ROUX, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.
- **Monsieur MONCASSIN Laurent**  
adjoint technique, MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Madame MONNERIE Sylvie**  
infirmière, HOPITAL EMILE ROUX, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.
- **Madame MONNET Isabelle**  
aide-soignante, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.
- **Madame MONTAGNAC Laurence**  
Adjoint administratif ter principal 2ème classe, CONSEIL RÉGIONAL D' ILE- DE- FRANCE, demeurant à ORLY.
- **Monsieur MONTENAT Ludovic**  
adjoint administratif titulaire, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame MORALES Natalia**  
Assistant enseignement artistique principal 2ème classe, MAIRIE DE SAINT-MAURICE, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Madame MORET Nathalie**  
Educatrice jeune enfant, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Madame MORICE Rasia**  
As med-adm cl ex, HOPITAUX UNIVERSITAIRE PARIS CENTRE SITE COCHIN, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Monsieur MORIN Patrice**  
Aide-soignant, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE.
- **Madame MORON Patricia**  
agnet social titulaire, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur MORZADEC Yannick**  
Adjoint technique principal de 1ere classe, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur MOUDOUB Karim**  
maître ouvrier, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame MULLOT Corinne**  
Ide de nes cl sup, HÔPITAL LOUIS MOURIER, demeurant à CACHAN.
- **Madame MUSSET Corinne**  
Adjoint administratif principal de 2eme classe, MAIRIE DE VINCENNES, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Madame MUZEAU Sylvie**  
infirmière de cl supérieur, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur NARBONNE Franck**  
Adjoint technique principal de 1ere classe, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.
- **Madame NARBONNE Laure**  
auxiliaire de puériculture territorial principal de 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à CHOISY-LE-ROI.

**- Madame NARECE Justine**

IDE classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à VILLEJUIF.

**- Monsieur NAUD Jocelyn**

aide soignant classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à THIAIS.

**- Madame NAVIER Frédérique**

Adjoint technique, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE.

**- Madame NEVEU-ROBIN Véronique**

puéricultrice hors classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à ABLON-SUR-SEINE.

**- Madame NGOKEKI Melanie**

Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

**- Madame NOEL Célia**

auxiliaire de puériculture principal, MAIRIE DE VINCENNES, demeurant à BRY-SUR-MARNE.

**- Monsieur NSILOULOU Emmanuel**

Agent d'accueil et de surveillance principal 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA PREVENTION, DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.

**- Madame OGUENIN Hugues**

Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

**- Madame OLIVE-CANTAN Cécile**

Ingénieur principal, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, demeurant à SUCY-EN-BRIE.

**- Madame OUASSAADI Khadija**

Adjoint administratif, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

**- Monsieur OUCHEKDHDH Boussad**

Cadre infirmier, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.

**- Madame OUKABLI Fettouma**

Aide -soignante, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.

**- Madame PACHECO Estelle**

Aide-soignante, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à THIAIS.

**- Madame PAGEGIE Patricia**

Assistant socio-éducatif d'administrations parisiennes principal, CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE DE PARIS, demeurant à CHARENTON-LE-PONT.

**- Monsieur PAGES Gilles**

Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à CHEVILLY-LARUE.

**- Madame PAITRY Muriel**

attaché principal titulaire, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à MAISONS-ALFORT.

**- Monsieur PALIN Yvon**

Maître ouvrier principal, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.

**- Monsieur PARDE Benoit**

adjoint territorial, MAIRIE DE VINCENNES, demeurant à NOGENT-SUR-MARNE.



- **Madame PARENT Nadine**  
Adjoint technique principal 2ème cl, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur PASSAVANT Jean-Michel**  
adjoint technique, MAIRIE DE MAISONS-ALFORT, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Monsieur PASTOUR Louis**  
chauffeur, CAISSE DES ECOLES DU 5 ÈME ARRONDISSEMENT, demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame PATOUT Chantal**  
Rédacteur stagiaire, MAIRIE DU KREMLIN BICÊTRE, demeurant à LE KREMLIN-BICETRE.
- **Monsieur PATTE Sylvain**  
Ingénieur territorial, AGENCE DES ESPACES VERTS DE LA REGION IDF, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame PAULIN Gisèle**  
adjoint technique territorial 2e classe, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE.
- **Madame PAVIE Nadine**  
Adjoint administratif principal de 1ère Classe, MAIRIE DE LE PERREUX SUR MARNE, demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE.
- **Madame PELTIER Catherine**  
Aide - soignante, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à NOISEAU.
- **Monsieur PELTIER Jérôme**  
animateur, MAIRIE DE MONTROUGE, demeurant à GENTILLY.
- **Madame PELTI Sophie**  
Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à GENTILLY.
- **Monsieur PENNETIER Laurent**  
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2è cL, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE.
- **Madame PERELLI Corinne**  
Secrétaire administrative de classe exceptionnelle d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Monsieur PERENNOU Thomas**  
Assistant médico, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.
- **Madame PERICAUD Catherine**  
Infirmière diplômée d'État, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur PERNOUD Jérôme**  
Attaché administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS -Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, demeurant à CRETEIL.
- **Madame PERRIRAZ Christelle**  
Adjoint technique, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur PERRODIN Pascal**  
Adjoint technique, MAIRIE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.
- **Monsieur PERSEE Sully**  
adjoint technique principal de 2ère classe, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à ALFORTVILLE.

**- Monsieur PHOBERE Serge**

Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

**- Monsieur PICARD Karim**

Adjoint technique, MAIRIE DE CHEVILLY-LARUE, demeurant à CHEVILLY-LARUE.

**- Madame PICHON Patricia**

Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe, MAIRIE DE THIAIS, demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI.

**- Madame PIERQUIN Nathalie**

attaché territorial titulaire, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

**- Madame PIGNY Brigitte**

Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE DE CHOISY LE ROI, demeurant à VILLECRESNES.

**- Madame PINEAU-CHARDON Emmanuelle**

psychologue, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à VINCENNES.

**- Madame PINEL Delphine**

Rédacteur, CONSEIL RÉGIONAL D' ILE- DE- FRANCE, demeurant à BRY-SUR-MARNE.

**- Madame PINOTEAU Martine**

adjoint technique, MAIRIE DE MAISONS-ALFORT, demeurant à MAISONS-ALFORT.

**- Madame PIOTROWSKI Jacqueline**

aide soignante de cl sup, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.

**- Monsieur PIROT Vincent**

Agent supérieur d'exploitation, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à ARCUEIL.

**- Monsieur PLATON Jean-Claude**

Adjoint technique principal 2ème classe, SIAAP, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.

**- Monsieur PLEGNON Bouazo Raymond**

Maître ouvrier, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à SAINT-MAURICE.

**- Madame PODOLAK Muriel**

Assistant de conversation principal 2eme classe, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à CRETEIL.

**- Madame PORRET Severine**

Aide soigante, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.

**- Monsieur PORTAL Jean-Marc**

professeur d'enseignement artistique hors classe, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à NOGENT-SUR-MARNE.

**- Madame POURRAIN Christelle**

Assistante médico-administrative, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à MAISONS-ALFORT.

**- Monsieur POURTY Jean Marc**

Infirmier classe supérieur, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à CACHAN.

**- Madame PRADES Carole**

attaché territorial, MAIRIE DE LE PERREUX SUR MARNE, demeurant à NOGENT-SUR-MARNE.

**- Monsieur PRUNEAU Stephane**

Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à champigny sur marne.

- **Madame QUESNEL Nathalie**  
infirmière 1er grade ISGS, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à CACHAN.
- **Madame RABUILLE Marie-Claire**  
Animateur d'administrations parisiennes de clas normale, MAIRIE DE PARIS -, demeurant à SAINT-MAURICE.
- **Monsieur RAGHOUMANDAN Gabriel**  
Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à CRETEIL.
- **Madame RAHAL Laurence**  
AMA, CHU BICÊTRE, demeurant à THIAIS.
- **Madame RAIMOND Delphine**  
directeur, MAIRIE DE MAISONS-ALFORT, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Madame RAKOCEVIC MEUNIE Florence**  
directeur territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
- **Monsieur RAME Alain**  
Infirmier cadre de santé paramédical, ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS, demeurant à THIAIS.
- **Madame RAPICAULT Nathalie**  
adjoint technique, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à CHARENTON-LE-PONT.
- **Madame RATAT Véronique**  
agent de maîtrise titulaire, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI.
- **Madame RAVIN Sonia**  
Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame REDON Christine**  
Directeur de soins hors classe, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur RENIMEL Jean-Pierre**  
Maître ouvrier principal, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur RIBEIL Stephane**  
Manipulateur Radio, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.
- **Madame RIBEIRO Deolinda**  
I.B.O.D.E., HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à SANTENY.
- **Madame RICHEZ Clotilde**  
ASEM principal 2ème classe, MAIRIE DE CHOISY LE ROI, demeurant à CHOISY-LE-ROI.
- **Madame RICHOMME Carole**  
adjoint administrative hospitalier principal, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à CHARENTON-LE-PONT.
- **Madame RIDEAU Dominique**  
Technicienne de laboratoire, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à VILLECRESNES.
- **Monsieur RIDEAU Pascal**  
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à LE KREMLIN-BICETRE.

- **Monsieur RIGLET Patrice**  
adjoint technique, MAIRIE DE MAISONS-ALFORT, demeurant à CHEVILLY-LARUE.
- **Madame RIHANE Rolande**  
Adjoint administratif, HOPITAUX UNIVERSITAIRE PARIS CENTRE SITE COCHIN, demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE.
- **Madame RIOU Valérie**  
AS, CHU BICÊTRE, demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame RIVES RIVES Maria**  
aide soignante, HÔPITAL NECKER ENFANTS MALADES, demeurant à CRETEIL.
- **Madame ROBERT Charline**  
adjoint administratif principal, MAIRIE DE VINCENNES, demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE.
- **Madame RODRIGUES Elisabeth**  
Aide soignante de classe supérieur, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.
- **Monsieur ROGEE Jacky**  
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame ROGER Valérie née MACIAS**  
Adjoint administratif, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.
- **Madame RONCOLI Patricia**  
Infirmière, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à BRY-SUR-MARNE.
- **Monsieur ROSELIER Franck**  
agent de maîtrise, MAIRIE DE LE PERREUX SUR MARNE, demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE.
- **Madame ROUSSEL Jocelyne**  
Assistant socio éducatif, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE, demeurant à FRESNES.
- **Monsieur ROUSSEL Régis**  
Directeur territorial, CONSEIL RÉGIONAL D' ILE- DE- FRANCE, demeurant à VINCENNES.
- **Madame ROUSSOU Bérengère**  
I.B.O.D.E., HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CACHAN.
- **Madame ROY Agnès**  
kinésithérapeute, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Madame RUSTI Jeannette**  
Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame RUSTIQUE Patricia**  
Adjoint Technique, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Monsieur SAAVEDRA Pépé Luis**  
ASHQ, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur SABATIER François**  
Adjoint technique P1, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à BRY-SUR-MARNE.
- **Madame SABOURAULT Valérie**  
Infirmière, HOPITAL EMILE ROUX, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.

**- Madame SACCONI Lucia**

assistante familiale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

**- Monsieur SAID AHAMED Madi**

Agent d'accueil et de surveillance principal 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA PREVENTION, DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Monsieur SALAUN Denis**

Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI.

**- Monsieur SAUTEREAU Hervé**

Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe, MAIRIE DE SAINT-MAURICE, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

**- Madame SAUTY Nicole**

Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE D'ANTONY, demeurant à THIAIS.

**- Madame SAUVAGE Chantal**

infirmière de classe supérieur, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à CHARENTON-LE-PONT.

**- Monsieur SAYEGH Robert**

Adjoint administratif principal, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à ALFORTVILLE.

**- Monsieur SEBA Jarfa**

Technicien 11ème échelon Village J. Franco, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à VILLEJUIF.

**- Monsieur SEGUIN Pascal**

adjoint technique territorial, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Monsieur SERRADJ Karim**

Rédacteur principal de 1ère classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.

**- Monsieur SGARD Patrick**

maître ouvrier principal, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Monsieur SIBY Mohamed**

Adjoint technique titulaire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.

**- Madame SILDILLIA Suzelle**

Technicienne de laboratoire, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.

**- Madame SILVESTRE Jeanine**

psychologue hors classe, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à ARCUEIL.

**- Monsieur SIONIS Paolo**

Adjoint d'animation, MAIRIE D'ORLY, demeurant à ORLY.

**- Monsieur SMANIOTTO Albert**

Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.

**- Madame SMITE Patricia**

adjoint administratif actif, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.

**- Madame SORIANO Marie-Dominique**

préparateur pharmacie hospitalière, CENTRE HOSPITALIER NATIONAL D'OPHTALMOLOGIE QUINZE-VINGTS, demeurant à ALFORTVILLE.

**- Madame SOTY Sylvie**

Aide soignante classe supérieur, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à VALENTON.

- **Madame SOVIENI Lydia**  
agent de maîtrise, MAIRIE DE VINCENNES, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Monsieur SUBILLE David**  
Infirmier, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.
- **Madame TABARI Jocelyne**  
adjoint administratif, MAIRIE DE MAISONS-ALFORT, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Madame TACK Lydie**  
Aide soignante, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Monsieur TADJINE Mahmoud**  
Adjoint technique principal 2ème classe, OPALY, demeurant à ARCUEIL.
- **Madame TAMIN Adeline**  
adjoint administration, HÔPITAL NECKER ENFANTS MALADES, demeurant à LE KREMLIN-BICETRE.
- **Monsieur TELLIER Bernard**  
Adjoint technique principal de 2ème classe titulaire, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame TEMIME Dany**  
Technicienne de laboratoire CL Supérieure, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
- **Madame TERRISSE Monique**  
adjoint administratif, MAIRIE DE VINCENNES, demeurant à SAINT-MANDE.
- **Monsieur THERET Teddy**  
adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.
- **Madame THOMAS Catherine**  
Adjoint Administratif principal, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à vitry sur seine.
- **Monsieur THOMAS Elian**  
Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Monsieur THOMAS Patrick**  
Aide soignant de clas supérieure, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à JOINVILLE-LE-PONT.
- **Madame THOMIERES Patricia**  
puéricultrice hors classe, CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur THOMMERET Didier**  
Chargé de mission cadre supérieur, MAIRIE DE PARIS, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur THOUVENY Jean-Marc**  
Brigadier - chef principal, MAIRIE DE SUCY EN BRIE, demeurant à SUCY-EN-BRIE.
- **Madame TOLLENAERE Louissette**  
auxiliaire de puériculture et de soins principal de 2ème cl, MAIRIE DE PARIS DIRECTION DES FAMILLES ET PTE ENFANCE, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur TOUAZI Rachid**  
Attaché principal, MAIRIE DE SAULX LES CHARTREUX, demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI.

- **Madame TOURLIER Sandrine**  
adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE DE JOINVILLE LE PONT, demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE.
- **Madame TOURNIANT Catherine**  
Adjoint administratif territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à VALENTON.
- **Madame TREVELOOT Josette**  
aide soignante, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à CHARENTON-LE-PONT.
- **Monsieur TROESCH Jean-Marc**  
Adjoint administratif 1ère classe, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à LE KREMLIN-BICETRE.
- **Madame VADIVÉLOU Marie Anne**  
Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI.
- **Madame VALENTIN Myriane**  
IDE CAT A GRD1, CHU BICÊTRE, demeurant à CACHAN.
- **Monsieur VALLADE Eddie**  
Adj tech ter pl de 2e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à CHOISY-LE-ROI.
- **Madame VALLAT Fabienne**  
Auxiliaire de puériculture cl sup, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Madame VALLERE-SIEKEL Isabelle**  
IDE de 1er grade catégorie A, CENTRE HOSPITALIER NATIONAL D'OPHTALMOLOGIE QUINZE-VINGTS, demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE.
- **Madame VALLIER Chantal**  
assistante médico administration, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur VANDON Christophe**  
directeur général des services techniques titulaire, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à SUCY-EN-BRIE.
- **Madame VASSEUR Maryline**  
Adjoint technique principal de 1ère classe titulaire, CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.
- **Madame VAUDRAN Chrystelle**  
ASSISTANTE MEDICO-ADMINISTRATIF, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur VESTRY Georges**  
Adjoint technique principale 1ère classe, MAIRIE DE CHEVILLY-LARUE, demeurant à ARCUEIL.
- **Monsieur VIDOCIN Max**  
neurolocomoteur, HÔPITAL Albert CHENEVIER, demeurant à CRETEIL.
- **Madame VIGNERON Sylvie**  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE SUCY EN BRIE, demeurant à SUCY-EN-BRIE.
- **Madame VIGNON Caroline**  
secrétaire médical et social d'administrations parisiennes de classe supérieure, MAIRIE DE PARIS, demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame VIGREUX Claire**  
Rédacteur principal, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

- **Madame VILLOURY Catherine**  
Aide - soignante, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.
- **Madame VILTARD Franceline**  
Première adjointe au maire, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à CRETEIL.
- **Madame WARREN Magali**  
As cl sup, CHU BICÊTRE, demeurant à THIAIS.
- **Madame WEBER Nathalie**  
Assistante médico administratif, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à SUCY-EN-BRIE.
- **Madame WILFRED Sophie**  
Cadre Administratif, HÔPITAL Albert CHENEVIER, demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER.
- **Madame WOHLHUTER Olivia**  
Educatrice principal de jeune enfants, CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE CRETEIL, demeurant à CHOISY-LE-ROI.
- **Madame YAHAYA MOHAMED Nafissa**  
Aide Médico-Psychologique, MAISON DE RETRAITE DE FONTENAY S/BOIS, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Madame YAHAYA Nafissa**  
Aide médico-psychologique classe supérieure titulaire, MAISON DE RETRAITE INTERCOMMUNALE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Madame YAO Yvette**  
ouvrier principal de 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Monsieur YAZBECK Jean-Marc**  
Maitre ouvrier, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
- **Madame YVINEC Sonia**  
cadre de santé, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à CHOISY-LE-ROI.
- **Monsieur ZABEL Thierry**  
aide soignant, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Madame ZEDDE Laure**  
IDE, CENTRE HOSPITALIER NATIONAL D'OPHTALMOLOGIE QUINZE-VINGTS, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Madame ZEEVAKUMAR Marie-Françoise**  
Adjoint administratif, HÔPITAL Albert CHENEVIER, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Madame ZENASNI Zoubida**  
agent social territorial, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à THIAIS.
- **Madame ZONTOS Pascale**  
Aide soignante cl excep, HOPITAUX UNIVERSITAIRE PARIS CENTRE SITE COCHIN, demeurant à ALFORTVILLE.



**Article 2** : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

**- Madame ABAH Jeanine**

secrétaire médical et social, MAIRIE DE PARIS DIRECTION DES FAMILLES ET PTE ENFANCE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Madame ABBATE Maryline**

infirmière, HÔPITAL NECKER ENFANTS MALADES, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.

**- Madame AH-NIEME Marie-Therese**

Aide soignante, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.

**- Madame ANCHORDOQUI Leonie**

Attaché territorial, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE, demeurant à SAINT-MANDE.

**- Monsieur ANQUETIL Didier**

Blanchisseur maître ouvrier principal, CHU BICÊTRE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Madame ANSELME Marie-Line**

éducatrice de jeunes enfants, MAIRIE DE PARIS DIRECTION DES FAMILLES ET PTE ENFANCE, demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER.

**- Monsieur ARHUIS Alain**

Attaché d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à SAINT-MAURICE.

**- Madame ARNOULT Patricia**

auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à MAROLLES-EN-BRIE.

**- Madame ARRONDEAU Valérie**

aide soignante, HOPITAL JOFFRE - HOPITAL DUPUYTREN, demeurant à ORLY.

**- Monsieur ASSOUVIE Louis**

Adjoint technique territorial 1ère classe des étbs d'enseignement, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Monsieur AZZOU Ahcène**

adjoint technique, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à ORLY.

**- Madame BABACI Nadia**

Secrétaire médicale, HÔPITAL Albert CHENEVIER, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

**- Madame BACHELARD Brigitte**

Adjoint administratif principal, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

**- Madame BADIN Catherine**

cadre de santé de 1er classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à NOISEAU.

**- Madame BAHLOUL Dalila**

Adjoint administratif principal de 1er classe, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à VILLEJUIF.

**- Madame BARATA Marie-Louise**

infirmière, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à SAINT-MAURICE.

**- Madame BARBOTIN Isabelle**

Bibliothécaire territoriale, MAIRIE DE CHARENTON-LE-PONT, demeurant à JOINVILLE-LE-PONT.

- **Madame BARIEZ Isabelle**  
Maître ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.
- **Madame BASSET Corinne**  
Adjoint Technique Principal 1ere classe, MAIRIE D'ORLY, demeurant à ORLY.
- **Madame BASTIAN Pascale**  
Directeur Territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à VALENTON.
- **Madame BEAUMONT Françoise**  
ADJOINT ADMINISTRATIF, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.
- **Madame BEGASSE Dominique**  
infirmière, HÔPITAL BICHAT, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Madame BELGHERBI Catherine**  
adjoint administratif principal 2ème classe titulaire, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame BELTRAME Viviane**  
Attachée d'administration, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur BENEDETTO Salvador**  
aide soignant, HOPITAL JOFFRE - HOPITAL DUPUYTREN, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.
- **Madame BENHAMOU Ghislaine**  
cadre infirmière supérieur, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur BENISTI Philippe**  
infirmier 2ème grade ISGS, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à RUNGIS.
- **Monsieur BENNET Didier**  
agent de maîtrise, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Monsieur BERENICE Etienne**  
agent de maîtrise, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur BERTON Philippe**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION AFFAIRES CULTURELLES, demeurant à CHARENTON-LE-PONT.
- **Monsieur BERTRAND Joël**  
Aide-soignant, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.
- **Madame BESNARD Claire**  
Adjoint technique principal 1ère classe titulaire, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame BESSA Marta**  
Auxiliaire de puériculture 1ère classe titulaire, CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.
- **Madame BIABANY Gaëtane**  
Maître ouvrier, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.
- **Madame BLANGIS Madeleine**  
adjoint technique titulaire, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

- **Madame BOCHAIN Henriette**  
aide-soignante, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur BODIN Joël**  
Psychologue hors classe, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Monsieur BOITEUX Thierry**  
assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe, MAIRIE DE LE PERREUX SUR MARNE, demeurant à la varenne saint hilaire.
- **Monsieur BONNIEU Laurent**  
Maître ouvrier principal, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur BONZON Patrick Jean**  
éboueur principal de classe supérieur, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE.
- **Madame BORE Marie Louis**  
as, CHU BICÊTRE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur BORRA Bruno**  
masseur kiné, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER.
- **Madame BOSTON Yolande**  
Rédacteur principal de 1ère cl., GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur BOUARAH Laurent**  
Premier adjoint au maire, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.
- **Madame BOUCHER Josselyne**  
AS CL EXCEP, CHU BICÊTRE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame BOUDERLIQUE Nadine**  
Adjoint administratif principal de 1ère classe titulaire, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame BOUHASSOUNE Fatiha**  
auxiliaire de puériculture principal titulaire, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame BOULAY Valérie**  
secrétaire médical et social d'administrations parisiennes de classe supérieure, MAIRIE DE PARIS, demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame BOULIC Guylaine**  
éducatrice JE, HÔPITAL TENON, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.
- **Madame BOULLARD Patricia**  
AMA, CHU BICÊTRE, demeurant à CHOISY-LE-ROI.
- **Madame BOURDET Catherine**  
Adjoint adm., MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.
- **Madame BOURDON Marie-Line**  
rédacteur principal 1ère titulaire, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE.
- **Madame BOURDONNE Valérie**  
secrétaire médical et social d'administrations parisiennes de classe exceptionnelle, MAIRIE DE PARIS, demeurant à CRETEIL.

**- Monsieur BRATKO Patrick**

technicien principal de 2ème classe, MAIRIE DE JOINVILLE LE PONT, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES.

**- Madame BRAUDRY Catherine**

Aux puér de cl excep, CHU BICÊTRE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Monsieur BRIFAUT Guy**

agent de maîtrise, MAISON DE RETRAITE DE FONTENAY S/BOIS, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

**- Monsieur BRIFFAUT Guy**

Agent de maîtrise principal, MAISON DE RETRAITE INTERCOMMUNALE, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

**- Madame BROSSIER Catherine**

secrétaire administratif, MAIRIE DE PARIS DIRECTION DES FAMILLES ET PTE ENFANCE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

**- Madame BROUARD Anne**

Adjoint administratif 1cl, HOPITAUX UNIVERSITAIRE PARIS CENTRE SITE COCHIN, demeurant à VILLEJUIF.

**- Monsieur BUCH Alain**

Ingénieur territorial, OFFICE PUBLIC D'HABITAT D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

**- Monsieur BUGUELOU Christian**

Adj tech ter pl de 1e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.

**- Monsieur BUREAU Didier**

Technicien, SIAAP, demeurant à CHEVILLY-LARUE.

**- Monsieur CAILLIAUX Alain**

Technicien hospitalier, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Madame CARDIN Florence**

Agent social principal 2° CL, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES.

**- Madame CARDON Martine**

Adjoint administratif principal, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à NOISEAU.

**- Monsieur CARON Jean-Luc**

maître ouvrier principal, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.

**- Madame CARTIGNY Corinne**

Adjoint technique 1ère classe des etbs d'enseignements, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à GENTILLY.

**- Monsieur CAVAGNET Eric**

Agent de maîtrise, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à creteil.

**- Monsieur CHAHI Yazid**

Maître Ouvrier, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.

**- Monsieur CHAMBOULAN Pascal**

Adjoint technique 1ère classe, MAIRIE DE CHEVILLY-LARUE, demeurant à CHEVILLY-LARUE.

**- Madame CHANAL Veronique**

Adj tech ter pl de 1e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.

**- Monsieur CHANUT René**

Adjoint technique territorial 1ère classe, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à SAINT-MANDE.

**- Monsieur CHAPALAIN Jean Pierre**

Maître ouvrier, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à VILLEJUIF.

**- Madame CHARTIN Véronique**

Cadre de santé 1ère classe, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE.

**- Monsieur CHASLIN Gérard**

Adjoint accueil, surveillance et magasinage principal 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION AFFAIRES CULTURELLES, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

**- Madame CHATEAU Bernadette**

adjoint technique principal 1ere classe, MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.

**- Madame CHAUFFLEY Agnes**

infirmier soin général de classe supérieur, MAIRIE DE VINCENNES, demeurant à VINCENNES.

**- Madame CHAVAGNEAUX Françoise**

adjoint administration, HÔPITAL NECKER ENFANTS MALADES, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

**- Madame CHAZAUD Corinne**

Educateur principal de jeunes enfant titulaire, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Monsieur CHEREAU Pascal**

TSH, CHU BICÊTRE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Madame CHEVESSIER Helene**

Agent social principal 2° CL, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à VILLEJUIF.

**- Madame CHOISY Marie-Claude**

assistante médico administrative, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.

**- Monsieur CIANFARANI Antoine**

Adjoint technique principal de 2eme classe titulaire, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à CHOISY-LE-ROI.

**- Madame CLAISSE Laurence**

Attaché territorial principal, MAIRIE DE CHENNEVIERES SUR MARNE, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES.

**- Madame COCU Béatrice**

aide soignante, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à MAISONS-ALFORT.

**- Madame COGET Florence**

auxiliaire, HÔPITAL NECKER ENFANTS MALADES, demeurant à THIAIS.

**- Madame COHEN Jacqueline**

Adjoint administratif, HOPITAUX UNIVERSITAIRE PARIS CENTRE SITE COCHIN, demeurant à NOGENT-SUR-MARNE.

**- Madame COLAT Marie-Line**

Cadre infirmière anesthésiste, HÔPITAL NECKER ENFANTS MALADES, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Madame COLLIOT Isabelle**

Technicien, ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS, demeurant à CHOISY-LE-ROI.

**- Madame COLLON Béatrice**

Educatrice de jeunes enfants de classe supérieure, MAIRIE DE PARIS DIRECTION DES FAMILLES ET PTE ENFANCE, demeurant à VINCENNES.

**- Madame COMMEYRAS Dominique**

Aide - soignante, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES.

**- Monsieur CORNEILLE Pierre**

IDE 2ème grade ISGS, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

**- Madame COURTEL Corinne**

Adjoint Administratif Principal de 1er classe, MAIRIE DE SUCY EN BRIE, demeurant à SUCY-EN-BRIE.

**- Monsieur COUVRECHEL Denis**

Directeur de cabinet, MAIRIE DE YERRES, demeurant à NOISEAU.

**- Monsieur CUNY Jean-Marc**

rédacteur, MAIRIE DE MAISONS-ALFORT, demeurant à MAISONS-ALFORT.

**- Madame CUVELLIER Sylvie**

ATT principal administration, ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS, demeurant à VILLEJUIF.

**- Monsieur DALADOUIRE Patrick**

rédacteur principal de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à CRETEIL.

**- Monsieur DALKA Michel**

Agent de Maîtrise Principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à VILLECRESNES.

**- Madame DAMOUR Marie-Claudette**

Aide soignante, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.

**- Madame DARDART Elisabeth**

Psychomotricienne, CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCILIEN, demeurant à VINCENNES.

**- Monsieur DAUPHIN Gilles**

Infirmier, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à ALFORTVILLE.

**- Madame DAVID Elisabeth**

Educateur principal, MAIRIE DE MAISONS-ALFORT, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.

**- Monsieur DAVID Jean-William**

Chauffeur-Mécanicien, MAIRIE DE BOURG-LA-REINE, demeurant à CACHAN.

**- Madame DELOUSTAL Catherine**

Adjoint Technique, MAIRIE DE SUCY EN BRIE, demeurant à SUCY-EN-BRIE.

**- Monsieur DELPEY Dominique**

Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE D'ORLY, demeurant à ORLY.

- **Monsieur DELVER Lucien**  
Infirmier classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL, demeurant à VALENTON.
- **Monsieur DELVER Philippe**  
Aide soignant, HOPITAL EMILE ROUX, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.
- **Madame DEMMER Geneviève**  
Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE DE CHÂTILLON, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.
- **Madame DEPEME Luisa née GUENANE**  
Aide-soignante classe normale titulaire, MAISON DE RETRAITE INTERCOMMUNALE, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Madame DESAUTE Colette**  
infirmière, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.
- **Monsieur DESFOURS Philippe**  
technicien principal de 1ere classe, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
- **Madame DESSE Fabienne**  
ATSEM principal 1er classe, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur DESSERPRIT Gilles**  
Directeur de soins hors classe, ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS, demeurant à ARCUEIL.
- **Madame DE TOFFOFI Agnès**  
bibliothécaire territorial, MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE, demeurant à VILLECRESNES.
- **Monsieur DE VASCONCELOS MOTA Manuel**  
Agent de maîtrise principal, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE.
- **Madame D'HAEYE-LE GRAS Sandrine**  
auxiliaire puériculture principal 1er classe, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame DOLBEAU Yveline**  
éducatrice de jeune enfants, MAIRIE DE PARIS DIRECTION DES FAMILLES ET PTE ENFANCE, demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame DOUCET Monique**  
Assistant socio-éducatif principal, EPS MAISON BLANCHE, demeurant à GENTILLY.
- **Monsieur DUBUS Hervé**  
Technicien principal de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à MANDRES-LES-ROSES.
- **Monsieur DUGUA Michel**  
Maître ouvrier, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à LE KREMLIN-BICETRE.
- **Monsieur DUPE Patrick**  
Infirmier 2ème grade ISGS, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.
- **Madame DUPUY Régine**  
Adjoint administratif principal de 2eme classe, MAIRIE DE SUCY EN BRIE, demeurant à SUCY-EN-BRIE.
- **Madame DUREUIL Françoise**  
adjoint administratif principal 2ème classe, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à CRETEIL.
- **Madame DUVAL Catherine**  
IDE CAT A GRD 1, CHU BICÊTRE, demeurant à LE KREMLIN-BICETRE.

**- Madame DUVIVIER Adèle**

Adjoint technique principal, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

**- Monsieur ECOLAN Gérard**

Inspecteur chef de sécurité 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA PREVENTION, DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

**- Madame EDEL Corinne**

Cadre sup santé infirmière, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX, demeurant à FRESNES.

**- Madame ENAULT Catherine**

IDE classe supérieur, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à ARCUEIL.

**- Monsieur ETARD Gilles**

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE JOINVILLE LE PONT, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

**- Madame ETIENNE Danielle**

adjoint d'animation, MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.

**- Monsieur EYROLLES Daniel**

Arthérapeute 1ère classe contractuel, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à VILLEJUIF.

**- Madame FABRE Judith**

Aide soignante classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à CACHAN.

**- Madame FACCO Sylvie**

adjoint administratif principal de 2ème classe, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à ALFORTVILLE.

**- Monsieur FADERNE Eric**

adjoint technique, MAIRIE DE VINCENNES, demeurant à VINCENNES.

**- Madame FAGES Brigitte**

Cadre supérieur socio-éducatif, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

**- Monsieur FARAULT François**

agent de maîtrise principal, MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE, demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER.

**- Madame FAUVEAU Sophie**

CADRE DE SANTE, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

**- Madame FERRERES Françoise**

auxiliaire de puériculture et soins principal 2ème CL, MAIRIE DE PARIS DIRECTION DES FAMILLES ET PTE ENFANCE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

**- Madame FERREUX Véronique**

auxiliaire de puériculture et soins principal 2ème CL, MAIRIE DE PARIS DIRECTION DES FAMILLES ET PTE ENFANCE, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.

**- Madame FIANCETTE Hélène**

Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à CACHAN.

**- Madame FLORES Anna**

Technicien principal 1ère classe, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à CRETEIL.



**- Madame FONTUGNE Annie**

Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, MAIRIE D'ARCUEIL, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.

**- Madame FORLINI Dominique**

Adjoint administratif territorial de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

**- Madame FOUAT Sylviane**

Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe, MAIRIE DE PARIS -, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

**- Madame FRANGEUL Veronique**

AUX PUER, CHU BICÊTRE, demeurant à CHEVILLY-LARUE.

**- Monsieur FROMAGEOND Jean-Marie**

Assistant de conservation principal 1ère classe, MAIRIE DE CHARENTON-LE-PONT, demeurant à ALFORTVILLE.

**- Monsieur FUSCO Marc**

Maître ouvrier principal, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à VILLEJUIF.

**- Madame FUZAT Nathalie**

Auxiliaire puériculture cl exceptionnelle, HOPITAUX UNIVERSITAIRE PARIS CENTRE SITE COCHIN, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Madame GAIBISSO Annie**

infirmière, HÔPITAL TENON, demeurant à MAISONS-ALFORT.

**- Madame GALLIEN Geneviève**

rédacteur principal 1ere classe, MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.

**- Monsieur GAMARD Philippe**

agent de maîtrise principal, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à VILLEJUIF.

**- Madame GAMO Marie-Thérèse**

infirmière, HOPITAUX UNIVERSITAIRE PARIS CENTRE SITE COCHIN, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Madame GAULEIN-STEF Marthe**

rédacteur principal de 1ère classe, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à SUCY-EN-BRIE.

**- Madame GAUTIER Dominique**

Infirmière anesthésiste, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE.

**- Madame GAUTIER Françoise**

technicienne de laboratoire, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à MAISONS-ALFORT.

**- Monsieur GELIN Marc**

adjoint d'animation, MAIRIE DE MAISONS-ALFORT, demeurant à MAISONS-ALFORT.

**- Monsieur GERMAIN Emmanuel**

SA CL.E.ADM.Paris, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES.

**- Madame GIACOMINI Frédérique**

Conservateur de bibliothèque, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à CRETEIL.

**- Madame GIANFERMI Patricia**

Technicien supérieur en Chef, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à ORLY.

**- Monsieur GILLEBEERT Lionel**

Inspecteur chef de sécurité de 1ere classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA PREVENTION, DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION, demeurant à FRESNES.

**- Monsieur GIRARD Jean**

Agent de maîtrise principal, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à CRETEIL.

**- Madame GIRIOT Marie-Laure**

Adjoint administrative principal, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.

**- Madame GOIMBAULT Christine**

adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE SUCY EN BRIE, demeurant à SUCY-EN-BRIE.

**- Madame GONCALVES DA CUNHA Beatrice**

responsable de cuisine, CAISSE DES ECOLES DU 5 ÈME ARRONDISSEMENT, demeurant à VILLEJUIF.

**- Madame GONZALVES Guylaine**

Agent d'accueil et de surveillance principal 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA PREVENTION, DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

**- Monsieur GOURDIN Pascal**

Technicien principal de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA PREVENTION, DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Monsieur GRANGER Michaël**

Secrétaire administratif de classe supérieure, MAIRIE DE PARIS / D.S.T.I, demeurant à SAINT-MANDE.

**- Madame GRECO Yvane**

ASH qualifié titulaire, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Madame GRIVELET Florence**

I.D.E, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER.

**- Madame GROULT Cécile**

infirmière, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à SAINT-MAURICE.

**- Monsieur GUERIN Marc**

Cadre de santé, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

**- Monsieur GUICHON Michel**

Adj tech ter pl de 1e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Madame GUILBERT Sylvie**

adjoint technique principal 1ere classe, MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.

**- Madame GUILLOTEAU Isabelle**

Manipulateur radio, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.

**- Madame GUINOT Michèle**

psychomotricienne, HÔPITAL NECKER ENFANTS MALADES, demeurant à FRESNES.

**- Madame GUINTRIX Anne-Laure**

Cadre Infirmier, HOPITAUX UNIVERSITAIRES ST-LOUIS-LARIBOISIERE-F.WIDAL, demeurant à ALFORTVILLE.

**- Madame HAMACHE Nouara**

Assistante Familiale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à CRETEIL.

**- Madame HAMANI Catherine**

Adjoint technique principal de 1 ère classe, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à CRETEIL.

**- Madame HATOT Martine**

Infirmière 2ème grade ISGS, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à FRESNES.

**- Madame HATTE Catherine**

Adj tech ter pl de 1e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à CHARENTON-LE-PONT.

**- Monsieur HAURADOU Jean Pierre**

AA principal 1ère classe, CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE DE PARIS, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Madame HECQUARD Ghislaine**

Adj. principal, CHU BICÊTRE, demeurant à THIAIS.

**- Monsieur HELLIO Jean-Pierre**

ingénieur principal titulaire, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

**- Monsieur HERVE Joël**

Adjoint technique territorial, MAIRIE D'ARCUEIL, demeurant à ARCUEIL.

**- Madame HOANG THI Thanh Nga**

Adj tech ter pl de 1e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à MAISONS-ALFORT.

**- Madame HOCHEREAU Mireille**

TSH, HÔPITAL SAINT-ANTOINE, demeurant à ARCUEIL.

**- Madame HOUDARD Maryline**

adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE DE JOINVILLE LE PONT, demeurant à JOINVILLE-LE-PONT.

**- Madame HOUZET Isabelle**

assistant conservation Principal 2 ème classe, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à VILLEJUIF.

**- Monsieur HUARD Pascal**

Agent hospitalier qualifié, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI.

**- Madame HUPONT Nicole**

auxiliaire de puériculture principal de 1er classe titulaire, MAIRIE DE BAGNEUX, demeurant à ARCUEIL.

**- Monsieur IDAROUSSI Mouhousine**

Adjoint administratif principal 1ere classe C3, CENTRE ACTION SOCIALE VILLE DE PARIS, demeurant à CHOISY-LE-ROI.

**- Monsieur ILONGO Henri**

Infirmier 2ème grade ISGS, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à VILLEJUIF.

**- Monsieur INISAN Joël**

Technicien, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA PREVENTION, DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION, demeurant à VINCENNES.

**- Monsieur ISSELE Michel**

Directeur Territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à MAROLLES-EN-BRIE.

**- Madame JACOB Sophie**

Auxiliaire de Puériculture Titulaire, MAIRIE DE VINCENNES, demeurant à VINCENNES.

- **Madame JACQUES-ANDRE COQUIN Jeannie**  
Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL RÉGIONAL D' ILE- DE- FRANCE, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.
- **Madame JASMIN Gina**  
adjoint territorial du patrimoine, MAIRIE DE JOINVILLE LE PONT, demeurant à JOINVILLE-LE-PONT.
- **Madame JEANDINOT Michèle**  
attaché, CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE CRETEIL, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS.
- **Madame JELIC LEPROUST Dobrila**  
auxiliaire de puériculture principal de 1er classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à FRESNES.
- **Monsieur JOACHIM Franck**  
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, demeurant à VALENTON.
- **Madame JORGE Joëlle**  
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE CHOISY LE ROI, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur JOSEPH LOCKEL François**  
infirmier, HOPITAL EMILE ROUX, demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI.
- **Madame KERNEIS Christine**  
Assistante medico administraive classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.
- **Monsieur KERVINIO Michel**  
secrétaire administratif, MAIRIE DE PARIS DIRECTION DES FAMILLES ET PTE ENFANCE, demeurant à CHOISY-LE-ROI.
- **Madame KOHLY Dominique**  
Infirmière 2ème grade ISGS, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame LABESSE Muriel**  
assistant socio éducatif d'administrations parisiennes principal, MAIRIE DE PARIS, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Monsieur LABOLLE Claude**  
Adj tech ter pl de 1e cl etb ens, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Monsieur LACHENY Philippe**  
Aide-soignant, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE.
- **Madame LALANDE Valérie**  
agent spécialisé principal, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.
- **Madame LARCHER Marie-Christine**  
AS, CHU BICÊTRE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame LARGER Suzanne**  
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur LAROCHELLE Marcel**  
adjoint technique territorial principal, MAIRIE DE SAINT-DENIS, demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE.
- **Madame LASKOWSKI Hélène**  
IDE, CHU BICÊTRE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Monsieur LATUILLERIE Philippe**

Adjoint technique territorial principal DE 1ERE CLASSE, MAIRIE DE NOGENT SUR MARNE, demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE.

**- Madame LAVAUX Marcelle**

agent services hospitalier, HOPITAL EMILE ROUX, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.

**- Madame LAVEDRINE Corinne**

Puéricultrice hors classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à CHOISY-LE-ROI.

**- Monsieur LEANDER Eric**

aide soignant, HOPITAL EMILE ROUX, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.

**- Madame LE BRETON Marie-Christine**

Adjoint technique principal de 2ème Classe, MAIRIE DE LE PERREUX SUR MARNE, demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE.

**- Madame LE CLOUERE Hélène**

Adjoint technique territorial 1ère classe etab enseignements, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à ARCUEIL.

**- Madame LECOFFRE Viviane**

Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE.

**- Madame LECORNU Patricia**

Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE DE CHARENTON-LE-PONT, demeurant à CHEVILLY-LARUE.

**- Monsieur LE DIGABEL Pascal**

AS CL EXCEP, CHU BICÊTRE, demeurant à VILLEJUIF.

**- Monsieur LEFEBVRE Pascal**

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE SUCY EN BRIE, demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER.

**- Monsieur LEGER Laurent**

Maître ouvrier principal, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.

**- Monsieur LEGROS Florian**

Infirmier classe supérieur, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à THIAIS.

**- Monsieur LE HEN Joel**

Adjoint technique principal 2è cl, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à VILLEJUIF.

**- Monsieur LE LAY Roger Yves**

ADJ TECH TER. DE 1E CL ETB ENS, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE.

**- Monsieur LELU Thierry**

Technicien supérieur hospitalier, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.

**- Monsieur LE MAY Patrick**

AS, CHU BICÊTRE, demeurant à VILLEJUIF.

**- Madame LE QUANG Thi**

IDE classe supérieur, CENTRE HOSPITALIER NATIONAL D'OPHTALMOLOGIE QUINZE-VINGTS, demeurant à LE PLESSIS-TREVISE.

**- Monsieur LERAULT Frédéric**

adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à SAINT-MANDE.

- **Monsieur LESBLEIZ Stéphane**  
animateur principal 1ère classe, MAIRIE DE PONT PEAN, demeurant à FRESNES.
- **Madame LEVAVASSEUR Françoise**  
IDE 2ème grade ISGS, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.
- **Madame LEVEVRE Laurence**  
Ingénieur principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame LIBOIS Marie-Claude**  
Educatrice de jeunes enfants de classe supérieure, MAIRIE DE PARIS DIRECTION DES FAMILLES ET PTE ENFANCE, demeurant à BRY-SUR-MARNE.
- **Monsieur LOSBAR Patrick**  
adjoint technique principal, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur LOUIS Bruno**  
Ingénieur en chef hors classe, CONSEIL RÉGIONAL D' ILE- DE- FRANCE, demeurant à BRY-SUR-MARNE.
- **Madame LOUIS Francetélo**  
Assistante médico-administrative, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.
- **Madame LOUVEL Jacqueline**  
Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL RÉGIONAL D' ILE- DE- FRANCE, demeurant à THIAIS.
- **Madame LUCE Mona**  
ADJ TECH TER. DE 1E CL ETB ENS, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à BRY-SUR-MARNE.
- **Monsieur LUCE-VERONIQUE Joseph**  
aide-soignant, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Monsieur LUMOT Jean-René**  
Maître ouvrier, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame MADELEINE Chantal**  
Aide soignante, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.
- **Madame MAERTENS Laura**  
Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE DE SUCY EN BRIE, demeurant à SUCY-EN-BRIE.
- **Monsieur MAKHEDJOUF Djemoual**  
Infirmier classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame MALAPA Eweda**  
INFIRMIER CLASSE SUPERIEURE, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à LE KREMLIN-BICETRE.
- **Madame MALVOISIN Christine**  
rédacteur principal, MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE, demeurant à LE PLESSIS-TREVISE.
- **Madame MANGIN Isabelle**  
Adjoint administratif, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.
- **Monsieur MARGUERITTE Georges**  
Aide soignant, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.

- **Madame MARIN-COLINE Françoise**  
Aide soignante, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.
- **Madame MARION Valérie**  
auxiliaire de puériculture principal, MAIRIE DE VINCENNES, demeurant à VINCENNES.
- **Monsieur MARTIN Thierry**  
ADJ TECH TER. DE 1E CL ETB ENS, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Madame MASSELIN Sylvia**  
rédacteur, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur MAURE Philippe**  
adjoint technique, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE.
- **Monsieur MAURIN Thomas**  
agent de maîtrise principal, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.
- **Madame MEBDOUHI Soraya**  
agent social principal de 1er classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Monsieur MELIUS Marcel**  
Agent de maîtrise, MAIRIE DE CHEVILLY-LARUE, demeurant à CHEVILLY-LARUE.
- **Madame MENTREL Patricia**  
IDE, CHU BICÊTRE, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur MERCIER Thierry**  
cadre infirmier, HOPITAL JOFFRE - HOPITAL DUPUYTREN, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.
- **Madame MERIMI-AUSSIÈRE Nadia**  
adjoint technique territorial, MAIRIE DE GENTILLY, demeurant à GENTILLY.
- **Madame MERMET Sylvie**  
Rédacteur, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Madame METRA Annie**  
Infirmière cadre de santé, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.
- **Madame MEUNIER Graziella**  
IDE, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER.
- **Monsieur MEZERETTE Philippe**  
attaché territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame MICHAUD Patricia**  
IDE 2ème grade ISGS, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame MICHAUT Evelyne**  
Educateur principal de jeunes enfants, MAIRIE DE LE PERREUX SUR MARNE, demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE.
- **Madame MILLERANT Catherine**  
cadre de santé, MAIRIE DE MAISONS-ALFORT, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Madame MISIARCZYK Monique**  
ADJ TECH TER. DE 2E CL ETB ENS, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à JOINVILLE-LE-PONT.

- **Madame MOEENI Jeanine**  
Cadre Infirmière, HOPITAL EMILE ROUX, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.
- **Monsieur MOTTE Gaston**  
Adjoint technique P1, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à CRETEIL.
- **Madame MOUET Valérie**  
Adjoint Administratif 2ème classe, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI.
- **Madame MUSQUET Louisiane**  
Adjoint technique principal 1er classe, CAISSE DES ECOLES DU 15EME ARRONDISSEMENT, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.
- **Madame NAMI Dalila**  
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Madame NAMRIT Chantal**  
ADJ TECH TER. DE 1E CL ETB ENS, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Madame NATHALIE VIRGINIE Chantal**  
ASEM principal 2ème classe, MAIRIE DE CHOISY LE ROI, demeurant à CHOISY-LE-ROI.
- **Madame NAVEAU Chantal**  
MANIP RADIO CS BNES, CHU BICÊTRE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame NDIAYE Aramé**  
adjoint animation, MAIRIE DE MAISONS-ALFORT, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Madame NELSON Simone**  
ADJ TECH TER. DE 1E CL ETB ENS, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Madame NEUVIT Caty**  
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à CRETEIL.
- **Madame NOMAL Danièle**  
IDE CL SUP, HÔPITAL Robert DEBRÉ, demeurant à CRETEIL.
- **Madame NOUHAUD Valérie**  
infirmière, HÔPITAL SAINT-ANTOINE, demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE.
- **Madame NOULET Danielle**  
attaché territorial, MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE, demeurant à VILLECRESNES.
- **Madame OCCOLIER Micheline**  
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe, MAIRIE DE PARIS -, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Madame OLIVIER Sophie née BUGE**  
Assistante de conservation principale 1ère classe, COMMUNAUTE PARIS-SACLAY, demeurant à FRESNES.
- **Madame OLIVRO Francine**  
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE CHENNEVIERES SUR MARNE, demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE.



**- Madame OTTAVIANI Marie-Emmanuelle**

Adjoint administratif 1ère classe, MAIRIE DE CHARENTON-LE-PONT, demeurant à CHARENTON-LE-PONT.

**- Monsieur OUHIBI Abdelmagid**

Agent de Maîtrise, MAIRIE DE JOINVILLE LE PONT, demeurant à JOINVILLE-LE-PONT.

**- Madame PAGE-VILPERT Aline**

secrétaire médical et social d'administrations parisiennes de classe supérieure, MAIRIE DE PARIS, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Madame PAING Sylvie**

adjoint administratif principal, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

**- Madame PALAZOT Georges**

adjoint technique, MAIRIE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.

**- Monsieur PALLANCHIER Christophe**

Aide-soignant, HOPITAL EMILE ROUX, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.

**- Madame PARISOT Joëlle née ZIND**

Agent de maîtrise principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS DE SEINE, demeurant à CRETEIL.

**- Madame PASCUAL Maria Del Carmen**

adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE SUCY EN BRIE, demeurant à SUCY-EN-BRIE.

**- Madame PATEREAU Jocelyne**

adjoint technique, MAIRIE DE VINCENNES, demeurant à VINCENNES.

**- Madame PEDRONI Estelle**

Auxiliaire puéricultrice, HOPITAUX UNIVERSITAIRES ST-LOUIS-LARIBOISIERE-F.WIDAL, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

**- Madame PELLERIN Patricia**

Adjoint administratif 1ère classe titulaire, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à VILLEJUIF.

**- Madame PELLETIER Catherine**

Infirmière classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à VILLEJUIF.

**- Madame PENEL Nadine née LEVANNIER**

Cadre de santé paramédical titulaire, MAISON DE RETRAITE INTERCOMMUNALE, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

**- Monsieur PERILLOUX Guy**

Aide soignant, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.

**- Madame PERONI Michèle**

Rédacteur principal 2ème classe, MAIRIE DE NOISY LE GRAND, demeurant à BRY-SUR-MARNE.

**- Madame PERRAUDIN Nathalie née BOURDEL**

Assistante médico-administrative, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à SUCY-EN-BRIE.

**- Madame PERRAULT Catherine**

cadre supérieur de santé, MAIRIE DE LE PERREUX SUR MARNE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

- **Monsieur PESIER Yann**  
agent de maîtrise principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à CRETEIL.
- **Madame PETELET HILAIRE Petelet Hilaire**  
cadre supérieur de santé paramédical d'administration, MAIRIE DE PARIS DIRECTION DES FAMILLES ET PTE ENFANCE, demeurant à LE KREMLIN-BICETRE.
- **Madame PETITHOMME Valérie**  
AMA CL NORM, CHU BICÊTRE, demeurant à LE KREMLIN-BICETRE.
- **Madame PETITHORY Muriel**  
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE.
- **Monsieur PETITJEAN Daniel**  
AEA principal 1ère classe, COMMUNAUTE PARIS-SACLAY, demeurant à ARCUEIL.
- **Madame PEZRON Martine**  
ADJ TECH TER. DE 1E CL ETB ENS, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à GENTILLY.
- **Madame PIBAULT Colette**  
Ingénieur divisionnaire des travaux, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur PIGNOT Thierry**  
Attaché principal, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Madame PITOT Marielle**  
cadre manipulatrice radio, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.
- **Madame PIZZOL Dominique**  
IDE, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à VALENTON.
- **Monsieur PLOQUIN Bruno**  
I.D.E, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER.
- **Madame POINCON Sophie**  
adjoint administratif principal de 2ème classe titulaire, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame POIRSON Françoise**  
adjoint administratif territorial principal 1er classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame POLUZZI Laurence**  
IDE classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à CRETEIL.
- **Madame PONTOIS Murielle née COUSQUER**  
Assistante médico-administrative, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à LE PLESSIS-TREVISE.
- **Madame PORRET Severine**  
Aide soignante, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur POUYEMARIE Gilles**  
Secrétaire administratif de classe normale, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS, demeurant à LE KREMLIN-BICETRE.
- **Madame POUILLOT Corinne**  
Adjoint administratif, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à VILLECRESNES.

- **Madame POULLEAU Claire**  
infirmière, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Madame PRELI Dominique**  
Cadre infirmière, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Monsieur PREVOST Marc**  
agent de maîtrise principal, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à CRETEIL.
- **Madame PRIGENT Christine**  
Directrice générale des services, MAIRIE DE CHEVILLY-LARUE, demeurant à CHEVILLY-LARUE.
- **Madame QUENTIN Christine**  
rédacteur, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur RAMBINAISING Michèle**  
Préparatrice en pharmacie classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à CHOISY-LE-ROI.
- **Madame RASON Sonia**  
Attaché territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE.
- **Monsieur RASSENEUR Patrick**  
adjoint technique, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur RAUDIN Michel**  
ingénieur principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES.
- **Madame RAYNAUD Marie-Christine**  
Rédacteur principal de 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Madame REINE Eliane**  
adjoint administratif principal, ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur REMOND Christophe**  
educateur activité physique et sportives principal, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.
- **Madame REVEREND Brigitte**  
Adjoint technique principal de 2ème Classe, MAIRIE DE LE PERREUX SUR MARNE, demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE.
- **Madame RICCIARDI Florence**  
Animateur principal, CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur RICCI Lauro**  
Fonction public territorial, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT - VILLEJUIF, demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame RICORDEL Véronique**  
secrétaire médical et social d'administrations parisiennes de classe exceptionnelle, MAIRIE DE PARIS, demeurant à SUCY-EN-BRIE.
- **Madame RIDEY Isabelle**  
Educateur principal de jeune enfants, CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE CRETEIL, demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE.
- **Madame RIVET Sylvie**  
aide soignante, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à MAISONS-ALFORT.

**- Madame ROBIN Catherine née GUEDIN**

Adjoint technique principal 1ere classe, OFFICE PUBLIC D'HABITAT D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

**- Madame RODRIGUEZ Pascale**

infirmière anesthésie, HÔPITAL SAINT-ANTOINE, demeurant à VINCENNES.

**- Madame ROUCOULES Odile**

Cadre supérieur infirmière, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à JOINVILLE-LE-PONT.

**- Monsieur ROUILLAT Christian**

aide soignant, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.

**- Madame ROY Marie-ange**

Infirmière, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE.

**- Monsieur RUIZ Pierre**

adjoint technique territorial, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Madame SAGEAUX Dominique**

Assistante médico administrative, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.

**- Madame SAMIKYAN Sylvie**

Cadre de Santé de 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

**- Monsieur SAUBIETTE Christophe**

Adjoint technique ter principal 2ème classe, CONSEIL RÉGIONAL D' ILE- DE- FRANCE, demeurant à VINCENNES.

**- Monsieur SCARDINA Nicolas**

Inspecteur chef de sécurité 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA PREVENTION, DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION, demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE.

**- Monsieur SERALINE Maurice**

Agent de maîtrise principal, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à VILLECRESNES.

**- Madame SERAY Valérie**

adjoint technique principal 1ere classe, MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.

**- Madame SILVERA Brigitte**

cadre de santé, HOPITAL EMILE ROUX, demeurant à CHARENTON-LE-PONT.

**- Monsieur SIMON Jean-Michel**

adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à NOISEAU.

**- Madame SORLIN Aline**

adj adm 1 cl, HÔPITAL Robert DEBRÉ, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.

**- Madame SULLY Remise**

aide soignante, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à VALENTON.

**- Monsieur TACCOLINI François**

Technicien, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à GENTILLY.

**- Monsieur TAIBOU Jose**

ADJ TECH TER. DE 1E CL ETB ENS, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à CHEVILLY-LARUE.

- **Monsieur TALBOT Yves**  
adjoint technique principal nde 1ere classe, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.
- **Madame TEBBICHE Zohra**  
infirmière classe supérieur, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame TENEBA Marie**  
Adjoint technique de 1ère classe des Ets d'Ens., CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à VALENTON.
- **Madame TEODORCZYK Sylviane**  
adjoint administratif, MAIRIE DE VINCENNES, demeurant à VINCENNES.
- **Madame TETOI Marlène**  
agent technique, MAIRIE DE PARIS DIRECTION DES FAMILLES ET PTE ENFANCE, demeurant à CHOISY-LE-ROI.
- **Madame THOUVENIN DE VILLARET Chantal**  
cadre de santé, MAIRIE DE PARIS DIRECTION DES FAMILLES ET PTE ENFANCE, demeurant à VINCENNES.
- **Madame THUILLOT Dominique**  
Infirmière cade supérieur paramédical, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur TILLIER Claude**  
Adjoint technique principal de 1ère classe titulaire à temps complet, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame TOUGERON Anne-Marie**  
Assistant de conservation principal de 1e classe, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur TRIAIL Frédéric**  
Attaché principal des administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
- **Madame VACCARD Viviane**  
Aide soignante, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Madame VALERE Jeanne**  
Adjoint administratif principal, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.
- **Monsieur VALIENNE Pascal**  
Maître ouvrier principal, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.
- **Madame VAUDRAN Chrystelle**  
Assistante médico éducative, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur VAURIN Christian**  
Agent des services hospitaliers, HOPITAUX UNIVERSITAIRES ST-LOUIS-LARIBOISIERE-F.WIDAL, demeurant à NOGENT-SUR-MARNE.
- **Madame VAYSSE Michèle**  
Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame VELUT-FORLINI Marie-Luce**  
Secrétaire administratif classe normale, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS, demeurant à VINCENNES.

- **Monsieur VERDOL Paul**  
Aide soignant, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à SUCY-EN-BRIE.
- **Madame VERNEY Catherine**  
Psychologue hors classe, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à SAINT-MAURICE.
- **Monsieur VERROUST Denis**  
Professeur d'enseignement artistique hors classe, COMMUNAUTE PARIS-SACLAY, demeurant à VINCENNES.
- **Madame VIALARD Bernadette**  
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE.
- **Monsieur VICHERY Philippe**  
Agent de maîtrise, MAIRIE DE CHEVILLY-LARUE, demeurant à CHEVILLY-LARUE.
- **Monsieur VILAIN Frédéric**  
Agent de maîtrise, MAIRIE DE CHENNEVIERES SUR MARNE, demeurant à SUCY-EN-BRIE.
- **Madame VILLARD Claude**  
Professeur d'enseignement artistique, MAIRIE DE RUEIL-MALMAISON, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame VINCENDON Isabelle**  
Rédacteur, MAIRIE DE JOINVILLE LE PONT, demeurant à JOINVILLE-LE-PONT.
- **Madame VINOIS Anne-Marie**  
Rédacteur territorial, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE.
- **Madame VIVIER DES VALLONS Sandrine**  
Assistante médico administratif classe supérieure titulaire, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à THIAIS.
- **Monsieur WADOUX Sylvain**  
Maître ouvrier, HÔPITAL Albert CHENEVIER, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur WALTON André**  
IDE, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.
- **Madame WARMINSKI Martine**  
infirmière, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame WATERBLEY Françoise**  
adjoint technique, MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Madame WEBER Patricia**  
Adjoint technique, MAIRIE DE CHOISY LE ROI, demeurant à CHOISY-LE-ROI.
- **Madame WEILL Patricia**  
Assistante sociale, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur WEISS Thierry**  
agent de maîtrise, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à JOINVILLE-LE-PONT.
- **Monsieur WILLEMIN David**  
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE MAROLLES EN BRIE, demeurant à MAROLLES-EN-BRIE.

- **Madame WINZEBURG Agnes**  
agent social, MAIRIE DE VINCENNES, demeurant à VINCENNES.

- **Madame WITTIG Michelle**  
cadre infirmière, HÔPITAL NECKER ENFANTS MALADES, demeurant à CHOISY-LE-ROI.

- **Monsieur ZAWISLAK Claude**  
adjoint technique territorial de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE,  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

**Article 3** : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

- **Madame ADOUARD Catherine**  
Adjoint administratif principal de 2ème cl., MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.

- **Monsieur AKRICHE Norbert**  
Adjoint Technique Principal 1ère classe - Métallier 1ère classe, MAIRIE DE PARIS / Direction Patrimoine  
& Architecture, demeurant à CHEVILLY-LARUE.

- **Monsieur ALLARD Jean-Paul**  
adjoint technique territorial, MAIRIE DE LE PERREUX SUR MARNE, demeurant à LE PERREUX-SUR-  
MARNE.

- **Madame ANTIGNAC Martine**  
agent spécialisé principal 1ère classe, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.

- **Madame ANTOLINI Agathe**  
cadre supérieur de santé, CHU BICÊTRE, demeurant à VILLEJUIF.

- **Monsieur ANTUNES DURO Mario**  
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE NOISY LE GRAND, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

- **Madame AN VAN LAI Thi Lieu**  
Infirmier de classe supérieur, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.

- **Monsieur ARBONA Yves**  
adjoint d'accueil, PARIS MUSÉES, demeurant à GENTILLY.

- **Monsieur ARIAS ROZAS Renatos**  
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF PRINCIPAL HOSPITALIER, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU  
VAL-DE-MARNE, demeurant à VILLEJUIF.

- **Monsieur AUBE Philippe**  
Technicien, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA PREVENTION, DE LA SECURITE ET DE LA  
PROTECTION, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

- **Madame AUDIN Djemila**  
Technicien territorial, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-  
MARNE.

- **Monsieur AUGUSTIN Jean Marc**  
secrétaire administratif de classe normale, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à SAINT-MAUR-DES-  
FOSES.

- **Madame AYRAUD Catherine**  
Adjoint technique, MAIRIE DU KREMLIN BICÊTRE, demeurant à LE KREMLIN-BICETRE.

- **Madame BABEL Maggy**  
ASHQ CL SUP, CHU BICÊTRE, demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame BARBOUX Patricia**  
Secrétaire médicale et sociale, MAIRIE DE PARIS-CAS, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur BARDEUR Pierre**  
Agent de maîtrise principal titulaire, MAISON DE RETRAITE INTERCOMMUNALE, demeurant à NOISEAU.
- **Madame BARROIS Véronique**  
Assistante médico adm cl except, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame BARTHELEMY Sylvie**  
secrétaire administratif de CL normale, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS, demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE.
- **Monsieur BASTE Yves**  
Adjoint technique principal 2e classe, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.
- **Madame BAUCHY Sylvie**  
attaché de conservation, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à CRETEIL.
- **Madame BAUDON Brigitte**  
adjoint administratif territorial principal 1ère classe, MAIRIE D'ARCUEIL, demeurant à ARCUEIL.
- **Monsieur BAUE Olivier**  
conseiller principal des APS, MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE, demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI.
- **Madame BEGUIER Francine**  
adjoint administratif, MAIRIE DE VINCENNES, demeurant à VINCENNES.
- **Monsieur BELAID Jean Marie**  
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées de classe normale, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION AFFAIRES CULTURELLES, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame BELARBI Baya**  
Agent de maîtrise, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Madame BELOQUI GIROU Martine**  
Cadre de santé paramédical, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur BENCHIKHA Mourad**  
Attaché principal, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Madame BENOIT Ines**  
secrétaire administratif de classe normale d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à CRETEIL.
- **Madame BERNARD Catherine**  
agent technique de la petite enfance principal de 2ème, MAIRIE DE PARIS DIRECTION DES FAMILLES ET PTE ENFANCE, demeurant à CACHAN.
- **Monsieur BERNARDEAU Thierry**  
aide soignant, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.
- **Madame BERREBI Dominique**  
Cadre infirmière, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES.



- **Madame BERTOUX Louissette**  
Adjoint administratif, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame BERTRAND Catherine**  
psychologue, HOPITAL EMILE ROUX, demeurant à THIAIS.
- **Monsieur BIAS Alex**  
Technicien des services opérationnels classe normale, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame BIGNON Patricia**  
assistant socio éducatif d'administrations parisiennes principal, MAIRIE DE PARIS, demeurant à JOINVILLE-LE-PONT.
- **Monsieur BILLOIS Daniel**  
Aide soignant, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame BOEHM Véronique**  
Secrétaire administratif de classe normale d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur BORRA Bruno**  
masseur kiné, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER.
- **Madame BOUCHENY Catherine**  
adjoint administratif, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à CRETEIL.
- **Madame BOUE-KURTIN Christine**  
auxiliaire de puériculture, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Monsieur BOURGOIN Bruno**  
MOP, CHU BICÊTRE, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur BOURG Patrick**  
ACH classe EXC, ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS, demeurant à GENTILLY.
- **Monsieur BRETILLOT Bruno**  
Ingénieur en chef, CONSEIL RÉGIONAL D' ILE- DE- FRANCE, demeurant à SUCY-EN-BRIE.
- **Madame BREUIL Patricia**  
AS CL SUP, CHU BICÊTRE, demeurant à THIAIS.
- **Madame BRISSON Joëlle**  
Adjoint administratif principal 2ème classe, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame BROSSIER Evelyne**  
aide soignante, HOPITAL EMILE ROUX, demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER.
- **Madame BROSSIER Isabelle**  
infirmière, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame BRULE Thi To Nga**  
Adjoint administratif hospitalier, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame BRUNNER Brigitte**  
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS, demeurant à SUCY-EN-BRIE.

- **Monsieur BUZENAC Denis**  
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, demeurant à CHEVILLY-LARUE.
- **Madame CARDON Martine**  
Adjoint administratif principal, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à NOISEAU.
- **Madame CATELAIN Agnès**  
animateur, MAIRIE DE MAISONS-ALFORT, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Madame CESAIRE Maryse**  
aide soignante, CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE DE PARIS, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame CHARBIT-STAAT Linda**  
directeur général adjoint, MAIRIE DE GENTILLY, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur CHARLERY Joseph**  
Technicien des services opérationnels en chef, MAIRIE DE PARIS, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur CHARLES Didier**  
Premier adjoint au maire, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à CRETEIL.
- **Madame CHARLES DONATIEN Patricia**  
Adjoint administratif (hopital cochin), HOPITAUX UNIVERSITAIRE PARIS CENTRE SITE COCHIN, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame CHEROT Annie**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, demeurant à CHEVILLY-LARUE.
- **Madame CHIGNAC Annie**  
Aide-soignante cl. exp., CHU BICÊTRE, demeurant à RUNGIS.
- **Monsieur CHIGNAC Fabrice**  
Infirmier classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à RUNGIS.
- **Monsieur CHIPAN Berthon**  
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur CINELU Gontran**  
Aide soignant, HOPITAL EMILE ROUX, demeurant à CRETEIL.
- **Madame COADIC Christiane**  
A.S.E.service social, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à CHEVILLY-LARUE.
- **Monsieur COLAS Jean-Pierre**  
Agent supérieur d'exploitation, MAIRIE DE PARIS, demeurant à SUCY-EN-BRIE.
- **Madame COQUIN Martine**  
Adjoint administratif, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à MAROLLES-EN-BRIE.
- **Monsieur COQUIN Pierre**  
Aide soignant, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à SUCY-EN-BRIE.
- **Monsieur COSTARD Christophe**  
Directeur général des services, MAIRIE D EPINAY SOUS SENART, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Madame COULLERET Sylvie**  
Adjoint administratif principal, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE.

- **Madame COUPRA Pascale**  
manipulateur électro-radiologie médical classe supérieur, CENTRE HOSPITALIER NATIONAL D'OPHTALMOLOGIE QUINZE-VINGTS, demeurant à SAINT-MANDE.
- **Madame COURNUT Josiane**  
adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Monsieur COURTIN Michel**  
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.
- **Madame CUENOT Sylvie**  
ingénieur principal, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame CUNY Nelly**  
éducateur territorial principal, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame D'ABZAC Sylviane**  
Cadre de santé, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame DANNA Pilar**  
maître ouvrier titre iV, MAIRIE DE PARIS, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur DARDE Jean-Claude**  
agent de services hospitalier, HÔPITAL NECKER ENFANTS MALADES, demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame DARMON Jocelyne**  
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Monsieur DAVID Gil**  
Technicien, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à ALFORTVILLE.
- **Monsieur DAVID Jean-Pierre**  
Technicien, MAIRIE DE CHARENTON-LE-PONT, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
- **Monsieur DECORDIER Rémy**  
Adjoint technique, MAIRIE DU KREMLIN BICÊTRE, demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER.
- **Madame DELAVALLEE Murielle née BOZZACHI**  
A.S.H qualifié classe supérieure, MAISON DE RETRAITE INTERCOMMUNALE, demeurant à VINCENNES.
- **Madame DEMOUGEOT Dominique**  
Infirmière soins généraux hors classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Madame DEPUIS Nadine**  
infirmière, HOPITAL EMILE ROUX, demeurant à PERIGNY.
- **Madame DERAÏN Claude**  
Assistante médico administrative, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER.
- **Madame DEROZIER Odile**  
Adjoint administratif principal de 1er classe, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame DESHAYES Martine**  
Secrétaire médicale classe exceptionnelle, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à CHOISY-LE-ROI.

- **Madame DESNUES Jocelyne**  
auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.
- **Madame DESSERPRIT Natali**  
cadre supérieur de santé, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à ARCUEIL.
- **Madame DESTOUCHES Gisele**  
Professeur art. hors classe, MAIRIE DE GENNEVILLIERS, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur DESVERGNES Eric**  
Technicien des services opérationnels de classe normale, MAIRIE DE PARIS, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame DETRICHE Nelly**  
Rédacteur principal 1 CL, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur DEVAUX Félix**  
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur DIDIER Jean-Pascal**  
adjoint technique principal, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame DI LORENZO Pascale**  
aide soignante, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur DO Grégoire**  
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Madame DOMPERT Jocelyne**  
Agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe, MAIRIE DE BOURG-LA-REINE, demeurant à FRESNES.
- **Madame DORLE Annick**  
IDE CAT A grd 2, CHU BICÊTRE, demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame DOS SANTOS Catherine**  
adjoint adm hosp principal, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à SAINT-MAURICE.
- **Madame DOUHARD Elisabeth**  
Rédacteur principal de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Monsieur DOUTRE CHEVALIER Michel**  
Adjoint technique principal, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Madame DRIEU-MENANTEAU Jeanine**  
Adjoint administratif hospitalier principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER NATIONAL D'OPHTALMOLOGIE QUINZE-VINGTS, demeurant à CHARENTON-LE-PONT.
- **Madame DUBAUX Marie-José**  
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Madame DUBOIS Josiane**  
adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE NOGENT SUR MARNE, demeurant à NOGENT-SUR-MARNE.

- **Madame DUCROT Maryvonne**  
AS MED ADM, HÔPITAL SAINT-ANTOINE, demeurant à VINCENNES.
- **Monsieur DUFRENNE Pascal**  
Adjoint technique, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame DURAND Annie**  
Secrétaire administratif de classe supérieure, CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE DE PARIS, demeurant à CHARENTON-LE-PONT.
- **Madame DURAND Dominique**  
adjoint administratif, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à VILLECRESNES.
- **Monsieur DURAND Pascal**  
Agent de Maîtrise, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.
- **Madame DURANT Florence**  
Manipulateur radio, HOPITAL EMILE ROUX, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.
- **Monsieur DURIMEL José**  
Agent d'accueil et de surveillance principal 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA PREVENTION, DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame ELIZALDE Pascale**  
IBODE, CHU BICÊTRE, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur ENOUF Patrick**  
Agent de maîtrise, MAIRIE DU KREMLIN BICÊTRE, demeurant à LE KREMLIN-BICETRE.
- **Madame EUSTACHE Annie**  
Cadre Socio éducatif, HÔPITAL Albert CHENEVIER, demeurant à VALENTON.
- **Madame FABRE Evelyne**  
aide soignante de classe exceptionnelle, MAIRIE DE PARIS, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame FACELINA Patricia**  
cadre supérieur de santé, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame FAESCH Barbara**  
MANIP RADIO CS BNES, CHU BICÊTRE, demeurant à CACHAN.
- **Monsieur FAGOUR Victor**  
Technicien hospitalier, HOPITAL EMILE ROUX, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.
- **Madame FARCY Elisabeth**  
Auxiliaire de puériculture et de soins principal de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS DIRECTION DES FAMILLES ET PTE ENFANCE, demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame FARGES Michèle**  
Adjoint administratif territorial 2ème classe, MAIRIE D'ARCUEIL, demeurant à ARCUEIL.
- **Madame FAUCHES Catherine**  
Conseiller supérieur socio-éducatif, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à VINCENNES.
- **Monsieur FAUGA Franck**  
Technicien principal, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.
- **Monsieur FAULA Alexis**  
Adjoint technique principal 1ère classe ETB ENS, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à CRETEIL.

- **Monsieur FELSEMBERG Gérard**  
Agent de maîtrise, MAIRIE D'ANTONY, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.
- **Monsieur FILIPPINI Eric**  
attaché principal, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à CRETEIL.
- **Madame FIQUET Evelyne**  
adjoint technique, MAIRIE DE SUCY EN BRIE, demeurant à SUCY-EN-BRIE.
- **Madame FOREST Joëlle**  
Secrétaire administratif de classe supérieur d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à CHOISY-LE-ROI.
- **Madame FOUCHER Geneviève**  
rédacteur territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à THIAIS.
- **Madame FRANCOIS Danièle**  
Infirmière classe supérieure, CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE DE PARIS, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame FRANGIE Marie-Christine**  
Infirmière B NES cl. supérieure, HÔPITAL BICHAT, demeurant à CHARENTON-LE-PONT.
- **Madame FRAYSSE Sylvie**  
infirmière, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à THIAIS.
- **Monsieur FRITSCH Antoine**  
Professeur art hors classe, MAIRIE DE GENNEVILLIERS, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame FURIA Véronique**  
Adjoint administratif principal 1ère classe, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à CHEVILLY-LARUE.
- **Madame GAINÉ Catherine**  
agent de maîtrise principal, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.
- **Monsieur GALANO Jean Philippe**  
Directeur de services techniques, MAIRIE DE COMBS LA VILLE, demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI.
- **Madame GAUDOU Corinne**  
Agent de Maîtrise, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI.
- **Monsieur GAUVAIN Pascal**  
Aide soignant (hopital cochon), HOPITAUX UNIVERSITAIRE PARIS CENTRE SITE COCHIN, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame GENICHON Catherine**  
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, MAIRIE D'ARCUEIL, demeurant à ARCUEIL.
- **Madame GERVOISE Ghislaine**  
AS CI Ex, CHU BICÊTRE, demeurant à CHOISY-LE-ROI.
- **Madame GHANEM Claude**  
Agent hospitalier, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.
- **Madame GILBERT Martine**  
Maître ouvrier, HÔPITAL SAINT-ANTOINE, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Monsieur GILLET Philippe**  
aide soignant principal, CENTRE D'ACTION SOCIALE -VILLE DE PARIS, demeurant à CACHAN.

- **Monsieur GILLOT Gilles**  
Technicien, MAIRIE DE CHARENTON-LE-PONT, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur GLEYO Jean Claude**  
infirmier 2ème classe, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur GOLPART Eric**  
Agent de maîtrise principal, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à ORLY.
- **Madame GOMMER Christine**  
Rédacteur principal 1 CL, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur GONCALVES Antonio**  
Agent de Maîtrise, MAIRIE DE SUCY EN BRIE, demeurant à SUCY-EN-BRIE.
- **Madame GOSSEC Monique**  
adjoint technique, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur GOUBON Frédéric**  
agent de maîtrise principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à BOISSY-SAINTE-LEGER.
- **Madame GRAVELINES-COTTIN Annick**  
Secrétaire administratif classe normale d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à CACHAN.
- **Monsieur GRECO Bruno**  
Rédacteur principal 1 CL, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame GROSJEAN Roseline**  
Attaché principal, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Monsieur GUERIN Bruno**  
adjoint technique principal, MAIRIE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES, demeurant à VILLENEUVE-SAINTE-GEORGES.
- **Madame GUILLEMAIN Sophie**  
Administrateur hors classe, CONSEIL RÉGIONAL D' ILE- DE- FRANCE, demeurant à GENTILLY.
- **Madame GUILLOTEAU Isabelle**  
Manipulateur radio, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur GUIMBEAU Paul**  
adjoint administratif, HOPITAL EMILE ROUX, demeurant à CRETEIL.
- **Madame GUINANT Christine**  
direction des finances et des achats, MAIRIE DE PARIS, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur GUINET Pascal**  
MOP, CHU BICÊTRE, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur GUINET Pascal**  
Maître ouvrier principal, HÔPITAL Paul BROUSSE, demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame GUIOT Annie**  
Rédacteur principal 2ème classe, MAIRIE D'ARCUEIL, demeurant à THIAIS.
- **Madame HALLOUIN Ghislaine**  
Aide soignante Cl. EXCEPTIONNEL, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à VILLEJUIF.

- **Madame HEIM Josette**  
Attache Principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à CHOISY-LE-ROI.
- **Madame HEYMANN-SERVOIN Maud**  
adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à CRETEIL.
- **Madame HILLION Helene**  
AS CL EXCEP, CHU BICÊTRE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame IACONELLI Gilda**  
AS CL SUP, CHU BICÊTRE, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur IMBERT Philippe**  
Inspecteur chef de sécurité 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA PREVENTION, DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Monsieur ISTRIA Vittori**  
Technicien supérieur en chef, MAIRIE DE PARIS / D.S.T.I, demeurant à SAINT-MANDE.
- **Madame JACOB Marie-José**  
Auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur JACQUET Bruno**  
Technicien, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA PREVENTION, DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Madame JEANDEAUX Jocelyne**  
ASEM principal 1ère classe, MAIRIE DE CHOISY LE ROI, demeurant à CHOISY-LE-ROI.
- **Monsieur JERENT Félicien**  
Aide soignant, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à ALFORTVILLE.
- **Monsieur JEZ François**  
Adjoint technique, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame JOBARD Catherine**  
Attaché principal, MAIRIE DE MAISONS-ALFORT, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Monsieur JOGUIN Christophe**  
Technicien principal de 1ère classe, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur JOUBERT Michel**  
Maître ouvrier, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à SAINT-MAURICE.
- **Monsieur JULES ROSETTE Marie-Albert**  
adjoint de maîtrise, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur JULLIEN Jean-Marc**  
adjoint technique, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame KABEL Marie-Renée**  
Aide soignante, HOPITAUX UNIVERSITAIRES ST-LOUIS-LARIBOISIERE-F.WIDAL, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur KARBOU M'hammed**  
adjoint technique principal, MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.



- **Madame KAROUBI Gisele**  
ASHQ CL SUPERIEURE, CHU BICÊTRE, demeurant à ABLON-SUR-SEINE.
- **Madame KAVANAGH Pascale**  
assistant de conservation, MAIRIE DE MAISONS-ALFORT, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Madame KLUSIEWICZ Dominique**  
Bibliothécaire territorial, MAIRIE DE CHENNEVIERES SUR MARNE, demeurant à ORMESSON-SUR-MARNE.
- **Madame KODYJASZ Florence**  
adjoint administratif, MAIRIE DE VINCENNES, demeurant à VINCENNES.
- **Monsieur KURNIKOWSKI Gilles**  
chef d'exploitation, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.
- **Madame LABBE Sylviane**  
Educatrice principal, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame LANGET Bernadette**  
ADJ ADM, HÔPITAL TENON, demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER.
- **Madame LARTIGUE Viviane**  
Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE DE CHARENTON-LE-PONT, demeurant à MONTREUIL.
- **Monsieur LAURENT Marie**  
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.
- **Madame LAUTRAM Nicole**  
aide soignante titulaire, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX, demeurant à FRESNES.
- **Monsieur LAVENU Antoine**  
Maître ouvrier principal, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à THIAIS.
- **Monsieur LAVOISIER Christian**  
Adjoint administratif hospitalier, HOPITAL EMILE ROUX, demeurant à MAROLLES-EN-BRIE.
- **Madame LE BIHAN Pascale**  
attaché principal, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à CRETEIL.
- **Madame LEBLOIS Denise**  
Aide soignante, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à CHARENTON-LE-PONT.
- **Monsieur LE BOURHIS Serge**  
Agent supérieur d'exploitation, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à FRESNES.
- **Madame LECAMUS Nadine**  
adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.
- **Madame LECRUBIER Elisabeth**  
adjoint administratif, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à MAISONS-ALFORT.
- **Madame LECUBIN Helene**  
AUX PUER, CHU BICÊTRE, demeurant à ARCUEIL.
- **Monsieur LEFEBVRE Pascal**  
Adjoint des cadres hospitaliers, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES.

- **Madame LEFRANCOIS Véronique**  
intervenant municipal d'éducation physique, MAIRIE DE VINCENNES, demeurant à VINCENNES.
- **Madame LE GUYADER Evelyne**  
secrétaire médical et social d'administrations parisiennes de classe exceptionnelle, CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE DE PARIS, demeurant à VINCENNES.
- **Monsieur LEJART Joël**  
Adjoint technique pal 1e cl, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à CACHAN.
- **Madame LEMAIRE Marie-Noëlle**  
Adjoint administratif principal, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT - VILLEJUIF, demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame LEOTY Brigitte**  
IDE, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame LEPINE Sylvie**  
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
- **Madame LE PONNER Armelle**  
Maître ouvrier, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.
- **Madame LE QUINIO Marie Chantal**  
Maître ouvrier, HÔPITAL SAINT-ANTOINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur LE ROUX Christian**  
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame LE ROUX Christine**  
Adj.Adm.Hospi.Pple 2E Cl, CHU BICÊTRE, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur LESUEUR Pierre**  
Agent de maîtrise, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur LEVEQUE Philippe**  
Eboueur principal de classe supérieure, MAIRIE DE PARIS, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
- **Madame LHULLIER Martine**  
assistant socio-éducatif principal, MAIRIE DE PARIS, demeurant à VINCENNES.
- **Madame LIMAT Véronique**  
ADJ ADM, CHU BICÊTRE, demeurant à CHEVILLY-LARUE.
- **Monsieur LLOPIS Henri**  
cadre tech Labo CSS PARAM, CHU BICÊTRE, demeurant à CHEVILLY-LARUE.
- **Madame LOCARD Nadia**  
Technicien principal 1ère classe, CONSEIL RÉGIONAL D' ILE- DE- FRANCE, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
- **Monsieur LOREDAN Pierrot**  
ouvrier professionnel, HÔPITAL Albert CHENEVIER, demeurant à CRETEIL.
- **Madame LOUCHOUARN Catherine**  
Infirmière 2ème grade ISGS, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à CHEVILLY-LARUE.

**- Madame LOUIS Christine**

technicien de laboratoire cadre de santé de la commune de Paris, MAIRIE DE PARIS, demeurant à BRY-SUR-MARNE.

**- Madame LOUIS DESIR ELISA Marlène**

adjoint administratif, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Madame LOUISERRE Maryse**

Agent Hospitalier qualifié, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.

**- Madame LOUVET Brigitte**

Adjoint technique, MAIRIE DE CHARENTON-LE-PONT, demeurant à CHARENTON-LE-PONT.

**- Madame LUCAS Yvette Renee**

AS, CHU BICÊTRE, demeurant à LE KREMLIN-BICETRE.

**- Monsieur MACEL Jean Luc**

MOP Pharmacie, CHU BICÊTRE, demeurant à ALFORTVILLE.

**- Madame MAGNIEN Chantal**

adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES.

**- Monsieur MAININI Patrick**

Agent informatique cadre moyen, MAIRIE DE PARIS / D.S.T.I, demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE.

**- Monsieur MALHEIRO Jorge**

Maître ouvrier principal, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à L'HAY-LES-ROSES.

**- Monsieur MANAT Pascal**

Technicien Principal 1ère Classe, MAIRIE D'ANTONY, demeurant à FRESNES.

**- Madame MANDON Martine**

ADJ ADMIN PPAL, CHU BICÊTRE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Monsieur MANNEVY Dominique**

AS, CHU BICÊTRE, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.

**- Madame MANSUY Véronique**

cadre de santé, HÔPITAL Robert DEBRÉ, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Madame MANS Véronique**

Infirmière, HOPITAL EMILE ROUX, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.

**- Monsieur MARCHAND Lionel**

Adjoint technique principal, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, demeurant à CRETEIL.

**- Monsieur MARES Claude**

Agent supérieur d'exploitation, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES.

**- Madame MARIE-SAINTE Nadine**

Aide soignante, HOPITAL EMILE ROUX, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.

**- Monsieur MARIGA Gilles**

adjoint technique, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE.

**- Madame MARIN Véronique**

Assist soc éducat pl, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX, demeurant à MANDRES-LES-ROSES.

- **Monsieur MARQUET Serge**  
Attaché d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à VINCENNES.
- **Madame MARRAPODI Samila**  
adjoint administratif, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.
- **Madame MARTN Claudine**  
ASHQ classes supérieure, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à villejuif.
- **Madame MASSART Veronique**  
Adjoint administratif, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.
- **Madame MATHIEU Sylvie**  
Assistant médico, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à ALFORTVILLE.
- **Monsieur MATRICARDI Michel**  
Adjoint de maîtrise principal, MAIRIE DE JOINVILLE LE PONT, demeurant à JOINVILLE-LE-PONT.
- **Monsieur MAUDUIT Dominique**  
Ingénieur principal, SIAAP, demeurant à NOISEAU.
- **Madame MAURICE Marie-Claude**  
rédacteur principal de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.
- **Monsieur MENARD Alain**  
PEA Hors classe, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à CRETEIL.
- **Madame MENZEL Chantal**  
Adjoint technique principal de 1er classe, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur MESDELICES Lucien**  
agent de maîtrise, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur METTRAY Frédéric**  
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE MONTREUIL, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Madame MEYER Sylvie**  
aide soignante, HOPITAL EMILE ROUX, demeurant à MAROLLES-EN-BRIE.
- **Madame MONCHAL Katherine**  
Assistante médico administratif classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Madame MONROCHE Martine**  
agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.
- **Monsieur MONTAGNA Christian**  
Technicien principal 1ère classe, OPALY, demeurant à ARCUEIL.
- **Monsieur MONTET Pierre**  
Agent de maîtrise principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS.
- **Madame MOREL Muriel**  
AS CL EX, CHU BICÊTRE, demeurant à VILLEJUIF.

**- Madame MOYSAN Marie-Pierre**

Infirmière classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à MAISONS-ALFORT.

**- Madame MUTTI Dominique**

Assistante médico social de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL, demeurant à SUCY-EN-BRIE.

**- Madame NATHAN Michèle**

Attaché territorial, CONSEIL RÉGIONAL D' ILE- DE- FRANCE, demeurant à CRETEIL.

**- Madame NAUDIN Micheline**

Rédacteur, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à MAISONS-ALFORT.

**- Monsieur NGUYEN Tan Long**

Ingénieur principal, MAIRIE DE OZOIR LA FERRIERE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

**- Monsieur OGER Dominique**

Aide-soignant, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.

**- Madame OLAK Pascale**

Assistante médico administrave, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.

**- Monsieur OUHIBI Lakhdar**

Adjoint technique principal, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

**- Madame PAUTRAT Françoise**

Puéricultrice, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE, demeurant à MAISONS-ALFORT.

**- Madame PEDURAND Juliette**

Infirmière cadre paramédical, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.

**- Madame PEDURAND Véronique**

aide soignante, HÔPITAL NECKER ENFANTS MALADES, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

**- Madame PEIGNE Brigitte**

infirmier, MAIRIE DE DRANCY, demeurant à BRY-SUR-MARNE.

**- Madame PERCIER Marie-Amélie**

conseiller supérieur social éducatif, CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE DE PARIS, demeurant à VILLEJUIF.

**- Madame PERON Claude**

Adjoint administratif principal 1ère classe, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à CHEVILLY-LARUE.

**- Madame PERON Martine**

Auxiliaire de Puériculture Principale de 1er classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE, demeurant à CACHAN.

**- Madame PETIT Geneviève**

technicien de laboratoire cadre de santé de la commune de Paris, MAIRIE DE PARIS, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

**- Monsieur PETIT Yves**

ASHQ cl normale, HOPITAUX UNIVERSITAIRE PARIS CENTRE SITE COCHIN, demeurant à CHARENTON-LE-PONT.

**- Madame PETRO Marie Denise**

AS CI EX, CHU BICÊTRE, demeurant à THIAIS.

**- Madame PHILIPPE Nacera**

Infirmière Classe sup, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à ORLY.

**- Madame PIALOUX Micheline**

Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE DE CHOISY LE ROI, demeurant à GENTILLY.

**- Monsieur PICANO Ernest**

technicien supérieure PPL, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Madame PICKAERT Françoise**

cadre supérieur de santé de 1er classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à SUCY-EN-BRIE.

**- Monsieur PODAN Christian**

Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE DE CHÂTILLON, demeurant à THIAIS.

**- Monsieur POMPONNE Sully**

gestionnaire paie/carrière, HOPITAL AVICENNE, demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE.

**- Madame PORRET Severine**

Aide soignante, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.

**- Madame PREDAL Annie**

Attaché, MAIRIE D'ORLY, demeurant à ORLY.

**- Madame PUEL Sylvie**

ATSEM Principal 1er CL, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à VILLEJUIF.

**- Madame RANO Marie Noelle**

ADJ TECH TER. DE 2E CL ETB ENS, CITE SCOLAIRE LE CORBUSIER, demeurant à ORLY.

**- Monsieur RASPAL-LESIRE Guy**

Adjoint technique territorial, MAIRIE DE THIAIS, demeurant à THIAIS.

**- Madame RAULT Marie Hélène**

Cadre de santé paramédical titulaire, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Madame REBEYROLLE Françoise**

AMA classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à THIAIS.

**- Monsieur RETORY Daniel**

Ide classe supérieure titulaire, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à VILLEJUIF.

**- Madame REVERDY Hélène**

Rédacteur principal, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

**- Madame REYBEROLLES Sylvia**

aide soignant principal, CENTRE D'ACTION SOCIALE -VILLE DE PARIS, demeurant à CACHAN.

**- Madame RIBES Josselyne**

Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE DU KREMLIN BICÊTRE, demeurant à LE KREMLIN-BICETRE.

**- Monsieur RICA Noé**

aide soignant, CENTRE D'ACTION SOCIALE -VILLE DE PARIS, demeurant à GENTILLY.

**- Madame RICARD Blandine**

attaché principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à CHOISY-LE-ROI.

- **Monsieur RISBOURG Philippe**  
agent de maîtrise principal, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame ROCOLAT Jacqueline**  
aide soignante, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur RODRIGUES Jaco**  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE SUCY EN BRIE, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.
- **Monsieur ROUSSEL Bruno**  
Ide 2ème grade ISGS titulaire, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur ROUX Jean-Philippe**  
TECHNICIEN Sup.hospitalier, HOPITAL EMILE ROUX, demeurant à MAROLLES-EN-BRIE.
- **Madame ROZAT DE MANDRES Evelyne**  
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE BRY-SUR-MARNE, demeurant à BRY-SUR-MARNE.
- **Madame SAINT-DENIS Véronique**  
adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à VALENTON.
- **Madame SALLES Martine**  
secrétaire médical et social d'administrations parisiennes de classe exceptionnelle, MAIRIE DE PARIS, demeurant à CHARENTON-LE-PONT.
- **Monsieur SALOMON Etienne**  
Aide soignant, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur SANTORO Daniel**  
Agent de maîtrise principal, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à CRETEIL.
- **Madame SAUVAGE Véronique**  
cadre supérieur de santé de 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à BOISSY-SAINT-LEGER.
- **Monsieur SCHMIT Gilles**  
AS CL EXEP, HÔPITAL Paul BROUSSE, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur SCHMIT Thierry**  
Ide 2ème grade ISGS, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame SEGUIN Marie-Elise**  
Adjoint administratif, HÔPITAL Paul BROUSSE, demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur SILFILLE Désir**  
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur SOCHET Patrick**  
adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.
- **Madame SORRENTINO Laurence**  
Agent de maîtrise, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur SORRENTINO Sébastien**  
Agent de maîtrise principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à CRETEIL.
- **Madame SOUSSAN Nadine**  
Assistant de conservation principal 1er cl, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à CRETEIL.

**- Monsieur STAL Marc**

Eboueur principal classe supérieure, MAIRIE DE PARIS, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

**- Monsieur STAUB Didier**

Agent de maîtrise, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à ALFORTVILLE.

**- Madame SUFFYAR Françoise**

Rédacteur principal de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à CRETEIL.

**- Monsieur SZONYI Etienne**

attaché principal, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.

**- Madame TABEL Ghislaine**

Infirm css param, ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS, demeurant à THIAIS.

**- Madame TANGUY Martine**

Adjoint administratif hospitalier, HOPITAL EMILE ROUX, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.

**- Monsieur TAVERNY Auguste**

ASHQ CLASSE SUPERIEURE, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à CHEVILLY-LARUE.

**- Monsieur TEILLON Jean-Marc**

Rédacteur principal 1ère cl, MAIRIE D'ARCUEIL, demeurant à ARCUEIL.

**- Madame THIEBAULT Dominique**

Secrétaire administratif de classe exceptionnel d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS, demeurant à VINCENNES.

**- Madame THOMAS Brigitte**

AS MED ADM cl EX, CHU BICÊTRE, demeurant à FRESNES.

**- Monsieur THUEUX Michel**

Aide soignante, CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE DE PARIS, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

**- Monsieur TOLLENDAL Raphaël**

Infirmier classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à VILLEJUIF.

**- Madame TOMI Patricia**

AMA, CHU BICÊTRE, demeurant à CRETEIL.

**- Madame TORRENT Monique**

Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe, MAIRIE DE PARIS -, demeurant à LIMEIL-BREVANNES.

**- Madame TOULEB Huguette**

Adjoint administratif principal 2 cl titulaire, MAIRIE D'ARCUEIL, demeurant à ARCUEIL.

**- Monsieur TOUSSAINT Georges**

Adjoint technique principal 2e classe, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.

**- Monsieur TRAN René-Charles**

Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Madame ULNIJAT Anne Marie**

infirmière classe supérieur, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à ALFORTVILLE.



**- Madame URREA Marie-Josée**

Aide Soignante - Auxiliaire puéricultrice de classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD, demeurant à VILLEJUIF.

**- Monsieur VANBOSTAL René**

technicien principal, MAIRIE DE VINCENNES, demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES.

**- Monsieur VAN EXTERGHEM Pascal**

adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE, demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE.

**- Madame VAUDRAN Chrystelle**

Assistante médico administratif, HÔPITAL Henri MONDOR, demeurant à CRETEIL.

**- Madame VEBER Florence**

attaché, GRAND PARIS SUD EST AVENIR, demeurant à NOISEAU.

**- Monsieur VERRECHIA Pascal**

Ingénieur, SIAAP, demeurant à NOGENT-SUR-MARNE.

**- Madame VIGNAU PUCHEU Christine**

secrétaire médical et social d'administrations parisiennes de classe exceptionnelle, MAIRIE DE PARIS, demeurant à THIAIS.

**- Madame VINCENTE Muriel**

rédacteur principal de 2ème classe, MAIRIE DE SUCY EN BRIE, demeurant à SUCY-EN-BRIE.

**- Madame VINCENT Sylvie**

Secrétaire administratif de classe supérieure d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS -DRH-, demeurant à VITRY-SUR-SEINE.

**- Madame VIRAPATIRIN Gilerberte**

ADJ ADM 2E CL E3, CHU BICÊTRE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

**- Monsieur VIRGAL Patrick**

Inspecteur chef de sécurité de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA PREVENTION, DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION, demeurant à BRY-SUR-MARNE.

**- Madame VITTU Thérèse**

ATSEM principal, MAIRIE D'IVRY SUR SEINE, demeurant à IVRY-SUR-SEINE.

**- Madame VIX Christine**

IDE, CHU BICÊTRE, demeurant à MAISONS-ALFORT.

**- Monsieur VOISE Philippe**

Agent de maîtrise principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, demeurant à MAROLLES-EN-BRIE.

**- Monsieur WEBER Herve**

Agent supérieur d'exploitation, MAIRIE DE PARIS, demeurant à LA QUEUE-EN-BRIE.

**- Madame WILLIAUME Jacqueline**

Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à VILLEJUIF.

**- Monsieur WROBEL Eric**

assistant d'enseignement artistique principal 1e classe, MAIRIE DE LE PERREUX SUR MARNE, demeurant à JOINVILLE-LE-PONT.

**- Monsieur ZACCONI Marc**

adjoint technique principal de 1ere classe, MAIRIE DE CRETEIL, demeurant à CRETEIL.

- **Madame ZOGLAMI Michèle**

auxiliaire de puériculture principal, MAIRIE DE VINCENNES, demeurant à VINCENNES.

- **Madame ZYLA Sophie**

Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE VILLEJUIF, demeurant à VILLEJUIF.

**Article 5** : Monsieur le secrétaire général et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Créteil, le 13 juillet 2017

Le Préfet

signé : Laurent PREVOST



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFET DU VAL-DE-MARNE**

CABINET  
BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'ETAT

**A R R E T E N° du 2017 - 2608**

Accordant la médaille d'honneur agricole

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2017

Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2017 ;

Sur proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

**A R R E T E**

**Article 1 :** La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- **Madame ADELINE Sonia**  
Collaboratrice logistique, GROUPAMA, GENTILLY  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Madame BAUDRY Catherine**  
rédacteur juridique, GROUPAMA, GENTILLY  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Madame BERNON-LAVERGNE Christine**  
Superviseur, GIE AGRICA GESTION, PARIS  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Monsieur BOTTELIER Jean-Paul**  
Responsable de Service, Crédit agricole assurances, Paris  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Madame BOURREZ Catherine**  
Responsable technique Assurances, SIRCA, PARIS  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame DRIGO Claire**  
Cadre de banque, CREDIT AGRICOLE ILE DE FRANCE, PARIS  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame HUBAUT Fatna**  
Cadre financier, CREDIT AGRICOLE SA, VILLEJUIF  
demeurant à SAINT-MANDE
- **Monsieur KHENICHE Boualemn**  
Conducteur, COLAS, SUCY-EN-BRIE  
demeurant à ORLY
- **Madame LAGARDE Sylvie**  
Cadre de Direction, Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, Bagnolet  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES

- **Madame LALAMI Gwenaëlle**  
Responsable d'études statistiques, Prédica - Assurances de personnes, Paris  
demeurant à VILLECRESNES
- **Monsieur MALAUBIER Laurent**  
Cadre bancaire, Caisse Régionale de crédit agricole mutuel de Paris et d'IDF, Paris  
demeurant à CACHAN
- **Monsieur MARTIN Christophe**  
Ingénieur systèmes, SILCA, MONTRouGE  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Monsieur PARLAKYILDIZ Kemal**  
Employé de banque, Caisse Régionale de crédit agricole mutuel de Paris et d'IDF, Paris  
demeurant à BRY-SUR-MARNE

**Article 2** : La médaille d'honneur agricole Vermeil est décernée à :

- **Madame BERNON-LAVERGNE Christine**  
Superviseur, GIE AGRICA GESTION, PARIS  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Madame BERTHEMIN Martine**  
chargée d'études SIRH, Groupama SA, Paris  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Monsieur BOTTELIER Jean-Paul**  
Responsable de Service, Crédit agricole assurances, Paris  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Madame DARNAUDGUILHEM Dominique**  
EMPLOYE DE BANQUE, CREDIT AGRICOLE CIB, MONTRouGE  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame JAMES Christelle**  
Cadre Assurance, SOCIETE D'INDEMNISATIONS REGIONALES DU CREDIT AGRICOLE, PARIS  
demeurant à VINCENNES
- **Madame LAGARDE Sylvie**  
Cadre de Direction, Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, Bagnolet  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Monsieur LAPORTE Jean-Marie**  
Expert juridique, CREDIT AGRICOLE ILE DE FRANCE, PARIS  
demeurant à VINCENNES
- **Madame LAUMONERIE Nathalie**  
Assistante, Crédit agricole S.A, Montrouge  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame LE BRIGAND Catherine**  
Chef de projet RH, CREDIT AGRICOLE, PARIS 12EME  
demeurant à CACHAN
- **Madame SAUSSEREAU Corinne**  
Employée de banque, Caisse Régionale de crédit agricole mutuel de Paris et d'IDF, Paris  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Monsieur TMIM Didier**  
Gestionnaire Audiovisuel, Groupama supports et services, Paris  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT

**Article 3** : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- **Madame BAILLY Corinne**  
Assistante de direction, CREDIT AGRICOLE TITRES, MER  
demeurant à PERIGNY
- **Monsieur BARREAU Dany**  
Chef de secteur, HENKEL FRANCE SA, BOULOGNE-BILLANCOURT  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Monsieur BENKERROUM Abderrahmane**  
Technicien Moyens Généraux, GROUPAMA, GENTILLY  
demeurant à VITRY-SUR-SEINE
- **Monsieur BERGSTEN Ulrik**  
Employé de banque, CREDIT AGRICOLE SA, VILLEJUIF  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Madame BERNON-LAVERGNE Christine**  
Superviseur, GIE AGRICA GESTION, PARIS  
demeurant à CHEVILLY-LARUE
- **Monsieur BOUTET Jean-Jacques**  
responsable departement caution, GROUPAMA, NOISY-LE-GRAND  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame CAIVEAU Maud**  
Chargée d'activité en assurance, GROUPAMA SA CENTRE DE SERVICES PARTAGES, PUTEAUX  
demeurant à MANDRES-LES-ROSES
- **Madame CHAUVET Isabelle**  
Assistante administrative, Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, Bagnolet  
demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- **Madame DEDE Christine**  
Responsable relations producteurs et partenaires, Caisse Régionale de crédit agricole mutuel de Paris et  
d'IDF, Paris  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Monsieur DELAVACQUERIE Thierry**  
Chef de projet informatique, CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES & SERVICES, PARIS  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSES
- **Madame DUPONT Dominique**  
Chargée de Mission, Groupama SA, Paris  
demeurant à VILLEJUIF
- **Monsieur GARRABOS Thierry**  
Coordinateur Transports, Yoplait France, Boulogne-Billancourt  
demeurant à ALFORTVILLE
- **Monsieur GONTHIER Philippe**  
Directeur d'agence, CREDIT AGRICOLE ILE DE FRANCE, PARIS  
demeurant à MAISONS-ALFORT

- **Monsieur GRANDFILS Dominique**  
Conseiller social, Groupe AGRICA, TOURS  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Madame GRATEAU Muriel**  
correspondante informatique et libertes, GROUPAMA SA CENTRE DE SERVICES PARTAGES,  
PUTEAUX  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Monsieur GUILLEMENT Pierre Gerard**  
cadre de banque, Crédit agricole assurances, Paris  
demeurant à CHARENTON-LE-PONT
- **Madame JOUAN Patricia**  
Chargée de sélection médicale, Prédica - Assurances de personnes, Paris  
demeurant à FONTENAY-SOUS-BOIS
- **Madame LAGARDE Sylvie**  
Cadre de Direction, Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, Bagnolet  
demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
- **Madame LAMBERT Sylvie**  
Chef de projet informatique, CAAGIS - gestion, informatique et services, Paris  
demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE
- **Madame LE BRIGAND Catherine**  
Chef de projet RH, CREDIT AGRICOLE, PARIS 12EME  
demeurant à CACHAN
- **Madame LECLERC Martine**  
directeur d'agence bancaire, Caisse Régionale de crédit agricole mutuel de Paris et d'IDF, Paris  
demeurant à CHOISY-LE-ROI
- **Monsieur LE NEVE Michel**  
Informaticien, Groupama supports et services, Paris  
demeurant à LE PLESSIS-TREVISE
- **Madame MELIAND Marie-France**  
Employée de banque, CREDIT AGRICOLE SA, VILLEJUIF  
demeurant à CACHAN
- **Madame MONTEUX Claire**  
Assistante de direction, CREDIT AGRICOLE CIB, MONTROUGE  
demeurant à IVRY-SUR-SEINE
- **Madame PIERRE Anna**  
conseiller commercial, Caisse Régionale de crédit agricole mutuel de Paris et d'IDF, Paris  
demeurant à THIAIS
- **Madame QUEMERE BORDERON Véronique**  
Expert PSSP, Caisse de mutualité sociale agricole de l'Ile-de-France, Gentilly  
demeurant à VILLENEUVE-LE-ROI
- **Madame RANDON Sylvie**  
responsable services corporel auto, GROUPAMA, GENTILLY  
demeurant à VILLEJUIF
- **Madame RIGAUD Isabelle**  
Chef de projet maîtrise ouvrage, GROUPAMA SA CENTRE DE SERVICES PARTAGES, PUTEAUX  
demeurant à CRETEIL

- **Monsieur ROUCHES Thierry**  
Technicien des services administratifs, Caisse de mutualité sociale agricole de l'Ile-de-France, Gentilly  
demeurant à FRESNES
- **Monsieur SECQ Didier**  
Chef de projets, Crédit agricole S.A, Montrouge  
demeurant à NOGENT-SUR-MARNE
- **Madame THOMAS Chantal**  
Chargée de Gestion Sinistres, Groupama SA, Paris  
demeurant à BONNEUIL-SUR-MARNE

**Article 4 :** La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur CHASSET Christian**  
Ingénieur informatique, Crédit agricole S.A, Montrouge  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Monsieur CORNET Patrick**  
Informaticien, CREDIT AGRICOLE, PARIS 12EME  
demeurant à BRY-SUR-MARNE
- **Monsieur DAGES Pascal**  
Chef de secteur caisses, AUCHAN Logistique, SAINT-PIERRE-DES-CORPS  
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT
- **Madame GAULTIER Monique**  
Secrétaire, CREDIT AGRICOLE CIB, MONTROUGE  
demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- **Madame MATEOS Maria del Olvido**  
Gestionnaire d'assurances, Crédit agricole assurances, Paris  
demeurant à VINCENNES
- **Monsieur MIGUET Jean-Pierre**  
Ingénieur Prévention Incendie, GROUPAMA, GENTILLY  
demeurant à MAISONS-ALFORT
- **Madame PERIOT Ghislaine**  
Assistante polyvalente logistique, Crédit agricole assurances, Paris  
demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- **Madame SAVARIAUX Michelle**  
Gestionnaire de paie, Groupama SA, Paris  
demeurant à VILLIERS-SUR-MARNE
- **Monsieur TRAN-VAN Hoang Roger**  
Employé assurance, Groupama SA, Paris  
demeurant à GENTILLY

**article 5** : Monsieur le secrétaire général et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

A Créteil, le 13 juillet 2017  
Le Préfet,

signé : Laurent PREVOST





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

CABINET DU PREFET

DIRECTION DES SECURITES  
BUREAU DE LA REGLEMENTATION ET DE LA SECURITE ROUTIERES

☎ : 01 49 56 63 40

✉ : 01 49 56 64 08

@ : [pref-regl-generale@val-de-marne.gouv.fr](mailto:pref-regl-generale@val-de-marne.gouv.fr)

Créteil, le 18 août 2017

**A R R E T E N° 2017/2953**  
**portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2013/3588 du 9 décembre 2013 modifié**  
**portant renouvellement d'agrément de la société**  
**ACTI ROUTE**  
**9 rue du Docteur Chevallereau**  
**BP 51**  
**85201 FONTENAY-LE-COMTE**

**LE PREFET DU VAL DE MARNE**  
**Chevalier de la Légion d'honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le code de la route, notamment ses articles L. 212-1 à L. 212-5, L. 213-1 à L. 213-7, L. 223-6, R. 212-1 à R. 213-6, R. 223-5 à R. 223-8 ;

**VU** l'arrêté du 26 juin 2012 fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2013/3588 du 9 décembre 2013 portant renouvellement d'agrément de la SARL « ACTI-ROUTE » sous le n° R 1309400300 pour dispenser les stages de sensibilisation à la sécurité routière dans trois structures situées sur les communes de Bonneuil-sur-Marne, Ivry-sur-Seine et Villeneuve-le-Roi ;

**VU** la demande reçue le 23 juin 2017 présentée par la société «ACTI-ROUTE» tendant à obtenir l'autorisation de dispenser les stages de sensibilisation à la sécurité routière dans une salle supplémentaire située au Novotel, 22 rue Voltaire au Kremlin-Bicêtre.

Sur proposition du Sous-préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne ;

## A R R E T E

### **Article 1<sup>er</sup>** :

L'article 3 de l'arrêté du 9 décembre 2013 modifié susvisé est modifié comme suit :

L'établissement est habilité à dispenser les stages de sensibilisation à la sécurité routière dans les salles de formation suivantes :

1. Les Ateliers Optentiel, 103 boulevard de Champigny, 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES ;
2. Novotel, 22 rue Voltaire, 94270 LE KREMLIN-BICETRE ;
3. E.F.E.R. Formations, 41-43 avenue Le Foll, 94290 VILLENEUVE-LE-ROI

### **Article 2** :

Les autres articles de l'arrêté préfectoral susvisé restent inchangés.

### **Article 3** :

La modification résultant du présent arrêté sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à la direction des sécurités, bureau de la réglementation et de la sécurité routières.

### **Article 4** :

Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie certifiée conforme sera adressée à Monsieur Joël POLTEAU, gérant de l'établissement.

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet**

**Signé : Pierre MARCHAND-LACOUR**



PREFET DU VAL DE MARNE

CABINET DU PREFET  
BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'ETAT

**ARRETE N° 2017/3019**  
**conférant l'honorariat de Maire à**  
**Monsieur Michel HERBILLON**

Le Préfet du Val de Marne  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*  
*Chevalier dans l'Ordre National du Mérite*

**Vu** l'article L 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le représentant de l'Etat dans le département aux anciens Maires et Adjointes au Maire qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix huit ans ;

**Vu** la requête de **Monsieur Olivier CAPITANIO**, Maire de Maisons-Alfort, en date du 11 juillet 2017, sollicitant l'honorariat de Maire au bénéfice de **Monsieur Michel HERBILLON**, ancien Maire de Maisons-Alfort ;

**Considérant** que **Monsieur Michel HERBILLON**, Député du Val-de-Marne, a exercé les fonctions d'Adjoint au Maire de la commune de Maisons-Alfort de 1989 à 1992, puis de Maire de la commune de Maisons-Alfort de 1992 à 2017 ;

**Sur** la proposition de Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

**A R R E T E**

**Article 1er :**

L'honorariat est conféré à **Michel HERBILLON**, Député du Val-de-Marne, ancien Maire de la commune de Maisons-Alfort.

**Article 2 :**

Monsieur le Directeur de Cabinet et Monsieur le Maire de Maisons-Alfort sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 18 août 2017

**Signé : Le Préfet du Val-de-Marne**  
**Laurent PREVOST**



## PREFET DU VAL DE MARNE

### ARRETE N°2017/ 3074 portant modification de l'arrêté n°2016-1579 du 20 mai 2016 relatif aux mesures de sûreté applicables sur l'Aéroport Paris-Orly

**LE PREFET DU VAL DE MARNE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu la convention de Chicago de 1944, et notamment son annexe 17 relative à la sûreté ;
- Vu le règlement (CE) n°300/2008 modifié du parlement européen et du conseil en date du 11 mars 2008 relatif à l'instauration de règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile et abrogeant le règlement (CE) n°2320/2002 ;
- Vu le règlement (CE) n°272/2009 modifié de la commission du 2 avril 2009 complétant les normes de base communes en matière de sûreté de l'aviation civile figurant à l'annexe du règlement (CE) n°300/2008 du Parlement européen et du Conseil ;
- Vu le règlement (UE) n°1254/2009 de la Commission du 18 décembre 2009 fixant les critères permettant aux États membres de déroger aux normes de base communes en matière de sûreté de l'aviation civile et d'adopter d'autres mesures de sûreté ;
- Vu le règlement d'exécution (UE) 2015/1998 de la Commission du 5 novembre 2015 fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu le règlement (UE) n°72/2010 de la Commission du 26 janvier 2010 établissant des procédures pour la conduite des inspections effectuées par la Commission dans le domaine de la sûreté aérienne ;
- Vu la décision d'exécution 2015/8005 de la Commission fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation contenant des informations visées à l'article 18, point a), du règlement (CE) n° 300/2008 ;
- Vu le Code de l'aviation civile ;
- Vu le Code des douanes ;
- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code pénal ;
- Vu le Code de la sécurité intérieure ;
- Vu le Code des transports ;

- Vu la loi n°64-707 du 10 juillet 1964 portant réorganisation de la région parisienne ;
- Vu la loi n°72-1138 du 22 décembre 1972 relative à la compétence territoriale du ministère public et des juridictions répressives sur certains aérodromes ;
- Vu la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 modifiée réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds ;
- Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Vu la loi n°2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne ;
- Vu la loi n°2005-357 du 20 avril 2005 relative aux aéroports ;
- Vu la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure ;
- Vu le décret n°60-652 du 28 juin 1960 portant organisation des services extérieurs métropolitains de l'aviation civile, modifié par le décret n°73.287 du 13 mars 1973 ;
- Vu le décret n°74-78 du 1er février 1974 relatif aux attributions des préfets en matière de maintien de l'ordre sur certains aérodromes ;
- Vu le décret n°82-389 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;
- Vu le décret n°2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes, modifié par le décret n°2002-1026 du 31 juillet 2002 ;
- Vu le décret n°2005-828 du 20 juillet 2005 relatif à la société Aéroports de Paris ;
- Vu le décret n°2005-1122 modifié du 6 septembre 2005 pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes ;
- Vu le décret n°2012-832 du 29 juin 2012 relatif à la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu le décret du 25 septembre 2015 portant nomination de M. Pierre MARCHAND-LACOUR aux fonctions de Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne
- Vu le décret du 24 février 2017 portant nomination de M Laurent PREVOST, Préfet du Val-de-Marne ;
- Vu l'arrêté interministériel du 7 janvier 2000 relatif à la répartition des missions de sécurité et de paix publiques entre la police nationale et la gendarmerie nationale sur l'emprise des aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique ;
- Vu l'arrêté du ministre des transports en date du 23 novembre 1962, complété par les arrêtés des 18 juillet 1969 et 6 décembre 1973 classant l'Aéroport Paris-Orly parmi les aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique ;

- Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur du 1er février 1974 nommant le préfet du Val-de-Marne pour exercer les pouvoirs de police sur l'Aéroport Paris-Orly ;
- Vu l'arrêté n°74-891 du 20 mars 1974 portant désignation du commissaire divisionnaire, chef de la police de l'air et des frontières, pour prendre en cas d'urgence les mesures de maintien de l'ordre sur l'Aéroport Paris-Orly ;
- Vu l'arrêté du 2 novembre 2006 modifié pris en application de l'article 7-1 de l'arrêté du 12 novembre 2003 relatif aux mesures de sûreté du transport aérien ;
- Vu l'arrêté du 8 août 2014 portant modification de l'arrêté du 11 septembre 2013 relatif aux mesures de sûreté de l'aviation civile ;
- Vu la circulaire interministérielle AC n°508 du 13 novembre 1992 relative à la police de la circulation et du stationnement des véhicules dans l'enceinte des aérodromes et aux pouvoirs des agents des gestionnaires d'aérodromes ;
- Vu la circulaire n°051626 du 15 novembre 2005 relative à la mise en place des parties critiques dans les zones de sûreté à accès réglementé des aérodromes ;
- Vu la circulaire DEVA 0774418C du 12 mars 2008 relative à l'exemption des mesures d'inspection filtrage pour certaines catégories de personnes ;
- Vu la circulaire du 23 avril 2009 relative aux conditions d'application de l'inspection filtrage unique des passagers et de leurs bagages de cabine en provenance des Etats européens ;
- Vu la circulaire du 20 juin 2009 relative aux mesures de sûreté du transport aérien ;
- Vu la circulaire du 14 mai 2010 relative à la délivrance des titres de circulation des personnes dans la zone réservée des aérodromes ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2012/4688 du 24 décembre 2012 portant création d'une zone délimitée sur l'aéroport Paris-Orly
- Vu l'arrêté préfectoral n°2016/1579 du 20 mai 2016 modifié relatif aux mesures de sûreté applicables sur l'Aéroport Paris-Orly
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-789 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à Monsieur Pierre MARCHAND-LACOUR, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne

**SUR la proposition du Sous-Préfet, Directeur de cabinet du Préfet du Val-de-Marne,**

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'article 36 de l'arrêté n°2016/1579 du 20 mai 2016 modifié relatif aux mesures de sûreté applicables sur l'aéroport de Paris-Orly est modifié comme suit :

.....

S'agissant des personnels intérimaires réguliers, c'est-à-dire justifiant d'une activité régulière, la validité du TCA peut être portée à un an.  
L'activité régulière se définit comme étant une activité continue ou quasi continue (moins de 3 mois d'interruption) de plus de 6 mois sur une période de référence annuelle.

**Article 2**

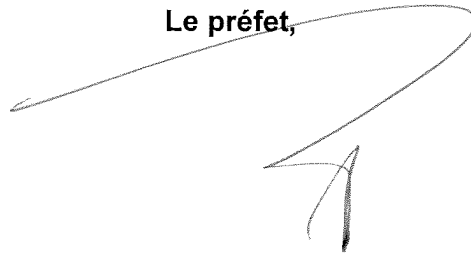
Les autres dispositions de l'arrêté n°2016/1579 du 20 mai 2016 modifié relatif aux mesures de sûreté applicables sur l'Aéroport Paris-Orly demeurent inchangées.

**Article 3**

Le préfet du Val-de-Marne, le directeur de la sécurité et de l'aviation civile Nord, le commandant de la GTA, le directeur de la PAF et le directeur régional des douanes d'Orly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil,      29 AOÛT 2017

Le préfet,



**Laurent PREVOST**



PREFET DU VAL DE MARNE

DIRECTION DES MIGRATIONS ET DE L'INTEGRATION  
Pôle étrangers  
Département Notification

☎ : 01 49 56 62 52  
✉ : 01 49 56 64 30

**ARRETE N°2017/2977**  
**relatif à la composition**  
**de la Commission du Titre de Séjour des Etrangers**

.....

**LE PREFET DU VAL DE MARNE**

- Vu le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment ses articles L.312-1 et R.312-1,
- Vu le décret n° 2008-614 du 27 juin 2008 portant diverses mesures relatives à la maîtrise de l'immigration et à l'intégration, et notamment son article 3,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 janvier 2015 portant composition de la commission du titre de séjour des étrangers,
- Vu les arrêtés modificatifs du 07 avril 2016, 09 septembre 2016, et 02 décembre 2016, portant désignation des membres,
- Vu les dernières modifications intervenues dans la désignation des personnalités qualifiées,
- Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général,

.../...



**ARTICLE 1** : Monsieur Michel AYMARD, Madame Aurore DOUSSET premiers conseillers, Mesdames Suzie JAOUËN, Tiphaine RENVOISE, Mariane CHAMPENOIS, Chrystèle LETORT, conseillères, sont désignés pour siéger en tant que personnalités qualifiées désignées par le Préfet pour leurs compétences en matière juridique.

**ARTICLE 2** : Madame Marina TACANGA, Directrice Territoriale Adjointe de l'OFII de Créteil, est désignée en remplacement de Madame Agnès JOLIVET-LEQUIEN, pour siéger en tant que suppléante de Madame Isabelle BELEAU -BRIARD, au titre des personnalités qualifiées désignées par le Préfet pour leurs compétences en matière d'immigration et d'intégration des populations étrangères.

**ARTICLE 3** : Monsieur Michel AYMARD et ses suppléants, siégeront en qualité de présidents au sein de cette commission.

**ARTICLE 4** : Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera faite au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 22 août 2017

Pour le Préfet et par délégation

Le Secrétaire Général Adjoint

Sous Préfet à la ville

Fabien CHOLLET



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS

PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFECTURE DE PARIS

PRÉFECTURE DES YVELINES

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

PRÉFECTURE DU VAL-DE-MARNE

PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE

**Arrêté interpréfectoral n°75-2017-08-18-001 en date du 18 août 2017  
portant adhésion au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)  
des communes de Bry-sur-Marne (94) et de Chennevières-sur-Marne (94)  
au titre des compétences « service extérieur des pompes funèbres »  
et « crématoriums et sites cinéraires »**

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris,

Le préfet des Yvelines,

La préfète de l'Essonne,

Le préfet des Hauts-de-Seine,

Le préfet de la Seine-Saint-Denis,

Le préfet du Val-de-Marne,

Le préfet du Val-d'Oise,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-17 à L. 5211-18 et L. 5711-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 janvier 1926 modifié par arrêté du 6 février 1926 portant création du syndicat des communes de la banlieue de Paris pour les pompes funèbres ;

publié le 21 août 2017 au Recueil des actes administratifs spécial du département de Paris n°75-2017-288

Vu l'arrêté interpréfectoral du 26 mars 2003 adoptant la modification de la dénomination et des statuts du syndicat ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 4 juin 2007 portant, notamment, modification des statuts du Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP);

Vu l'arrêté interpréfectoral du 17 juin 2013 portant extension de compétences du SIFUREP, adhésion de la ville de La Queue-en-Brie (94) et modification des statuts du syndicat ;

Vu l'arrêté interpréfectoral en date du 1er décembre 2015 portant adhésion des communes de Grigny (91), Rueil-Malmaison (92) et Mériel (95) au SIFUREP pour les compétences «service extérieur des pompes funèbres» et «crématorium et sites cinéraires», et portant approbation des nouveaux statuts du syndicat ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral en date du 4 novembre 2016 portant adhésion des communes d'Argenteuil (95), Aulnay-sous-Bois (93), Boissy-Saint-Léger (94), Chaville (92), Clichy-sous-Bois (93), Gonesse (95), Pontoise (95), Saint-Mandé (94) et Saint-Maurice (94), de l'établissement public Vallée Sud Grand Paris pour le compte des communes de Châtillon (92) et Montrouge (92), ainsi que modification des statuts du SIFUREP ;

Vu les délibérations respectives des 26 septembre et 28 novembre 2016 des communes de Bry-sur-Marne (94) et de Chennevières-sur-Marne (94), sollicitant leur adhésion au SIFUREP au titre des compétences «service extérieur des pompes funèbres» et «crématoriums et sites cinéraires» ;

Vu les délibérations respectives n° 2016-12-39 et 2016-12-40 du comité syndical du SIFUREP en date du 16 décembre 2016, approuvant l'adhésion des communes de Bry-sur-Marne (94) et de Chennevières-sur-Marne (94) ;

Vu la lettre-circulaire n° 2017-1 en date du 5 janvier 2017 du président du SIFUREP transmise par lettre recommandée avec accusé de réception et sollicitant l'avis des membres du Syndicat sur l'adhésion des communes de Bry-sur-Marne (94) et de Chennevières-sur-Marne (94) ;

Considérant que les conditions de majorité requises sont remplies ;

Sur la proposition du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, de la préfète de l'Essonne, des préfets des départements des Yvelines, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise ;

## **ARRÊTENT :**

**Article 1 :** Les communes de Bry-sur-Marne (94) et de Chennevières-sur-Marne (94) sont autorisées à adhérer au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) au titre des compétences «service extérieur des pompes funèbres» et «crématoriums et sites cinéraires».

**Article 2 :** Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, les secrétaires généraux des préfectures des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, et du Val-d'Oise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et inséré au recueil des actes administratifs de chacune de ces préfectures.

Fait à Paris, le 18 août 2017

Pour le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

Par délégation,  
Le préfet, secrétaire général  
de la préfecture de la région d'Île-de-France  
préfecture de Paris

SIGNÉ

François RAVIER

Le préfet du département  
des Yvelines,  
Pour le préfet et par délégation  
le secrétaire général de la préfecture

SIGNÉ

Julien CHARLES

La préfète du département  
de l'Essonne,  
Pour la préfète et par délégation  
le secrétaire général de la préfecture

SIGNÉ

David PHILOT

Le préfet du département  
des Hauts-de-Seine,  
Pour le préfet et par délégation  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

SIGNÉ

Mathieu DUHAMEL

Le préfet du département  
de la Seine-Saint-Denis,  
Pour le préfet et par délégation  
le secrétaire général de la préfecture

SIGNÉ

Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Le préfet du département  
du Val-de-Marne,  
Pour le préfet et par délégation  
le secrétaire général de la préfecture

SIGNÉ

Christian ROCK

Le Préfet du département  
du Val-d'Oise  
Pour le préfet et par délégation  
le secrétaire général de la préfecture

SIGNÉ

Daniel BARNIER

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

**ANNEXE : STATUTS**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE  
DE LA REGION PARISIENNE**

**(SIFUREP)**

**STATUTS**

Vu pour être annexé  
A la délibération n° 2015-12-40  
Du 3 décembre 2015  
Attachée Territoriale

  
Virginie HEBERT

## PREAMBULE

Le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) - ex Syndicat des Communes de la Région Parisienne pour le Service Funéraire et ex Syndicat des Communes de la Banlieue de Paris pour les Pompes Funèbres- ci-après désigné le Syndicat, a été institué par deux arrêtés de Monsieur le Préfet de la Seine, en date respectivement des 22 janvier et 6 février 1926, ce dernier précisant en son article premier que « *Le Syndicat est constitué à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1926, sans limitation de durée* ».

Il a succédé au Syndicat qui avait été créé en 1905 pour une durée de vingt ans, expirant le 31 décembre 1925, en vue d'assurer, par voie d'entreprise, le service extérieur des Pompes Funèbres.

Le Syndicat regroupait à l'origine 40 communes, mais la dynamique intercommunale a exercé un effet attractif certain sur la plupart des communes de l'ex-département de la Seine et 30 d'entre elles ont adhéré ultérieurement.

A ce jour, le Syndicat compte 75 communes des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de l'Essonne et des Yvelines ainsi que la Communauté de communes de Châtillon-Montrouge, représentant au 1<sup>er</sup> janvier 2015 une population totale de 502 370 habitants.

La loi du 8 janvier 1993 relative à la législation dans le domaine funéraire ayant supprimé le monopole communal des pompes funèbres et ouvert aux familles le libre choix de l'entreprise chargée de procéder aux obsèques, le Syndicat avait procédé à une première refonte de ses statuts en 1996.

Depuis sa création, le Syndicat s'est toujours efforcé d'offrir aux communes adhérentes le meilleur service. L'importance de la population desservie, dans une zone fortement urbanisée, a permis l'implantation et le développement d'un grand service public intercommunal (sans aucun doute le plus important de France dans ce domaine), proche des administrés et susceptible de mettre à leur disposition à tout moment et en toutes circonstances, des agents efficaces, des équipements et un matériel modernes.

Par ailleurs, l'existence de ce service à la disposition permanente des municipalités les a dispensées de toute préoccupation en matière d'investissement et de gestion au plan local.



Enfin, à l'occasion de la refonte des statuts, adoptée par le Comité le 21 mars 1995, a été prévue la possibilité pour le Syndicat de lancer toutes études préalables à l'implantation, à l'extension ou à l'aménagement des chambres funéraires, de crématoriums ainsi que de cimetières communaux ou intercommunaux et, éventuellement, de tous équipements connexes dont la nécessité apparaîtrait à une ou plusieurs communes adhérentes.

Les nouvelles dispositions introduites dans le Code général des collectivités territoriales par la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ont nécessité une modification des statuts, adoptée par le comité syndical du 19 décembre 2001 et approuvée par arrêté interpréfectoral en date du 26 mars 2003.

Depuis, plusieurs textes ont été publiés qui ont ouvert de nouvelles possibilités aux établissements publics de coopération intercommunale :

- L'ordonnance du 28 juillet 2005 relative aux opérations funéraires a établi la compétence exclusive des communes et des établissements publics de coopération intercommunale « pour créer et gérer directement ou par voie de gestion déléguée (...) les sites cinéraires destinés ou dépôt ou à l'inhumation des urnes ou à la dispersion des cendres ».
- La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a modifié le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment en matière de conclusion de conventions concernant, d'une part, la mise à disposition de tout ou partie d'un service entre le syndicat et ses adhérents (art L.5211-4-1 du CGCT) et, d'autre part, la gestion à frais communs des ouvrages ou des institutions d'utilité commune (art. L.5221-1 du CGCT).
- Le Code des marchés publics, dans son article 9, ouvre la possibilité de constituer des centrales d'achat.

Par ailleurs, par arrêté du Préfet des Hauts-de-Seine du 24 décembre 2004, a été créée la Communauté de communes de Châtillon-Montrouge, qui s'est substituée de plein droit à ses communes adhérentes pour l'exercice de leurs compétences en matière de services funéraires et qui se trouve désormais adhérente au Syndicat en lieu et place de ses deux communes membres. Cette substitution a de plein droit transformé le Syndicat en syndicat mixte et cette modification a été entérinée dans les statuts du Syndicat par un arrêté inter préfectoral en date du 4 juin 2007.

Plus récemment, des collectivités ont fait part de leur souhait de pouvoir confier au SIFUREP leur compétence en matière de cimetières. Une modification des compétences du Syndicat et une adaptation aux règles des syndicats à la carte ont donc été nécessaires.

De surcroît, la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités locales a procédé à la modification de certaines dispositions du Code général des collectivités territoriales applicables aux syndicats mixtes fermés dont il convenait de tenir compte.

Les statuts du Syndicat ont été modifiés en ce sens par arrêté interpréfectoral du 17 juin 2013.

Le SIFUREP a également souhaité désormais offrir la possibilité à des communes et structures intercommunales de lui confier leur compétence en matière de crématoriums et sites cinéraires sans leur imposer systématiquement le transfert de la compétence « service extérieur des pompes funèbres ».

Par délibération du comité syndical n°2015-06-22 en date du 11 juin 2015 les statuts ont donc été modifiés en ce sens et soumis à l'approbation de l'ensemble des adhérents par circulaire du Président n°2015-13 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Le Préfet de la région Ile-de-France a été saisi de la demande de modification des statuts par courrier en date du 7 octobre 2015.

Il apparaît que le siège social doit être modifié en raison du déménagement des locaux du SIFUREP au 173-175 rue de Bercy 75012 Paris

Il convient donc de modifier les statuts afin de tenir compte du nouveau siège social.

## TITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

### Article 1 : Dénomination et composition du Syndicat

En application des articles L. 5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP.), ci-après désigné « le Syndicat », est un syndicat mixte à la carte ayant pour objet l'exercice des compétences « service extérieur des pompes funèbres », « crématoriums et sites cinéraires » et « cimetières ». Il est constitué de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) mentionnés en annexe 1.

### Article 2 : Compétences du Syndicat :

Le Syndicat exerce, en lieu et place des communes et des EPCI adhérents qui en font expressément la demande suivant la procédure et les conditions énoncées à l'article 6, une ou plusieurs des compétences énoncées ci-après (articles 2-1 à 2-3).

#### Article 2-1 : Compétence « Service extérieur des pompes funèbres »

Le Syndicat assure le service extérieur des pompes funèbres, tel qu'il est défini à l'article L. 2223-19 du Code général des collectivités territoriales, ou tout texte subséquent le complétant ou s'y substituant. A ce titre, il crée et gère tous équipements nouveaux liés à cette activité. Par ailleurs, lorsque ses adhérents propriétaires d'équipements préexistant à la date de leur adhésion le lui demandent expressément dans les conditions fixées à l'article 6 des présents statuts, il gère ces équipements.

#### Article 2.2 : Compétence « crématoriums et sites cinéraires »

Le Syndicat crée et / ou gère des crématoriums et sites cinéraires destinés au dépôt des urnes ou à la dispersion des cendres conformément aux dispositions de l'article L. 2223-40 du Code général des collectivités territoriales ou tout texte subséquent le complétant ou s'y substituant.

#### Article 2.3 : Compétence « Cimetières »

Le Syndicat exerce la compétence en matière de cimetières, existants ou à créer, conformément aux dispositions des articles L. 2223-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, ou tout texte subséquent les complétant ou s'y substituant. Dans ce cadre, il est notamment compétent pour créer et/ou agrandir et/ou procéder à la translation des cimetières.

Il exerce en outre tous les pouvoirs de gestion découlant de cette compétence.

### **Article 3 : Missions complémentaires**

Le Syndicat exerce les activités qui présentent le caractère de complément normal et nécessaire à ses compétences principales.

A ce titre, notamment, le Syndicat veille à assurer une cohérence des actions du Syndicat et de ses adhérents dans le domaine des activités funéraires, en particulier entre celles relevant du service extérieur des pompes funèbres, des crématoriums, des sites cinéraires, de l'état civil et des cimetières, notamment des terrains communs.

Il est autorisé à réaliser, au profit de ses membres ainsi que de collectivités territoriales, groupements de collectivités, établissements publics et autres pouvoirs adjudicateurs non membres, des prestations et missions de coopération se rattachant à ses compétences ou dans le prolongement de celles-ci. Ces interventions s'effectuent suivant les modalités prévues par les lois et règlements en vigueur et, notamment, celles définies aux articles L. 5211-4-1, L. 5111-1, L. 5111-1-1, L. 5211-56 et L. 5221-1 du CGCT.

En outre, le Syndicat lance toutes études préalables à l'implantation, à l'extension ou à l'aménagement de chambres funéraires, de sites cinéraires, de crématoriums ainsi que de cimetières communaux ou intercommunaux et, éventuellement, de tous équipements connexes dont la nécessité apparaîtrait :

- soit à la demande d'une ou de plusieurs communes ou EPCI adhérents,
- soit sur décision de son Comité Syndical, s'agissant d'études intéressant un secteur, voire la totalité de son territoire.

Le Syndicat assure également toute mission de conseil, d'assistance et de formation auprès de ses adhérents en matière d'application des dispositions législatives et réglementaires relatives à ses domaines de compétence ; à ce titre, le Syndicat est susceptible de procéder aux formalités requises pour son enregistrement en tant qu'organisme de formation.

Le Syndicat est autorisé à conduire toute action en matière de développement durable, de nature à permettre la maîtrise de la demande d'énergie ou à répondre aux objectifs de la transition énergétique, dès lors que ces actions sont en lien avec son objet et les biens dont il assure la gestion.

Le Syndicat peut également être coordonnateur de groupements de commandes dans les conditions prévues à l'article 8 du Code des marchés publics ou tout texte subséquent le complétant ou s'y substituant.

Il peut aussi être centrale d'achat au profit de ses adhérents ainsi que des pouvoirs adjudicateurs d'Ile de France dans les conditions prévues à l'article 9 du Code des marchés publics, ou tout texte subséquent le complétant ou s'y substituant, pour toute catégorie d'achat ou de commande publique se rattachant aux activités relevant de la compétence du Syndicat.

#### **Article 4 : Durée du Syndicat**

Constitué pour une durée illimitée, le Syndicat pourra être dissout dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales.

#### **Article 5 : Siège du Syndicat**

Le Syndicat a son siège 173-175 rue de Bercy à Paris 12<sup>ème</sup>.

#### **Article 6 : Adhésion de nouveaux membres et transfert de compétence**

Toute nouvelle adhésion de communes ou d'EPCI s'effectue conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

En outre, le transfert d'une compétence par un adhérent s'opère dans les conditions suivantes :

- Toute commune ou EPCI déjà adhérent du Syndicat peut transférer une ou plusieurs compétences supplémentaires, sur demande de son organe délibérant transmise au Président du Syndicat et approuvée soit par une délibération concordante du Comité Syndical soit par décision concordante du Président sur délégation dans les conditions prévues à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Le transfert de compétence prend effet à la date fixée par les décisions concordantes de l'adhérent et du Syndicat ou, à défaut, le premier jour du mois qui suit la date à laquelle la décision du Syndicat est devenue exécutoire.

- S'agissant de la compétence 2.1, les décisions concordantes de l'adhérent et du Syndicat mentionnent le ou les équipement(s) préexistant(s) liés à la mission en matière de service extérieur des pompes funèbres objet(s) du transfert.
- S'agissant de la compétence 2.2, les décisions concordantes de l'adhérent et du Syndicat mentionnent le ou les sites cinéraires et/ ou le ou les crématorium(s) objet(s) du transfert.
- S'agissant de la compétence 2.3, les décisions concordantes de l'adhérent et du Syndicat mentionnent le ou les cimetièr(e)s objet(s) du transfert, qui constitue(nt) le(s) cimetière(s) de rattachement des communes ou EPCI concernés.

Lors de tout nouveau transfert de compétence, le Président du Syndicat procède à la modification de l'annexe 2 des présents statuts.

## **Article 6 bis : Retrait et reprise de compétence des membres**

Le retrait d'un adhérent du Syndicat est possible suivant les conditions légales et réglementaires prévues par le Code général des collectivités territoriales.

La reprise d'une ou de plusieurs compétences par une commune ou un EPCI demeurant adhérent du Syndicat s'effectue dans les conditions suivantes :

1. La reprise s'effectue sur demande de la commune ou de l'EPCI adhérent formulée par délibération de son organe délibérant transmise au Président du Syndicat et approuvée par délibération concordante du Comité Syndical.
2. La date d'effet de la reprise intervient à l'expiration de la ou des convention(s) conclue(s) pour l'exercice de la compétence considérée, qui sont en cours d'exécution au moment de la demande de reprise de compétence.

La délibération du Comité Syndical fixe la date de reprise au regard de la condition posée à l'alinéa précédent.

3. Les modalités non prévues aux présents statuts seront fixées conformément aux dispositions de l'article L. 5211-25-1 du CGCT.

Lors de toute reprise de compétence, le Président du Syndicat procède à la modification de l'annexe 2 des présents statuts.

## **TITRE II – ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT**

### **Article 7 : Le Comité syndical**

#### Article 7-1 Dispositions générales

Le Syndicat est administré par un Comité syndical composé de délégués désignés par les communes et EPCI adhérents dans les conditions prévues par la loi et par les dispositions ci-après définies.

Sans préjudice des dispositions de l'article L. 5711-3 du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent élit un délégué titulaire et un délégué suppléant. Le délégué suppléant est appelé à siéger au Comité syndical avec voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire ; en cas d'empêchement du délégué suppléant, le délégué titulaire empêché peut donner pouvoir à un autre délégué titulaire.

Chaque nouvel adhérent désigne ses représentants dans le mois qui suit son adhésion au Syndicat.

## Article 7-2 Modalités de vote

1. Tous les délégués prennent part au vote pour les affaires présentant un intérêt commun à tous les adhérents et notamment pour l'élection du Président et des membres du bureau, le vote du budget, l'approbation du compte administratif et les décisions relatives aux modifications des décisions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat.

Pour les délibérations spécifiques à l'une des compétences du Syndicat, ne prennent part au vote que les délégués des adhérents ayant transféré la compétence correspondante au Syndicat.

2. Lors du vote des délibérations, il est attribué un nombre de voix déterminé en application des règles suivantes :

a/ Pour les délibérations portant sur les affaires d'intérêt commun :

- Une voix est attribuée à chaque délégué ;
- Une voix supplémentaire est attribuée à chaque délégué des adhérents ayant une population comprise entre 150.001 et 300.000 habitants, deux voix supplémentaires pour les adhérents entre 300.001 et 450.000 habitants, trois voix supplémentaires pour les adhérents entre 450.001 habitants et 600.000 habitants et ainsi de suite par tranche de 150.000 habitants ;
- Une voix supplémentaire est attribuée à chaque délégué des adhérents qui ont transféré la compétence mentionnée à l'article 2.3 en sus de l'une ou l'autre des compétences mentionnées aux articles 2.1 et 2.2.

b/ Pour les délibérations portant sur l'une des compétences :

- Une voix est attribuée à chaque délégué ;
- Une voix supplémentaire est attribuée à chaque délégué des adhérents ayant une population comprise entre 150.001 et 300.000 habitants, deux voix supplémentaires pour les adhérents entre 300.001 et 450.000 habitants, trois voix supplémentaires pour les adhérents entre 450.001 habitants et 600.000 habitants et ainsi de suite par tranche de 150.000 habitants.

Le nombre d'habitants à retenir est celui pris en compte lors du dernier renouvellement intégral des conseils municipaux.

## **Article 8 : Le Bureau**

Le Comité syndical élit en son sein, au scrutin secret et à la majorité absolue, un Bureau composé d'un Président, d'un ou de plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs membres, dans les conditions fixées par l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Le Comité syndical veillera à ce que la composition du Bureau soit représentative des différents territoires départementaux.

Le Comité syndical peut déléguer au Président, aux vice-présidents ayant reçu délégation ou au Bureau une partie de ses attributions conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau n'est pas modifié par l'adhésion d'une nouvelle commune ou d'un nouvel EPCI.

## **Article 9 : Organes consultatifs**

### Article 9-1. Faculté de créer des commissions et comités consultatifs

Si nécessaire, le Comité Syndical forme, pour l'exercice d'une ou plusieurs compétences, des commissions de travail chargées d'étudier et de préparer ses décisions.

En application des dispositions de l'article L. 5211-49-1 du Code général des collectivités territoriales, il peut être créé un ou plusieurs comités consultatifs.

### Article 9-2 : Les commissions locales des cimetières intercommunaux

Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence en matière de cimetières (article 2-3), des commissions locales des cimetières intercommunaux (CLCI) peuvent être créées par le Comité Syndical pour les cimetières qui sont intercommunaux avant le transfert de la compétence au Syndicat, en tenant compte notamment des cimetières de rattachement mentionnés dans les délibérations concordantes de transfert de la compétence conformément aux dispositions de l'article 6.

## **Article 10 : Le règlement intérieur**

Un règlement intérieur en forme de délibération du Comité Syndical fixe, en tant que de besoin, les dispositions relatives au fonctionnement du Comité, du Bureau et des organes consultatifs qui ne seraient pas déterminées par les lois et règlements.

## **Article 11 : Budget et comptabilité**

Le budget du Syndicat pourvoit aux dépenses engendrées par l'exercice des compétences transférées.

A ce titre, il est habilité à recevoir les recettes mentionnées à l'article L. 5212-19 du Code général des collectivités territoriales ou tout texte subséquent le complétant ou s'y substituant.



S'agissant des contributions des adhérents, le Comité Syndical fixe les conditions dans lesquelles chaque adhérent supporte les dépenses correspondant aux compétences qu'il a transférées au Syndicat ainsi qu'une part des dépenses d'administration générale.

La comptabilité du Syndicat est tenue selon les règles applicables à la comptabilité des communes.

Les fonctions de receveur du Syndicat sont exercées par Monsieur le Trésorier Principal de « Paris – Etablissements publics locaux ».

### **TITRE III – DISPOSITIONS DIVERSES**

#### **Article 12 : Modalités d'entrée en vigueur des présents statuts**

Les présents statuts, qui intègrent les modifications visées au préambule par rapport aux statuts précédemment en vigueur, prennent effet à compter de la signature de l'arrêté inter préfectoral en approuvant les termes conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

S'agissant des communes et EPCI adhérents à la date d'entrée en vigueur des nouveaux statuts, ces derniers ne modifient pas le contenu des compétences déjà transférées. En revanche, tout nouveau transfert de compétences ou toute reprise de compétences s'effectuera désormais en application des présents statuts.

Toutes dispositions non prévues aux présents statuts seront réglées conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

#### **Article 13 : Annulation et remplacement des précédents statuts**

Les présents statuts annulent et remplacent les précédents dont la modification avait été approuvée par arrêté inter préfectoral en date du 17 juin 2013.

## Annexe 1

Adhérents	Départements
ALFORTVILLE	94
ANTONY	92
ARCUEIL	94
ASNIERES-SUR-SEINE	92
AUBERVILLIERS	93
BAGNEUX	92
BAGNOLET	93
BOBIGNY	93
BOIS-COLOMBES	92
BONDY	93
BONNEUIL SUR MARNE	94
BOULOGNE-BILLANCOURT	92
BOURG-LA-REINE	92
CACHAN	94
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	94
CHARENTON-LE-PONT	94
CHATENAY-MALABRY	92
CHEVILLY-LARUE	94
CHOISY-LE-ROI	94
CLAMART	92
CLICHY-la-GARENNE	92
COLOMBES	92
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHATILLON-MONTROUGE	92
COURBEVOIE	92
CRETEIL	94
DRANCY	93
DUGNY	93
EPIINAY-sur-SEINE	93
FONTENAY-aux-ROSES	92
FONTENAY-sous-BOIS	94
FRESNES	94
GENNEVILLIERS	92
GENTILLY	94
ISSY-les-MOULINEAUX	92
IVRY-sur-SEINE	94
JOINVILLE-le-PONT	94
LA COURNEUVE	93
LA GARENNE COLOMBES	92
LA QUEUE-EN-BRIE	94
LE BLANC-MESNIL	93
LE BOURGET	93
LE KREMLIN-BICETRE	94
LÉ PERREUX SUR MARNE	94
LE PLESSIS ROBISON	92
LE PRE- SAINT GERVAIS	93

Adhérents	Départements
LES LILAS	93
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	93
LEVALLOIS-PERRET	92
L'HAY-LES-ROSES	94
L'ILE-SAINT-DENIS	93
MAISONS-ALFORT	94
MAISONS-LAFFITTE	78
MALAKOFF	92
MONTFERMEIL	93
MONTRÉUIL	93
NANTERRE	92
NOGENT-SUR-MARNE	94
NOISY LE SEC	93
ORLY	94
PANTIN	93
PIERREFITTE	93
PUTEAUX	92
RIS-ORANGIS	91
ROMAINVILLE	93
ROSNY sous BOIS	93
RUNGIS	94
SAINT-DENIS	93
SAINT-OUEN	93
SAINT MAUR DES FOSSES	94
SCEAUX	92
STAINS	93
SURESNES	92
THIAIS	94
VALENTON	94
VANVÈS	92
VILLEJUIF	94
VILLEMOMBLE	93
VILLENEUVE la-GARENNE	92
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	94
VILLEPINTE	93
VILLETANEUSE	93
VITRY-SUR-SEINE	94
82	

## Annexe 2

adhérents	depts	Service extérieur des pompes funèbres	crématoriums et sites cinéraires	cimetières	nombre de délégués
ALFORTVILLE	94	X	X		1
ANTONY	92	X	X		1
ARCUEIL	94	X	X		1
ASNIERES-SUR-SEINE	92	X	X		1
AUBERVILLIERS	93	X	X		1
BAGNEUX	92	X	X		1
BAGNOLET	93	X	X		1
BOBIGNY	93	X	X		1
BOIS-COLOMBES	92	X	X		1
BONDY	93	X	X		1
BONNEUIL SUR MARNE	94	X	X		1
BOULOGNE-BILLANCOURT	92	X	X		1
BOURG-LA-REINE	92	X	X		1
CACHAN	94	X	X		1
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	94	X	X		1
CHARENTON-LE-PONT	94	X	X		1
CHATENAY-MALABRY	92	X	X		1
CHEVILLY-LARUE	94	X	X		1
CHOISY-LE-ROI	94	X	X		1
CLAMART	92	X	X		1
CLICHY-la-GARENNE	92	X	X		1
COLOMBES	92	X	X		1
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHATILLON-MONTROUGE	92	X	X		2
COURBEVOIE	92	X	X		1
CRETEIL	94	X	X		1
DRANCY	93	X	X		1
DUGNY	93	X	X		1
EPINAY-sur-SEINE	93	X	X		1
FONTENAY-aux-ROSES	92	X	X		1
FONTENAY-sous-BOIS	94	X	X		1
FRESNES	94	X	X		1
GENNEVILLIERS	92	X	X		1
GENTILLY	94	X	X		1
ISSY-les-MOULINEAUX	92	X	X		1
IVRY-sur-SEINE	94	X	X		1
JOINVILLE-le-PONT	94	X	X		1
LA COURNEUVE	93	X	X		1
LA GARENNE COLOMBES	92	X	X		1

adhérents	dépts	Service extérieur des pompes funèbres	crématoriums et sites cinéraires	cimetières	nombre de délégués
LA QUEUE-EN-BRIE	94	X	X		1
LE BLANC-MESNIL	93	X	X		1
LE BOURGET	93	X	X		1
LE KREMLIN-BICETRE	94	X	X		1
LE PERREUX SUR MARNE	94	X	X		1
LE PLESSIS ROBISON	92	X	X		1
LE PRE-SAINT GERVAIS	93	X	X		1
LES LILAS	93	X	X		1
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	93	X	X		1
LEVALLOIS-PERRET	92	X	X		1
L'HAY-LES-ROSES	94	X	X		1
L'ILE-SAINT-DENIS	93	X	X		1
MAISONS-ALFORT	94	X	X		1
MAISONS-LAFFITTE	78	X	X		1
MALAKOFF	92	X	X		1
MONTFERMEIL	93	X	X		1
MONTREUIL	93	X	X		1
NANTERRE	92	X	X		1
NOGENT-SUR-MARNE	94	X	X		1
NOISY LE SEC	93	X	X		1
ORLY	94	X	X		1
PANTIN	93	X	X		1
PIERREFITTE	93	X	X		1
PUTEAUX	92	X	X		1
RIS-ORANGIS	91	X	X		1
ROMAINVILLE	93	X	X		1
ROSNY sous BOIS	93	X	X		1
RUNGIS	94	X	X		1
SAINT-DENIS	93	X	X		1
SAINT-OUEN	93	X	X		1
SAINT MAUR DES FOSSES	94	X	X		1
SCEAUX	92	X	X		1
STAINS	93	X	X		1
SURESNES	92	X	X		1
THIAIS	94	X	X		1
VALENTON	94	X	X		1
VANVES	92	X	X		1
VILLEJUIF	94	X	X		1
VILLEMOMBLE	93	X	X		1
VILLENEUVE la-GARENNE	92	X	X		1

Adhérents	dépts	Service extérieur des pompes funèbres	crematoriums et sites cinéraires	cimetieres	nombre de délégués
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	94	X	X		1
VILLEPINTE	93	X	X		1
VILLETANEUSE	93	X	X	X	1
VITRY-SUR-SEINE	94	X	X		1
<b>82</b>		<b>82</b>	<b>82</b>	<b>1</b>	<b>83</b>



PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE

DOSSIER N° : 2016/0784  
COMMUNE : BONNEUIL-SUR-MARNE

**ARRÊTÉ n°2017/2972 du 21 août 2017**

portant enregistrement au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – Demande d'enregistrement souscrite par la société VIRTUO INDUSTRIAL PROPERTY à Bonneuil-sur-Marne, Lot 1, Parcelle 13, Quai du Rancy.

Le Préfet du Val-de-Marne  
Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

- VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 512-7 à L. 512-7-7, R. 512-46-1 à R. 512-46-30,
- VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine Normandie,
- VU l'arrêté ministériel du 11 avril 2017 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510, y compris lorsqu'ils relèvent également de l'une ou plusieurs des rubriques 1530, 1532, 2662 ou 2663 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,
- VU la demande du 13 décembre 2016, réceptionnée en préfecture le 29 décembre 2016, complétée le 22 mars 2017, présentée par la société VIRTUO INDUSTRIAL PROPERTY, dont le siège social est situé 22 rue Paul Belmondo – 75012 PARIS, en vue d'exploiter à Bonneuil-sur-Marne, Lot 1, Parcelle 13, Quai du Rancy, une plateforme logistique répertoriée dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n°1510, 1530, 2662 et 2663 de la nomenclature des installations classées),
- VU le dossier technique annexé à la demande, notamment les plans du projet et les justifications de la conformité des installations projetées aux prescriptions générales de l'arrêté ministériel susvisé dont l'aménagement est sollicité,
- VU l'arrêté préfectoral n°2017/1171 du 11 avril 2017 fixant les jours et heures où le dossier d'enregistrement a pu être consulté par le public,
- VU les observations du public recueillies entre le 15 mai et le 11 juin 2017,
- VU l'avis favorable rendu par le conseil municipal de la commune de Bonneuil-sur-Marne lors de sa séance ordinaire du 18 mai 2017,
- VU l'avis favorable rendu par le conseil municipal de la commune de Créteil lors de sa séance du 26 juin 2017 sous réserve du respect par l'exploitant de son engagement à faire réaliser régulièrement une étude sonore et à mener une réflexion sur une optimisation des déplacements afférents à l'activité,

- VU le courrier en date du 7 juin 2017 adressé au préfet du Val-de-Marne par lequel le maire de Saint-Maur-des-Fossés exprime son avis défavorable et formule ses observations sur le projet,
- VU l'avis favorable du maire de Bonneuil-sur-Marne en date du 22 décembre 2016 sur la proposition d'usage futur du site et de sa remise en état en cas de cessation définitive d'activité,
- VU le rapport du 17 août 2017 de l'inspection des installations classées/Unité départementale du Val-de-Marne,
- CONSIDÉRANT que la demande d'enregistrement justifie du respect des prescriptions générales définies par l'arrêté ministériel susvisé et que le respect de celles-ci suffit à garantir la protection des intérêts mentionnés à l'article L511-1 du code de l'environnement,
- CONSIDÉRANT que la demande est compatible avec les documents d'urbanisme opposables au tiers, les documents d'orientation de gestion des eaux (SDAGE),
- CONSIDÉRANT que la demande précise que le site, en cas d'arrêt définitif de l'installation, sera dévolu à un usage industriel,
- CONSIDÉRANT que la sensibilité du milieu ne justifie pas le basculement en procédure autorisation,
- SUR la proposition du Secrétaire général de la Préfecture du Val-de-Marne,

## **ARRÊTE**

### **TITRE 1. PORTÉE, CONDITIONS GÉNÉRALES**

#### **CHAPITRE 1.1. BÉNÉFICIAIRE ET PORTÉE**

##### **Article 1.1.1. Exploitant, durée, péremption**

L'installation de la société VIRTUO INDUSTRIAL PROPERTY, représentée par M. BLOUIN Grégory, Président, dont le siège social est situé 22 rue Paul Belmondo – 75012 Paris, faisant l'objet de la demande susvisée du 13 décembre 2016, réceptionnée en préfecture le 29 décembre 2016 et complétée le 22 mars 2017, est enregistrée.

L'arrêté préfectoral d'enregistrement cesse de produire effet lorsque, sauf cas de force majeure ou de demande justifiée et acceptée de prorogation de délai, l'installation n'a pas été mise en service dans le délai de trois ans.

Le délai de mise en service est suspendu jusqu'à la notification à l'auteur de la décision administrative ou à l'exploitant, dans les deux premières hypothèses, d'une décision devenue définitive ou, dans la troisième, irrévocable en cas de :

- 1° Recours devant la juridiction administrative contre l'arrêté d'enregistrement ou la déclaration ;
- 2° Recours devant la juridiction administrative contre le permis de construire ;
- 3° Recours devant un tribunal de l'ordre judiciaire, en application de l'article L.480-13 du code de l'urbanisme, contre le permis de construire ayant fait l'objet d'un dépôt de demande simultanément conformément au premier alinéa de l'article L.512-15 du présent code (article R. 512-74-I du code de l'environnement).

Sauf cas de force majeure ou de demande justifiée et acceptée de prorogation de délai, l'arrêté d'enregistrement cesse de produire effet lorsque l'exploitation a été interrompue pendant plus de trois années consécutives (article R. 512-74-II du code de l'environnement).



## CHAPITRE 1.2. NATURE ET LOCALISATION DES INSTALLATIONS

### Article 1.2.1. Liste des installations concernées par une rubrique de la nomenclature des installations classées

Rubrique	Régim e	Intitulé de la rubrique	Nature et volume des activités
1510-2	E	Entrepôts couverts (stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des), à l'exclusion des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant, par ailleurs, de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage de véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts frigorifiques.  Le volume des entrepôts étant :  2. supérieur ou égal à 50 000 m <sup>3</sup> mais inférieur à 300 000 m <sup>3</sup>	Volume entrepôt : 229 500 m <sup>3</sup>  Quantité stockée : environ 25 800 tonnes
1530-2	E	Papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés (dépôt de), à l'exception des établissements recevant du public.  Le volume susceptible d'être stocké étant :  2. supérieur à 20 000 m <sup>3</sup> mais inférieur ou égal à 50 000 m <sup>3</sup>	Quantité maximale susceptible d'être stockée : environ 49 000 m <sup>3</sup>
2662-2	E	Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de).  2. Supérieur ou égal à 1 000 m <sup>3</sup> mais inférieur à 40 000 m <sup>3</sup>	Quantité maximale susceptible d'être stockée : environ 39 000 m <sup>3</sup>
2663-1-b	E	Pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de)  1 - A l'état alvéolaire ou expansé tels que mousse de latex, de polyuréthane, de polystyrène, etc, le volume susceptible d'être stocké étant :  b) supérieur ou égal à 2 000 m <sup>3</sup> mais inférieur à 45 000 m <sup>3</sup>	Au titre des 2 rubriques 2663 :  environ 43 000 m <sup>3</sup>
2663-2-b	E	Pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de)  2 . Dans les autres cas et pour les pneumatiques, le volume susceptible d'être stocké étant :  b) supérieur ou égal à 10 000 m <sup>3</sup> mais inférieur à 80 000 m <sup>3</sup>	Au titre des 2 rubriques 2663 :  environ 43 000 m <sup>3</sup>
1436-2	DC	Liquides de point éclair compris entre 60° C et 93° C (1), à l'exception des boissons alcoolisées (stockage ou emploi de).  La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations, y compris dans les cavités souterraines étant :  2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1 000 t  <i>(1) A l'exception de ceux ayant donné des résultats négatifs à une épreuve de combustion entretenue reconnue par le ministre chargé</i>	999 tonnes maximum dans la sous-cellule prévue en cellule 3

		<i>des installations classées.</i>	
1511-3	DC	Entrepôts frigorifiques, à l'exception des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant, par ailleurs, de la présente nomenclature.  Le volume susceptible d'être stocké étant :  3. supérieur ou égal à 5 000 m <sup>3</sup> mais inférieur à 50 000 m <sup>3</sup> .	Quantité maximale susceptible d'être stockée : environ 49 000 m <sup>3</sup>
4330-2	DC	Liquides inflammables de catégorie 1, liquides inflammables maintenus à une température supérieure à leur point d'ébullition, autres liquides de point éclair inférieur ou égal à 60 °C maintenus à une température supérieure à leur température d'ébullition ou dans des conditions particulières de traitement, telles qu'une pression ou une température élevée.  La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :  2. Supérieure ou égale à 1 t mais inférieure à 10 t	9 tonnes maximum dans la sous-cellule prévue en cellule 3
4331-3	DC	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.  La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :  3. supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t	99 tonnes maximum dans la sous-cellule prévue en cellule 3
4755-2-b	DC	Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables.  2. Dans les autres cas et lorsque le titre alcoométrique volumique est supérieur 40 % : la quantité susceptible d'être présente étant :  b) supérieure ou égale à 50 m <sup>3</sup>	49 m <sup>3</sup> maximum dans la sous-cellule prévue en cellule 3
4802-2-a	DC	Gaz à effet de serre fluorés visés à l'annexe I du règlement (UE) n° 517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés et abrogeant le règlement (CE) n° 842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 (fabrication, emploi, stockage).  2. Emploi dans des équipements clos en exploitation.  a) Equipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 300 kg	Charge supérieure à 300 kg.  Climatisation des chambres froides :  Groupes froid fonctionnant au R104a ou R404a
1450-2	D	Solides inflammables (stockage ou emploi de).  La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :  2. supérieure ou égale à 50 kg mais inférieure à 1 t	999 kg maximum

1532-3	D	Bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de), à l'exception des établissements recevant du public.  Le volume susceptible d'être stocké étant :  3. supérieur à 1 000 m <sup>3</sup> mais inférieur ou égal à 20 000 m <sup>3</sup>	Quantité maximale susceptible d'être stockée : environ 20 000 m <sup>3</sup>
4320-2	D	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2, contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1.  La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :  2. supérieure ou égale à 15 t et inférieure à 150 t	149 tonnes maximum
4321-2	D	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2, ne contenant pas de gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1.  La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :  2. supérieure ou égale à 500 t et inférieure à 5 000 t	Environ 1000 tonnes maximum
2925	D	Accumulateurs (ateliers de charge d').  La puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW.	Puissance supérieure à 50 kW.  Charge des engins de manutention

### Article 1.2.2. Situation de l'établissement

Cette installation est localisée lot 1 – parcelle 13 – quai du Rancy à Bonneuil-sur-Marne correspondant aux parcelles OH 226 et OH 322 du plan cadastral de la commune.

Les activités mentionnées à l'article 1.2.1 du présent arrêté sont reportées sur un plan de situation de l'établissement tenu à jour et tenu en permanence à la disposition de l'inspection des installations classées.

## CHAPITRE 1.3. CONFORMITÉ AU DOSSIER D'ENREGISTREMENT

### Article 1.3.1. Conformité au dossier d'enregistrement

L'installation et ses annexes, objet du présent arrêté, sont disposées, aménagées et exploitées conformément aux plans et données techniques contenus dans le dossier, déposé par l'exploitant, accompagnant sa demande du 13 décembre 2016.

Elles respectent les dispositions des arrêtés ministériels de prescriptions générales applicables.

## CHAPITRE 1.4. MISE À L'ARRÊT DEFINITIF

### Article 1.4.1

Après l'arrêt définitif des installations, le site est remis en état suivant le descriptif de la demande d'enregistrement, pour un usage industriel comparable à la dernière période d'activité.

## CHAPITRE 1.5. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES APPLICABLES

### Article 1.5.1. Arrêtés ministériels de prescriptions générales

Les prescriptions des arrêtés ministériels suivants s'appliquent à l'établissement :

- arrêté ministériel du 11 avril 2017 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510, y compris lorsqu'ils relèvent également de l'une ou plusieurs des rubriques 1530, 1532, 2662 ou 2663 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,
- arrêté ministériel du 22 décembre 2008 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous l'une ou plusieurs des rubriques 1436, 4330, 4331, 4722, 4734, 4742, 4743, 4744, 4746, 4747 ou 4748, ou pour le pétrole brut sous l'une ou plusieurs des rubriques nos 4510 ou 4511,
- arrêté ministériel du 27 mars 2014 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique n° 1511 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,
- arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux prescriptions applicables à certaines installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration et notamment la rubrique 1532-3,
- arrêté du 4 août 2014 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 4802,
- arrêté ministériel du 29 mai 2000 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2925 " accumulateurs (ateliers de charge d) " .

## TITRE 2. MODALITÉS D'EXÉCUTION, PUBLICITÉS, VOIES DE RECOURS

### Article 2.1 Frais

Les frais inhérents à l'application des prescriptions du présent arrêté sont à la charge de l'exploitant.

### Article 2.2 Publicité (Art. R. 512-46-24 du code de l'environnement)

En vue de l'information des tiers, une copie du présent arrêté est :

- adressée à la mairie de Bonneuil-sur-Marne pour affichage pendant un mois et pour y être consultée par le public,
- adressée pour information au conseil municipal des communes concernées,
- inséré au recueil des actes administratifs et publiée sur le site internet de la préfecture,
- publiée sur le site national internet de l'inspection des installations classées.

Un avis est inséré par les soins du Préfet du Val-de-Marne, aux frais de l'exploitant, dans les 2 journaux d'annonces légales choisis par l'intéressé.

L'information des tiers s'effectue dans le respect du secret de la défense nationale, du secret industriel et de tout secret protégé par la loi.

**Article 2.3 Délais et voies de recours** (Art. L. 514-6 et R. 514-3-1 du code de l'environnement).

La présente décision, soumise à un contentieux de pleine juridiction, peut être déférée au Tribunal administratif de MELUN :

1°- Par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée,

2°- Par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts visés à l'article L511-1, dans un délai de quatre mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'acte, ce délai étant, le cas échéant, prolongé jusqu'à la fin de la période de six mois suivant la mise en activité de l'installation.

La décision mentionnée au premier alinéa peuvent faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2°.

Les tiers qui n'ont acquis ou pris à bail des immeubles ou n'ont élevé des constructions dans le voisinage d'une installation classée que postérieurement à l'affichage ou à la publication de l'acte portant autorisation ou enregistrement de cette installation ou atténuant les prescriptions primitives, ne sont pas recevables à déférer ledit arrêté à la juridiction administrative.

**Article 2.4 Exécution-Ampliation**

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne, le Maire de Bonneuil-sur-Marne, le Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie – Unité départementale du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la société VIRTUO INDUSTRIAL PROPERTY.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-préfet de Nogent-sur-Marne

SIGNÉ

Michel MOSIMANN



## PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION DE LA COORDINATION  
DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE

SERVICE POLICE DE L'EAU

**ARRETE PREFECTORAL N°2017/3006 du 22/08/2017  
AUTORISANT L'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC « GARE ARDOINES »  
SUR LA COMMUNE DE VITRY-SUR-SEINE DANS LE DÉPARTEMENT DU VAL-DE-  
MARNE (94)**

Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.181-1 et suivants, L.214-1 et suivants, R.214-1 et suivants ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté du 27 août 1999 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux opérations de création de plans d'eau soumises à déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-3 du code de l'environnement et relevant des rubriques 3.2.3.0 (2°) de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;

VU l'arrêté du 27 août 1999 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux opérations de vidange de plans d'eau soumises à déclaration en application des articles L.214-1 et L.214-3 du code de l'environnement et relevant des rubriques 3.2.4.0 (2°) de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;

VU l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forages, créations de puits ou d'ouvrages souterrains soumis à déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;

VU l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;

VU l'arrêté n° 2009-1531 du 20 novembre 2009, du Préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et arrêtant le programme pluriannuel de mesures ;

VU l'arrêté n° 02-95 du 1er décembre 2015, du Préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et arrêtant le programme pluriannuel de mesures pour les années 2016-2021 ;

VU l'arrêté du 7 décembre 2015, du Préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie portant approbation du Plan de Gestion des Risques d'Inondation du bassin Seine-Normandie ;

VU l'arrêté du 12 novembre 2007, du Préfet du Val-de-Marne portant approbation de la révision du Plan de Prévention du Risque Inondation de la Seine et de la Marne dans le département du Val-de-Marne ;

VU la demande d'autorisation déposée au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement reçue le 13 novembre 2015, présentée par Établissement Public d'Aménagement Orly-Rungis Seine Amont (EPA ORSA), enregistrée sous le n° 75 2015 00348 et relative à l'aménagement de la ZAC « Gare Ardoines » sur la commune de Vitry-sur-Seine ;

VU l'accusé de réception au guichet unique de l'eau délivré le 7 décembre 2015 ;

VU l'avis réputé favorable du service régional de l'archéologie de la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France ;

VU l'avis favorable émis par la délégation départementale du Val-de-Marne de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 12 janvier 2016 ;

VU l'avis favorable de la Direction des services de l'environnement et de l'assainissement du Conseil départemental du Val-de-Marne en date du 11 juillet 2016 ;

VU les compléments reçus le 17 mai 2016, suite à la demande de compléments formulée le 14 mars 2016 ;

VU l'avis de l'Autorité environnementale du 8 juillet 2016 ;

VU la prolongation du délai d'instruction au titre de l'article R.214-9 du code de l'environnement en date du 17 juin 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-452 du 7 février 2017 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique ;

VU l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 2 mars au 31 mars 2017 inclus ;

VU l'avis favorable, assorti de quatre recommandations, du commissaire enquêteur en date du 28 avril 2017 ;

VU le rapport du service police de l'eau de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France en date du 09/06/2017 ;

VU l'avis favorable émis par le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Val-de-Marne en date du 20/06/2017 ;

VU le courrier du 3/07/2017 par lequel il a été transmis au demandeur le projet d'arrêté préfectoral établi au regard de l'avis émis par le conseil départemental de l'environnement et

des risques sanitaires et technologiques et l'a informé de la possibilité qui lui était ouverte de présenter ses observations dans un délai de 15 jours ;

VU la réponse formulée par le pétitionnaire en date du 11/07/2017 ;

CONSIDERANT que l'opération projetée prévoit la soustraction de 3,03 hectares à la zone d'expansion des crues de la Seine pour un volume total de 301 900 m<sup>3</sup> de remblais ;

CONSIDERANT que les prescriptions du présent arrêté permettent de définir et d'encadrer la mise en place de mesures compensatoires aux remblaiements en zone inondable ;

CONSIDERANT que le démarrage des travaux de rehausse de voirie et des dispositifs d'infiltration des eaux pluviales est conditionné à la validation d'études complémentaires par le service Police de l'eau ;

CONSIDERANT que l'opération projetée est compatible avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine-Normandie ;

CONSIDERANT que les intérêts mentionnés à l'article L.211-1 du code de l'environnement sont garantis par les prescriptions imposées ci-après ;

CONSIDERANT que l'autorisation objet du présent arrêté relèvera à compter de sa signature du régime de l'autorisation environnementale telle que prévue à l'article L.181-1 du code de l'environnement ;

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture du Val-de-Marne ;

## **ARRÊTE**

### **TITRE I : OBJET DE L'AUTORISATION**

#### **ARTICLE 1 : Bénéficiaire de l'autorisation**

En application de l'article L.214-3 du code de l'environnement, l'Établissement Public d'Aménagement Orly-Rungis Seine Amont (EPA ORSA), identifié comme le maître d'ouvrage, ci-après dénommé « le bénéficiaire de l'autorisation », est autorisé à aménager la ZAC « Gare Ardoines » sur la commune de Vitry-sur-Seine et à réaliser les travaux prévus par le dossier de demande d'autorisation dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, conformément aux éléments techniques figurant dans le dossier de demande d'autorisation et ses pièces annexes, et en tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions du présent arrêté.



## **ARTICLE 2 : Champs d'application de l'arrêté**

L'ensemble des opérations prévues par le dossier de demande d'autorisation relève des rubriques suivantes des opérations soumises à déclaration ou à autorisation en application de l'article R.214-1 du code de l'environnement :

<b>Rubriques</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Régime</b>
1.1.1.0.	Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau (D).	Déclaration  Création de nouveaux piézomètres et ouvrages liés à d'éventuels rabattements de nappe
1.2.2.0	A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement, dans un cours d'eau, sa nappe d'accompagnement ou un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe, lorsque le débit du cours d'eau en période d'étiage résulte, pour plus de moitié, d'une réalimentation artificielle. Toutefois, en ce qui concerne la Seine, la Loire, la Marne et l'Yonne, il n'y a lieu à autorisation que lorsque la capacité du prélèvement est supérieure à 80 m <sup>3</sup> /h.	Autorisation  Le projet peut occasionner des opérations de rabattement de nappe dans la nappe d'accompagnement de la Seine
2.1.5.0.	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) ; 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D).	Autorisation  Le bassin versant intercepté par le projet est supérieur à 20 ha. L'infiltration des eaux pluviales au droit de la ZAC est prévue lorsque cela est possible
3.2.2.0.	Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau : 1° Surface soustraite supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> (A) ; 2° Surface soustraite supérieure ou égale à 400 m <sup>2</sup> et inférieure à 10 000 m <sup>2</sup> (D). Au sens de la présente rubrique, le lit majeur du cours d'eau est la zone naturellement inondable par la plus forte crue connue ou par la crue centennale si celle-ci est supérieure. La surface soustraite est la surface soustraite à l'expansion des crues du fait de l'existence de l'installation ou ouvrage, y compris la surface occupée par l'installation, l'ouvrage ou le remblai dans le lit majeur.	Autorisation  La surface soustraite calculée après modélisation dépasse 10 000 m <sup>2</sup> .

Rubriques	Intitulé	Régime
3.2.3.0.	Plans d'eau, permanents ou non : 1° Dont la superficie est supérieure ou égale à 3 ha (A) ; 2° Dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha (D).	Déclaration  Création de plans d'eau nécessaires à la gestion des eaux pluviales sur une surface inférieure à 3 ha.
3.2.4.0.	Vidanges de plans d'eau : 1° Vidanges de plans d'eau issus de barrages de retenue, dont la hauteur est supérieure à 10 m ou dont le volume de la retenue est supérieur à 5 000 000 m <sup>3</sup> (A) ; 2° Autres vidanges de plans d'eau, dont la superficie est supérieure à 0,1 ha, hors opération de chômage des voies navigables, hors piscicultures mentionnées à l'article L.431-6, hors plans d'eau mentionnés à l'article L.431-7 (D). Les vidanges périodiques des plans d'eau visés au 2° font l'objet d'une déclaration unique.	Déclaration  Vidanges de plans d'eau nécessaires à la gestion des eaux pluviales (Surface inférieure à 3 ha).

### **ARTICLE 3 : Description des ouvrages, travaux et aménagements**

La ZAC « Gare Ardoines » couvre une superficie de 49 hectares partagés entre espaces publics et espaces privés.

Le projet d'aménagement comprend :

- un programme de construction dont 60 % est réservé aux activités économiques ;
- un pôle urbain tertiaire s'appuyant sur la présence d'un pôle multimodal ;
- de nouveaux équipements collectifs (crèche, groupe scolaire, local associatif, antenne de commissariat, relais de La Poste, etc.) ;
- l'aménagement de la Grande Halle SNCF ;
- la création d'infrastructures et d'espaces publics.

Les travaux sont étalés de 2017 à 2035 et se décomposent en deux phases :

- phase 1 (2017 à 2023) : aménagement du secteur Descartes, réalisation du franchissement est-ouest des voies ferrées du RER C, aménagements liés à l'implantation de la ligne de bus T Zen 5 et réalisation de l'espace multimodal autour de la gare ;
- phase 2 (2023-2035) : transformation du centre technique municipal et des secteurs Bel Air et Blériot-Péri.

La phase travaux prévoit l'installation d'un réseau de piézomètres de surveillance des pollutions et des niveaux d'eaux souterraines, l'éventuelle mise en place de piézomètres de contrôle en aval de pollutions accidentelles, la réalisation de rabattements de nappe, la réalisation d'ouvrages de gestion des eaux pluviales sur les espaces publics et privés avec notamment la création de noues infiltrantes et non infiltrantes, la compensation sur chaque tranche altimétrique des volumes soustraits à la crue du lit majeur de la Seine.

La phase exploitation comprend le suivi et l'entretien des piézomètres non rebouchés, des ouvrages de gestion des eaux pluviales sur les espaces publics et privés et des cadres hydrauliques sous les remblais de la liaison est-ouest.

## **TITRE II : PRESCRIPTIONS EN PHASE CHANTIER**

### **ARTICLE 4 : Prescriptions générales**

Toutes les mesures conservatoires sont prises pour limiter l'impact des travaux sur l'eau et les milieux aquatiques.

À défaut de possibilité de raccordement au réseau unitaire ou d'eaux usées, les installations de chantier sont équipées d'une cuve étanche de récupération des eaux usées qui est vidangée périodiquement.

Aucun rejet d'eaux vannes ne doit s'effectuer directement ou indirectement dans le milieu naturel.

Les déblais et les produits d'excavation des travaux sont gérés selon la réglementation en vigueur.

Afin de prévenir tout risque de contamination par des espèces invasives, les véhicules et engins sont nettoyés avant leur arrivée sur le chantier, en particulier les organes en contact avec le sol et la végétation : roues, chenilles, garde-boue, carter, etc.

Un cahier de suivi de chantier est établi par le bénéficiaire de l'autorisation au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Il est tenu à la disposition des agents de contrôle. Y figurent :

- un planning du chantier permettant de retracer le déroulement des travaux ;
- les PPSPS (Plan Particulier de la Sécurité et de Protection de la Santé) permettant de connaître l'organisation du chantier ;
- les incidents dans la réalisation des ouvrages ;
- les entretiens, contrôles et remplacements des moyens de mesure et d'évaluation des niveaux des eaux souterraines.

A la fin des travaux, le bénéficiaire de l'autorisation adresse au service chargé de la police de l'eau et des milieux aquatiques un compte-rendu de chantier dans lequel il retrace le déroulement des travaux, toutes les mesures qu'il a prises pour respecter les prescriptions du présent arrêté, ainsi que les effets qu'il a identifiés de son aménagement sur le milieu et sur l'écoulement des eaux et les mesures de rétablissement qu'il aura prises pour atténuer ou réparer ces effets.

Ce compte-rendu comprend les plans de récolement des ouvrages de gestion des eaux pluviales prévus à l'article 10, les plans des ouvrages prévus à l'article 11 et les surfaces et volumes effectivement pris à la crue in fine, ainsi que les plans des aménagements de terrain correspondant aux mesures compensatoires prévues à l'article 11 du présent arrêté.

Le bénéficiaire de l'autorisation adresse au service chargé de la police de l'eau et des milieux aquatiques un compte rendu d'étape chaque semestre.

### **ARTICLE 5 : Dispositions vis-à-vis du risque de pollution**

Tout stockage fixe ou temporaire de substances polluantes (huiles, hydrocarbures, etc.) est associé à une capacité de rétention dont le volume est au moins égal à la plus grande des deux valeurs suivantes :

- 100 % de la capacité du plus grand réservoir ;
- 50 % de la capacité des réservoirs associés.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'assure que la manipulation de ces substances s'effectue par du personnel informé sur les produits utilisés et des risques associés.

Les accès et stationnements des véhicules sont choisis en vue de limiter tout risque de pollution.

En cas de pollution accidentelle ou de désordre dans l'écoulement des eaux, les travaux doivent être immédiatement interrompus et des dispositions doivent être prises par le bénéficiaire de l'autorisation ou les entreprises réalisant les travaux afin de limiter l'effet de l'incident sur le milieu. Le bénéficiaire de l'autorisation informe également, dans les meilleurs délais, le service chargé de la police de l'eau et des milieux aquatiques.

Pendant toute la durée du chantier, des équipements destinés à lutter contre les pollutions accidentelles de toutes origines (barrages flottants, produits absorbants, pompes, bacs récupérateurs) sont maintenus disponibles en permanence sur le site pour être mis en œuvre, sans délai, suite à un incident.

Des ouvrages de rétentions temporaires des eaux pluviales sont mis en place sur l'ensemble du chantier, afin ne pas rejeter d'eaux polluées dans le milieu naturel.

Le matériel et les engins sont nettoyés et entretenus préalablement à leur amenée sur les chantiers. Les aires de lavage, d'entretien des véhicules et de manutention de chantier sont équipées d'un système de décantation ainsi que d'un séparateur à hydrocarbures et de bacs de rétention avant le rejet dans le réseau d'assainissement.

#### **ARTICLE 6 : Dispositions vis-à-vis du risque d'étiage**

Le bénéficiaire s'informe de la situation et se conforme le cas échéant aux dispositions prévues dans les arrêtés préfectoraux définissant des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse. Ces arrêtés, ainsi que les bulletins d'étiages, sont disponibles 24h/24 sur le site Internet de la DRIEE-IF et sur le site PROPLUVIA aux liens ci-dessous :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

<http://www.propluvia.developpement-durable.gouv.fr/>

En situation d'alerte renforcée et si la situation le nécessite, le préfet peut prendre des prescriptions complémentaires au présent arrêté pour suspendre temporairement la réalisation des travaux ou renforcer le suivi de la qualité des eaux. En situation de crise, les travaux nécessitant des prélèvements dans les eaux souterraines ou des rejets directs dans les eaux superficielles sont suspendus.

#### **ARTICLE 7 : Dispositions vis-à-vis du risque de crue**

L'organisation du chantier prend en compte le risque d'inondation par crue débordante et prévoit que le matériel susceptible de faire obstacle à l'écoulement des eaux et dont le maintien n'est pas prévu dans le dossier de demande d'autorisation soit démonté et transporté hors d'atteinte de la crue dans un délai de 24 heures, lorsque la station d'Alfortville passe en vigilance crue orange. Une mise en alerte et/ou le démarrage d'un plan de fonctionnement du chantier en mode dégradé, avec risques de crues, sont mis en œuvre dès activation de la vigilance crue jaune à Alfortville. Le bénéficiaire de l'autorisation informe le service chargé de la police de l'eau et des milieux aquatiques de la situation et des mesures prises pour éviter ou réduire les impacts potentiels.

Pour cela, le bénéficiaire de l'autorisation s'informe pendant toute la durée des travaux de la situation de vigilance crue. Les bulletins d'information et les données temps réel sont disponibles 24h/24 sur le site Internet : <http://www.vigicrues.gouv.fr/>

#### **ARTICLE 8 : Dispositions concernant les piézomètres et les puits de prélèvement (rubrique 1.1.1.0)**

Les dispositions de l'arrêté du 11 septembre 2003 modifié portant application du décret

n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forages, créations de puits ou d'ouvrages souterrain soumis à déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 s'appliquent.

### 8.1. Conditions de réalisation et d'équipement des forages

Au moins trois mois avant le début des forages, le bénéficiaire de l'autorisation communique au service chargé de la police de l'eau et des milieux aquatiques les éléments suivants :

- les dates de début et fin de forages, le nom de la ou des entreprises retenues pour l'exécution des travaux ;
- les coordonnées précises en Lambert 93 des forages et des piézomètres exécutés.

Le site d'implantation des sondages, forages, puits, ouvrages souterrains est choisi en vue de maîtriser l'évacuation des eaux de ruissellement et éviter toute accumulation de celles-ci dans un périmètre de 35 mètres autour des têtes des ouvrages.

Afin d'éviter tout mélange d'eau entre les différentes formations aquifères rencontrées, lorsqu'un forage, puits, sondage ou ouvrage souterrain traverse plusieurs formations aquifères superposées et indépendantes, sa réalisation doit être accompagnée d'un aveuglement successif de chaque formation aquifère non exploitée par cuvelage et cimentation.

Afin d'éviter les infiltrations d'eau depuis la surface, la réalisation des forages doit s'accompagner d'une cimentation de l'espace interannulaire, compris entre le cuvelage et les terrains forés, sur toute la partie supérieure du forage, jusqu'au niveau du terrain naturel. Un capot de fermeture ou tout autre dispositif approprié de fermeture équivalent est installé sur la tête des forages. Il doit permettre un parfait isolement du piézomètre de toute pollution par les eaux superficielles.

### 8.2. Conditions de surveillance et d'abandon

Les piézomètres et les ouvrages connexes à ces derniers sont régulièrement entretenus de manière à garantir la protection de la ressource en eau souterraine, notamment vis-à-vis du risque de pollution par les eaux de surface et du mélange des eaux issues de différents systèmes aquifères.

Ces éléments sont insérés dans le cahier de suivi de chantier prévu à l'article 4 du présent arrêté.

Les ouvrages sont comblés dès lors qu'ils ne sont plus utiles au bon déroulement des travaux.

Tout sondage, forage, puits, ouvrage souterrain abandonné est comblé par des techniques appropriées permettant de garantir l'absence de circulation d'eau entre les différentes nappes d'eau souterraine contenues dans les formations géologiques aquifères traversées et l'absence de transfert de pollution.

Dans les deux mois qui suivent la fin des travaux de comblement, le bénéficiaire de l'autorisation en rend compte au service chargé de la police de l'eau et des milieux aquatiques et lui communique, le cas échéant, les éventuelles modifications par rapport au document transmis préalablement aux travaux de comblement.

Cette formalité met fin aux obligations d'entretien et de surveillance des ouvrages.

## **ARTICLE 9 : Dispositions concernant les prélèvements d'eau en nappe (rubrique 1.2.2.0)**

### 9.1. porter-à-connaissance des installations de prélèvement

En cas de rabattement de nappe, le démarrage des travaux est conditionné dans les deux mois qui précèdent à la transmission pour validation au service chargé de la police de l'eau et des milieux aquatiques d'un porter-à-connaissance précisant :

- la description et la localisation du dispositif de prélèvement envisagé ;
- les dates de début et de fin de pompage ;
- le débit horaire maximal envisagé ;
- les incidences sur l'eau et les milieux aquatiques si ces dernières sont susceptibles d'avoir évolué par rapport au dossier de demande d'autorisation initial ;
- les résultats d'analyse préalable de la qualité des eaux souterraines ;
- les dispositions envisagées en cas de pollution des eaux souterraines (système de traitement avant rejet) ;
- les modalités de rejet des eaux d'exhaure envisagées, en privilégiant le rejet direct ou indirect en Seine, ou à défaut le collecteur Rive Gauche de Seine, ainsi que l'éventuel protocole d'accord du gestionnaire de réseau vers lequel s'effectue le rejet.

En tout état de cause, les prescriptions ci-dessous sont respectées.

### 9.2. Conditions d'exploitation des ouvrages et installations de prélèvement

Les pompes électriques nécessaires au rabattement temporaire de la nappe sont raccordées au réseau électrique du chantier.

En cas de nécessité, des groupes électrogènes pourront être utilisés, ces derniers sont équipés de bacs de rétention permettant de prévenir tout risque de pollution.

Chaque installation de prélèvement doit permettre le prélèvement d'échantillons d'eau brute.

### 9.3. Conditions de suivi des prélèvements

Chaque ouvrage et installation de prélèvement est équipé de moyens de mesure ou d'évaluation appropriés du débit et volume prélevé.

Les compteurs munis de système de remise à zéro sont interdits.

Ces dispositifs doivent être accessibles aux agents chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques pour permettre une vérification simple du débit et volume prélevé.

Les moyens de mesure et d'évaluation du débit et volume prélevé doivent être régulièrement entretenus, contrôlés et, si nécessaire, remplacés, de façon à fournir en permanence une information fiable.

Toute modification ou tout changement de type de moyen de mesure ou d'évaluation par un autre doit être préalablement porté à la connaissance du service chargé de la police de l'eau et des milieux aquatiques.

### 9.4 Mesures préventives vis-à-vis du gypse

Des mesures préventives de surveillance par auscultation sont mises en place par le pétitionnaire afin de suivre les zones à risques de dissolution de gypse et leur éventuelle évolution en relation avec les travaux.

Les déplacements enregistrés en phase travaux sont comparés aux estimations des phases études.

Dans le cas de dépassement des valeurs seuils, le pétitionnaire informe, sans délai, le service police de l'eau pour mettre en place l'action la plus appropriée. Ces mesures correctives sont établies au travers d'un plan d'intervention validé par le service police de l'eau.

#### 9.5. Conditions d'arrêt d'exploitation des ouvrages et installations de prélèvement

En cas de délaissement provisoire, les installations et ouvrages de prélèvement sont soigneusement fermés ou mis hors service afin d'éviter tout mélange ou pollution des eaux par la mise en communication des eaux de surface et notamment de ruissellement. Les carburants nécessaires au pompage et autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux sont évacués du site ou confinés dans un local étanche.

Lors de la cessation définitive des prélèvements, tous les carburants et autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux, les pompes et leurs accessoires sont définitivement évacués du site de prélèvement.

#### 9.6. Auto surveillance des volumes d'eau prélevés en nappe

Le bénéficiaire de l'autorisation réalise un suivi de l'exploitation de l'installation de prélèvement pour les paramètres suivants :

- les volumes prélevés quotidiennement et mensuellement pendant les travaux de rabattement ;
- le débit constaté lors du relevé quotidien pendant les travaux de rabattement ;
- les niveaux statiques de la nappe relevés tous les 15 jours sur les piézomètres à partir du début des pompages jusqu'à la fin des travaux de rabattement ;
- les résultats de cette auto-surveillance sont transmis mensuellement au service chargé de la police de l'eau et des milieux aquatiques dans les quinze jours suivant la fin du mois.

#### 9.7. Auto surveillance de la qualité de l'eau prélevée en nappe

Le bénéficiaire de l'autorisation réalise un suivi des éventuelles migrations de pollutions. Il s'assure auprès des preneurs de lots que ce suivi est également réalisé pour les opérations en domaine privé.

Les résultats de cette auto-surveillance sont transmis mensuellement au service chargé de la police de l'eau et des milieux aquatiques dans les quinze jours suivant la fin du mois.

### **ARTICLE 10 : Dispositions concernant la gestion des eaux pluviales (rubrique 2.1.5.0)**

#### 10.1. Principes de gestion des eaux pluviales

L'emprise de la future ZAC correspond à l'ensemble des bassins versant naturels existants et concernés par l'aménagement du site.

Les eaux pluviales sont collectées, stockées et infiltrées lorsque cela est possible. En cas d'impossibilité technique d'infiltrer tout ou partie des eaux pluviales, ces dernières sont rejetées au réseau d'assainissement avec l'accord du gestionnaire concerné. Une limitation de rejet est prévue à 1 l/s/ha.

Les ouvrages prévus en domaines public et privé font l'objet d'un porter-à-connaissance annuel et d'une validation auprès du service chargé de la police de l'eau et des milieux aquatiques préalablement au démarrage des travaux. Ce porter-à-connaissance présente :

- les résultats des études pour déterminer le niveau de pollution, de perméabilité, la présence de gypse, ainsi que les solutions retenues ;
- le ou les types d'ouvrages retenus, à ciel ouvert autant que possible ;
- les plans techniques actualisés du système de gestion des eaux pluviales de la ZAC par sous-bassin versant, ainsi que le descriptif du fonctionnement des ouvrages au-delà de leur capacité hydraulique ;
- une note explicative des évolutions éventuelles par rapport au dossier de demande d'autorisation ;
- le mode de fonctionnement des ouvrages de rejet (gravitaire autant que possible ou pompage) ;
- le nom du gestionnaire des ouvrages de rejet au réseau départemental pour les espaces privés ;
- les conventions signées avec les gestionnaires en cas de rejet aux réseaux d'assainissement ;
- la date prévisionnelle de réalisation des travaux (ouvrages publics) ;
- pour les lots privés, un argumentaire sur les possibilités d'infiltration à la parcelle. En cas d'impossibilité technique justifiée, une note de calcul de dimensionnement hydraulique des ouvrages de gestion des eaux pluviales privatifs ainsi qu'un plan masse détaillant la gestion des eaux pluviales de la parcelle et l'implantation des ouvrages hydrauliques seront produits.

La gestion des eaux pluviales sur les espaces publics prend en compte une pluviométrie d'occurrence, au minimum, décennale. L'infiltration est privilégiée et concerne, a minima, l'ensemble des espaces végétalisés en pleine terre lorsque les caractéristiques de sol le permettent. Ainsi, seule une éventuelle surverse, pour une pluviométrie supérieure à la décennale, est acheminée aux réseaux existants. Les dispositifs retenus doivent toujours pouvoir permettre une vidange totale en un temps court pour pouvoir faire face à un nouvel événement pluvieux.

En cas d'impossibilité technique d'infiltration avérée, un débit de fuite régulé au réseau d'assainissement public est mis en place. Le démarrage des travaux est conditionné à l'obtention d'un accord de la part du gestionnaire de réseau.

La gestion des eaux pluviales sur le domaine privé est basée sur un principe de gestion à la parcelle et l'infiltration est privilégiée. A minima, les eaux pluviales de l'ensemble des espaces végétalisés (20% des espaces cessibles) est infiltrée. En cas d'impossibilité techniques, et après justification auprès du service chargé de la police de l'eau et des milieux aquatiques, seule une éventuelle surverse, pour un épisode pluvieux supérieur à la décennale, peut être acheminée vers le réseau. L'accord du gestionnaire de réseau doit au préalable être obtenu et transmis au service chargé de la police de l'eau et des milieux aquatiques.

Avant le dépôt de permis de construire, une mission de visa hydraulique est réalisée dans le cadre de l'avis sur permis de construire par le maître d'œuvre pour vérifier l'ensemble des dispositifs de gestion des eaux pluviales à la parcelle et leur conformité avec la stratégie de gestion des eaux pluviales mise en œuvre sur le projet.

Les ouvrages hydrauliques mis en œuvre sur les parcelles privées sont notifiés dans les actes de vente des parcelles (actes notariés) afin de faire porter-à-connaissance la méthode de gestion des eaux pluviales à la parcelle.

Un Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT) précise les obligations du preneur de lot. Un exemplaire de ce document est transmis pour validation au service chargé de la police de l'eau et des milieux aquatiques par le bénéficiaire de l'autorisation.



## 10.2. Prescriptions générales

Pour tout ce qui n'est pas contraire au présent arrêté, les travaux tiennent compte des prescriptions du fascicule 70-II du cahier des clauses techniques générales relatif aux ouvrages de recueil, stockage et restitution des eaux pluviales, et ses versions ultérieures.

L'ensemble des ouvrages réalisés et leurs équipements annexes (regards, dégrilleurs, cloisons, dispositifs de régulation des rejets, etc.) sont accessibles et visitables pour les futures opérations de suivi, d'entretien et de maintenance.

La mise en œuvre des ouvrages à ciel ouvert permet d'assurer un recueil et une alimentation tranquillisés des eaux pluviales afin de favoriser la décantation.

Les dispositifs de régulation de débit sont protégés durant le chantier afin de limiter l'apport de terre et de matières en suspension.

Afin de préserver les performances des ouvrages d'infiltration, des mesures sont prises pendant le chantier pour assurer la protection des surfaces concernées et éviter les compactages et apports d'eaux de ruissellement chargées en matières en suspension.

Une protection contre les risques de colmatage liés aux stationnements sauvages sur les ouvrages d'infiltration est également mise en place en cas de co-activité avec d'autres chantiers.

Les essences végétales employées dans les ouvrages et aménagements à ciel ouvert ne sont pas des essences invasives non autochtones ou allergènes.

### **ARTICLE 11 : Dispositions concernant l'implantation d'ouvrages dans le lit majeur de la Seine (rubrique 3.2.2.0.)**

#### 11.1. Prescriptions générales

La plus grande transparence hydraulique est demandée dans la conception et l'implantation des installations, ouvrages ou remblais. Cette transparence hydraulique doit être recherchée, au minimum, jusqu'aux conditions hydrauliques de la plus forte crue historique connue. La transparence hydraulique est demandée afin de ne pas réduire les capacités naturelles d'expansion des crues dans le lit majeur, de ne pas aggraver les conséquences des inondations et de ne pas constituer de danger pour la sécurité publique en cas de crue.

Les installations, ouvrages ou remblais sont conçus et réalisés suivant les règles de l'art. Ils doivent notamment résister à l'érosion des eaux, rester stables en crue et en décrue, être munis de dispositifs de drainage interne pour évacuer les eaux d'infiltration susceptibles de les déstabiliser. Un traitement approprié de la fondation est, le cas échéant, mis en œuvre.

Les installations, ouvrages ou remblais doivent être conçus ou implantés de façon à réduire au maximum la perte de capacité de stockage des eaux de crue, l'augmentation du débit à l'aval de leur implantation, la surélévation de la ligne d'eau ou l'augmentation de l'emprise des zones inondables à l'amont de leur implantation.

Le bénéficiaire de l'autorisation veille à assurer la surveillance et l'entretien des installations et ouvrages, et notamment de la végétation qui pourrait apparaître et nuire à leur stabilité.

L'implantation de l'installation, de l'ouvrage ou du remblai doit prendre en compte et préserver autant que possible les liens qui peuvent exister entre le cours d'eau et les milieux terrestres adjacents et notamment les écoulements annexes des eaux, le chevelu, les infiltrations dont l'existence de certains milieux naturels comme les zones humides, ou de nappes souterraines, peut dépendre.

## 11.2. Mesures d'évitement et de compensation

Les installations, ouvrages et travaux de la ZAC « Gare Ardoines » se situent dans le lit majeur de la rivière Seine défini par les zones situées en dessous de la cote de la crue de référence (plus hautes eaux connues). La cote de la crue de référence est fixée à 35,50 m NGF.

Des mesures d'évitement sont prévues tout en maintenant la résilience du projet : des cheminements permettent de garantir la circulation des personnes ainsi que l'accès à tous les logements et infrastructures, tout en évitant de remblayer l'intégralité des voiries. Les bâtiments sont conçus avec des rez-de-chaussée ouverts, conformément au Plan de Prévention du Risque d'Inondation.

La surface soustraite à la zone d'expansion de la crue de référence comprend les ouvrages localisés conformément au dossier de demande d'autorisation et en position de remblai sur le terrain initial. Elle est de 3,03 hectares, correspondant à un volume maximum occupé sous la cote de la crue de référence de 109 200 m<sup>3</sup> à l'issue de la phase 1 et 192 700 m<sup>3</sup> à l'issue de la phase 2.

Les mesures de compensation liées à l'occupation des ouvrages dans le lit majeur de la rivière Seine sont définies comme suit :

- les parkings souterrains sont construits de façon à ce qu'ils se remplissent selon la cote altimétrique à laquelle ils sont censés compenser. Leur cote d'entrée (cote de déversement dans le parking) permet le déversement de l'eau à l'intérieur. Ils sont construits et dimensionnés de manière à faciliter le pompage et l'évacuation des eaux. Les dispositions constructives des parkings souterrains permettent d'offrir des volumes disponibles pour la compensation hydraulique en les rendant accessibles aux eaux de crue de la Seine et non aux eaux de la nappe ;
- deux cadres hydrauliques sont mis en place le long de la rue Geffroy afin de laisser passer un débit total de 3 m<sup>3</sup>/s. Le démarrage des travaux de construction de ces cadres est soumis à la validation d'un porter-à-connaissance par le service chargé de la police de l'eau et des milieux aquatiques. Ce porter-à-connaissance précise les éléments suivants : description des dispositions constructives tenant compte de la présence de réseaux, fonctionnement en période d'inondation (question des embâcles notamment).

Les mesures compensatoires de tout aménagement en lit majeur doivent être disponibles au plus tard le 31 octobre de l'année durant laquelle l'aménagement a été réalisé.

Le volume des ouvrages de gestion des eaux pluviales prévus à l'article 10 ne sont pas comptabilisés dans les volumes de compensation ci-dessus.

Les prescriptions concernant les dispositions constructives des parkings souterrains sont imposées aux preneurs de lots via le Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT).

## 11.3. Mesures de compensation en phase chantier

Les mesures suivantes sont respectées :

- le chantier est à l'équilibre pendant les périodes de crues (soit d'octobre à mai) en termes de déblais – remblais ;
- les modalités de suivis et les indicateurs du respect de cet équilibre sont définies et soumises pour validation avant le démarrage des travaux au service chargé de la police de l'eau et des milieux aquatiques ;
- un tableau de suivi des remblais et déblais est rempli et réactualisé avant chaque période de crue et ce, chaque année. Il est inclus dans les comptes-rendus de chantier prévus à l'article 4.

Elles se traduisent par les obligations suivantes :

- obligation pour chaque opérateur et entreprise de proposer des projets respectant le Plan de Prévention du Risque d'Inondation, les dispositions du dossier d'autorisation de la ZAC Gare Ardoines et selon les règles d'urbanisme prévues par le maître d'œuvre de la ZAC ;
- obligation pour chaque opérateur et entreprise de présenter des tableaux de suivi actualisés de leurs déblais – remblais lors de chaque réunion inter-maitrise d'ouvrage ;
- obligation des entreprises de construction de proposer un phasage de travaux en privilégiant la mise en place des mesures compensatoires (déblais) en priorité ;
- obligation pour chaque opérateur et entreprise de mettre en place un plan de prévention et d'intervention en cas d'alerte de crue avec des niveaux d'évacuation de la zone en fonction des niveaux d'eau de la Seine. Il comprend les instructions à suivre pour les entreprises et les ouvriers lors de crue (mineure ou majeure) en fonction de leur situation sur la ZAC.

Ces prescriptions d'aménagement et de travaux sont imposées aux preneurs de lots via le Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT).

#### 11.4. Mesures de compensation de la Ligne 15 Sud du Grand Paris Express

En accord avec la Société du Grand Paris, les bénéfices de la démolition des bâtiments existants sur les parcelles suivantes font partie des mesures de compensation hydraulique des aménagements de la Ligne 15 Sud du Grand Paris Express encadrée par l'arrêté interpréfectoral n°2016/934 autorisant la création et l'exploitation de la ligne 15 sud (rouge) du réseau du Grand Paris Express sur les communes de Bagneux, Boulogne-Billancourt, Châtillon, Clamart, Issy-les-Moulineaux, Malakoff, Meudon, Montrouge, Saint-Cloud, Sèvres, Vanves dans le département des Hauts-de-Seine, Alfortville, Arcueil, Bonneuil-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Cachan, Champigny-sur-Marne, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Créteil, Ivry-sur-Seine, Joinville-le-Pont, L'Haÿ-les-Roses, Maisons-Alfort, Saint-Maur-des-Fossés, Santeny, Thiais, Valenton, Villejuif, Villiers-sur-Marne, Vitry-sur-Seine dans le département du Val-de-Marne, Champs-sur-Marne et Emerainville dans le département de Seine et Marne, Noisy-le-Grand dans le département de Seine-Saint-Denis :

- parcelle DJ0121 – 90-94, Rue Léon Geoffroy, Vitry-sur-Seine,
- parcelle DJ0120 – 84-88, Rue Léon Geoffroy, Vitry-sur-Seine,
- parcelle DJ0088 – 110-112, Rue Léon Geoffroy, Vitry-sur-Seine.

Les volumes de compensation disponibles sur ces parcelles, d'au moins 917 m<sup>3</sup>, ne sont pas pris en compte dans le bilan prévu par l'article 11.2 du présent arrêté à l'échelle de la ZAC Gare Ardoines.

### **ARTICLE 1 : TITRE III : PRESCRIPTIONS EN PHASE EXPLOITATION**

#### **ARTICLE 12 : Prescriptions générales**

En cas de cession, le bénéficiaire de l'autorisation doit porter à la connaissance du nouveau bénéficiaire de l'autorisation ou cessionnaire les prescriptions du présent arrêté qui s'appliquent à lui.

Toutes les mesures conservatoires sont prises en phase d'exploitation pour limiter l'impact des travaux sur l'eau et les milieux aquatiques.

L'emploi de produits désherbants chimiques et de produits phytosanitaires est proscrit. Les

travaux d'entretien des espaces verts sont réalisés préférentiellement par désherbage thermique ou mécanique.

### **ARTICLE 13 : Dispositions concernant le suivi et l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales (rubrique 2.1.5.0)**

#### 13.1. Prescriptions générales

Le bénéficiaire de l'autorisation assure le suivi et l'entretien réguliers des réseaux de collecte et ouvrages de gestion des eaux pluviales au moyen de personnel qualifié et de matériel adapté, de manière à garantir leur pérennité et le bon écoulement des eaux jusqu'à leur remise en gestion aux services de l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre ou de la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement du Conseil Départemental du Val-de-Marne. Le transfert de bénéfice de l'autorisation fait l'objet d'une information auprès du Préfet conformément aux dispositions prévues par l'article 18 du présent arrêté.

Le bénéficiaire de l'autorisation procède à ses frais aux différentes constatations, études ou travaux qui pourraient s'imposer pour s'assurer de la bonne conservation des ouvrages.

Des visites de contrôle sont programmées périodiquement et systématiquement après chaque événement pluviométrique notable ou pollution accidentelle.

Le cas échéant, les analyses de qualité des eaux fournies par le bénéficiaire de l'autorisation aux gestionnaires de réseaux dans le cadre des conventions établies pour le raccordement des rejets d'eaux pluviales sont tenues à la disposition du service chargé de la police de l'eau et des milieux aquatiques.

En cas de développement d'espèces végétales invasives exogènes dans les ouvrages, le gestionnaire prend sans délai les mesures pour éradiquer les plants en prenant soin de ne pas disperser les essences végétales dans le milieu naturel.

Les déchets issus de l'entretien des ouvrages sont acheminés vers des filières de traitement conformes à la réglementation en vigueur sur le traitement et l'élimination des déchets.

Les ouvrages ne doivent en aucun cas recevoir des rejets d'eaux usées.

#### 13.2. Ouvrages implantés sur le domaine public

Les ouvrages créés en domaine public sont gérés par les services de l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre ou par les services de la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement du Conseil Départemental du Val-de-Marne.

Une visite de contrôle des ouvrages est réalisée mensuellement afin de juger de la nécessité de leur entretien et de leur nettoyage pour assurer leur bon fonctionnement. Les fréquences des visites de contrôle peuvent être ajustées au fil des ans en fonction des besoins et du comportement observé et documenté des ouvrages.

L'ensemble des opérations réalisées et des enregistrements associés est consigné dans un cahier de suivi de l'exploitation tenu à la disposition du service chargé de la police de l'eau et des milieux aquatiques.

#### 13.3. Ouvrages implantés sur le domaine privé

Les modalités et fréquences d'entretien des ouvrages sont fixées dans les Cahiers des Charges de Cession de Terrain (CCCT). Ces cahiers sont fournis aux acquéreurs des lots.

Chaque propriétaire consigne l'ensemble des opérations réalisées et des enregistrements associés dans un cahier de vie des ouvrages tenu à la disposition du service chargé de la police de l'eau et des milieux aquatiques.

#### **ARTICLE 14 : Dispositions concernant l'implantation d'ouvrages dans le lit majeur de la Seine (rubrique 3.2.2.0)**

Le suivi et l'entretien des mesures compensatoires à l'implantation d'ouvrages dans le lit majeur de la Seine mentionnées à l'article 11 font l'objet d'un plan de gestion précisant :

- la nature et la fréquence des vérifications du bon fonctionnement de ces mesures (remplissage, vidange) ;
- la description du fonctionnement de ces mesures en période de décrue.

Ce plan de gestion est transmis au service chargé de la police de l'eau et des milieux aquatiques six mois avant le démarrage des différents travaux concernés.

### **TITRE IV GENERALITES**

#### **ARTICLE 15 : Contrôles**

Le service police de l'eau peut, à tout moment, pendant et après les travaux, procéder à des contrôles inopinés, notamment techniques, cartographiques et visuels. Le bénéficiaire de l'autorisation permet aux agents chargés du contrôle de procéder à toutes les mesures de vérification pour constater l'exécution des présentes prescriptions.

Les dispositifs de mesure doivent être accessibles aux agents chargés de la police de l'eau.

Le bénéficiaire de l'autorisation met à disposition des agents chargés du contrôle, sur leur réquisition, le personnel et les appareils nécessaires pour procéder à toutes les mesures de vérification et expériences utiles pour constater l'exécution des présentes prescriptions.

Les frais d'analyses inhérents à ces contrôles inopinés sont à la charge du bénéficiaire de l'autorisation. Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés par le ministère chargé de l'environnement.

#### **ARTICLE 16 : Durée de l'autorisation**

La présente autorisation est accordée pour une durée de 30 ans.

En application de l'article R.181-48 du code de l'environnement, l'arrêté d'autorisation cesse de produire effet lorsque le projet n'a pas été engagé dans un délai de trois ans à compter du jour de la notification de l'autorisation, sauf cas de force majeure ou de demande justifiée et acceptée de prorogation de délai.

Le délai sus-mentionné est suspendu jusqu'à la notification au bénéficiaire de l'autorisation d'une décision devenue définitive en cas de recours devant la juridiction administrative contre l'arrêté d'autorisation ou ses arrêtés complémentaires.

Toute demande de prolongation ou de renouvellement de l'autorisation est adressée au préfet par le bénéficiaire de l'autorisation deux ans au moins avant la date d'expiration de cette autorisation.

#### **ARTICLE 17 : Caractère de l'autorisation**

En application des articles L.181-22 et L.214-4 du code de l'environnement, l'autorisation est accordée à titre personnel, précaire et révocable sans indemnité.

Si à quelque époque que ce soit, l'administration décidait dans un but d'intérêt général de modifier de manière temporaire ou définitive l'usage des avantages concédés par le présent arrêté, le bénéficiaire de l'autorisation ne pourrait réclamer aucune indemnité.

#### **ARTICLE 18 : Transmission de l'autorisation, suspension ou cessation d'activité**

En application des articles L.181-15 et R.181-47 du code de l'environnement, lorsque le bénéficiaire de l'autorisation est transféré à une autre personne, le nouveau bénéficiaire de l'autorisation en fait la déclaration au préfet dans les trois mois qui suivent ce transfert.

Cette déclaration mentionne, s'il s'agit d'une personne physique, les nom, prénoms et domicile du nouveau bénéficiaire de l'autorisation et, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination ou sa raison sociale, sa forme juridique, l'adresse de son siège social ainsi que la qualité du signataire de la déclaration. Le préfet en accuse réception dans un délai d'un mois.

La cessation définitive, ou pour une période supérieure à deux ans, de l'exploitation ou de l'affectation indiquée dans l'autorisation d'un ouvrage ou d'une installation fait l'objet d'une déclaration par l'exploitant, ou, à défaut, par le propriétaire, auprès du préfet dans le mois qui suit la cessation définitive ou le changement d'affectation et au plus tard un mois avant que l'arrêt de plus de deux ans ne soit effectif. En cas de cessation définitive ou d'arrêt de plus de deux ans, il est fait application des dispositions de l'article R.214-48.

#### **ARTICLE 19 : Modification du champ de l'autorisation**

En application des articles L.181-14 et R.181-45 du code de l'environnement, le bénéficiaire de l'autorisation peut demander une adaptation des prescriptions imposées par l'arrêté. Le silence gardé sur cette demande pendant plus de deux mois à compter de l'accusé de réception délivré par le préfet vaut décision implicite de rejet.

Toute modification substantielle des activités, installations, ouvrages ou travaux qui relèvent de l'autorisation est soumise à la délivrance d'une nouvelle autorisation, qu'elle intervienne avant la réalisation du projet ou lors de sa mise en œuvre ou de son exploitation.

Toute autre modification notable apportée au projet doit être portée à la connaissance du préfet, avant sa réalisation, par le bénéficiaire de l'autorisation avec tous les éléments d'appréciation.

S'il y a lieu, le préfet fixe des prescriptions complémentaires ou adapte l'autorisation dans les formes prévues à l'article R.181-45.

#### **ARTICLE 20 : Réserve des droits des tiers et réclamation**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

En application de l'article R.181-52 du code de l'environnement, les tiers intéressés peuvent déposer une réclamation auprès du préfet, à compter de la mise en service du projet autorisé, aux seules fins de constater l'insuffisance ou l'inadaptation des prescriptions définies dans l'autorisation, en raison des inconvénients ou des dangers que le projet autorisé présente pour le respect des intérêts mentionnés à l'article L.181-3.

Le Préfet dispose d'un délai de deux mois, à compter de la réception de la réclamation, pour y répondre de manière motivée. A défaut, la réponse est réputée négative. S'il estime la réclamation fondée, le préfet fixe des prescriptions complémentaires dans les formes prévues à l'article R.181-45 du code de l'environnement.

#### **ARTICLE 21 : Autres réglementations**

La présente autorisation ne dispense en aucun cas le bénéficiaire de l'autorisation de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

## **ARTICLE 22 : Publication, notification et information des tiers**

L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

L'arrêté est publié sur le site Internet de la préfecture du Val-de-Marne pendant une durée minimale d'un mois.

Un extrait de l'arrêté sera affiché à la mairie de Vitry-sur-Seine pendant une durée minimale d'un mois pour y être consulté. Un procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité est dressé par les soins du maire concerné.

Une copie de l'arrêté est par ailleurs déposée dans la mairie de Vitry-sur-Seine et peut y être consultée.

L'arrêté sera notifié au bénéficiaire de l'autorisation et affiché par ses soins sur le site du chantier.

## **ARTICLE 23 : Infractions et sanctions**

Le non respect des prescriptions du présent arrêté est susceptible de sanctions prévues aux articles L.171-8 et R.216-12 du code de l'environnement.

## **ARTICLE 24 : Délais et voies de recours**

### Recours contentieux :

En application des articles L.181-17 et R.181-50 du code de l'environnement, le demandeur ou l'exploitant a la possibilité dans un délai de deux mois suivant la notification de la présente décision d'effectuer un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, au 43 rue du Général de Gaulle, case postale n° 8630, 77008 Melun Cedex.

Les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L.181-3 ont la possibilité d'effectuer un recours contre la présente décision devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de quatre mois à compter de l'affichage en mairie ou, si cette dernière est postérieure, de la publication de la décision sur le site internet de la préfecture du Val-de-Marne.

### Recours non contentieux :

Dans le même délai de deux mois, le bénéficiaire de l'autorisation a la possibilité d'effectuer :

- soit d'un recours gracieux devant l'autorité qui a signé la présente décision : Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, 21-29 Avenue du Général de Gaulle, 94000 Créteil ;
- soit d'un recours hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre de la Transition Écologique et Solidaire - 92055 La Défense.

Le silence gardé par l'administration sur un recours gracieux ou hiérarchique pendant plus de deux mois à compter de la date de réception de ce recours fera naître une décision implicite de rejet qu'il sera possible de contester devant le tribunal administratif du Val-de-Marne.

## **ARTICLE 25 : Exécution**

Le secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne, le maire de la commune de Vitry-sur-Seine, le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée au Directeur de l'Unité Départementale du Val-de-Marne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France et au Service départemental d'incendie et de secours du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 22/08/2017

**Le Préfet et par délégation,  
Le Sous-préfet de Nogent-sur-Marne**

**SIGNE**

**Michel MOSIMANN**



## ANNEXE : Synthèse des éléments à transmettre au service Police de l'eau

### A - Porter-à-connaissance préalables au démarrage de tout ou partie des aménagements couverts par le présent arrêté

Article	Nature des éléments à porter-à-connaissance	Echéance
8	<p>Piézomètres :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• dates de début et fin de forages, nom de la ou des entreprises retenues pour l'exécution des travaux</li><li>• coordonnées précises en Lambert 93 des forages et des piézomètres exécutées</li></ul>	3 mois avant le démarrage des travaux
9	<p>Rabattement de nappe :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• description et localisation du dispositif de prélèvement envisagé</li><li>• dates de début et de fin de pompage</li><li>• débit horaire maximal envisagé</li><li>• actualisation des incidences sur l'eau et les milieux aquatiques par rapport au dossier de demande d'autorisation initial</li><li>• résultats d'analyse préalable de la qualité des eaux souterraines</li><li>• dispositions envisagées en cas de pollution des eaux souterraines (système de traitement avant rejet)</li><li>• modalités de rejet des eaux d'exhaure envisagées, en privilégiant le rejet direct ou indirect en Seine, ou à défaut le collecteur Rive Gauche de Seine, ainsi que l'éventuel protocole d'accord du gestionnaire de réseau</li></ul>	Avant le démarrage des travaux

Article	Nature des éléments à porter-à-connaissance	Echéance
10	<p>Ouvrages de gestion des eaux pluviales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• résultats des études pour déterminer le niveau de pollution, de perméabilité, la présence de gypse, ainsi que les solutions retenues</li> <li>• plans techniques actualisés du système de gestion des eaux pluviales de la ZAC par sous-bassin versant, ainsi que le descriptif du fonctionnement des ouvrages au-delà de leur capacité hydraulique</li> <li>• note explicative des évolutions éventuelles par rapport au dossier de demande d'autorisation</li> <li>• mode de fonctionnement des ouvrages de rejet (gravitaire autant que possible ou pompage)</li> <li>• nom du gestionnaire des ouvrages de rejet au réseau départemental</li> <li>• conventions signées avec les gestionnaires en cas de rejet aux réseaux d'assainissement</li> <li>• types d'ouvrages retenus, à ciel ouvert autant que possible</li> <li>• date prévisionnelle de réalisation des travaux (ouvrages publics)</li> <li>• pour les lots privés, un argumentaire sur les possibilités d'infiltration à la parcelle. En cas d'impossibilité technique justifiée, une note de calcul de dimensionnement hydraulique des ouvrages de gestion des eaux pluviales privatifs ainsi qu'un plan masse détaillant la gestion des eaux pluviales de la parcelle et l'implantation des ouvrages hydrauliques sont produits</li> </ul>	Annuelle, et avant le démarrage des travaux
11	<p>Cadres hydrauliques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• description des dispositions constructives tenant compte de la présence de réseaux</li> <li>• fonctionnement en période d'inondation (question des embâcles notamment)</li> </ul>	6 mois avant le démarrage des travaux
10 et 11	Cahier des Charges de Cession de Terrain	Avant le démarrage des travaux
11	<p>Suivi des mesures compensatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• modalités de suivis et indicateurs du respect de l'équilibre en termes de déblais – remblais pendant les périodes de crues (soit d'octobre à mai)</li> <li>• phasage de travaux en privilégiant la mise en place des mesures compensatoires (déblais) en priorité</li> <li>• mise en place d'un plan de prévention et d'intervention en cas d'alerte de crue avec des niveaux d'évacuation de la zone en fonction des niveaux d'eau de la Seine</li> </ul>	Avant le démarrage des travaux

Article	Nature des éléments à porter-à-connaissance	Echéance
14	<p>Suivi et entretien des mesures compensatoires à l'implantation d'ouvrages dans le lit majeur de la Seine :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>nature et fréquence des vérifications du bon fonctionnement de ces mesures (remplissage, vidange)</li> <li>description du fonctionnement des mesures en période de décrue</li> </ul>	6 mois avant le démarrage des travaux

B - Suivis de la réalisation des travaux et de l'exploitation des aménagements couverts par le présent arrêté

Article	Nature des éléments à porter-à-connaissance	Echéance
4	<p>Cahier de suivi du chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>planning du chantier permettant de retracer le déroulement des travaux</li> <li>PPSPS (Plan Particulier de la Sécurité et de Protection de la Santé) permettant de connaître l'organisation du chantier</li> <li>incidents dans la réalisation des ouvrages</li> <li>entretiens, contrôles et remplacements des moyens de mesure et d'évaluation des niveaux des eaux souterraines</li> </ul>	Du début à la fin du chantier
4	<p>Compte rendu d'étape :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>déroulement des travaux</li> <li>mesures prises pour respecter les prescriptions du présent arrêté</li> <li>effets identifiés de l'aménagement sur le milieu et sur l'écoulement des eaux</li> <li>mesures de rétablissement prises pour atténuer ou réparer ces effets</li> </ul>	Tous les 6 mois
4	<p>Compte rendu de chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>déroulement des travaux</li> <li>mesures prises pour respecter les prescriptions du présent arrêté</li> <li>effets identifiés de l'aménagement sur le milieu et sur l'écoulement des eaux</li> <li>mesures de rétablissement prises pour atténuer ou réparer ces effets</li> <li>plans de récolement des ouvrages de gestion des eaux pluviales</li> <li>plans des ouvrages de compensation aux volumes pris à la crue (cadres hydrauliques, parkings)</li> <li>surfaces et volumes effectivement pris à la crue in fine</li> <li>plans des aménagements de terrain correspondant aux mesures compensatoires prévues à l'article 11 du présent arrêté</li> </ul>	A la fin du chantier
8	<p>Piézomètres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>compte-rendu des opérations de comblement</li> </ul>	2 mois après la fin des travaux

Article	Nature des éléments à porter-à-connaissance	Echéance
9	Suivi de l'exploitation de l'installation de prélèvement : <ul style="list-style-type: none"> <li>• volumes prélevés quotidiennement et mensuellement pendant les travaux de rabattement</li> <li>• débit constaté lors du relevé quotidien pendant les travaux de rabattement</li> <li>• niveaux statiques de la nappe relevés tous les 15 jours sur les piézomètres à partir du début des pompages jusqu'à la fin des travaux de rabattement</li> <li>• surveillance de la qualité des eaux d'exhaure si nécessaire</li> </ul>	Mensuelle
11	Suivi des mesures compensatoires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• tableau de suivi des remblais et déblais</li> </ul>	Annuelle avec actualisation avant chaque période de crue



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES  
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI  
TERRITORIAL

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES  
PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE

Créteil, le 30 août 2017

## ARRETE N° 2017/3083

### Réseau de transport public du Grand Paris Ligne 15 sud - tronçon Pont de Sèvres/Noisy-Champs

enquête parcellaire relative aux parcelles de surface complémentaires,  
ouvrages annexes et tréfonds sur le territoire des communes de Champigny-sur-Marne,  
Créteil, Villiers-sur-Marne, Villejuif et Vitry-sur-Seine



LE PREFET DU VAL-DE-MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur,

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- **VU** le code général des collectivités territoriales ;
- **VU** le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 122-1, L. 122-7 et R. 122-1 et suivants ;
- **VU** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment ses articles L.131-1, R. 131-1 et suivants ;
- **VU** le code des transports ;
- **VU** le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.2123-5 et L.2123-6 ;



- **VU** la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 modifiée, relative au Grand Paris ;
- **VU** le décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière, et notamment ses articles 5 et 6 ;
- **VU** le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 modifié, relatif à la société du Grand Paris ;
- **VU** le décret n° 2011-1011 du 24 août 2011 portant approbation du schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris ;
- **VU** le décret n° INTA1704115D du 24 février 2017 portant nomination de Monsieur Laurent Prévost, en qualité de préfet du Val-de-Marne ;
- **VU** l'arrêté n° 2017/2208 du 9 juin 2017 modifiant l'arrêté n° 2017/788 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à Monsieur Christian ROCK, secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne, et publié au recueil des actes administratifs ;
- **VU** le décret du 27 juin 2017 nommant Monsieur Fabien CHOLLET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de sous-préfet chargé de mission auprès du Préfet du Val- de Marne ;
- **VU** l'arrêté n° 2017/2932 du 16 août 2017 portant délégation de signature du 16 août au 8 septembre 2017 inclus à Monsieur Fabien CHOLLET, sous-préfet chargé de mission, secrétaire général adjoint et publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Val-de-Marne ;
- **VU** l'arrêté du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement ;
- **VU** les plans et les états parcellaires établis en application de l'article R.131-3 du code de l'expropriation ;
- **VU** la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur arrêtée le 13 octobre 2015 pour l'année 2016 dans le département du Val-de-Marne par la commission prévue à cet effet ;

- **VU** l'arrêté préfectoral n° 2014/5898 du 16 juin 2014 désignant les membres de la commission d'enquête parcellaire ;
- **VU** le décret n° 2014-1607 du 24 décembre 2014 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du tronçon de métro automatique reliant les gares de Pont-de-Sèvres à Noisy-Champs du réseau de transport public du Grand Paris (dite « Ligne Rouge 15 Sud »), dans les départements des Hauts-de-Seine, de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes d'Alfortville, Bagneux, Boulogne-Billancourt, Cachan, Champigny-sur-Marne, Champs-sur-Marne, Châtillon, Clamart, Créteil, Issy-les-Moulineaux, Maisons-Alfort, Malakoff, Noisy-le-Grand, Saint-Maur-des-Fossés, Sèvres et Vanves ;
- **VU** la lettre en date du 7 août 2017 du président du directoire de la société du Grand Paris adressée au préfet du Val-de-Marne, lui demandant l'ouverture d'une enquête parcellaire sur le territoire du département du Val-de-Marne afin de déterminer les parcelles ou les droits réels immobiliers concernant des emprises de surface complémentaires, ouvrages annexes et des tréfonds sur le territoire des communes de Champigny-sur-Marne, Créteil, Villiers-sur-Marne, Villejuif et Vitry-sur-Seine pour la Ligne 15 sud ;
- **Sur** proposition du sous-préfet chargé de mission, secrétaire général adjoint de la préfecture du Val-de-Marne :

### **ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il sera procédé **du lundi 25 septembre 2017 au lundi 9 octobre 2017 inclus**, soit pendant 15 jours, dans les communes de Champigny-sur-Marne, Créteil, Villiers-sur-Marne, Villejuif et Vitry-sur-Seine à une enquête parcellaire en vue de déterminer les parcelles ou droits réels immobiliers à exproprier dans le cadre du projet de réalisation de la Ligne 15 sud du réseau de transport public du Grand Paris entre Pont de Sèvres et Noisy-Champs.

Le pétitionnaire du projet est la Société du Grand Paris (SGP), direction de la valorisation et du patrimoine, immeuble « le Cézanne », 30 avenue des Fruitiers à Saint-Denis (93 200).

**Article 2** : Cette enquête sera conduite par la commission d'enquête nommée par le préfet du Val-de-Marne, et composée des membres suivants :

*Président :* Monsieur Bernard Panet, ingénieur en urbanisme et aménagement en retraite,

*Membres titulaires :*

1. Madame Brigitte Bourdoncle, attachée principale d'administration de la ville de Paris en retraite,
2. Monsieur André Dumont, colonel de gendarmerie en retraite,
3. Monsieur Jacky Hazan, ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite,
4. Madame Sylvie Combeau, assistante sociale en retraite.

En cas d'empêchement de Monsieur Bernard Panet, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur André Dumont, membre titulaire.

**Article 3** : Des observations relatives à l'objet de l'enquête peuvent être adressées par écrit aux maires des communes concernées, mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, et seront annexées aux registres d'enquête.

Des observations pourront également être adressées par écrit au président de la commission d'enquête, au siège de la commission d'enquête fixé à la préfecture du Val-de-Marne, DCPAT-BEPUP, 21-29 avenue du Général de Gaulle – 94038 Créteil.

**Article 4** : Un avis d'ouverture d'enquête parcellaire sera publié en caractères apparents huit jours au moins avant le début de l'enquête publique, et rappelé dans les huit premiers jours suivant le début de celle-ci, dans deux journaux diffusés dans le département du Val-de-Marne, aux frais de la Société du Grand Paris.

En outre, l'avis d'ouverture d'enquête parcellaire sera publié par voie d'affiches (format A2) ou, éventuellement, par tout autre procédé, huit jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, dans les communes de Champigny-sur-Marne, Créteil, Villiers-sur-Marne, Villejuif et Vitry-sur-Seine. Cet affichage s'effectuera sous la responsabilité du maire de chacune des communes concernées.

Dans les mêmes conditions de durée et de délai, l'avis d'ouverture d'enquête parcellaire sera également affiché sur les lieux situés au voisinage des ouvrages ou travaux cités à l'article 1 du présent arrêté. Les affiches seront visibles et lisibles depuis la voie publique, et conformes à l'arrêté ministériel susvisé du 24 avril 2012.

Ces formalités seront effectuées par les soins et aux frais de la Société du Grand Paris.



**Article 5** : La notification individuelle du dépôt du dossier dans les mairies des communes mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sera faite par la Société du Grand Paris, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception ou, au besoin par signification d'huissier à chacun des ayants droit figurant sur les états parcellaires soumis à l'enquête lorsque leur domicile est connu, d'après les renseignements recueillis par l'expropriant (la Société du Grand Paris) ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.

Les envois devront être faits au moins quinze jours avant la date d'ouverture de l'enquête publique parcellaire, pour tenir compte du délai de retrait des plis recommandés.

En cas de non distribution, la notification sera faite en double copie au maire de la commune concernée, qui en fera afficher une et, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural.

**Article 6** : Les propriétaires auxquels notification est faite par l'expropriant du dépôt du dossier à la mairie seront tenus de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées aux articles 5 et 6 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière :

- en ce qui concerne les personnes physiques, les noms, prénoms dans l'ordre de l'état civil, domicile, date et lieu de naissance et profession des parties, ainsi que le nom de leur conjoint avec, éventuellement, la mention « veuf ou veuve de... »
- en ce qui concerne les personnes morales :
  - pour toutes les personnes morales, leur dénomination, forme juridique, siège social et la date de leur constitution définitive, ainsi que les nom, prénoms et domicile de leur(s) représentant(s) ;
  - pour les sociétés commerciales, en plus des documents listé pour toutes les personnes morales, leur numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ;
  - pour les associations, en plus des documents listés pour toutes les personnes morales, leur siège, la date et le lieu de leur déclaration ;
  - pour les syndicats, en plus des documents listés pour toutes les personnes morales, leur siège, la date et le lieu de dépôt de leurs statuts ;

A défaut de ces indications, les intéressés auxquels la notification est faite seront tenus de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

**Article 7** : Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet dans les lieux mentionnés ci-dessous, aux jours et heures habituelles d'ouverture au public de ces lieux.

<b>communes</b>	<b>lieux d'enquête (consultation du dossier et du registre)</b>
<b>Champigny-sur-Marne</b>	hôtel de ville - direction du développement urbain <i>du lundi au vendredi : 15 rue Louis Talamoni</i>  <i>le samedi : RDC hôtel de ville, 14 rue Louis Talamoni</i> 94 500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE
<b>Créteil</b>	hôtel de ville - rez-de-chaussée 1 place Salvador Allende – 94 000 CRETEIL
<b>Villejuif</b>	Hôtel de ville - service urbanisme – esplanade Pierre Yves Cosniers – 94 800 VILLEJUIF
<b>Villiers-sur-Marne</b>	centre municipal administratif et technique – 10 chemin des Ponceaux 94 350 VILLIERS-SUR-MARNE
<b>Vitry-sur-Seine</b>	hôtel de ville - service foncier - niveau 1- zone verte porte 11 2 avenue Youri Gagarine 94 400 VITRY-SUR-SEINE

Dans chaque commune, ne sera consultable que le dossier d'enquête parcellaire concernant les emprises situées dans ladite commune.

Les chambres d'Agriculture, les chambres de Commerce et d'Industrie territoriales et les chambres de Métiers et de l'artisanat de région pourront prendre connaissance du dossier et présenter leurs observations dans les mêmes conditions que le public.

**Article 8** : Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, jours et heures suivants :

<b>communes</b>	<b>Dates</b>	<b>horaires</b>	<b>lieux de permanences</b>
<b>Champigny-sur-Marne</b>	Mardi 26 septembre 2017	9h à 12h	hôtel de ville- direction du développement urbain 15 rue Louis Talamoni 94 500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE
<b>Créteil</b>	Vendredi 29 septembre 2017 Lundi 9 octobre 2017	14h à 17h 9h à 12h	hôtel de ville-rez-de-chaussée 1 place Salvador Allende 94 000 CRETEIL
<b>Villejuif</b>	Mercredi 4 octobre 2017	9h à 12h	Hôtel de ville - service urbanisme esplanade Pierre Yves Cosnier 94 800 VILLEJUIF

<b>Villiers-sur-Marne</b>	Jeudi 5 octobre 2017	14h à 17h	centre municipal administratif et technique 10 chemin des Ponceaux 94 350 VILLIERS-SUR-MARNE
<b>Vitry-sur-Seine</b>	Samedi 7 octobre 2017	9h à 12h	hôtel de ville secteur foncier- niveau 1 zone verte porte 11 2 avenue Youri Gagarine 94 400 VITRY-SUR-SEINE

**Article 9** : Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par les maires, et tenu à sa disposition dans les lieux où est déposé un dossier, et mentionnés à l'article 7 du présent arrêté.

Les observations pourront également être adressées par écrit pendant toute la durée de l'enquête, selon les modalités indiquées à l'article 3 du présent arrêté.

**Article 10** : A l'issue de l'enquête parcellaire, un certificat d'affichage sera établi par les maires des communes de Champigny-sur-Marne, Créteil, Villiers-sur-Marne, Villejuif et Vitry-sur-Seine et transmis à la préfecture du Val-de-Marne.

**Article 11** : A l'issue de l'enquête parcellaire, les registres d'enquête seront clos et signés par les maires et transmis dans les vingt-quatre heures au président de la commission d'enquête. La commission dressera le procès-verbal de l'opération après avoir entendu toutes les personnes susceptibles de l'éclairer. Pour cette audition, le président pourra déléguer l'un des membres de la commission.

Le président de la commission transmettra au préfet du Val-de-Marne dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, le dossier accompagné des registres précités et des pièces annexées, ainsi que le procès verbal et l'avis motivé de la commission d'enquête.

**Article 12** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne. Il sera également consultable sur le portail internet des services de l'Etat dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante :

*<http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/AOEP-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-Publiques>*

**Article 13** : Le sous-préfet chargé de mission, secrétaire général adjoint de la préfecture du Val-de-Marne, le sous-préfet de Nogent-sur-Marne, la sous-préfète de l'Hay-les-Roses, les maires des communes de Champigny-sur-Marne, Créteil, Villiers-sur-Marne, Villejuif et Vitry-sur-Seine, le président et les membres de la commission d'enquête et le président du directoire de la Société du Grand Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général Adjoint,  
Sous Préfet à la ville

**Fabien CHOLLET**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL DE MARNE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES  
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI  
TERRITORIAL

Créteil, le

BUREAU DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

## Commission Départementale d'Aménagement Commercial

Réunion du mercredi 20 septembre 2017

### ORDRE DU JOUR

**Examen du dossier : Changement d'activité et extension de 875 m<sup>2</sup>, portant ainsi la surface totale de vente à 1 900 m<sup>2</sup> d'un local commercial situé 12, avenue Salengro à Champigny-sur-Marne.**

**Cet ordre du jour sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne de Marne.**

**Créteil, le 30 août 2017  
le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général adjoint,  
Fabien CHOLLET**

**Délégation Départementale du Val-de-Marne**

**Arrêté n°2017-DD94- 63**

**Arrêté portant modification de la composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges Lucie et Raymond AUBRAC**

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté n° 10-119 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 3 juin 2010 fixant la composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges ;

Vu l'arrêté n°DS-2016/114 du 25 novembre 2016 du Directeur général de l'ARS Ile-de-France, Monsieur Christophe DEVYS, portant délégation de signature à Monsieur Eric VECHARD, Délégué départemental du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté n° 2017-DD94-58 du 04 août 2017 portant modification du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges ;

Vu le courriel en date du 17 août 2017 de M. Pierre-Yves BUREAU, Directeur Adjoint du Centre hospitalier intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges, en charge des Affaires Générales et de la Communication, informant l'ARS-Délégation départementale du Val-de-Marne que la Commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques a désigné Mme Caroline PENOU en qualité de représentante au sein du Conseil de Surveillance du Centre hospitalier intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges en remplacement de Mme Delphine DIDAT ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : l'article 1 de l'arrêté 2017-DD94-58 du 04 août 2017 portant modification du conseil de surveillance de Centre hospitalier intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges Lucie et Raymond AUBRAC est modifié comme suit :

1° en qualité de représentant des collectivités territoriales :

- Mme Sylvie ALTMAN, maire de la commune de Villeneuve-Saint-Georges ;
- M. Pascal LU, représentant de la principale commune d'origine des patients en nombre d'entrées en hospitalisation au cours du dernier exercice connu, autres que celle du siège de l'établissement principal, soit Vigneux-sur-Seine ;
- Mme Sakina HAMID et Mme Françoise LECOUFLE, représentantes de la Métropole du Grand Paris ;
- Mme Nathalie DINNEN, représentant du président du Conseil départemental du Val-de-Marne ;

2° en qualité de représentant du personnel médical et non médical :

- Mme Caroline PENOU, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation médico-techniques ;
- M. le Dr Thierry COHEN et M. le Dr Jacques NATUREL, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Mme Nadine MOINE (CFDT) et M. Jean MARTIN (CGT), représentants désignés par les organisations syndicales ;

3° en qualité de personnalité qualifiée :

- M. le Dr Jean Claude GARNIER et M. Charles KNOPFER, personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé ;
- M. Pierre CARME, (association « LE LIEN ») et M. Eric MORGENTHALER (association UDAF 94), représentants des usagers désignés par le Préfet du Val-de-Marne ;
- Mme Sylvie RICHTON, personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Val-de-Marne ;

**ARTICLE 2** : La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R 6143-12 du code de la santé publique.

**ARTICLE 3** : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs ;

**ARTICLE 4** : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, le Délégué départemental du Val-de-Marne, le Directeur intérimaire du Centre hospitalier intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne .

Fait à Créteil, le 25 août 2017

Le Délégué Départemental du Val-de-Marne,

**Signé : Eric VECHARD**





PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE**  
Service Politiques Sociales

**ARRETE MODIFICATIF N° 2017/ 2949**

Supprimé : ....

**fixant la composition de la Commission des Enfants du Spectacle**

**LE PREFET DU VAL-DE-MARNE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU le titre II du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le chapitre IV du Code du Travail, Enfants dans le spectacle, les professions ambulantes, la publicité et la mode ;
- VU les articles L.7124-1 et suivants du Code du Travail relatifs à l'emploi des enfants dans le spectacle et réglementant l'usage des rémunérations perçues par les enfants n'ayant pas dépassé l'âge de la scolarité ;
- VU les articles R.7124-19 et suivants du Code du Travail, fixant la composition et le fonctionnement de la commission ;
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2014/4381 du 26 février 2014 fixant la composition de la Commission des Enfants du Spectacle ;
- VU l'arrêté préfectoral modificatif n° 2015/362 du 16 février 2015 fixant la composition de la Commission des Enfants du Spectacle ;
- VU l'ordonnance n° 29/17 du 7 juillet 2017 du Tribunal de Grande Instance de Créteil ;
- VU le courrier du 13 juin 2017 de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile-de-France – Unité territoriale du Val-de-Marne ;
- VU l'avis du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale ;
- SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

## A R R E T E

### ARTICLE 1 :

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral modificatif n° 2015/362 du 16 février 2015 désignant les membres de la commission chargée d'examiner les demandes d'emploi des enfants dans le spectacle est modifiée comme suit :

- **Un Magistrat chargé des fonctions de juge des enfants et désigné par le Premier Président de la Cour d'Appel de Paris, président,**

En qualité de membre titulaire :

- **Monsieur Fabien DUPUIS**, premier vice-président, chargé des fonctions de juge des enfants au Tribunal de Grande Instance de Créteil ;

En qualité de membre suppléant :

- **Madame Marie LEAL-MARTINI**, vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants au Tribunal de Grande Instance de Créteil ;

- **Le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile de France (DIRRECTE) - Unité Départementale du Val de Marne :**

- **Madame Larissa DARRACQ**, Directrice adjointe du travail ou un autre représentant de la DIRRECTE ;

### ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté susvisé demeurent inchangées.

### ARTICLE 3 :

Le Secrétaire Général de la préfecture, le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la Commission et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 18/08/2017

\_\_\_\_\_  
Pour Le Préfet et par délégation

\_\_\_\_\_  
Le Secrétaire Général Adjoint

\_\_\_\_\_  
Sous Préfet à la Ville

\_\_\_\_\_  
Fabien CHOLLET



## **ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX DE GRACIEUX FISCAL ET DE RECOUVREMENT**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Champigny-sur-Marne.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Mme Jacqueline LACOGNATA, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable-adjointe du service des impôts des particuliers de Champigny-sur-Marne, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois ;

5°) les avis de mise en recouvrement ;

6°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

7°) tous actes d'administration et de gestion du service.

#### **Article 2**

Délégation de signature est donnée à Mme Gabrielle RICHARD, inspectrice des finances publiques, à l'effet de signer les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme Gabrielle RICHARD	M. David LAHAXE	
-----------------------	-----------------	--

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme Caroline DA SILVA	Mme Christine DO ROSARIO	Mme Danielle DEMMIN
Mme Nadia MBOG	Mme Edwige GUIMARD	Mme Carine GALLUDEC
Mme Mélanie PRUVOST	Mme Alice ALVES	
Mme Sabine ROTH	Mme Nathalie VALIERE	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme Clara DE AMORIN	Mme Christelle MANHOUT	M. Vincent GABRIEL
M. Antoine ARNALDOS	Mme Marie-Gabrielle CHARLES-JOSEPH	Mme Carole LEVASSEUR
Mme Régine GROSSET	Mme Laurie SOUBLIDAN	M. Bruno LEFEVRE
M. Fabien CERVANTES	Mme Clivia ANDRY	Mme Jessica LECOMTE
Mme Alexandra PARREIRA	Mme Pamela JEAMPI	M. Eric JUMEL
Mme Mathilde CHARLES	Mme Sarah DOUAIRI	Mme Sylvia BONHEUR
M. Ali EL GHALBZOURI	Mme Tiphaine BLANDIN	M. Nassim CHNIFA
Mme Sonia PRIOLET	M. Eric LECHAT	
Mme Somsaravy HY	M. Nenad VASILJEVIC	

### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Mme Gabrielle RICHARD	Inspectrice des finances publiques	1500 € en global	12 mois	15 000 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
M. David LAHAXE	Inspecteur des finances publiques	1500 € en global	12 mois	15 000 €
Mme Evelyne THOMAS	Contrôleur principal des finances publiques	500 € en global	6 mois	5 000 €
Mme Nathalie SALOME	Contrôleur principal des finances publiques	500 € en global	6 mois	5 000 €
Mme Nicole BARBIER	Contrôleur principal des finances publiques	500 € en global	6 mois	5 000 €
Mme Sylvie DENECKER	Contrôleur des finances publiques	500 € en global	6 mois	5 000 €
M. Richard REMBAULT	Contrôleur des finances publiques	500 € en global	6 mois	5 000 €
M. Fabrice BENCHADI	Contrôleur des finances publiques	500 € en global	6 mois	5 000 €
Mme Isabelle VANDENHOVE	Contrôleur des finances publiques	500 € en global	6 mois	5 000 €
M. Eric JUMEL	Contrôleur des finances publiques	500 € en global	6 mois	5 000 €
Mme Jessica LECOMTE	Contrôleur des finances publiques	500 € en global	6 mois	5 000 €
Mme Edwige GUIMARD	Contrôleur principal des finances publiques	500 € en global	6 mois	5 000 €
Mme Caroline DA SILVA	Contrôleur des finances publiques	500 € en global	6 mois	5 000 €
Mme Nadia MBOG	Contrôleur des finances publiques	500 € en global	6 mois	5 000 €
Mme Mélanie PRUVOST	Contrôleur des finances publiques	500 € en global	6 mois	5 000 €
Mme Sabine ROTH	Contrôleur des finances publiques	500 € en global	6 mois	5 000 €
Mme Lemène FELIX	Agent des finances publiques	500 € en global	6 mois	5 000 €
M. Frédéric MARCILLY	Agent des finances publiques	500 € en global	6 mois	5 000 €
M. Jean-Philippe AURIER	Agent des finances publiques	500 € en global	6 mois	5 000 €
M. Nassim CHNIFA	Agent des finances publiques	500 € en global	6 mois	5 000 €
Mme Régine GROSSET	Agent des finances publiques	500 € en global	6 mois	5 000 €
Mme Sylvia BONHEUR	Agent des finances publiques	500 € en global	6 mois	5 000 €
Mme Cynthia CHATEAU-DEGAT	Agent des finances publiques	500 € en global	6 mois	5 000 €
Mme Samira ASSOUMANI	Agent des finances publiques	500 € en global	6 mois	5 000 €

#### Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

A Champigny-sur-Marne le  
29/08/2017

Le comptable, responsable de  
service des impôts des particuliers,

Etienne CARDOT

Centre des Finances Publiques de Champigny-sur-Marne  
Service des Impôts des Particuliers de Champigny-sur-Marne  
13 Boulevard Gabriel Péri 94507 Champigny-sur-Marne



## **ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX DE GRACIEUX FISCAL ET DE RECOUVREMENT**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de L'HAY les ROSES

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Monsieur DANE Jérémy inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de L'HAY les ROSES à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;

5°) les avis de mise en recouvrement ;

6°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

7°) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à Madame VIALLE Isabelle et Madame ALBAUX Sylvie, inspectrices, à l'effet de signer les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspectrices des finances publiques désignées ci-après :

Mme VIALLE Isabelle	Mme ALBAUX Sylvie	
---------------------	-------------------	--

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme PROTAT Aurélie	Mme ANTON Marie	Mme COUTURIER Clotilde
--------------------	-----------------	------------------------

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme DEJAUNE Sarah	Mme COCO Rita	Mme CRAMER Corinne
M. DELESPINAY Alain	M. BENAOUADI Samir	M. MELLOULI Afef
Mme MOSNIER Sabine	M. SADI OUADDA Tahar	Mme DUCREUX Adeline
Mme PEREIRA-PIMENTEL Nathalie	Mme RAKOTOSON Mialy	

## Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>	<b>Durée maximale des délais de paiement</b>	<b>Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé</b>
Mme ALBAUX Sylvie	IFIP	1 500,00 €	12 mois	40 000,00 €
Mme VIALLE Isabelle	IFIP	1 500,00 €	12 mois	40 000,00 €
Mme BERTOL Sophie	Contrôleur	500,00 €	12 mois	2 500,00 €
Mme CASCA Léa	Contrôleur	500,00 €	12 mois	5 000,00 €
M. GOMEZ Raphaël	Contrôleur	500,00 €	12 mois	2 500,00 €
Mme MARCHINI Stella	Contrôleur	500,00 €	12 mois	2 500,00 €
Mme MEREBBAH Annabel	Contrôleur	500,00 €	12 mois	5 000,00 €
M. RUTON Fabrice	Contrôleur	500,00 €	12 mois	5 000,00 €
M. DUONG Anh Minh	Agent C	500,00 €	12 mois	2 500,00 €
M. EL OUARRADI Jamal	Agent C	250,00 €	6 mois	2 500,00 €
Mme PROTAT Aurélie	Contrôleur	250,00 €	6 mois	2 500,00 €
Mme COUTURIER Clotilde	Contrôleur	250,00 €	6 mois	2 500,00 €

### **Article 5**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Val-de-Marne.

A L'Haÿ les Roses, le 29/08/2017

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers,

Yannick RAIMBAULT

Centre des Finances Publiques de L'Haÿ les Roses  
Service des Impôts des Particuliers de L'HAY les ROSES  
4, rue Dispan  
94246 L'HAY les ROSES CEDEX





**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES

DU VAL-DE-MARNE

POLE PILOTAGE ET RESSOURCES  
DIVISION PILOTAGE CONTROLE DE GESTION

Service Stratégie et Contrôle de gestion

1 PLACE DU GENERAL P. BILLOTTE

94040 CRETEIL CEDEX

**Décision DDFiP n° 2017- 16 du 29 août 2017 – Portant délégations de signature en matière contentieux et de gracieux fiscal**

Article 1<sup>er</sup> – La liste des responsables de service du Val-de-Marne disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal, prévue par III de l'article 408 de l'annexe II du code général des impôts est arrêtée comme suit :

<b>NOMS - Prénoms</b>	<b>SERVICES</b>
HILLOTTE Bernadette	Pôle de recouvrement spécialisé CRETEIL
DU CASTEL Martine	Service des impôts des particuliers de BOISSY-SAINT-LEGER
LEGUY Geneviève	Service des impôts des entreprises de BOISSY-SAINT-LEGER
CARDOT Étienne	Service des impôts des particuliers de CHAMPIGNY-SUR-MARNE
WILLOT Philippe	Service des impôts des entreprises de CHAMPIGNY-SUR-MARNE
CEREZO Jean-François	Service des impôts des particuliers de CHARENTON -LE-PONT
GAU Alain	Service des impôts des entreprises de CHARENTON-LE-PONT
PLASSARD Xavier	Service des impôts des particuliers de CHOISY-LE-ROI
DOUVILLE Jean-Pierre	Service des impôts des entreprises de CHOISY-LE-ROI

<b>NOMS - Prénoms</b>	
BONNET Bruno	ôts des particuliers de CRETEIL
BOUCARD Élisabeth	ôts des entreprises de CRETEIL
COLIN Frédérique	Service départemental de l'enregistrement de CRETEIL
NICOLAI Étienne	Service des impôts des particuliers d'IVRY- SUR-SEINE
RAIMBAULT Yannick	Service des impôts des particuliers de L'HAY- LES-ROSES
CHAZALNOËL Annick	Service des impôts des entreprises de L'HAY- LES-ROSES
BISCAHIE Catherine (par intérim)	Service des impôts des particuliers de MAISONS-ALFORT
FUZELLIER Frédérique	Service des impôts des entreprises de MAISONS-ALFORT
GRAVOSQUI Olivier	Service des impôts des particuliers de NOGENT-SUR-MARNE
MARCILLOUX Philippe	Service des impôts des entreprises de NOGENT-SUR-MARNE
MERIAU François	Service des impôts des particuliers de SAINT- MAUR-DES-FOSSES
FAUCHER Manuel	Service des impôts des entreprises de SAINT- MAUR-DES-FOSSES
MOALIC Pierre	Service des impôts des particuliers de VILLEJUIF
CHEMINEAU Michel	Service des impôts des entreprises de VILLEJUIF
De GAVRILOFF Jean	Service des impôts des particuliers de VINCENNES
LACHEVRE Béatrice	Service des impôts des entreprises de VINCENNES
BRAIZAT-DESCOTTES Françoise	Service des impôts des particuliers de VITRY- SUR-SEINE

SAISSET Florence	Centre des impôts fonciers de CRETEIL
RAFFIN Jean-Paul	Service de publicité foncière CRETEIL 1
PIN Odile	Service de publicité foncière CRETEIL 2
ESPINASSE Isabelle	Service de publicité foncière CRETEIL 3
CARLES Nicole	Service de publicité foncière CRETEIL 4
DIDIER Carine	Brigade de vérification N°1 BOISSY-SAINT-LEGER
SYLVAIN Stéphane	Brigade de vérification N°2 BOISSY-SAINT-LEGER
VILTO Jean-Jacques	Brigade de vérification N°3 CRETEIL
ROUANET Sandrine	Brigade de vérification N°5 CRETEIL
MEYNADIER Christine	Brigade de vérification N°6 BOISSY-SAINT-LEGER
CORMIER Éric	Brigade de vérification N°8 CRETEIL
FLEISCHL Edmond	Brigade de vérification N°9 BOISSY-SAINT-LEGER
ESCLAMADON Sylvie	Brigade de contrôle et de recherche
DANÉ Céline	Pôle de contrôle revenus/patrimoine (PCRP) 3
FOURGNIER Patricia	Pôle de contrôle revenus/patrimoine (PCRP) 1
SOLYGA Élise	Pôle de contrôle revenus/patrimoine (PCRP) 2
RAMBAUD Pierre	Pôle contrôle expertise CHAMPIGNY-SUR-MARNE
LEFEBVRE Anne	Pôle contrôle expertise CRETEIL
ROUSSEAU Ghislaine	Pôle contrôle expertise VINCENNES
DELFINI Christlaine	Pôle contrôle expertise VITRY-SUR-SEINE

Article 2 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Val-de-Marne et prendra effet le jour de la publication.

Créteil, le 29 août 2017  
le directeur départemental des Finances publiques  
du Val-de-Marne

Christian BRUNET  
Administrateur général des Finances publiques



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

A Créteil, le 29 août 2017

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU VAL-DE-MARNE

1, place du Général P. Billotte  
94040 CRETEIL CEDEX

**Décision DDFiP n° 2017-17 du 29 août 2017 Portant délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique**

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de directions régionales et départementales de finances publiques, notamment l'article 12 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 27 mars 2012 portant nomination de M. Christian BRUNET administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 29 mars 2012 fixant au 1er avril 2012 la date d'installation de M. Christian BRUNET dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne ;

Décide :

**Article 1** : Délégation spéciale signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

## **1. Pour la division des Collectivités locales - Missions économiques :**

M. Nicolas POIROUX-ALBERTINI, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la "Division des collectivités locales" reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatif aux affaires de sa division.

Mme Élisabeth RECHIDI, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjointe au responsable de « Division des collectivités locales », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatif aux affaires de sa division.

### Service animation du réseau et qualité comptable :

Mme Anne-Marie FISCAL-NABAB, inspectrice des finances publiques, responsable du service "Animation du réseau et qualité comptable" reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de pièces relatifs à son service y compris les courriers de notification de la Chambre régionale des comptes (CRC) et de la Cour des comptes aux comptables.

### Service soutien juridique, études financières et fiscalité directe locale :

Mmes Anne-Sophie LOPEZ et Sylvie DURET ainsi que M. Frédéric REY, inspecteurs des finances publiques, responsables du service "Soutien juridique, études financières et fiscalité directe locale", reçoivent pouvoir de signer le courrier simple, les factures de délivrance des fichiers cadastraux et les bordereaux de transmission de pièces relatifs à leur service.

### Service Action économique et CCSF :

M. Frédéric REY, inspecteur des finances publiques, responsable du service "Action économique et CCSF", reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de pièces relatifs à son service.

### Service dématérialisation/ moyens de paiement :

M. Marc FOUCHER inspecteur des finances publiques, correspondant "dématérialisation" et correspondant « moyens de paiement » reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de pièces relatifs à son service.

Mme Sylvie DURET, inspectrice des finances publiques, correspondante « moyens de paiement » reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de pièces relatifs à leur service.

## **2. Pour la Division Opérations comptables et de Recettes de l'État :**

Mme Catherine LAMURE, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, responsable de la "Division des Opérations comptables et de Recettes de l'État", reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires des services de la division.

Mme Isabelle POZWOLSKI, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, en charge au sein de la "Division des Opérations comptables et de Recettes de l'État" des services de la comptabilité État et recouvrement, dépôts et services financiers et produits divers de l'État, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de ses services.

### Service Comptabilité État et Recouvrement :

M. Joseph DORAI, inspecteur des finances publiques, responsable du service "Comptabilité État et Recouvrement" et Mme Eléna VIGNAUX, inspectrice des finances publiques, chargée de mission, reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à leur service ainsi que les courriers de rejets aux PNC, les notifications de versement de dotations, les ordres de paiement, les ordres de virement VIR et DVINT, les fiches d'écriture et de rectification à destination des PNC (rejets), les bordereaux de remise de chèques à la Banque de France, les ordres de virement Banque de France papier, les fichiers de virements et prélèvements remis à la Banque de France ainsi que les documents concernant le guichet ou les dépôts Trésor et de procéder au retrait des valeurs déclarées, ainsi

que les réponses aux contribuables et demandes de renseignements.

En l'absence de M. Joseph DORAI et de Mme Eléna VIGNAUX, Mme Christine LUTTENAUER, contrôleur principal des finances publiques, reçoit pouvoir de signer les bordereaux de transmission de simples pièces, les réponses aux contribuables et demandes de renseignements, les ordres de paiement ainsi que les ordres de virement VIR et DVINT.

Mme Denise DELBOUIS, contrôleur principal des finances publiques, est habilitée à signer les déclarations de recettes en numéraire, les bons de dépôts de numéraire des convoyeurs et les bordereaux de dégagement de fonds de la DDFIP.

En l'absence de M. Joseph DORAI et de Mme Eléna VIGNAUX, Mmes Denise DELBOUIS, Christine LUTTENAUER, contrôleurs principaux des finances publiques, reçoivent pouvoir de signer les bordereaux de remise de chèques à la Banque de France, les ordres de virement Banque de France papier, les fichiers de virements et prélèvements remis à la Banque de France ainsi que les bordereaux de dépôts concernant les scellés relevant du tribunal de grande instance de Créteil.

M. Eric MASCLAUX, contrôleur 1ère classe des finances publiques, caissier titulaire, est habilité à signer les déclarations de recettes en numéraire, les bons de dépôts de numéraire des convoyeurs et les bordereaux de dégagement de fonds de la DDFIP.

Mme Isabelle ORTIZ DE ERIBE, contrôleur 2ème classe des finances publiques et Mmes Christelle LOUIS-JOSEPH et Elga ASTASIE, agents administratifs 1ère classe des finances publiques sont habilitées à signer les déclarations de recettes en numéraire, les bons de dépôts de numéraire des convoyeurs et les bordereaux de dégagement de fonds de la DDFIP.

#### Service Dépôts et services financiers :

M. Jérôme VIGEE, inspecteur des finances publiques, responsable du service "Dépôts et services financiers" composé du secteur DFT et du secteur CDC, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à son service ainsi que les bordereaux de remise de chèques à la Banque de France, les ordres de virement Banque de France papier, les fichiers de virements et prélèvements remis à la Banque de France ainsi que divers documents concernant le guichet ou les dépôts Trésor, tous documents comptables et administratifs de service courant concernant l'activité Dépôts et services financiers ainsi que ceux relatifs à l'activité du service Caisse des Dépôts et Consignations et le retrait des valeurs déclarées.

M. Bernard LONGCHAMP, contrôleur principal des finances publiques adjoint au responsable du service, reçoit pouvoir de signer, pour le secteur DFT, tout document concernant les valeurs inactives (sauf le compte de gestion), les ordres de virements DVINT, les rejets d'opérations aux PNC, les fiches rectificatives, tout courrier simple ne concernant pas la Banque de France; pour le secteur CDC, tout document comptable et administratif de service courant (sauf les prêts CDC, les consignations et les déconsignations).

Mme Marie-Pierre MOUTON, contrôleur principal des finances publiques adjointe au responsable du service, reçoit pouvoir de signer les formulaires de consignations et de déconsignations de fonds auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et plus largement, tout document comptable et administratif de service courant (sauf prêt CDC), pour le secteur DFT, tout document concernant les valeurs inactives (sauf le compte de gestion), les ordres de virements DVINT, les rejets d'opérations aux PNC, les fiches rectificatives, tout courrier simple ne concernant pas la Banque de France.

Mme Charlène HO QUANG, contrôleur 1ère classe des finances publiques, reçoit pouvoir de signer les formulaires de consignations et de déconsignations de fonds auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et plus largement, tout document comptable et administratif de service courant (sauf les prêts CDC), pour le secteur DFT tout document concernant les valeurs inactives (sauf compte de gestion), les ordres de virements DVINT, les rejets d'opérations aux PNC, les fiches rectificatives, tout courrier simple ne concernant pas la Banque de France.

M. Pierre Yves JUGUET, contrôleur principal des finances publiques, reçoit pouvoir de signer pour le secteur CDC tout document administratif et contractuel de service courant (formulaire d'adhésion à la banque en ligne, formulaire de gestion des habilitations en ligne, cartons de signature), sauf les prêts CDC, les consignations et les déconsignations.

### Service produits divers de l'État:

Mme Arcène LUIT, inspectrice des finances publiques, responsable du service "Produits divers de l'État", reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs au service ainsi que les déclarations de recettes, les chèques sur le Trésor, les remises de chèques à la Banque de France, la comptabilité du service, l'octroi des délais de paiement, les mises en demeure de payer, les saisies et états de poursuites extérieures, les remises gracieuses concernant les produits divers (jusqu'à 1 500 €) ainsi que les ordres de paiement et les ordres de virement VIR.

M. Philippe GUILBAUD, inspecteur des finances publiques, chargé de mission, reçoit pouvoir de signer le courrier simple, les mises en demeure de payer, les saisies et états de poursuites extérieures.

Mme Martine OBO et M. Fabrice FRANCOIS, contrôleurs 2<sup>ème</sup> classe des finances publiques, adjoints à la responsable de service, reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à leur service ainsi que les déclarations de recettes, la comptabilité du service, l'octroi des délais de paiement jusqu'à 2 000€ sur 12 mois, les mises en demeure de payer, les saisies et états de poursuites extérieures jusqu'à 10 000€.

### **3. Pour la Division Dépenses de l'État :**

M. Philippe REYNIER, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la "Division Dépenses de l'État", reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatif aux affaires de sa division.

Mme Anaïs GAUVIN, inspectrice principale des finances publiques, adjointe au responsable de « Division Dépenses de l'État », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatif aux affaires de sa division.

### Service Dépense :

M. Éric APETOH, inspecteur des finances publiques, responsable du service "Dépense", reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à son service ainsi que les chèques sur le Trésor, les ordres de paiement, les bordereaux sommaires trimestriels et annuels transmis à la DGFIP, les états d'ajustement à destination des ordonnateurs, les décisions d'octroi des prêts automobiles et pour l'amélioration de l'habitat, les envois des comptes de gestion ainsi que des rejets de mandats et des bordereaux d'observation du secteur visa et les différents courriers émis ainsi que les ordres de paiement et les ordres de virement VIR.

En l'absence du responsable de « Division Dépenses de l'État » et son adjointe ou de M. Eric APETOH, Mme Danielle BIRE, contrôleur 2<sup>ème</sup> classe des finances publiques, et Mme Yasmina BENOTMANE, contrôleur 2<sup>ème</sup> classe des finances publiques, reçoivent pouvoir de signer les ordres de paiement ainsi que les ordres de virement VIR.

### Service Facturier :

Mme Liliane MERY, inspectrice des finances publiques, responsable du service "Facturier", reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à son service ainsi que les rejets et les bordereaux d'observation du service.

### Service Liaison rémunération :

M. Michel NICLI, inspecteur des finances publiques, responsable du service "Liaison rémunération", reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à son service ainsi que les chèques sur le Trésor, les ordres de virement à la Banque de France et la validation de la paye ainsi que les ordres de paiement et les ordres de virement VIR, les accusés de réception de toute nature.

Mme Bénédicte MACARD, contrôleur principal des finances publiques et M. Guillaume FOUCHAUX, contrôleur 2<sup>ème</sup> classe des finances publiques, adjoints du responsable de service, reçoivent pouvoir de signer les certificats de cessation de paiement. En l'absence de M. Michel NICLI, ils reçoivent pouvoir de

signer les bordereaux de rejets, les accusés de réception des oppositions de toutes natures, les notifications aux créanciers et débiteurs dans le cadre de la gestion des pensions alimentaires, les ordres de virement à la Banque de France et la validation de la paye.

En l'absence du responsable de « Division Dépenses de l'État » et son adjointe ou de M. Michel NICLI, Mme Bénédicte MACARD et M. Guillaume FOUCHAUX sont habilités à valider la paye.

#### **4. Pour le Centre d'Encaissement :**

M. Patrick MURZEAU, administrateur des finances publiques, responsable du Centre d'encaissement reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatif aux affaires du centre d'Encaissement.

M. Olivier ROSBACH, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjoint du responsable du Centre d'Encaissement reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du Centre d'Encaissement.

En l'absence de M. Patrick MURZEAU et de M. Olivier ROSBACH, M. Thomas FAUCHER inspecteur des finances publiques, adjoint du responsable du Centre d'Encaissement reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatif aux affaires du Centre d'Encaissement.

En l'absence de M. Patrick MURZEAU et M. Olivier ROSBACH, Mme Françoise GAGNE, contrôleur principal des finances publiques, M. Xavier MASSONNET, Mme Joëlle POIRIER, M Jean-Philippe HO QUANG et M. Patrick NAEGELE, contrôleurs de 2ème classe reçoivent pouvoir pour signer les bordereaux de remise de chèques à la Banque de France et à la Caisse des Dépôts et de Consignations, les lettres d'envoi de documents aux postes comptables, les courriers adressés à la Banque de France et à la Caisse des Dépôts et Consignations, les bordereaux d'intervention des techniciens et prestataires du CEC et les bons de livraison.

En l'absence de M. Patrick MURZEAU et de M. Olivier ROSBACH, M. Jean BODIGUET et M. Xavier DELAGRANGE, agents contractuels du Centre d'Encaissement, reçoivent pouvoir pour signer les bordereaux d'intervention des techniciens et prestataires du CEC et les bons de livraison.

En l'absence de M. Patrick MURZEAU et de M. Olivier ROSBACH, Mme Laurence BERNARD, contrôleur 1ère classe des finances publiques et M. Paul AUGENDRE, contrôleur 2ème classe des finances publiques, reçoivent pouvoir pour signer les lettres d'envoi de documents aux postes comptables.

En l'absence de M. Patrick MURZEAU et de M. Olivier ROSBACH, M. Xavier MASSONNET, contrôleur 2ème des finances publiques, M. Christophe FOURMAULT agent administratif 1<sup>ère</sup> classe des finances publiques et M. Thierry MIROUVI, agent administratif des finances publiques de 1ère classe, reçoivent pouvoir pour signer les bordereaux de remise de chèques à la Banque de France.

En cas d'absence d'un responsable de division ou du responsable du Centre d'Encaissement, les autres responsables de division et le responsable du Centre d'Encaissement sont habilités à se substituer à leur collègue absent.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Le Directeur départemental des Finances publiques

Christian BRUNET

Administrateur général des Finances publiques





**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

A Créteil, le 29 août 2017

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU VAL-DE-MARNE

1, place du Général P. Billotte  
94040 CRETEIL CEDEX

**Décision n° 2017-18 du 29 août 2017 – Portant délégations spéciales de signature pour les missions rattachées.**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques  
du Val-de-Marne,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la direction départementale du Val-de-Marne ;

Vu le décret du 27 mars 2012 portant nomination de Monsieur Christian BRUNET administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 29 mars 2012 fixant au 1<sup>er</sup> avril 2012 la date d'installation de Monsieur Christian BRUNET dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne ;

## **Décide :**

**Article 1** : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

### **1. Pour la Mission Départementale Risques et Audit :**

Monsieur Patrick FIZET, administrateur des finances publiques, responsable de la "Mission Départementale Risques et Audit" reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions sur la "Mission Départementale Risques et Audit" et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion de cette mission et aux affaires qui s'y attachent.

Mesdames Fabienne TIXIER, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, Stéphanie CADET, inspectrice des finances publiques, Reine-Marie MARDAMA NAYAGOM et Céline DA SILVA contrôleuses des finances publiques, reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs aux affaires de leur service de rattachement.

Reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions sur la "mission d'audit et de conseil" et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion de cette mission et aux affaires qui s'y attachent :

Monsieur Stéphane CAMPION, inspecteur principal des finances publiques,  
Madame Bénédicte DOMINGUEZ, inspectrice principale des finances publiques,  
Madame Raphaëlle GREGOGNA, inspectrice principale des finances publiques,  
Monsieur Jérôme CHASSAING, inspecteur principal des finances publiques,  
Madame Danielle BOIZANTE, inspectrice principale des finances publiques,  
Monsieur Hubert GOURMELON, inspecteur principal des finances publiques,  
Monsieur Emmanuel PERRICHON, inspecteur principal des finances publiques  
Madame Mireille TOUSSAINT, inspectrice principale des finances publiques.

### **2. Pour la Mission Politique Immobilière de l'État :**

Madame Catherine ALBERT, administratrice des finances publiques, responsable de la "mission politique immobilière de l'État", reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions sur la "mission politique immobilière de l'État" et de signer, seule ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion de cette mission et aux affaires qui s'y attachent.

Madame Éliane RIBIERE, inspectrice des finances publiques, adjointe à la responsable de la "mission politique immobilière de l'État", reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs aux affaires de son service de rattachement.

### **3. Pour la Mission Communication :**

Monsieur Yann-Arnaud CLAIRAC, inspecteur principal des finances publiques, chargé du "Cabinet et de la Communication de la direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne", reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions sur ces missions et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion de cette mission et aux affaires qui s'y attachent.

En cas d'empêchement de Monsieur Yann-Arnaud CLAIRAC, la délégation susvisée s'applique à Monsieur Éric GOUY, inspecteur des finances publiques.

Monsieur Éric GOUY, inspecteur des finances publiques et Messieurs Amaury GRIMOIN et Éric GRILLON, contrôleurs des finances publiques reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs aux affaires de leur service de rattachement.

### **4. Pour la Commission Départementale de Surendettement des Particuliers du Val-de-Marne :**

Madame Marie-Claude GUILLOU, administratrice des finances publiques, me représente en qualité de délégué du Directeur Départemental des Finances Publiques pour assurer la vice-présidence de la Commission Départementale de Surendettement des Particuliers du Val-de-Marne.

En cas d'empêchement de Madame Marie-Claude GUILLOU, la délégation susvisée s'applique à Madame Sylvie PIVA, administratrice des finances publiques adjointe et Madame Pascale OSTRIC, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Le Directeur Départemental des Finances publiques,

Christian BRUNET  
Administrateur général des Finances publiques



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**DU VAL-DE-MARNE**

Créteil, le 29 août 2017

1, place du Général P. Billotte  
94040 CRETEIL CEDEX

**Décision DDFiP n° 2017- 19 du 29 août 2017 – Portant délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la direction départementale du Val-de-Marne ;

Vu le décret du 27 mars 2012 portant nomination de M. Christian BRUNET, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 29 mars 2012 fixant au 1<sup>er</sup> avril 2012 la date d'installation de M. Christian BRUNET dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne ;

**Décide :**

**Article 1** : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

• **Pour la Division Fiscalité des particuliers, missions foncières :**

Mme Sylvie PIVA, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la "Division de la fiscalité des particuliers et des missions foncières", reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatif aux affaires de sa division ou de toute autre division dont elle assure l'intérim en l'absence du titulaire.

Mme Myriam MAZIERE, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjointe à la responsable de la "Division de la fiscalité des particuliers et des missions foncières", reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs à sa division.

Mme Pascale OSTRIC, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjointe à la responsable de la "Division de la fiscalité des particuliers et des missions foncières", reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs à sa division.

- Pilotage et animation de l'assiette des SIP :

Mme Christine ABADIE, inspectrice des finances publiques, chef de service,

M. Jean-Luc DUHOT, contrôleur principal des finances publiques,

Mme Isabelle GABOURIAUT, contrôleuse des finances publiques.

- Pilotage et animation du recouvrement des SIP et amendes :

Mme Anne LE MOULLAC et M. David DELAROCHE, inspecteurs des finances publiques, chefs de service,

Mme Karine BOURGEOIS, contrôleuse des finances publiques,

Mme Valliammai CANNANE, agente administrative des finances publiques.

- Pilotage de la mission foncière :

M. Hubert CHOMAT, inspecteur des finances publiques, chef de service.

Les inspecteurs, contrôleurs et agents des finances publiques dont les noms sont mentionnés au présent arrêté reçoivent pouvoir de signer le courrier et les bordereaux de transmission de pièces relatifs aux affaires de leur service de rattachement.

• **Pour la Division des professionnels et du recouvrement forcé :**

Mme Geneviève PUGLIA, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la "Division des professionnels et du recouvrement forcé", reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division ou de toute autre division dont elle assure l'intérim en l'absence du titulaire.

Mme Blandine RIDEL, inspectrice principale des finances publiques et M. Marc DELVAL, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjoints au responsable de la "Division des professionnels et du recouvrement forcé", reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs à leur service.

-Pilotage des SIE, organismes agréés, bénéfiques agricoles et tiers déclarants :

Mme Annie LECOEUR, inspectrice des finances publiques, chef de service,

Mme PEUCH Marie-Agnès, inspectrice des finances publiques, chef de service,

Mme Christelle BERGER-BROYER, contrôleuse des finances publiques,

Mme Bernadette HUTIN, agente administrative des finances publiques.

-Remboursement de crédits de TVA et régimes particuliers :

M. Frédéric BRUNET, inspecteur des finances publiques,  
Mme Brigitte GRANGE, inspectrice des finances publiques,  
Mme Johana GAMAIRE, contrôlease des finances publiques.

-Équipe dédiée au recouvrement forcé des impôts des professionnels et des particuliers

Mme Annick DZOKANGA, inspectrice des finances publiques,  
Mme Marie-Pierre FARHANE, inspectrice des finances publiques,  
Mme Ophélie MANIGLIER, inspectrice des finances publiques,  
Mme Nadine TOURNIER, inspectrice des finances publiques,  
Mme Christine ANISS, contrôlease principale des finances publiques,  
Mme Jessica ANNEROSE, contrôlease des finances publiques,  
Mme Karine BLANCHARD, contrôlease des finances publiques,  
Mme Claire CAPITAINE, contrôlease des finances publiques,  
Mme Gulsen DEMIRBAS-CAGIR, contrôlease des finances publiques,  
Mme Karine DESCAZAUX, contrôlease principale des finances publiques,  
Mme Sandrine FERRAND, contrôlease des finances publiques,  
Mme France-Lise MEZILA, contrôlease des finances publiques,  
M. François RUIZ, contrôleur des finances publiques,  
M. Bruno VI VAN, contrôleur des finances publiques,  
Mme Christine FONTAINE, agente administrative principale des finances publiques.

Les inspecteurs, contrôleurs et agents des finances publiques dont les noms sont mentionnés au présent arrêté reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs aux affaires de leur service de rattachement.

• **Pour la Division des Affaires juridiques :**

Mme Véronique FLAHAUT-JOLLY, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la "Division des affaires juridiques", reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division ou de toute autre division dont elle assure l'intérim en l'absence du titulaire.

M. Patrice ZIMMERMANN, inspecteur principal des finances publiques, adjoint à la responsable de la "Division des affaires juridiques", reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

Mme Valérie GUENERET, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjointe à la responsable de la "Division des affaires juridiques", reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

– Service législation, contentieux et conciliateur fiscal :

Mme Christine AIT BOUDAOU, inspectrice des finances publiques,  
Mme H  l  ne ALBERTOLI, inspectrice des finances publiques,  
Mme Josiane BRASSAC, inspectrice des finances publiques,  
Mme Marie-Yvonne BURGNET, inspectrice des finances publiques,  
Mme Mich  le DOUVILLE, inspectrice des finances publiques,  
M. Jonathan FARHI, inspecteur des finances publiques,  
Mme Sylvie GEORGIN, inspectrice des finances publiques,  
Mme Nelly GOUTTEBROZE, inspectrice des finances publiques,  
M. Alexandre HAMPEL, inspecteur des finances publiques,  
Mme   lisabeth LA PIGNOLA, inspectrice des finances publiques,  
Mme Carol-Reine LEVY-FASSINA, inspectrice des finances publiques,  
Mme Ghislaine RABESANDRATANA, inspectrice des finances publiques,  
Mme Carol RENAUDIE, inspectrice des finances publiques,  
M. Bernard TOURET, inspecteur des finances publiques,  
Mme Mauricette VIGIER, inspectrice des finances publiques,  
Mme Christelle FERREIRA, contr  leuse des finances publiques,  
Mme Sophie HERMENIER, contr  leuse des finances publiques,  
Mme Laurence MONTI, contr  leuse des finances publiques,  
M. Jean-Claude MVELLE EVINA, contr  leur des finances publiques,  
Mme Annick REGENT, contr  leuse des finances publiques,  
Mme Brigitte THEBAULT, contr  leuse principale des finances publiques,  
Mme Chantal BONHOMME, agente administrative principale des finances publiques.

– Services communs :

Mme Camille BARTY-LOUIS, contr  leuse des finances publiques,  
Mme Martine BADOUEL, agente administrative des finances publiques,  
Mme Tania FORTUN  , agente administrative des finances publiques,  
Mme Marie-Laurence RAMY, agente administrative des finances publiques.

Les inspecteurs, contr  leurs et agents des finances publiques dont les noms sont mentionn  s au pr  sent arr  t   re  oivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pi  ces relatifs aux affaires de leur service de rattachement.

**Pour la Division du Contr  le Fiscal :**

Mme Corinne BESNARD, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la "Division du contrôle fiscal", reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division ou de toute autre division dont elle assure l'intérim en l'absence du titulaire.

M. Sébastien BOUSSON inspecteur principal des finances publiques, adjoint au responsable de la "Division du contrôle fiscal", reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

-Pôle quartier sensible :

Mme Sylvie ESCLAMADON, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, chef de service, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs à son service.

En l'absence de Mme Sylvie ESCLAMADON, M. Stéphane PICAVET, inspecteur des finances publiques, chef de service par intérim, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs à son service.

- Service pilotage et animation des pôles de contrôle :

M. Pierre GOUREAU, inspecteur des finances publiques, chef de service,

Mme Catherine PERSONNE, contrôleuse des finances publiques,

Mme Fatma LARIBI, contrôleuse des finances publiques,

Mme Nytsee PETIT, agent des finances publiques.

- Service contrôle sur pièces et fiscalité immobilière :

Mme Hélène LEROY, inspectrice des finances publiques.

- Service contrôle sur place et poursuites pénales :

M. Sébastien BOUSSON, inspecteur principal des finances publiques, chef de service,

Mme Julie ANDRE, inspectrice des finances publiques,

Mme Isabelle VANICAT, inspectrice des finances publiques,

Mme Corinne MONTAUBAN, inspectrice des finances publiques

Mme Catherine RUH, inspectrice des finances publiques.

- Service de contrôle des comptabilités informatisées :

Mme Isabelle VANICAT, inspectrice des finances publiques.

Les inspecteurs, contrôleurs et agents des finances publiques dont les noms sont mentionnés au présent arrêté reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs aux affaires de leur service de rattachement.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture



du Val-de-Marne.

Le Directeur départemental de Finances publiques

Christian BRUNET  
Administrateur général des Finances publiques



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Créteil, le 29 août 2017

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU VAL-DE-MARNE**

1, place du Général P. Billotte

94040 CRETEIL CEDEX

**Décision DDFIP n°2017 – 22 du 29 août 2017 – Portant délégations spéciales de signature pour le  
Pôle Pilotage et Ressources.**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la direction départementale du Val-de-Marne ;

Vu le décret du 27 mars 2012 portant nomination de monsieur Christian BRUNET administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 29 mars 2012 fixant au 1<sup>er</sup> avril 2012 la date d'installation de monsieur Christian BRUNET dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne ;

**Article 1 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

## **1. Pour la Division Gestion des Ressources Humaines et de la Formation :**

Madame Agnès MACCARI, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la "Division des ressources humaines et de la formation", reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatif aux affaires de sa division ou de toute autre division dont elle assure l'intérim en l'absence du titulaire.

Madame Colette VIGNAL, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjointe au chef de la "Division des ressources humaines et de la formation", reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatif aux affaires de sa division.

### **– Gestion des Ressources Humaines:**

Mesdames Rose-Aimée BRIVAL et Catherine MEUNIER, inspectrices des finances publiques, et Monsieur Édouard THIERRY, inspecteur des finances publiques, responsables de service, reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs aux affaires « ressources humaines » de la division, les attestations d'employeur et de salaire, les attestations de remise de cautionnement, les procès-verbaux des commissions de réforme, les fiches de liaison avec le médecin de prévention, les accusés de réception des certificats de grossesse, les mouvements de paye.

Les contrôleurs des finances publiques du service des ressources humaines dont les noms sont mentionnés ci-dessous reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs aux affaires de leur service de rattachement, les attestations d'employeur et de salaire, les attestations de remise de cautionnement, les procès-verbaux des commissions de réforme, les fiches de liaison avec le médecin de prévention, les accusés de réception des certificats de grossesse et les mouvements de paye.

### **- Contrôleur des finances publiques :**

Madame Alexandra ALPHA,

Madame Claire CHABRAND,

Madame Christelle CORANTIN,

Madame Vanessa DAO,

Madame Emilie GIRY,

Madame Sandrine JEANNE,

Madame Marion KEPTI,

Madame Sandrine LIDON,

Madame Annie SAMTMANN,

Madame Colette JUMELET,

Madame Angélique DEFFES,

Madame Valérie POIZEAU,

Madame Christelle SIMANA,

Madame Andréa VACARIU,

Monsieur Aurélien BERTIN,

Monsieur Jérémy NOGUEIRA.

- Formation professionnelle :

Madame Martine TONIUTTI, inspectrice principale des finances publiques, responsable du service de la "Formation professionnelle", reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tous documents relatifs aux affaires de son service de rattachement.

Mesdames Caroline IPEKCI et Naoual KARROUCHI, inspectrices des finances publiques, adjointes au responsable du service de la "Formation professionnelle" et conseillers en formation, reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tous documents relatifs aux affaires de leur service de rattachement.

**2. Pour la Division Budget, logistique et Immobilier :**

Monsieur Pascal LASSARRE, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, responsable de la division "Budget, Logistique et Immobilier", reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatif aux affaires de sa division ou de toute autre division dont il assure l'intérim en l'absence du titulaire.

Il reçoit pouvoir de signer les ordres de services, commandes et tous contrats, correspondances diverses avec les fournisseurs, les rejets de factures et les déclarations de conformité en tant que responsable d'inventaire dans le cadre des immobilisations corporelles et stocks.

Madame Christine BERTRAND, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjointe au responsable de la division "du Budget, Logistique et Immobilier", reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatif aux affaires de sa division. Elle reçoit pouvoir de signer les ordres de services, commandes et tous contrats, correspondances diverses avec les fournisseurs.

- Service du Budget :

Madame Christine FREUND, inspectrice des finances publiques, responsable du service "Budget", reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs aux affaires de son service de rattachement. Elle reçoit pouvoir de signer les ordres de services, commandes et tous contrats, correspondances diverses avec les fournisseurs, les rejets de factures et les déclarations de conformité en tant que responsable d'inventaire dans le cadre des immobilisations corporelles et stocks.

Mesdames Élisabeth JACQUET et Cécile DELAMBRE-DAMEZ, contrôleuses des finances publiques, et monsieur Nicolas MARGET, contrôleur des finances publiques reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et des bordereaux de transmission de simples pièces relatifs aux affaires de leur service de rattachement.

- Service Immobilier :

Monsieur Régis BERNON et Madame Karine HAMITI, inspecteurs des finances publiques et monsieur Djibril N'DAO contrôleur des finances publiques reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs aux affaires de leur service de rattachement.

- Service Gestion de l'Hôtel des Finances et services communs :

Madame Christine BERTRAND, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, responsable de service, monsieur Philippe HOULES, inspecteur des finances publiques, et messieurs Alain JACOB et Pascal RAYNAUD contrôleurs des finances publiques, reçoivent pouvoir de signer le courrier simple, les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs aux affaires de leur service de rattachement, les bons de livraison.

- Service Immobilier et Sécurité :

Monsieur Philippe HOULES, inspecteur des finances publiques, assistant de prévention, et madame Lydia SAINT-JEAN, contrôleuse des finances publiques, déléguée départementale à de sécurité, reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs aux affaires de leur service de rattachement.

Les agents administratifs et techniques dont les noms sont mentionnés en annexe au présent arrêté de délégation de signature, reçoivent pouvoir de signer le courrier simple, les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs aux affaires de leur service de rattachement ainsi que les bons de livraison.

**3. Pour la Division Pilotage et Contrôle de gestion :**

Madame Isabelle COMBESCOT, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la "Division du pilotage et du contrôle de gestion", reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatif aux affaires de sa division ou de toute autre division dont elle assure l'intérim en l'absence du titulaire.

- Contrôle de gestion, structures et emploi, certification :

Mesdames Alexandra BEGES, Dominique LEBORGNE-DIALLO et Adèle BANAS inspectrices des finances publiques et monsieur Patrick ERBISTI, inspecteur des finances publiques, reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs aux affaires de leur service de rattachement.

**4. Pour le Centre de Services Partagés :**

Monsieur Thierry HUSSON, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, responsable du "Centre de Services Partagés", reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatif aux affaires de son service.

**5. Pour le Pôle Pilotage et Ressources :**

Monsieur Thierry ROQUES, inspecteur principal des finances publiques, chargé de mission auprès du Pôle Pilotage et Ressources reçoit pouvoir de signer toute correspondance, bordereaux de transmission de pièces et tous documents relatifs aux missions qui lui seront confiées.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Le Directeur départemental des Finances publiques

Christian BRUNET

Administrateur général des Finances publiques

**ANNEXE  
POLE PILOTAGE ET RESSOURCES**

**CADRES C**

Pascal CHABRE  
agent administratif principal des finances publiques

Sylvie MASSIT  
agente administrative principale des finances publiques

Yamina CHIBANI  
agente administrative des finances publiques

Guillaume MAKALA  
agent administratif des finances publiques

Vincent DURAND-COCCOLI  
agent administratif des finances publiques

Isabelle LE MAUFF  
agente administrative des finances publiques

Guylaine CAMBIER  
agente technique des finances publiques

Samar ZITOUNI  
agente administrative des finances publiques

Jessica BELMONTE  
agente administrative des finances publiques

Bruno MANIGLIER  
agent administratif des finances publiques

Marie-France NEIL  
agente administrative des finances publiques

Mato KNEZEVIC  
agent administratif des finances publiques

Laurent CLAVEL  
agent technique principal des finances publiques

Patrice FEBVRE  
agent technique principal des finances publiques

Francis LAFINE  
agent technique principal des finances publiques  
Cédric COMBET  
agent technique des finances publiques

Philippe JOLIVET  
agent technique des finances publiques

Sébastien MILLIE  
agent technique des finances publiques

Damien PRAT  
agent technique des finances publiques

Antoine GOULART  
agent technique des finances publiques

Olivier CELLAMEN  
agent technique des finances publiques

Joffrey BISOLLITTO  
agent technique des finances publiques

Chloé GRANDON  
agente technique des finances publiques

Nabil BAHAJ  
gardien

David MOUTON  
Gardien

Cyriaque FRANGUL  
Gardien



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Créteil, le 25 août 2017

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU VAL-DE-MARNE**

1, place du Général P. Billotte

94040 CRETEIL CEDEX

**Décision DDFIP n° 2017- 23 du 25 août 2017 Portant décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire**

La directrice du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 24 février 2017 nommant M.Laurent PREVOST, préfet du Val-de-Marne ;

Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination de Mme Gisèle BLANC, administratrice générale des finances publiques, et l'affectant à la direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017/1824 du 9 mai 2017, portant délégation de signature des actes relevant du pouvoir d'adjudicateur préalables à la signature d'un marché et en matière d'ordonnancement secondaire tenant à la fonction d'acheteur à Mme Gisèle BLANC, administratrice générale des finances publiques; directrice du pôle pilotage et ressources.

Vu l'arrêté préfectoral n°2017/811 du 13 mars 2017, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Gisèle BLANC, administratrice générale des finances publiques, directrice du pôle pilotage et ressources ;

**DECIDE :**

**Article 1** – En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par les arrêtés du préfet du Val-de-Marne en date du 13 mars 2017 et du 9 mai 2017, seront exercées, pour les missions relevant de la compétence de leur service, par :



Pôle pilotage et ressources :

M. Éric BETOUIGT, administrateur des finances publiques.

Pôle pilotage et ressources – division des ressources humaines et de la formation :

Mme Agnès MACCARI, administratrice des finances publiques adjointe,  
Mme Colette VIGNAL, inspectrice divisionnaire de finances publiques de classe normale,  
Mme Martine TONIUTTI, inspectrice principale des finances publiques,  
Mme Rose-Aimée BRIVAL, inspectrice des finances publiques,  
M. Édouard THIERRY, inspecteur des finances publiques,  
Mme Catherine MEUNIER, inspectrice des finances publiques,  
Mme Marion KEPTI, contrôleur des finances publiques.

Pôle pilotage et ressources – division du budget de la logistique et de l'immobilier :

M. Pascal LASSARRE, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe,  
Mme Christine BERTRAND, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale,  
Mme Christine FREUND, inspectrice des finances publiques,  
Mme Cécile DELAMBRE-DAMEZ, contrôleur principale des finances publiques  
Mme Élisabeth JACQUET, contrôleur principale des finances publiques,  
M. Nicolas MARGET, contrôleur des finances publiques.

Pôle pilotage et ressources – centre de services partagés :

M. Thierry HUSSON, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe,  
Mme Jeanine TURCAN, contrôleur principale des finances publiques,  
Mme Élodie GEGAS, contrôleur des finances publiques,  
Mme Joëlle VINSON, contrôleur des finances publiques,  
Mme Sabine MATOU, contrôleur des finances publiques,  
Mme Sabine LAMI, contrôleur des finances publiques,  
Mme Cécilia RICHET, agent administratif des finances publiques.

**Article 2** – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 25 août 2017

Pour Monsieur le Préfet et par délégation,  
La Directrice du pôle pilotage et ressources,

Gisèle BLANC  
Administratrice générale des Finances publiques



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU VAL DE MARNE**

1, place du Général P. Billotte  
94040 CRÉTEIL CEDEX

**Arrêté n° 2017- 20 du 29 août 2017  
Modifiant l'arrêté n° 2017- 6 du 23 mars 2017  
Portant décision de subdélégation de signature en matière domaniale**

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

**Vu** le décret n° 2008-310 relatif à la direction générale des finances publiques ;

**Vu** le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de directions régionales et départementales des finances publiques, notamment son article 12 ;

**Vu** le décret du 24 février 2017 nommant monsieur Laurent PREVOST Préfet du Val-de-Marne;

**Vu** le décret du 27 mars 2012 portant nomination de monsieur Christian BRUNET, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne ;

**Vu** l'arrêté du Préfet n° 2017/810 en date du 13 mars 2017 publié au recueil des actes administratifs de la préfecture le 13 mars 2017, accordant délégation de signature en matière domaniale à monsieur Christian BRUNET, administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne ;

## **Arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La délégation de signature qui est conférée à monsieur Christian BRUNET, directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne, par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n°2017/810 du 13 mars 2017 accordant délégation de signature à monsieur Christian BRUNET sera exercée par monsieur Michel LAFFITTE, administrateur général des finances publiques, directeur chargé du pôle de la gestion publique, et par madame Catherine ALBERT, administratrice des finances publiques, son adjointe.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par madame Aurélie TERRIER, administratrice des finances publiques adjointe ou, à son défaut, par madame Catherine VEGNI, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe ou monsieur Patrick FUSARI, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques.

**Art. 3.** - Le présent arrêté modifie l'arrêté n° 2017- 6 du 23 mars 2017.

**Art. 4.** - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 29 août 2017

Le Directeur départemental des Finances publiques,

Christian BRUNET  
Administrateur général des Finances publiques



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Créteil, le 29 août 2017

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU VAL-DE-MARNE

1, place du Général P. Billotte  
94040 CRÉTEIL CEDEX

**Arrêté DDFIP n°2017- 21 du 29 août 2017  
Modifiant l'arrêté n°2017-7 du 23 mars 2017  
Portant décision de délégation de signature en matière d'assiette et de recouvrement de  
produits domaniaux, d'évaluations domaniales et de fonctions de commissaire du  
Gouvernement**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D. 1212-25, D. 2312-8, D. 3221-4, D. 3221-16, D. 3222-1 et D. 4111-9 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du 27 mars 2012 portant nomination de monsieur Christian BRUNET, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne,

**Arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation de signature est donnée à monsieur Michel LAFFITTE, administrateur général des finances publiques, directeur chargé du pôle de la gestion publique et à madame Catherine ALBERT, administratrice des finances publiques, adjointe au directeur du pôle gestion publique, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

**Art. 2.** - Délégation de signature est donnée à madame Aurélie TERRIER, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division du «Domaine» à madame Catherine VEGNI, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe et à monsieur Patrick FUSARI, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjoints à la responsable de la division du « Domaine » dans les conditions et limites fixées à 3 000 000 € en valeur vénale et à 300 000 € en valeur locative et à l'exception des affaires signalées par la Direction, à l'effet :

- d'émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- de fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;

**Art. 3.** - Délégation de signature est donnée à madame Aurélie TERRIER, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division du «Domaine», madame Catherine VEGNI, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe et monsieur Patrick FUSARI, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjoints à la responsable de la division du « Domaine » à l'effet de :

- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

**Art. 4.** - Délégation de signature est donnée à mesdames Nathalie GUITTON et Marie-Noëlle SEGALAT inspectrices des finances publiques et messieurs Nouri BERKANE, Guillaume GALERNEAU, Johnny JOULIA, Franz LISSOSI et Stéphane ROSSI inspecteurs des finances publiques dans les conditions et limites fixées à 800 000 € en valeur vénale et à 80 000 € en valeur locative, et à l'exception des affaires signalées par la Direction à l'effet :

- d'émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- de fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;

**Art. 5.** – Mesdames Aurélie TERRIER, Catherine VEGNI, monsieur Patrick FUSARI, mesdames Marie-Noëlle SEGALAT et Nathalie GUITTON et messieurs Nouri BERKANE, Johnny JOULIA, Franz LISSOSI et Stéphane ROSSI sont habilités à exercer la mission de commissaire du Gouvernement et à signer les documents afférents à cette fonction.

**Art. 6.** – Madame Aurélie TERRIER, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division du «Domaine», madame Catherine VEGNI, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe et monsieur Patrick FUSARI, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjoints à la responsable de la division du «Domaine» reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

**Art. 7.** - En l'absence de Madame Aurélie TERRIER, de madame Catherine VEGNI et de monsieur Patrick FUSARI, monsieur Yves TOURNIER, madame Aurélie GOMBAUT et madame Eliane RIBIERE, inspecteurs des finances publiques reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à leur service.

**Art. 8.** - Le présent arrêté modifie l'arrêté n°2017-7 du 23 mars 2017.

**Art. 9.** - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne.

Le Directeur départemental des Finances publiques

Christian BRUNET

Administrateur général des Finances publiques



## Le Préfet du Val-de-Marne

Direction régionale des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France  
Unité départementale du Val-de-Marne

ARRETE n° 2918/2017

### RELATIF A L'OCTROI DE L'AGREMENT ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITE SOCIALE (ESUS)

**VU** la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,

**VU** le décret n° 2015-719 du 23 juin 2015 relatif à l'agrément ESUS,

**VU** l'arrêté du 5 août 2015 fixant la composition du dossier de demande d'agrément,

**VU** l'article L.3332-17-1 du Code du Travail,

**VU** la demande présentée complète le 17 août 2017 par Mme Nathalie GRIFFOUL, représentant légal de l'association CREATIONS OMNIVORES.

### ARRETE

**ARTICLE 1** : L'association CREATIONS OMNIVORES, sise 5 rue Auguste Franchot 94600 CHOISY LE ROI (SIRET 394 282 859 000 39 , code APE 8559B ), est agréée en qualité d'entreprise solidaire d'utilité sociale au sens de l'article L.3332-17-1 du Code du Travail.

**ARTICLE 2** : Sauf modification de nature à remettre en cause la qualité d'entreprise solidaire d'utilité sociale, le présent agrément est accordé pour une durée de cinq ans.

**ARTICLE 3** : Le responsable de l'Unité départementale du Val-de-Marne de la DIRECCTE Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 22 août 2017.

P/Le Préfet, et par délégation du DIRECCTE Ile-de-France,  
P/ le Responsable de l'Unité départementale du Val-de-Marne,  
Le Responsable du Pôle emploi et développement économique,

Nicolas REMEUR

*Voies et délais de recours* : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux devant le Responsable de l'Unité départementale du Val-de-Marne, immeuble le Pascal B, avenue du Général de Gaulle 94046 CRETEIL CEDEX, d'un recours hiérarchique devant le Ministre (Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, 127 rue de Grenelle PARIS 07 SP), d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun. Ces recours ne sont pas suspensifs.



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL, ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DU VAL DE MARNE

**ARRÊTE N° 2017 -3007**

**RELATIF A L'ORGANISATION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL DANS LE DÉPARTEMENT  
DU VAL DE MARNE, PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES D'UNITES DE  
CONTROLE, AFFECTATION DES AGENTS DE CONTROLE, GESTION DES INTERIMS  
DANS LES UNITES DE CONTROLE DÉPARTEMENTALES.**

**Le Directeur Régional Adjoint, Directeur de l'unité départementale du Val de Marne**

**Vu** les articles R 8122-1 et suivants du code du travail,

**Vu** les décrets 2008-1503 et 2008-1510 du 30 décembre 2008 relatifs à la fusion des services d'inspection du travail,

**Vu** le décret 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

**Vu** l'arrêté ministériel du 26 mai 2014 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

**Vu** la décision n° 2016-0110 du 20 septembre 2016 de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île de France donnant délégation au responsable de l'unité départementale du Val de Marne pour nommer les responsables des unités de contrôle et affecter les agents de contrôle de l'inspection du travail dans les sections d'inspection,

**Vu** la décision n° 2016-070 du 29 août 2016 de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île de France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale du Val de Marne,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** :

Sont nommés responsables des unités de contrôle départementales de l'unité départementale du Val de Marne les agents suivants :

- Unité de contrôle n° 1 : Monsieur Régis PERROT, directeur adjoint du travail,
- Unité de contrôle n° 3 : Monsieur Christophe LEJEUNE, directeur adjoint du travail,
- Unité de contrôle n° 4 : Monsieur Paul-Eric DROSS, directeur adjoint du travail.

Sans préjudice des attributions des agents de contrôle affectés en section, ils exercent une mission de contrôle en appui à toutes les sections d'inspection et à titre principal aux sections de l'unité dont ils ont la responsabilité en propre.

## **Article 2 :**

Sont affectés dans les unités de contrôle départementales de l'unité départementale du Val de Marne, les agents suivants :

### **Unité de contrôle n° 1**

**Section 1-1** : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Benoit MAIRE, inspecteur du travail.

**Section 1-2** : Monsieur Yann BURDIN, inspecteur du travail.

**Section 1-3** : Madame Ramata SY, contrôleure du travail.

Monsieur Loïc CAMUZAT, inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements de 50 salariés et plus. Il est par ailleurs habilité à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou règlementaires.

**Section 1-4** : Madame Nadia BONVARD, contrôleure du travail.

Monsieur Loïc CAMUZAT, inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements de 50 salariés et plus. Il est par ailleurs habilité à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou règlementaires.

**Section 1-5** : Monsieur Loïc CAMUZAT, inspecteur du travail.

**Section 1-6** : Monsieur Benoit MAIRE, inspecteur du travail.

**Section 1-7** : Madame Evelyne ZOUBICOU, contrôleure du travail.

Monsieur Yann BURDIN, inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements de 50 salariés et plus. Il est par ailleurs habilité à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou règlementaires.

**Section 1-8** : Madame Fatimata TOUNKARA, inspectrice du travail,

**Section 1-9** : Monsieur Régis PERROT, directeur adjoint du travail.

### **Unité de contrôle n° 3**

**Section 3-1** : Madame Elisabeth LAMORA, contrôleure du travail.

Monsieur Christophe LEJEUNE, directeur adjoint, est habilité à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou règlementaires.

**Section 3-2** : Madame Nadège LETONDEUR, contrôleure du travail.

Monsieur Piotr MALEWSKI, inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements de 50 salariés et plus. Il est par ailleurs habilité à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou règlementaires.

**Section 3-3** : Madame Luce BOUENIKALAMIO, inspectrice du travail.

**Section 3-4** : Madame Ismérie LHOSTIS, inspectrice du travail.

**Section 3-5** : Monsieur Piotr MALEWSKI, inspecteur du travail

**Section 3-6** : Monsieur Pierre TREMEL, inspecteur du travail.



**Section 3-7** : Monsieur Jean-Baptiste MOMMEE, inspecteur du travail.

**Section 3-8** : Madame Naïma CHABOU inspectrice du travail,

**Section 3-9** : Monsieur Johan TASSE, inspecteur du travail.

**Section 3-10** : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Christophe LEJEUNE, directeur adjoint.

## **Unité de contrôle n° 4**

**Section 4-1** : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Thierry MASSON, contrôleur du travail.

Madame Gaëlle LACOMA, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements de 100 salariés et plus. Il est par ailleurs habilité à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

**Section 4-2** : Monsieur Mathias GAUDEL, inspecteur du travail.

**Section 4-3** : Madame Gaëlle LACOMA, inspectrice du travail.

**Section 4-4** : Monsieur Thierry MASSON, contrôleur du travail.

Monsieur Selim AMARA, inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements de 100 salariés et plus. Il est par ailleurs habilité à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

**Section 4-5** : Madame Nimira HASSANALY, inspectrice du travail.

**Section 4-6** : Madame Marianne DALMEIDA, contrôleure du travail.

Monsieur Mathias GAUDEL, inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements de 200 salariés et plus. Il est par ailleurs habilité à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

**Section 4-7** : Monsieur Selim AMARA, inspecteur du travail.

**Section 4-8** : Madame Claude DELSOL, inspectrice du travail.

**Section 4-9** : Madame Sophie TAN, inspectrice du travail.

**Section 4-10** : Monsieur Paul-Eric DROSS, directeur adjoint du travail.

## **Article 3** :

En cas d'absence ou d'empêchement d'un responsable d'unité de contrôle, l'intérim sera assuré :

- soit par l'un des responsables d'unité de contrôle départementale désignés ci-après :
  - Monsieur Paul-Eric DROSS,
  - Monsieur Christophe LEJEUNE,
  - Monsieur Régis PERROT,
  
- soit par un autre responsable d'unité de contrôle interdépartementale désigné ci-après :
  - Madame Catherine BOUGIE,
  - Madame Rhizlan NAIT-SI,

En cas d'absence ou d'empêchement d'un agent de contrôle, l'intérim sera assuré à titre principal par un agent de contrôle mentionné à l'article 2 de la présente décision et lorsque les circonstances le nécessitent, par le responsable de l'unité de contrôle ou par un agent de contrôle affecté sur l'une des 2 autres unités de contrôle interdépartementales dont la liste suit :

- Monsieur Bertrand KERMOAL, inspecteur du travail (section 2-2)
- Monsieur Grégory BONNET, inspecteur du travail (section 2-4)
- Madame Elina AMAR, contrôleure du travail (section 2-5)
- Madame Florence LESPIAUT, inspectrice du travail (section 2-6)
- Madame Soizic MIRZEIN, inspectrice du travail (section 2-7)
- Madame Suzie CHARLES, contrôleure du travail (section 2-8)
- Monsieur Dominique MAILLE, inspecteur du travail (section 5-1)
- Monsieur Thierry ROUCAUD, inspecteur du travail (section 5-2)
- Madame Annie CENDRIE, inspectrice du travail (section 5-3)
- Monsieur Carlos DOS SANTOS DE OLIVEIRA, inspecteur du travail (section 5-4)
- Madame Marie KARSELADZE, contrôleure du travail de la (section 5-5)
- Madame Marie-Noëlle DUPRAZ, contrôleure du travail (section 5-6)
- Monsieur Diego HIDALGO, inspecteur du travail (section 5-7)

#### **Article 4 :**

Conformément aux dispositions de l'article R-8122-10 du code du travail, les agents mentionnés à l'article 2 de la présente décision, participent lorsque l'action le rend nécessaire aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de l'unité départementale à laquelle est rattachée l'unité de contrôle où ils sont affectés.

#### **Article 5 :**

La présente décision prend effet à compter de sa publication.

#### **Article 6 :**

L'arrêté n° 2017-2586 du 11 juillet 2017 relatif à l'organisation de l'inspection du travail dans le département du Val de Marne, portant nomination des responsables d'unité de contrôle, affectation des agents de contrôle, gestion des intérim dans les unités de contrôle départementales est abrogé.

#### **Article 7 :**

Le Directeur Régional Adjoint, Directeur de l'unité départementale du Val de Marne est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Val de Marne.

Fait à Créteil, le **22/08/2017**

Le Directeur Régional Adjoint,  
Directeur de l'unité départementale du Val de Marne

Didier TILLET



## **PREFET DU VAL DE MARNE**

Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Équipement et de l'Aménagement  
Service Sécurité des Transports  
Département Sécurité Éducation et Circulation Routière

### **ARRETE DRIEA IdF N° 2017-1290**

Portant réglementation temporaire des conditions de circulation, de stationnement des véhicules de toutes catégories et de circulation des piétons et des cyclistes sur une section de l'avenue de Boissy (RD 19), au droit du n° 47- 49, sens de circulation province / Paris, sur la commune de Bonneuil sur Marne.

#### **LE PREFET DU VAL-DE-MARNE**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code de la voirie routière ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

**Vu** le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

**Vu** le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 (modifié) fixant la liste des routes à grande circulation, et son annexe ;

**Vu** le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

**Vu** le décret du 24 février 2017 portant nomination de Monsieur Laurent PREVOST en qualité de Préfet du Val-de-Marne ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France Monsieur Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts ;

**Vu** l'arrêté n° IDF-2017-06-19-012 du 19 juin 2017 de Monsieur le Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2017/818 du 13 mars 2017 de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2017-1 du 10 janvier 2017 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision DRIEA IF n°2017-672 du 22 juin 2017 du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

**Vu** la circulaire du 7 décembre 2016 de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, fixant le calendrier des jours "hors chantiers" de l'année 2017 et le mois de janvier 2018 ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,

**Vu** l'avis de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne,

**Vu** l'avis de Monsieur le Maire de Bonneuil-sur-Marne ;

**CONSIDERANT** les travaux d'une construction immobilière au droit du 47-49 avenue de Boissy (RD19), sens de circulation province / Paris, sur la commune de Bonneuil-sur-Marne ;

**CONSIDERANT** que l'entreprise BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE (1, avenue Eugène Freyssinet – 78280 GUYANCOURT) doit mettre en œuvre des restrictions de circulation, de stationnement des véhicules de toutes catégories et de circulation des piétons et des cyclistes sur la section précitée de la RD 19, en raison des dangers que cela représente, tant pour les usagers que pour les ouvriers travaillant sur le dit chantier ;

**Sur** la proposition de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Equipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France.

## **A R R E T E**

### **ARTICLE 1:**

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté DRIEA IdF 2017-935 du 29 juin 2017.

### **ARTICLE 2 :**

De la date de signature jusqu'au 31 juillet 2018, l'entreprise BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE (1, avenue Eugène Freyssinet – 78280 GUYANCOURT) et leurs sous-traitants, réalisent les travaux d'une construction immobilière au droit du 47-49 avenue de Boissy (RD19), sens **province / Paris**, à Bonneuil sur Marne.

### **ARTICLE 3 :**

Les dispositions suivantes sont mises en œuvre au droit du 47-49, avenue de Boissy, 24h / 24h :

- Neutralisation totale du trottoir et de la piste cyclable au droit des travaux ;
- Mise en place d'un tunnelier au droit des travaux ;
- Maintien du cheminement des piétons et des cyclistes (pieds à terre) par le tunnelier ;
- Accès des véhicules de chantier géré par homme trafic pendant les horaires de travail ;
- Arrêt de la circulation par homme trafic pendant l'installation de la ligne électrique provisoire en surplomb de la RD 19 ;

Le montage de la grue se fera à l'intérieur du chantier et ne nécessitera pas de restrictions supplémentaires.

**Pendant toute la durée des travaux, les véhicules de chantier ont interdiction d'attendre ou de stationner et de manœuvrer en marche arrière sur la chaussée de la RD 19.**

### **ARTICLE 4 :**

La vitesse de circulation est limitée à 30km/h au droit des travaux.

### **ARTICLE 5 :**

Une signalisation est mise en place aux endroits nécessaires pour informer les usagers de ces dispositions. La pose des panneaux, du balisage et de son entretien, sont assurés par l'entreprise BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE sous le contrôle du CD94 / STE / SEE1, qui doit, en outre prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité publique et notamment la pré-signalisation, le balisage et l'éclairage des lieux, conformément à la réglementation en vigueur.

La signalisation mise en œuvre est conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – éditions de SETRA)

### **ARTICLE 6 :**

Le stationnement des véhicules de toutes catégories est interdit au droit du chantier pour des raisons de sécurité liées au bon déroulement de celui-ci. Le non-respect de cette interdiction est assimilé à un stationnement gênant au sens de l'article R417.10 IV du code la route.

Les véhicules laissés en stationnement sont retirés immédiatement de la voie publique et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L.325.1 et L.325.3 du code cité ci-dessus.

**ARTICLE 7 :**

En cas de circonstances imprévisibles ou en cas de non respect des conditions énumérées dans le présent arrêté, les travaux peuvent être arrêtés sur simple injonction du service gestionnaire de la voie (Direction des Transports de la Voirie et des Déplacements / Service Territorial Est) ou des services de police.

**ARTICLE 8 :**

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés soit par les personnels de Police soit par les agents assermentés de la Direction des Transports de la Voirie et des Déplacements du Conseil départemental du Val de Marne et sont transmis aux tribunaux compétents. Ils peuvent donner lieu à engagement de poursuites, conformément aux dispositions du Livre II du Code de la Route et notamment son titre 1.

**ARTICLE 9 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

**ARTICLE 10 :**

Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France,

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne ;

Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,

Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne,

Monsieur le Maire de Bonneuil-sur-Marne,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont copie sera adressée à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris.

Fait à Paris, le 21 août 2017

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Chef du Bureau de Gestion Régionale  
de l'Éducation Routière

Jean-Pierre OLIVE



## **PREFET DU VAL DE MARNE**

Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Équipement et de l'Aménagement  
Service Sécurité des Transports  
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

### **ARRÊTE DRIEA IdF N° 2017-1295**

Portant modification des conditions de circulation des véhicules de toutes catégories sur l'avenue Victor Hugo (RD86), entre la rue d'Alsace Lorraine et la rue Noël, dans le sens Versailles /Créteil, commune de Choisy-le-Roi.

**LE PREFET DU VAL-DE-MARNE**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code de la voirie routière ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2521-1 et L2521-2 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

**Vu** le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

**Vu** le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 (modifié) fixant la liste des routes à grande circulation, et son annexe ;

**Vu** le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du Réseau Routier National ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

**Vu** le décret du 24 février 2017 portant nomination de Monsieur Laurent PREVOST en qualité de Préfet du Val-de-Marne ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967(modifié) relatif à la signalisation des routes et autoroutes et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts ;

**Vu** l'arrêté n° IDF-2017-06-19-012 du 19 juin 2017 de Monsieur le Préfet de la région Île-de-France, portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région d'Île-de-France en matière administrative, notamment son article 6 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2017/818 du 13 mars 2017 de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

**V**

**u** la décision du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2017-1 du 10 janvier 2017 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France ;

**Vu** la décision DRIEA IF n°2017-672 du 22 juin 2017 du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

**Vu** la circulaire du 7 décembre 2016 de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, fixant le calendrier des jours "hors chantiers" de l'année 2017 et le mois de janvier 2018;

**Vu** l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Maire de Choisy-le-Roi,

**Vu** l'avis de Madame la Présidente-Directrice de la RATP,

**CONSIDERANT** : la nécessité de procéder à des travaux de réfection de voirie et de repose d'un tampon sur l'avenue Victor Hugo (RD86), entre la rue d'Alsace Lorraine et la rue Noël, dans le sens Versailles /Créteil, commune de Choisy-le-Roi.

**CONSIDERANT** : que pour y parvenir, il est nécessaire d'imposer des restrictions de circulation sur la chaussée, afin de garantir tant la sécurité des usagers que celle du personnel des entreprises chargées de l'exécution des travaux.

**Sur proposition** : de Monsieur le Directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Equipement et de l'Aménagement d'Ile de France.

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

A compter du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2017 de jour comme de nuit, la circulation des véhicules de toutes catégories est réglementée sur l'avenue Victor Hugo (RD86), entre la rue d'Alsace Lorraine et la rue Noël, dans le sens Versailles /Créteil, commune de Choisy-le-Roi.



## **ARTICLE 2 :**

Ces travaux de réfection de voirie et de repose d'un tampon sont réalisés dans les conditions suivantes :

-Neutralisation de la voie de droite dans le sens Versailles / Créteil avec maintien d'une voie de circulation de 3,15 m de large.

Pendant toute la durée des travaux :

- La vitesse de circulation est limitée à 30km/h au droit du chantier;
- La libre circulation des transports exceptionnels est assurée dans les deux sens de circulation

## **ARTICLE 3 :**

Les travaux sont réalisés par les entreprises SNV 16 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 94120 FONTENAY SOUS BOIS et CITEOS 10 rue de la Darse 94600 CHOISY.

Le balisage et la signalisation sont conformes aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – Editions du SETRA).Chaque entreprise est responsable de son balisage sous le contrôle de la DTVD/STO 100 avenue de Stalingrad 94800 Villejuif, conformément à la réglementation en vigueur.

## **ARTICLE 4 :**

Le stationnement des véhicules de toutes catégories est interdit dans les sections concernées par les travaux pour des raisons de sécurité liées au bon déroulement de ceux-ci. Le non-respect de cette interdiction est assimilé à un stationnement gênant au sens de l'article R417.10 IV du code de la route.

Les véhicules laissés en stationnement sont retirés immédiatement de la voie publique à la demande du Conseil Départemental et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L.325.1 et L.325.3 du Code cité ci-dessus.

## **ARTICLE 5**

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés soit par les personnels de Police soit par les agents assermentés de la Direction des Transports de la Voirie et des Déplacements du Conseil général du Val-de-Marne et sont transmis aux tribunaux compétents. Ils peuvent donner lieu à engagement de poursuites, conformément aux dispositions du code de la route.

## **ARTICLE 6 :**

En cas de circonstances imprévisibles ou en cas de non-respect des conditions énumérées dans le présent arrêté, les travaux peuvent être arrêtés sur simple injonction du service gestionnaire de la voie (Direction des Transports de la Voirie et des Déplacements / Service Territorial Ouest) ou des services de police.

## **ARTICLE 7 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

## **ARTICLE 8 :**

Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France,

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne,

Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,

Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne,

Monsieur le Maire de Choisy-le-Roi,

Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont ampliation est adressée aux SAMU du Val-de-Marne et à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris.

Fait à Paris, le 21 août 2017

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Chef du Bureau de Gestion Régionale  
de l'Éducation Routière

Jean-Pierre OLIVE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Équipement et de l'Aménagement  
Service Sécurité des Transports  
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

### ARRETE DRIEA IdF N° 2017-1313

Portant modification temporaire de la circulation des véhicules de toute catégorie sur la file de droite au droit du n° 74 boulevard de Strasbourg (RD 86) à Nogent-sur-Marne.

#### LE PREFET DU VAL DE MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code de la voirie routière ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

**Vu** le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

**Vu** le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 (modifié) fixant la liste des routes à grande circulation, et son annexe ;

**Vu** le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

**Vu** le décret du 24 février 2017 portant nomination de Monsieur Laurent PREVOST en qualité de Préfet du Val-de-Marne ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France Monsieur Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts ;

**Vu** l'arrêté n° IDF-2017-06-19-012 du 19 juin 2017 de Monsieur le Préfet de la région Île-de-France, portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région d'Île-de-France en matière administrative ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2017/818 du 13 mars 2017 de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n° 2017-1 du 10 janvier 2017 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision DRIEA IF n°2017-672 du 22 juin 2017 du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne;

**Vu** l'avis de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Maire de Saint-Mandé;

**Vu** la demande par laquelle Monsieur SOUDANT Geoffroy, sollicite une occupation du domaine public relative à un déménagement au droit du n° 74 boulevard de Strasbourg (RD86) à Nogent-sur-Marne ;

**Considérant** la nécessité de garantir tant la sécurité des usagers que celle du personnel de l'entreprise chargée du déménagement, il est nécessaire d'apporter des mesures de restriction de circulation ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1er**

Le 30 août 2017 et le 31 août 2017, entre 09h30 et 16h30, le permissionnaire, Monsieur SOUDANT Geoffroy est autorisée à procéder à la neutralisation de la voie de droite de circulation au droit du 74 boulevard de Strasbourg (RD 86) à Nogent-sur-Marne pour stationner le véhicule de déménagement.

En cas d'utilisation d'un monte-meuble, il est rappelé que par mesure de sécurité, aucun piéton ne peut passer sous un monte-meubles ou une nacelle. Le pétitionnaire doit en conséquence établir une déviation piétonne par un balisage sécurisé renvoyant les passages piétons amont et aval du chantier ou avoir recours à l'installation d'un passage protégé.

Le stationnement du matériel de déménagement ne doit pas gêner la sécurité des piétons.

### **ARTICLE 2**

La vitesse au droit du stationnement est réduite à 30km/h.

La sécurité et le cheminement des piétons est garantie en toute circonstance.

La voie de droite est neutralisée au droit du n° 74 boulevard de Strasbourg (RD86) à Nogent-sur-Marne avec maintien de 1 voie de circulation dans le sens Joinville-le-Pont vers Neuilly-Plaisance.

La visibilité de la signalisation verticale (panneaux de police, des feux tricolores...) doit être assurée en toutes circonstances.

Le gestionnaire de voirie doit s'assurer qu'il n'y a pas d'interactions avec d'autres arrêtés de circulation en cours sur le même secteur.

### **ARTICLE 3**

Tout autre stationnement que celui du pétitionnaire est interdit et considéré comme gênant conformément à l'article R 417-10 du code de la route.

### **ARTICLE 4**

La signalisation réglementaire est fournie, mise en place et entretenue par Monsieur SOUDANT Geoffroy sous le contrôle des services techniques du Conseil Départemental, qui doit, en outre, prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité publique et notamment la pré-signalisation, le balisage, conformément à la réglementation en vigueur.

La fourniture, la pose et l'entretien de la signalisation temporaire sont réalisés selon les prescriptions de l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière.

L'affichage du présent arrêté est à la charge du pétitionnaire.

### **ARTICLE 5**

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés par les personnels de police et transmis aux tribunaux compétents. Ils sont poursuivis conformément aux dispositions du code de la route.

### **ARTICLE 6**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique.

Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

### **ARTICLE 7**

Cet arrêté est délivré par l'administration à titre précaire et par conséquent il peut être révoqué ou suspendu pour des raisons de sécurité, d'événements fortuits ou de non-respect des conditions fixées dans le présent arrêté sans que le pétitionnaire puisse réclamer de ce fait une indemnité. Dans ce cas, les lieux seront remis dans leur état initial par le pétitionnaire.

## **ARTICLE 8**

Monsieur le Directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,  
Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne,  
Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,  
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne,  
Monsieur le Maire de Saint-Mandé,  
Monsieur SOUDANT Geoffroy,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont copie est adressée à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et au SAMU du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 23 août 2017

Pour le Préfet et par délégation :  
La Cheffe du Département Sécurité, Éducation  
et circulation routières

Renée CARRIO



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Équipement et de l'Aménagement  
Service Sécurité des Transports  
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

### ARRETE DRIEA IdF N° 2017-1322

Portant modification temporaire de la circulation des véhicules de toute catégorie sur la file de droite au droit du n° 67 bis avenue de Paris (RD 120) à Saint-Mandé.

#### LE PREFET DU VAL DE MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur,

Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code de la voirie routière ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

**Vu** le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

**Vu** le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 (modifié) fixant la liste des routes à grande circulation, et son annexe ;

**Vu** le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

**Vu** le décret du 24 février 2017 portant nomination de Monsieur Laurent PREVOST en qualité de Préfet du Val-de-Marne ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts ;

**Vu** l'arrêté n° IDF-2017-06-19-012 du 19 juin 2017 de Monsieur le Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2017/818 du 13 mars 2017 de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2017-1 du 10 janvier 2017 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision DRIEA IF n°2017-672 du 22 juin 2017 du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne;

**Vu** l'avis de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Maire de Saint-Mandé;

**Vu** la demande par laquelle Madame SINGLARD Sandrine « entreprise AB Déménagement », 7 rue Albert 1<sup>er</sup> 30100 Alès, pour le compte de Monsieur ROUSSELLE Sébastien, 67 bis avenue de Paris à Saint-Mandé, sollicite une occupation du domaine public relative à un déménagement au droit du n° 67 bis, avenue de Paris (RD120) à Saint-Mandé ;

**Considérant** la nécessité de garantir tant la sécurité des usagers que celle du personnel de l'entreprise chargée du déménagement, il est nécessaire d'apporter des mesures de restriction de circulation ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1er**

Le 31 août 2017, entre 09h30 et 16h30, Madame SINGLARD Sandrine « entreprise AB Déménagement », est autorisée à procéder à la neutralisation de la voie de droite de circulation au droit du 67 bis avenue de Paris (RD 120) à Saint-Mandé pour stationner le véhicule de déménagement.

En cas d'utilisation d'un monte-meuble, il est rappelé que par mesure de sécurité, aucun piéton ne peut passer sous un monte-meubles ou une nacelle. Le pétitionnaire doit en conséquence établir une déviation piétonne par un balisage sécurisé renvoyant les passages pétiens amont et aval du chantier ou avoir recours à l'installation d'un passage protégé.

Le stationnement du matériel de déménagement ne doit pas gêner la manoeuvre des bus au niveau de l'arrêt bus, ainsi que la sécurité des piétons.

### **ARTICLE 2**

La vitesse au droit du stationnement est réduite à 30km/h.

La sécurité et le cheminement des piétons est garantie en toute circonstance.



La voie de droite est neutralisée au droit du n° 67 bis avenue de Paris (RD120) à Saint-Mandé avec maintien de 1 voie de circulation dans le sens Paris-province.

La visibilité de la signalisation verticale (panneaux de police, des feux tricolores...) doit être assurée en toutes circonstances.

Le gestionnaire de voirie doit s'assurer qu'il n'y a pas d'interactions avec d'autres arrêtés de circulation en cours sur le même secteur.

### **ARTICLE 3**

Tout autre stationnement que celui du pétitionnaire est interdit et considéré comme gênant conformément à l'article R 417-10 du code de la route.

### **ARTICLE 4**

La signalisation réglementaire est fournie, mise en place et entretenue par la l'entreprise « AB DEMENAGEMENT » sous le contrôle des services techniques du Conseil Départemental, qui doit, en outre, prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité publique et notamment la pré-signalisation, le balisage, conformément à la réglementation en vigueur.

La fourniture, la pose et l'entretien de la signalisation temporaire sont réalisés selon les prescriptions de l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière.  
L'affichage du présent arrêté est à la charge du pétitionnaire.

### **ARTICLE 5**

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés par les personnels de police et transmis aux tribunaux compétents. Ils sont poursuivis conformément aux dispositions du code de la route.

### **ARTICLE 6**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique.

Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

### **ARTICLE 7**

Cet arrêté est délivré par l'administration à titre précaire et par conséquent il peut être révoqué ou suspendu pour des raisons de sécurité, d'événements fortuits ou de non-respect des conditions fixées dans le présent arrêté sans que le pétitionnaire puisse réclamer de ce fait une indemnité. Dans ce cas, les lieux seront remis dans leur état initial par le pétitionnaire.

**ARTICLE 8**

Monsieur le Directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,  
Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne,  
Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,  
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne,  
Monsieur le Maire de Saint-Mandé,  
L'entreprise AB DEMENAGEMENT;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont copie est adressée à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et au SAMU du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 24 août 2017

Pour le Préfet et par délégation :  
La Cheffe du Département Sécurité, Éducation  
et circulation routières

Renée CARRIO



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Équipement et de l'Aménagement  
Service Sécurité des Transports  
Département Sécurité Éducation et Circulation Routière

### ARRÊTÉ DRIEA IDF N°2017-1300

Portant réglementation temporaire de la circulation sur certaines bretelles de l'autoroute A4 et sur la RN486, sur les territoires des communes de Nogent-sur-Marne et de Champigny-sur-Marne, dans le cadre de la première phase des travaux d'aménagement du pont de Nogent.

#### LE PREFET DU VAL-DE-MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code de la route,

**Vu** le Code de la voirie routière,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2,

**Vu** le Code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4,

**Vu** le Code de justice administrative, notamment son article R.421-1,

**Vu** le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des Routes à Grande Circulation,

**Vu** le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national,

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements,

**Vu** le décret du 24 février 2017 portant nomination de Monsieur Laurent PREVOST en qualité de Préfet du Val-de-Marne,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière,

**Vu** l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts,

**Vu** l'arrêté n°IDF-2017-06-19-012 du 19 juin 2017 de Monsieur le Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2017/818 du 13 mars 2017 de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

**Vu** la décision du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2017-1 du 10 janvier 2017 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

**Vu** la décision DRIEA IF n°2017-672 du 22 juin 2017 du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative,

**Vu** la circulaire du 7 décembre 2016 de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, fixant le calendrier des « jours hors chantiers » de l'année 2017 et le mois de janvier 2018,

**Vu** l'avis du Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,

**Vu** l'avis du Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne,

**Vu** l'avis du Commandant de l'Unité Autoroutière de la C.R.S. Est,

**Vu** l'avis du Directeur des Routes Île-de-France,

**Vu** l'avis des Maires des communes de Nogent-sur-Marne, de Champigny-sur-Marne, du Perreux-sur-Marne, de Joinville-le-Pont, de Fontenay-sous-Bois et de Maisons-Alfort,

**CONSIDÉRANT** que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et des intervenants lors des travaux de balisage et signalisation nécessaires à l'opération d'aménagement du pont de Nogent, il y a lieu de réglementer la circulation sur une partie de l'autoroute A4 dans les deux sens,

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

Pour les travaux sus-visés,

- Du 15 août 2017 jusqu'au 5 septembre 2017, la circulation sur autoroute A4W (en direction de Paris) reste modifiée conformément à l'arrêté 2017-615. Depuis le PR8+400 (divergent de la bretelle de sortie d'A4W au niveau du pont de Nogent) jusqu'au PR7+600 :
  - la voie de gauche est neutralisée,
  - la bande d'arrêt d'urgence est supprimée,
  - les trois voies de circulation sont maintenues en service.
- Du 15 août 2017 jusqu'au 5 septembre 2017, la circulation sur la bretelle d'entrée n°5 sur A4W (en direction de Paris) reste modifiée conformément à l'arrêté 2017-615. La voie de gauche est neutralisée 100 mètres après le pont de Nogent sur un linéaire de 250 mètres.
- **Les nuits du 23 au 24, du 28 au 29, du 29 au 30 août et du 30 août au 1er septembre 2017, de 22h00 à 4h30 :**
  - **l'autoroute A4Y (en direction de la province) est fermée à la circulation du PR 7+300**

**au PR 12+700, sauf besoins de chantier ou nécessités de services,  
- la voie rapide de l'autoroute A4W (en direction de Paris) est neutralisée du PR 9+100  
au PR 7+600.**

Les usagers sont déviés depuis la bretelle de sortie N° 5 Nogent – Champigny sur la D145 (boulevard de Stalingrad) en direction de Champigny. Ils empruntent ensuite la D3 (avenue du Général de Gaulle puis boulevard Georges Méliès), puis la D233 (route de Bry) pour rejoindre le boulevard Jean Monnet et enfin la D231 jusqu'à la bretelle d'accès à l'A4Y (en direction de la province).

- Du 28 août 2017 au 12 septembre 2017, la circulation sur autoroute A4Y (en direction de la province) est modifiée comme suit :
  - Depuis le PR7+500 jusqu'au PR8+300 (au niveau du pont de Nogent) :
    - la voie de gauche est neutralisée,
    - trois voies de circulation sur quatre sont maintenues en service.
  - Depuis le PR 8+300 jusqu'au PR9+300 (au niveau de la bretelle de sortie n°6) :
    - 4 voies de circulation sont rétablies.
- Du 15 août 2017 au 5 septembre 2017, la limite de vitesse de circulation sur autoroute A4W (en direction de Paris) est abaissée à 70 kilomètres par heure depuis le PR9+170 (entrée de la bretelle n°6) jusqu'au PR7+600.
- Du 15 août 2017 au 12 septembre 2017, la limite de vitesse de circulation sur autoroute A4Y (en direction de la province) est abaissée à 70 kilomètres par heure depuis le PR7+100 jusqu'au PR9+300 (au niveau de la bretelle de sortie n°6).

## **ARTICLE 2 :**

La signalisation temporaire doit être conforme à l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et aux manuels du chef de chantier.

Dans le sens Y (en direction de la province), l'AGER Est (UER de Champigny/CEI de Champigny) de la DRIEA/DiRIF/SEER assure la mise en place et la surveillance des fermetures autoroutières et autres bretelles associées.

Dans le sens W (en direction de Paris), suivant disponibilités, la Sanef (Société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France), ou bien l'AGER Est (UER de Champigny/CEI de Champigny) de la DRIEA/DiRIF/SEER, assure la mise en place et la surveillance des fermetures autoroutières et autres bretelles associées.

La mise en place et l'entretien de la signalisation et des dispositifs de sécurité sont assurés par la société AGILIS et/ou ses sous-traitants, sous la direction de la société Artelia qui assure la maîtrise d'œuvre des travaux. Le contrôle est assuré par l'AGER Est (UER de Champigny/CEI de Champigny).

## **ARTICLE 3 :**

Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

#### **ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

#### **ARTICLE 5 :**

- Monsieur le Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne,
- Monsieur Le Commandant de la Compagnie Républicaine de Sécurité autoroutière Est Île-de-France,
- Monsieur le Directeur des Routes Île-de-France,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne.

Une copie est adressée aux :

- Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris,
- SAMU du Val-de-Marne,
- Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,
- Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
- Maires des communes de Nogent-sur-Marne et de Champigny-sur-Marne, du Perreux-sur-Marne, de Fontenay-sous-bois, de Joinville-le-Pont et de Maisons-Alfort.

Fait à Paris, le 22 août 2017

Pour le Préfet et par délégation,  
La Cheffe du Département Sécurité, Éducation  
et Circulation Routières

Renée CARRIO



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Équipement et de l'Aménagement  
Service Sécurité des Transports  
Département Sécurité Éducation et Circulation Routière

### ARRÊTÉ DRIEA IDF N°2017-1348

Portant réglementation temporaire de la circulation sur certaines bretelles de l'autoroute A4 et sur la RN486, sur les territoires des communes de Nogent-sur-Marne et de Champigny-sur-Marne, dans le cadre de la première phase des travaux d'aménagement du pont de Nogent.

#### LE PREFET DU VAL-DE-MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code de la route,

**Vu** le Code de la voirie routière,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2,

**Vu** le Code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4,

**Vu** le Code de justice administrative, notamment son article R.421-1,

**Vu** le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des Routes à Grande Circulation,

**Vu** le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national,

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements,

**Vu** le décret du 24 février 2017 portant nomination de Monsieur Laurent PREVOST en qualité de Préfet du Val-de-Marne,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière,

**Vu** l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts,

**Vu** l'arrêté n°IDF-2017-06-19-012 du 19 juin 2017 de Monsieur le Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2017/818 du 13 mars 2017 de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

**Vu** la décision du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2017-1 du 10 janvier 2017 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

**Vu** la décision DRIEA IF n°2017-672 du 22 juin 2017 du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative,

**Vu** la circulaire du 7 décembre 2016 de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, fixant le calendrier des « jours hors chantiers » de l'année 2017 et le mois de janvier 2018,

**Vu** l'avis du Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,

**Vu** l'avis du Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne,

**Vu** l'avis du Commandant de l'Unité Autoroutière de la C.R.S. Est,

**Vu** l'avis du Directeur des Routes Île-de-France,

**Vu** l'avis des Maires des communes de Nogent-sur-Marne, de Champigny-sur-Marne, du Perreux-sur-Marne, de Joinville-le-Pont, de Fontenay-sous-Bois et de Maisons-Alfort,

**CONSIDÉRANT** que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et des intervenants lors des travaux de balisage et signalisation nécessaires à l'opération d'aménagement du pont de Nogent, il y a lieu de réglementer la circulation sur une partie de l'autoroute A4 dans les deux sens,

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1 :**

Pour les travaux sus-visés,

- **Les nuits du 4 au 5, du 5 au 6 et du 6 au 7 septembre 2017, de 22h00 à 4h30 :**
  - **l'autoroute A4W (en direction de Paris) est fermée à la circulation du PR 12+700 au PR 7+300, sauf besoins de chantier ou nécessités de services,**
  - **la bretelle d'entrée n°5 sur A4W (depuis le pont de Nogent en direction de Paris) est fermée à la circulation, sauf besoins de chantier ou nécessités de services,**
  - **la voie rapide de l'autoroute A4Y (en direction de la province) est neutralisée du PR 7+300 au PR 8+700.**

Deux itinéraires de déviation sont prévus :

- Pour les usagers en direction d'A4 (PARIS), ils sont déviés depuis la bretelle de sortie n°8 de Noisy-le-Grand sur la D30 puis la D231 vers Villiers-sur-Marne, jusqu'au boulevard Jean Monnet. Ils empruntent le dit boulevard puis la D233 (route de Bry) et la D3 (boulevard Georges Méliès, avenue du Général de Gaulle). Les usagers rejoignent ensuite la D4



(avenue du Général Galliéni puis le pont de Joinville et rue Jean Mermoz) et enfin l'avenue des Canadiens pour emprunter l'accès à l'autoroute A4 sens W ; on peut également y associer les usagers en direction d'A3 et A86 (BOBIGNY) sachant que l'A86 E A4>A3 sera également fermée les 4 et 6/9.

- Pour les usagers en direction d'A86 (CRETEIL), ils empruntent la D23 (avenue Jean-Maurice du Valais), la D3 puis la D86.
- **Les nuits du 11 au 12, du 12 au 13, du 13 au 14 et du 14 au 15 septembre 2017, de 22h à 4h30 :**
  - **l'autoroute A4Y (en direction de la province) est fermée à la circulation du PR 4+000 au PR 13+000, sauf besoins de chantier ou nécessités de services,**
  - **le viaduc Créteil-Nogent est fermé à la circulation,**
  - **la voie rapide de l'autoroute A4W (en direction de Paris) est neutralisée du PR 9+100 au PR 7+600.**
  - Les usagers en provenance d'A4 Paris sont déviés sur la bretelle de sortie n°4, empruntent la D4 puis la D3 (avenue Général de Gaulle puis Georges Méliès) puis la D233 pour rejoindre le boulevard Jean Monnet puis la D231 et la bretelle d'accès A4 Paris>province..
  - Les usagers en provenance du viaduc Créteil-Nogent (A86) sont déviés sur le viaduc Créteil-Paris (A86), puis sur A4W jusqu'au périphérique Extérieur. Les usagers en direction d'A3 et A86 (Bobigny) continuent sur l'A3Y, les usagers en direction d'A4Y prennent la sortie n°3 puis la D214, la D4, la D3, la D233, le boulevard Jean Monnet, la D31 et l'accès A4Y.
- Du 6 septembre 2017 au 31 août 2018, la circulation sur la bretelle d'entrée n°5 sur A4W (en direction de Paris) est modifiée comme suit:
  - A environ 120 mètres en venant du pont de Nogent, la bretelle existante est fermée à la circulation jusqu'au convergent A4/A86, sauf besoins de chantier ou nécessités de services,
  - les usagers sont déviés sur l'ancienne bretelle d'exploitation remise en service. Celle-ci comporte 1 voie de circulation et s'insère sur l'A4W entre le PR 8+000 et 7+6000.
- Du 6 septembre 2017 au 31 août 2018, la section courante sur l'autoroute A4W (en direction de Paris) est marquée en jaune depuis le PR8+500 (divergent de la bretelle de sortie n°5 d'A4W au niveau du pont de Nogent) jusqu'au PR7+500, afin de signaler l'insertion de la bretelle provisoire mentionnée au paragraphe précédent. Les trois voies de circulation sont maintenues en service.
- Du 13 septembre 2017 au 31 août 2018, la circulation sur autoroute A4Y (en direction de la province) est modifiée comme suit :
  - depuis le PR7+450 jusqu'au PR8+500 (entrée de la bretelle n°5 depuis le pont de Nogent) :
    - la voie de droite est neutralisée,
    - trois voies de circulation sur quatre sont maintenues en service.
  - depuis le PR8+500 jusqu'au PR9+300 (au niveau de la bretelle de sortie n°6) :
    - la voie de droite est neutralisée,
    - quatre voies de circulation sont maintenues en service (section courante d'A4Y à 3 voies + bretelle d'accès n°5 en adjonction de voie depuis le pont de Nogent).

- Du 13 septembre 2017 au 31 août 2018, la limite de vitesse de circulation sur autoroute A4Y (en direction de la province) est abaissée à 70 kilomètres par heure depuis le PR6+900 jusqu'au PR9+300 (au niveau de la bretelle de sortie n°6).

## **ARTICLE 2 :**

La signalisation temporaire doit être conforme à l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et aux manuels du chef de chantier.

Dans le sens Y (en direction de la province), l'AGER Est (UER de Champigny/CEI de Champigny) de la DRIEA/DiRIF/SEER assure la mise en place et la surveillance des fermetures autoroutières et autres bretelles associées.

Dans le sens W (en direction de Paris), suivant disponibilités, la Sanef (Société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France), ou bien l'AGER Est (UER de Champigny/CEI de Champigny) de la DRIEA/DiRIF/SEER, assure la mise en place et la surveillance des fermetures autoroutières et autres bretelles associées.

La mise en place et l'entretien de la signalisation et des dispositifs de sécurité sont assurés par la société AGILIS et/ou ses sous-traitants, sous la direction de la société Artelia qui assure la maîtrise d'œuvre des travaux. Le contrôle est assuré par l'AGER Est (UER de Champigny/CEI de Champigny).

## **ARTICLE 3 :**

Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

## **ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

## **ARTICLE 5 :**

- Monsieur le Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne,
- Monsieur Le Commandant de la Compagnie Républicaine de Sécurité autoroutière Est Île-de-France,
- Monsieur le Directeur des Routes Île-de-France,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne.

Une copie est adressée aux :

- Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris,
- SAMU du Val-de-Marne,
- Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,
- Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
- Maires des communes de Nogent-sur-Marne et de Champigny-sur-Marne, du Perreux-sur-Marne, de Fontenay-sous-bois, de Joinville-le-Pont et de Maisons-Alfort.

Fait à Paris, le 31 août 2017

Pour le Préfet et par délégation,  
La Cheffe du Département Sécurité, Éducation  
et Circulation Routières

Renée CARRIO



## **PREFET DU VAL DE MARNE**

Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Équipement et de l'Aménagement  
Service Sécurité des Transports  
Département Sécurité Education et Circulation Routières

### **ARRETE DRIEA IdF N° 2017-1301**

Réglementant provisoirement la circulation des véhicules de toutes catégories sur les quais Auguste Deshaies (RD152) et Jean Compagnon Haut (RD152) et Bas (RD19A), entre les rues Moïse et Jules Vanzuppe, dans les deux sens de circulation, sur commune d'Ivry-sur-Seine.

#### **LE PREFET DU VAL DE MARNE**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code de la voirie routière ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

**Vu** le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

**Vu** le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 (modifié) fixant la liste des routes à grande circulation, et son annexe ;

**Vu** le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

**Vu** le décret du 24 février 2017 portant nomination de Monsieur Laurent PREVOST en qualité de Préfet du Val-de-Marne ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France Monsieur Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts ;

**Vu** l'arrêté n°2017-06-19-012 du 19 juin 2017 de Monsieur le Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2017/818 du 13 mars 2017 de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2017-1 du 10 janvier 2017 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision DRIEA IF n°2017-672 du 22 juin 2017 du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

**Vu** la circulaire du 11 décembre 2015 de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, fixant le calendrier des jours "hors-chantiers" de l'année 2017 et du mois de janvier 2018 ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Maire d'Ivry-sur-Seine ;

**Vu** l'avis de Madame la Présidente-Directrice Générale de la RATP ;

**CONSIDERANT** la nécessité de modifier provisoirement la circulation des véhicules de toutes catégories les quais Auguste Deshaies (RD152) et Jean Compagnon Haut (RD152) et Bas (RD19A), entre les rues Moïse et Jules Vanzuppe, dans les deux sens de circulation, sur commune d'Ivry-sur-Seine afin de procéder à la suppression d'une chambre France Télécom et à la reprise de chaussée.

**CONSIDERANT** la nécessité d'apporter des mesures de restriction de la circulation afin de garantir la sécurité des usagers et celle du personnel chargé de l'exécution des travaux ;

**SUR** la proposition du Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1er :**

A compter du lundi 28 août 2017 et jusqu'au jeudi 31 août 2017 inclus, de jour comme de nuit, la circulation des véhicules de toutes catégories est réglementée sur les quais Augustes Deshaies (RD152) et Jean Compagnon Haut (RD152) et Bas (RD19A), entre les rues Moïse et Jules Vanzuppe, dans les deux sens de circulation, sur la commune d'Ivry-sur-Seine.

## **ARTICLE 2 :**

Il est procédé aux travaux de suppression de chambre France Télécom dans les conditions suivantes :

- fermeture du quai Auguste Deshaies et du quai Jean Compagnon Haut entre la rue Moise et la rue Lenine et déviation de la circulation du sens province/Paris sur la voie restante du quai Jean Compagnon Bas,
- dans le sens Paris/province, neutralisation de la voie de tourne-à-gauche en direction du quai Jean Compagnon Bas et mise en place des déviations ci-dessous du 28 août 2017 au 31 août 2017, 24h00/24h00.

### **Mise en place de déviations :**

En direction de Paris, par le quai Jean Compagnon Bas, le quai Marcel Boyer et le boulevard Paul Vaillant Couturier.

Puis en direction de l'autoroute A4: par la rue Lénine et le pont Nelson Mandela

En direction de Vitry depuis Paris, par le boulevard Paul Vaillant Couturier et l'avenue Jean Jaurès.

### **Pendant toute la durée des travaux :**

- Vitesse des véhicules limitée à 30 km/heure.

## **ARTICLE 3:**

Libre accès aux véhicules de secours (police, Pompiers, SAMU ...) ainsi qu'aux transports exceptionnels.

## **ARTICLE 4 :**

Les travaux sont exécutés par les entreprises JEAN LEFEBVRE, 20 rue Edith Cavell 94400 VITRYSUR SEINE et SNV 16 avenue du maréchal de Lattre de Tassigny, sous le contrôle du Conseil Départemental du Val de Marne - Direction des Transports de la Voirie et des Déplacements – secteur Villejuif - 100, avenue de Stalingrad 94800 Villejuif.

Le balisage et la signalisation mises en œuvre sont conformes aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – édition du SETRA).

## **ARTICLE 5 :**

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés soit par les personnels de police, soit par les agents assermentés de la Direction des Transports de la Voirie et des Déplacements du Conseil Départemental, et transmis aux tribunaux compétents. Ils peuvent donner lieu à engagement de poursuites, conformément aux dispositions du code de la route.

## **ARTICLE 6 :**

Le stationnement des véhicules de toutes catégories est interdit dans les sections concernées par les travaux pour des raisons de sécurité liées au bon déroulement de ceux-ci. Le non-respect de cette interdiction est assimilé à un stationnement gênant au sens de l'article R-417.10IV du code de la route.

Les véhicules laissés en stationnement sont retirés immédiatement de la voie publique et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L.325-1 et L.325-3 du Code cité ci-dessus.

## **ARTICLE 7 :**

En cas de circonstance imprévisible ou en cas de non-respect des conditions énumérées ci-dessus, les travaux pourront être arrêtés sur simple injonction du service gestionnaire de la voie (Direction des Transports, de la Voirie et des Déplacements – Service Territorial Ouest de Villejuif) ou des Services de Police.

## **ARTICLE 8 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

## **ARTICLE 9 :**

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Val-de-Marne,  
Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,  
Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,  
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne,  
Monsieur le Maire d'Ivry-sur-Seine,  
Madame la Présidente-Directrice Générale de la RATP,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont copie est adressée au Général Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et au SAMU du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 22 août 2017

Pour le Préfet et par délégation :  
La Cheffe du Département Sécurité, Éducation  
et Sécurité Routière

Renée CARRIO



## **PREFET DU VAL DE MARNE**

Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Équipement et de l'Aménagement  
Service Sécurité des Transports  
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

### **ARRETE DRIEA IDF N° 2017-1316**

Réglémentant provisoirement la circulation des véhicules de toutes catégories et des piétons sur la voie d'insertion du quai Jean Compagnon (RD19) au boulevard Paul Vaillant Couturier (RD19B), dans les deux sens de circulation, sur la commune d'Ivry-sur-Seine.

**LE PREFET DU VAL DE MARNE,**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code de la voirie routière ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

**Vu** le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

**Vu** le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 (modifié) fixant la liste des routes à grande circulation, et son annexe ;

**Vu** le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

**Vu** le décret du 24 février 2017 portant nomination de Monsieur Laurent PREVOST en qualité de Préfet du Val-de-Marne ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière ;



**Vu** l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France Monsieur Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts ;

**Vu** l'arrêté n° IDF-2017-06-19-012 du 19 juin 2017 de Monsieur le Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2017/818 du 13 mars 2017 de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2017-1 du 10 janvier 2017 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision DRIEA IF n°2017-672 du 22 juin 2017 du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

**Vu** la circulaire du 7 décembre 2016 de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, fixant le calendrier des jours "hors chantiers" de l'année 2017 et le mois de janvier 2018 ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Maire d'Ivry-sur-Seine ;

**Vu** l'avis de Madame la Présidente-Directrice Générale de la RATP ;

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à des travaux de curage du TIMA dont l'accès est situé entre le quai Compagnon (RD19) et la voie d'insertion du quai Compagnon au boulevard Paul Vaillant couturier (RD19B), (face aux numéros 4 à 10) ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'apporter des mesures de restriction de la circulation afin de garantir la sécurité des usagers et celle du personnel chargé de l'exécution des travaux ;

**SUR** la proposition de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>**

La circulation des véhicules de toutes catégories est réglementée de jour comme de nuit sur la commune d'Ivry-sur-Seine dans les deux sens de circulation comme suit :

A compter du vendredi 15 septembre 2017 jusqu'au jeudi 30 novembre 2017 inclus, sur la voie d'insertion du quai Jean Compagnon (RD19) au boulevard Paul Vaillant Couturier (RD19B),

## **ARTICLE 2 :**

Ces travaux d'entretien sont réalisés en 3 phases dans les conditions suivantes :

### **Phases 1 : du 15/09/2017 au 30/11/2017**

Neutralisation totale de la voie d'insertion du quai Jean Compagnon RD19 au boulevard Paul Vaillant Couturier RD19B de jour comme de nuit.

### **Phase 2 :** entre les lundi 25/09/2017 et jeudi 28/09/2017 (soit 3 nuits)

Afin de procéder à la descente des engins de curage :

Travaux de nuit entre 23h00 et 5h00.

Neutralisation de la voie bus sur le boulevard Paul Vaillant Couturier RD 19B dans le sens Province/Paris, entre la rue Jules Vanzuppe et la voie d'insertion RD19 vers RD19B.

Mise en place d'un alternat pour les bus (B15-C18).

### **Phase 3** entre les mercredi 15/11/2017 et samedi 18/11/2017 (soit 3 nuits)

Afin de procéder à la remontée des engins de curage :

Travaux de nuit entre 23h00 et 5h00.

Neutralisation de la voie bus sur le boulevard Paul Vaillant Couturier RD 19B dans le sens Province/Paris, entre la rue Jules Vanzuppe et la voie d'insertion RD19 vers RD19B.

Mise en place d'un alternat pour les bus (B15-C18).

### **Pendant toute la durée des travaux :**

- Gestion des entrées et sorties de chantier par des Hommes trafic ;
- Vitesse limitée à 30km/heure ;
- Maintien du cheminement piéton ;
- Maintien de la piste cyclable bidirectionnelle ;
- mise en place de déviations vers « Ivry Centre » :
  - A l'intersection de la rue Victor Hugo RD150 et du quai Marcel Boyer RD19, pour diriger les automobilistes sur la voie de desserte vers « Ivry centre »,
  - A l'embranchement sur le quai Jean Compagnon RD19 pour diriger les automobilistes en direction de la rue Westermeyer RD154 vers « Ivry centre » et « station service »,
  - A l'intersection du quai Jean Compagnon et de la rue Westermeyer pour l'utilisation de la rue Westermeyer,
  - Panneau de fin de déviation sur la rue Westermeyer.

## **ARTICLE 3 :**

La libre circulation des transports exceptionnels est assurée.

#### **ARTICLE 4 :**

Les travaux et le balisage sont exécutés par l'entreprise **SUEZ RV OSIS IDF Petit Nanterre III 16 rue des Peupliers 92 752 Nanterre Cedex pour le compte du SIAAP**, sous le contrôle du Conseil Départemental du Val-de-Marne - Direction des Transports de la Voirie et des Déplacements – Service Territorial Ouest – secteur Villejuif – 100, avenue de Stalingrad – 94800 Villejuif.

Le balisage et la signalisation mis en œuvre sont conformes aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – édition du SETRA).

#### **ARTICLE 5 :**

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux, et transmis aux tribunaux compétents. Ils peuvent donner lieu à engagement de poursuites, conformément aux dispositions du code de la route.

#### **ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

#### **ARTICLE 7 :**

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne,  
Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,  
Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,  
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne,  
Monsieur le Maire d'Ivry-sur-Seine,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont copie sera adressée à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris et au SAMU du Val de Marne.

Fait à Paris, le 23 août 2017

Pour le Préfet et par délégation,  
La Cheffe du Département Sécurité, Éducation  
et Circulation Routières

Renée CARRIO



## **PREFET DU VAL DE MARNE**

Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Équipement et de l'Aménagement  
Service Sécurité des Transports  
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

### **ARRETE DRIEA IDF N° 2017-1340**

Réglémentant provisoirement la circulation des véhicules de toutes catégories et les piétons dans les deux sens de circulation, sur le quai Henri Pourchasse (RD152) et le quai Auguste Deshaies (RD152A), entre la rue Jean Mazet et le n°76 quai Deshaies, sur la commune d'Ivry-sur-Seine.

**LE PREFET DU VAL DE MARNE,**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code de la voirie routière ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

**Vu** le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

**Vu** le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 (modifié) fixant la liste des routes à grande circulation, et son annexe ;

**Vu** le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

**Vu** le décret du 24 février 2017 portant nomination de Monsieur Laurent PREVOST en qualité de Préfet du Val-de-Marne ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France Monsieur Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts ;

**Vu** l'arrêté n°2017-06-19-012 du 19 juin 2017 de Monsieur le Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2017/818 du 13 mars 2017 de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2017-1 du 10 janvier 2017 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision DRIEA IF n°2017-672 du 22 juin 2017 du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

**Vu** la circulaire du 11 décembre 2015 de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, fixant le calendrier des jours "hors-chantiers" de l'année 2017 et du mois de janvier 2018 ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Maire d'Ivry-sur-Seine ;

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à la conformité du rejet à l'égout du réseau de chauffage urbain sur le quai Henri Pourchasse (RD152) et le quai Auguste Deshaies, (RD152A) entre la rue Jean Mazet et le n°76 quai Deshaies, dans les deux sens de circulation, sur la commune d'Ivry-sur-Seine ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'apporter des mesures de restriction de la circulation afin de garantir la sécurité des usagers et celle du personnel chargé de l'exécution des travaux ;

**SUR** la proposition de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

La circulation des véhicules de toutes catégories et des piétons est réglementée de jour comme de nuit sur la commune d'Ivry-sur-Seine, dans les deux sens de circulation, comme suit :

- A compter du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 10 novembre 2017 inclus, quai Henri Pourchasse (RD152) et quai Auguste Deshaies (RD152A), entre la rue Jean Mazet et le n°76 quai Deshaies.

## **ARTICLE 2 :**

Ces travaux d'entretien sont réalisés dans les conditions suivantes :

- Neutralisation du zébra et du trottoir sous le pont d'Ivry avec mise en place de déviations du cheminement piéton au moyen des passages piétons provisoires en amont et en aval du chantier ;
- Neutralisation partielle de la chaussée en conservant une voie de circulation de 3 mètres de large.

Pendant toute la durée des travaux :

- Gestion des entrées et sorties de chantier par des Hommes trafic ;
- Vitesse limitée à 30km/heure.

## **ARTICLE 3 :**

La libre circulation des transports exceptionnels est assurée.

## **ARTICLE 4 :**

Les travaux et le balisage sont exécutés par les entreprises CPCU 185 rue de Bercy 75012 PARIS CATEMA 8 rue du Gravier du bac 77400 LAGNY sur MARNE sous le contrôle du Conseil Départemental du Val-de-Marne - Direction des Transports de la Voirie et des Déplacements – Service Territorial Ouest – secteur Villejuif – 100, avenue de Stalingrad – 94800 Villejuif.

Le balisage et la signalisation mis en œuvre sont conformes aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – édition du SETRA).

## **ARTICLE 5 :**

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux et transmis aux tribunaux compétents. Ils peuvent donner lieu à engagement de poursuites, conformément aux dispositions du code de la route.

## **ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

**ARTICLE 7 :**

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne,  
Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,  
Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,  
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne,  
Monsieur le Maire d'Ivry-sur-Seine,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont copie sera adressée à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris et au SAMU du Val de Marne.

Fait à Paris, le 30 août 2017

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Chef du Bureau de Gestion Régionale  
de l'Éducation Routière

Jean-Pierre OLIVE

**PRÉFET DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE,  
PRÉFET DE PARIS**

*Direction régionale et interdépartementale  
de l'équipement et de l'aménagement*

*Unité départementale de Paris  
Service utilité publique et équilibres territoriaux  
Pôle urbanisme d'utilité publique*

Arrêté interpréfectoral n° IDF-2017-08-23-015  
prescrivant l'ouverture de l'enquête publique  
portant sur le projet de révision du **plan de protection de l'atmosphère**  
sur l'ensemble du territoire de la région d'Île-de-France

**Le Préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris,**  
officier de la Légion d'honneur  
commandeur de l'ordre national du Mérite

**Le Préfet de police, préfet de la zone de  
défense et de sécurité de Paris,**  
officier de la Légion d'honneur  
commandeur de l'ordre national du Mérite

**La Préfète de Seine-et-Marne**  
officier de la Légion d'honneur  
officier de l'ordre national du Mérite

**Le Préfet du Val-d'Oise**  
officier de la Légion d'honneur  
officier de l'ordre national du Mérite

**La Préfète de l'Essonne**  
chevalier de la Légion d'honneur  
officier de l'ordre national du Mérite  
chevalier du Mérite agricole

**Le Préfet des Yvelines**  
chevalier de l'ordre national du Mérite

**Le Préfet de Seine-Saint-Denis**  
chevalier de la Légion d'honneur  
officier de l'ordre national du Mérite

**Le Préfet des Hauts-de-Seine**  
officier de la Légion d'honneur  
officier de l'ordre national du Mérite

**Le Préfet du Val-de-Marne**  
chevalier de la Légion d'honneur  
chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 à L.123-18, L.222-4 à L.222-7, R.123-9 à R.123-13, R.123-16, R.123-17 et R.123-19 à R.123-22, R.222-20 à R.222-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-27 ;



Vu l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;

Vu le décret n°2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes ;

Vu l'arrêté du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement ;

Vu le dossier d'enquête relatif au projet de révision du plan de protection de l'atmosphère pour la région d'Île-de-France comprenant notamment l'évaluation environnementale ;

Vu les avis émis par les Conseils Départementaux de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) de Paris, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise dans leurs séances respectives des 20 avril 2017, 20 avril 2017, 21 mars 2017, 23 mars 2017, 18 avril 2017, 11 avril 2017, 21 mars 2017, 23 mars 2017 ;

Vu l'avis en date du 26 juillet 2017 de l'autorité environnementale, le Commissariat Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) sur l'évaluation environnementale susvisée ;

Vu la saisine en date du 16 mai 2017 pour avis des organes délibérants du conseil régional, des conseils départementaux, des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et des communes concernées ;

Vu l'avis en date du 28 juin 2017 pour avis du Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) ;

Vu l'avis en date du 17 juin 2017 pour avis de l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroporutaires (ACNUSA) ;

Vu les décisions du 12 mai et du 4 juillet 2017 de la présidente du tribunal administratif de Paris portant désignation de la commission d'enquête chargée de diligenter l'enquête ;

Sur proposition des préfets, secrétaires généraux de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, du préfet, directeur de cabinet du préfet de police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris et des secrétaires généraux des préfectures de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val d'Oise ;

## ARRETEMENT :

**ARTICLE 1 – Objet :** Il est procédé du **lundi 18 septembre 2017** au **mardi 31 octobre 2017 inclus**, soit pendant **44** jours consécutifs, à l'enquête publique portant sur le projet de révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) sur tout le territoire de la région d'Île-de-France.

Cette enquête publique est réalisée conformément aux dispositions du code de l'environnement notamment les articles R.222-20 à R.222-28 et organisée par le préfet de la région d'Île-de-France en application de l'article R.222-22 du code de l'environnement.

**ARTICLE 2 – Siège de l'enquête publique :** Le siège de l'enquête est fixé à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement (UDEA) de Paris – Service utilité publique et équilibres territoriaux – Pôle urbanisme d'utilité publique, 5 rue Leblanc, 75911 Paris cedex 15.

**ARTICLE 3 – Commission d'enquête :** Cette enquête est conduite par une commission d'enquête ainsi constituée :

La présidente :

- Madame Sylvie DENIS-DINTILHAC, consultante en ingénierie juridique et financière,

Les membres titulaires :

- Monsieur Jacky HAZAN, ingénieur des ponts et chaussées (retraité),
- Monsieur Yves MAËNHAUT, ingénieur en ingénierie de réseaux (retraité)
- Madame Sylviane DUBAIL, inspectrice de l'administration du développement durable au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (retraîtée)
- Madame Anne DE KOUROCH, consultante en matière d'environnement
- Madame Estelle DLOUHY-MOREL, ingénieur génie chimique (retraîtée)
- Monsieur Jacques DELOBELLE, directeur de recherche en sciences et chimie organique (retraité)

**ARTICLE 4 – Publicité :** Le public est informé de l'ouverture de l'enquête par un avis comprenant les indications mentionnées à l'article R.123-9 du code de l'environnement, publié en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans les huit départements concernés de la région d'Île-de-France.

Selon les dispositions de l'article R123-11 du code de l'environnement, l'avis est également publié par voie d'affichage, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci et, éventuellement, par tout autre procédé,

à la préfecture de police, dans toutes les préfectures, sous préfectures de la région d'Île-de-France aux endroits habituels d'affichage administratif.

Cet avis est également publié sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris :

<http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications/enquetespubliques>

et sur le site de la préfecture de police : <http://prefecturedepolice.interieur.gouv.fr>

**ARTICLE 5 – consultation du dossier :** Le dossier d'enquête publique comprenant notamment l'avis de l'autorité environnementale est mis à disposition du public, **via le site internet dédié** : <http://enquetepublique-ppa-idf.fr> au plus tard à la date d'ouverture de l'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, un exemplaire du dossier d'enquête, établi conformément aux dispositions de l'article R.222-24 du code de l'environnement est déposé et mis à la disposition du public dans les lieux d'enquête indiqués dans le tableau ci-après :

DÉPARTEMENT	COMMUNE	TYPE D'ADMINISTRATION	SERVICE	ADRESSE
Paris	Paris 15 <sup>ème</sup> <u>siège de l'enquête</u>	Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris	Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement de Paris – Service utilité publique et équilibres territoriaux – Pôle urbanisme d'utilité publique	5, rue Leblanc 75015 PARIS
	Paris 12 <sup>ème</sup>	Mairie	Direction générale des services Bureau des affaires générales	130 avenue Daumesnil 75012 PARIS
	Paris 18 <sup>ème</sup>	Mairie	Direction générale des services Bureau des affaires générales	1 place Jules Joffrin 75018 PARIS
Seine-et-Marne	Melun	Préfecture	Direction de la coordination des services de l'État – Pôle de la coordination de l'administration départementale	12, rue des Saints Pères 77000 MELUN
	Chessy	Mairie		32, rue Charles de Gaulle 77700 CHESSY
	Fontainebleau	Mairie	Service état civil	40, rue Grande 77300 FONTAINEBLEAU
	Gretz - Armainvilliers	Mairie	Service technique urbanisme	69, rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS
	Meaux	Mairie		2, place de l'Hôtel de Ville 77100 MEAUX

DÉPARTEMENT	COMMUNE	TYPE D'ADMINISTRATION	SERVICE	ADRESSE
Yvelines	Versailles	Préfecture	Direction de la réglementation et des élections – Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques	1, avenue de l'Europe 78000 VERSAILLES
	Thiverval-Grignon	Mairie		Grande Rue 78850 THIVERVAL-GRIGNON
Essonne	Evry	Préfecture	Direction des relations avec les collectivités locales – Bureau des enquêtes publiques, des affaires foncières et industrielles	boulevard de France 91000 EVRY
	Etampes	Mairie	Services techniques municipaux	19, rue Reverseleux 91150 ETAMPES
Hauts-de-Seine	Nanterre	Préfecture	Direction de la réglementation et de l'environnement - bureau de l'environnement et des installations classées	167-177, avenue Joliot Curie 92000 NANTERRE
	Gennevilliers	Mairie		177, avenue Gabriel Péri 92230 GENNEVILLIERS
	Issy les Moulineaux	Mairie	Centre administratif municipal Accueil des services techniques	47, rue du Général Leclerc 92130 ISSY LES MOULINEAUX
	Neuilly-sur-Seine	Mairie	Pôle espaces publics	127 (cour) avenue Achille Peretti 92522 NEUILLY SUR SEINE cedex
Seine-Saint-Denis	Bobigny	Préfecture	Direction du développement durable et des collectivités locales – Bureau de l'environnement	1, Esplanade Jean Moulin 93000 BOBIGNY
	Aulnay-sous-Bois	Mairie	Service urbanisme	6, boulevard de l'Hôtel de Ville 93600 AULNAY SOUS BOIS
	Bagnolet	Mairie	Direction de l'environnement du développement durable Agenda 21 et des Espaces verts	6, rue Hoche 93170 BAGNOLET
Val-de-Marne	Créteil	Préfecture	Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique	21 à 29, avenue du Général-de-Gaulle 94000 CRETEIL
	Créteil	Mairie	Direction générale des services techniques	1 place Salvador Allende 94000 CRETEIL
	Chevilly Larue	Relais Mairie Bretagne	DAHDE Service urbanisme	40, rue Elisée Reclus 94550 CHEVILLY LARUE

DÉPARTEMENT	COMMUNE	TYPE D'ADMINISTRATION	SERVICE	ADRESSE
Val-d'Oise	Cergy-Pontoise	Préfecture	Direction départementale des territoires – Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable Pôle études et aménagement durable Mission immobilier foncier et procédures	5, avenue Bernard Hirsch 95010 CERGY-PONTOISE cedex
	Sarcelles	Mairie	Direction de l'aménagement Immeuble Le Francilien	3, boulevard Albert Camus 95200 SARCELLES
	Us	Mairie		rue de la Libération 95450 US

Le dossier est mis à la disposition du public aux jours ouvrables et heures habituels d'ouverture au public dans les lieux précités. La préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, siège de l'enquête, est ouverte de 9h à 12h et de 14h à 17h. Conformément aux dispositions de l'article L.123-12 du code de l'environnement, un poste informatique permettant un accès gratuit au dossier d'enquête est mis à disposition du public au siège de l'enquête.

**ARTICLE 6 – Registres d'enquêtes :** Des registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par la présidente de la commission d'enquête ou un de ses membres, sont également tenus à la disposition du public dans chaque lieu d'enquête mentionnés ci-dessus. Chaque personne peut y consigner ses observations et propositions aux jours ouvrables et horaires habituels d'ouverture au public.

**Un registre électronique sécurisé** est également mis à la disposition du public pour consigner ses observations et propositions, durant toute la durée de l'enquête, soit du **18 septembre 2017 au 31 octobre 2017 inclus** via le site internet dédié : <http://enquetepublique-ppa-idf.fr>

Pendant toute la durée de l'enquête, **les observations et propositions peuvent également être adressées par voie postale à la présidente de la commission, au siège de l'enquête**, à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement (UDEA) de Paris – Service utilité publique et équilibres territoriaux – Pôle urbanisme d'utilité publique, à l'attention de Mme DENIS DINTILHAC, présidente de la commission d'enquête, 5 rue Leblanc 75911 Paris cedex 15. Toutes ces observations adressées par courrier sont annexées au registre d'enquête public ouvert au siège de l'enquête et sont consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête.

Conformément aux dispositions du 6<sup>ème</sup> alinéa de l'article R.123-13 du code de l'environnement, les observations du public déposées sur le registre d'enquête publique, sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

**ARTICLE 7 – Permanences** : Un membre de la commission d'enquête se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales aux lieux de permanences, aux jours et heures suivants :

DÉPARTEMENT	COMMUNE	TYPE D'ADMINISTRATION	PERMANENCES
Paris	Paris 15 <sup>ème</sup> <u>siège de l'enquête</u>	Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris	<ul style="list-style-type: none"> <li>• mercredi 27 septembre 2017 de 11h à 14h</li> <li>• mardi 31 octobre de 11h à 14h</li> </ul>
	Paris 12 <sup>ème</sup>	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• samedi 23 septembre 2017 de 9h à 12h</li> <li>• jeudi 19 octobre 2017 de 16h à 19h</li> </ul>
	Paris 18 <sup>ème</sup>	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• jeudi 5 octobre 2017 de 16h à 19h</li> <li>• samedi 28 octobre 2017 de 9h à 12h</li> </ul>
Seine-et-Marne	Chessy	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• mercredi 4 octobre 2017 de 14h à 17h</li> <li>• lundi 30 octobre 2017 de 14h à 17h</li> </ul>
	Fontainebleau	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• vendredi 20 octobre 2017 de 14h à 17h</li> </ul>
	Gretz Armainvilliers	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• lundi 25 septembre 2017 de 14h à 17h</li> </ul>
	Meaux	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• samedi 14 octobre 2017 de 9h à 12h</li> </ul>
Yvelines	<u>Versailles</u>	<u>Préfecture</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• vendredi 6 octobre 2017 de 9h à 12h</li> <li>• mercredi 25 octobre 2017 de 9h à 12h</li> </ul>
	Thiverval-Grignon	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• jeudi 28 septembre 2017 de 9h à 12h</li> <li>• vendredi 13 octobre 2017 de 9h à 12h</li> </ul>
Essonne	<u>Evry</u>	<u>Préfecture</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• mercredi 11 octobre 2017 de 10h à 13h</li> </ul>
	Etampes	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• mercredi 20 septembre 2017 de 9h à 12h</li> <li>• mardi 24 octobre 2017 de 9h à 12h</li> </ul>
Hauts-de-Seine	Gennevilliers	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• jeudi 12 octobre 2017 de 14h à 17h</li> </ul>
	Issy les Moulineaux	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• vendredi 22 septembre 2017 de 11h à 14h</li> <li>• samedi 21 octobre 2017 de 9h à 12h</li> </ul>
	Neuilly-sur-Seine	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• mardi 26 septembre 2017 de 11h à 14h</li> <li>• lundi 23 octobre 2017 de 11h à 14h</li> </ul>
Seine-Saint-Denis	Aulnay-sous-Bois	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• mardi 3 octobre 2017 de 9h à 12h</li> <li>• vendredi 27 octobre 2017 de 9h à 12h</li> </ul>
	Bagnolet	Mairie place Salvador Allende	<ul style="list-style-type: none"> <li>• samedi 30 septembre 2017 de 9h à 12h</li> <li>• lundi 16 octobre 2017 de 11h à 14h</li> </ul>

DÉPARTEMENT	COMMUNE	TYPE D'ADMINISTRATION	PERMANENCES
Val-de-Marne	Créteil	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> <li>mardi 19 septembre 2017 de 14h à 17h</li> <li>lundi 9 octobre 2017 de 16h à 19h</li> </ul>
	Chevilly Larue	Relais Mairie Bretagne DAHDE - service urbanisme 40, rue Elisée Reclus	<ul style="list-style-type: none"> <li>lundi 2 octobre 2017 de 14h à 17h</li> <li>mercredi 18 octobre 2017 de 14h à 17h</li> </ul>
Val-d'Oise	<u>Cergy-Pontoise</u>	<u>Préfecture</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>vendredi 29 septembre 2017 de 11h à 14h</li> <li>mardi 10 octobre 2017 de 11h à 14h</li> </ul>
	Sarcelles	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> <li>jeudi 21 septembre 2017 de 16h à 19h</li> <li>jeudi 26 octobre 2017 de 16h à 19h</li> </ul>
	Us	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> <li>samedi 7 octobre 2017 de 9h à 12h</li> </ul>

**ARTICLE 8 – Réunion publique :** Conformément aux dispositions de l'article R123-17 du code de l'environnement et compte tenu de la nature du projet, **5 réunions d'information et d'échanges** avec le public sont organisées aux lieux, dates et horaires indiqués dans le tableau ci-dessous :

COMMUNE	LIEU	ADRESSE	DATE	HORAIRE
GONESSE	Salle Jacques Brel	5, rue du Commandant Maurice Fourneau	mercredi 20 septembre 2017	20h
MASSY	Espace Liberté (salle 1)	1, avenue du Général de Gaulle	mardi 26 septembre 2017	20h
PARIS	IRIS Espace Conférences	2bis, rue Mercoeur 11 <sup>ème</sup> arrondissement	mardi 3 octobre 2017	20h
IVRY	Espace Robespierre (salle n°3)	2, rue Robespierre	mardi 10 octobre 2017	20h
SAINT-DENIS	Salle de la Légion d'Honneur	6, rue de la Légion d'Honneur	mardi 17 octobre 2017	20h

A l'issue de chacune de ces réunions, un compte rendu est établi par la présidente de la commission d'enquête puis adressé à la DRIEE, maître d'ouvrage et au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, autorité organisatrice de l'enquête publique et annexé au rapport de fin d'enquête.

**ARTICLE 9 – Personne responsable du projet de révision du plan :** Toute information sur le projet de révision du plan de protection de l’atmosphère soumis à enquête, peut être demandée au maître d’ouvrage, la Direction Régionale et Interdépartementale de l’Environnement et de l’Energie (DRIEE) représentée par Madame Clara HERER, cheffe du service énergie climat véhicules (ppa-idf@developpement-durable.gouv.fr)

**ARTICLE 10 – Clôture de l’enquête :** A l’expiration du délai d’enquête, les registres d’enquête sont transmis, sans délai à la présidente de la commission d’enquête et clos par elle. Dès réception des registres et des documents annexés, la présidente de la commission d’enquête rencontre dans la huitaine, le responsable du projet de révision du plan de protection de l’atmosphère d’Ile-de-France, la DRIEE, et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d’un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

**ARTICLE 11 – Rapport d’enquête :** La commission d’enquête établit un rapport qui relate le déroulement de l’enquête et examine les observations consignées ou éventuellement annexées aux registres d’enquête.

Le rapport d’enquête comporte le rappel de l’objet du projet de révision du plan de protection de l’atmosphère d’Ile-de-France, la liste de l’ensemble des pièces figurant dans le dossier d’enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l’enquête et, le cas échéant, les observations du maître d’ouvrage, en réponse aux observations du public. La commission d’enquête consigne, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet précité.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l’enquête, la présidente de la commission d’enquête transmet au préfet de la région d’Île-de-France, préfet de Paris, Unité départementale de l’équipement et de l’aménagement (UDEA) de Paris – Service utilité publique et équilibres territoriaux – 5, rue Leblanc, 75015 Paris, les registres et ses pièces annexées ainsi que le rapport et les conclusions motivées.

La présidente de la commission d’enquête transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à la présidente du tribunal administratif de Paris.

**ARTICLE 12 – Délai supplémentaire :** Si dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l’enquête, la commission d’enquête n’a pas remis son rapport et ses conclusions motivées, ni présenté au préfet de la région d’Ile-de-France, préfet de Paris, une demande motivée de report de ce délai, il sera fait application des dispositions prévues à l’article L.123-15 du code de l’environnement.



**ARTICLE 13 – Diffusion et publication du rapport d'enquête :** En application de l'article R.123-21 du code de l'environnement, le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris adresse copie du rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête à la DRIEE, au préfet de police, aux préfets et aux maires respectivement des départements et des communes, désignés lieux d'enquête dans le présent arrêté. Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête dans les préfectures et mairies désignées lieux d'enquête dans l'article 5 du présent arrêté.

Ces documents sont également mis à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et mis en ligne sur son portail internet à l'adresse suivante :

<http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications/enquetespubliques>

et sur le site de la préfecture de police : <http://prefecturepolice.interieur.gouv.fr>

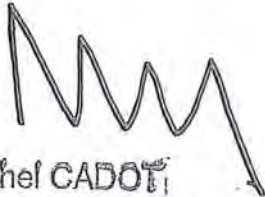
**ARTICLE 14 – Frais d'enquête :** L'État prend en charge les frais d'enquête, notamment les frais d'affichage, d'organisation des réunions publiques, de publication et d'indemnités allouées aux membres de la commission d'enquête.

**ARTICLE 15 – Approbation du plan :** A l'issue de l'enquête publique, la révision du plan de protection de l'atmosphère, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique est arrêtée par l'ensemble des préfets de département, par le préfet de police et le préfet de la région d'Île-de-France, en application de l'article R.222-28 du code de l'environnement.

**ARTICLE 16 – Exécution de l'arrêté :** Les préfets, secrétaires généraux de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, le préfet, directeur de cabinet du préfet de police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris, les secrétaires généraux des préfectures des départements de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise, les maires des communes mentionnées à l'article 5 du présent arrêté, le directeur de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) d'Île-de-France, le directeur de l'unité départementale de Paris de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) d'Île-de-France, la présidente et les membres de la commission d'enquête sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil régional des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications/> et aux recueils des actes administratifs des préfectures de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise.

Fait à Paris, le 23 AOUT 2017

**Le Préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris,**

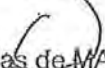
  
Michel CADOT

**Le Préfet de police, préfet de la zone  
de défense et de sécurité de Paris,**




**La Préfète de Seine-et-Marne**

La Préfète,  
Pour la Préfète et par délégation  
Le Secrétaire Général de la Préfecture

  
Nicolas de MAISTRE

**Le Préfet des Yvelines**


  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Julien CHARLES

**La Préfète de l'Essonne**

La Préfète,  
Le Préfet délégué pour  
l'égalité des territoires,  
Alain BUCQUET

**Le Préfet des Hauts-de-Seine**

  
Pierre SOUBELET

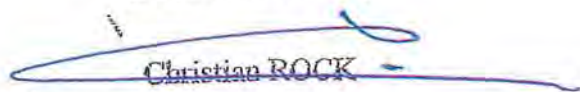
**Le Préfet de Seine-Saint-Denis**

7  
Pour le Préfet et par délégation,  
le Sous-préfet chargé de mission auprès du préfet,  
secrétaire général adjoint chargé de l'arrondissement chef-lieu

Fayçal DOUHANE

**Le Préfet du Val-de-Marne**

Pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général,

  
Christian ROCK

**Le Préfet du Val-d'Oise**

Préfet délégué pour l'égalité des territoires  
  
Thierry MOSMANN



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## **PRÉFET DU VAL DE MARNE**

Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Équipement et de l'Aménagement  
Service Sécurité des Transports  
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

### **ARRETE DRIEA IdF N° 2017-1333**

modifiant l'arrêté DRIEA IdF N° 2017-932 du 28 juin 2017, portant réglementation temporaire de la circulation sur la RN 6, entre les PR 17+950, avenue Carnot et 18+570, Pont de Villeneuve-le-Roi, dans les 2 sens de circulation, pour les travaux d'aménagement de la RN 6 et de la place Sémard, sur le territoire de la commune de Villeneuve-Saint-Georges

#### **LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code de la voirie routière ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

**Vu** le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

**Vu** le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 (modifié) fixant la liste des routes à grande circulation, et son annexe ;

**Vu** le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

**Vu** le décret du 24 février 2017 portant nomination de Monsieur Laurent PREVOST en qualité de Préfet du Val-de-Marne ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation

routière ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France Monsieur Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts ;

**Vu** l'arrêté n° IDF-2017-06-19-012 du 19 juin 2017 de Monsieur le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région d'Île-de-France ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2017/818 du 13 mars 2017 de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2017-1 du 10 janvier 2017 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision DRIEA IF n°2017-672 du 19 juin 2017 du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

**Vu** la circulaire du 7 décembre 2016 de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, fixant le calendrier des jours « hors chantiers » de l'année 2017 et le mois de janvier 2018 ;

**Vu** l'arrêté de circulation n°DRIEA IdF 2017-932 du 28 juin 2017, portant réglementation temporaire de la circulation sur la RN 6, dans les 2 sens de circulation entre les PR 17+950, avenue Carnot et 18+570, Pont de Villeneuve-le-Roi pour les travaux d'aménagement de la RN 6 et de la place Sémard, sur le territoire de la commune de Villeneuve-Saint-Georges,

**Vu** l'avis de Monsieur le Directeur des Routes d'Île-de-France et de l'Unité Coordination du Trafic et Information Routière (UCTIR),

**Vu** l'avis de Monsieur le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne,

**Vu** l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,

**Vu** l'avis de Madame la Maire de Villeneuve Saint-Georges,

**Vu** l'avis de Monsieur Le Directeur de la STRAV,

**Vu** l'avis de Monsieur Le Directeur de la KEOLIS,

**Vu** l'avis de Monsieur Le Directeur de Noctilien,

**CONSIDÉRANT** que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et des intervenants pendant les travaux d'aménagement de la RN6 et de la Place Sémard, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation sur la RN 6 dans les 2 sens de circulation entre les PR 17+950

(avenue Carnot) et 18+570 (pont de Villeneuve-le-Roi) et sur la place Sémard (RD 136), sur le territoire de la commune de Villeneuve-Saint-Georges,

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,

## **AR R E T E**

**ARTICLE 1 :** Cet arrêté modifie l'arrêté DRIEA IdF N° 2017-932 du 28 juin 2017.

Les travaux sont exécutés sur la RN 6, entre les PR 17+950 (avenue Carnot) et 18+570 (pont de Villeneuve-le-Roi) ainsi que sur la place Sémard (RD 136) de **la date de signature jusqu'au 29 septembre 2017 inclus**.

Ces travaux entraîneront 3 schémas d'exploitation (le rôle des différents acteurs est détaillé à l'article 3 du présent arrêté) :

- Des fermetures nocturnes de la RN6 et des voiries adjacentes, de 22h30 à 4h30. Dans le cadre de ces fermetures, 2 itinéraires de déviation seront mis en place, ils sont détaillés à la suite de ce paragraphe et en annexe du présent arrêté ;
- Des restrictions de circulation temporaires, neutralisation de voies la nuit entre de 22h00 à 04h30.
- Des restrictions de circulation permanentes, par la mise en place de balisages lourds sur une durée définie ci-après, par phase. Le balisage sera de type BT3 pour séparer la zone de travaux des voies circulées, et de type K16 lestés pour séparer la zone de travaux des zones réservées aux circulations douces (piétons, vélos) ;
- Des restrictions de circulation temporaires, par la mise en place de balisages légers ponctuels à l'aide de cônes de signalisation, uniquement en journée de 10 h à 16 h.

Deux itinéraires de délestages sont prévus pour ces travaux :

- Un itinéraire de délestage pour le grand transit, valable à la fois comme itinéraire conseillé en journée et comme itinéraire de déviation tout véhicule lors des fermetures nocturnes, il permettra :
  - pour les usagers venant du sud depuis l'A 5a, l'A 5b et la RN 104, d'emprunter les RN 104, RN 19 et RN 406 pour rejoindre Créteil ;
  - pour les usagers venant du nord depuis l'A 86, la RN 6 et la RD 86, d'emprunter la RN 406, la RN 19 et la RN 104 pour rejoindre l'A 5 vers Troyes.

Une signalisation spécifique sera implantée en amont de l'échangeur A86/N406, dans les deux sens de circulation, ainsi qu'en amont de l'échangeur N104/A5a, sur la N104 extérieure et sur l'A5a sens W (province-Paris).

- Un itinéraire de déviation de la circulation par le centre-ville de Villeneuve-Saint-Georges, interdit au plus de 3,5 t, uniquement lors des fermetures nocturnes de la RN6. Il permettra :
  - pour les usagers venant de la RN 6 depuis le sud, d'être orienté vers la rue de Paris, la rue Gervais, l'avenue Pierre Mendés France, l'avenue des Fusillés, la rue de Balzac, la rue des Vignes, la rue Paul Bert et l'avenue Carnot ;
  - pour les usagers venant de la RN 6 depuis le nord, d'emprunter l'avenue Carnot, la rue Henri Janin et la rue de Paris.

Le présent arrêté modificatif ajoute ou modifie les phases de travaux suivantes :

#### **Phase n°4 bis : du 1 au 22 septembre 2017 inclus**

Durant cette phase, les travaux suivants seront réalisés :

- Aménagement de la RN6 côté « Voie ferrées », entre la Place Sémard et le Carrefour de la tête de Pont (RD136).

Ces travaux nécessiteront les mesures d'exploitation suivantes :

- La fermeture du pôle BUS nouvellement créé et longeant la RN6 dans le sens Y (sens Paris-province), uniquement au sud du nouveau giratoire Sémard (du PR 18+300 au PR 18+420 sur l'ensemble de la durée de la Phase n°4 bis) ;
- Réduction de la RN6 en 2+1 voies, du PR 18+320 au PR 18+570 entre le nouveau Giratoire Sémard et le Carrefour de la Tête de Pont (RD136), en maintenant 2 voies de circulation dans le sens Y (Paris-province), dont une voie affectée au mouvement de tourne-à-droite vers Villeneuve-le-Roi, et 1 voie de circulation dans le sens W (province-Paris), sur la durée totale de la Phase n°4 bis ;
- Au sud de la gare, l'actuel accès pompier est conservé et sera libre durant toute la durée de la Phase n°4 bis ;
- La modification des itinéraires de lignes de BUS 3 et 8, exploités par Keolis : le schéma d'exploitation temporaire, en place depuis le 3 juillet 2017, est maintenu durant toute la phase n°4 bis.

#### **Phase n°5 : du 18 au 29 septembre inclus**

L'objet de la modification de cette phase est l'ajout d'une semaine de fermeture nocturne, du 18 au 22 septembre, soit 4 nuits supplémentaires.

Pour mémoire, durant cette phase, les travaux suivants seront réalisés :

- Réalisation de la couche de roulement définitive et des plateaux surélevés.

Ces travaux nécessiteront les mesures d'exploitation suivantes :

- Fermetures nocturnes de la RN6, du PR 17+950 au PR 18+570, entre l'Avenue Carnot et la RD136 au droit du pont de Villeneuve-le-Roi (carrefour non inclus) les nuits du 18 au 29 septembre (6 nuits + 2 nuits de réserve), dans les deux sens de circulation ;
- Le maintien des conditions d'exploitation, décrites en phase n°4 bis, des lignes de bus 3 et 8 exploitées par Keolis, sur la durée totale de la Phase n°5 ;
- La non-desserte des arrêts des lignes A, B, J1, J2, G1, G2, H et N de la STRAV, situés dans la zone soumise à fermeture, durant la durée de la fermeture (de 22h30 à 4h30). En journée, l'exploitation de ces lignes pourra s'opérer normalement, selon le schéma d'exploitation diurne en vigueur.

## **ARTICLE 2**

Au droit du chantier et pendant toute la durée des travaux de jour, la vitesse est limitée à **30 Km/h**.

L'emprunt, à titre exceptionnel de la voie BUS située en sortie du carrefour giratoire RD136/Avenue Le Foll, pour les besoins du chantier (camions de livraison par exemple), est autorisé pendant toute la durée des travaux.

Durant toute la durée des travaux, la circulation des piétons, les accès aux commerces et les livraisons seront maintenues.

## **ARTICLE 3**

La signalisation temporaire doit être conforme à l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et aux manuels du Chef de chantier (routes bidirectionnelles ou routes à chaussées séparées selon le cas).

La signalisation et les balisages et protections nécessaires dans le cadre des mesures définies à l'article 1er du présent arrêté sont mises en place, entretenues et déposées par :

- pour les fermetures de nuit de la RN 6 et pour la fermeture des voiries adjacentes à la RN6, pour la pose des séparateurs modulaires de voies, pour le fléchage des itinéraires de délestage et déviations locales :

DIRECT SIGNA  
133 rue Diderot  
93 700 DRANCY

et

VTMTP  
26 avenue de Valenton  
94 450 LIMEIL-BRÉVANNES

## **ARTICLE 4**

Les infractions aux règles de circulation découlant du présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

## **ARTICLE 5**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité

compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

## **ARTICLE 6**

- Monsieur le Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne,
- Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne
- Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
- Madame le Maire de la Commune de Villeneuve-Saint-Georges,

Ainsi que les agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont copie sera adressée pour information au SAMU 94 et à Monsieur Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une copie est adressée au(x) :

- Préfet de région, Préfet de Paris, Préfet coordonnateur des itinéraires routiers,
- Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne ,
- Président du Conseil Départemental de l'Essonne,
- SAMU 94
- SAMU 91
- Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Val-de-Marne,
- Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Essonne ,
- Directeur de la STRAV,
- Directeur de KEOLIS,
- Directeur de Noctilien ,
- Aux maires des communes de Valenton, Villeneuve-le-Roi, Ablon-sur-Seine, Montgeron, Crosne et Vigneux-sur-Seine.

Fait à Paris, le 28 août 2017

Pour le Préfet et par délégation,  
La Cheffe du Département Sécurité, Éducation  
et Circulation Routières

Renée CARRIO





## **PRÉFET DU VAL-DE-MARNE**

Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Équipement et de l'Aménagement  
Service Sécurité des Transports  
Département Sécurité Éducation et Circulation Routière

### **ARRÊTÉ DRIEA IDF N°2017-1334**

Réglémentant temporairement la circulation sur l'autoroute A4  
dans le département du Val-de-Marne

#### **LE PREFET DU VAL-DE-MARNE**

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le Code de la route,
- Vu** le Code de la voirie routière,
- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2,
- Vu** le Code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4,
- Vu** le Code de justice administrative, notamment son article R.421-1,
- Vu** le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des Routes à Grande Circulation,
- Vu** le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national,
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements,
- Vu** le décret du 24 février 2017 portant nomination de Monsieur Laurent PREVOST en qualité de Préfet du Val-de-Marne,
- Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière,
- Vu** l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts,
- Vu** l'arrêté n°IDF-2017-06-19-012 du 19 juin 2017 de Monsieur le Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2017/818 du 13 mars 2017 de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

**Vu** la décision du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2017-1 du 10 janvier 2017 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

**Vu** la décision DRIEA IF n°2017-672 du 22 juin 2017 du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative,

**Vu** la circulaire du 7 décembre 2016 de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, fixant le calendrier des « jours hors chantiers » de l'année 2017 et le mois de janvier 2018,

**Vu** l'avis du Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,

**Vu** l'avis du Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne,

**Vu** l'avis du Commandant de l'Unité Autoroutière de la C.R.S. Est,

**Vu** l'avis du Directeur des Routes Île-de-France,

**Vu** l'avis du Maire des communes de Champigny-sur-Marne,

**Vu** l'avis du Maire de la commune de Villiers-sur-Marne,

**CONSIDÉRANT** que pour les travaux de création de la bretelle d'insertion sur l'Autoroute A4, dans le Département du Val-de-Marne, nécessitent que la circulation soit réglementée,

**SUR** la proposition de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1 :**

Du 28 août 2017 jusqu'au 01 janvier 2018, en raison des travaux de création d'une bretelle d'accès à l'autoroute A4, du PR 10+700 au PR 11+300, dans le département du Val-de-Marne, sur le territoire des communes de Champigny-sur-Marne et de Villiers-sur-Marne, la circulation sera réglementée selon les prescriptions suivantes :

### **ARTICLE 2 :**

Les travaux sont prévus durant la période allant du 28 août 2017 au 01 janvier 2018.

#### **PHASE 1 :**

Durée et dates prévisionnelles : 5 jours calendaires, du 28 août au 01 septembre 2017.

Fermeture de l'autoroute A4 dans le sens de circulation Paris – Province (Y) entre la sortie N°6 (Champigny-sur-Marne) et la sortie N°8 (Noisy le Grand) et neutralisation des 2 voies rapides dans le sens Province Paris (W) entre la sortie N°8 (Noisy le Grand) et la sortie N°5 (Champigny sur Marne) qui implique la mise en place d'une déviation :

- Sortie D145 au niveau du diffuseur N°5 (Champigny-sur-Marne)
- Route départementale N°3,
- Route départementale N°233,
- Boulevard Jean Monnet,
- Route départementale N°231,
- Entrée au niveau du diffuseur N°8 (Noisy-le-Grand).

**PHASE 2 :**

Durée et dates prévisionnelles : 4 mois calendaires, du 01 septembre 2017 au 01 janvier 2018.

- Dévoisement de voies circulées vers le TPC
- Réduction de la largeur des voies de circulation – 2 voies de 3.00m et 2 voies de 3.50m - du sens Paris-Provence, entre les PR 10+700 et PR 11+300.
- Vitesse limitée à 90km/h.
- Bande d'arrêt d'urgence neutralisée.
- Dispositif mis en place durant l'ensemble de la phase

**PHASE 3 :**

Durée et dates prévisionnelles : 10 jours calendaires, du 8 décembre au 22 décembre 2017.

Fermeture de l'autoroute A4 dans le sens de circulation Paris – Province (Y) entre la sortie N°5 (Champigny-sur-Marne) et la sortie N°8 (Noisy le Grand) et neutralisation des 2 voies rapides dans le sens Province Paris (W) entre la sortie N°8 (Noisy le Grand) et la sortie N°5 (Champigny sur Marne) qui implique la mise en place d'une déviation :

- sortie Sens (Y) au niveau du diffuseur N°5
- Route départementale N°145,
- Route départementale N°3,
- Route départementale N°233,
- Boulevard Jean Monnet,
- Route départementale N°231,
- Entrée au niveau du diffuseur N°8 (Noisy-le-Grand).
- Sortie Sens (W) au niveau du diffuseur N°8,
- Route départementale N°231,
- Boulevard Jean Monnet,
- Route départementale N°233,
- Route départementale N°3,
- Entrée au niveau du diffuseur N°6.

**ARTICLE 3 :**

Les fermetures de nuit désignées dans l'article 2 du présent arrêté seront effectives à partir de 22H00 et jusqu'à 5H00 le lendemain. Ces horaires correspondent à la fin des opérations de mise en place du balisage et à l'enlèvement des dispositifs de fermetures.

En dehors des horaires de fermeture et durant toute la durée du chantier, le trafic sur cette section sera rétabli de jour de 5H00 à 22H00 et le weekend.

**ARTICLE 4 :**

Pendant la période de réalisation de ces travaux, il sera dérogé aux principes généraux du circulaire n° 96-14 du 6 février 1996 relative à l'exploitation sous chantier.

Notamment dû à la proximité du chantier d'aménagement du pont de Nogent ainsi que du tunnel qui oblige une implantation restreinte de la signalisation (-de 200m d'inter-distance entre les panneaux).

**ARTICLE 5 :**

La signalisation de chantier et le balisage nécessaire sur l'autoroute A4 et sur les routes départementales concernées seront mis en place et entretenus par la Direction interdépartementale des Routes d'Ile de France (Centre d'exploitation de Champigny-sur-Marne), et seront conformes à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

**ARTICLE 6 :**

Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 7 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

**ARTICLE 8 :**

- Monsieur le Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne,
- Monsieur Le Commandant de la Compagnie Républicaine de Sécurité autoroutière Est Île-de-France,
- Monsieur le Directeur des Routes Île-de-France,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne.

Une copie est adressée aux :

- Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris,
- SAMU du Val-de-Marne,
- Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,
- Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
- Maires de la commune de Champigny-sur-Marne,
- Maire de la commune de Villiers-sur-Marne.

Fait à Paris, le **28 AOUT 2017**

Pour le Préfet et par délégation,  
La Cheffe du Département Sécurité, Éducation  
et Circulation Routières

  
Renée CARRIO



## **PREFET DU VAL DE MARNE**

Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Équipement et de l'Aménagement  
Service Sécurité des Transports  
Département Sécurité Éducation et Circulation Routière

### **ARRETE DRIEA IdF N° 2017-1335**

Modification de l'arrêté DRIEA n° 2017-826 du 9 juin 2017 et portant modification des conditions de circulation des véhicules de toutes catégories au droit du 68 avenue de la République (RD148), dans les deux sens de circulation, sur la commune de Maisons-Alfort.

#### **LE PREFET DU VAL-DE-MARNE**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code de la voirie routière ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

**Vu** le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

**Vu** le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 (modifié) fixant la liste des routes à grande circulation, et son annexe ;

**Vu** le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

**Vu** le décret du 24 février 2017 portant nomination de Monsieur Laurent PREVOST en qualité de Préfet du Val-de-Marne ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France Monsieur Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts ;

**Vu** l'arrêté n° IDF-2017-06-19-012 du 19 juin 2017 de Monsieur le Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2017/818 du 13 mars 2017 de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2017-1 du 10 janvier 2017 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision DRIEA IF n°2017-672 du 22 juin 2017 du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

**Vu** la circulaire du 7 décembre 2016 de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, fixant le calendrier des jours "hors chantiers" de l'année 2017 et le mois de janvier 2018 ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,

**Vu** l'avis de Monsieur le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne,

**Vu** l'avis de Monsieur le Maire de Maisons-Alfort;

**Vu** l'avis de Madame la Présidente-Directrice Générale de la RATP ;

**Vu** le dossier d'exploitation ;

**CONSIDERANT** les travaux d'une construction immobilière au droit du 68 avenue de la République (RD148), dans les deux sens de circulation, sur la commune de Maisons-Alfort ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'installer une grue dans le cadre de ces travaux ;

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à des restrictions de circulation sur la section précitée de la RD148, en raison des dangers que cela représente, tant pour les usagers que pour les ouvriers travaillant sur le dit chantier.

**SUR** la proposition de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France.

## **A R R E T E**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Durant le week-end du 23-24 septembre 2017 ou le week-end du 30 septembre -1 octobre 2017, selon les conditions météorologiques, l'entreprise LEGENDRE CONSTRUCTION (13 avenue Jeanne Garnerin 91321 Wissous cedex), installe une grue au droit du chantier sis 68 avenue de la République (RD148) à Maisons-Alfort.

La date de fin de chantier de l'arrêté DRIEA n°2017-826 du 9 juin 2017, susvisé, reste inchangée soit le 31 mars 2019.

L'entreprise LEGENDRE CONSTRUCTION, ses sous-traitants, et les concessionnaires, réalisent des travaux dans le cadre d'une construction immobilière au droit du 68 avenue de la République (RD148) à Maisons-Alfort.

Ces travaux sont réalisés pour le compte de la SNC République Maisons-Alfort (167 quai de la Bataille de Stalingrad 92867 Issy les Moulineaux cedex).

### **ARTICLE 2 :**

Les travaux sur la RD148, au droit du 68 avenue de la République, nécessitent les restrictions de la circulation suivantes, balisage 24h / 24h :

- Neutralisation du trottoir au droit des travaux ;
- Neutralisation du stationnement dans chaque sens au droit des travaux ;
- Déviation du cheminement des piétons sur trottoir opposé par traversées provisoires en amont et en aval du chantier ;
- Neutralisation partielle de la chaussée laissant 3 m de large dans chaque sens de circulation ;
- Accès des véhicules de chantier, uniquement dans le sens RD6 vers RD19, gérés par homme trafic pendant les horaires de travail ;
- Déplacement des arrêts bus RATP au droit des travaux.

L'installation d'une grue les 23 et 24 septembre 2017 ou les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2017, balisage 24h/24h, nécessite les restrictions de la circulation suivantes :

- Fermeture de l'avenue de la République (RD148), dans les deux sens de circulation, entre l'avenue du Général Leclerc (RD19) et l'avenue Léon Blum (RD6) ;
- Mise en place d'une déviation par l'avenue du Général Leclerc (RD19), l'avenue Busteau et l'avenue du Professeur Cadiot (RD6), dans chaque sens de circulation ;
- Maintien de l'accès au commissariat et aux riverains ;
- Déplacement ou report des arrêts bus en accord avec la RATP.

**L'entreprise VEOLIA (6 rue de la Plaine 93160 Noisy-le-Grand) interviendra sur la RD148 durant la fermeture permettant l'installation de la grue.**

**La dépose du marquage provisoire (traversée piétonne, ligne continue et discontinue, alimentation électrique), est réalisée par alternat par homme trafic de 9h30 à 16h00.**

**Pendant toute la durée des travaux, les véhicules de chantier ont interdiction d'attendre ou de stationner et de manœuvrer en marche arrière sur la chaussée de la RD148.**

**ARTICLE 3 :**

La vitesse de circulation est limitée à 30km/h au droit des travaux.

**ARTICLE 4 :**

Le stationnement des véhicules de toutes catégories est interdit sur le tronçon de cette voie durant la période précisée à l'article 1 ci-dessus, pour des raisons de sécurité liées au bon déroulement des travaux d'une part, et afin de ne pas constituer une entrave à l'exécution de ceux-ci, d'autre part. Le non-respect de cette interdiction de stationnement est assimilée à un stationnement gênant au sens de l'article 417-10 du Code de la Route. Les véhicules laissés en stationnement sont retirés immédiatement de la voie publique et mis en fourrière dans les conditions prévues à l'article L.325 du Code précité.

**ARTICLE 5 :**

Une signalisation est mise en place aux endroits nécessaires pour informer les usagers de ces dispositions. La pose des panneaux, du balisage et de son entretien, de la fermeture, sont assurés par l'entreprise LEGENDRE CONSTRUCTION sous le contrôle du CD94 / STE / SEE1, qui doivent, en outre prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité publique et notamment la pré-signalisation et le balisage, conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 6 :**

En cas de circonstances imprévisibles ou en cas de non respect des conditions énumérées dans le présent arrêté, les travaux peuvent être arrêtés sur simple injonction du service gestionnaire de la voie (Direction des Transports de la Voirie et des Déplacements / Service Territorial Est) ou des services de police.

**ARTICLE 7 :**

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés soit par les personnels de Police soit par les agents assermentés de la Direction des Transports de la Voirie et des Déplacements du Conseil départemental du Val de Marne et sont transmis aux tribunaux compétents. Ils peuvent donner lieu à engagement de poursuites, conformément aux dispositions du Livre II du Code de la Route.

**ARTICLE 8 :**



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

### **ARTICLE 9 :**

Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France,

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne,

Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,

Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne,

Monsieur le Maire de Maisons-Alfort,

Madame la Présidente Directrice Générale de la RATP,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont une copie est adressée au Général Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris.

Fait à Paris, le 29 août 2017

Pour le Préfet et par délégation,  
La Cheffe du Département Sécurité, Éducation  
et Circulation Routières,

Renée CARRIO



**PREFET DU VAL-DE-MARNE**

Direction Régionale et Interdépartementale de  
l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France  
Unité Départementale du Val de Marne

**ARRETE n°2017/51**

Arrêté portant l'agrément d'exploitation  
d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière  
(1 2 3 PERMIS à Champigny-sur-Marne)

LE PREFET DU VAL-DE-MARNE  
Chevalier de la légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route, notamment ses articles L. 213-1 à L. 213-8 et R. 213-1 à 213-6 ;

Vu l'arrêté ministériel n° 0100026A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017/818 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île de France ;

Vu la décision DRIEA IF n° 2017-676 du 22 juin 2017 portant subdélégation de signature à Monsieur Pierre-Julien EYMARD, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement d'Île de France, directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne, et à ses collaborateurs ;

Vu la demande présentée le 10 août 2017 par Monsieur DJEBBARA Athmane en vue d'une création d'exploitation d'un établissement de la conduite.

Considérant que la demande est conforme aux conditions réglementaires ;

**A R R E T E**

**Article 1.** Monsieur DJEBBARA Athmane est autorisé à exploiter, sous le numéro d'agrément n° E 1709400150 un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé «1 2 3 PERMIS» situé 45, rue Alexandre Fourny à Champigny-sur-Marne (94500).

**Article 2.** Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter du 29 août 2017.

Sur demande de l'exploitant, présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si l'établissement remplit toutes les conditions requises.

**Article 3.** L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, et des justificatifs de propriété ou location des véhicules, à dispenser les formations pour les catégories de permis de conduire suivantes: AAC – B/B1.

**Article 4.** Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

**Article 5.** Pour tout changement de local d'activité ou toute reprise de ce local par un autre exploitant,

une nouvelle demande d'agrément d'exploitation devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

**Article 6.** Pour toute transformation du local d'activité, tout changement de responsable pédagogique, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

**Article 7.** Le nombre de personnes susceptibles d'être admises simultanément dans l'établissement, y compris l'enseignant est fixé à 19 personnes.

**Article 8.** L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

**Article 9.** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne, le Directeur de l'Unité Départementale du Val-de-Marne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement, le Directeur Départemental de la sécurité de proximité du Val-de-Marne sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Créteil, le **29 AOÛT 2017**

Pour le Préfet et par délégation

Pour le directeur de l'Unité Territoriale de  
l'Équipement et de l'Aménagement  
du Val-de-Marne

**DRIEA-IF / UTEA 94/SES**  
Le Chef de Service  
Education et sécurité routière  
**Alain MAHUTEAU**



## **PREFET DU VAL DE MARNE**

Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Équipement et de l'Aménagement  
Service Sécurité des Transports  
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

### **ARRETE DRIEA IdF N° 2017-1341**

Prorogation de l'arrêté DRIEA-IdF-2017-922 du 27 juin 2017 et portant modification des conditions de circulation des véhicules de toutes catégories sur la rue des Fusillés (voie communale classée à grande circulation) entre la rue Charles Heller et la rue Léon Geffroy (RD274), dans les deux sens de circulation, commune de Vitry-sur-Seine.

#### **LE PREFET DU VAL DE MARNE**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code de la voirie routière ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

**Vu** le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

**Vu** le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 (modifié) fixant la liste des routes à grande circulation, et son annexe ;

**Vu** le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

**Vu** le décret du 24 février 2017 portant nomination de Monsieur Laurent PREVOST en qualité de Préfet du Val de Marne ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts ;

**Vu** l'arrêté n° IDF-2017-06-19-012 du 19 juin 2017 de Monsieur le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur

Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2017/818 du 13 mars 2017 de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2017-1 du 10 janvier 2017 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision DRIEA IF n°2017-672 du 22 juin 2017 du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

**Vu** la circulaire du 7 décembre 2016 de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, fixant le calendrier des jours "hors-chantiers" de l'année 2017 et le mois de janvier 2018 ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne;

**Vu** l'avis de Monsieur le Maire de Vitry-sur-Seine ;

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à l'achèvement des travaux de réfection des joints de dilatation sur le tablier du pont des Fusillés, rue des Fusillés voie communale classée à grande circulation entre la rue Charles Heller et la rue Léon Geffroy (RD274), dans les deux sens de circulation, sur la commune de Vitry-sur-Seine.

**CONSIDERANT** la nécessité d'apporter des mesures de restriction de la circulation afin de garantir la sécurité des usagers et celle du personnel chargé de l'exécution des travaux ;

**SUR** la proposition de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

## **ARRÊTE :**

### **ARTICLE 1er :**

L'arrêté 2017-922 du 27 juin 2017 et portant restrictions de la circulation sur le pont des Fusillés à Vitry sur Seine est prolongé du vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre à 17h00.

De jour comme de nuit, la circulation des véhicules de toutes catégories est réglementée sur la rue des Fusillés (voie communale classée à grande circulation) au droit de l'ouvrage d'art, entre la rue Charles Heller et la rue Léon Geffroy (RD274), dans les deux sens de circulation, sur la commune de Vitry-sur-Seine.

Il est procédé à la réalisation des joints de dilatation sur le tablier de l'ouvrage d'art.

## **ARTICLE 2 :**

Ces travaux se déroulent dans les conditions suivantes :

- Mise en place d'un alternat par feux tricolores sur le pont 24h /24 ;
- Neutralisation du trottoir au droit des travaux et basculement du cheminement piéton sur le trottoir opposé au moyen des passages protégés existants, situés en amont et en aval du pont, lors de la circulation par alternat ;

## **ARTICLE 3 :**

Pendant toute la durée des travaux :

- La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/heure.
- La circulation des cyclistes reste maintenue sur la chaussée dans la circulation générale

## **ARTICLE 4 :**

La libre circulation des transports exceptionnels est assurée dans les deux sens de circulation sauf pendant les fermetures du pont nécessaires. à la mise en place des joints de dilatation du tablier.

## **ARTICLE 5 :**

Les travaux et le balisage sont réalisés par les entreprises : LCTP SAS 9 rue de la Baignade 94400 Vitry-sur-Seine et PATHOLOGIES D'OUVRAGES D'ART 11 rue des Buissons aux fraises MASSY 91349.

Le balisage et la signalisation mis en œuvre sont conformes aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – édition du SETRA). Chaque entreprise est responsable de son balisage sous le contrôle de la DTVD/STO 100 avenue de Stalingrad 94800 Villejuif.

## **ARTICLE 6:**

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés par les personnels en charge, et transmis aux tribunaux compétents. Elles peuvent donner lieu à engagement de poursuites, conformément aux dispositions du Code de la Route.

## **ARTICLE 7 :**

Le stationnement des véhicules de toutes catégories est interdit dans les sections concernées par les travaux pour des raisons de sécurité liées au bon déroulement de ceux-ci. Le non-respect de cette interdiction est assimilé à un stationnement gênant au sens de l'article R-417.10 du code de la route.

Les véhicules laissés en stationnement sont retirés immédiatement de la voie publique et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L.325.1 et L.325.3 du Code cité ci-dessus.

## **ARTICLE 8:**

En cas de circonstance imprévisible ou en cas de non-respect des conditions énumérées ci-dessus, les travaux pourront être arrêtés sur simple injonction du service gestionnaire de la voie (Direction des Transports, de la Voirie et des Déplacements – Service Territorial Ouest) ou des Services de Police.

## **ARTICLE 9:**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

## **ARTICLE 10 :**

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne ;  
Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,  
Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,  
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne,  
Monsieur le Maire de Vitry-sur-Seine

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-marne et dont copie est adressée à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris et au SAMU du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le : 30 août 2017

Pour le Préfet et par délégation,  
Le chef du bureau de gestion régionale  
de l'éducation routière

Jean-Pierre OLIVE



## **PREFET DU VAL DE MARNE**

Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Équipement et de l'Aménagement  
Service Sécurité des Transports  
Département Sécurité Éducation et Circulation Routière

### **ARRETE DRIEA IdF N° 2017-1349**

Prorogeant l'arrêté DRIEA IdF 2017-1061 du 12 juillet 2017 et portant réglementation temporaire des conditions de circulation et de stationnement des véhicules de toutes catégories sur une section de l'avenue de Paris (RD120), dans les 2 sens de circulation, entre le n°22 et le n°40, sur la commune de Vincennes

#### **LE PREFET DU VAL DE MARNE**

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code de la voirie routière ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1 et L.2521-2 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

**Vu** le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

**Vu** le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 (modifié) fixant la liste des routes à grande circulation, et son annexe ;

**Vu** le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

**Vu** le décret du 24 février 2017 portant nomination de Monsieur Laurent PREVOST en qualité de Préfet du Val-de-Marne ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France M.Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts ;

**Vu** l'arrêté n° IDF-2017-06-19-012 du 19 juin 2017 de Monsieur le Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2017/818 du 13 mars 2017 de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2017-1 du 10 janvier 2017 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision DRIEA IF n°2017-672 du 22 juin 2017 du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

**Vu** la circulaire du 7 décembre 2016 de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, fixant le calendrier des jours "hors chantiers" de l'année 2017 et le mois de janvier 2018 ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val de Marne ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Maire de VINCENNES ;

**CONSIDERANT** que l'entreprise VALENTIN TP dont le siège social se situe 6, chemin de Villeneuve – 94140 Alfortville (tél. 06 25 03 66 42) pour le compte de l'entreprise EPT Paris Est Marne et Bois, doit réaliser des travaux de remplacement ponctuel du collecteur et que l'entreprise SATELEC FAYAT dont le siège social se situe, 77 rue des Rigondes – 93170 Bagnole (tel : 06 88 82 77 67,) doit réaliser l'aménagement pour l'installation du chantier, sur une section de l'avenue de Paris – entre le n°22 et le n°40 - sur la commune de Vincennes ;

**CONSIDERANT** que pour y parvenir, il est nécessaire d'imposer des restrictions de circulation avenue de Paris dans les 2 sens de circulation, afin de garantir tant la sécurité des usagers que celle du personnel des entreprises chargées de l'exécution des travaux ;

**SUR** la proposition de Monsieur le Directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France,

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1er**

l'arrêté DRIEA-IdF- du 12 juillet 2017 est prorogé jusqu'au 8 septembre 2017.

La circulation des véhicules de toutes catégories est réglementée sur une section de l'avenue de Paris (RD120), dans les deux sens de circulation, entre le n°22 et le n°40, dans les conditions prévues aux articles 2 et suivants du présent arrêté.



## **ARTICLE 2**

Les dispositions suivantes sont maintenues durant toute la période du chantier :

- Les passages piétons protégés, à l'intersection de l'avenue de Paris et la rue de Montreuil et de l'avenue de Paris et l'avenue du Général de Gaulle sont neutralisés, une déviation piétons est mise en place ;
- Une déviation des véhicules est mise en place par la rue des Vignerons, la rue du Donjon, l'avenue du Général de Gaulle et l'avenue des Minimes, avenue Carnot ;
- La vitesse de tous les véhicules est limitée à 30km/h aux abords de la zone de chantier ;
- Le balisage est maintenu 24h/24 ;
- Les accès au chantier sont gérés par hommes trafic.

Dans le sens Paris/Province du 5, avenue de Paris à la rue du Général de Gaulle :

- Neutralisation des 2 voies de circulation ;
- Basculement des véhicules sur le sens opposé préalablement neutralisé, sécurisé et aménagé à cet effet ;
- Neutralisation du tourne-à-droite en direction de l'avenue du Général de Gaulle.

Dans le sens Province/Paris du n°22 au n°40, avenue de Paris :

- Neutralisation de la voie de gauche avec maintien d'une voie de circulation ;
- Neutralisation du tourne-à-gauche en direction de l'avenue du Général de Gaulle ;
- Dépose de l'îlot central au niveau de la rue Giraudineau ;
- Déplacement du passage piétons et du feu tricolore en amont du carrefour avenue de Paris angle avenue du Général de Gaulle (arrêté communal) ;
- Neutralisation des 4 places de stationnement et du stationnement motos du 32 au 38, avenue de Paris.

Des arrêtés municipaux sont pris conjointement pour les modifications des conditions de circulation sur les voies adjacentes concernées.

## **ARTICLE 3**

Les signalisations verticales et horizontales seront mises en place aux endroits nécessaires pour informer les usagers de ces dispositions. La pose et l'entretien des panneaux de chantier sont assurés par la société SATELEC FAYAT / VALENTIN TP, sous contrôle du Conseil départemental (STE), qui devra en outre prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité publique et notamment la pré-signalisation, le balisage et l'éclairage de son chantier, conformément à la réglementation en vigueur.

La signalisation mise en œuvre est conforme aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – éditions du SETRA).

## **ARTICLE 4**

Le stationnement des véhicules de toutes catégories est interdit sur le tronçon de cette voie durant la période précisée à l'article 1 ci-dessus, pour des raisons de sécurité liées au bon déroulement des travaux d'une part, et afin de ne pas constituer une entrave à l'exécution de ceux-ci, d'autre part. Le non-respect de cette interdiction de stationnement est assimilé à un stationnement gênant au sens de l'article 417-10 du Code de la Route. Les véhicules laissés en stationnement sont retirés immédiatement de la voie publique et mis en fourrière dans les conditions prévues à l'article L.325 du Code précité.

Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux de contravention dressés par les personnels de police et transmis aux tribunaux compétents. Ils seront poursuivis conformément aux dispositions du livre I du Code de la Route et notamment son article 2.

## **ARTICLE 5**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Les recours gracieux ou hiérarchiques prolongent le délai de recours contentieux qui doit alors être exercé dans les deux mois suivant la décision explicite ou implicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois suivant la réception d'un recours administratif valant décision implicite de rejet.

## **ARTICLE 6**

Monsieur le Directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France,

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne,

Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,

Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne

Monsieur le Maire de Vincennes,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris

Fait à Paris, le 31 août 2017

Pour le Préfet et par délégation,  
La Cheffe du Département Sécurité, Éducation  
et Circulation Routières

Renée CARRIO



PRÉFECTURE DE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFECTURE DE PARIS  
PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE  
PRÉFECTURE DE SEINE-SAINT-DENIS  
PRÉFECTURE DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE

Service Police de l'Eau

**ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL N° 2017/DRIEE/SPE/057 du 13 juin 2017**

**actant le franchissement du seuil de vigilance sur Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne et instaurant des mesures provisoires de sensibilisation aux usages de l'eau et de surveillance sur la Marne, la Seine et leurs nappes d'accompagnement**

LE PRÉFET SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFECTURE DE PARIS  
CHARGE DE L'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite

LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** l'arrêté inter-préfectoral n° 2017/1890 du 15 mai 2017 définissant, pour Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne, des mesures coordonnées de limitation provisoire des usages de l'eau et de surveillance sur la Seine et la Marne, leurs affluents et leurs nappes d'accompagnement, ainsi que sur la nappe des calcaires de Champigny et les cours d'eau en relation avec elle (Morbras, Réveillon, Yerres) ;

**CONSIDERANT** que le débit de la Marne à la station hydrométrique de Gournay-sur-Marne publié dans le bulletin de suivi de l'étiage de la Direction régionale et inter-départementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France du 30 mai 2017 est de 27 m<sup>3</sup>/s ;

**CONSIDERANT** par ailleurs que le débit correspondant au sein de vigilance sur la station hydrométrique de Gournay-sur-Marne est de 32 m<sup>3</sup>/s ;

**SUR PROPOSITION** des Secrétaires généraux des préfectures de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

## **ARRETENT**

### **Article 1 : Constat du franchissement de seuil de vigilance**

En application des articles 1 et 3 de l'arrêté-cadre inter-préfectoral n° 2017/1890 du 15 mai 2017, le seuil de vigilance est franchi pour la zone d'alerte 1 (Ville de Paris et ensemble des communes des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne).

### **Article 2 : Mesures de sensibilisation, surveillance et limitation des usages de l'eau**

Les mesures de sensibilisation aux usages de l'eau et de surveillance sur la Marne, la Seine et leurs nappes d'accompagnement prévues à l'article 5 de l'arrêté-cadre inter-préfectoral n° 2017/1890 du 15 mai 2017 entrent en application.

Des campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont mises en œuvre par les préfetures afin de réduire les consommations d'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de limiter les risques de pollution, un appel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place.

Ces mesures concernent la Ville de Paris et l'ensemble des communes des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

### **Article 3 : Application et levée des mesures**

Ces mesures sont applicables à compter de la publication du présent arrêté et seront actualisées par un nouvel arrêté en cas de franchissement d'un autre seuil.

Ces mesures seront levées progressivement lorsque le débit dépasse durablement le seuil concerné.

En l'absence d'évolution de la situation, le présent arrêté est valable jusqu'au 30 septembre 2017.

### **Article 4 : Sanctions**

Le non-respect des prescriptions du présent arrêté peut entraîner des sanctions administratives ou pénales au titre des articles L.171-7 et suivants et L.173-1 et suivants du code de l'environnement.

En application de l'article R.216-9 du code de l'environnement, sera puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la 5<sup>ème</sup> classe quiconque aura contrevenu aux mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau prises en application des dispositions du présent arrêté.

### **Article 5 : Voies de recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès des Préfets de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis ou du Val-de-Marne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du ministère en charge de l'environnement.

L'absence de réponse dans un délai de deux (2) mois constitue un rejet tacite du recours.

Le présent arrêté, ainsi que les décisions de rejet de recours gracieux et hiérarchiques, peuvent être déférés dans un délai de deux (2) mois auprès du Tribunal administratif de Paris - 7 rue de Jouy - 75004 Paris.

### **Article 6 : Publication, notification et information des tiers**

Le présent arrêté sera :

- publié aux Recueils des Actes Administratifs des préfectures de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, et mis en ligne sur leurs sites Internet,
- affiché en mairie de Paris et en mairies d'arrondissement, ainsi que dans les communes des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne par les soins des maires,
- mis en ligne sur l'application Internet Propluvia ([www.propluvia.developpement-durable.gouv.fr](http://www.propluvia.developpement-durable.gouv.fr)) et sur le site Internet de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/gestion-de-la-secheresse-r533.html>).

Mention de cet arrêté est insérée en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés sur Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

### **Article 7 : Exécution**

Les secrétaires généraux des préfectures de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, le Directeur régional et les délégués départementaux de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, le Directeur régional Île-de-France de l'Agence Française pour la Biodiversité, le Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, la Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, les Présidents des Conseils départementaux des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, le Président de la Métropole du Grand Paris, les Présidents des Établissements Publics Territoriaux Vallée Sud Grand Paris, Grand Paris Seine Ouest, Paris Ouest La Défense, Boucle Nord de Seine, Plaine Commune, Paris Terres d'Envol, Est Ensemble, Grand Paris Grand Est, Paris-Est-Marne et Bois, Grand Paris Sud Est Avenir et Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont, et Mesdames et Messieurs les Maires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet, secrétaire général,  
chargé de l'administration de l'État  
dans le département de Paris  
*SIGNE*  
François RAVIER

Le Préfet des Hauts-de-Seine,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général  
*SIGNE*  
Thierry BONNIER

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général  
*SIGNE*  
Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Le Préfet du Val-de-Marne,  
*SIGNE*  
Laurent PREVOST



PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

**ARRÊTÉ N° 2017/DRIEE/082**  
**attribuant un plan de chasse individuel dans la forêt régionale de Gros bois**  
**Campagne 2017 -2018**

**LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**  
**Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu les articles L. 425-6 à L. 425-13 et R. 425-1 à R. 425-13 du code de l'environnement

Vu le décret n° 2004/374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu l'arrêté préfectoral n°2017/806 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à Monsieur Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-DRIEE IdF-239 du 15 mars 2017 portant subdélégation de signature de Monsieur Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France à ses collaborateurs,

Vu la demande de plan de chasse formulée par l'Agence des espaces verts de la région Île-de-France,

Vu l'arrêté préfectoral n°2017/2114 du 31 mai 2017 portant ouverture spécifique de la chasse dans le département du Val-de-Marne ;

Vu l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage réunie le 28 mars 2017,

Sur proposition du directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

L'Agence des espaces verts de la région Île-de-France, sur le territoire désigné ci-après, où elle est propriétaire, devra prélever par chasse, au cours de la campagne de chasse **2017/2018**, le nombre de têtes de chevreuils indiqué comme suit :

Désignation du territoire de chasse : Forêt régionale de Gros-Bois sur une superficie de 150 hectares

Nombre de chevreuils minimum à prélever : **0**

Nombre de chevreuils maximum à prélever : **5**

Nombre et numéros des bracelets délivrés par le régisseur de recettes de l'ONCFS pour les chevreuils tués : 5 bracelets, de 94 CHI 001 à 94 CHI 05

**ARTICLE 2 :**

Chaque animal abattu devra être muni, préalablement à tout transport et sur les lieux mêmes de sa capture, du dispositif de marquage, à la diligence et sous la responsabilité du bénéficiaire du plan de chasse individuel. Si l'animal est partagé, les morceaux ne peuvent être transportés qu'accompagnés d'une attestation établie par le bénéficiaire du plan sous sa responsabilité. Tout animal tué en contravention à ce plan entraînera les sanctions prévues par l'article R. 428-13 du code de l'environnement, sans préjudice des sanctions prévues par le cahier des charges de location du droit de chasse sur le territoire intéressé.

Les comptes-rendus de tir devront être adressés sous 48 heures à la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France, et un bilan global devra être adressé à cette dernière dans les 10 jours suivant la clôture de l'espèce en cause.

**ARTICLE 3 :**

Le bénéficiaire du présent plan de chasse est tenu de faire connaître à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, ainsi qu'à la fédération interdépartementale des chasseurs, dans les dix jours suivant la clôture de la chasse du chevreuil, le nombre et le sexe des animaux prélevés.

**ARTICLE 4 :**

Selon l'article R.425-9 du Code de l'environnement, le présent arrêté préfectoral peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux motivé à adresser auprès du préfet du Val-de-Marne dans les quinze jours suivant sa notification. L'absence de réponse au terme du délai d'un mois vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du Tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté préfectoral.

**ARTICLE 5 :**

Le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France ainsi que les autorités habilitées à constater les infractions à la police de la chasse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Paris, le 27 juin 2017

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le directeur régional et interdépartemental  
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France  
La directrice adjointe

Aurélie VIEILLEFOSSE



PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

**ARRÊTÉ N° 2017/DRIEE/083**  
**attribuant un plan de chasse individuel sur les communes de**  
**Valenton et Limeil-Brévannes**  
**Campagne 2017 -2018**

**LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**  
**Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu les articles L. 425-6 à L. 425-13 et R. 425-1 à R. 425-13 du code de l'environnement

Vu le décret n° 2004/374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu l'arrêté préfectoral n°2017/806 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à Monsieur Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-DRIEE IdF-239 du 15 mars 2017 portant subdélégation de signature de Monsieur Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France à ses collaborateurs,

Vu la demande de plan de chasse formulée par l'Agence des espaces verts de la région Île-de-France,

Vu l'arrêté préfectoral n°2017/2114 du 31 mai 2017 portant ouverture spécifique de la chasse dans le département du Val-de-Marne ;

Vu l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage réunie le 28 mars 2017,

Sur proposition du directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

L'Agence des espaces verts de la région Île-de-France, sur le territoire désigné ci-après, où elle est propriétaire, devra prélever par chasse, au cours de la campagne de chasse **2017/2018**, le nombre de têtes de chevreuils indiqué comme suit :

Désignation du territoire de chasse : Forêt sur les communes de Valenton et Limeil-Brévannes sur une superficie de 54,5 hectares

Nombre de chevreuils minimum à prélever : **0**

Nombre de chevreuils maximum à prélever : **1**



Nombre et numéros des bracelets délivrés par le régisseur de recettes de l'ONCFS pour les chevreuils tués : 1 bracelet, 94 CHI 037

**ARTICLE 2 :**

Chaque animal abattu devra être muni, préalablement à tout transport et sur les lieux mêmes de sa capture, du dispositif de marquage, à la diligence et sous la responsabilité du bénéficiaire du plan de chasse individuel. Si l'animal est partagé, les morceaux ne peuvent être transportés qu'accompagnés d'une attestation établie par le bénéficiaire du plan sous sa responsabilité. Tout animal tué en contravention à ce plan entraînera les sanctions prévues par l'article R. 428-13 du code de l'environnement, sans préjudice des sanctions prévues par le cahier des charges de location du droit de chasse sur le territoire intéressé.

Les comptes-rendus de tir devront être adressés sous 48 heures à la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France, et un bilan global devra être adressé à cette dernière dans les 10 jours suivant la clôture de l'espèce en cause.

**ARTICLE 3 :**

Le bénéficiaire du présent plan de chasse est tenu de faire connaître à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, ainsi qu'à la fédération interdépartementale des chasseurs, dans les dix jours suivant la clôture de la chasse du chevreuil, le nombre et le sexe des animaux prélevés.

**ARTICLE 4 :**

Selon l'article R.425-9 du Code de l'environnement, le présent arrêté préfectoral peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux motivé à adresser auprès du préfet du Val-de-Marne dans les quinze jours suivant sa notification. L'absence de réponse au terme du délai d'un mois vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du Tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté préfectoral.

**ARTICLE 5 :**

Le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France ainsi que les autorités habilitées à constater les infractions à la police de la chasse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Paris, le 27 juin 2017

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le directeur régional et interdépartemental  
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France  
La directrice adjointe

Aurélie VIEILLEFOSSE



**PRÉFET DU VAL-DE-MARNE**

**ARRÊTÉ N° 2017/DRIEE/084**  
**attribuant un plan de chasse individuel sur la commune de Santeny**  
**Campagne 2017/2018**

**LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**  
**Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu les articles L. 425-6 à L. 425-13 et R. 425-1 à R. 425-13 du code de l'environnement

Vu le décret n° 2004/374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu l'arrêté préfectoral n°2017/806 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à Monsieur Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-DRIEE IdF-239 du 15 mars 2017 portant subdélégation de signature de Monsieur Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France à ses collaborateurs,

Vu la demande de plan de chasse formulée par Monsieur Christian MORIN,

Vu l'arrêté préfectoral n°2017/2114 du 31 mai 2017 portant ouverture spécifique de la chasse dans le département du Val-de-Marne ;

Vu l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage réunie le 28 mars 2017,

Sur proposition du directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Monsieur Christian MORIN, sur le territoire désigné ci-après, où il est détenteur du droit de chasse, devra prélever par chasse, au cours de la campagne de chasse **2017/2018**, le nombre de têtes de chevreuils indiqué comme suit :

Désignation du territoire de chasse : Pré Fezard sur la commune de Santeny sur une superficie de 150 hectares, dont 5 hectares boisés.

Nombre de chevreuils minimum à prélever : **0**

Nombre de chevreuils maximum à prélever : **1**

Nombre et numéros des bracelets délivrés par le régisseur de recettes de la FICIF pour les chevreuils tués : 1 bracelet : 94 CHI 036.

**ARTICLE 2 :**

Chaque animal abattu devra être muni, préalablement à tout transport et sur les lieux mêmes de sa capture, du dispositif de marquage, à la diligence et sous la responsabilité du bénéficiaire du plan de chasse individuel. Si l'animal est partagé, les morceaux ne peuvent être transportés qu'accompagnés d'une attestation établie par le bénéficiaire du plan sous sa responsabilité. Tout animal tué en contravention à ce plan entraînera les sanctions prévues par l'article R. 428-13 du code de l'environnement, sans préjudice des sanctions prévues par le cahier des charges de location du droit de chasse sur le territoire intéressé.

Les comptes-rendus de tir devront être adressés sous 48 heures à la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France, et un bilan global devra être adressé à cette dernière dans les 10 jours suivant la clôture de l'espèce en cause.

**ARTICLE 3 :**

Le bénéficiaire du présent plan de chasse est tenu de faire connaître à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, ainsi qu'à la fédération interdépartementale des chasseurs, dans les dix jours suivant la clôture de la chasse du chevreuil, le nombre et le sexe des animaux prélevés.

**ARTICLE 4 :**

Selon l'article R.425-9 du Code de l'environnement, le présent arrêté préfectoral peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux motivé à adresser auprès du préfet du Val-de-Marne dans les quinze jours suivant sa notification. L'absence de réponse au terme du délai d'un mois vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du Tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté préfectoral.

**ARTICLE 5 :**

Le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France ainsi que les autorités habilitées à constater les infractions à la police de la chasse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Paris, le 27 juin 2017

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le directeur régional et interdépartemental  
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France  
La directrice adjointe

Aurélie VIEILLEFOSSE



**PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS  
PRÉFET DU VAL-DE-MARNE**

**ARRÊTÉ N° 2017/DRIEE/103  
fixant un plan de chasse individuel au grand gibier dans le bois Saint-Martin  
Campagne de chasse 2017 -2018**

LE PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite

LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- Vu les articles L. 425-6 à L. 425-13 et R. 425-1 à R. 425-13 du code de l'environnement ;
- Vu la loi n° 2008-1545 du 31 décembre 2008 modifiée pour l'amélioration et la simplification du droit de la chasse ;
- Vu le décret n° 2004/374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2009 modifié relatif à la mise en œuvre du plan de chasse et au marquage du gibier ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2016/3061 du 30 septembre 2016 portant délégation de signature à Monsieur Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2017/806 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à Monsieur Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2016-DRIEE IdF-228 du 22 décembre 2016 portant subdélégation de signature de Monsieur Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France à ses collaborateurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2017-DRIEE IdF-239 du 15 mars 2017 portant subdélégation de signature de Monsieur Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France à ses collaborateurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2017/2114 du 31 mai 2017 portant ouverture spécifique de la chasse dans le département du Val-de-Marne ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2017/1572 du 6 juin 2017 portant ouverture spécifique de la chasse dans le département de la Seine-Saint-Denis ;
- Vu la demande de plan de chasse formulée par Monsieur Clément PETIET ;

Vu les mandats d'administration générale de la chasse confiés à Monsieur Clément PETIET par plus des deux tiers des indivisaires ;

Vu l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage réunie le 28 mars 2017 ;

Sur proposition du directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

L'indivision représentée par Monsieur Clément PETIET, sur le territoire désigné ci-après dont elle est propriétaire, devra prélever par chasse, au cours de la campagne de chasse **2017/2018**, le nombre de têtes de chevreuils indiqué comme suit :

Désignation du territoire de chasse : Bois Saint-Martin sur une superficie de 235,02 hectares dans les départements de Seine-Saint-Denis (Commune de Noisy-le-Grand) et du Val-de-Marne (Communes de Villiers-sur-Marne et Le Plessis Tréville).

Nombre de chevreuils minimum à prélever : **0**

Nombre de chevreuils maximum à prélever : **7 (dont 3 en tir d'été)**

Nombre et numéros des bracelets délivrés par le régisseur de recettes de l'ONCFS pour les chevreuils tués : 7 bracelets, de 93 CHI 001 à 93 CHI 007

### **ARTICLE 2 :**

Tout animal tué en exécution du présent plan de chasse doit être muni, sur les lieux mêmes de sa capture et avant tout transport, du dispositif de contrôle réglementaire.

Lorsque l'animal soumis au plan de chasse est partagé, les morceaux doivent être accompagnés d'une attestation, prévue par l'article R.425-11 du code de l'environnement, établie par le bénéficiaire du plan pour tout transport. Les chasseurs titulaires d'un permis de chasser valide pendant la période où la chasse est ouverte sont dispensés de cette obligation, par l'article 17 de la loi 2008-1545 pour l'amélioration et la simplification du droit de la chasse, et peuvent transporter les morceaux de gibier sans attestation. La dérogation n'est pas applicable hors période de chasse.

Pour les parties d'animal destinées à la naturalisation, l'attestation est obligatoire jusqu'à l'achèvement de la naturalisation.

### **ARTICLE 3 :**

L'application de ce plan de chasse peut faire l'objet d'un contrôle par les agents dûment habilités à rechercher et constater les infractions, listés à l'article L.428-20 du code de l'environnement.

Tout animal tué en contravention à ce plan, et notamment tout dépassement du (des) maximum(s) autorisé(s) entraînera les sanctions prévues par les articles R.428-10 et R.428-13 du code de l'environnement, sans préjudice des sanctions prévues par le cahier des charges de la location du droit de chasse sur le territoire intéressé s'il existe.

#### **ARTICLE 4 :**

Le bénéficiaire du plan de chasse doit rendre compte, à la Fédération interdépartementale des chasseurs, dans les dix jours suivant la clôture de la chasse du chevreuil, du nombre et du sexe des animaux prélevés.

Le non-retour de ce compte-rendu peut entraîner l'application de la sanction prévue à l'article R.428-14 du Code de l'environnement (contravention de 3ème classe).

#### **ARTICLE 5 :**

Selon l'article R.425-9 du Code de l'environnement, le présent arrêté préfectoral peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux motivé à adresser auprès du préfet de la Seine-Saint-Denis ou du préfet du Val-de-Marne dans les quinze jours suivant sa notification. L'absence de réponse au terme du délai d'un mois vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du Tribunal administratif de Montreuil ou de Melun dans le délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté préfectoral.

#### **ARTICLE 6 :**

Les secrétaires généraux des préfetures du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis, le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie et l'office national de la chasse et de la faune sauvage, ainsi que toutes autorités habilitées à constater les infractions à la police de la chasse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au président de la fédération interdépartementale des chasseurs d'Île-de-France ainsi qu'au bénéficiaire du présent plan de chasse.

Vincennes, le 27 juillet 2017

Pour le Préfet du Val-de-Marne  
et par délégation,  
Pour le Préfet de Seine-Saint-Denis  
et par délégation,

Pour le directeur régional et interdépartemental  
de l'environnement et de l'énergie  
La directrice adjointe

Aurélie VIEILLEFOSSE



## **arrêté n°2017-00878**

accordant délégation de la signature préfectorale  
au sein du cabinet du préfet de police

### **Le préfet de police,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code des communes, notamment son article L. 444-3 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 77 ;

Vu le décret du 3 décembre 2015 par lequel M. Serge BOULANGER, administrateur civil hors classe, est nommé directeur adjoint du cabinet du préfet de police (classe fonctionnelle II) ;

Vu le décret du 22 janvier 2016 par lequel M. Yann DROUET, maître de conférences, est nommé sous-préfet, chef de cabinet du préfet de police ;

Vu le décret du 19 avril 2017 par lequel M. Michel DELPUECH, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris (hors classe), est nommé préfet de police (hors classe) ;

Vu le décret du 28 juillet 2017 par lequel M. Pierre GAUDIN, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin, est nommé préfet, directeur de cabinet du préfet de police ;

### **arrête**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation permanente est donnée à M. Pierre GAUDIN, préfet, directeur de cabinet, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des attributions et pouvoirs dévolus au préfet de police par les textes législatifs et réglementaires à l'exclusion des arrêtés portant nomination du directeur et du sous-directeur du laboratoire central, du directeur de l'institut médico-légal, de l'architecte de sécurité en chef, du médecin-chef du service du contrôle médical du personnel de la préfecture de police et du médecin-chef de l'infirmierie psychiatrique.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté Égalité Fraternité*

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre GAUDIN, M. Serge BOULANGER, directeur adjoint du cabinet, est habilité à signer, au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables dans la limite de la délégation accordée par l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté et notamment ceux nécessaires à l'exercice des attributions dévolues au préfet de police par l'article L. 2512-7 du code général des collectivités territoriales et par les délibérations du conseil de Paris prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du même code.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre GAUDIN et de M. Serge BOULANGER, M. Yann DROUET, chef de cabinet du préfet de police, est habilité à signer, au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables dans la limite de la délégation accordée par l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté et notamment ceux nécessaires au fonctionnement du cabinet du préfet de police.

## **Article 4**

Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la zone de défense et de sécurité de Paris, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris. Cet arrêté fera l'objet d'un affichage aux portes de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 21 août 2017

Michel DELPUECH





**arrêté n°2017-00879**

accordant délégation de la signature préfectorale aux membres du cabinet du préfet de police  
qui assurent le service de permanence

**Le préfet de police,**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° de son article 77 ;

Vu le décret du 19 avril 2017 par lequel M. Michel DELPUECH, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris (hors classe), est nommé préfet de police (hors classe) ;

Vu le décret du 28 juillet 2017 par lequel M. Pierre GAUDIN, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin, est nommé préfet, directeur de cabinet du préfet de police ;

Sur proposition du préfet, directeur de cabinet,

**arrête**

**Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre GAUDIN, préfet, directeur de cabinet, délégation est donnée aux conseillers techniques ou chargés de mission dont les noms suivent à l'effet de signer, au nom du préfet de police, toutes décisions nécessitées par une situation d'urgence lorsqu'ils assurent le service de permanence :

- M. Philippe DALBAVIE, agent contractuel ;
- M. Christophe DELAYE, commissaire de police ;
- M. Sébastien DURAND, contrôleur général ;
- Mme Nathalie FAYNEL, commissaire de police ;
- M. Gabriel MORIN, inspecteur de l'administration ;
- M. Mathieu ORSI, administrateur civil ;
- Mme Johanna PRIMEVERT, commissaire divisionnaire ;
- Mme Anne SOUVIRA, commissaire divisionnaire.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement du conseiller technique qui assure le service de permanence, délégation est donnée aux officiers de police dont les noms suivent à l'effet de signer, au nom du préfet de police, toutes décisions nécessitées par une situation d'urgence lorsqu'ils assurent le service de permanence :

- Mme Virginie CROSNIER, commandant de police ;
- Mme Virginie DELANGE, capitaine de police ;
- M. François FONTAINE, commandant de police ;
- Mme Nathalie LACOSTE, commandant de police ;
- M. Julien LECOQ, commandant de police ;
- M. Jean-Marc SENEGAS, commandant de police.

## **Article 3**

Le préfet, directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la zone de défense et de sécurité de Paris, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris. Cet arrêté fera l'objet d'un affichage aux portes de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 21 août 2017

Michel DELPUECH

  
**PREFECTURE DE POLICE**  
SECRETARIAT GENERAL  
DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE  
**ETAT-MAJOR DE ZONE**  
**DEPARTEMENT DEFENSE-SECURITE**

**ARRETE N° 2017-00889**

portant renouvellement de l'agrément de l'Unité de développement des premiers secours  
du Val-de-Marne (UDPS 94), pour les formations aux premiers secours

LE PREFET DE POLICE,

- Vu le code de la sécurité intérieure ;
- Vu le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
- Vu le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 18 décembre 1993 portant agrément national pour les formations aux premiers secours de l'association nationale des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1) ;
- Vu l'arrêté du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur » (PIC F) ;
- Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » (PAE FPS) ;
- Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » (PAE FPSC) ;
- Vu la demande du 03 juillet 2017 (dossier rendu complet le 17/08/2017) présentée par le président de l'unité de développement des premiers secours du Val-de-Marne (UDPS 94), pour les formations aux premiers secours ;

Considérant que l'Unité de développement des premiers secours du Val-de-Marne remplit les conditions fixées par l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;

- Sur proposition du préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris,

A R R E T E

**Article 1<sup>er</sup>** : En application du titre II de l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié susvisé, l'Unité de développement des premiers secours du Val-de-Marne est agréée dans le département du Val-de-Marne à délivrer l'unité d'enseignement suivante :

- prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1).

.../...

REPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté Egalité Fraternité*

9, boulevard du Palais – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 ( 0,225 € la minute )

3611 PREFECTURE DE POLICE (gratuit les trois premières minutes puis 0,112 € par tranche de deux minutes)  
<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mèl : [cabcom.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:cabcom.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)

La faculté de dispenser cette unité d'enseignement est subordonnée à la détention d'une décision d'agrément, en cours de validité, délivrée par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, relative aux référentiels internes de formation et de certification.

**Article 2 :** Toute modification apportée au dossier ayant permis la délivrance du présent agrément doit être communiquée sans délai au préfet de police.

**Article 3 :** S'il est constaté des insuffisances graves dans les activités de l'association ou de la délégation, notamment un fonctionnement non conforme aux conditions décrites dans le dossier ou aux dispositions organisant les premiers secours et leur enseignement, le préfet de police peut prendre les dispositions mentionnées à l'article 17 de l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié susvisé.

**Article 4 :** Le présent arrêté est délivré pour une période de deux ans à compter du lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs et peut être renouvelé sous réserve du respect des conditions fixées par l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié susvisé et du déroulement effectif des sessions de formations.

La demande de renouvellement devra intervenir au moins **1 mois avant le terme échu.**

**Article 5 :** L'arrêté n° 2015-00747 du 7 septembre 2015 portant agrément de l'Unité de développement des premiers secours du Val-de-Marne pour les formations aux premiers secours, dans le département du Val-de-Marne, pour une période de deux ans, est abrogé.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

PARIS, le **28 Août 2017**

Pour le Préfet de Police,  
Pour le préfet, secrétaire général  
de la zone de défense et de sécurité,  
le chef du département défense-sécurité

**Signé : Colonel Gilles BELLAMY**



**PREFECTURE DE POLICE**  
SECRETARIAT GENERAL  
DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE  
DEPARTEMENT DEFENSE SECURITE

**ARRETE N° 2017-00890**

portant renouvellement de l'agrément de la Délégation du Val de Marne de la Fédération française des secouristes et formateurs policiers, pour les formations aux premiers secours

LE PREFET DE POLICE,

- Vu le code de la sécurité intérieure ;
- Vu le décret n°91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
- Vu le décret n°92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 30 janvier 2007 portant agrément de la Fédération Française des Secouristes et Formateurs Policiers, pour la formation aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1) ;
- Vu l'arrêté du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur » (PICF) ;
- Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » (PAEFPS) ;
- Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » (PAEFPSC) ;
- Vu la demande du 5 août 2017 présentée par la déléguée du Val de Marne de la Fédération française des secouristes et formateurs policiers pour les formations aux premiers secours ;

Considérant que la Délégation du Val-de-Marne de la Fédération française des secouristes et formateurs policiers remplit les conditions fixées par l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours.

- Sur proposition du préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris,

A R R E T E

**Article 1<sup>er</sup>** : En application du titre II de l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié susvisé, la Délégation du Val-de-Marne de la Fédération française des secouristes et formateurs policiers est habilitée uniquement dans le département du Val-de-Marne à délivrer les unités d'enseignement suivantes :

- prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) ;
- pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civique (FPSC).

.../...

REPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté Egalité Fraternité*

9, boulevard du Palais – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 ( 0,225 € la minute )

3611 PREFECTURE DE POLICE (*gratuit les trois premières minutes puis 0,112 € par tranche de deux minutes*)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mèl : [cabcom.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:cabcom.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)

La faculté de dispenser ces unités d'enseignement est subordonnée à la détention d'une décision d'agrément, en cours de validité, délivrée par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, relative aux référentiels internes de formation et de certification.

**Article 2 :** Toute modification apportée au dossier ayant permis la délivrance du présent agrément doit être communiquée sans délai au préfet de police.

**Article 3 :** S'il est constaté des insuffisances graves dans les activités de l'association ou de la délégation, notamment un fonctionnement non conforme aux conditions décrites dans le dossier ou aux dispositions organisant les premiers secours et leur enseignement, le préfet de police peut prendre les dispositions mentionnées à l'article 17 de l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié susvisé.

**Article 4 :** Le présent arrêté est délivré pour une période de deux ans à compter du lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs et peut être renouvelé sous réserve du respect des conditions fixées par l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié susvisé et du déroulement effectif des sessions de formations.

La demande de renouvellement devra intervenir au moins **1 mois avant le terme échu.**

**Article 5 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val de Marne.

PARIS, le **28 Août 2017**

Pour le Préfet de Police,  
Pour le préfet, secrétaire général  
de la zone de défense et de sécurité de Paris,  
Le chef du département défense-sécurité

Colonel Gilles BELLAMY



DIRECTION INTERREGIONALE  
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE  
ILE DE FRANCE ET OUTRE MER

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE  
Préfet du Val-de-Marne

**ARRETE N°2017-2912**  
**portant tarification du Service de réparation pénale (SRP) de**  
**L'association OLGA SPITZER à Créteil**

**LE PREFET**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU le code de l'action sociale et des familles ;
- VU l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante ;
- VU l'arrêté du Ministre de la justice en date du 1<sup>er</sup> décembre 2005 relatif aux modes de tarification applicables aux prestations d'action éducative délivrées par les établissements et services concourant à la protection judiciaire de la jeunesse et sous compétence tarifaire exclusive du représentant de l'État dans le département ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 25 avril 2008 autorisant la création d'un Service de Réparation Pénale dénommé Service Social de l'Enfance, sis 71, rue de Brie à CRETEIL et géré par l'association OLGA SPITZER;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 29 juillet 2008 habilitant le Service Social de l'Enfance, au titre du décret n°88-949 du 6 octobre 1988 modifié relatif à l'habilitation des personnes physiques, établissements, services ou organismes publics ou privés auxquels l'autorité judiciaire confie habituellement des mineurs ou l'exécution de mesures les concernant ;
- VU le courrier transmis le 31 octobre 2016 par lequel la personne ayant qualité pour représenter l'association OLGA SPITZER a adressé ses propositions budgétaires et leurs annexes pour l'exercice 2017.

Considérant le tarif mentionné à l'article 2 calculé en intégrant la totalité du résultat excédentaire du CA 2015, s'élevant à 5 808.44 €

Il est décidé, en concertation avec l'association et en application de l'article R.314-51 du CASF, de reprendre en atténuation des charges la totalité de cet excédent.

**SUR RAPPORT** du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse d'Ile de France et Outre-mer et par délégation le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse du Val-de-Marne.

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

Pour l'exercice budgétaire 2017, les recettes et les dépenses prévisionnelles du Service Social de l'Enfance – Réparations Pénales sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montant en euros	Total en euros
<b>Dépenses</b>	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	16 950,00	176 762,64
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	142 049,64	
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	17 763,00	
<b>Déficit</b>			
<b>Recettes</b>	Groupe I Produits de la tarification	170 954,20	176 762,64
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00	
	Groupe III Produits financiers et autres produits non encaissables	0,00	
<b>Excédent</b>		5 808,44	

### Article 2 :

Pour l'exercice budgétaire 2017, le prix d'acte du Service Social de l'Enfance-Réparation Pénale est fixé à **1 155.31 €** à compter du **1er juillet 2017**.

### Article 3 :

Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis 1, Place du Palais-Royal



75001 Paris Cedex 01, dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

**Article 4 :**

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse d'Ile de France et Outre-mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont une copie certifiée conforme sera notifiée à l'association OLGA SPITZER.

Fait à Créteil

Le 10 août 2017

LE PREFET

Pour le Préfet par délégation  
Le Secrétaire Général

Christian ROCK



DIRECTION INTERREGIONALE  
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE  
ILE DE FRANCE ET OUTRE MER

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE  
Préfet du Val-de-Marne

**ARRETE N°2017-2937**  
**Portant tarification du Service d'Investigation Educative (SIE) de**  
**L'association OLGA SPITZER à Créteil**

**LE PREFET**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU le code de l'action sociale et des familles ;
- VU l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante ;
- VU l'arrêté du Ministre de la justice en date du 1<sup>er</sup> décembre 2005 relatif aux modes de tarification applicables aux prestations d'action éducative délivrées par les établissements et services concourant à la protection judiciaire de la jeunesse et sous compétence tarifaire exclusive du représentant de l'État dans le département ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 15 décembre 2011 autorisant la création d'un Service d'Investigation Educative dénommé Service Social de l'Enfance, sis 1, avenue Georges Duhamel 94000 CRETEIL et géré par l'Association OLGA SPITZER;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2011 habilitant le Service Social de l'Enfance, au titre du décret n°88-949 du 6 octobre 1988 modifié relatif à l'habilitation des personnes physiques, établissements, services ou organismes publics ou privés auxquels l'autorité judiciaire confie habituellement des mineurs ou l'exécution de mesures les concernant ;
- VU le courrier transmis le 31 octobre 2016 par lequel la personne ayant qualité pour représenter l'association OLGA SPITZER a adressé ses propositions budgétaires et leurs annexes pour l'exercice 2017.

Considérant le tarif mentionné à l'article 2 calculé en intégrant la totalité du résultat déficitaire de 2014, soit -84 635.61 € et la totalité du résultat excédentaire du CA 2015, s'élevant à 35 362.28 € produisant un déficit final de -49 273.33 €

Il est décidé, en concertation avec l'association et en application de l'article R.314-51 du CASF, de reprendre en augmentation des charges la totalité de ce déficit s'élevant à -49 273.33 €

**SUR RAPPORT** du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse d'Ile de France et Outre-mer et par délégation le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse du Val-de-Marne.

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> :**

Pour l'exercice budgétaire 2017, les recettes et les dépenses prévisionnelles du service d'investigation éducative sont autorisées comme suit :

	<b>Groupes fonctionnels</b>	<b>Montant en euros</b>	<b>Total en euros</b>
<b>Dépenses</b>	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	82 885,00	1 463 016,45
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	1 214 765,01	
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	116 093,11	
<b>Déficit</b>		49 273,33	
<b>Recettes</b>	Groupe I Produits de la tarification	1 463 016,45	1 463 016,45
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00	
	Groupe III Produits financiers et autres produits non encaissables	0,00	
<b>Excédent</b>		0,00	

**Article 2 :**

Pour l'exercice budgétaire 2017, le prix d'acte du Service d'investigation éducative est fixé à **2 512.48 €** à compter du **1er juillet 2017**.

**Article 3 :**

Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis 1, Place du Palais-Royal 75001 Paris Cedex 01, dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

**Article 4 :**

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse d'Ile de France et Outre-mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont une copie certifiée conforme sera notifiée à l'association OLGA SPITZER.

Fait à Créteil

Le 10 août 2017

LE PREFET

Pour le Préfet par délégation  
Le Secrétaire Général

Christian ROCK



DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE PARIS

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE FRESNES

## **Arrêté N° CPF 2017/4 portant délégation de signature**

**Philippe OBLIGIS**, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes

- Vu** le code de procédure pénale notamment son article R. 57-6-24 ;
- Vu** le décret n°2014-477 du 13 mai 2014 relatif à la fouille des personnes détenues et à la délégation de signature du chef d'établissement pénitentiaire ;
- Vu** la loi n°2016-731 du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale ;
- Vu** l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;
- Vu** le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu** l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;
- Vu** l'arrêté de la garde des Sceaux Ministre de la Justice du 5 septembre 2016 portant nomination de M. Philippe OBLIGIS en qualité de directeur fonctionnel des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes.

### **arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation permanente est donnée aux personnes listées ci-dessous, à l'effet de signer, au nom du chef d'établissement, les décisions administratives individuelles visées dans le tableau en annexe

<b>Prénom – NOM</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Grade</b>	<b>n° colonne</b>
<i><u>Direction</u></i>			
Mme Mélisa ROUSSEAU	Adjointe au chef d'établissement	Directrice des services pénitentiaires	1
M. Habib MAMA-TRAORE	Directeur de division	Directeur des services pénitentiaires	2
M. Khalid ELKHAL	Directeur de division	Directeur des services pénitentiaires	2
M. François MARIE	Directeur de division	Directeur des services pénitentiaires	2
Mme Souad BENCHINOUN	Directrice du quartier pour peines aménagées	Directrice des services pénitentiaires	2
Mme Cécile MARTRENCAR	Directrice du centre national d'évaluation	Directrice des services pénitentiaires	2
Mme Claire NOURRY	Directrice du quartier maison d'arrêt des femmes	Directrice des services pénitentiaires	2
Mme Hanin HEDJAM	Adjoint à la directrice du centre national d'évaluation	Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	4

M. Thierry DELOGEAU	Chef des détentions	Commandant pénitentiaire	2
M. Ilyes BOUKHARI	Responsable des affaires générales	Attaché d'administration de l'État	5
<i><u>Quartier maison d'arrêt pour hommes</u></i>			
M. Olivier PERRIN	Officier responsable de la sécurité	Capitaine pénitentiaire	6
M. Bruno BOURJAL	Officier Responsable du Greffe	Lieutenant pénitentiaire	6
M. Valéry WALDRON	Chef de détention	Capitaine pénitentiaire	6
M. Dominique MALACQUIS	Chef de détention	Lieutenant pénitentiaire	6
M. Olivier PATOILLERE	Chef de détention	Lieutenant pénitentiaire	6
M. Frédéric NKOUOSSA	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	6
M. Laury HOARAU	Officier renseignement	Lieutenant pénitentiaire	6
Mme Laure NIZZARDO	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	6
M. Guillaume VIN	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	6
Mme Manon NOURRY	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	6
Mme Véronique MAUMUS	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	6
Mme Marie RECHICHO	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	6
Mme Anne-cécile LEROY	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	6
Mme Sabrina PICARD	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	6
M. Pascal BALDACCHINO	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	6
Mme Sabine LEONARD	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	6
M. Patrick TANG	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	6
M. Bernard DELFOSSE	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	6
M. Philippe LOUIS JOSEPH	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	6
Mme Alexandra LENZINI	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	6
Mme Charlène BOIS	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	6
M. Dany MONT	Responsable local de formation professionnelle	Lieutenant pénitentiaire	6
M. Mostafa SELAK	Responsable du pôle formation	Lieutenant pénitentiaire	6
Mme Christelle CHARLIN	Adjointe au responsable du service formation	Lieutenant pénitentiaire	6
M. Frédéric DUBRULLE	Gradé de la formation professionnelle des personnes détenues	Major pénitentiaire	7
M. Jean-noël TINTAR	Gradé de la formation professionnelle des personnes détenues	Major pénitentiaire	7
Mme Zita FIARI épouse WALDRON	Gradée du service du fichier	Major pénitentiaire	7
M. Frédéric VORIN	Gradé infrastructure / parloirs	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Moussilimou HALIDI	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Aurelien PRUVOT	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Harry HAUTERVILLE	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
Mme Cécile RADEGONDE	Assistante de prévention	1er surveillant pénitentiaire	8
Mme Hélène MARTINET	Gradée infrastructure / parloirs	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Hervé GELU	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Christophe LAURANDIN	Responsable du garage	1er surveillant pénitentiaire	8

Mme Elodie MOREAU	Gradée de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Jean Pierre COATSALIOU	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Serge N'DOMBOL MATIP	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Joël MONAR	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
Mme Fadellah MANSRI	Gradée de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
Mme Christelle DUBERGEY	Gradée de la formation professionnelle des personnes détenues	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Stéphane LORDELOT	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Claude MARNY	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Maxym KOROLOV	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Nicolas ARBUS	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Sory KOUYATE	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Aloisio TAMOLE	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
Mme Emilie GIAMPETRI	Gradée de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Elhadi GUENA	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Olivier CHAMBRE	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Franck PEMBA	Gradé du quartier disciplinaire	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Georges ABIDOS	Gradé contrôle	1er surveillant pénitentiaire	8
Mme Sandra BINGUE	Gradée contrôle	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Alain DECEBALE	Gradé infrastructure / parloirs	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Nicolas BRASIER	Armurier	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Stéphane MOREAU	Adjoint au responsable local de formation professionnelle	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Akoki AEMBE	Responsable de l'unité d'accueil	1er surveillant pénitentiaire	8
Mme Cynthia NIRENNOLD	Responsable du service des agents	1er surveillant pénitentiaire	8
Mme Yasmine BOUDOUMA	Formatrice du personnel	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Stéphane FONTAINE	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Cedric GRONDIN	Formateur du personnel	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Eric DAVILLE	Formateur du personnel	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Moïse SIMEON	Formateur du personnel	1er surveillant pénitentiaire	8
M. David GALLAY	Formateur du personnel	1er surveillant pénitentiaire	8

M. Anthony BOHEC	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	8
<i>Quartier unité hospitalières, centre national d'évaluation et quartier spécialement aménagé</i>			
M. Paul Émile MANIJEAN	Responsable de l'unité hospitalière spécialement aménagée	Capitaine pénitentiaire	14
M. Thierry ZANDRONIS	Adjoint au responsable de l'unité hospitalière spécialement aménagée	1er surveillant pénitentiaire	15
M. David BONNENFANT	Responsable de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale	Lieutenant pénitentiaire	16
M. Charly NOEL	Adjoint au responsable de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale	1er surveillant pénitentiaire	16
M. Patrice GOULET	Gradé du centre national d'évaluation	1er surveillant pénitentiaire	19
M. Bruno HABRAN	Gradé du centre national d'évaluation	1er surveillant pénitentiaire	19
M. Rachid ENNADIFI	Gradé du centre national d'évaluation	1er surveillant pénitentiaire	19
M. Kevin BOUCAUD	Gradé de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale - responsable sécurité	1er surveillant pénitentiaire	17
Mme Valérie LEPORCQ	Gradée de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale	1er surveillant pénitentiaire	17
M. Stéphane REBILLARD	Gradé de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale	1er surveillant pénitentiaire	17
M. Styves SURENA	Gradé de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale	1er surveillant pénitentiaire	17
Mme Nadia BAHIR	Gradée de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale	1er surveillant pénitentiaire	17
M. Franck HORTH	Gradé de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale	1er surveillant pénitentiaire	17
M. Christian BAIRTRAN	Gradé de l'unité hospitalière spécialement aménagée	1er surveillant pénitentiaire	17
Mme Peggy KREUTZ	Gradée de l'unité hospitalière spécialement aménagée	1er surveillant pénitentiaire	17
M. Joseph OUEDRAOGO-JABELY	Gradé de l'unité hospitalière spécialement aménagée	1er surveillant pénitentiaire	17
M. Arnaud RIOU	Gradé de l'unité hospitalière spécialement aménagée	1er surveillant pénitentiaire	17
M. David DELAVERGNE	Gradé de l'unité hospitalière spécialement aménagée	1er surveillant pénitentiaire	17
M. Christian LAGARRIGUE	Gradé du quartier spécialement aménagé	1er surveillant pénitentiaire	20
M. Franck JEAN-BAPTISTE	Gradé du quartier spécialement aménagé	1er surveillant pénitentiaire	20
<i>Quartier pour peines aménagées</i>			
M. Jean-Paul NYOB	Adjoint au directeur du quartier pour peines aménagées	Capitaine pénitentiaire	9
Mme Céline JALEME	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	10
Mme Freda DAVILLE	Gradée du greffe du quartier pour peines aménagées	1er surveillant pénitentiaire	8
M. Hery-Rolhy RAJAOARISOA	Gradé du quartier pour peines aménagées	1er surveillant pénitentiaire	8



M. Olivier RUFFINE	Gradé du quartier pour peines aménagées	1er surveillant pénitentiaire	8
Mme Christelle MENCE	Gradée du quartier pour peines aménagées	1er surveillant pénitentiaire	8
<i>Quartier maison d'arrêt pour femmes</i>			
M. Xavier PATRAULT	Chef de détention	Lieutenant pénitentiaire	11
M. Christophe ROUVIERE	Adjoint du chef de détention	Major pénitentiaire	12
Mme Cynthia CASSUBIE	Gradée du quartier maison d'arrêt pour femmes	1er surveillant pénitentiaire	13
M. Joël LEVEQUE	Gradé du quartier maison d'arrêt pour femmes	1er surveillant pénitentiaire	13
Mme Brigitte FABRE	Gradée du quartier maison d'arrêt pour femmes	1er surveillant pénitentiaire	13
M. Mathurin GASCHET	Gradé du quartier maison d'arrêt pour femmes	1er surveillant pénitentiaire	13
M. Frédéric ZAWALICH	Gradé du quartier maison d'arrêt pour femmes	1er surveillant pénitentiaire	13
Mme Valérie POMMIER	Gradée du quartier maison d'arrêt pour femmes	1er surveillant pénitentiaire	13

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

**Article 3 :** Le responsable des affaires générales et du contrôle de gestion est chargé de la mise en œuvre de ce présent arrêté.

Les directeurs et responsables d'unités sont chargés de son affichage conformément à la réglementation en vigueur.

Fresnes, LE 18 AOUT 2017

*Le chef d'établissement,*

**Philippe OBLIGIS**

**Signé**

**Le Chef d'établissement donne délégation de signature, en application du code de procédure pénale (R.57-6-24 ; R.57-7-5) et à la mise en œuvre du décret du 13 mai 2014 aux personnes désignées :**

**Profils des délégués :**

- 1 : adjoint au chef d'établissement  
 2 : directeurs des services pénitentiaires et chef des détentions  
 3 : directeur des ressources humaines  
 4 : directrice pénitentiaire d'insertion et de probation du centre national d'évaluation  
 5 : attaché d'administration  
 6 : officiers  
 7 : majors  
 8 : premiers surveillants  
 9 : adjoint au directeur du quartier pour peines aménagées  
 10 : officier du quartier pour peines aménagées  
 11 : chef de détention du quartier maison d'arrêt pour femmes  
 12 : adjoint au chef de détention du quartier maison d'arrêt pour femmes  
 13 : premiers surveillants du quartier maison d'arrêt pour femmes  
 14 : responsable de l'unité hospitalière spécialement aménagée  
 15 : adjoint au responsable de l'unité hospitalière spécialement aménagée  
 16 : responsable et adjoint au responsable de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale  
 17 : premiers surveillants des unités hospitalières  
 18 : majors du centre national d'évaluation  
 19 : premiers surveillants du centre national d'évaluation  
 20 : premiers surveillants du quartier spécialement aménagé

Abréviation : RI = règlement intérieur type des établissements pénitentiaires annexé à l'article 57-6-18 du code de procédure pénale

Décisions administratives individuelles	Sources : code de procédure pénale	Direction					MAH			QPA			MAF			UH			CNE – QSA			
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
<b>Organisation de l'établissement</b>																						
Elaboration et adaptation du règlement intérieur type	R. 57-6-18	x																				
Autorisation de visiter l'établissement pénitentiaire	R. 57-6-24 ; D. 277	x																				
Détermination des modalités d'organisation du service des agents	D. 276	x	x	x					x		x	x	x	x		x						
<b>Vie en détention</b>																						
Désignation des membres de la CPU	D.90	x																				
Présidence de la CPU	D.90	x	x	x	x		x		x	x	x			x		x						
Mesures d'affectation des personnes détenues en cellule	R. 57-6-24	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Désignation des personnes détenues à placer ensemble en cellule	D.93	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Suspension de l'encellulement individuel d'une personne détenue	D.94	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Affectation des personnes détenues malades dans des cellules situées à proximité de l'Unité sanitaire	D. 370	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités	D. 446	x	x	x	x		x		x	x	x	x										
Destination à donner aux aménagements faits par une personne détenue dans sa cellule, en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération	Art 46 du RI	x	x	x			x		x	x	x	x		x		x						
Décision en cas de recours gracieux des personnes détenues, requêtes ou plaintes	Art 34 du RI	x	x	x					x		x	x										
Opposition à la désignation d'un aidant	R. 57-8-6	x	x	x																		
<b>Mesures de contrôle et de sécurité</b>																						
Appel aux forces de l'ordre pour assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité	D. 266	x	x	x		x																
Utilisation des armes dans les locaux de détention : sur les secteurs des quartiers maison d'arrêts sur le quartier pour peines aménagées de Villejuif sur le secteur de l'Unité hospitalière sécurisée interrégionale sur le secteur de l'unité hospitalière spécialement aménagée	D. 267	x	x	x		x																
		x							x	x												
		x		x																x		
		x		x																x	x	

**Annexe de l'arrêté N° CPF 2017/4 portant délégation de signature du 18/08/2017**

Décisions administratives individuelles	Sources : code de procédure pénale	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
		Retrait à une personne détenue pour des raisons de sécurité, de médicaments, matériels et appareillages médicaux lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion	Art 5 et 14 du RI	x	x	x	x	x	x			x	x	x	x		x		x		
Interdiction à une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité	Art 20 du RI	x	x	x	x	x	x			x	x	x	x		x		x				
Retenue d'équipement informatique	Art 19-VII du RI	x	x	x	x	x	x			x	x	x	x		x		x				
Décision de procéder à la fouille des personnes détenues	R. 57-7-79 R. 57-7-80	x	x	x	x	x	x			x	x	x	x		x		x				
Demande d'investigation corporelle interne adressée au procureur de la République	R. 57-7-82	x	x	x		x															
Emploi des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue	Art 7-III du RI	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Emploi des menottes ou des entraves à l'occasion d'un transfert ou d'une extraction	Art 7-III du RI	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Constitution de l'escorte des personnes détenues faisant l'objet d'un transfert administratif	D.308	x	x	x	x	x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
<b><i>Discipline</i></b>																					
Placement à titre préventif en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement	R.57-7-18	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Suspension à titre préventif de l'activité professionnelle	R.57-7-22	x	x	x		x				x											
Engagement des poursuites disciplinaires	R.57-7-15	x	x	x		x				x											
Présidence de la commission de discipline	R.57-7-6	x	x	x		x				x											
Elaboration du tableau de roulement des assesseurs extérieurs	R. 57-7-12	x	x	x						x											
Demande de retrait de l'habilitation d'un assesseurs de la commission de discipline	D.250	x																			
Désignation des membres assesseurs de la commission de discipline	R. 57-7-8	x	x	x						x											
Prononcé des sanctions disciplinaires	R.57-7-7	x	x	x		x				x											
Ordonner et révoquer le sursis à exécution des sanctions disciplinaire	R.57-7-54 à R.57-7-59	x	x	x		x				x											
Dispense d'exécution, suspension ou fractionnement des sanctions	R.57-7-60	x				x															
Désignation d'un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R.57-7-25	x	x	x		x	x			x	x	x	x		x		x				
<b><i>Isolement</i></b>																					
Proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 57-7-64 ; R. 57-7-70	x																			
Rédaction du rapport motivé accompagnant la proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 57-7-67 ; R. 57-7-70	x																			
Placement provisoire à l'isolement des personnes détenues en cas d'urgence	R. 57-7-65	x	x	x		x															
Placement initial des personnes détenues à l'isolement et premier renouvellement de la mesure	R. 57-7-66 ; R. 57-7-70 R. 57-7-74	x																			
Levée de la mesure d'isolement	R. 57-7-72 ; R. 57-7-76	x																			
Désignation d'un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R.57-7-64	x	x	x		x	x			x	x	x	x		x		x				
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité organisée pour les détenus soumis au régime de détention ordinaire	R. 57-7-62	x	x	x																	
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité commune aux personnes placées au quartier d'isolement	R. 57-7-62	x	x	x																	
Décision de ne pas communiquer les informations ou documents de la procédure d'isolement de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des établissements pénitentiaires	R. 57-7-64	x																			
<b><i>Gestion du patrimoine des personnes détenues</i></b>																					
Fixation de la somme que les personnes détenues placées en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur, d'un placement sous surveillance électronique ou d'une permission de sortir, sont autorisés à détenir	D.122	x	x	x		x	x			x	x	x	x		x		x				
Autorisation pour les condamnés d'opérer un versement à l'extérieur depuis la part disponible de leur compte nominatif	D. 330	x	x	x		x				x	x	x	x		x		x				
Autorisation pour les personnes détenues d'envoyer à leur famille, des sommes figurant sur leur part disponible	Art 30 du RI	x	x	x		x				x	x	x	x		x		x				
Autorisation pour une personne détenue hospitalisée de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif	Art 14-II du RI	x	x	x		x	x			x	x	x	x		x		x				

**Annexe de l'arrêté N° CPF 2017/4 portant délégation de signature du 18/08/2017**

Décisions administratives individuelles	Sources : code de procédure pénale																				
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Autorisation pour les personnes détenues de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite	Art 30 du RI	x	x	x		x	x			x	x	x	x		x	x	x		x		
Retenue sur la part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation de dommages matériels causés	Art 728-1	x	x	x		x															
Autorisation pour les personnes condamnées de recevoir des subsides en vue d'une dépense justifiée par un intérêt particulier	Art 30 du RI	x																			
Refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteurs les détenus à leur entrée dans un établissement pénitentiaire	Art 24-3 du RI	x	x	x		x	x			x	x	x	x		x		x				
Autorisation de remise à un tiers, désigné par la personne détenue, d'objets lui appartenant qui ne peuvent pas être transférés en raison de leur volume ou de leur poids	Art 24-3 du RI	x	x	x		x	x			x	x	x	x		x		x				
<b>Achats</b>																					
Fixation des prix pratiqués en cantine	D.344	x																			
Refus opposé à une personne détenue de procéder à des achats en cantine	Art 25 du RI	x	x	x			x			x	x	x	x		x		x				
Refus opposé à une personne détenue de se procurer un récepteur radiophonique ou un téléviseur individuel	Art 24-IV du RI	x	x	x		x	x			x	x	x	x		x		x				
Refus opposé à une personne détenue de se procurer un équipement informatique	Art 24-IV du RI	x																			
<b>Relations avec les collaborateurs</b>																					
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation	D. 389	x	x	x		x				x		x	x								
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé	D. 390	x	x	x						x		x	x								
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite	D. 390-1	x	x	x						x		x	x								
Suspension de l'habilitation d'un personnel hospitalier de la compétence du chef d'établissement	D. 388	x	x	x		x						x	x								
Autorisation donnée pour des personnes extérieures d'animer des activités pour les détenus	D. 446	x	x	x																	
Instruction des demandes d'agrément en qualité de mandataire et proposition à la DISP	R. 57-6-14	x	x	x									x	x							
Suspension provisoire, en cas d'urgence, de l'agrément d'un mandataire agréé	R. 57-6-16	x	x	x		x				x	x	x	x		x		x				
Fixation des jours et horaires d'intervention des visiteurs de prison	Art 33 du RI	x	x	x																	
Suspension de l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves	D. 473	x	x	x		x				x	x	x	x		x		x				
<b>Organisation de l'assistance spirituelle</b>																					
Détermination des jours, horaires et lieux de tenue des offices religieux	D. 57-9-5	x	x	x						x					x		x				
Désignation d'un local permettant les entretiens avec l'aumônier des personnes détenues sanctionnées de cellule disciplinaire	D. 57-9-6	x	x	x						x					x		x				
Autorisation de recevoir et conserver les objets de pratique religieuse et les livres nécessaires à la vie spirituelle sous réserve des nécessités liées à la sécurité et au bon ordre de l'établissement	D. 57-9-7	x	x	x		x				x					x		x				
Autorisation pour des ministres du culte extérieurs de célébrer des offices ou prêches	D. 439-4	x	x	x						x					x		x				
<b>Visites, correspondance, téléphone</b>																					
Délivrance des permis de communiquer aux avocats dans les autres cas que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de l'article R57-6-5	R. 57-6-5	x	x	x		x									x		x				
Délivrance, refus, suspension, retrait des permis de visite des condamnés, y compris lorsque le visiteur est un auxiliaire de justice ou un officier ministériel	R. 57-8-10	x	x	x		x															
Décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation	R. 57-8-12	x	x	x		x	x			x	x	x	x		x		x				
Rétention de correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée	R. 57-8-19	x	x	x		x				x		x	x		x		x				
Autorisation- refus- suspension-retrait de l'accès au téléphone pour les personnes détenues condamnées	R. 57-8-23	x	x	x		x				x		x	x		x		x				
<b>Entrée et sortie d'objet</b>																					
Autorisation d'entrée ou de sortie de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques	D.274	x	x	x		x	x			x	x	x	x		x		x				
Notification à l'expéditeur ou à la personne détenue du caractère non autorisé de la réception ou de l'envoi d'un objet	Art 32-I du RI	x	x	x			x			x	x	x	x		x		x				
Autorisation de recevoir des objets par colis postal ou par dépôt à l'établissement pénitentiaire	Art 32-II du RI	x	x	x		x	x			x	x	x	x		x		x				

**Annexe de l'arrêté N° CPF 2017/4 portant délégation de signature du 18/08/2017**

Décisions administratives individuelles	Sources : code de procédure pénale	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
		Autorisation de recevoir par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, des publications écrites et audiovisuelles	Art 19-III du RI	x	x	x			x			x	x	x	x		x		x		
Interdiction d'accéder à une publication écrite-audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes et des établissements ou des propos ou signes injurieux ou diffamatoires à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou des personnes détenues	R. 57-9-8	x	x	x	x	x	x			x	x	x	x		x		x				
<b>Activités</b>																					
Proposition aux personnes condamnées d'exercer une activité ayant pour finalité la réinsertion	Art 27 de la loi n° 2009-1436 du 24 novembre 2009	x	x	x							x		x	x							
Autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'éducation nationale	Art 17 du RI	x	x	x	x		x			x	x	x	x		x		x				
Refus opposé à une personne détenue de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement	D. 436-3	x	x	x																	
Signature d'un acte d'engagement concernant l'activité professionnelle des personnes détenues	R. 57-9-2	x	x	x	x		x	x		x	x	x	x		x	x	x		x		
Autorisation pour les personnes détenues de travailler pour leur propre compte ou pour des associations	D. 432-3	x	x	x		x															
Déclassement ou suspension d'un emploi	D. 432-4	x	x	x			x			x	x	x	x		x		x				
Suspension d'un emploi dans le cadre d'un acte constitutif d'une faute disciplinaire dans le cadre du travail	R. 57-7	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x		x		x				
<b>Administratif</b>																					
Certification conforme de copies de pièces et pour la légalisation de signature	D. 154	x	x	x		x															
<b>Divers</b>																					
Réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur	D.124	x	x	x		x				x	x										
Modification des horaires d'entrée et de sortie en cas de placement sous surveillance électronique, semi-liberté, placement extérieur et permission de sortir faisant suite à une autorisation accordée au CE par le JAP	712-8, D. 147-30	x	x	x		x															
Retrait, en cas d'urgence, de la mesure de surveillance électronique de fin de peine et réintégration du condamné	D. 147-30-47	x	x	x		x															
Habilitation spéciale des agents des greffes afin d'accéder au FIJAIS et d'enregistrer les dates d'écrou, de libération et l'adresse déclarée de la personne libérée	706-53-7	x																			
Placement des personnes détenues sous dotation de protection d'urgence ou en cellule de protection d'urgence	Note DAP-SD3 n° 156 du 30 novembre 2010	x	x	x		x															
Réalisation de l'entretien arrivant	RI Art I-3	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Fresnes, le 18 aout 2017

*Le chef d'établissement,*

**Philippe OBLIGIS**

**Signé**

**Assistantes de Direction**

Isabelle SELLIER  
Tél : 01 43 96 61 00  
[i.sellier@hopitaux-st-maurice.fr](mailto:i.sellier@hopitaux-st-maurice.fr)

Prune LEQUER  
Tél. : 01 43 96 64 10  
[p.lequer@hopitaux-st-maurice.fr](mailto:p.lequer@hopitaux-st-maurice.fr)  
Fax : 01 43 96 62 92

## Note d'information

### **Commission de recrutement sans concours d'adjoint administratif et d'agent d'entretien qualifié**

<b><u>Direction rédactrice :</u></b>  <b><u>Pôle recrutement concours</u></b> Tel : 01.43.96.69.57 ou 60.00	<b><u>Destinataires :</u></b>  <b><u>l'ensemble du personnel</u></b>	Réf : AP/NSB/2017  28/08/2017 Nb pages 2
--	--	---

**Décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière.**

#### **Article 4-4**

L'examen des dossiers de candidature est confié à une commission, composée d'au moins trois membres, dont l'un est extérieur à l'établissement ou aux établissements dans lesquels les emplois sont à pourvoir. Les membres de cette commission sont nommés par l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'établissement organisateur du recrutement. Cette commission peut se tenir en sous-commissions.

Au terme de l'examen de l'ensemble des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé dans l'avis de recrutement, la commission procède à la sélection des candidats et convoque pour entretien ceux dont elle a retenu la candidature. Cet entretien est public.

A l'issue des entretiens, la commission arrête, par ordre de mérite, la liste des candidats aptes au recrutement. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Si un ou plusieurs postes ne figurant pas initialement dans le nombre de postes ouverts au recrutement deviennent vacants, l'autorité investie du pouvoir de nomination peut faire appel aux candidats figurant sur la liste dans l'ordre de celle-ci, jusqu'à la date d'ouverture du recrutement suivant.

Un recrutement sans concours aura lieu aux Hôpitaux de Saint-Maurice, en vue de pourvoir :

- **6 Postes d'adjoint administratif**
- **4 Postes d'agent d'entretien qualifié**

Ce recrutement sans concours est ouvert sans aucune condition de titres ni de diplômes.

L'inscription à la commission de sélection est ouverte à toute personne remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique hospitalière (être de nationalité française ou d'un état membre de l'Union Européenne, jouir de ses droits civiques, ne pas avoir de mentions incompatibles à l'exercice des fonctions sur le bulletin n°2 du casier judiciaire, se trouver en position régulière vis-à-vis du code du service national, remplir les conditions d'aptitude au plan médical, en particulier être à jour de ses vaccinations)

Les candidats doivent présenter **4 exemplaires** d'un dossier comportant :

- Dossier d'inscription
- Photocopie du Livret de famille ou de la carte nationale d'identité ou de ressortissant de l'un des états membre de l'union Européenne
- Lettre de candidature et de motivation
- Curriculum Vitae détaillé incluant le niveau d'études, et le cas échéant, le contenu et durée des formations suivies et des emplois occupés.
- Photocopie des certificats de travail (précisant vos fonctions, la quotité du temps de travail)

Dates prévisionnelles d'organisation des épreuves :

- **Jeudi 9 novembre 2017 : Etude des dossiers – Admissibilité**
- **Jeudi 30 novembre 2017 auditions des candidats qui auront été admissibles à l'issue du 9 novembre**

A l'issue de l'épreuve d'admissibilité (étude des dossiers), les candidats retenus par la commission seront convoqués par courrier simple pour l'épreuve d'admission (auditions).

**Les résultats seront également affichés à la Direction des Ressources Humaines des Hôpitaux de Saint-Maurice.**

Les dossiers de candidature sont à retirer à la direction des ressources humaines au Pôle recrutement.

Ils doivent être adressés, ou remis au plus tard le **28 septembre 2017**, **dernier délai**, le cachet de la poste faisant foi, à l'attention de :

**Madame la Directrice des Hôpitaux de Saint-Maurice,  
Pôle recrutement de la Direction des Ressources Humaines,  
14, rue du Val d'Osne  
94410 SAINT-MAURICE.**

Fait à Saint-Maurice, le 28 août 2017

Par délégation de la Directrice des Hôpitaux de Saint-Maurice, la Directrice adjointe, Chargée des Ressources Humaines,

**signé**

Anne PARIS

**A publier au RAA de la préfecture du Val de Marne  
A AFFICHER**

**Au sein du site et dans tous les sites de l'AP-HP  
Du 28 août 2017 au 28 octobre 2017 inclus.**

*Cet avis doit faire l'objet de la plus  
large diffusion possible au sein de  
chaque site de l'AP-HP*

## **AVIS DE RECRUTEMENT** au sein des Hôpitaux Universitaires Henri Mondor de 3 postes **D'AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIE** **au titre de 2017**

Application du décret n°91-936 du 19 septembre 1991 modifié portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des blanchisseurs et des conducteurs ambulanciers de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris.

### **Fonctions assurées :**

Les agents d'entretien qualifiés sont appelés à exécuter des travaux ouvriers notamment des fonctions en vue d'assurer l'entretien, le nettoyage des locaux communs dans le respect de l'hygiène hospitalière et de la sécurité.

### **Conditions à remplir**

- Réunir les conditions générales d'accès à la fonction publique, notamment :
  - o posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
  - o jouir de ses droits civiques ;
  - o ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
  - o remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions.

### **Formalités à accomplir**

#### **Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement :**

- une lettre de candidature sur le site du groupe hospitalier où les emplois sont ouverts ;
- un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée ;
- un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae, incluant l'état de service du contrat en cours et mentionnant la durée et le temps de travail ;
- une copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la sélection.



Date limite de candidature :

au plus tard **le 28 octobre 2017**, le cachet de la poste faisant foi par **envoi postal** à l'adresse ci-dessous

**Direction des Ressources Humaines  
Commission de sélection – Agent d'entretien qualifié  
HUHM – HOPITAL EMILE ROUX  
1 avenue de Verdun  
94450 LIMEIL BREVANNES**

### Sélection des candidats sur dossier :

Une commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique.

La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront

- soit une convocation à un entretien avec la commission,
- soit une lettre leur signifiant que la commission ne les a pas retenus.

### Calendrier des auditions :

Les auditions se dérouleront dans la période  
**du 20 au 24 novembre 2017 inclus.**

### Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement :

A l'issue de l'audition, la commission arrête **par ordre d'aptitude** la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment **des critères professionnels**.

La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

La liste demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

### Recrutement, nomination et affectation :

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la fonction publique et l'avis favorable du médecin du travail, les candidats déclarés aptes sont nommés et affectés par le directeur du groupe hospitalier, comme stagiaires de la fonction publique hospitalière.

**Les nominations interviendront dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.**

**A publier au RAA de la préfecture du Val de Marne  
A AFFICHER**

**Au sein du site et dans tous les sites de l'AP-HP  
Du 28 août 2017 au 28 octobre 2017 inclus.**

*Cet avis doit faire l'objet de la plus  
large diffusion possible au sein de  
chaque site de l'AP-HP*

# **AVIS DE RECRUTEMENT**

## **au sein des Hôpitaux Universitaires Henri Mondor**

### **de 10 postes**

### **D'AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES DE**

### **CLASSE NORMALE**

### **au titre de 2017**

Application du décret n° 2007 - 1188 du 3 août 2007 modifié, portant statuts particuliers des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière.

#### **Fonctions assurées :**

Les agents des services hospitaliers qualifiés sont chargés de l'entretien et de l'hygiène des locaux de soins et participent aux tâches permettant d'assurer le confort des malades. Ils effectuent également les travaux que nécessite la prophylaxie des maladies contagieuses et assurent, à ce titre, la désinfection des locaux, des vêtements et du matériel et concourent au maintien de l'hygiène hospitalière.

#### **Conditions à remplir**

- Réunir les conditions générales d'accès à la fonction publique, notamment :
  - o posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
  - o jouir de ses droits civiques ;
  - o ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
  - o remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions.

#### **Formalités à accomplir**

##### **Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement :**

- une lettre de candidature sur le site du groupe hospitalier où les emplois sont ouverts ;
- un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée ;
- un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae, incluant l'état de service du contrat en cours et mentionnant la durée et le temps de travail ;
- une copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité ;

- une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la sélection.

### Date limite de candidature :

au plus tard **le 28 octobre 2017**, le cachet de la poste faisant foi par **envoi postal** à l'adresse ci-dessous

**Direction des Ressources Humaines  
Commission de sélection – Agent des services hospitaliers  
Qualifiés de classe normale  
HUHM – HOPITAL JOFFRE-DUPUYTREN  
1 rue Eugène Delacroix  
91211 DRAVEIL CEDEX**

### Sélection des candidats sur dossier :

Une commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique.

La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront

- soit une convocation à un entretien avec la commission,
- soit une lettre leur signifiant que la commission ne les a pas retenus.

### Calendrier des auditions :

Les auditions se dérouleront dans la période  
**du 20 au 24 novembre 2017 inclus.**

### Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement :

A l'issue de l'audition, la commission arrête **par ordre d'aptitude** la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment **des critères professionnels**.

La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

La liste demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

### Recrutement, nomination et affectation :

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la fonction publique et l'avis favorable du médecin du travail, les candidats déclarés aptes sont nommés et affectés par le directeur du groupe hospitalier, comme stagiaires de la fonction publique hospitalière.

**Les nominations interviendront dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.**

Créteil, le 28 août 2017

**Direction des Ressources Humaines**

Dossier suivi par : Lydia Ortuno, poste 2032

**Note d'information n° 67/2017**

**Avis de recrutement sans concours en vue de la mise en stage sur le grade :  
Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe**

Dans le cadre du décret n°90-839 du 21 septembre 1990 modifié, portant statuts particuliers des personnels administratifs de la Fonction Publique Hospitalière, un recrutement d'adjoints administratifs de 2<sup>ème</sup> classe sera organisé après inscription sur une liste d'aptitude, afin de pourvoir 3 postes.

Aucune condition de titres ou de diplômes ne sera exigée.  
La sélection des candidats sera confiée à une commission.

**Conditions de candidature :**

L'inscription à la commission de sélection est ouverte à toute personne remplissant les conditions générales d'accès à la Fonction Publique Hospitalière :

- Être de nationalité française ou d'un Etat membre de l'Union Européenne
- Jouir de ses droits civiques
- Ne pas avoir de mentions incompatibles à l'exercice des fonctions sur le bulletin n°2 du casier judiciaire
- Se trouver en position régulière vis-à-vis du code du service national
- Remplir les conditions d'aptitude au plan médical, en particulier être à jour de ses vaccinations.

**Composition du dossier de candidature :**

- Une lettre de candidature qui devra obligatoirement faire référence à la présente note d'information, et exposer les motivations
- Un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies, les emplois occupés et leur durée
- Un projet professionnel.
- Une copie de la pièce d'identité

La commission examinera chaque dossier et auditionnera les agents dont elle aura retenu la candidature. Elle se prononcera en prenant notamment en compte les critères professionnels de chacun et à l'issue des auditions, elle arrêtera, par ordre de mérite, la liste des candidats retenus.

**Dépôt des dossiers :**

**Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil  
Direction des Ressources Humaines  
40, avenue de Verdun  
94010 CRETEIL CEDEX**

avant le **mercredi 20 septembre 2017**, cachet de la poste faisant foi.

Seuls seront convoqués à un entretien prévu le **vendredi 10 novembre 2017**, les candidats retenus par la commission mentionnée à l'article 12 du décret n° 90-839 cité ci-dessus.

Pour le Directeur Adjoint chargé  
des Ressources Humaines  
la Directrice des Affaires Générales  
et de la Coopération

Aurore LATOURNERIE



Créteil, le 28 août 2017

**Direction des Ressources Humaines**

Dossier suivi par : Lydia Ortuno, poste 2032

**Note d'information n° 68/2017**

**Avis de recrutement sans concours en vue de la mise en stage sur le grade :  
Agent d'entretien qualifié**

Dans le cadre du décret n° 91-45 du 14 janvier 1991 modifié, portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la Fonction Publique Hospitalière, et plus précisément l'article 13-I, un recrutement de d'agent d'entretien qualifié sera organisé après inscription sur une liste d'aptitude, afin de pourvoir 3 postes.

Aucune condition de titres ou de diplômes ne sera exigée.  
La sélection des candidats sera confiée à une commission.

**Conditions de candidature :**

L'inscription à la commission de sélection est ouverte à toute personne remplissant les conditions générales d'accès à la Fonction Publique Hospitalière :

- Être de nationalité française ou d'un Etat membre de l'Union Européenne
- Jouir de ses droits civiques
- Ne pas avoir de mentions incompatibles à l'exercice des fonctions sur le bulletin n°2 du casier judiciaire
- Se trouver en position régulière vis-à-vis du code du service national
- Remplir les conditions d'aptitude au plan médical, en particulier être à jour de ses vaccinations.

**Composition du dossier de candidature :**

- Une lettre de candidature qui devra obligatoirement faire référence à la présente note d'information, et exposer les motivations
- Un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies, les emplois occupés et leur durée
- Un projet professionnel
- Une copie de la pièce d'identité.

La commission examinera chaque dossier et auditionnera les agents dont elle aura retenu la candidature. Elle se prononcera en prenant notamment en compte les critères professionnels de chacun et à l'issue des auditions, elle arrêtera, par ordre de mérite, la liste des candidats retenus.

**Dépôt des dossiers :**

**Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil  
Direction des Ressources Humaines  
40, avenue de Verdun  
94010 CRETEIL CEDEX**

**avant le mercredi 20 septembre 2017**, cachet de la poste faisant foi.

Seuls seront convoqués à un entretien prévu le **vendredi 10 novembre 2017**, les candidats retenus par la commission mentionnée à l'article 12 du décret n° 90-839 cité ci-dessus.

**Pour le Directeur Adjoint chargé  
des Ressources Humaines  
la Directrice des Affaires Générales  
et de la Coopération**

**Aurore LATOURNERIE**



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

**POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :**

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne  
Direction des Ressources Humaines  
et des Affaires Financières et Immobilières  
5ème Bureau  
21-29 avenue du général de Gaulle  
94038 CRETEIL Cedex**

*Les actes originaux sont consultables en préfecture*

**Le Directeur de la Publication**

**Monsieur Christian ROCK  
Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne**

**Impression : service reprographie de la Préfecture  
Publication Bi-Mensuelle**

**Numéro commission paritaire 1192 AD**